

bien voulu passer la journée à Foal avec les scolastiques et plusieurs élèves. Sa Grandeur a confirmé une quarantaine de personnes. Déjà lors de notre fête patronale; in Purification, Monseigneur, accompagné de M^r Sambu et de plusieurs jeunes étudiants ecclésiastiques, était venu à Foal, au grand contentement et à la grande édification de tout le monde. J'étais alors en tournée sur la côte.»

— 3. Le démon ne laisse pas de susciter aussi ses apôtres pour entraver le bien. A Foal les mahométans, venus de différents points se remuent de plus en plus. Ils avaient même obtenu d'un chef trop complaisant, une espèce d'autorisation tacite d'élever une mosquée pour s'y réunir à certains moments. Je m'y opposai de toutes mes forces avec nos chrétiens, et après avoir informé Monseigneur de ce dessein, nous employâmes l'arme invincible de la prière. Cependant la mosquée s'élevait déjà. Nos jeunes gens originaires de Foal, n'ayant jamais rien vu de semblable dans le pays et furieux d'une telle hardiesse chez quelques marabouts étrangers, démolèrent ce commencement de mosquée; pendant le mois de St Joseph, et en jetèrent les pieux dans la mer. Personne n'osa s'opposer à cela, ni réclamer. Et en même temps la Providence frappa, par des coups subits les marabouts dans leurs affections les plus chères et les humilia manifestement.» (lett.

in 30 Jun 1870.)

— 4. Le roi de Sine a succombé au mois de septembre dernier d'une façon assez tragique et assez peu honorable. Il voulait piller, ou même déjà il pillait un traitant de Foal. Celui-ci n'a pas hésité à se défendre à main armée. il lui a tiré un coup de revolver, et la balle est entrée dans le dos de l'infortuné monarque. La blessure était mortelle; cependant le roi a vécu quelque temps encore. Un nommé Semou lui a succédé sans trouble,

et, sans trouble aussi, il a été remplacé lui-même par Lancelotti, qui a plus de droits au pouvoir, mais que le précédent roi avait exilé. Le P. Lamoise le connaît et il faut espérer que cette circonstance le rendra plus bienveillant encore pour la mission. D'ailleurs, on peut croire que la leçon infligée à son prédécesseur le retiendra ordinairement loin de la côte.

Le roi qui vient de succomber n'était pas hostile à la mission, mais il ne pouvait pas toujours résister les maraudeurs et les pillards. (Lettre de M^{gr} Robès et du P. Riehl vers le 16 août et 18 oct. 1871)

— 5. Tous nos confrères apprendront avec bonheur que le P. Lamoise a rédigé et remis à M^{gr} Robès le manuscrit d'une grammaire de la langue sérère. Le P. Lamoise est le plus ancien de nos missionnaires de la Sénégambie où il compte 24 années de séjour. C'est aussi le seul qui sache parler le sérère. Déjà le même Père avait traduit en cette langue la Bulle de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception. Nous espérons que bientôt il nous donnera le catéchisme dans la même langue. Ce sera de la besogne toute faite pour les futurs missionnaires. L'étude de la langue deviendra plus facile et la connaissance en sera promptement acquise. Peussent bientôt les peuples sérères entendre la parole du salut prêchée en leur idiôme, et eux-mêmes glorifier Dieu en leur propre langue!



Cité de Dakar.

1. M^{gr} Robès à Dakar. Confess^{ns}. Confirm^{ns}. — 2. Bénédiction de la maison des Filles du St. Cœur de Marie. — 3. Mort de St. Marie. — 4. Départ et retour du P. Lamoise. — 5. Personnel.

— 1. Lors de son retour en Sénégambie en juin 1870, M^{gr} Robès passa à Dakar, une huitaine de jours, qu'il fut

heureux d'utiliser auprès des indigènes. La veille de la Pentecôte il confessa en volof les enfants des saurs et les personnes de l'endroit qui voulaient faire leur dévotion le jour de la fête, et qui ne l'auraient pu faute de trouver un confesseur parlant leur langue. Le P. Kieffer en effet, alors en résidence momentanée à Rufisque, était absent depuis quelques semaines.

Le 16 nov. de la même année, M^{gr} Robès retournait de St. Joseph à Dakar, avec dessein de se rendre ensuite à St. Louis. Sa Grandeur s'embarqua en effet pour cette ville, à bord du vapeur qui porte la correspondance. Mais la barre du fleuve étant impraticable, Monseigneur ne put débarquer et il resta à Dakar, où son séjour se prolongea jusqu'au 20 Dec. Ce jour-là même, Sa Grandeur fit faire la 1^{re} Communion et de ma la Confirmation, à la nommée Marie Paul, qui avait reçu le baptême le 15 août dernier. Ce fait a eu un certain retentissement dans le pays à cause de la charge que cette personne avait remplie comme domestique de confiance auprès du dernier gouverneur de la colonie, pendant qu'elle était encore mahométane. Sa mort de ce dernier lui ayant rendu sa liberté, elle en profita pour se faire instruire dans la véritable religion. Le P. Sossadat l'a préparée au baptême qu'elle recut en versant des larmes; et le P. Lucombe a complété son instruction pour la 1^{re} Communion et la Confirmation. Elle a quarante et quelques années. Pendant les instructions préparatoires aux sacrements, elle se montra constamment avide d'apprendre non seulement le nécessaire, mais tout ce qui pouvait lui être utile; et quoiqu'elle comprît bien le français, elle était heureuse de rencontrer le P. Lucombe qui put lui donner dans sa langue naturelle, le volof, des explications plus détaillées sur les mystères, les sacrements et la pratique des préceptes évangéliques. (Dim. - janv. 71.)

Pendant son second séjour à Dakar, Monseigneur a aussi administré le sacrement de confirmation aux élèves des deux C^{tes} des Sœurs et à quelques paroissiens: ce fut le 30 novembre, fête de S^t André.

— 2. — Ce même jour, dit le Bulletin, M^{gr} a béni la nouvelle maison des Filles du S^t Esprit de Marie: à Dakar et celles-ci s'y sont installées. Il n'y avait pas encore de clôture et, dans les circonstances pénibles où nous a réduits la guerre, nous n'avions aucune ressource pour faire un entourage quelconque, quoique les pierres et la chaux fussent sur les lieux. La charité des maçons chrétiens de Gorée est venue à notre secours, ils ont travaillé pendant huit jours gratuitement et ils ont élevé un mur qui forme une enceinte de 28 mètres de long et 10 de large. De la sorte la C^{te} est encore mieux entourée qu'elle ne l'avait été dans la maison où précédemment les sœurs logeaient en Co-cation et qui tombait en ruines » (Seneq. Journ. 71)

— 3. — Le 1^{er} février mourait à Dakar la sœur Marie, la première des religieuses des Filles du S^t Esprit de Marie. Elle avait été amenée de S^t Joseph par la Mère Rosalie qui allait visiter la C^{te} des Sœurs, et c'est pendant son séjour qu'elle a succombé à la fièvre bilieuse. La S^{te} Marie, appelée dans le monde Louise de S^t Jean, était née à Gorée, le 11 août 1835. Ce fut le Père Barbier qui, le premier, distingua chez cette enfant les heureuses dispositions que Dieu lui avait données pour la vie religieuse. Il les cultiva avec soin et il eut le bonheur, avant de mourir, de la voir revêtir le s^t habit, le 9 juillet 1858, dans la petite Cong^g des Filles du S^t Esprit de Marie, alors naissante. Le 26 août 1860, elle fit sa profession. Depuis cette époque, sa vie a toujours été consacrée à la piété et aux bonnes œuvres. Ses derniers moments furent pleins d'édification. Ce fut le P. Lossadat qui entendit sa

confession et lui administra les autres sacrements. Elle eut aussi le bonheur, en présence de toutes ses compagnes réunies, de prononcer ses vœux perpétuels. Enfin, le mercredi 1^{er} février, aux premières vêpres de la Purification, elle rendit le dernier soupir. Toute sa vie, elle avait eu une tendre dévotion pour St. Joseph et une filiale confiance en notre V. Père. La coïncidence de sa mort avec un jour de la semaine consacré à St. Joseph et la veille de l'anniversaire de celle du V. Père, fut regardée comme une récompense de sa double piété. (Seneg. Mars 1871)

— 4. Comme on l'a vu au Bulletin de la C^{te} de Bordeaux, le P. Lossedat avait dû revenir en Europe. Il quitta Dakar vers la mi-août 1870, et, après une assez courte résidence en France, il retourna dans la mission en octobre de la même année. On se rappelle encore la méprise fâcheuse dont il fut quelque temps victime, à Chiviers, dans la 1^{re} Gironde. De nouveaux contretemps l'attendaient avant son débarquement à Dakar. Trois cas de petite vérole, dit-il dans une lettre au C. R. Père, s'étaient déclarés à bord du paquebot pendant la traversée. La commission sanitaire de Gorée eut de voir nous imposer une quarantaine de 9 jours. Nous étions 12 passagers pour le Sénégal, dont 5 Sœurs de St. Joseph. Nous crûmes d'abord pouvoir faire cette quarantaine sur le bateau de la mission, mais après deux jours, la position n'était plus tenable à cause de l'exiguïté du local habitable et du mauvais temps qui régnait. Sur notre demande, nous fûmes conduits à un cap situé à 3 kilomètres de Dakar, isolé de toute habitation. Là nous fûmes installés dans deux barraques en bois qui avaient été construites pour servir de lazaret, lors des épidémies de fièvre jaune. Malgré notre isolement nous ne souffrîmes pas trop. Enfin le 12 oct, un mercredi, nous sortîmes tous sains et saufs de cette espèce de quison. J'ai trouvé tout le monde bien

portant ici, Pères, Frères et Sœurs. La mauvaise saison a été très-bénigne cette année, malgré des pluies torrentielles. » (Lett. du 16 oct. 1870.)

— 5. Dans le courant de janvier de cette année, le Père Delmech, envoyé par Mgr Robès à la Côte de Dakar, s'embarquait pour France avec le P. Richard. Son séjour en Europe s'est prolongé jusqu'à la fin de la Commune, époque à laquelle il a reçu du G. R. Père une nouvelle obédience. Le 8 juin, il quittait St-Nazaire pour se rendre à la Guyane.

Comme on l'a vu par les précédents bulletins, la santé du P. Duby sensiblement quoique l'embonpoint rétablie à la suite d'un séjour prolongé en France, semblait promettre de se maintenir sous le climat d'Afrique. Le cher Père crut donc pouvoir essayer d'aller reprendre auprès des pauvres noirs les travaux de son ancien apostolat, et M^{gr} Robès qui avait besoin de missionnaires approuva son dessein de rentrer à Dakar dans le courant du mois d'octobre. Malheureusement ses forces, presque aussitôt après son arrivée, ont commencé à décliner; et son état ne permet plus d'espérer le voir encore à l'avenir se rendre utile dans les pays chauds. Aussi, notre confrère doit-il prochainement s'embarquer pour revenir en France.

Avec le P. Lossedat, il n'y a donc à Dakar, pouvant efficacement s'occuper des travaux du S^t ministère, que le P. Kieffer. Celui-ci, comme auparavant, se partage entre Dakar et Rufisque. On va voir par ce qui suit que cette dernière localité acquiert chaque jour, à cause des transactions commerciales, une importance croissante; de sorte que l'établissement à poste fixe d'un ou de deux Pères sur ce point de la côte, offre de plus en plus des avantages sérieux à réaliser pour le bien des âmes.

Station de Rufisque.

1. Historique de 1860-1870. — 2. Concession et dégrèvement d'un terrain. — 3. Dons p^r l'entretien du missionnaire et la chapelle. — 4. Ministère. — 5. Dispositions du gouvern^t. militaire p^r défendre Rufisque. — Appendice. Des postes français de Sénégambie.

— 1. Avant de donner sur Rufisque un rapport intéressant du P. Kieffer, il est bon de rappeler en quelques mots les faits antérieurs à l'époque où commence cette relation.

Dès le principe et avant même l'occupation française de Rufisque, la mission avait reçu du chef indigène de ce village un terrain sur lequel avait été élevé une maison en planches servant de chapelle. (Bull. tom III. p. 100.) En 1865 le personnel de la C^te de Dakar étant insuffisant pour desservir ce poste, lequel d'ailleurs n'avait alors que peu d'importance, le Père Risch se vit contraint de renoncer à cette station. Il fit donc vendre l'immeuble et transporter à Dakar tout le mobilier de la chapelle. (Bull. t. IV. p. 534.)

Cependant la population de Rufisque s'accrut peu à peu par suite du commerce qui se faisait en cet endroit; et, en 1867, nos missionnaires recommencèrent à s'occuper d'une façon assez suivie, du service religieux de cette localité. Chaque année, les transactions commerciales y amenaient de deux à trois cents chrétiens. Ce fut pour ces fidèles d'ailleurs désireux de recevoir le ministère du prêtre, que nos missionnaires se rendirent de nouveau à Rufisque. Chaque semaine, l'un des Pères, ordinairement le Père Kieffer, s'y transportait le samedi soir et y passait le dimanche. Cela durait pendant les 8 mois que se prolongeait la traite. Mais le missionnaire n'ayant en cet endroit ni pied-à-terre, ni chapelle, se

voyait obligé d'accepter l'hospitalité et de célébrer les offices chez les riches traitants du lieu, qui se faisaient d'ailleurs un plaisir et un bonheur de l'héberger et d'offrir leurs maisons pour les saints exercices du culte. (Bull. X. VI. p. 881, et 549)

— 2. Le 14 février 1870, un des principaux traitants de Rufisque, le sieur Armand de St-Jean, céda à la Mission une maison et un terrain qui lui avait été concédé par l'Etat. Sur cette propriété, pesait une redevance annuelle de 118^s, due au Gouvernement, en retour de la concession. Mais on espérait en obtenir le dégrèvement, en considération de la destination religieuse et d'utilité publique à laquelle l'immeuble devait être consacré. L'annuité de l'année courante avait d'ailleurs déjà été perçue par le Govt.

Cependant l'administration ne se montra d'abord pas aussi favorable qu'on l'avait espéré. Par un arrêté en date du 19 sept. 1870, le Gouverneur, le colonel Palière, voulut bien reconnaître la substitution de la Mission à l'ancien propriétaire, dans la possession du terrain; mais il réservait en même temps pour la colonie, le droit de redevance précédemment établi. Monseigneur écrivit alors au Gouverneur, se plaignant de cette mesure et faisant valoir les titres d'utilité publique qui devaient justifier pour la Mission une possession franche, et motiver de la part du gouvernement un complet dégrèvement. La lettre de Sa Grandeur resta encore sans succès.

Le Gouverneur répondit en date du 30 Décembre 1870, en déclarant qu'il ne pouvait revenir sur les conclusions de l'arrêté du 19 sept. précédent. Cependant, il terminait, en offrant un autre terrain, destiné dès le principe à la construction d'une chapelle, et dont on devait recouvrer la libre disposition à partir du 10 déc. 1872. Le Gouverneur voulut même, cette

année-là, prendre sur ses fonds secrets, pour payer la seconde annuité. La difficulté restait donc ainsi toujours la même. (Rapport du 11 Sept. 1871.)

« L'année suivante, dit le P. Rieffer dans son rapport au E. R. Père, sur les avis du Receveur de l'Enregistrement, qui m'avait même envoyé l'huissier, il fallut de nouveau voir comment on ferait. Comme l'administration ne parut pas vouloir céder, Monseigneur m'ordonna de fermer la chapelle, si le Gouvernement persistait dans ses poursuites et si je ne pouvais trouver dans la localité de quoi payer la somme de 118⁵. J'en donnai avis aux paroissiens et, en moins de 48 heures, je tenais 300⁵. Un négociant américain m'offrait même un de ses terrains, qui lui avait coûté 1000⁵, et qu'il voulait me donner comme sa part d'une cotisation. Je n'ai pas cru devoir accepter, car je ne voulais point me créer de nouvelles difficultés.

« C'était en juillet, les pluies pouvant venir d'un moment à l'autre, je rentrai à Dakar; l'église était censée fermée aux yeux du Gouvernement, qui demandait indirectement si j'étais parti de Rufisque.

« Monseigneur, ayant besoin d'un peu de repos, était venu de St. Joseph à Dakar. Or, peu de jours après son arrivée, le roi de Sine s'était montré à Joal avec des intentions suspectes, et le Commandant de Gorée avait été obligé de partir avec un vapeur. La Grandeur, inquiète, avait profité de la même occasion pour retourner un instant à Joal et à St. Joseph. A bord du vapeur, on vint à parler de Rufisque. Monseigneur, alors, déclara carrément au Commandant, que si le Gouverneur ne voulait pas entendre raison sur cette question, il en référerait au Ministre, et que, d'ici-là, la chapelle serait fermée; personne

n'y retournerait, et même l'argent que les fidèles de Rufisque avaient donné pour payer l'annuité ne serait pas employé à cette destination.

« Il n'en fallut pas davantage : le Commandant, qui comprenait bien l'opportunité de la demande, en rendit compte au Gouverneur, et quinze jours après, on recevait la copie d'un nouvel arrêté, daté du 28 août 1871, lequel abolissait la redevance annuelle. Les choses se trouvent réglées d'une manière définitive, seulement ce dernier arrêté laisse entrevoir que la concession demandée n'a été accordée que *ad Durikiam cordis* et comme à regret. Cependant, Rufisque est une localité où l'exportation s'élève à plus de deux cents mille francs par an pour la colonie; le Gouvernement n'y fait rien, sinon percevoir ses patentes et ses loyers.

« L'amiral Bourgeois, qui parlait un jour de Rufisque avec le P. Lossadat, vint à lui demander s'il y avait une église. Il fut bien surpris en entendant toute cette suite de chicanes. Mais son étonnement fut plus grand encore en apprenant que le Missionnaire qui desservait cette localité n'était pas même rétribué, et que, comme moyens de subsistance, il n'avait que la charité de ses paroissiens. »

— 3. « En effet, mon C. R. Père, mes ressources me venaient des habitants : les quêtes, quoique minimales, étaient employées à mon entretien. L'Etat ne me donnant rien, la Mission ne me donnant rien non plus, il fallait faire comme je pouvais et me nourrir à l'hôtel de la Providence, à l'exemple des petits oiseaux du Bon-Dieu. Je vous assure qu'il ne m'a jamais oublié... J'ai même pu, pendant un certain temps, nourrir encore une pauvre femme abandonnée de tout le monde, et qui serait morte de faim ainsi que son enfant. J'ai pu baptiser cet enfant; la mère était déjà chrétienne.

« Outre cette générosité de nos chrétiens, je dois ajouter à leur louange, que mon couvert était mis à la table de tous les chefs de maison; où je pouvais me présenter à mon gré. Mais je préférais me tenir chez moi. J'avais trouvé un enfant, ou plutôt, il était venu me trouver, et comme il n'était pas encore chrétien, je l'instruisis et le baptisai. C'est lui qui me sert la s^{te} messe et prépare mon dîner, sous ma direction bien entendue. Je l'ai toujours considéré comme envoyé par la divine Providence, à cause des circonstances qui me l'ont fait trouver, au moment où celui qui était avec moi devait retourner à l'école.

« Mes ressources augmentant avec la charité et la générosité des chrétiens de Rufisque, j'ai pu, avant la mi-juin, installer une case-habitation, approprier la chapelle et faire venir des ornements d'église. Alors déjà j'avais pu disposer d'environ 3000^{fr} produit des quêtes et des offrandes. Une somme de 50^{fr} avait été également recueillie et envoyée à Rome, pour le S^t Père, au nom des fidèles de la localité.

« J'ai profité du passage du P. Le Penne pour faire l'érection d'un chemin de croix, que Mgr Robès m'avait autorisé à établir dans la chapelle. Comme il était accompagné de M. Wolf, le personnel était un complet pour la cérémonie. Ce via crucis est le don d'une personne de Rufisque qui m'a remis pour cela 150^{fr}. Les tableaux sont peints sur toile et font très-bon effet dans la chapelle. Les noirs surtout qui viennent à la porte pendant les offices ou s'arrêtent devant les fenêtres, les considèrent avec beaucoup d'intérêt et font toujours les réflexions les plus baroques. Ainsi, les uns demandent si ces hommes parlent; d'autres veulent attendre que tel personnage qui a le bras levé,

le laisse retomber. Quelque-fois j'allais avec eux de station en station, leur racontant le sujet de chacune des scènes de la Passion : et leur curiosité de s'éveiller alors et de les rendre attentifs à mes paroles. Ce qui attirait encore leur attention, c'étaient les statues; s'imaginant qu'elles les regardaient, ils demandaient si elles les voyaient, si elles parlaient, mangeaient etc. Ces statues étaient encore le don d'un habitant de Rufisque, qui m'avait remis 250 ₣ pour les acheter.»

— 4. Quant au ministère, j'ai fait cette année, 1871, quatorze baptêmes d'enfants: deux de ceux-ci étaient en danger de mort. Ces enfants appartiennent aux familles chrétiennes de la localité. Depuis 1860 jusqu'à 1865, époque où le P. Rivch quitta Rufisque, il y a eu ainsi chaque année des baptêmes.

Les Pâques, pour 1871, se sont élevées à 34, non compris quelques retardataires qui sont venus après.

Les exercices du mois de Mai ont été bien suivis; tous les soirs, la chapelle était remplie. On écoutait avec attention la lecture du mois de Marie, ensuite les jeunes personnes, anciennes enfants de Marie de Gorée, chantaient des cantiques. Le luminaire a été tout entier fourni par les fidèles, ainsi que quatre verrines avec chandeliers. Le P. Le Pennec nous envoya aussi une paire de jolis candélabres, une chasuble double et des lampes, pour l'éclairage du local.

— 5. Quant à la station militaire, le gouvernement vient d'établir une redoute en avant de Rufisque, du côté de l'intérieur, afin de se défendre contre les ravages des Ciédos du Damel. Le bar. Dior, autrefois en guerre contre la France, et qui, l'an dernier, avait surpris le village avec une armée de près de 4.000 hommes. Il n'entra cependant dans Rufisque qu'avec 400 cavaliers seulement; mais il fit des réquisitions et

se promet de revenir au commencement de la traite où chaque chef de maison lui paierait une certaine somme d'argent. Le Gouvernement ouvrit les yeux, et l'on prit des mesures qui déjouèrent ce calcul. Il y a déjà à Rufisque une soixantaine de soldats avec un médecin. L'idée leur viendra peut-être plus tard d'y nommer aussi un curé; mais avant, on songera sans doute à établir d'abord des prisons et des gendarmes.

Les gens de l'intérieur affluent de tous côtés vers Rufisque, échangeant leurs produits contre des étoffes, du tabac et de l'eau-de-vie. On peut aussi, de ce village, visiter les postes français de Mobidhem, Pout, Tchies etc. Dans tous ces endroits, jamais il n'a paru de missionnaire.

« L'année du choléra, il est mort à Rufisque plusieurs personnes, sans au cun secours religieux. Je ne compte pas les noirs, dont on aurait certainement pu baptiser quelques-uns. C'eût été autant de gagné pour le Ciel. » (Rapp. du 11 sept. 1871)

Aperçu sur Gorée, Dakar et Rufisque.

(Bull. de Géographie, Juill. 1871.)

L'île de Gorée, que domine un fort important, est le centre d'un commerce actif avec toute la côte jusqu'au Gabon. Peuple de près de trois mille habitants qui sont parvenus, par un véritable prodige, à se bâtir une petite ville propre et commode sur un espace de 90 hectares au plus, il défend la baie qui, de la pointe du cap Vert, s'étend en demi-cercle jusqu'à Rufisque. Les canons croisent leur feu avec les batteries élevées sur différents points de la côte : c'est, croyons-nous, la plus forte position militaire qui existe sur toute la côte occidentale.

La plupart des maisons de Bordeaux et de Marseille qui font le commerce avec cette partie de l'Afrique, ont

un représentant à Gorée. On y trouve même des négociants américains, qui échangent l'arachide du pays contre du tabac et des planches. Les navires qui arrivent d'Europe ou des États-Unis, jettent tous l'ancre dans la rade de Gorée et y déchargent leurs cargaisons; puis ils vont généralement à Rufisque se charger en arachides.

Dakar et Rufisque, placées aux deux extrémités de la même baie, sont deux points importants à des titres divers et appelés tous deux à un brillant avenir. Le premier qui, il y a dix ans, n'était qu'un village nègre, est devenu, comme escale des paquebots français du Brésil, une ville de 3 ou 4 mille âmes. Les édifices appartenant à l'État ou construits par lui, forment encore néanmoins plus de la moitié de la ville, car le colonel Pinet-Laprade n'épargna aucun effort pour faire de ce port de mer une place importante appelé, dans un lointain plus ou moins éloigné, à remplacer St-Louis comme chef-lieu. St-Louis, en effet, placé à l'extrême nord de la colonie, dans une position malsaine, à la discrétion d'un fleuve, dont la barre dangereuse se déplace sans cesse, et interrompt toute navigation pendant des semaines entières, du reste privé d'eau potable, présente comme chef-lieu des inconvénients qui ont frappé tous les esprits, car ils se font sentir tous les jours. Dakar, au contraire, placé au centre de la colonie, dans la position la plus favorable, ayant de l'eau en abondance, un port dans lequel les plus gros navires peuvent entrer et sortir à toute heure, apparaît, au plus simple examen, comme le siège rationnel de l'administration. Par suite de l'abandon des comptoirs du Gabon, il est devenu dans ces derniers temps, le point de ralliement de l'escadre de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Si Dakar semble devoir être un jour le centre militaire et politique de la colonie. Rufisque, placée à quelques lieues plus loin, en est, dès aujourd'hui, une des premières places commerciales. Le commerce de l'arachide, qui devient de plus en plus le grand produit d'exportation de la Sénégambie, y a attiré nombre de commerçants. La plupart des grandes maisons de Gorée y ont des succursales. On ne saurait se faire une idée du bruit et de l'animation qui, à l'époque de la récolte des pistaches, règnent dans les rues poudreuses de cette petite ville de bois. Les caravanes de noirs y arrivent de tous les côtés ânes, bœufs et chameaux chargés d'énormes sacs, circulent dans la ville et viennent déposer à la porte des magasins les charges sous lesquelles ils succombent. En échange de la pistache, les Européens livrent aux naturels les armes et la poudre dont ils se servent plus tard contre nous, et l'affreuse eau-de-vie de traite, sangara qui contribue si bien à abrutir les populations du Sine et du Baol. Car il ne faut point demander au commerce du Sénégal une ombre de moralité, il n'en est pas de moins scrupuleux; et c'est un fait avéré que les peuplades qui trafiquent avec nos courtiers sont de beaucoup les plus perverses de toute l'Afrique. Le voisinage de la Gambie a seul empêché sans doute l'administration du Sénégal d'interdire la vente des armes et de l'eau-de-vie aux noirs qui iraient s'approvisionner de ces objets aux comptoirs de Noac-Carthy et de Sainte-Marie-de-Bathurst. A ce point de vue, plus qu'à tout autre, nous regrettons que l'échange de cette possession anglaise contre la Mellacorie et le Rio-Pongo n'ait pu s'effectuer en 1870, ainsi que le désirait le gouvernement impérial. »



Ctê de S^{te} Marie de Gambie.

1. Ministère paroissial. — 2. id. auprès des infidèles et des protestants.
 — 3. Ignorance superstitieuse des païens. — 4. Vol sacrilège. — 5. Arrogance
 des Marabouts. — 6. Cession de Gambie à la France retardée! — 7. Nouveau
 Gouverneur, catholique. — 8. Retour du P. Lacombe et du F. Florentin.

Maladie et départ du P. Walter. — 9. Vœux perpétuels du F. Edouard. Personnel.

— 1. Après le départ pour France du P. Lacombe et
 du F. Florentin, au mois d'avril 1870, les P.P. Walter
 et Jouga et le F. Edouard composaient la Ctê de S^{te} Marie
 de Gambie. Le P. Walter, chargé de la direction de
 la Ctê, outre différents soins du ministère, s'occupait
 encore à apprendre aux enfants le chant et les céré-
 monies de l'Église, chose importante pour relever les
 offices. Le P. Jouga, à cause de la connaissance plus
 parfaite de la langue wolof, avait reçu le soin de
 la paroisse, tandis que le F. Edouard faisait la
 classe aux enfants des deux cours réunis.

Les catéchismes du soir furent continués trois
 fois dans la semaine, le lundi, le mercredi et le
 vendredi pour tout le monde indistinctement. De
 plus, à 2 h., tous les jours, il y avait des réunions spé-
 ciales pour les personnes qui se préparaient à la
 1^{re} communion, et les mercredis et jeudis, pour les
 enfants des écoles. (Senegambia, Mai 1870.)

Grâce à ces stimulants et d'autres encore inspi-
 rés par un zèle soutenu, la piété des fidèles se main-
 tenait à un niveau toujours consolant. « Les commu-
 nions des dimanches, écrivait le P. Jouga, sont tou-
 jours nombreuses; elles le sont davantage encore les
 jours de fête. L'Assomption, la fête du S^c et S^{mm}e
 Cœur de Marie, celle du B. Pierre Claver ont vu un
 heureux concours de communicants. Les offices sont
 fréquentés, des mariages se font, d'autres se pré-
 parent. (Selt. du 13 sept. 70.)

Dans une lettre du mois d'août de cette année, le P. Lacombe est aussi heureux de constater le même état de dispositions religieuses et de piété à S.^{te} Marie de Gambie. « Les baptêmes d'adultes, dit-il, se multiplient. Tous les ans, nous avons le bonheur de faire faire la 1.^{re} Communion à une trentaine d'enfants: les sacrements sont fréquentés, et les offices ne laissent rien à désirer. Le bon Maître nous récompense au-delà de nos faibles efforts. (Lett. du 9 juin 71)

— 2. « Le travail, ajoutait l'an dernier le P. Walter, augmente journellement. De pauvres matelots, gens de barque et de pêche, se pressent autour de nous, désireux de se faire instruire dans notre s.^{te} religion. Mais quel dommage, leur langue n'est ni l'anglais ni le portugais ni le volof; il faut donc toute la peine du monde pour leur apprendre les prières et les vérités essentielles. Dieu aidant, nous réussissons cependant. » (Lett. du 13 sept. 70.)

« Un ouvrier protestant dont la position était des plus considérées à S.^{te} Marie, s'est converti à son lit de mort. Il a laissé une fille âgée de 12 ans, demandant à ce qu'elle fut baptisée dans la religion catholique. Sa conversion et son enterrement, que nous avons fait au milieu d'un grand concours de monde, ont produit une vive et salutaire impression sur ses anciens coreligionnaires. (Seneg. juin 70.)

« Les protestants, en grand nombre, viennent aussi à nos offices. Plusieurs veulent avoir de nous des renseignements sur notre s.^{te} religion. Leurs ministres ne les instruisent point: un prêché insignifiant, un peu de musique dont ils récréent leurs oreilles, c'est tout. »

— 3. Cette ignorance se retrouve plus grossière encore au sein de la population païenne de Gambie et des environs, ignorance plus ou moins grossière de croyances

ou d'idées superstitieuses. Le fait suivant peut en servir de preuve .. Il y a quelques jours, c'est le P. Walter qui parle, une femme à l'ouï... vient me demander un bout de bougie. « Pre la bougie, mais pourquoi donc faire, lui dis-je alors ? », — « Ah répondit-elle, c'est que j'reviens du marché et que j'ai perdu mon argent. » — je ne comprenais pas où elle voulait en venir. — « Vous autres, continua-t-elle, vous avez des chandelles, m'a-t-on dit, avec lesquelles on retrouve tout ce qu'on a perdu. » Je me mis à rire de sa sottise naïveté et voulus lui parler un peu de Dieu et de notre s^{te} religion. J'appelai alors le Fr. Edouard qui connaît mieux que moi la langue à l'ouï. Mais, ne pensant qu'à son argent perdu, cette femme ne voulut pas nous écouter; elle nous interrompait pour demander toujours son morceau de bougie.

C'est donc chez beaucoup une ignorance crasse; les femmes principalement ignorent ce que savent en France nos enfants de 5 ans. (lett. du 5 oct. 70.)

— 4. Est-ce toujours simplement ignorance, et l'impïété ne vient-elle pas quelquefois d'une cupidité sans frein? Le fait suivant, relaté dans une lettre du P. Jouga en date du 7 sept. 1870, montre bien qu'il en serait ainsi en certains cas.

« La ville de Gambie est maintenant dépourvue de soldats, aussi les vols viennent-ils à se multiplier d'une façon étourdissante. Chaque nuit, on peut en signaler un ou plusieurs. Le tronc a été jusqu'à trois fois enlevé dans notre chapelle. La dernière fois, je frémis en le disant, le voleur l'ayant trouvé vide, a osé porter des mains sacrilèges jusque dans le tabernacle. Voyant là une porte fermée à clef, il s'est dit sans doute qu'elle ne pouvait protéger qu'un trésor. Il force donc la serrure, tire le ciboire du tabernacle, remue les saintes Espèces

pour bien s'assurer que des pièces d'argent ne sont pas mêlées aux hosties. Cependant, il n'a pas jeté celles-ci et il a eu soin de recouvrir le ciboire qu'il a ensuite laissé sur l'autel, au lieu de le rentrer dans le tabernacle. Le maître-autel, il est allé à l'autel de la Sainte Vierge, où l'on a trouvé des traces de ses pas. Il voulait sans doute dépouiller la statue des colliers, bracelets et autres bijoux dont nos chrétiens se plaisent parfois à l'orner. Mais par bonheur elle ne portait alors aucune de ces parures précieuses. Le voleur s'est ensuite retiré sans avoir rien gâté ou endommagé.

« Depuis lors nous avons fait coucher quelqu'un à la chapelle; et le Gouverneur, que nous sommes allés trouver, nous a accordé quelques constables pour faire la ronde toute la nuit. » (Lett. du 7-sept. 1870.)

— 5. A Gambie, comme ailleurs, les désastres de la France ont atteint à la fois et les conditions matérielles des œuvres de la mission, et l'influence française, identifiée dans l'esprit des populations mahométanes ou païennes de ces contrées, avec l'influence et le prestige chrétiens. Les marabouts surtout lèvent la tête avec fierté; ils triomphent de nos défaites, en exhalant leur haine contre les chrétiens: « Oh! » disait en pleine rue l'un de ces vieux marabouts, « le christianisme, c'est fin de lui! La France est vaincue, elle est morte, et le christianisme, mort aussi avec elle. »

— 6. C'est encore la guerre qui est venue faire tomber le projet d'échange territoriale dont il était question dans le dernier bulletin (t. VII. p. 525). La cession de Gambie à la France devait avoir pour compensation non pas l'abandon des postes du Gabon à l'Angleterre, mais celui de la rivière Mbella corée⁽¹⁾. Les points qui allaient servir de base à la discussion définitive du traité, avaient été portés à l'examen et au

(1) Le Rio-Pongo devait être aussi cédé par la France.

vote du Corps législatif. Il allait enfin être saisi de la question et la solution n'eut pas tardé sans la chute de l'empire.

— 7. Nos confrères n'ont d'ailleurs qu'à se féliciter de la bienveillance de l'administration anglaise. En ces derniers temps, un choix des plus heureux a été fait dans la nomination du Gouverneur de Gambie. « Le nouvel élu, écrit le P. Lacombe, nous est arrivé dans le courant du mois d'août. Lui et sa femme, ils sont catholiques et n'ont pas encore manqué une seule fois aux offices de la paroisse. La chose a fait fortement sensation, sur la population protestante surtout, qui ne voulait jamais croire qu'un anglais pût être catholique. Nous sommes heureux de cette grâce spéciale de Dieu, dans les circonstances difficiles où nous sommes actuellement. Nous trouverons plus facilement aide, soutien, et appui. Ce qui facilite encore nos rapports avec lui, c'est qu'il parle parfaitement le français. Je ne puis encore bien le juger, seulement ma première visite m'a favorablement impressionné. J'ai vu le prêtre aimé et respecté, et une certaine simplicité dénote chez lui une foi vive et bien comprise. » (Lett. du 19 août 71.)

— 8. Le P. Lacombe, dont nous venons de citer les paroles et aux lettres duquel nous avons déjà emprunté un extrait, au commencement de ce Bulletin, était rentré à Gambie dans le courant de décembre 1870. Son séjour en France beaucoup trop abrégé, à raison du besoin qui se faisait sentir de sa présence dans la mission, ne lui avait pas permis de recouvrer assez de forces. Aussi sa santé, depuis son retour, a toujours grandement laissé à désirer. C'est une sorte d'épuisement et de fatigue persistante qui ne lui permet que de satisfaire avec peine aux fonctions du St. ministère.

Le St. Florentin a pu également, avant la fin de l'année dernière, s'embarquer à Bordeaux pour retourner à Gambie.

Les autres membres de la C^{te} ont été éprouvés eux aussi,

L'an dernier, principalement pendant la mauvaise saison. Celui qui a le plus souffert a été le P. Walter. Plusieurs attaques successives de coliques sèches, jointes à des fièvres réitérées, le réduisirent à un état de faiblesse excessive. Il a été toujours se traînant depuis cette époque, jusqu'au mois de juillet de cette année, où il a pu rentrer en France.

Il se trouvait déjà beaucoup mieux à son départ de Dakar, quand l'imprudence d'un des passagers a failli lui coûter la vie. Trouvant qu'il n'avait pas assez d'air dans la cabine qu'il occupait, il ouvrit durant la nuit un des sabords. Le P. Walter qui reposait à côté, fut saisi par l'air vif et froid de la nuit, atteint d'une fièvre des plus violentes qui le jeta dans le délire et mit ses jours dans le plus grand danger. Heureusement que le médecin du bord put à temps couper les accès de la fièvre. A son arrivée à la Maison-Mère, le P. Walter était encore presque sans forces et avait les mains et les avant bras comme perclus, sans pouvoir aucunement s'en servir. Grâce à des soins assidus, il a pu se remettre assez bien pour assister à la clôture de la retraite des Pères et émettre, à la cérémonie, les vœux perpétuels. Peu de jours après, il se résida en Alsace. L'air natal et un complet repos ont continué à augmenter ses forces, et il faut espérer que bientôt il pourra rentrer dans sa chère mission.

— J. Au mois d'août de l'année dernière, les vœux des P. P. Walter et Jaga ayant expiré avant qu'ils eussent reçu la réponse à leur demande de vœux perpétuels, ils les avaient renouvelés en union avec les Pères de la Maison-Mère, à la fête du S.^t Coeur de Marie. (Fest. du 13 sept. 70.)

Le 23 oct. suivant, le F. Edouard avait le bonheur d'émettre à saint-Joseph, ses vœux perpétuels après une retraite des plus ferventes. Il les a prononcés en présence de toute la C^{te} réunie, et entre les mains de

Mgr Robès, qui les a recus au nom du C. R. Père. (Senegambian. Nov. 1870.)

Sierra - Léone.

Cité de Free-Town.

de mai 1870 à déc. 1871.

1. Rentrée du P. Tritsch. — 2. Mort du P. Baumgartner. — 3. Maladies. — Arrivée des P. P. Ohyèvre et Carrière venant du Congo. Personnel actuel. — 4. Ecoles de garçons. Distribut^{ns} de prix. Exams. Subsidés. Projet d'orphelinat agric.
i. Ecoles des Filles p^r les Sœurs de St Joseph. — 6. Bienveillance du Gouvern^t et de plusieurs protestants. — 7. Opposit^{ns} des ministres. — 8. Ministère dans la ville, à bord du Vaisseau-école américain. — 9. Excursion à Bentley, à Wellington, à Gambia. Disposit^{ns} de ces localités. — Appendice. Relation du voyage du P. Ohyèvre.

Extr. du Bull. et de la Corresp^{ce}. — 1. Le retour du P. Tritsch en France, son séjour à la Maison-Mère, et enfin son placement à la C^{te} de Bordeaux où il avait passé plusieurs mois en rentrant de l'Afrique, ont été déjà mentionnés dans les précédents Bulletins. C'est le 11 mai qu'il put quitter Free-Town pour se diriger sur Dakar, où il résida quelque temps, avant de prendre le paquebot, qui devait le ramener en France. Nos chrétiens, écrivait au C. R. Père le P. Baumgartner, viennent tous, les uns après les autres, lui faire leurs adieux. Tous lui portaient une grande estime, et ils voulaient aussi lui dire une dernière fois encore leur sincère reconnaissance. (Bull. du 11 mai 1870.)

Le départ du P. Tritsch prévenait heureusement le retour de la mauvaise saison, dont il avait eu beaucoup à souffrir l'année précédente. Cette partie de l'année, dont l'influence est toujours tant à redouter pour les Européens, devait être particulièrement

funeste au personnel de la petite Cité de Free-Cowen. Une victime même, le P. Baumgartner, allait être choisie parmi ses membres, le 31 août 1870.

— 2. Voici un résumé de la lettre du P. Raiser au E. R. Père, où il lui annonçait la mort de ce cher et regretté confrère. « Le 12 août, le P. Baumgartner fut surpris par la pluie, il rentra avec un peu de fièvre et se mit au lit. Le dimanche 14 août, il voulut malgré moi dire la sainte messe pour diminuer mes fatigues, car je devais prêcher et il refusa absolument que je le fisse encore à jeûn. Il resta alité toute la semaine, ne se levant guère qu'un peu avant midi. Il fit, le dimanche 21 août, comme il avait fait le 14, ne pouvant consentir à me laisser prêcher à jeûn. Le 22, il ne put continuer la sainte messe qu'il avait commencée, et il se recoucha. Le 23, un accès des plus violents de fièvre bilieuse se déclarait brusquement. Ce fut quelque chose d'effrayant. En quelques instants le malade revêtait tous les symptômes d'une mort imminente : teint jaune, verdâtre, yeux caves et offrant une teinte noirâtre, ainsi que les lèvres et le nez. Le médecin, appelé en toute hâte, déclara son état des plus graves. Cependant l'accès tomba, et nous pûmes reprendre quelque espoir. Mais le soir, des vomissements de bile commencèrent pour durer trois jours. Ils cessèrent le 26, et je pus, le lendemain samedi, lui administrer les derniers sacrements. Je retardai jusqu'au dimanche 28 août, deuxième anniversaire de sa profession, pour lui faire émettre ses vœux perpétuels. Ce jour-là, après le Salut du E. S. Sacrement, je réunis dans sa chambre tous les membres de la Cité, et le cher malade put, à sa grande joie, faire à Dieu sa complète consécration et l'entier sacrifice de sa vie, pour le salut des âmes. Une neuvaine avait été commencée au V. Père pour son

rétablissement. Mais Dieu l'appelait à une vie meilleure. Du 27 au 29, son état n'offrit rien de bien marqué; ni en bien ni en mal. Le 29, il fut pris d'un hoquet qui le fatigua beaucoup. Un mieux sembla se produire le 30: le cher Père retrouva quelques forces pour se mettre sur son séant; et s'entretenir un peu avec nous, en gardant une certaine gaieté; mais le 31 au matin, un dernier accès, celui que nous avions tant redouté, se déclara. Bientôt ses jambes, ses bras, ses lèvres furent paralysés. Je lui demandai s'il souffrait beaucoup. « Jamais je n'ai tant souffert, me répondit-il, » — Et pour ranimer son courage en s'efforçant de le puiser toujours en Dieu, il répétait de temps en temps cette seule exclamation, où nous ne pouvions trouver l'accent d'une plainte: « Oh! Dieu!... Mon Dieu! » Voyant à l'agitation de ses mouvements que sa mort était proche, je lui donnai l'indulgence in articulo mortis, et il expira vers la fin des prières de la recommandation de l'âme. C'était le mercredi 31 août; il était 8 h. du matin. » (Lett. au A. sept. 1870.)

« La mort du cher P. Baumgartner a causé un deuil général. Les catholiques et beaucoup de protestants se sont associés à notre douleur et se sont plu, par une assistance nombreuse à la cérémonie des funérailles, à manifester l'estime que sa vertu et son dévouement avaient su leur inspirer. Tout ce qu'il y avait de notable à Free-Crown se trouvait présent: Le Gouverneur, qui avait répondu avec beaucoup de sympathie à ma lettre de faire part, se fit représenter par son aide-de-camp. Le Consul français avait de lui-même invité à la cérémonie tous les capitaines des bâtiments mouillés dans la rade.

« La dépouille mortelle de notre si regretté confrère repose à côté des restes des P. P. Kieberle et Bracken. Souvent nous étions allés prier ensemble sur la tombe de ces chers défunts et il me disait, avec un pressentiment

qui n'avait pour lui rien de triste, qu'il irait prendre sa place au près d'eux et me précéderait dans cette dernière demeure. » (Lett. du 4 sept. 70.)

Cette mort précieuse devant Dieu sera, nous en avons la confiance, une source de bénédiction pour cette mission de Sierra-Léone. C'est déjà la 3^e victime que notre Cong^o offre au Ciel pour le salut de ces pauvres âmes, sans parler de M^{gr} de Marion-Briéillac et de ses premiers compagnons. Il faut espérer que tant de généreux sacrifices nous obtiendront de la Miséricorde divine de nouvelles et plus abondantes grâces pour la régénération de cette contrée.

— 3. Après le P. Baumgartner, les F^rs Christian et Claver eurent aussi à payer le tribut à la maladie. Enfin le P. Raiser, qui jusque-là avait bien résisté aux influences du climat, fut à son tour pris par les fièvres. On comprend tout ce que sa position avait de pénible, se trouvant seul à la tête de la mission et devant faire face aux soins nombreux qui tous retombaient sur lui. Par bonheur, le 8 octobre 1870, arrivaient les P. P. Lhyèvre et Carrie, revenant du Congo, dont on s'était vu contraint de faire temporairement l'abandon. Ils attendirent dans la C^{té} une décision du E. R. Père, laquelle, comme ils le présumaient, devait modifier l'obédience qu'ils avaient d'abord reçue. En effet, après deux semaines environ de séjour dans la C^{té} de Free-Town, une disposition prise par le E. R. Père, dans l'hypothèse de la mort du P. Baumgartner, dont on avait appris à la Maison-Mère l'état de très-grave maladie, était notifiée à nos confrères. Le P. Lhyèvre devait rester jusqu'à nouvel ordre comme supérieur de la C^{té}, tandis que le P. Carrie était appelé à continuer son voyage pour rentrer en France. Le 10 novembre, ce dernier quitta Sierra-Léone, d'où, s'étant rendu à Gorée, ainsi qu'il a été dit, il fut,

un certain temps après, prendre le paquebot français pour Bordeaux.

La C^{te} se compose maintenant du P. Dhyèvre, confirmé dans les fonctions de supérieur, du Père Gommenginger, dont nous avons annoncé le départ de Bordeaux le 24 nov. dernier, et du P. Kayser. Elle compte aussi trois Frères, savoir les F. F. Claver et Christian, et le F. Marie-Liguori, arrivé à Free-Town le 10 mai de cette année. La santé de ce cher Frère a éprouvé déjà les fatigues du climat: deux fois il a eu des crachements de sang.

— 4. — Une des principales œuvres de la Mission, dit le bulletin de la C^{te}, et sans doute la plus importante, est celle des écoles. Malheureusement le Gouvernement anglais a établi, dans la 1^{ère} moitié de l'année 1870, un grand établissement, qui comprend des écoles pour garçons et pour filles, avec un personnel de maîtres et de maîtresses venus d'Europe. Il en résulte une concurrence bien préjudiciable pour nos deux institutions. Cependant, au mois de mai 1870, nous avions un nombre de 96 enfants, et les Sœurs comptaient 120 filles, assistant aux leçons. (Bull. mai 1870.)

« Dans les colonies anglaises chacun est aussi libre d'ouvrir une école qu'il l'est de la mener selon son bon plaisir. Le Gouvernement n'exerce de contrôle sur cette institution, quelle qu'elle soit, qu'autant qu'on la fait reconnaître. Cette reconnaissance nécessite un premier examen ou constatation d'aptitudes, auquel est soumis au préalable le Directeur de l'école. Le programme n'en est pas très-complicqué: lecture, dictée, grammaire et Histoire anglaises, géographie, arithmétique: telles sont les matières demandées. Pour nous, cette condition ne pouvait être un inconvénient. Le F. Claver, en effet, considéré comme Directeur de l'école, avait son brevet de capacité, et du reste, les anglais, beaucoup moins formalistes

qu'on ne l'est en France, et pleins de considération pour les ministres de la religion catholique, regardent toujours le prêtre comme bachelier et lui en accordent les privilèges. (Lett. du 3 nov. 1870)

« La reconnaissance légale entraîne comme conséquence l'adoption obligatoire du plan d'étude ou, mieux, de la méthode donnée par le Directeur de l'Instruction publique, et la soumission de l'école à des examens de la part de l'administration. Mais d'ailleurs, l'enseignement religieux ne tombe ni sous ses arrêtés, ni sous sa surveillance... »

« Cette reconnaissance légale a pour avantages d'assurer à l'établissement scolaire une part dans les subsides destinés à encourager l'Instruction.

« En outre, les examens eux-mêmes peuvent contribuer à attirer la confiance des familles. Ils font connaître la force respective des études, dans les différentes écoles; car les notes et les témoignages de satisfaction obtenus par les élèves dans chacune d'elles, sont rendus publics et peuvent ainsi être comparés entre les diverses institutions. Ces examens, s'ils sont satisfaisants, méritent en outre de nouveaux subsides. Six mois avant la séance, le programme est porté à la connaissance des maîtres-instituteurs. Il leur appartient dès lors de préparer parfaitement leurs élèves à répondre aux questions qui y sont indiquées. Cependant il ne suffit pas de satisfaire l'examinateur par ses réponses, il faut en outre que le candidat justifie d'un nombre déterminé de présences en classe, pendant le semestre. Ainsi un enfant, qui a été cent fois à l'école pendant six mois et qui, à son examen, mérite la note bien, rapporte à l'établissement auquel il appartient une prime de 3,75. Ces primes d'encouragement peuvent ainsi s'élever à une somme assez considérable, si l'on est en mesure de présenter de nombreux élèves, capables

de passer des examens satisfaisants. (Bull. 2e. mai 70 et août 71)

« Il devait donc y avoir pour nous tout avantage à faire reconnaître nos écoles par l'administration. Les subsides donnés par le Gouvernement allaient être un secours très-utile dans notre détresse, et, comme nous le pensions bien, les examens subis par nos élèves ne pouvaient manquer de nous mettre au-dessus des écoles protestantes, au nombre d'une centaine, existant dans la colonie. Dès le 1^{er} semestre de 1870, un inspecteur venu d'Angleterre avait passé plusieurs heures à examiner les deux écoles, la nôtre et celle des Sœurs de St-Joseph. Il s'était montré très-satisfait et nous avait promis, à la condition de nous faire reconnaître, un subside annuel de 1200 £ pour chaque école. (Bull. mai 1870.)

« Cependant l'allocation ordinaire, réglée pour les écoles reconnues par le Gouvernement, n'est que de 375 £ par an, et c'est à celle-là qu'en principe nous avons été ramenés, au lieu des 1200 £ annoncés. (Bull. du 15 mai 71)

« Dans le courant de novembre 1870, le surlendemain de la distribution des prix chez les Sœurs de St-Joseph, le Gouverneur enthousiasmé des succès de nos enfants, avait fait allouer une somme de 3700 £ pour la mission catholique, par les membres de son conseil d'administration. Tous les conseillers, à l'exception du secrétaire du Gouverneur et d'un noir, habitant du pays, avaient voté dans le sens de la proposition. La demande était d'abord de 300 liv. sterling, c'est-à-dire 7500 £; mais pour ne pas trop blesser les opposants, on avait réduit cette somme à la concession accordée, en se réservant de l'augmenter les années suivantes. (Bull. du 12 Dec. 1870.)

« Toutefois la générosité de ce don fait en dehors des règles administratives, souleva des plaintes parmi les protestants; et jusqu'en Angleterre même, il y eut à ce sujet des réclamations. Cette circonstance laissait

peu d'espoir d'obtenir plus que le subsidie de 375[£] donné à chaque école reconnue. (Bull. du 15 mai 71) Cependant un de nos amis nous a assuré que l'allocation de 3700[£] nous serait maintenue par la colonie, sinon augmentée cette année encore. Le Gouverneur lui en avait donné la promesse. (Bull. du 18 nov. 71)

« D'un autre côté, nos examens nous apportent toujours une petite augmentation de ressources. Au mois de mai de cette année, notre école de garçons a eu un succès marqué sur toutes les autres. Tous nos candidats présentés ont plus que satisfait l'examinateur et ils ont obtenu la mention très-bien. (Bull. 7 août 1871) La prime que nous avons alors méritée, a été de 285[£]. (Bull. du 16 juill. 71.)

« Au mois de novembre, il y a eu de nouvelles épreuves d'examen, dont les résultats ont été pour nos enfants moins brillants que ceux de mai. Cependant l'Inspecteur s'est encore montré très-satisfait. Il a témoigné son contentement de la façon la plus vive au F. Claver, qui était allé lui faire une visite, et afin de coopérer aux frais d'installation, pour la distribution des prix, il lui a offert une livre sterling (25[£]). (Bull. du 15 déc. 1871.)

« Nos distributions de prix ont encore contribué à nous conquérir l'administration et la sympathie publiques. Le 16 novembre et le 1^{er} Décembre 1870, elles eurent lieu à quinze jours d'intervalle, d'abord à l'école des filles, puis à celle des garçons. Nous devions naturellement inviter le Gouverneur. Mais pouvait-on espérer de le voir se rendre à cette invitation? « Le Gouverneur Kennedy ne sera pas assez fou, disaient les protestants, pour aller chez ces Romains catholiques: un autre Gouverneur la fait, mais lui, non, il ne le fera point. » — Cependant nous savions que le chef de la colonie portait le plus vif intérêt à nos œuvres et principalement à notre école.

Un mois avant la fin des classes, le P. Kayser eut l'occasion, pour répondre d'ailleurs à l'une de ses invitations, de lui faire une visite. Profitant alors d'un à-propos, il lui dit que nous espérons terminer l'année scolaire par une distribution de prix. « Ah! répondit aussitôt son Excellence, je serais content d'y aller. » — « Nous nous regardions comme trop peu de chose, répondit le P. Kayser, pour aspirer à recevoir chez nous le Gouverneur de la Colonie. » — « Que dites-vous! reprit avec bonté son Excellence, je m'y rendrai certainement. » et il demanda aussitôt le jour et l'heure.

« M^r. Kennedy nous avait déjà fait remettre 177 £ pour achat de prix; il fut exact à se rendre à nos deux distributions.

« À l'école des garçons l'assistance était nombreuse et distinguée. Avec son Excellence le Gouverneur général de toutes les possessions anglaises sur la côte occidentale d'Afrique, nous avions aussi, les deux gouverneurs de Scherbro et de Lagos, le Juge assesseur, l'Ingénieur en chef, le Directeur de l'Instruction publique etc.... Nos enfants réussirent très-bien à déclamer les morceaux qu'ils avaient préparés. Tous les assistants ont été enchantés.

« Le Chef de la colonie, qui avait souvent, chez les Sœurs, témoigné par de vives acclamations, son plein contentement, ne s'est pas borné à cela chez nous. Il a fait un discours que les journaux ont reproduit: « Il commença par nous louer avec beaucoup de bonne grâce et de délicatesse, en proposant à l'émulation des enfants les vertus qu'ils devaient pratiquer, comme une imitation de la vie de leurs Maîtres. Il parla avec éloge de notre dévouement, de la solidité de notre enseignement, et de l'éducation que nous donnions à nos élèves: « éducation basée, dit-il sur ces trois grands principes: Justice, loyauté, vérité, et qui,

« par conséquent ne peut être que très-moralisatrice, et parfaitement apte à faire des hommes honnêtes et utiles à leur pays. » — « Aussi, ajoutait-il en finissant : c'est au prix de tous mes efforts que je veux venir en aide à cet établissement, et y engage tous les parents à y envoyer leurs enfants d'une façon régulière, et à aider eux-mêmes à l'éducation de leurs fils en secondant l'action des Maîtres. »

« Assurément il était difficile à un protestant de manifester aussi ouvertement un attachement plus vif et plus sincère pour un établissement catholique. Aussi ce discours fit-il une vive impression. (Bull. et Lett. du 6 Dec. 70)

« Cette année, le 12 décembre, nous avons eu une seconde distribution de prix. Mais elle n'a pas été aussi brillante que celle de l'an dernier. Toutes sortes de contre-temps fâcheux en ont contrarié les préparatifs et gêné la solennité. Deux Frères en effet, dont l'un était le Sr. Claver, l'âme de l'école, sont tombés malades, trois ou quatre jours avant. Puis, le paquebot est venu à passer juste ce jour-là; de sorte que, beaucoup de personnes qui auraient assisté à la cérémonie, durent consacrer leur temps à faire leurs correspondances pour l'Europe. Le Gouverneur fut de ce nombre. Le matin même il nous avait renouvelé l'assurance qu'il viendrait présider la solennité, mais une heure avant, il se fit excuser à cause de l'expédition pressante du courrier. Néanmoins tout le monde a été satisfait de la fête, et le public s'est montré aussi favorable que l'an passé. (Soll. du 13 Dec. 71.)

« Vos succès aux examens, la solennité donnée à nos distributions de prix, nous placent en particulière estime dans l'opinion du public. Nos études sont du reste en réalité plus solides et nos enfants mieux tenus que dans les cent autres écoles de la colonie, reconnues par l'Administration. Il n'y a tout au plus que trois institutions protestantes qui aient autant ou plus de renom que la

notre. Cette considération dont nous jouissons, indépendamment des autres avantages que nous avons mentionnés, nous vaut encore certains privilèges. Ainsi les certificats que nous délivrons à nos élèves ont de la valeur auprès des employés de l'administration. De plus, chaque élève que nous réussissons à faire recevoir instituteur, nous mérite une récompense ou prime de 250 \$ (lett. du 15 mai 71)

— 5. « L'école des filles que dirigent dans la mission les Sœurs de St-Joseph, a également, par ses succès et les bons résultats obtenus dans la formation des jeunes personnes, conquis l'estime universelle. Ces enfants, comme nos garçons, ont eu à subir deux examens cette année, l'un en mai, l'autre en novembre. Les résultats, sans avoir été aussi satisfaisants qu'ils auraient pu l'être, ceux du premier examen surtout, ont contenté l'inspecteur. Dans le second, les élèves ont beaucoup mieux répondu aux questions de leur programme, et leur tenue dénotait un véritable progrès. Chaque fois, les notes obtenues par elles, l'ont emporté sur celles des autres écoles de filles, reconnues dans la colonie. (lett. des 15 juin, 16 juill. et 18 nov. 71.)

« Leurs distributions de prix ont été aussi couronnées de succès. La Mère Supérieure était allée voir le Gouverneur deux jours après la visite que lui avait faite le P. Rayser; elle en recut le meilleur accueil. Vivement préoccupé de l'éducation de la jeunesse dans la colonie, et principalement à Free-Town, il déplorait la manière dont les jeunes filles surtout étaient élevées dans les écoles tenues par les dames anglaises. « Ces jeunes filles avait-il dit au P. Rayser, ne sont propres à rien en sortant de ces écoles. » Aussi s'intéressa-t-il vivement à la manière dont les sœurs dirigent leurs enfants et exprima à plusieurs reprises en cette circonstance à la Mère Supérieure, qu'il irait avec joie présider la distribution, et il

voulut aussi, outre le don fait au P. Kayser, envoyer de l'argent aux sœurs pour l'achat de livres destinés comme prix. Le jour de la cérémonie, pendant la séance, il répéta souvent cette parole qui rendait sa vive satisfaction. « very glad : Jam very glaid. » — « Très-content ! Je suis très-content ! »

Le Gouverneur et les autres personnages invités à la distribution, ont surtout admiré les ouvrages manuels : tapisseries, broderies et autres travaux d'aiguille, confectionnés par les enfants. (Selt. des b et 12 Déc. 70)

La seconde distribution des prix a eu lieu le 5 décembre. Le succès a été plus complet que pour la précédente. C'est encore le chef de la colonie qui la présidait, (Selt. du 15 déc. 71.)

— C. « Ce que nous avons déjà fait connaître de nos relations avec le Gouverneur, indique bien les bonnes dispositions dont il est animé en faveur de la mission. Avant son départ, le P. Fritsch, accompagné des P. P. Baumgartner et Kayser, avait été lui faire visite. Son Excellence les rassura de son dévouement et de la protection qu'ils trouveraient en lui, toutes les fois que les circonstances pourraient le demander. Quelque temps après, il adressait une invitation au Père Fritsch qu'il croyait encore dans la colonie, le priant de se rendre au grand banquet offert à l'occasion de la fête de la Reine, aux hauts fonctionnaires et aux notables de la colonie. (Bull. de mai 1870)

« Dans la visite que lui firent les P. P. Carrie et Kayser le 29 oct. 1870, il leur témoigna la même bienveillance et le même dévouement empressé. Le P. d'Hyèvre visitait alors divers postes de la rivière de la Nouvelle-Belle-Accorie. Son Excellence demanda avec intérêt des nouvelles de la santé des membres de la mission ; en ajoutant qu'il ne fallait pas trop se mortifier, ni se refuser le confortable voulu, et qu'il était sage de ne point prolonger plus

de deux ans son séjour dans la colonie, sans aller retremper ses forces en Europe. C'est que, dans son esprit comme dans l'opinion commune des habitants de la ville nous sommes des hommes d'une austérité d'anachorète. C'est sans doute par suite du contraste que présente notre vie modeste et réglée, avec les habitudes des Révérends ministres de l'anglicanisme. A la fin de la visite, le Gouverneur manifesta le désir de voir le P. L'Évêque, au retour de son voyage, et il voulut bien nous continuer la faveur de l'exemption des contributions directes. (Lett. du 3 nov. 70.)

Après la distribution des prix de l'école des filles, le Chef de la colonie a voulu mettre à la disposition des sœurs sa maison de campagne, afin de leur offrir en cet endroit un séjour agréable pour prendre quelque temps de repos. C'est une très-belle résidence, située sur le bord de la mer, et dans une position des plus salubres. Les sœurs y restèrent huit jours, avec leurs orphelines et trois pensionnaires qui demeurent avec elles pendant leurs vacances. Elles auraient volontiers prolongé leur villégiature, sans la difficulté d'avoir la messe en cet endroit, distant de Trée-Crown de trois heures de marche, ou d'une heure et demie de trajet par mer. Trois fois cependant nous fûmes aller y célébrer le St. sacrifice. (Lett. du 19 déc. 70.)

— Cet intérêt marqué du Gouverneur pour les œuvres de la mission catholique, s'est principalement montré au sujet d'un projet d'orphelinat agricole, que nous avions conçu depuis un certain temps. Instruit de nos desseins et sachant que nous portions nos vues sur Wellington et Benty, deux localités voisines de Trée-Crown, il nous a proposé d'une manière indirecte de demander pour nous les terrains que l'État possède dans la presqu'île de Kingston. C'est un sol très-fertile, dans un quartier des plus salubres, situé à une demi-lieue environ de la ville. Beaucoup de commerçants possèdent

là des maisons de campagne. Les Wesleyens y ont aussi leur séminaire, sur une propriété appartenant à la colonie; et celle-ci nous céderait volontiers cet établissement pour rien ou pour peu de chose, car elle n'en tire aucun parti. Deux avances qui nous furent faites à ce sujet, nous exposâmes l'état de nos ressources qui ne nous permettaient point de faire des dépenses pour une installation. La personne qui servait d'entremetteur entre son Excellence et nous, répondit gracieusement: « L'objection a été prévue; quand vous voudrez commencer, ne vous inquiétez de rien l'argentée vous fera pas défaut: on y pourvoira. » Le Gouverneur, en effet, parlant de son projet de demander pour nous ces terrains de la couronne, s'était offert à acheter le reste de ses propres deniers. » (Lett. du 18 nov. 71.)

« Sa générosité ne s'est pas bornée à des paroles. Continuant toujours à beaucoup s'intéresser à cette œuvre, il nous a demandé un rapport pour bien connaître nos vues et nos desirs. Ce rapport lui a été remis: mais nous n'avions joint à cet exposé aucune demande, ne voulant nullement avoir l'air de prendre un engagement. Cependant, le Gouverneur, de sa pleine initiative, nous a acheté, avec ses fonds privés, un terrain et une maison très-convenable, pour commencer l'œuvre. Cette propriété est dans un très-bel emplacement et un endroit très-sain. Nous nous sommes laissé faire d'autant plus volontiers, que l'œuvre était approuvée en principe par la Maison-Mère, et que, d'après les bruits répandus à Free-Town, le Gouverneur quitterait bientôt la colonie pour ne plus revenir. » (Lett. du 15 déc. 71.)

— « Cette bienveillance du Gouverneur est partagée à notre égard, comme nous l'avons dit, par presque tous les membres de son conseil. Les principaux fonctionnaires de Free-Town, protestants honnêtes et nullement aveuglés par les préjugés du parti, nous témoignent aussi ces bonnes dispositions. Le Directeur et l'Inspecteur général de

L'Instruction publique sont dans ces mêmes sentiments. Celui-ci, non content de nous exprimer, ainsi qu'aux Sœurs, l'estime qu'il a pour les écoles catholiques, proclame bien haut que nous sommes supérieurs à toutes les autres institutions par l'enseignement et l'éducation donnés à la jeunesse. En sortant de notre Distribution de prix, il a réuni les maîtres et les maîtresses des écoles du Gouvernement et leur a dit en propres termes : « Vous dépensez beaucoup d'argent à la colonie et vous ne faites rien. » Si j'ai un conseil à donner au Gouvernement, c'est de confier aux catholiques toutes nos écoles ; c'est chez eux que j'ai pu constater des progrès et chez eux seulement » (lett. du 12 Dec. 70.) Nous devons ajouter que cet Inspecteur est lui-même à la tête d'une institution (lett. 6 Dec. 70)

« L'ingénieur en chef de la colonie, homme très-capable et fort estimé du Gouverneur à cause de son talent, a montré lui aussi pour nous un grand attachement. Cet homme, quoique protestant, avait toujours éprouvé une très-vive sympathie pour les catholiques, « hommes, » disait-il, « aimables en tous points. » Il a été précédemment à l'île Maurice. Là, malade pendant l'épidémie ; il n'avait été visité par aucun ministre de sa religion, tandis que des prêtres, vêtus comme nous, disait-il encore, étaient allés le voir. » (lett. du 3 nov. 70.) — Les charitables visiteurs étaient peut-être quelques uns de nos confrères de cette île.

« Le Consul américain a fait preuve également d'un entier dévouement à notre cause. C'est lui qui s'est mis à la tête d'une souscription en notre faveur, et s'en est fait le promoteur. Cette souscription, recueillie indistinctement chez tous les habitants de Free-Town, a produit une somme de 2470^s. Nous espérons davantage et sûrement, la recette eut été plus élevée, sans le départ, pour l'Angleterre, de ce bienveillant Consul. Personne ne pouvait réussir comme

lui à faire délier les cordons des bourses. Avant de quitter la colonie, il nous a promis d'intéresser à nos différentes œuvres M^{gr} Manning, Archevêque de Dublin, et nous-mêmes, nous avons écrit à ce sujet à l'illustre Prélat. (Lett. des 18 nov. et 15 déc. 71)

« L'intérêt qui s'attache ainsi à la Mission catholique résulte du bien qu'elle produit et qu'on peut déjà apprécier dans la colonie. Si nous fondons nos principales espérances sur l'éducation de la jeunesse, nous ne négligeons pas pour cela l'âge mûr. Le Gouverneur lui-même le reconnaissait et nous le disait, le jour où il vint présider notre distribution des prix. (Bull. août 1871.) Aux yeux des protestants impartiaux, nous sommes, selon leur expression, les grands moralisateurs du pays et des moralisateurs du premier ordre. Et n'est pas jusqu'à l'inspecteur des prisons qui ne nous décerne cet hommage. Chose curieuse en effet, à l'entendre, depuis notre arrivée à Sierra-Léone, l'effectif des prisonniers, pour crimes ou délits, a baissé d'une manière appréciable, et il nous rapporte tout l'honneur de cette amélioration dans la moralité publique. » (Lett. du 6 déc. 70.)

— 7. « Comme on le pense bien, ces marques d'estime et de sympathie dont nous sommes l'objet, offusquent le parti des ministres et la secte protestante. Ils cherchent à faire oublier leur infériorité en disant et répétant sans relâche, que notre mission est sans avenir, que nos œuvres n'ont qu'une existence et une prospérité éphémères.

« Les événements d'Italie et de France, le Pape prisonnier et les armées françaises vaincues, voilà principalement le thème de toutes leurs déclamations. Dans leur pensée, les défaites de la France ne pourraient amener que les humiliations de la Papauté et la chute du Vicaire de J. Ch. doit avoir encore pour résultat

certain l'anéantissement de notre malheureux pays. C'est aussi l'idée populaire répandue dans les masses et accréditée par l'ignorance. Et n'est-ce pas rare en effet de voir s'arrêter devant vous un de ces nègres aveugles par le protestantisme, et vous jeter en grimaceant ces paroles: « France perdue! Lape perdu. Pape perdu. France perdue! » — Et il y a sans doute plus de vérité dans ce trait moqueur qu'ils ne sont capables de le comprendre. » (Bull. août 71)

« C'est par ce talent habile à exploiter les préjugés et la crédulité des classes inférieures, que les ministres protestants continuent de nous combattre. Cependant ils ont essayé d'un autre moyen de propagande anti-catholique, et c'est la femme d'un de ces Révérends qui s'en est fait l'apôtre infatigable. Comme but de ses efforts elle s'est proposé de détruire tout le bien religieux que nous avons pu réaliser jusqu'ici. Elle a, pour travailler à son œuvre, un zèle ardent, une habileté et des ruses qui multiplient ses moyens d'action: les ressources pécuniaires lui sont fournies par la secte. Tout entière à cette propagande, elle va, elle vient, elle prie, elle flatte, ne se rebutant point des échecs qu'elle a pu subir, elle séduit par les promesses et gagne par l'appât de ses largesses calculées. Ainsi sous le spécieux prétexte de leur apprendre à lire, elle va trouver nos vieux bons hommes de catholiques et cherche à les attirer chez elle pour les amener tout doucement à passer au protestantisme. D'autres fois, elle leur demande leurs enfants pour les élever et les nourrir gratuitement.

« Et lui arrivera encore de ne pas agir par elle-même, mais de se servir tantôt d'une dame protestante, tantôt d'une autre, pour obtenir des familles catholiques pauvres, qu'elles envoient leurs enfants manger chez elle. Son dessein en cela n'est autre que de s'atta-

cher

plus sûrement ainsi et les enfants et leurs parents.

« Autre industrie. Comme les ouvrages à l'aiguille exécutés chez les sœurs de St-Joseph sont en grand renom à Free-Town, elle se pose en rival, se flattant de faire et d'apprendre mieux que ces religieuses. Voilà donc un ouvrage qui s'organise et se remplit de dames et de demoiselles de la ville dont elle a mendié la présence. Les ministres en seront; ils viendront, en prêchant dévots, faire une lecture, chacun à son tour, pendant une partie des séances. De plus, on travaillera pour les pauvres: c'est la pitié de la compatissante lady qui en éprouve le besoin.

« Ici toutefois, la zélatrice ne se montre pas complètement désintéressée. Soit pour recouvrer une partie de l'argent qu'elle donne et qui favorise si bien son prosélytisme, soit pour faire mieux sentir le prix de ses leçons, l'entrée de la salle de travail est cotée 1, 20. Cela n'empêche pas que l'affluence est grande chez elle. Mais cette vogue finira par tomber, et déjà même les empressées disciples diminuent de nombre.

« Il y avait là un piège dangereux pour nos catholiques, et quelques-uns même s'y sont laissés prendre. Mais nous avons pu heureusement tout réparer. Les Sœurs ont entrepris d'attirer une partie de ce monde, essayant de faire concurrence à cette femme, autant toutefois que le leur permettaient leurs occupations. Quant à leurs élèves, elles ont fait un cas d'exclusion de la fréquentation de la maison de cette dame.»

— 8. « Ces obstacles de la part des protestants n'arrêtent pas nos efforts pour propager le catholicisme, et notre chrétienté se développe peu à peu. Vers le milieu du mois de mai 1870, nous avons préparé et reçu trois abjurations, béni trois mariages et obtenu 66 communions pascales. (Bull. mai 70)

« Cette année 1871, le samedi-saint, un certain nombre d'hérétiques et d'infidèles ont reçu le St. Bap-tême. D'autres catéchumènes ajournés alors, obtinrent la même faveur, la veille de la Pentecôte, et depuis, de nouveaux néophytes sont encore entrés dans la communion catholique.

« Les fêtes de Pâques furent couronnées par une première Communion d'enfants et d'adultes. Des exercices spéciaux, instructions et pratiques de dévotion, avaient été suivis dans notre chapelle pendant le carême. Elle a toujours le privilège d'attirer même les protestants, curieux de voir nos cérémonies et d'assister à nos offices et à nos prédications. Pendant la semaine st.^e de 1870, ils faisaient foule le jour du vendredi-st. Quoiqu'ils n'admettent en principe ni genuflections, ni adorations, nous leur en avons fait faire sans difficulté, pendant l'exercice du Via Crucis. Et bien qu'ils professent de ne point rendre de culte aux saintes reliques, ils sont venus, comme nos catholiques, vénérer celles de la vraie croix. (Bull. 21 mai 1870.)

« Cette année, même affluence le vendredi-st.; au sermon de la Passion; il y avait plusieurs ministres présents. Parmi nos auditeurs les plus assidus est un membre du Free Church, c'est-à-dire de l'Eglise libre, dans laquelle chacun grêche selon l'inspiration qu'il croit avoir du ciel. Il prend de nos instructions tout ce qui n'est pas en opposition avec les idées de sa secte, pour suppléer au besoin à l'illumination parfois infidèle de l'Esprit.

« La presse est souvent si considérable que le trop plein de la chapelle reflue jusque dans la rue. Alors il nous faut recourir à la police pour faire régner l'ordre et la tranquillité dans cette foule.

(Bull. mai 1870 et août 71.)

Autrefois de mauvais protestants s'avisèrent d'entrer dans notre église pour y faire du désordre. Cela affligeait nos bons catholiques, qui souvent sortaient des offices, les larmes aux yeux. Le P. Fritsch sut bien vite réprimer ces abus, à l'aide du furet de l'officier de police. Aussi maintenant nos protestants sont-ils plus réservés. Nos catholiques sont encore reconnaissants au P. Fritsch, des mesures énergiques et sévères qu'il avait su prendre et dont le résultat si efficace a toujours duré. (Lett. des 11 mai 76.)

« Nos cérémonies, nos chants, pour lesquels nous avons formé un certain nombre d'enfants, font très-bonne impression sur les étrangers qui visitent Tréé-Cown. Dans le courant du 1^{er} semestre de 1870, le R. P. Bouche, supérieur des missionnaires du Dahomey, auquel nous avons été très-heureux de donner l'hospitalité, lors de son passage à Sierra-Léone, nous avoua qu'il n'avait pu obtenir le même succès. Il nous exprima aussi son regret de n'avoir pas des Frères et des Sœurs sachant l'anglais, pour le secourir dans sa mission. (Bull. mai 1870.)

« Jusqu'ici, un des obstacles qui ont arrêté le succès de nos efforts, a été l'impossibilité où nous nous trouvons de retenir sous notre direction les enfants devenus catholiques et dont les parents protestants vivent encore.

« Les passions se développant avec l'âge, ils éprouvent bientôt le besoin d'une vie plus indépendante, et rebutés quelque fois par les différentes mesures disciplinaires qu'il faut garder à leur égard, ils demandent à leurs parents de les retirer de notre école. Ceux-ci accèdent à la volonté de leurs enfants, et cherchent tout de suite à les utiliser au bénéfice de la famille. Espérons que le nouvel orphelinat nous permettra de réaliser, en ce qui touche spécialement

à ces inconvénients, une amélioration réelle. (Bull. août 70)

« Un autre obstacle à l'extension du catholicisme dans la Mission, c'est le manque de générosité et d'énergie dans nos populations, où le caractère est abaissé par le protestantisme et amolli par les influences énervantes du climat. Que de fois nous avons eu à instruire des jeunes gens attirés à notre ste religion par l'incomparable beauté de la morale évangélique, mais qui n'avaient pas ensuite le courage de l'embrasser, effrayés de ses saintes rigueurs et surtout redoutant le contrôle que la confession exerce sur les consciences.

« Pour ce qui est de nos quelques catholiques, la ferveur se maintient chez eux et les sacrements sont fréquentés. Nous avons déjà quelques jeunes familles catholiques, et nous sommes à la veille d'en former encore d'autres. La ^{vis} ^{iglor} que ces jeunes gens et ces jeunes filles ont su garder avant leur mariage, est chose merveilleuse aux yeux des protestants. Ils en sont dans l'admiration. Ces catholiques ont pour le prêtre un très-grand respect et ils témoignent une entière soumission à sa parole. Il est pour eux un véritable Père. (Bull. août 71)

« Notre ministère s'étend aussi aux malades de l'hôpital, parmi lesquels, souvent, nous rencontrons des matelots français. Mais, combien c'est triste à dire! Ce sont eux qui d'ordinaire nous font l'accueil le plus froid. Trois d'entre eux nous manifestèrent, en une circonstance, quelques sentiments chrétiens. Ils avaient eu des rapports, par le passé, avec nos Pères de Maurice et de la Martinique. Un autre de nos infortunés marins mourut subitement, sans avoir pu se reconnaître. Vainement le P. Rayser avait essayé de lui parler de religion. Ce malheureux, chaque fois qu'il apercevait

le Père, faisait le dormeur. Les matelots anglais, indignés de cette conduite, en avertirent notre confrère.

« La pensée des sœurs hospitalières qui soignent avec tant de dévouement les malades dans les hôpitaux français, éveille encore dans l'âme de ces pauvres gens des sentiments qui les rendent parfois plus accessibles à nos exhortations. Aussi, aimons-nous à leur rappeler le souvenir de la R. Mère Sainte Marie Jarouhey, Fondatrice des Sœurs de St. Joseph de Cluny, laquelle, dans cet hôpital même de Trée-Cown, lors de son passage à Sierra-Leone, se dévouait au soin des malades. Voici, en effet, comment elle s'exprimait alors dans une de ses lettres. « On espère que nous réorganiserons l'hôpital qui en a bien besoin. J'y ai trouvé des malheureux français dans le plus triste état, ils étaient parmi les malades de toutes les nations. Ils me regardent comme un ange qui leur ai sauvé la vie. On m'arrange un appartement à l'hôpital, où je vais rester un mois, pour tout organiser le mieux que je pourrai. J'ai fait pour les malades des traversins de paille; ils me donnent mille bénédictions. Demain et mardi, je vais leur procurer des paillasses, des draps etc.. etc. »

« L'arrivée en rade de Trée-Cown d'un vaisseau école américain, nous fournit l'occasion d'un bien consolant ministère. Ce navire avait à son bord 300 enfants, recueillis par les États-Unis dans la population pauvre de New-York, et formés par ses soins au métier de marins. Sur ces 300 enfants, 250 étaient catholiques, appartenant à des familles irlandaises. Il y eut grande invitation, faite par le Commandant à toutes les personnes marquantes de la ville. Le Consul américain, dont nous avons déjà parlé, un excellent catholique, nous transmit cette invitation

et nous conduisit lui-même à bord, dans son embarcation. Grande joie chez ces jeunes irlandais, à la vue de nos soutanes. Les devoirs de civilité, une fois rendus aux divers personnages, officiers du bord ou invités, nous étions à ces enfants. Quel empressement à se grouper autour de nous, à nous montrer leurs chapelots, leurs médailles, leurs scapulaires etc., témoignant la plus vive joie de retrouver des prêtres catholiques ! Ils attendaient, comme une faveur, de pouvoir se confesser et communier. Bussi, le lendemain, le P. Kayser se rendit de nouveau à bord, où il passa toute la nuit suivante à entendre les confessions de ces enfants. Le dimanche, il put célébrer la sainte messe sur le navire, qui était pourvu d'une chapelle assez richement garnie. 150 enfants communierent alors. C'était au commencement du Carême, et comme le bâtiment devait longtemps encore rester en mer, nous avions jugé opportun d'avancer pour eux le temps des Pâques. Enfants, équipage, officiers, tout le monde fut enchanté de la manière dont tout s'était passé.

Le Gouverneur de Sierra-Léone étant allé visiter le navire, entra dans le compartiment qui servait de chapelle, pendant que le P. Kayser entendait les confessions. S'avancant droit vers lui et lui prenant les mains, « Je suis content de vous voir ici », dit-il avec affection.

« Bien que tous protestants, à l'exception de deux, les officiers ne savaient comment nous témoigner assez la considération et la reconnaissance qu'ils avaient pour nous.

« Contraste bien triste, mais malheureusement trop marqué ; huit jours auparavant, la Bellone, frégate de guerre française, avait mouillé à Sierra-Léone, et, sur l'invitation du digne aumônier,

M.^r l'abbé Rivoir, qui venait passer chez nous une bonne partie de ses journées, nous étions allés à bord. Personne ne fit attention à nous, et ni matelots, ni officiers n'eurent le courage de nous saluer. La chose parut toutefois si inconvenante, que le lendemain, l'officier qui présidait le carré, vint, au nom de tous les autres, nous en faire des excuses.

« A New-York, c'est un jésuite, le R. P. Duranquet, qui est chargé du soin religieux de ces enfants. A l'invitation des officiers, le P. Kayer lui écrivit pour lui rendre compte de la piété avec laquelle ils avaient rempli leurs devoirs de chrétiens. Ce digne religieux lui répondit en termes qui marquaient sa vive reconnaissance, et, joignant les actes aux paroles, il s'est employé avec générosité et dévouement à faire à New-York, pour la Mission, une quête dont il espérait voir le produit s'élever à une certaine de piastres. »

— 9. « Aux environs de Free-Town, se trouvent différentes localités où la grâce de Dieu semble disposer les âmes à recevoir la parole du salut. En décembre 1869, nous avions, dans une de nos excursions, porté nos pas jusqu'au village de Wellington. A peine arrivés, nous fûmes l'objet d'attentions unanimes, chacun mettant à honneur de nous recevoir sous son toit. Nous n'avions pu quitter l'endroit sans contenter ces bonnes gens, en leur donnant la promesse d'aller les revoir. Trois mois après, le souvenir de Wellington et de notre promesse, semblait passé de notre mémoire, quand, un beau matin, le P. Baumgartner entend un bruit de voix confuses sous sa croisée, dans notre rue d'ordinaire si tranquille. Il met la tête à la fenêtre: « Oh! c'est lui, c'est le ministre que nous cherchons, » s'écrie-t-on aussitôt. Ces gens, en quête du Missionnaire, étaient nos bons habitants

de Wellington. Cette année, ils sont venus nous voir et nous demander encore d'aller chez eux. « Oh venez, nous disaient-ils; nous vous donnerons du terrain et vous bâtirez une église. Vous soignerez nos malades; nous irons chez vous et vous serez nos Pères. » Nous ne pûmes nous délivrer de leurs touchantes insistances, qu'en promettant de nouveau d'aller les voir au retour de la belle saison. (13ull. août 71)

« En octobre 1870, le P. Dhyèvre eut occasion de faire un voyage dans la Mellacorée; distante de Tree-Cown d'environ 15 à 20 lieues. Il devait bénir le mariage d'une jeune personne, ancienne élève des Sœurs de St. Joseph, avec un français, exerçant le commerce dans le fleuve. Le voyage fut assez long et assez fatigant. Le Benty, poste français, notre confrère recut un accueil empressé et tout cordial du Gouverneur M^r. Seignac de Lesseps, et des autres habitants de cette petite colonie. Il arrivait avec la fièvre, et tous se firent un devoir de l'entourer de soins. Il ne put, à cause de sa santé, pousser son excursion jusqu'au village de Mellacorée. Le Gouverneur, M^r. de Lesseps, profita du passage du P. Dhyèvre pour se confesser et communier.

« Notre confrère eut encore l'occasion d'administrer alors le Baptême et l'Extrême-Onction. Benty fait l'espoir du missionnaire pour l'avenir: on y trouve trois familles blanches qui s'y sont installées et vivent chrétiennement, ainsi qu'un certain nombre de noirs baptisés à Gorée ou ailleurs, dont quelques-uns sont chrétiens pratiquants. Les autres auraient besoin d'être stimulés. L'excellent Gouverneur a proposé au P. Dhyèvre de faire élever une petite chapelle au poste et de la faire tenir en bon état, pourvu qu'il y vienne un prêtre trois ou quatre fois par an. Il s'est offert, non

seulement à donner l'exemple d'une vie bien chrétienne, mais à se servir de son autorité, autant que la chose serait possible, pour faire respecter les lois de l'Église. La femme n'est pas d'un moindre zèle. Elle se chargerait très-volontiers de veiller à la bonne tenue de la chapelle et de tous ses ornements, à catéchiser les enfants et à les préparer au baptême ou à la 1^{re} Communion. (Bull. d'août 71. Lett. du 10 nov. 70.)

Cette année encore, au mois d'octobre, le P. Dhyèvre a fait une nouvelle excursion sur les bords du Scarsis. En remontant le cours du fleuve, il est arrivé jusqu'à Gambia, grande ville des noirs, située sur ses rives, à une distance de 30 lieues environ dans l'intérieur. Voici, comme appendice au Bulletin de la C^{te}, la relation de son voyage, extraite d'une de ses lettres au C. R. Père, en date du 18 nov. 1871: elle pourra intéresser nos confrères.

Excursion sur les bords du Scarsis.

Lettre du P. Dhyèvre au C. R. Père.

Mon Très-Rév. Père,

Je suis heureux de tenir la promesse que je vous ai faite, en vous entretenant de mon voyage dans le Scarsis. Cette relation n'en sera néanmoins qu'un récit abrégé.

Le 4 oct au soir, je m'embarquai dans une pirogue et le lendemain, juste 24 heures après, je débarquai à Kakouki, où je devais faire un mariage. Sachant par expérience à quoi m'en tenir sur les factoreries, j'avais posé mes conditions avant de quitter Free-town. Elles n'étaient certes pas exorbitantes: une chambre pour moi et mon domestique, liberté entière d'y célébrer la s^{te} Messe et d'y faire, tout à mon aise, mes autres exercices de piété; c'est à cela que j'avais voulu pouvoir principalement. Ces conditions furent acceptées, et je dois le dire, scrupuleusement gardées. Une autre clause à laquelle j'avais tenu, c'était de trouver un guide parmi les commerçants, qui pût m'accompagner jusqu'à Gambia, grande ville des noirs, que je désirais

beaucoup connaître. Ceci n'était pas aussi aisé à obtenir. Les dépenses évaluées à 300 £ au moins, les fatigues qu'un tel voyage devrait occasionner, rendaient tout le monde hésitant. Cependant les choses s'arrangèrent selon mes souhaits.

Kakouki, où j'arrivai le lendemain de mon départ de Free-Crown, est une île au milieu du fleuve Scaris; c'est un pays malsain et peu fertile. A une demi-lieue dans les terres se trouve Kirchum. Ce centre de population est situé dans une belle plaine, dont les terrains fertiles sont aussi bien cultivés. Le gibier y abonde, et la population trouve sur les lieux une eau assez bonne. Cette population est formée de mahométans. Les chefs aux quels j'eme suis présenté seraient heureux de nous recevoir; et ils nous concéderaient volontiers tout le terrain que nous souhaiterions. Mais, quel bien opérer parmi ces sectateurs du Prophète? Les conversions seraient rares ou feraient complètement défaut. Quant à se fier à leurs promesses, ce ne serait guère prudent. Les secours, il ne faudrait pas en attendre non plus de la générosité des habitants. Le pays d'ailleurs n'est pas des plus salubres.

Robat est un 3^{em} poste, à 12 lieues dans l'intérieur: région fertile, mais peu saine, également peuplée de mahométans. Ce qui les distingue, c'est leur antipathie et leur morgue à l'endroit des blancs. Un autre trait, la passion du vol, signale encore les habitants de ce village.

Environ huit lieues plus avant, à 30 lieues par conséquent du littoral, on rencontre Makenha. Bricks et goëlettes peuvent remonter le fleuve jusqu'à cette hauteur. Les mœurs douces et affables des habitants les rendent amis des blancs et respectueux à leur égard. Le pays qu'ils occupent présente un sol très accidenté et très fertile. Il est d'ailleurs très-sain, et la chaleur y est bien plus supportable que sur le bord de la mer. C'est une des meilleures stations du fleuve. Malheureusement quand ces peuples sont en guerre, on risque d'être pillé, quelque inoffensif qu'on soit. Quant à la protection des européens de la côte, elle serait vaine; Makenha est en effet placé trop avant dans les terres.

De ce village, nous gagnâmes Massaya situé environ 5 lieues plus haut. C'est la résidence d'un roi des plus puissants du pays. Je ne pus voir sa Majesté, alors absente. Son palais excitait ma curiosité; mais il aurait fallu faire des présents aux nombreuses reines qui l'habitaient, et mon conducteur, intéressé dans la question se souciait fort peu de déployer pareille munificence. Il se contenta de m'introduire chez les grands du royaume, ministres et conseillers du monarque. Je ne puis répondre qu'faiblement à

tous les honneurs dont ils s'efforçaient de me combler. En effet, à peine présenté au premier ministre, comme le grand marabout des blancs, j'étais resté seul au milieu de tous ces personnages et hauts dignitaires, empressés à se réunir autour de moi. Mon introducteur, qui était en même temps mon interprète, s'était laissé river à part et avait disparu pour s'occuper de certaines affaires personnelles. Ne comprenant rien à leur langue, non plus qu'à leurs mille cérémonies, j'étais là payant de mine et faisant bonne contenance. Parfois cependant, je craignais d'être victime d'une habile mystification, dissimulée sous cette parade. Un hamac était là, pendu tout près de moi, j'allai gravement m'y étendre, fatigué du poids de ces honneurs, et me disant du reste que si par hasard ils cherchaient à se moquer de moi, ce sans façon et ces aides dont je ne faisais pas scrupule, me vengeraient assez de leurs pantalonnades. Mais, cette place était, à mon insu, précédemment la plus honorable, et mon procédé, une manière de bon ton qui n'accusait que mieux ma haute dignité. Je devins alors l'objet d'une attention et de prévenances plus grandes encore. Plusieurs hommes vinrent en armes devant moi, me déférer le salut militaire, à la façon du pays. Toutes ces distinctions me laissaient impassible, ennuyé, j'avais hâte d'en voir la fin. Mon indifférence ne resta point inaperçue; mais décidément tout conspirait contre moi, car elle ne fit que motiver de plus grands honneurs. Entre eux, en effet, je le sus plus tard, ils se disaient émerveillés de mon attitude: « il faut que ce soit un bien grand personnage pour que tant d'honneurs le touchent si peu. » Deux heures durant je fus le héros de cette scène, qui me permit de savourer tout l'ennui des grandeurs. Enfin, à ma vive satisfaction, mon compagnon revint. Je me demandais si je n'allais pas payer toutes ces distinctions au prix d'une bonne rançon. Mais il s'agissait bien de rançon: au contraire, je reçus une poule en cadeau. Le dévouement m'allait assez; et comme je me retirais, je me mis à donner des poignées de main à tous ceux qui se présentèrent. Qui s'en serait douté? Ceci gâta l'affaire. Il n'en avait pas fallu davantage pour me ramener à la condition commune de simple blanc et me ravir toute la considération que je m'étais acquise un peu auparavant. « Sic transit gloria mundi »

De Moassaya nous nous dirigeâmes enfin sur Gambia, but de mon voyage. C'est une ville très-commercante de 12 à 15 mille âmes et bâtie au confluent du fleuve et d'une rivière. Les habitants sont presque tous païens ou mahométans. Quelques protestants de Sierra-Léone s'y sont établis pour le commerce. Le pays est très-sain,

et l'on y respire un air frais venant des montagnes qui bornent la campagne à l'Est. La terre est assez fertile et bien cultivée. Cette résidence pour les Européens est un asile presque assuré contre les fièvres et les autres maladies endémiques de l'Afrique. Malheureusement le vol et le pillage sont ici comme à Robax une des plaies du quartier. Tenir tête aux voleurs et aux pillards serait risquer sa vie: il faut donc se laisser faire. Comme les tribus de cette région sont assez souvent en guerre les unes contre les autres, ce que les habitants du lieu me vous ont pas ravi, vous est enlevé plus tard dans une incursion des vainqueurs. Alors il faut tout abandonner et prendre la fuite. Autrement on s'exposerait à perdre la vie, sinon toujours la liberté.

Ce que je dis de Gambia, je l'étends à certains égards au village du roi de Masséna. On ne pille pas, mais l'usage des cadeaux est pour ainsi dire obligatoire: il en faut donner pour la moindre affaire et les noirs s'entendent très-bien à vous chercher chicane.

J'avais hâte de retourner à Sierra-Léone. Aussi en quittant Rahouki, pour aller à Gambia, nous avons navigué jour et nuit. Partis le lundi de ce poste, nous y rentrions le jeudi soir. Le lendemain 13 oct., nous faisons route pour Tree-Coron, où j'arrivai après huit jours d'absence.

Mon guide, un enfant qui m'avait accompagné et moi, nous éprouvâmes de longues fatigues et plusieurs maladies ou indispositions, des suites de cette aventureuse excursion.

signé. P. L'Hyèvre

Avis aux C^tés

Dans la transcription des prières indiquées au dernier Bulletin, pour les besoins présents de l'Eglise, le verset et le Répons *Oremus pro Pontifice nostro* ont été omis par mégarde. Nos confrères sont avertis d'ajouter cette prière après le verset *Etro nobis Domine*.

A cette occasion, le C. F. Père prévient de réciter après ce verset l'oraison suivante, qu'il a trouvée depuis dans une publication romaine, les *Acta Sancta Sedis*, et qui convient spécialement aux circonstances du temps présent. N. S. Père le Pape Pie IX y a attaché une indulgence de 100 jours, par Décret du 6 oct. 1870.

Clementissime Jesu, Salus, vita, resurrectio nostra Tu solus es: Te ergo quæsumus, ne deselinquas nos in angustiis et perturbationibus nostris, sed per agoniam Cordis tui Sanctissimi et per dolores Matris Tuæ Immaculatae, Tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Nouvelles récentes des C^{tes}.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos confrères la reprise des travaux de collationnement pour le Procès de Notre Vénéré Père. Lundi dernier, 15 janvier, a eu lieu la 39^{ème} séance des membres du Tribunal, lequel demeure toujours composé comme précédemment.

— M^{gr}. Robès, revenant d'Alsace, est arrivé le 3 janvier à la Maison-Mère. Sa Grandeur doit s'embarquer le 24 de ce mois pour rentrer dans sa Mission. Sa santé est assez bien remise.

Le R. P. Hervé a dû quitter la Guyane sur l'ordre du médecin, à la suite d'attaques répétées de fièvres. Il est passé par la Martinique, où il est arrivé le 3 janvier; il doit de là continuer son voyage jusqu'en France.



Bulletin Général.

Nouvelles de la Maison-Mère.

1. Cause du V. Père. — A la fin du dernier Bulletin nous avons annoncé la reprise du procès de notre S.^t Fondateur, ne voulant pas tarder à faire connaître cette bonne nouvelle à tous nos confrères. Nous ajoutons aujourd'hui à ce sujet quelques détails, persuadés que rien ne peut davantage exciter le pieux intérêt de tous les membres de la Congrégation.

Ainsi qu'on la vut à l'avant dernier Numéro, le E. R. Père n'attendait que l'installation du nouvel Archevêque de Paris pour lui demander de vouloir bien faire continuer et achever le procès. Il avait même reçu de Rome pour Sa Grandeur, des pouvoirs particuliers à ce sujet. Quelques jours après l'arrivée de M^{gr} Guibert, il s'empressa de lui écrire la lettre suivante, sous les auspices de l'Immaculée Conception de Marie.

Paris, le 8 Décembre 1871.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Grandeur le pli ci-joint de la S. Congrégation des Rites relatif au procès ordinaire, commencé le 2 mars 1868 par ordre de votre vénérable prédécesseur, pour l'introduction de la Cause de notre Fondateur, le R. P. François-Marie-Paul Libermann.

Ce procès, Monseigneur, était déjà près d'être terminé, quand

les événements de la guerre sont venus en suspendre la marche. Soixante-sept témoins ont été entendus, parmi lesquels des Evêques, des prêtres, des membres de divers Ordres et Instituts religieux, des laïques de toutes les classes de la société. La copie à envoyer à Rome est préparée et en grande partie collationnée. Il ne reste plus qu'à achever le collationnement par le tribunal.

Ce tribunal avait été composé dans le principe comme il suit:
Juge Président: Mgr. Amanton, de l'Ordre de St. Dominique, Archev. de Théodosiopolis,

Juges assesseurs: Mgr. Gaume, protonotaire apostolique et Mr. de Valette, Chanoine de l'Eglise métropolitaine,

Promoteur Fiscal: Mr. Benf, aumônier au Lycée Corneille,

Notaire: Mr. l'abbé Bernard, Chapelain de St^e Geneviève,

Notaire adjoint: Mr. l'abbé Bouché, secrétaire de l'aumônier en chef de la Marine.

La mort ayant enlevé depuis Mgr. Amanton, le premier juge assesseur, Mgr. Gaume lui succéda dans la présidence du tribunal. Dans le courant de l'année dernière, tous les témoins étant déjà entendus, j'ai demandé, avec l'approbation de Mgr. Darbois, des lettres postulatoires aux prélats et autres personnes qui voudraient bien s'intéresser à la Cause, afin de les joindre au procès, selon l'usage. Nous en avons déjà reçu un grand nombre, parmi lesquelles soixante-trois lettres épiscopales et une quinzaine de supérieurs généraux d'Instituts religieux, tant d'hommes que de femmes. Il nous en arrive encore presque journellement.

Voilà, Monseigneur, la situation présente de la Cause de notre vénéré Fondateur. Bien des motifs nous permettent d'espérer qu'à Rome elle sera favorablement accueillie.

Persuadé, Monseigneur, que votre Grandeur voudra bien continuer à cette cause le pieux intérêt que lui portait votre digne prédécesseur, je la prie de daigner confirmer dans leur office respectif les membres du sus-dit tribunal, afin qu'ils puissent achever au plus tôt leur œuvre.

Daignez agréer etc....

Schwindenhammer, sup. g^{al}

Le E. R. Père se proposait de remettre lui-même cette lettre à M^r. Guibert, dans la visite qu'il devait lui faire peu après. Mais il ne put alors le voir; et, pour ne pas tarder davantage, le P. Barillec la remit à M^r. Petit, secrétaire général de l'Archevêché, qui voulut bien se charger de la commission auprès de Monseigneur. Le E. R. Père vit d'ailleurs ensuite le Prélat à l'occasion du nouvel an, et Sa Grandeur se montra aussi favorablement disposée qu'on pouvait le désirer.

Monseigneur avait déjà remis l'affaire à l'un de ses vicaires généraux, M. l'abbé Jourdan, Archidia-cre de S^te Genoviève. Il n'y avait plus qu'à préparer l'Ordonnance et la faire signer par M^r. Guibert, car c'est là un cas spécialement réservé à l'Evêque lui-même. Les secrétaires de l'Archevêché nous prièrent d'en préparer nous-mêmes la rédaction selon la formule voulue, en donnant à cet effet du papier avec les armes du nouvel Archevêque.

La pièce rédigée aussitôt, fut portée par M^r. Pelgé, secrétaire de l'Archevêché à M^r. Guibert, qui la signa immédiatement, le 13 janvier.

Cette ordonnance, conçue conformément à la supplique présentée par le P. Barillec comme vice-Postulateur de la Cause, confirme le Tribunal érigé par M^r. Darbois, et lui donne tout pouvoir à l'effet de continuer et terminer le procès.

On s'était déjà entendu avec les membres du Tribunal pour tenir une première séance le lundi suivant 15 janvier. Elle a eu lieu en effet à la maison comme à l'ordinaire. Commencée à 1 h. après-midi, elle a duré jusqu'à 3 h. 1/2. 80 pages ont été lues et collationnées. Le P. Eschbach et le S^r. Sulpice ont assisté à la séance comme témoins. Le procès-verbal de la réunion avait été préparé à l'avance par le P. Eschbach, et a été signé de tous immédiatement.

Le lundi, 22 janvier, a eu lieu une autre session. C'est la 40^{ème} que tient le Tribunal. Commencée à 1 h, comme la précédente, elle ne s'est terminée qu'à 4 heures. Les notaires ont lu une centaine de pages. Cette lecture se fait posément et avec soin, pour ne laisser échapper aucune erreur. M^g. Gaume, qui préside le Tribunal attache une importance particulière à ce que tout se fasse selon les règles. Le P. Eschbach assistait encore comme témoin avec le F. Marie-Georges.

Ces Messieurs sont convenus de tenir séance tous les lundis de chaque semaine. On espère que tout pourra ainsi être terminé en cinq ou six sessions. C'est donc plus que jamais le moment de prier afin que ces procédures, d'un si haut intérêt pour nous, arrivent enfin à une heureuse conclusion.

— Nous continuons à recevoir journellement de nouvelles lettres postulatatoires d'évêques, de supérieurs de Communauté et d'autres ecclésiastiques. Nous en avons eu aussi une très-belle du Chapitre de la Cathédrale de Versailles. Il serait bien à désirer, que d'autres Chapitres de France suivissent ce premier exemple.

On pense bien que le clergé d'Alsace ne reste pas en dehors de ce mouvement si consolant pour nous, en faveur d'une cause qui l'intéresse tout particulièrement puisque c'est au diocèse de Strasbourg que notre V^{er} Père tient par sa naissance. Outre la lettre postulatoire de Sa Grandeur M^g. Rias, plusieurs Cantons nous en ont envoyé avec les signatures de tous les curés desservants. Nous en avons reçu aussi des Supérieurs et des professeurs du petit séminaire de Strasbourg et du gymnase catholique de Colmar.

Toutes les lettres postulatatoires qui nous ont été envoyées attestent la haute sainteté de notre Vénéré Fondateur. Mais il en est surtout qui viennent de ses anciens disciples et qui sont pour nous de véritables

trésors par les précieux renseignements qu'elles renferment. Celle est entre autres la lettre suivante que nous venons de recevoir en ce moment même de M. l'abbé Beaudry, autrefois condisciple du vénéré Père à St Sulpice et aujourd'hui curé d'Yvetot dans le diocèse de Rouen. Tous nos confrères la liront certainement, comme nous, avec plaisir et avec grande édification.

Tris Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens unir ma voix à celles de vénérables Evêques et de dignes prêtres, pour vous demander l'introduction de la Cause de Béatification du pieux Serviteur de Dieu François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la Cong^g. du St. Cœur de Marie.

J'ai eu le bonheur de vivre dans son intimité et sa mémoire est pour moi comme un doux parfum de vertus. A mon entrée au séminaire d'Issy, Vaugirard, je m'adressai au digne supérieur de la solitude pour le prier de me désigner un moniteur. Ereneg Libermann, me dit-il, il n'y a pas trois hommes intérieurs comme lui en France. Cette parole me frappa. A partir de ce jour, je m'unis avec lui, et je ne puis exprimer le bien que j'en ai ressenti pour mon âme.

En effet, je puis dire, selon l'expression de St. Paul, qu'il répandait autour de moi la bonne odeur de sainteté de Jésus-Christ; et on ne pouvait le fréquenter sans se sentir porté à devenir meilleur. Ses avis étaient remplis de sagesse et tout empreints de charité; ils tendaient toujours à détacher du monde pour s'unir à Jésus-Christ. Et en cela il donnait de sa plénitude, car c'étaient bien là les sentiments qui débordaient de son cœur. Jésus-Christ seul, me répétait-il souvent, Jésus-Christ en tout, Jésus-Christ toujours. En effet, il vivait dans l'union intime avec ce divin Maître, et jamais personne ne m'a retencé comme lui le Dieu doux et humble de cœur. Je l'ai étudié avec soin pour voir si je ne découvrirais pas en lui quelque petit défaut, quelque petit retour d'amour-propre, quelque vivacité ou impatience, et je puis dire que je n'ai jamais rien remarqué de tel. Aussi il est demeuré pour moi comme l'image de la perfection à laquelle je devais m'efforcer de tendre. Or, j'ai depuis trente ans que je suis prêtre,

j'ai toujours en sur ma table de travail un Christ qu'il m'a procuré et que je conserve comme une précieuse relique. J'ai toujours en dans mon bréviaire une image signée de sa main avec cette souscription qui exprime si bien ses sentiments : *Beati oculi qui exterioribus clausi interioribus autem sunt intenti.*

Témoin de tant de vertus, édifié par de si touchants exemples, je vous demande pour la gloire de Dieu, pour la joie et la consolation du peuple fidèle, de daigner permettre d'introduire la Cause de Béatification du digne serviteur de Dieu.

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, permettez-moi d'y déposer ce vœu le plus cher et le plus ardent de mon cœur.

signé: Beaudry,

Yvetot, le 16 Janvier 1872.

— Le Très. Rév. Père croit devoir recommander de nouveau à nos confrères de contribuer, selon qu'il est en eux, à accroître le nombre des lettres postulatoires pour la Cause de notre V. Père. Des avis ont déjà été donnés à ce sujet dans les précédents bulletins : il suffira de s'y conformer. (voir Com VII. p. 384. Com VIII. p. 278.)

Il est cependant une observation qui résulte de divers Décrets rendus en ces derniers temps, pour l'introduction de plusieurs causes de serviteurs de Dieu, et que nous croyons utile de rappeler ici. C'est que, parmi les motifs sur lesquels s'appuient ces Décrets, l'un des principaux ce sont les demandes et les vœux formels par diverses personnes ecclésiastiques ou laïques : « *ut non his Postulatoriis litteris quam plurimum S. R. E. Cardinalium, aliorumque Virorum ecclesiastica vel civili dignitate illustrium.* » Ces lettres sont surtout utiles à l'effet d'obtenir la dispense du délai de 10 ans régulièrement requis avant l'ouverture du procès à Rome, ainsi que l'autorisation de passer outre avant l'examen des écrits, examen qui demande toujours un temps assez long. Si donc nos confrères désirent pouvoir appeler bientôt notre bien-aimé Fondateur du titre de Vénérable, ils doivent s'attacher à obtenir et recueillir le plus grand nombre possible de lettres postulatoires.

II. Nouvel ouvrage de M^{gr} Gaume sur la Mission du Zanguebar.
 Son dernier bulletin de la Province de la mer des Indes,
 (tom. VII, p. 639) On parle d'un petit volume publié par
 M^{gr} Gaume en 1870 en faveur des pauvres noirs de Zan-
 gibar : Suéma ou la petite esclave africaine entrée vivante. Ce digne
 Prélat, qui a pris tout spécialement à cœur la Mission de la
 Côte orientale d'Afrique, préparait dès lors un autre ouvrage
 sur la même Mission. Cette publication longtemps re-
 tardée par suite des événements de la guerre, vient de pa-
 raître au mois de janvier de cette année. En voici le titre :
 Voyage à la Côte orientale d'Afrique pendant l'année 1866, par le R. P.
 Hoerner, missionnaire de la Cong^g du St. Esprit et du St. Cœur de Marie,
 Supérieur de la Mission de Zangibar.

Comme l'indique le titre, l'objet du livre est le
 récit de l'excursion faite par le P. Hoerner sur le continent
 africain en 1866. Dès son retour de cette intéressante explora-
 tion, le P. Hoerner avait eu soin d'en écrire le journal,
 et il l'apporta avec lui à son dernier voyage en France.
 On le communiqua de la Maison-Mère à M^{gr} Gaume,
 qui le trouva du plus grand intérêt, et offrit aussitôt de
 le publier en faveur de sa chère mission du Zanguebar.

Suéma a déjà un grand succès et a procuré à
 cette mission des dons nombreux qui s'élèvent à plus de
 5000^f. Nous ne doutons pas que ce nouvel ouvrage ne ren-
 contre le même accueil. Sans parler du nom de l'auteur
 qui suffit seul à le recommander, le sujet a par lui-
 même un intérêt particulier. Les récents voyages des ex-
 plorateurs ont beau coup attiré l'attention et la curiosité
 des lecteurs sur l'Afrique orientale, et cette publication
 contient sur les pays explorés, leurs noms et leurs usages
 des détails nouveaux, qui ne peuvent manquer d'intéres-
 ser. C'est un volume, petit in-12 de 268 pages, très bien
 imprimé, comme le sont en général les ouvrages sortis des
 presses de M. M. Gaume. Le prix est de 2,50.

Deux-Guinées.

C^{té} de S^{te} Marie du Gabon.

(De Mai 1870 à Janv. 1872.)

1. Mort du P. Dupraz. — 2. Personnel. Santé de M^{gr} Bessieux — 3. Mort de deux Sœurs — 4. Propriété concédée et construction par les Sœurs. — 5. Subsidés retranchés. Bonnes dispositions de l'Amiral Bourgeois. Difficultés matérielles. — 6. Ecoles. Latinités. — 7. Tabouins. — 8. Ministère. Résultats. Consécration de la Mission au S^c Cœur de Jésus. Retraites.

— 1. Comme la C^{té} de Free-Crown, celle de S^{te} Marie du Gabon a dû faire à Dieu le sacrifice de l'un de ses membres les plus utiles. De retour dans la Mission, vers la mi-décembre 1869, après un voyage en France qui avait beaucoup contribué à réparer ses forces, le Père Dupraz s'était maintenu dans un état de santé assez satisfaisant. Il éprouva ensuite quelques indispositions et des fièvres dont il parvint d'abord à se remettre. (S.M. 17 avril 1870.) Cependant la maladie reprit le dessus, et son état inspirant des craintes sérieuses, on le transporta à l'hôpital du poste français. Le médecin jugea bientôt que le mal était sans remède et il fallut songer à lui donner les derniers sacrements. Le 7 juin, il eut la faveur d'émettre ses vœux perpétuels. Sa mort, entourée de circonstances bien édifiantes, eut lieu le même jour: notre regretté confrère succomba à une fièvre bilieuse. Il n'avait cessé d'implorer Marie et de demander à N. D. de Lourdes, avec une résignation toujours entière à la volonté de Dieu, qu'elle voulût bien lui rendre la santé, si elle le jugeait utile pour les œuvres de la Mission. Espérons que Marie n'a pas manqué de réaliser ses vœux selon son Cœur de Mère, en vue des intérêts les plus précieux de cet enfant de sa famille religieuse.

— 2. Deux jours avant la mort du P. Dupraz, le Père

Welly était arrivé au Gabon. Après avoir séjourné quel que temps en Sénégambie, lors de son retour en Afrique, il s'était embarqué une première fois sur la Corvèze. Mais ce bâtiment ayant été entravé dans sa marche, il avait dû prendre passage sur un grand voilier, la Cordilieu, qui l'avait déposé dans la mission après une traversée d'une vingtaine de jours. (Lett. du 24 sept. 70.)

Le 31 août 1870, les P. P. Dhyèvre et Carrie arrivaient eux aussi à St^e Marie. Ils y séjournèrent jusqu'au 25 sept. suivant, et ils prirent alors, pour se rendre à Sierra-Léone un petit vapeur français, le Romandin, qui faisait route sur Gorée, en relâchant à Trée Eown. Nous savons, par le Bulletin précédent, la destination donnée ensuite aux deux Pères, et l'obédience qu'a reçue plus tard le P. Carrie pour se rendre de nouveau au Gabon, afin d'examiner, de concert avec les Pères de cette C^{te} s'il y a lieu de continuer la mission au Congo. Le 8 nov. 1871, il arrivait à St^e Marie du Gabon, et le lendemain il continuait son voyage pour Landana, profitant du paquebot qui l'avait porté et sur lequel il avait déjà payé son passage jusqu'à cette destination.

Le personnel de la C^{te} de St^e Marie, se compose maintenant, outre sa Grandeur Mgr^e Bessieux, et le P. Carrie, du P. Le Boere, supérieur de la mission, et des P. P. Welly, Klaine, Delorme et Stoffel (cignac). Les Frères, au nombre de 8, sont: les F. F. Antoine, Charles, Germain, Emile, Valentin, Henri, Nérée et Nicomède.

Si la mort n'a fait qu'une seule victime parmi les membres de cette C^{te}, plusieurs autres cependant ont eu à payer leur tribut à la maladie. Le P. Welly, entre autres, qui ressentait d'abord de grandes fatigues et des oppressions passagères, a craché plusieurs fois le sang. Dans les derniers temps néanmoins sa santé s'était assez bien remise. (Lett. du 18 nov. et 20 déc. 70)

Le F. Henri, atteint d'une fièvre bilieuse, a été

aussi quelque temps très-malade. Le P. Klaine et les F. F. Emile et Nérée, ceux-ci surtout, ont été sujets à des éruptions cutanées, affections si communes dans les pays chauds. (Lett. des 18 nov. 70 et 29 mai 71.)

Mgr. Bessieux, après différentes alternatives de hausse et de baisse dans sa santé, s'est trouvé bien affaibli dans les derniers temps. Mais aussi, avec les privations et les fatigues que s'impose Monseigneur, la chose ne doit pas surprendre. Voici à ce sujet le passage d'une lettre du P. Le Berre au C. R. Père en date du 16 août 1871. « La Grandeur n'est pas bien depuis quelques jours. Dimanche dernier 13 août, à l'instruction de la grand'messe, Monseigneur s'est arrêté éprouvant une sorte de paralysie de la bouche. Pendant le reste de la journée, il ne pouvait plus articuler que quelques mots. Depuis quelque temps, Monseigneur ne mangeait ni viande, ni poisson, ni œufs et ne buvait guère que de l'eau. Sur la recommandation que lui a faite le médecin de la colonie, il use maintenant d'un peu de vin dans ses repas. Monseigneur s'est un peu remis, mais non pas entièrement toutefois. » (Lett. des 16 août et 25 sept. 71)

3. Les Religieuses de l'Immaculée Conception ont été elles-mêmes encore plus éprouvées que nos Pères. Le 16 août, la Sœur Béatrix succombait à la fièvre bilieuse. Atteinte le 24 juillet, elle s'était assez bien remise et on la croyait guérie, quand elle eut une rechute deux jours avant sa mort. Ses derniers moments ont été pleins d'édification. (Lett. du 18 août 70)

Le 4 novembre, la mort atteignait une seconde victime, la Sœur St. Remi, nièce de Mgr. Bessieux. Elle a succombé, écrit au C. R. Père le P. Le Berre, à une fièvre bilieuse compliquée d'une affection pulmonaire. C'est une véritable perte pour la Cte. des Sœurs et pour la Mission. La Grandeur, qui avait appris quelque temps auparavant la mort

de sa propre sœur, religieuse à Vouillaz, fut bien affectée de ce nouveau malheur. (Lett. du 25 nov. 71)

4. La C. des Sœurs établie à St. Pierre, à 18 minutes environ de S. Marie, ne possédait plus encore la propriété du terrain qu'elle occupe depuis une vingtaine d'années. Comme il devenait urgent de faire sur ce terrain une nouvelle construction, afin de faciliter une installation plus en rapport avec les besoins des œuvres, Mgr. Bessieux et le P. Le Pierre ont jugé opportun de demander à l'amiral Bourgeois, à son arrivée au Gabon, la concession du terrain, à titre de propriété. La demande, favorablement accueillie par l'amiral et soumise à un examen, a été couronnée de tout le succès désiré. La mission est aujourd'hui propriétaire de ce terrain, d'une superficie de 102 ares 81 centiares. Le titre de la concession délivré gratuitement, grâce encore à la bienveillance de l'amiral, est fait au nom de Mgr. Bessieux, représentant de la Mission. (Lett. nos 18 août et 13 sept. 70.)

La possession de ce terrain, désormais assurée, a permis de s'occuper des constructions à faire. Il s'agissait d'élever un bâtiment pour les Sœurs, dont les logements, devenus insuffisants, se ressentaient du reste d'une durée assez ancienne. On s'est donc mis à l'œuvre pour construire un maison moitié en maçonnerie, moitié en planches et d'une longueur de 30 mètres sur 7 de large. Elle possède un rez-de-chaussée et une espèce d'étage parfaitement aéré, qui doit servir de dortoir pour les élèves. (Lett. du 18 oct. 70)

Ce bâtiment, commencé vers la fin de l'année 1870, a été quelque temps entravé dans sa construction, par suite des appréhensions que faisaient naître les événements de la guerre. Mais on a ensuite pu reprendre et achever les travaux de l'extérieur. (Lett. du 25 sept. 71) Le P. Stoffel, en sa qualité d'économiste, a bien payé de sa

personne pour tous les soins qu'il y avait à prendre de ces travaux. Cette bâtisse donnera aux Sœurs de grandes commodités tant pour elles-mêmes que pour leurs œuvres

Quant à l'établissement de nos Pères à St^e Marie, il a été lui-même complètement transformé depuis ces dernières années. Le passage suivant d'une lettre du P. Melly au C. R. Père en date du 24 Sept. 70, fait connaître l'état comparatif de la Mission entre ce qu'elle est aujourd'hui, grâce aux différentes améliorations entreprises et réalisées, et ce qu'elle était en 1858. « Que vous aurai-je maintenant de St^e Marie. Ma surprise a été bien grande en voyant les nombreux changements que s'y sont opérés depuis les onze années que j'avais quitté cette chère Mission. Elle a été entièrement transformée au point que je n'y reconnais plus : je n'ai pu me rappeler les différents endroits que j'y avais habités, tout me paraît nouveau. Au lieu des bâtiments en planches ou en bambous, je n'y vois plus que des constructions en pierre, telles que la chapelle et les trois autres corps de bâtiments. Les cultures ont été développées d'une manière prodigieuse, et les enfants ont triplé; les offices se font avec beaucoup de solennité, surtout les grandes fêtes, avec musique instrumentale, chant musical et plain-chant, » (lett. du 24 Sept. 70)

— 5. Par les généreux subsides qu'il accordait à la Mission, le Gouvernement avait beau coup aidé à toutes ces améliorations. Mais les malheurs de la guerre en épuisant le trésor de la France, ont amené une réduction des plus considérables dans les secours autrefois accordés. Cependant, déjà avant la guerre, on avait pu signaler certaines réformes économiques. C'est le capitaine de vaisseau baron Duperré, remplaçant provisoire de l'amiral Dauriac, qui avait reçu mission d'inaugurer ces réformes. (Bull. t. VII p. 531 et lett. du 148 janv. 70)

Il commença par annoncer à M^g: Bessieux la prochaine suppression de l'allocation annuelle de 7500⁵ que tous les Commandants de la station avaient constamment accordée à la Mission pour encourager ses œuvres. Puis, il réduisit le nombre des rations d'élevées aux deux établissements, et supprima l'exonération de 25 o/o concédée par l'amiral Fleuriot de Langle, sur les achats que la Mission faisait dans les magasins de la colonie.

Le remplacement du baron Duperré par l'amiral Bourgeois permit d'espérer des mesures plus favorables: L'amiral, en effet, est non seulement animé de sentiments religieux excellents; mais il est chrétien pratiquant; et il témoigne les dispositions les plus bienveillantes à l'égard de la Mission. Néanmoins les instructions reçues du gouvernement étaient formelles, et l'amiral dit à M^g: Bessieux que le Ministre demandait la suppression de la subvention de 7500⁵. Trente-neuf rations accordées aux enfants, furent bientôt retranchées et l'on y substitua une valeur représentative de 15⁵ par mois pour chaque enfant: Mais à partir du 1^{er} janvier 1871, toutes les rations, celles des enfants estimées environ à 9000⁵, et celles du personnel des deux C^lés, équivalentes à peu près à 10,000⁵, furent supprimées sans aucune compensation pécuniaire. La fermeture d'un hôpital amena une nouvelle perte de 1200⁵ donnés comme allocation à deux Sœurs. (Sé^l: des 18 juill, 15 et 24 sept: 70 et 9 fév. 71.)

Grâce à la bienveillance de l'amiral Bourgeois, la Mission recut cependant, en janvier 1871, une allocation de 4800⁵ au lieu des 7,500⁵ annuels, et elle a encore obtenue une somme de 5,300⁵; toujours à titre de subsides d'encouragement.

D'après une communication faite à M^g: Bessieux, l'amiral se proposait de solliciter pour la Mission, une allocation de 19,000⁵, comprenant tout ce que l'on.

recevait auparavant en traitements, indemnités etc.,...

Cependant l'amiral pourra-t-il, vu la réduction projetée de 30 millions sur le Budget de la Marine, obtenir une concession de subsides aussi importante ? (lett. des 26 juill. et 26 oct. 71.)

On comprend la situation difficile faite à la Mission par la suppression de ses anciennes ressources et les difficultés matérielles qu'en furent le résultat. Jusque-là, aux approvisionnements fournis en grande partie par l'administration coloniale, on avait pu ajouter les compléments nécessaires, en se pourvoyant dans les magasins mêmes de la colonie. Mais cette faveur fut encore retirée à nos établissements, par suite de la pénurie de vivres que se fit quelque temps sentir. Le pain et le vin leur furent cependant accordés, mais contre remboursement.

Il y avait bien à la mission une provision de riz considérable, produit de trois années de récoltes, et qui aurait permis d'entretenir tout le monde; mais impossible de le décortiquer: on n'avait pu se servir avec avantage des appareils venus de France pour cet usage. (lett. des 15 fév. et 17 avril 71)

Pour comble de malheur, le poisson, jusque-là apporté par les indigènes, devint aussi très-rare à la Mission. On avait cru devoir l'acheter au poids et non plus au nombre des pièces, comme auparavant. Les noirs, craignant d'être trompés, allèrent vendre leur pêche ailleurs. D'autres, ceux du Cap Lopez, chez lesquels la pêche était une industrie très-lucrative, ayant repris, à la faveur des circonstances, la traite des nègres, ne fournissaient que peu ou point de poissons. (lett. des 17 mai et 25 sept. 71)

Il fallut donc pourvoir de différentes façons aux approvisionnements nécessaires. Un commerçant de Saint-Paul de Loanda, M. Laborde, dont le nom a été plusieurs fois mentionné dans le bulletin, s'offrit, en se rendant en

Angleterre, à faire les commandes de la Mission. L'occasion étoit favorable et l'on en profita. (lett. du 10 Dec. 70.)

Il fallut en outre s'industrier pour se créer des ressources locales. « A cette fin, écrit le P. Le Boire, nous sommes parvenus à tirer avantage d'un petit troupeau de vaches que nous cherchons à développer le mieux possible. Nous allons aussi étendre notre caféière, afin de nous procurer sur les lieux la quantité de café suffisante à notre consommation. Notre basse-cour, grâce aux soins du Fr. Emile, contribue également, pour une part notable, à notre alimentation. » (lett. du 15 fév. 71)

— 6. Malgré ces précautions il devenait nécessaire de réduire le nombre des enfants entretenus par la Mission. Déjà, à la fin de 1870, on avait dû refuser beau coup d'admissions et même diminuer le nombre des enfants. En janvier 1871, ils n'étaient plus que 120 environ à S. Marie. Les Sœurs, qui avaient gardé toutes leurs élèves, en avaient 65. C'étoit donc alors un total de 185 enfants. (lett. du 19 janv. 71) Ce nombre fut encore diminué, et, dans le courant de juin, on ne comptait plus en tout que 90 élèves. On a pu cependant les augmenter d'une trentaine: le 25 sept. dernier étudiants, apprentis et enfants des sœurs s'élevaient à 115.

Il y a eu aussi une réduction opérée sur le nombre des Latinistes. Le dernier bulletin de S. Marie en mentormait 14. Depuis ils s'étaient élevés à 18, nombre plus tard réduit à 10. (lett. du 22 juin 70)

Cette catégorie d'enfants est l'objet des plus tendres sollicitudes de la Mission, parce qu'elle renferme les éléments du clergé indigène. C'est le P. Welty qui s'occupe avec beaucoup de zèle et de dévouement à les diriger dans leurs études.

Avant leur réduction, ils étaient divisés en deux sections. La première en comprenait 11, à peu près de la force d'élèves de sixième. La seconde section renfermait

7 commençants. (Sekt. du 24 avril 71.) Dans la première moitié du mois d'août dernier, on a fait passer à tous les élèves un examen qui a donné des résultats très-satisfaisants.

(Sekt. 16 août 71) Le 4 sept. suivant, à la reprise des classes, les latinistes, au nombre de 10, furent de nouveau séparés des autres étudiants. On avait dû, quelque temps, les réunir tous, pour diminuer les dépenses.

Ils sont en général simples et dociles. L'an dernier, ils ont accompli pour la première fois la dévotion des 6 dimanches en l'honneur de St. Louis de Gonzague. En stimulant leur piété et en la soutenant sagement à l'aide de la communion fréquente, le P. Welty parvient à faire un grand bien à ces enfants. (Sekt. des 22 juin et 25 sept. 71.)

— 7. Parmi ces enfants, apprentis ou étudiants, se trouvent de jeunes Pahouins. „ Il nous en arrive toujours, écrit le P. Le Pierre au C. R. Père. Il y a trois jours, le Commandant d'un petit vapeur qui circule dans les divers affluents de la rivière du Gabon, nous en a conduit quatre d'une bonne constitution et de très-bonne mine. Nous avons déjà un bon nombre de ces enfants dont nous sommes particulièrement satisfaits. „

Les Pahouins envahissent de plus en plus nos parages et se montrent sur les bords de toutes nos rivières. On estime qu'ils sont des millions. Depuis un certain temps, cette peuplade resserre le roi Denis sur la rive gauche du fleuve, et il commence à s'inquiéter sérieusement. Il ne pourra sans doute leur résister et il se verra contraint d'émigrer sur la rive droite ou ailleurs. Eux-mêmes, paraît-il, sont refoulés vers le littoral par d'autres peuples de l'intérieur, qui tendent également à se rapprocher des côtes. C'est la direction unique et constante de toutes les migrations africaines. Le motif qui les porte à venir s'établir sur le littoral, c'est le désir d'entrer en relations avec les blancs.

« La Missionnaire, jusqu'à ce jour, la sympathie des Pahouins. Il en vient souvent nous visiter et nous vendre des bambous pour nos cases. Ils nous confient volontiers leurs enfants. Leur langue est plus facile que le Pongoué. Du reste, ceux qui sont en plus fréquents rapports avec les Gabonais ne tarderont pas à apprendre leur langage.

« Ils n'ont pas encore perdu leurs instincts de férocité. Pour se débarrasser d'un ennemi ou d'un contradicteur, ils n'hésitent guère à tirer un coup de fusil. Dernièrement, ils ont tué 4 ou 5 noirs du Gabon. Deux de ceux-ci ont survécu assez de temps pour être ramenés chez eux : ils ont pu recevoir le baptême avant d'expirer.

« Notre ministère n'a pu encore s'exercer au sein de cette nouvelle population. Cependant, l'année dernière, 1870, le jour de la fête de S^t Benoît de Philadelphie, fixé ordinairement pour la 1^{re} communion de nos enfants, deux jeunes noirs et une jeune fille, appartenant à cette peuplade, ont été admis à s'asseoir eux aussi, pour la première fois, au banquet Eucharistique. » (Lett^{re} des 17 mai 70, 22 juin et 25 nov. 71.)

8. « Le ministère, dans ces deux dernières années a semblé prendre de l'extension. Nous avons eu la consolation d'administrer plus de baptêmes à des malades en danger. Plus fréquemment aussi, on nous a fait appeler dans les cas graves. Cela vient de ce qu'une plus grande confiance est aujourd'hui acquise aux missionnaires; les vérités de notre sainte religion sont d'ailleurs aussi mieux connues. Ce qui a pu favoriser encore ces résultats, ce sont des visites plus fréquentes dans les villages et les habitations de nos indigènes. (Lett. du 22 juin 71)

« Dans l'année 1870, le total des baptêmes d'adultes et d'enfants s'est élevé à 153.

À St^e Marie, comme à St^e Pierre, malgré les difficultés particulières de la langue, il se fait de temps en temps des instructions en Pongoué. C'est le P. Le Berre et le P. Delorme qui s'en occupent spécialement. La première fois que le P. Delorme a prêché dans cette langue, les bons indigènes ont été tout heureux et tout surpris de l'entendre. Le P. Le Berre continue toujours, autant que le lui permettent ses occupations, ses travaux sur le Pongoué. (lett. 26 avril 1870.)

Désireux d'attirer sur sa mission les bénédictions spéciales dans ces temps si difficiles, Mgr. Bessiera a conçu et réalisé le pieux dessein de faire au Sacré-Cœur de Jésus, la consécration de tout son vicariat apostolique des Deux-Guinées. La cérémonie a eu lieu le 15 juin, veille de la fête du Sacré-Cœur, en présence de toute la C^{te} et d'une partie des fidèles réunis dans l'église de St^e Marie. Un tableau du S^c Cœur, orné d'un joli cadre, a été placé, en mémoire de la cérémonie et de la consécration, au fond du sanctuaire, derrière le maître-autel (lett. du 22 juin 71)

Les retraites des différentes C^{tes} de la mission ont eu lieu comme d'ordinaire. En 1870, les instructions ont été prêchées aux Sœurs, par le P. Dhyèvre, peu de temps après son arrivée du Congo. C'est le P. Le Berre et le P. Welty qui se sont partagé cette année cette tâche.

La retraite annuelle des Pères avait eu lieu, en union avec celle de la Maison-Mère, au mois d'août, cette année, comme précédemment. (lett. 25 sept. 71)



Mission du Congo.

1. Maladie des P. P. Ohjèvre et Carrie à Loanda. — 2. Départ pour Luanda. Site et importance de la ville. Dispositif^{ns} relig^{se}s des habitants. — 3. Visite au Mambouque. Rixe sanglante. Traité de paix. — 4. Voyage à Cabinda. Visites aux deux principaux chefs, Mbalembe — 5. Arrivée de M^l. Laborde. Difficultés survenues à Loanda. — Retour en France. — 6. Nouveau départ du P. Carrie. Séjour à Lisbonne. Voyage. Arrivée à Luanda.

— 1. Les derniers Bulletins de la Mission du Congo, en faisant connaître les difficultés rencontrées par nos Pères tant à Loanda qu'à Mossamedès et à Tombiz, et leur position toute précaire à St Paul de Loanda, laissait entrevoir le prochain abandon de cette nouvelle résidence, et la suspension, au moins momentanée, des œuvres jusque-là essayées au prix de bien des sacrifices, mais toujours entravées par l'influence portugaise. Cependant les P. P. Ohjèvre et Carrie, retirés à N. 19. de Magareth, continuaient à desservir cette chapelle. Ils attendaient des instructions de la Maison-Mère pour s'éloigner de Loanda, et, avant de rentrer en France, examiner, en visitant les points de la côte qui s'étend au Nord du Zaïre, les chances de succès que pouvait offrir dans ces parages, la continuation des œuvres, vainement entreprises dans les localités portugaises.

La maladie, qui déjà les avait éprouvés peu de temps après leur arrivée, ne tarda pas à les visiter de nouveau. « La saison des pluies, écrivait le P. Ohjèvre au C. R. Père, est venue nous apporter des fièvres. Le Père Carrie et moi nous en fûmes pris en même temps, et trois jours après, notre domestique était lui-même atteint. Bientôt le P. Carrie fut à l'extrémité. Nous nous confessâmes mutuellement, et j'écrivis comme je pus au médecin en chef, qui nous est tout dévoué, de venir nous voir et de nous faire transporter à l'hôpital

Le médecin était absent et ne vint pas ce jour-là. Nous l'attendions le lendemain, lorsque M. Laborde, qui n'avait pu tout de suite venir nous voir, parce qu'il avait la fièvre lui-même, se rendit enfin auprès de nous. Il nous trouva si mal, qu'il nous fit transporter chez lui. Nous nous laissâmes faire d'autant plus facilement que le médecin en chef nous avait dissuadés d'aller à l'hôpital, nous avertissant que nous y serions mal soignés; d'un autre côté, rester à Nazareth, eût été notre mort.

« Chez lui, M. Laborde nous prodigua des soins vraiment pressés. Il fit venir le médecin, le meilleur de la ville; celui-ci trouva, que pour le P. Carrie, il n'y avait pas de temps à perdre : un jour encore, et il n'y avait plus d'espoir. M. Laborde, bien qu'encore travaillé par la fièvre, voulut présider à tous les soins prescrits par le médecin. Il passa toute la nuit auprès du malade, ainsi que son employé. Après trois jours, grâce à Dieu, le P. Carrie entra en convalescence. (Lett. du 17 mai 70)

— P. Le P. Carrie une fois rétabli, nos confrères se mirent à préparer leur départ de Loanda. M^r. Laborde, ce négociant français qui s'était montré si prévenant à leur égard, eut la générosité de leur offrir une embarcation pour les conduire à Landana, et plus tard de ce point au Gabon. C'était plus avantageux qu'une traversée à bord d'un vapeur. M^r. Laborde, en effet, ne demandait qu'à être défrayé de ses dépenses, et il consentait à relâcher aux différents points de la côte, que nos confrères désiraient visiter. On s'occupa donc d'emballer les divers objets du mobilier appartenant à la Mission. Le chanoine Fernandez, curé de la paroisse des Carmes de laquelle dépend la chapelle de Nazareth, assista lui-même à l'inventaire de tout ce qui pouvait

appartenir à cette chapelle. et dîna même avec nos Pères la veille de leur départ, chez M. Laborde, où ils continuaient à demeurer. Nous verrons bientôt l'accusation que l'on fit peser sur eux après qu'ils eurent quitté Loanda. (Lett. du 17 sept. 70.)

Ce fut le 19 mai 1870 qu'ils s'éloignèrent de cette ville. Une navigation heureuse leur permit d'atteindre bientôt Banana, à l'embouchure du Zaïre. Ils firent en cette localité un séjour d'une semaine, puis ils se rendirent à Landana, distant de Banana d'environ 50 milles. (Rapp. du 15 fév. 71)

De l'embouchure du fleuve Zaïre, jusqu'à Mayumba, toute cette côte se divise en trois principaux royaumes, ceux de N'goyo, de Cacongo et de Soango. Le royaume de N'goyo s'étend depuis Banana jusqu'à Moalembe, et remonte le Zaïre jusqu'à Sonta ou Simba, sur la rive droite du fleuve. C'est un pays peu fertile, sauf les environs de Cabinda. Le royaume de Cacongo suit la côte, depuis Moalembe jusqu'à la rivière Cacongo. Celui de Soango se prolonge sur le littoral depuis cette rivière jusqu'à Mayumba. Landana appartient au royaume de Cacongo. Cette ville se trouve située entre Moalembe et la rivière du Cacongo, environ à une demi-lieue sud de son embouchure et par le 4.^{ème} degré de latitude méridionale. (Lett. du 10 août. 70 et Rapp.

du 15 fév. 71.)

La rade n'est pas des plus sûres, et les débarquements sont parfois difficiles. Au bord de la mer, on aperçoit quatre grandes factoreries avec de vastes magasins, puis les cabanes des noirs. Landana offre ainsi l'aspect d'un beau village. Le climat est très-salubre. Tous ceux qui ont écrit sur ce pays, l'affirment, et les négociants européens qui en ont fait l'expérience le déclarent aussi. Nous-mêmes, écrit le P. Carrie, nous avons pu déjà en juger favorablement. C'est notre

arrivée; nous fûmes étonnés de la fraîcheur de l'atmosphère et de la pureté de l'air que nous respirions. C'était presque à se croire sous le beau ciel de France. Plusieurs fois nous avons fait en plein midi des promenades à la campagne, sans nous servir de parasols et sans prendre plus de précautions que si nous eussions été en Europe. Jamais nous n'avons éprouvé la moindre indisposition. Du reste les négociants européens restent des journées entières sur la plage au soleil, sans en craindre les ardeurs. » (Rapp. du 15 fév. 71)

Peu après leur arrivée à Sandana, nos confrères visitèrent différentes localités du littoral et de l'intérieur. « C'est ainsi, écrit le P. Whyeore au E. R. Père, que nous sommes allés à Loango, Porto-negro, Massabe, Chichous. Nous avons aussi remonté la rivière de Chilaongo et fait plusieurs excursions autour de Sandana. Jusqu'ici c'est Sandana qui nous parait offrir le plus de ressources. Ce n'est pas que les autres localités ne présentent toutes de très-grands avantages, mais Sandana l'emporte encore par sa salubrité et sa fertilité.

« La religion des noirs du pays est le fétichisme; mais ils ne paraissent pas tenir grandement à leurs idoles, ni craindre beaucoup leur puissance. » (Ibid. 15 janv. 71)

« Les naturels sont bons et bien disposés. Ils ont la coutume d'envoyer leurs enfants dans les maisons des blancs comme domestiques, afin de faire leur éducation. Mais, hélas quelle éducation est-elle là, ils y apprennent certainement plus de vices que de vertus; et pourtant ce sont ceux qui ont servi chez les blancs qui, plus tard, sont les plus considérés dans le pays.

« Déjà plusieurs noirs se sont présentés pour se faire baptiser. Ils en ont un tel désir, quoi qu'ils ne sachent ce que c'est, que l'un d'eux nous a offert

un perroquet, parlant comme un homme; et estimé un véritable trésor pour sa famille, si nous voulions bien lui conférer le baptême.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les commerçants d'ici ne sont pas des saints; pourtant ils tiennent à leur religion plus qu'on ne serait porté à le croire. Nous leur avions donné quelques objets de piété; ils les conservent comme de précieux souvenirs. Un d'eux désirait ardemment faire baptiser une jeune enfant qu'il avait adoptée. Elle était déjà ondoyée, et il avait un tel désir de voir suppléer les cérémonies du baptême qu'ayant appris qu'il y avait des missionnaires à Ponta-negro, à vingt lieues d'ici, il y porta l'enfant. Quand il y fut arrivé, il sut que ces missionnaires étaient protestants et il s'en retourna, ne voulant rien avoir de commun avec eux. Nous crûmes devoir baptiser cette enfant, en lui recommandant de l'instruire et de lui apprendre les prières quand elle aura l'usage de la raison.

« Je voudrais avoir le temps de vous parler en détail d'une communion, bien fervente que nous avons fait faire à un de ces commerçants. Ce brave homme nous étonna tant par ses bonnes dispositions, que nous en étions dans l'admiration; et certes, nous pûmes nous convaincre qu'elles étaient sincères. (Selt. 170)

en 17 juill. 70)

— 3. Landana, à cause du nombre des Européens qui y résident, est déclarée la villedes Blancs. Elle appartient bien au royaume de Cacongo; mais le roi n'y exerce guère qu'une autorité nominale. Chacun est maître de faire ce qu'il veut et comme il l'entend, à la simple condition de payer ce qu'on nomme dans le pays les Coutumes. (Selt. en 11 juill. 70)

Le roi, livré au fétichisme, est esclave de ses idoles.

Défense

à lui de quitter l'intérieur de son royaume pour s'occuper lui-même du gouvernement des côtes: la vue de la mer lui est interdite. Aussi il a un premier ministre ou Mambouque, chargé de l'administration de tout le littoral. C'est par les mains de ce ministre que passent toutes les affaires du royaume, et il dérobe à la connaissance de son maître ce qu'il lui plaît de lui cacher. Cet éminent personnage voyage entouré de toute une nuée d'esclaves. Il y en a d'armés, qui forment sa garde d'honneur. D'autres ont le privilège de porter sa Révérendissime Seigneurie; à d'autres, enfin le soin de récréer ses oreilles du son discordant de leurs instruments de musique. (Rapp. du 15 fév. 71)

Pendant le séjour de nos confrères à Landana des affaires commerciales attirèrent le Mambouque en cette ville, et ils voulurent profiter de la bonne occasion, pour lui être présentés. C'eût été en effet; mais l'entrevue n'eut guère de remarquable que le cérémonial de la réception. (lett. du 10 août 70). Il venait, dit-il, à nos Pères, de la part du roi du Congo, faire une visite à ses enfants de la mer: car le roi se considère comme le père de tous les blancs, aussi bien que des noirs; il les aime tous comme ses enfants. (Rapp. du 15 fév. 71)

«Après la visite du Mambouque à Landana, écrivit nos Pères, l'horizon politique s'assombrit, et la guerre éclata. La lutte fut assez meurtrière, mais heureusement ce ne fut l'affaire que d'une heure environ. Le matin du jour du combat, nous rencontrâmes tous les noirs en armes à l'entrée du village. Remarquant que nous avions l'air un peu hésitants, ils nous dirent que nous pouvions passer et que nous n'avions rien à craindre, puisque ce n'était point à nous qu'ils en voulaient. Nous restâmes alors quelques instants au milieu d'eux, les plaisantant sur leurs

costumes et sur leurs armes, et passant pour ainsi dire leur troupe en revue. Ils se montrèrent très-aimables à notre égard. Rentrés à Landana, nous nous trouvions dans la factorerie française, quand le feu commença. C'est dans la cour même de cette factorerie que furent tirés les premiers coups de fusils. A la première décharge, les noirs se mirent à fuir précipitamment sans même regarder derrière eux. Ils eurent 10 hommes de tués, et de ce nombre un général et le féticheur. Celui-ci réputé invulnérable, était chargé de communiquer ce privilège aux gens de la troupe. Les blancs n'eurent aucun des leurs blessés; un esclave qui combattait pour eux, se fit un peu mal en déchargeant maladroitement son arme.

« La timidité naturelle des noirs de ce pays, assure aux blancs une grande supériorité. Chacun d'eux est muni de son fusil à aiguille, et les factoreries sont armées de petites pièces de canon. Cinq ou six blancs peuvent mettre en fuite une troupe considérable de noirs, et supposé que les assaillants fussent trop nombreux, réunis une vingtaine, ils n'auraient qu'à se tenir sur la défensive à Landana et à balayer les agresseurs par des volées de mitraille. Les noirs certainement ne tenteraient pas deux fois l'assaut de la possession.

« Le lendemain de la lutte, de grand matin, les petits princes noirs qui avaient fomenté la guerre envoyèrent demander la paix. Les négociations commencèrent trois jours après, et nous fûmes invités à assister aux conférences. Au temps fixé, les chefs noirs vinrent jusqu'aux portes de Landana prier les négociants de les suivre au lieu de la réunion. C'était un point limitrophe entre les villages des deux partis. L'assemblée, réunie en plein champ, s'abritait sous les immenses rameaux d'un baobab. Sur des sièges se placèrent les blancs et

les princes nègres. Autour de ces princes, mais à terre, s'assient leurs dignitaires et leurs conseillers et le grand exécuteur des hautes œuvres, armé de sa lance et vêtu de son costume bizarre. Au milieu et debout, se tiennent les interprètes: un pour chaque parti.

« Nous entendîmes plusieurs orateurs, dont les discours furent ensuite fidèlement rendus par les interprètes. Ces orateurs sont ordinairement des princes: La volubilité avec laquelle ils s'expriment, la douceur et l'harmonie de leur langage, leur attitude grave et d'une parfaite dignité, nous surprirent beaucoup. Sans comprendre ce qu'ils disaient, nous restions cependant comme captivés par la mélodie des sons qui sortaient de leur bouche.

« Nous devons ajouter que chez ces hommes, réputés sauvages, nous trouvâmes une très-grande justice de vues, de la perspicacité et beaucoup de sagesse dans leurs délibérations. La justice était de leur côté, et, s'il ne fallait pas que les noirs eussent toujours tort aux yeux des blancs, ils auraient gagné leur cause en cette circonstance.

« Il demeura convenu, à l'issue de ces négociations, que désormais aucun des noirs ne franchirait, armé, pour aller à Loanda, le sommet d'une colline voisine, et que tout délinquant pourrait être tué en punition de cette infraction du traité. « Landana y était-il dit est la ville des blancs, et quand on va chez les blancs ce n'est point pour leur faire la guerre. » (Séance des 10 août 70 et 15 id.)

— H. « Le jour même de la réunion de cette assemblée, nous fûmes invités à nous rendre à Cabinda. Cette localité qui appartient au royaume de N'Goyo est située au sud à 25 milles environ de Landana. Nous ne voulions pas laisser passer une si heureuse occasion de la visiter, et nous nous embarquâmes sur une goëlette anglaise, appartenant à une société qui possède une

factorerie à Cabinda. Le gérant en chef de cette société était avec nous, et nous reçûmes l'hospitalité dans son établissement.

« Dire les beautés et les ressources naturelles de Cabinda serait impossible. Il y a là une baie magnifique, assez vaste pour contenir une cinquantaine de trois-mâts, sans compter les navires d'un moindre tonnage. Cette baie est sûre et ressemble à un lac, les navires peuvent s'approcher sans danger à 200 mètres de la terre.

« Le sol est d'une végétation luxurriante, qui dépasse tout ce que j'ai vu jusqu'ici dans les autres pays tropicaux. Toute la rade est bordée de cases: on ne fait pas trente pas sans en rencontrer une. Ce sont les femmes qui cultivent la terre, ainsi que cela se pratique dans toutes ces contrées. Un carré de trente mètres suffit abondamment pour nourrir toute la famille; les hommes sont mariniers ou chasseurs, ou bien ils exploitent les bois; car il y a dans ce pays des forêts dont on extrait des planches dites de Cabinda et que l'on exporte sur la côte jusqu'à Mossamedes.

« Les naturels, pour faire ces planches, ne se servent que de haches; de sorte que ce qu'ils appellent des planches, ne sont en réalité que des troncs d'arbres équarris. Cela permet d'apprécier les richesses des forêts du pays. (lett. 10 août.)

« Sur une place publique de Cabinda se trouve brisée une grande croix de bois, dont le croisillon porte encore l'inscription suivante en langue portugaise: «Señ. toi, ô Christ; dirige mes pensées, mes paroles et mes œuvres.» A certains jours, la jeunesse de Cabinda vient, sur cette place et autour de cette croix, exécuter des danses en son honneur.

« Malgré les nombreux avantages de sa baie et les richesses du pays, Cabinda, autrefois assez important par son commerce, ne possède plus que la factorerie.

anglaise où nous étions hébergés. (Rapp. du 15 fév. 71)

Nous eûmes à cœur de visiter les deux principaux chefs du pays, Manoël Poïna et Francisco Frank, ou, par abréviation, Chico Frank. Manoël Poïna est appelé roi de Cabinda; mais il n'exerce son autorité que sur ses esclaves. Cette puissance résulte surtout de l'ascendant que lui donnent ses richesses, son habileté, son éducation et l'appui des Portugais. Ceux-ci en effet pour exercer leur influence dans le pays, s'attachent les chefs par des distinctions et des privilèges. Ils ont nommé Poïna colonel de leur armée, et partout où il va, dans les possessions portugaises, il reçoit les honneurs attachés à ce titre. Ce chef a ses deux fils à l'école académique de Lisbonne. Étant allé les voir en 1871, il recut encore de la grâce du roi du Portugal, la pompeuse qualification de baron. On profita aussi de cette occasion pour suppléer aux cérémonies du Baptême que les portugais lui avaient déjà conféré. Grande solennité déployée dans cette circonstance: le Patriarche lui-même officia pontificalement et le roi fut parrain du néophyte. (Selt. na 10 août 70 et 10 oct. 71.)

« La réception que nous fit Manoël Poïna fut digne d'un parfait gentilhomme. Il nous invita à dîner et nous pûmes admirer le luxe et le confortable de son service. Les couverts étaient d'argent massif, les plats et les assiettes de fine porcelaine. Il ne manquait ni de vins ni de liqueurs; le tout excellent. Il y eut même du champagne au dessert.

« Ce prince nous demanda de baptiser sa fille. Mais nous ne pûmes accéder à ses desirs, ce qui ne laissa pas de lui être sensible. Cette personne était mariée à la façon du pays et nous ne pouvions l'instruire suffisamment, ni espérer de la voir pratiquer sa religion une fois devenue chrétienne.

« A notre tour, nous lui parlâmes de nous établir sur ses terres. Il répondit qu'il ne demandait pas mieux ; mais qu'au paravant nous devions en obtenir la permission du grand Mambouque. « Un ministre protestant, ajouta-t-il, avait désiré la même faveur de son voisin Chico Frank, et il ne connaissait pas la réponse faite par le Mambouque, auquel ce vœu avait dû être soumis. »

« Nous visitâmes aussi le second chef Chico Frank. Mais par discrétion, nous ne voulûmes pas nous enquerir du résultat de la demande adressée par le ministre protestant, nous bornant à lui exprimer le désir que nous aurions de nous établir sur ses possessions. « Oh, dit-il alors, que je serais content !, et en même temps il versait des larmes de joie et nous serrait affectueusement les mains. « Que je serais content ! je suis chrétien, voyez-vous : J'ai été baptisé au Brésil. Il ne vient que très-rarement des prêtres par ici ; encore ce sont des aumôniers de marine, qui ne descendent que bien rarement à terre. Mais, poursuivit-il, pour vous établir ici, il vous faut la permission du Mambouque ; parlez-lui, et s'il porte la chose au conseil, je plaiderai votre cause, soyez en sûrs. » (Sé. du 10 août 70)

« Ces deux chefs sont, sans contredit, les plus cultivés de tous les indigènes du N'goyo Poïna surtout. a reçu une éducation qui lui permet d'écrire parfaitement le Portugais. Les autres habitants du royaume, principalement ceux du Sud, sont portés au pillage. Ils ne manquent pas d'une certaine audace et vont même jusqu'à attaquer les goëlettes surprises par des calmes ou des vents contraires, pour rançonner ou massacrer l'équipage et voler la cargaison. L'influence portugaise domine dans le pays ; c'est le drapeau du Portugal que les chefs adoptent généralement.

« A bien des points de vue la population du Congo l'emporte par ses qualités sur celle du N'goyo. Leur caractère est très-doux. Ils aiment assez les blancs et surtout les français. C'est le drapeau de la France qu'ils arborent ordinairement sur leurs villages ou pavés; c'est aussi celui des chefs. » (lett. 10 août 70.)

Rentrés à Landana, après une traversée contrariée par le vent du Nord, nos confrères se rendirent encore quelque temps après à Malemba. C'est à Malemba que s'étaient établis les missionnaires français au 18^{ème} siècle, sous la direction de M. Descourvières, nommé Préfet apostolique. On montre encore la place où ils furent enterrés. « Nous sommes allés en cet endroit, écrit le P. Carrie, et n'avons trouvé ni pierre tumulaire, ni inscription quelconque. On a soin, comme du reste pour tous les lieux de sépulture, de couper l'herbe au dessus des fosses. La terre un peu exhaussée sur l'emplacement de ces tombeaux en indique seulement la place.

« Nous fûmes parfaitement reçus du prince noir Monge Marumba. Dîner somptueux, composé de 10 plats et nouvelle exhibition de champagne. Comme nous étions venus par mer de Landana, il nous donna des porteurs pour nous ramener en hamac et nous permettre d'admirer les beautés du pays sur un nouveau parcours.

« Nous fîmes alors connaissance d'un Ganga Milongo, docteur des remèdes, ou plus simplement médecin du pays. Il voulut nous faire visiter l'appartement où il logeait toutes ses divinités. Il nous dit qu'il en avait encore autant dans la tête que nous en voyions. Puis il nous expliqua comment, lorsqu'on venait le consulter pour les malades, les divinités du dehors s'entretenaient avec celles du dedans et lui révélaient ainsi les remèdes qu'il fallait prescrire. Ayant

remarqué deux petits bons hommes dont il ne nous avait rien dit, " Qu'est-ce ceci, lui demandai-je ? cela mange-t-il, boit-il ? " — " Oui, oui, répondit-il, — " Mais cela se baigne aussi sans doute ? " Et sans attendre la réponse, je plongeai les deux fétiches tout poudreux dans un vase rempli d'eau. Seul, le grand prêtre a le droit de porter la main sur ces idoles: aussi qu'on juge de la stupéfaction de notre Ganga. C'en prit cependant son parti et se mit à rire comme nous.

" Suyant félicité de son nom de Ganga Milongo, je lui demandai s'il savait ce que c'était que le N'zambi. " Oh, ou, dit-il, il est là-haut; " et il me montrait le Ciel. Alors je lui parlai de Dieu, et mes paroles furent écoutées avec une religieuse admiration. Je lui dis ensuite que nous n'étions pas simplement des Ganga Milongo, mais des Ganga N'zambi, c'est-à-dire des médecins des âmes envoyés par Dieu lui-même. Dès ce moment-lui et tous ceux qui nous écoutaient furent saisis de respect, au point que ils n'osèrent presque plus nous approcher.

" Ce bon Ganga fut si heureux de notre visite qu'il voulut nous accompagner jusqu'à Landana; en nous portant des présents. D'autres gens du pays nous firent aussi différents cadeaux. C'étaient des régimes de banane et même des cabris. " (Lettre ou 10 août '70 et Rapp. m 15 fév. 71)

— 5. Cependant il y avait déjà près de trois mois que nos confrères étaient à Landana, et M. Laborde qui devait les transporter sur son bateau jusqu'au Gabon n'arrivait pas. L'inculpation calomnieuse d'avoir dérobé à la chapelle de Nazareth différents objets de son mobilier avait été portée contre nos Pères peu après leur départ; et M. Laborde, accusé de complicité, avait été désigné comme recéleur. De là un procès et une perquisition domiciliaire chez

ce négociant. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, un inventaire avait été fait du mobilier de la chapelle et le chanoine Fernandez s'était trouvé là au moment de l'emballage des effets. Il y avait donc évidemment de la mauvaise foi dans ce procédé. Par bonheur la perquisition faite chez M. Laborde n'avait amené la saisie d'aucune pièce dont les Portugais eussent pu se prévaloir pour appuyer leurs accusations, et M. Laborde avait quitté Loanda, à l'abri de tout soupçon, le 10 août, il débarquait enfin à Landana. (Séll^o du 10 août et 17 sept)

De Landana nos Pères se rendirent au Gabon sur le bateau de M. Laborde. Ils y arrivèrent le 31 août, et, le 27 sept., ils se dirigèrent sur Sierra-Leon.

— 6. On a vu au Bulletin n^o 61, (p. 5.) les motifs qui avaient amené le départ de nos Pères du Congo et la suspension de cette mission. La Maison-Mère avait toujours la pensée de conserver, autant du moins que le permettraient les circonstances, quelque établissement dans l'Afrique méridionale. Mais, vu d'un côté, les difficultés qu'on trouvait au Congo, et d'autre part, les nouvelles propositions qui nous étaient faites par M^g Grimley pour le district occidental du Cap, on se demandait s'il n'y avait pas lieu d'accepter cette nouvelle mission à la place de celle du Congo.

Sur ces entrefaites mourut M^g Grimley, et sa mort suspendit nécessairement la poursuite des projets de fondation qu'il nous avait soumis.

De leur côté, les P. F. Whyeire et Carrie rendirent compte de l'exploration qu'ils avaient faite du côté du Zaïre, en exposant les raisons qui leur paraissaient militer pour fonder un établissement sur cette côte. C'était en dehors des possessions portugaises; il n'y avait pas par consé-

à craindre de difficultés de la part du Portugal : Le climat lui-même, disaient-ils, paraissait salubre, du moins à Landana, et quant aux communications, on pouvait aller assez facilement du Gabon au Zaïre, soit par les paquebots venant de Lisbonne, soit sur les bâtiments de la division navale française.

D'après ces motifs, le E. R. Père, d'accord avec le conseil, crut qu'il y avait lieu de faire un nouvel examen, avant de prendre un parti définitif, et il se décida à faire repartir le P. Carrie, en le rattachant jusqu'à nouvel ordre à la C^{te} du Gabon, dans le but d'examiner avec les Pères de cette C^{te}, s'il y avait possibilité de fonder quelque établissement du côté du Zaïre, avec espoir d'avenir et de succès. (C^o 115, des 30 et 31 août 71)

Il en écrivit à la S. C. de la Propagande dans une lettre du 19 sept 1871, en lui rendant compte de tout ce qui s'était passé jusque-là. Son Em^{le} Cardinal Barnabò a bien voulu, dans une première réponse faite de vive voix au P. Treyd, encourager cette nouvelle tentative.

Heureux de cette obédience en faveur de sa chère Mission du Congo, le P. Carrie quittait Bordeaux le 24 sept. 1871 sur les paquebots du Brésil, qui le déposèrent à Lisbonne. Il ne s'éloigna de cette ville que le 17 oct. à bord du packet anglais qui touche à tous les principaux points de la Côte d'Afrique. Pendant son séjour à Lisbonne, il eut beaucoup à se louer de la bienveillance de M. M. les Lazaristes. Toutefois ce ne fut pas chez eux, mais dans un petit hôtel où descendaient nos Pères de Santarém quand ils allaient à Lisbonne, qu'il prit son logement. (coll. au 1^{er} oct. 71)

Il fit aussi une visite aux deux fils du roi de Cabinda placés à l'école académique. Ces jeunes gens furent enchantés de le voir et très-sensibles

à l'intérêt qu'il leur manifesta. Leur père, Manoël Pūna, venait de quitter Lisbonne peu de temps auparavant, comme il a été dit plus haut: il avait alors reçu le baptême solennel des mains du Patriarche et avait été décoré du titre de baron portugais. (lett. en 10 oct. 71)

À bord du paquebot, le P. Carrie eut pour compagnon un négociant, M. Arina, et un de ses commis, qui se rendaient au Gabon. Il voyageait en seconde classe au prix de 630^s pour le passage. Il toucha successivement à Madère, à Sierra-Léone, où il vit nos Pères pendant 3/4 d'heure environ, au cap des Palmes, à Lagos. Là il passa la nuit chez les Missionnaires de Lyon qui le reçurent à bras ouverts. Ils venaient de perdre un de leurs compagnons; c'est le 4^{ème} pour l'année 1871. Les ministres protestants les poursuivent, sans grand succès, de leurs calomnies ordinaires. Leurs écoles comptent plus de 200 élèves. Après Lagos, on relâcha à Calabar, véritable ville africaine, sur un point des plus pittoresques de la côte. Une dernière station, Fernando-Pô, précéda l'arrivée au Gabon. Le 8 nov. le Père débarquait à la Mission, et le lendemain il reprenait son voyage pour Landana, accompagné du petit domestique noir que le P. Chyèvre et lui avaient laissé à leur retour du Congo. « Le 12 nov. au soir, écrivait-il au E. R. Père, je suis arrivé à Landana. J'ai failli me noyer en débarquant à la plage. La mer était mauvaise; les noirs et ma précipitation à sauter à terre ont contribué à cet accident. N'ayant pu prendre pied, y'ai été emporté par la lame. Enfin y'ai fini par m'en tirer ne perdant que mon parasol.

Landana passe présentement par une crise commerciale; mais M. Bérot, un négociant français, m'a dit que ce point ne cesserait jamais d'être un centre de commerce; qu'il est au contraire destiné

à prendre de jour en jour plus d'importance. Ce Monsieur a bien voulu me recommander à Sandana à l'agent de la Société à laquelle il appartenait. Leurs factoreries comme leurs navires sont à notre disposition.

« Je recueille de tous côtés autant de renseignements qu'il m'est possible. Mais il faut du temps pour en vérifier l'exactitude. Il faut attendre les occasions. Chaque jour apporte sa pierre à l'édifice. Je me propose de voir le roi de Cacongo dans quelques jours. Le Diable paraît travailler de son côté; c'est bon signe. Je me porte très-bien, et n'ai pas encore eu la plus petite fièvre, malgré mon bain de mer. » (Lett. du 21 nov. 71.)

Nouvelles récentes des C^{tes}.

— Le P. Hoerve, dont nous avons annoncé au dernier Bulletin le départ de Cayenne et le séjour momentané à la Martinique, est arrivé le 26 janvier à la Maison-Mère. Il était accompagné du P. Kramer, de la C^{te} de Mana, parti après lui de la Guyane.

— Nous avons donné l'hospitalité, ces jours derniers, à Mgr Desprez, Archev. de Toulouse, et au R. Père Caussette, son vicaire g^{al}, Supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur, communément appelés les Pères du Calvaire. La question de la nomination d'un évêque au siège de Bourbon était un des motifs du voyage de sa Grandeur, mais rien n'est encore décidé.

Le 1^{er} fév. Mgr Reyne est rentré à Paris après une nouvelle tournée dans le midi de la France, pour la quête entreprise en faveur de la Pointe-à-Pître.

Le jour de la fête de la Purification, il a officié pontificalement au séminaire.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

1. Autorisation légale d'un emprunt hypothécaire à contracter sur la propriété de l'abbaye de Langonnet (12 Janvier 1872.)

La Maison-Mère vient d'obtenir du Gouvernement un acte important, en ce qu'il consacre de nouveau l'existence légale de notre Cong^o. C'est un Décret du Chef de l'Etat qui nous autorise à contracter un emprunt hypothécaire de 40,000^{fr} sur la propriété de l'abbaye de Langonnet.

Voici à quelle occasion cette autorisation a été sollicitée. Par suite de divers travaux de constructions qu'on avait dû faire à N. D. de Langonnet, l'Établissement se trouvait un peu gêné dans sa situation financière. La Maison du S^t Cour de Marie se trouvant elle-même toute ruinée et dévastée par la guerre, on était obligé de transférer le grand-Scolasticat à Langonnet; ce qui avait encore nécessité un surcroît de dépenses.

Pour pourvoir à ces dépenses, on avait eu recours à M. Bouché, banquier à Pontivy, depuis, député du Morbihan à l'Assemblée nationale. Il voulut bien faire successivement les avances nécessaires, et malgré les événements de la guerre, il consentit même à les continuer encore, mais à la condition d'une obligation hypothécaire sur l'abbaye de Langonnet, régulièrement contractée, avec l'autorisation du Gouvernement, selon les lois existantes pour les Congrégations religieuses approuvées.

La Maison-Mère aurait pu sans trop de difficultés, trouver les ressources nécessaires, sans avoir besoin de recourir à ce moyen extraordinaire. Mais il y avait pour nous-mêmes de grands avantages. Relativement à Langonnet, c'était une garantie utile dans l'état si critique et si incertain des choses. De plus, pour la Cong. en général, c'était une occasion favorable de faire de nouveau constater et confirmer la reconnaissance légale de l'Institut, et c'est là surtout le motif qui a déterminé la Maison-Mère à solliciter du Gouvernement l'autorisation de faire cet emprunt.

Cette considération était d'autant plus importante que nous avons eu, dans les dernières années, avec le Ministère de la Marine et des Colonies et le Ministère des Cultes de graves difficultés, qui furent même jusqu'à menacer notre Cong. dans son existence légale, comme on l'a dit dans un des Bulletins précédents, à l'occasion du remplacement de M. de Chasseloup-Laubat par M. Rigault de Genouilly en 1866. (Tom. V. p. 632.)

M. de Chasseloup-Laubat, en effet, vivement irrité contre nous, à cause du refus de préconisation par le S.^t Siège de M. Mounicq à l'évêché de la Martinique, après avoir d'abord cherché à nous retirer l'œuvre coloniale, en vint jusqu'à s'attaquer à l'approbation civile de la Cong. à l'occasion d'une réclamation faite par le E. R. Père d'un arriérage de traitement qui restait à percevoir après la mort du P. Brassel en 1859, il écrivit au Ministère des Cultes pour s'informer de la situation de notre Cong. et de ses statuts. Une Commission fut nommée à cet effet par M. Rouland, en 1861, avec charge d'examiner au point de vue légal la question de la fusion avec la Société du S.^t Cœur de Marie, la question de nos règles et statuts, la

question de la propriété du séminaire des colonies à Paris etc.». Et enfin M. de Chasseloup-Laubat écrivit au E. R. Père en date du 12 nov. 1861, une lettre rédigée par lui-même, et dans laquelle il donnait comme conclusion de cet examen : « que la Cong^e n'était plus l'association avec laquelle le Gouvernement avait traité, l'affaire cependant n'alla pas plus loin, et après les changements de M. de Chasseloup-Laubat et de M. Rouland, les deux Ministères de la Marine et des Cultes continuèrent avec nous les relations qu'on avait toujours eues par le passé.

Néanmoins les difficultés soulevées précédemment restaient toujours pendantes, et il importait d'aviser à les résoudre. Ce qui y avait donné lieu, c'est le défaut pour la Cong^e de Statuts civils légalement approuvés et les modifications faites à ses règles tant avant la fusion que depuis. On nous accusait d'avoir voulu par ces modifications, nous soustraire à la juridiction des évêques, comme les Ordres exempts. Le E. R. Père put cependant faire comprendre que notre Institut restait toujours, comme par le passé, une simple Congrégation religieuse, sans vœux solennels et sans exemption des Ordinaires. Mais pour mieux prévenir le retour des mêmes objections, il prépara, d'accord avec le Conseil, en date du 20 déc. 1867, un projet de statuts civils pour la Cong^e, résumant en 12 articles ses bases fondamentales.

Le 1^{er} Chef de Division de l'Administ^{ion} des Cultes, M. Cardif, auquel ils furent adressés, les trouva parfaitement rédigés. Mgr Darboy, après les avoir fait examiner en Conseil à l'Archevêché, les approuva de sa propre main, et on les présenta ensuite au Ministère. Les démarches n'ont pu encore aboutir, car les circonstances, peu favorables jusqu'ici, ont empêché d'y donner suite. Mais le E. R. Père se propose de les reprendre au premier moment opportun.

Pour préparer et faciliter le succès de ces démarches, il était utile de faire confirmer et sanctionner de nouveau le principe de notre existence légale précédemment attaquée et contestée. L'emprunt hypothécaire, demandé par la maison de Langonnet, offrait pour cela une occasion des plus propices. Le E. R. Père se résolut en conséquence, d'après l'avis du Conseil, en date du 20 juin 1871 à solliciter auprès du Gouvernement l'autorisation qui nous était nécessaire comme Congrégation religieuse légalement reconnue par l'Etat.

La chose n'a souffert aucune difficulté; mais néanmoins pour arriver à un résultat, en une affaire pourtant si simple, il a fallu bien des lettres et des démarches, soit à Vannes auprès de l'évêché et de la Préfecture, soit à la Préfecture de la Seine et à l'Archevêché, soit au Ministère des Cultes et au Conseil d'Etat. Enfin, après de nombreuses formalités accompagnées chacune de retards plus ou moins longs en chaque bureau, le Décret d'autorisation a été revêtu de la signature de M. Chiers, sous la date du 17 janvier 1872.

Voici le texte de ce Décret, qui constate et affirme de nouveau, d'une manière explicite, la reconnaissance légale de la Congr.:

Décret.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

La Section de l'Intérieur de l'Instruction publique de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat entendue,

Décide

Art. 1^{er} Le Supérieur général de la Congrégation des Missions du St-Esprit, reconnue à Paris, (Seine) par un Décret du 2 germinal an XIII, et par une Ordonnance du 3 février 1816, est autorisé au nom de cette Congrégation:

1^o Et emprunter du Sieur Bouché, Banquier à Pontivy, à raison de 5 0/0 par an, une somme de 40,000 francs, remboursable en dix annuités, au moyen de l'excédant de recettes de la Cong^g et destinée au paiement des travaux exécutés à l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet (Morbihan) appartenant à l'association par suite d'un échange avec l'Etat réalisé en vertu d'une loi du 19 mai 1857;

2^o Et Hypothéquer, en garantie de l'emprunt, la dite propriété de Langonnet.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait à Versailles, le 17 Janvier 1872

signé: Thiers.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

signé: Jules Simon.

II. Rénovation triennale des pouvoirs des Supérieurs, et nominaux nouvelles — Avis à cette occasion.

Le dernier renouvellement triennal des pouvoirs des divers supérieurs et fonctionnaires à la nomination du Supérieur g^{al}, a eu lieu le 6 janvier 1869. Ce triennat expirait en conséquence au commencement de cette année. Le C. R. Père, par Décret daté du 10 février, jour anniversaire de son élection, renouvelle et confirme d'une manière générale toutes les nominations faites jusqu'ici, soit à l'époque de la dernière rénovation triennale, soit depuis, pour une nouvelle période de trois ans, sauf les modifications qu'il pourrait y avoir lieu de faire dans l'intervalle.

— A l'occasion de ce renouvellement triennal des pouvoirs des supérieurs et fonctionnaires, le C. R. Père par décision du même jour, a nommé à la charge de Procureur général, à la place du R. Père Gaultier, le P. Peureux, qui en remplissait déjà les fonctions depuis 99 temps, comme vice-Procureur.

Est nommé, en second lieu, comme Vice-Procureur général, le P. Besserat qui est spécialement chargé de la comptabilité de la Maison-Mère et des autres C^{tes} particulières, en même temps qu'il est économe local de la Maison de Paris.

— Par une autre décision du même jour, le E. R. Père a nommé comme Supérieur principal de nos C^{tes} de Maurice, et en même temps Supérieur particulier du Collège St-Louis, le P. Duboin, précédemment supérieur à Bourbon.

Le P. Chevaux demeure supérieur local de la C^{te} de la Cathédrale.

Quant à la direction de nos C^{tes} de Bourbon, le P. Stoffel en est chargé provisoirement, comme il l'a déjà été précédemment pendant le dernier voyage en France du P. Duboin, en attendant que les événements permettent de fixer d'une manière stable l'organisation de nos œuvres en cette colonie.

— En renouvelant les pouvoirs des supérieurs, le E. R. Père croit devoir ajouter les avis suivants.

1^o: Il recommande l'exactitude à envoyer les Comptes-rendus annuels des C^{tes}. Ces Comptes-rendus doivent être faits in extenso à la dernière année de chaque triennat. Les deux autres années, il n'est pas nécessaire d'entrer dans les mêmes détails; on peut se borner à faire observer ce qu'il peut y avoir de particulier ou de nouveau, en s'en rapportant, pour le reste, au compte-rendu antérieur plus détaillé.

En outre, selon qu'il a été dit en la Circulaire n^o 29, les supérieurs peuvent et doivent se faire aider dans ce travail, selon qu'il y a lieu, par les divers fonctionnaires de leur C^{te}. (Enc. n^o 29, p. 21.)

2^o: Le E. R. Père rappelle une autre recommandation de la Circ. n^o 29 à ce sujet, c'est de faire sur feuilles

à part les divers titres du *Compte-rendu*, ce qui du reste résulte naturellement de la division de ce travail entre les différents fonctionnaires de la C^{té}.

3^o: Enfin, le E. R. Père engage les Supérieurs, à l'occasion du renouvellement triennal de leurs pouvoirs, à relire ou revoir les circulaires n^{os} 25, 26 et 27 qui les concernent spécialement, comme complément des règles et constitutions qui doivent les guider dans leurs fonctions, afin de se mettre ainsi mieux à même de bien remplir la charge importante qui leur est confiée.

III. Admissions et mutations de Frères Profès.

Par décision du Conseil, en date du 5 fév. 1872, ont eu lieu les admissions suivantes parmi les Frères de nos maisons d'Allemagne :

1^o: A la Profession, le F. Marie-Antoine Willms, du diocèse de Cologne.

2^o: Aux vœux perpétuels, le F. Engelbert Wisser, de la C^{té} de Marienstadt,

3^o: Aux vœux de cinq ans, les F. F. Venceslas Penger, et Arnold Prinz, tous deux de la C^{té} de Marienstadt.

— A été également admis aux vœux de cinq ans, par décision du même jour :

Le F. Jean-de-la-Croix Eglin, de la C^{té} de St-Joseph (Sézig⁶¹²)
Nicomède Cansot, de la C^{té} de St-Marie du Gabon,
Stanislas Roger, de la C^{té} de Cellule.

— Par décision du 15 fév., le E. R. Père a ratifié l'obédience donnée pour la Mission du Zanguebar à cinq Frères des C^{tés} de Bourbon. Ce sont les F. F. Dosithé, Alexandre, Isaac, Hugues et Oscar.

Le F. Narcisse, de la Mission de Maurice, a été autorisé à revenir à la Maison-Mère, où il est en effet arrivé le 11 février.

Nouvelles Diverses

de l'Institut et de la Maison-Mère.

I. Heureux achèvement du procès ordinaire de notre Vénéré Père.

Nous avons retardé de quelques jours l'impression de ce numéro du Bulletin, dans l'espérance de pouvoir annoncer à nos chers confrères la conclusion des premières procédures entreprises pour la Cause de notre Vénéré Fondateur. Nous sommes heureux de leur apporter enfin cette bonne nouvelle. Aujourd'hui, 19 février, nous revenons de l'Archevêché, pour la dernière séance. Tout est maintenant terminé à Paris, et terminé selon nos vœux. Que le Cœur Immaculé de Marie en soit béni!

Malgré nous devons à ce sujet quelques détails à nos confrères. Rien, nous le savons, ne peut les intéresser davantage. Voici donc comment les choses se sont passées depuis le dernier bulletin.

Après la séance du 22 janvier, mentionnée au Bulletin n° 67, il restait encore environ 250 pages du procès à collationner. Ce collationnement a été achevé en deux sessions, de trois heures environ chacune.

La première de ces sessions a eu lieu le mercredi 31 janvier. Elle avait été fixée, comme à l'ordinaire, pour le lundi de cette même semaine; mais le Notaire, M. l'abbé Bernard avait dû aller à Meaux prêcher pour la S^t François de Sales, et sans lui, on ne pouvait rien faire. La séance se tint du reste sans autre contre-temps, et se continua depuis 1 h. jusqu'au delà de 3 h. 1/2. Le P. Kraemer, nouvellement arrivé de Cayenne, fut heureux d'y assister comme témoin, avec le S^t Marie-Georges, et signa à ce titre le procès-verbal.

La séance suivante dut encore être remise au mercredi, M. le Chanoine de Valette ayant été mandé à l'Archevêché pour le lundi. Mais, en retour, on la

commença de bonne heure, dès midi et demi, afin de pouvoir achever cette fois le collationnement, si c'était possible. Ces Messieurs du Tribunal avaient, comme nous, hâte de terminer. La besogne cependant était encore assez considérable, il restait à relire plus de 130 pages. Mais enfin, en prolongeant un peu la séance, on put tout achever. Le P. Eschbach assistait cette fois comme témoin avec le P. Kræmer.

Le collationnement se trouvant terminé, il n'y avait plus qu'à clore et sceller le Procès pour le remettre au Porteur, chargé d'office de le porter à Rome. Cette dernière session, plus solennelle que les précédentes, devait se tenir sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque.

Mais il fallait d'abord trouver quelqu'un de confiance qui pût et voulût bien se charger du soin de ce précieux dépôt. La Providence qui, depuis le commencement de ces procédures, a si bien arrangé toutes choses, y pourvut encore au moment opportun. On était assez embarrassé, lorsqu'on apprit que M. l'abbé de Richemont, fils de l'ancien Sénateur, le Baron de Richemont des Bassins, se disposait à partir tout prochainement pour le séminaire français, où il devait aller faire ses études théologiques. C'était le samedi 10 février, jour de la fête de notre E. R. Père général. Le P. Eschbach alla le voir aussitôt, de la part du E. R. Père, pour lui parler de cette importante commission. Inutile d'ajouter qu'elle fut acceptée par M. l'abbé de Richemont, comme par sa famille, avec le plus grand bonheur et le plus vif empressement.

Le Porteur trouvé, il ne restait qu'à demander à Monseigneur de vouloir bien présider à la clôture du procès, et à prendre ses ordres pour cette dernière séance. Dès le lundi suivant, le P. Parillec, comme Postulatoire

de la Cause, alla avec le P. Eschbach, au secrétariat de l'Archevêché, afin de prier M. l'abbé Petit d'en parler à Monseigneur. Mais on les engagea à voir eux-mêmes Sa Grandeur. Nos confrères s'enhardirent à demander audience, et ils purent être reçus tout aussitôt. Le digne et pieux Archevêque accueillit avec bonté la prière qu'ils lui adressèrent de la part du E. R. Père, et pour le jour et l'heure de la réunion, il s'en remit entièrement à ses secrétaires, comme il le fait souvent en ces sortes de choses.

M. l'abbé Petit, Secrétaire général de l'Archevêché fut, de son côté, plein de complaisance, et l'on convint avec lui de fixer la séance au surlendemain, mercredi des Cendres, 14 février. Les membres du Tribunal en furent aussitôt prévenus, et l'on s'empressa de disposer tout ce qu'il fallait pour la session. Le procès-verbal fut préparé à l'avance, de manière à n'avoir plus qu'à être daté et signé. On fit relier avec soin la copie du procès à envoyer à Rome. Elle forme un magnifique in 4^o de 1106 pages, écrites pour la plupart de la main du F. Sulpice.

Tout était prêt pour le jour arrêté, le Porteur du procès, M. l'abbé de Richemont s'était absenté dans l'intervalle, et l'on n'avait pu avoir son adresse pour le prévenir. Sans lui cependant impossible de tenir la séance, puisqu'il devait y recevoir son mandat. Il fallut donc, bien qu'à regret, se résigner à contre-mander l'arrangement convenu à l'Archevêché et l'avis déjà donné à M. M. les membres du Tribunal.

On attendait cependant M. de Richemont dans la semaine, et il arriva en effet le vendredi soir à notre C^{té}, avant même d'aller dans sa famille. Grand fut son regret, d'avoir été ainsi la cause involontaire de ce fâcheux contre-temps, et il se mit désormais entièrement à notre disposition.

Dès le lendemain, le P. Barillet se rendit de nouveau à l'Archevêché pour s'entendre avec M. Petit sur le jour à choisir de nouveau, et l'on convint d'un commun accord avec tous les membres du Tribunal de mettre la séance au premier lundi de Carême, 19 février, à 2 h. de l'après-midi.

Cette séance vint en effet de se terminer, et tout s'y est passé de la manière que nous pouvions le désirer. Elle s'est tenue dans la salle des réunions du Conseil, qui sert comme de vestibule à la chapelle intérieure du palais épiscopal. C'est dans cette chapelle qu'avait été érigé le Tribunal, il y a quatre ans, presque jour pour jour; cette première session avait eu lieu en effet le lundi 22 février 1868, et celle-ci se tenait le lundi 19 février 1872. Mais nous n'avions plus au milieu de nous le pieux Prélat de l'ordre de St. Dominique, chargé de la présidence du Tribunal et qui, pendant deux années a rempli cette tâche avec tant de dévouement. Nous ne devions pas retrouver non plus l'éminent Archevêque qui avait bien voulu autoriser à commencer le procès et recevoir lui-même les premiers serments. Cependant la mémoire de ces deux Prélats se rattachera pour nous à jamais au souvenir de la Cause qui nous est si chère de notre Vénéré Fondateur.

M. l'abbé Petit, avec l'aide du Notaire et du P. Eschbach, procéda à l'apposition des sceaux, tant au procès original qu'à la copie à envoyer à Rome et aux lettres accompagnant cette copie. Chacun des membres du Tribunal avait été prié à cet effet d'apporter avec lui son sceau ou cachet personnel.

Cette opération terminée, M. le Secrétaire général alla prévenir Monseigneur qui vint alors présider la séance. Le P. Besserat avait à paraître

le premier à l'effet d'attester et de signer la citation qu'en sa qualité de Curseur, il avait dû porter au Promoteur fiscal, pour la présente session. Après qu'il a mis sa signature, le Notaire présente à Sa Grandeur les deux textes du procès, et sur l'attestation des juges et du Promoteur de la foi, Mgr l'Archevêque les déclare authentiques. Le Postulateur de la cause présente ensuite le Porteur du Procès, et sur la réquisition du Promoteur, celui-ci prononce à genoux, la main sur les Saints Évangiles, le serment requis de remplir fidèlement son mandat.

Après ce serment, le Notaire, à la demande de Monseigneur, lit le procès-verbal préparé à l'avance, et cette lecture achevée, il présente les deux procès à la signature de Mgr l'Archevêque, puis successivement à celles de Mgr Gaume, de M. de Vallette, de M. Bouff, du Porteur et des deux témoins M. Bouché et le P. Eschbach, et ensuite, il appose lui-même son propre nom. Vint après cela la conclusion du procès-verbal, constatant l'authenticité des signatures et des sceaux apposés, avec la description minutieuse de chacun de ces sceaux. Le Notaire signe encore cette conclusion, et enfin l'Archevêque en constate lui-même la légalité, en apposant une dernière fois et son sceau et sa signature.

Ces formalités étant achevées on enveloppe le volume du procès à envoyer à Rome dans une grande feuille de papier blanc et on y appose les scellés sur le dos où avait été inscrite à l'avance l'adresse de la Congrégation des Rites: Sacrorum Rituum Congregatione, avec l'indication du contenu. Le Notaire y ajoute encore son nom avec son cachet que Monseigneur légalise de nouveau.

Avec le Procès, mais sous un pli distinct, devaient

encore être envoyées à Rome quatre pièces importantes. C'était d'abord un acte ou instrument du Notaire, constatant la clôture et consignation de la copie du procès transmis au St. Siège, puis une lettre de Mgr. l'Archevêque aux Eminentissimes Cardinaux de la S. C. des Rites, exposant d'une manière sommaire l'érection du Tribunal établi par son Vénérable prédécesseur, par suite de la réputation de sainteté du Serviteur de Dieu, l'accomplissement exact des procédures, et leur heureux achèvement; ensuite une lettre des Juges eux-mêmes, témoignant qu'ils ont rempli fidèlement et avec soin leur importante mission, et enfin une lettre du Promoteur fiscal ou Promoteur de la Foi, attestant qu'il a assisté exactement à toutes les séances, et veillé à ce que tout se fit selon les règles du droit. Ces quatre pièces, munies des signatures requises sont renfermées sous le même pli, que l'on scelle ensuite en cinq endroits, comme les lettres chargées. L'adresse de ce second pli est analogue à celle du volume du procès. Les scellés sont tous en cire aux armes de Mgr. l'Archevêque: les seuls cachets des deux adresses sont, selon l'usage ancien, sur des pains à cacheter recouverts d'une légère feuille de papier.

Quant au procès original, il doit être déposé dans les Archives de l'Archevêché. Mais Monseigneur a bien voulu nous permettre de le garder encore quelque temps, afin d'en prendre copie pour nous-mêmes. Nul document, en effet, ne saurait être plus précieux pour nous.

La séance, commencée vers 2 heures, s'était prolongée jusque vers 3 h. 1/2. Mgr. l'Archevêque y demeura jusqu'à la fin, suivant avec attention toutes les formalités prescrites. Lorsque tout fut terminé,

il dit avec bienveillance : « Eh bien maintenant voilà le procès prêt à partir pour Rome. Je l'accompagne de tous mes vœux. D'ici à quelque temps, la cause, il faut l'espérer, pourra être introduite auprès du St. Siège, et alors le Serviteur de Dieu aura le titre de Vénérable. Quant à l'office propre du nouveau Saint, ajouta le Prélat en souriant, je n'ai pas l'espoir de le faire moi-même, car je suis trop âgé pour voir ce résultat. Mais je souhaite de tout mon cœur que vous le voyiez vous-mêmes. »

— Monseigneur rentra ensuite dans ses appartements, et tous les membres du Tribunal quittèrent l'Archevêché, heureux de voir enfin terminées ces longues procédures.

M. l'abbé de Richemont, porteur du procès, doit partir pour Rome le jeudi 22 février. Son précieux dépôt est renfermé dans une petite boîte faite soigneusement par le F. Benoît, et qu'on peut facilement porter avec soi. Nous espérons que la Providence qui a si bien dirigé jusqu'ici toute la suite des procédures, protégera encore le transport du procès à Rome et hâtera le succès de la cause.

II. Œuvre apostolique.

Démission du E. R. Père de la Direction, g^{ale} de l'œuvre.

Nos confrères ont déjà eu connaissance des difficultés excitées au sein de l'œuvre apostolique par M^{lle} du Chesne. Le Bulletin de janvier 1869 rendait compte de la situation des choses à cette époque. (Lomc. VI. n. 45. p. 751.) Pour achever de terminer le différent qui avait existé, le Cardinal Barnabò, nommé par le Saint-Père Protecteur spécial de l'œuvre, dont il était déjà comme le Supérieur né en sa qualité

de Préfet de la Propagande, avait écrit une lettre au E. R. Père, dans laquelle il lui donnait de rechef pleinement gain de cause; de plus, Sa Sainteté avait daigné accorder de nouvelles indulgences à l'œuvre. M^{lle} du Chesne cependant, loin de se soumettre, essayait de former une œuvre nouvelle à côté de l'œuvre véritable de laquelle elle s'était elle-même exclus; et, par des voies détournées, elle cherchait même à obtenir de Rome quelques indulgences, afin de s'en prévaloir.

Voilà ce qu' exposait plus en détail le N.^o du Bulletin précité. Voici maintenant ce qui est arrivé depuis. M^{lle} du Chesne n'ayant pu réussir à obtenir des indulgences, mais ne pouvant toutefois se résigner à lâcher prise, envoya à Rome une personne affidée qu'elle y entretenit à ses frais, afin de reprendre en sous-œuvre ses prétentions et fit faire un mémoire. Puis elle remit son affaire entre les mains de deux avocats, l'un prêtre, l'autre laïque, et fit faire alors un second mémoire plus étendu que le premier. Son but était de montrer surtout qu'elle était seule la véritable fondatrice et que l'œuvre devait lui revenir comme sienne en quelque sorte.

Par suite de ses démarches actives, une Commission de cinq Cardinaux fut nommée par le S. Père, pour examiner la question. Le Cardinal Barnabò informé de la chose, mais croyant que l'on ne ferait rien pendant le Concile, ne donna ni son avis ni les renseignements qu'il se proposait de fournir à la Commission. De son côté, le E. R. Père, alors à Rome, n'ayant pas à sa disposition, comme il se conçoit, les documents nécessaires, ne put rien faire. De retour à Paris, il rédigea, d'accord avec les membres du Conseil général de l'œuvre,

un Mémoire complet avec pièces justificatives, travail qui, à cause des nombreuses recherches à faire, demanda un certain temps.

Or, à Rome, la partie adverse pressait la solution, de sorte que le mémoire du E. R. Père ne put arriver assez tôt. En conséquence il ne put être traduit en italien et imprimé à la Propagande, selon l'offre du Cardinal Barnabò; et il dut être immédiatement remis tel quel aux membres de la Commission, dont plusieurs ne connaissaient que peu ou point le français, et en particulier Mgr. Profili, Secrétaire de la Commission, qui était chargé de faire le rapport. Le P. Freyd, après l'avoir reçu et parcouru avait écrit au E. R. Père: « Votre Mémoire est parfaitement bien fait. Si les membres de la Commission l'ont bien compris, M^{lle} du Chesne doit être perdue. Il est clair, net, précis, concluant et écrasant. » Mais, ainsi qu'il vient d'être dit, il resta à peu près comme une lettre morte. Et en conséquence, la Commission se prononça le 20 août 1870, d'une manière favorable à M^{lle} du Chesne, en ce sens que sa demande pour les indulgences fut favorablement accueillie et qu'elle fut autorisée à affilier de nouvelles œuvres locales, tandis que cette faculté n'était pas laissée à l'autre partie. Le E. R. Père fut néanmoins maintenu Directeur sa vie durant; et, quant au fond des difficultés qui avait fait tout d'abord l'objet du différend, il eut gain de cause. La Commission, en effet conserva les bases fondamentales de l'œuvre telles que le E. R. Père les avait établies, à savoir: 1.° un Directeur ecclésiastique; 2.° un Conseil de Dames; 3.° la dépendance directe de l'œuvre de la S. C. de la Propagande, bases que M^{lle} du Chesne avait voulu renverser. Car elle ne voulait pas de Directeur eccl^l,

mais par contre, elle voulait un Conseil d'hommes et faire dépendre l'Œuvre de l'Archevêché de Paris.

Le E. R. Père accepta la décision portée, avec respect et soumission. Toutefois, comme il surgit toujours des difficultés regrettables lorsque dans une œuvre, on élève autel contre autel, surtout lorsque l'on a affaire à une personne telle que M^{lle} du Chesne, il crut, sur le conseil de Son Excellence le Nonce, qui s'était toujours prononcé contre les prétentions de celle-ci, devoir écrire au Cardinal Barnabò, à la fois pour lui exprimer son entière soumission à la décision de la Commission et pour le prier d'accepter sa démission (lett. du 11 sept. 1870.). Madame la Comtesse de la Cour-Maubourg, Présidente générale et les autres Dames du Conseil lui envoyèrent pareillement la leur.

Mais le Cardinal étonné et bien peu satisfait de la décision prise par la Commission, laquelle en effet était en quelque sorte contre lui, ne crut pas pouvoir en rester là. En conséquence, il fit savoir itérativement au E. R. Père par le P. Freyd, qu'il n'acceptait pas sa démission et qu'il désirait qu'il continuât à diriger l'œuvre. Ce qui n'empêcha pas M^{lle} du Chesne d'écrire partout aux œuvres locales, pendant les troubles des derniers temps que sa démission et celle du Conseil général avait été acceptée et qu'elle espérait par suite que l'œuvre tout entière se rattacherait de nouveau à elle.

À son retour à Paris, après les événements de la guerre et de la Commune, le E. R. Père, malgré le refus du Cardinal d'accéder à sa demande, ne crut cependant pas devoir, ni non plus le Conseil général, s'occuper de nouveau de l'œuvre, et le 14 juillet 1871, il fit une nouvelle instance près

de Son Eminence pour faire accepter sa démission. Mais le Cardinal lui fit savoir (Lettre au Card. du 4 août 71) qu'il persistait dans son refus, et il écrivit dans le même sens à M^{me} la Comtesse de Latour-Maubourg. Il aurait beaucoup désiré que le S^t Père retirât la décision de la Commission; il l'espérait même, et voilà pourquoi il n'acceptait pas ces démissions. D'un autre côté, comme le Cardinal Barnabò pouvait seul obtenir ce résultat, eu égard à sa haute position et à son autorité dans l'œuvre, c'était à lui à agir dans ce sens, sinon le C. R. Père se permettait d'insister de rechef pour qu'il lui fût permis de se retirer. (Lett. au C. R. Père du 13 août 71) Car jusque-là, bien qu'il eût exprimé à diverses reprises l'intention de résigner son titre de Directeur général de l'œuvre, il n'avait pas voulu le faire, par respect pour Son Eminence, aussi longtemps qu'Elle n'avait pas accepté sa démission.

Coutefois les choses en restant toujours là, malgré cette deuxième lettre, le C. R. Père se décida à écrire au S^t Père lui-même, (Lett. au 11 sept 71) afin de prier Sa Sainteté de permettre que sa démission toujours refusée jusqu'ici par le Cardinal Barnabò, fût enfin acceptée.

Son Eminence, qui devait remettre cette lettre au S^t Père, se décida alors à écrire à Son Excel^{ce} le Nonce apostolique, pour lui demander de nouveaux renseignements et son avis sur la situation de l'œuvre, se proposant avec cette pièce d'en référer à Sa Sainteté. Le Nonce s'empressa en effet d'écrire de sa propre main une longue lettre au Cardinal et dans un sens tout-à-fait opposé à M^{lle} du Chesne. Son Excellence avait proposé dans sa lettre, que Rome nommât quelqu'un à Paris comme visiteur apost.^{iq} afin d'y examiner les choses sur les lieux mêmes, et

et en dehors de l'influence pouvant être exercée près de M^{gr} Profili par les hommes que M^{lle} du Chesne avait chargés, à ses frais, de s'occuper de son affaire.

Mais dans l'intervalle, comme il résulte des lettres écrites ensuite par le secrétaire de la Commission au Cardinal Barnabò et au Nonce, M^{lle} du Chesne avait fait agir fort activement à Rome; de telle sorte qu'avant même que la lettre du Nonce parvint à la Propagande, la Commission se réunit une seconde fois pour délibérer sur l'acceptation de la démission du E. R. Père et de celle du Conseil de l'œuvre, bien que le Cardinal Barnabò eût seul entre les mains cette double démission. La réunion, qui eut lieu le 15 décembre 1871, conclut à l'acceptation de ces démissions, et le Secrétaire en donna avis à la fois à Son Excellence le Nonce et à M^{gr} l'Archevêque de Paris, lequel en informa ensuite le E. R. Père, (lett. du 6 fév. 1872) ainsi que M^{me} de la Cour-Maubourg, Présidente générale.

Cel est le récit substantiel de la suite et conclusion des difficultés qui ont eu lieu relativement à l'œuvre apostolique et dont on a dû élaguer bien des détails, ou trop secondaires ou trop délicats, dans lesquels on ne peut entrer, et notamment sur les considérants de la décision: considérants évidemment inexacts en beaucoup de points, par la raison sans doute que le Mémoire du E. R. Père, comme il a été dit ci-dessus, n'avait pu être traduit en italien et compris suffisamment par la Commission.

Nous ajouterons un mot seulement par rapport à la part de l'Archevêché dans cette affaire. Au commencement des difficultés, M^{lle} du Chesne n'était rien moins que bien vue à l'Archevêché, duquel, du reste, elle voulait tenir l'œuvre le plus

éloignée possible. Mais ensuite, pour l'utilité de sa cause, elle avait voulu au contraire la remettre aux mains de M^{gr} l'Archevêque, et avait ainsi obtenu, sous M^{gr} Darboy, une lettre favorable à sa cause signée par M. l'abbé Lagarde, Vic. gal. Et cette lettre avait certainement pesé pour beaucoup dans la décision de la Commission, dont il a été parlé.

Sur ces entrefaites, M^{gr} Darboy étant venu à mourir dans les tristes événements que tout le monde sait, M. l'abbé Lagarde, sous d'autres influences, et voyant désormais bien des choses autrement que par le passé, regretta la décision prise pour l'œuvre apostolique. Comme c'était lui d'ailleurs qui avait installé la C^{te} des Sœurs pour servir de centre à l'œuvre, il eut voulu pouvoir arranger de nouveau les choses, comme il travaille maintenant à nous faire rendre la direction spirituelle de la Maison-Mère de S^t Joseph, qui nous avait été retirée par M^{gr} Darboy; mais il était trop tard, vu surtout la deuxième décision de la Commission.

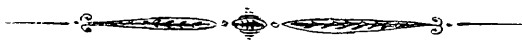
Quant au E. R. Père, considérant la chose avec les yeux de la foi, il accepte les faits accomplis avec une soumission aveugle à ce que la divine Providence a permis, bien que, lorsqu'on connaît les choses à fond, il soit difficile de comprendre comment M^{lle} du Chesne a pu obtenir gain de cause, du moins en partie, non seulement contre lui, mais contre le Nonce apostolique et le Cardinal Barnabò, tous d'accord par ailleurs avec un grand nombre d'Evêques et plus de trente autres locales restées fidèles jusqu'à la fin.

C'est ainsi que le Nonce, répondant au E. R. Père qui lui avait, à l'occasion d'autres choses, parlé de la nomination de M^{gr} Gaume comme

Directeur de l'œuvre, lui écrivait en ces termes ses sentiments à cet égard : « Quant à l'œuvre apostolique, je suis de votre avis et j'éprouve comme vous un sentiment de tristesse en voyant donner gain de cause à M^{lle} du Chesne. Mais il faut s'y résigner et tâcher d'avertir M^{gr} Gaume des défauts de sa Présidente, afin qu'il soit sur ses gardes. »

D'après ce qui précède, le E. R. Père est donc désormais déchargé de cette œuvre. Ce sera autant d'enlèvement à ses occupations déjà si nombreuses par ailleurs, quoique par ce moyen il eût pu continuer à faire un bien relativement considérable, sans y mettre beaucoup de temps. Mais quoiqu'il en soit, il a du moins la consolation de penser, ainsi qu'il l'écrivait au Cardinal Barnabò dans sa lettre précitée, du 11 sept. 1870, en lui envoyant la 1^{re} fois sa démission, « que le Bon Dieu a bien voulu se servir de lui pour doter l'Église de cette œuvre qui vient en aide à toutes les missions catholiques et pour obtenir qu'elle demeurât toujours directement attachée au Saint-Siège apostolique et sous la dépendance immédiate du Préfet de la S. C. de la Propagande. »

C'est M^{gr} Gaume qui, comme on l'a fait pressentir plus haut, vient d'être nommé, à sa place, Directeur général de l'œuvre apostolique. Ce choix est un des meilleurs qu'on peut faire, soit pour l'œuvre elle-même et les Missions, soit pour nous à cause de nos bons rapports avec lui.



Province de la mer des Indes.

Ile Maurice.

De Juin 1870 à Mars 1872.

C^{té} de la Cathédrale.

1. Arrivée de Pères. Personnel. — 2. Voyage et visite du P. Dubois. — 3. Minis-
tère à la Cathéd^l — 4. Id. aux Chapelles. — 5. Filles de Marie. — 6. Mort de
Monsiegr. Hankinson. Son succ^r: M^{gr} Scarisbrick. — 7. Affaire de la Mère
Augustine. — 8. M^{gr}. de Ségur et les Francs-Maçons de Maurice.

— Les membres de la Congrégation dont les Bull-
etins précédents ont annoncé les départs successifs
pour Maurice, sont tous arrivés après une heureuse
traversée. Ce fut d'abord le P. Hoacquart, qui y dé-
barquait le 14 mai 1871; le P. Lamié, le 9 juillet sui-
vant, le F. Marie-Benoît, dans les 1^{ers} jours de novembre,
et enfin le 25 nov., les P. P. Callu et Mauger. Ceux-ci
eurent l'avantage de se trouver jusqu'à Aden en nom-
breuse compagnie d'ecclésiastiques Crois Pères Maristes
entre autres, se rendaient par ce paquebot à la nou-
velle Calédonie, pour s'occuper du soin spirituel des
Communeux envoyés par le Gouvernement en déten-
tion dans cette colonie. (Lett^{rs} des 5 nov. et 14 déc. 1871.)

Peu de temps après leur arrivée à la C^{té} princi-
pale, ces différents Pères ont été placés: les P. P. Hoac-
quart et Mauger au collège, ainsi que le F. Marie-
Benoît, le P. Lamié, à S^{te} Croix, et le P. Callu, à la
Cathédrale. Appartiennent à cette dernière C^{té}, outre
le P. Chevau, supérieur, et le P. Callu, les P. P. Beaud
et Buguel; le P. Bourget qui en faisait partie, a été en-
voyé au Grand-Port, quelque temps après l'arrivée du
P. Callu.

— 2. Dans les derniers jours de Décembre 1870, le

P. Duboin, présumant la permission du E. R. Père, avait profité d'une occasion favorable pour se rendre à Maurice. Il y avait passé quelques semaines pour changer d'air et voir cette colonie anglaise, qu'il ne connaissait encore qu'imparfaitement. Peu de temps après, arrivait de la Maison-Mère une lettre du E. R. Père, qui le nommait, par décision du 11 fév. 1871, visiteur d'office pour les C^{tés} de cette vice-Province. Le P. Duboin, cette fois, prit passage à bord du paquebot avec Mgr. Maupoint, qui, lui aussi, se transportait à Maurice pour une mission spéciale, dont nous aurons à dire quelque chose plus loin. Il débarqua le 14 mai dans la colonie, d'où il ne rentrait que le 3 juin suivant à Bourbon. Il employa le temps de son séjour à examiner attentivement les œuvres et les espérances que pouvait offrir l'avenir de la Mission. Après avoir, dans une première réunion en date du 15 mai, fait part aux Pères de l'objet de sa visite, il les engagea à l'aider du concours de leurs prières, pour obtenir les bénédictions de Dieu. Il convoqua ensuite successivement les chapitres des différentes C^{tés}, celui de toute la vice-Province, ainsi que le Conseil, auquel devaient être posées diverses questions d'intérêt majeur. Dans le Rapport que le P. Duboin adressa ensuite au E. R. Père, il s'exprimait en ces termes, au sujet du développement des œuvres et de leurs espérances. La Mission de Maurice est une belle œuvre qui ne demande qu'à être développée. Il reste un bien immense à faire au près des âmes, et le clergé anglais est impuissant, à lui seul, à le réaliser. Le pays possède aussi de très-grandes ressources. Le climat est sain, et les Pères une fois envoyés dans la colonie peuvent longtemps travailler à la sanctification des âmes, sans obliger la Maison-Mère à de continuel sacrifices. Du reste le

petit nombre de prêtres que possède le diocèse, y rendrait notre ministère plus utile encore qu'à Bourbon. » (Rapport du P. Duboin)

On a vu que, par une décision du 10 février dernier, le C. R. Père a donné au P. Duboin une nouvelle obédience pour Maurice, où lui ont été confiées les fonctions de Supérieur de la Vice-Province et de Supérieur local du collège de Port-Louis.

— 3. A la Cathédrale, le s. ministère a toujours des résultats satisfaisants. Les œuvres sont nombreuses. Les réunions du dimanche sont bien fréquentées, et l'assistance à la messe, les jours de précepte, attire une quantité de pieux fidèles.

Le 6 août 1870, le P. Buguel faisait faire la 1^{re} Communion à 45 enfants qu'il avait préparés à son catéchisme de la Cathédrale. La cérémonie eut lieu dans la chapelle des Vierges de Marie. (Bull. oct. 70.)

Quelquefois nos confrères ont la joie de servir d'instruments à de consolantes conversions. Au commencement du mois de Mai 1870, c'était celle d'un homme, chef d'une des bonnes familles de Port-Louis, atteint d'une maladie qui mettait ses jours en danger. Le P. Buguel, appelé auprès de lui, fut accueilli avec froideur et même éconduit quoique poliment, par sa mère. Le lendemain cependant, la grâce avait touché le cœur du malade; il s'excusa des dispositions que la veille il avait manifestées et en demanda pardon au Père. Il voulut se confesser et il recut ensuite le S. Viatique. La femme et ses plus proches parents communierent aussi dans cette circonstance. Toutefois, Dieu qui lui avait fait la grâce d'une sincère conversion, le rendit à la santé. (Bull. d'oct. 1870)

Les cérémonies déployées pour la procession de la Fête-Dieu sont toujours bien belles. Le champ-de-Mars

se prête très-bien aux évolutions des longues files des pieux fidèles. L'ordre et le recueillement qu'on admire dans la foule, forme un touchant contraste avec l'agitation et l'encombrement qui règnent en cet endroit même, à l'époque si désirée des anglais, des courses aux chevaux (Bull. et Lett. 25 nov. 71)

Le 26 août 1870, une pieuse cérémonie, la bénédiction et l'érection d'une statue de S^{te} Anne, attirait à la Cathédrale une nombreuse assistance. La dévotion à cette puissante protectrice si vénérée des Bretons, avait été très-flouissante à Maurice. Mais ce culte avait besoin d'être ravivé. La générosité d'une Dame bretonne avait déjà procuré en l'honneur de la Sainte, un autel à la Cathédrale; une autre personne originaire également de la Bretagne, pourvut aux frais de la statue, offerte cette fois. Le P. Beaud fit le discours de circonstance, lequel fut très-gouté, et le Vicaire général, M. Comerford, bénit la statue. (Bull. oct. 70.)

— 4. En dehors de la Cathédrale, nos Pères continuent toujours d'exercer leur zèle sur différents points. En ville, c'est à l'Immaculée-Conception, où ils fournissent un service hebdomadaire depuis le départ pour l'Europe de M^r Mazui, curé de cette paroisse. A la cathédrale même, il a fallu, pour remplacer un des vicaires appartenant au clergé séculier, prendre aussi une semaine de ministère et de prédication. Les Pères du collège les aident dans ces fonctions. Une messe est aussi régulièrement dite tous les dimanches à la prison.

De plus, aux environs de Port-Louis, ils ont toujours, outre la C^{te} de S^{te} Croix, différentes chapelles qu'ils desservent assidûment. Ce sont d'abord celles des Cassis, de la Petite-Rivière. Celle des Cassis, dédiée au S. Sacrament, est due surtout à la munificence de

Mo. d'Arifat. Bien qu'on s'y dise la messe, elle n'est cependant pas terminée: on espère néanmoins la voir achever bientôt. Elle est desservie par le P. Beaud, tandis que le P. Bourget est chargé de celle de la Petite-Rivière. Celui-ci se rend toujours à Beau-Bassin; il y va tous les vendredis par le chemin de fer, y dit la messe et fait le catéchisme aux indigents réunis dans cet établissement de bienfaisance. (lett. du 28 juill. 70.)

Le Gouvernement anglais, qui a institué cet asile, en faveur des personnes réduites à la mendicité, a aussi fondé, depuis plus de deux ans, un pénitencier ou Reformatory, où sont envoyés les enfants punis pour vagabondage. Ces enfants, dit le P. Chevaux, sont généralement des Indiens créoles. Sur 300 environ, on en compte plus de 200 qui sont catholiques. Un Père Jésuite en a encore baptisé une trentaine; il nous a plusieurs fois demandé notre concours, espérant que nous aurions là plus tard une œuvre bien utile et d'une grande importance. J'ai accepté à titre d'essai et chaque dimanche je vais faire le catéchisme dans ce pénitencier. Il est situé à une lieue et demie de la ville, du côté de St^e Croix. Plus de 100 enfants se préparent à leur 1^{ère} Communion. » (lett. du 19 août 71)

— 5. La C^{te} des Filles de Marie, que dirigent nos Pères de Maurice, va toujours prospérant dans cette colonie, grâce aux bénédictions dont Dieu la favorise. Elle est aimée et estimée de tous, à cause du bien qu'elle fait et de l'édifiante charité qui anime ses membres. « Nous avons tiré, écrit le P. Chevaux au E. R. Père en date du 12 Janv. 71, une grande loterie en faveur de leur œuvre et elle leur a donné une recette de 12,000^f; cette somme servira à couvrir une partie de la dette qu'elles ont

dû contracter pour leur établissement de Port-Louis.

Elles vont, sans retard fonder deux nouvelles maisons l'une à Beau-Bassin, l'autre sur la paroisse de la Savane. Dans les deux endroits, elles recevront de l'Administration coloniale des moyens d'existence. » (Lett. des 16 déc. 70 et 12 janv. 71.)

— 6. Dans les derniers Bulletins de la Province de la mer des Indes, il était parlé des manifestations pleines d'affection et de dévouement que M^{gr} Hankinson avait recueillies des pieux catholiques de Maurice lors de son départ pour le Concile. (Bull. Rom. VII. p. 626.) Personne alors ne pensait que la mort allait, environ une année après, ravir à son diocèse ce regretté Prélat. Tou mois d'octobre 1869, peu après son arrivée en France, M^{gr} Hankinson s'était arrêté au collège des Bénédictins anglais de Douai. A Rome, il fut assez souffrant; et dès le moi de mai 1870, il demanda pour raison de santé, à quitter le Concile. Bientôt les nouvelles les plus fâcheuses arrivèrent à Maurice sur l'état de Sa Grandeur. Les lettres reçues de Douai, annonçaient que Monseigneur était au plus mal et que des trois médecins qui l'avaient vu, un seul conservait quelque espoir. Il était atteint en effet d'un double cancer à l'estomac et d'une maladie de foie.

Toute l'île fut grandement émue de ces affligentes nouvelles, et des prières furent faites dans les différentes paroisses pour le premier pasteur du diocèse. (Lett. du 20 oct. 71.) Cependant la mort de Sa Grandeur avait précédé l'arrivée à Maurice des lettres qui faisaient part de la gravité de son état. Le 21 sept. en effet, M^{gr} Hankinson passait à une vie meilleure, au collège des Bénédictins à Douai.

Le Prélat était né le 29 sept. 1817 à Harrington, en Angleterre, dans le Comté de Cumberland. Il était depuis 1854 prieur du couvent de S. Benoît à Douai,

lorsque le 6 sept. 1863, il fut appelé à remplacer Mgr Allen-Collier sur le Siège de Port-Louis. (Annales de la Prop. de la Foi janv. 71)

En quittant Maurice, Mgr Hankinson avait confié la direction du diocèse à son Vicaire g^{al}, Mgr Comerford, revêtu de la dignité de Prélat Romain. C'est lui qui continue de l'administrer, en attendant l'arrivée du nouvel Evêque. Mgr Comerford a refusé itérativement d'être nommé au Siège de Port-Louis, et c'est un prêtre de l'ordre de S. Benoît, Mgr Guillaume Scarisbrick, qui a été élu. Sa préconisation a eu lieu le 29 déc. 1871.

— 7. Quelques lignes qui terminaient le dernier Bulletin de la Cathédrale (Bull. Nov. VII. p. 626) indiquaient des difficultés survenues entre Mgr Hankinson et la R. M. Augustine, fondatrice et Supérieure générale des Sœurs de Charité de Notre-Dame de Bon-Secours à Maurice. Voici sommairement la suite de ce regrettable différend.

Vers l'époque du Concile, la Mère Augustine avait voulu aller à Rome, alléguant son dessein de faire approuver les règles de son Institut. Le moment paraissait mal choisi, et Mgr Hankinson, après lui en avoir fait l'observation, finit par lui refuser formellement la permission qu'elle demandait. Malgré la défense imposée au nom de l'obéissance, elle quitta la colonie, et cela au grand scandale de la population et au mécontentement de toutes ses sœurs, qui furent unanimes alors à blâmer sa conduite. L'une d'elles, la Mère Philomène, lui fut donnée pour remplaçante par Mgr Hankinson.

À Rome, la M^{re} Augustine se posa en victime, elle et son Institut, et alla plusieurs fois dérouler au près du Cardinal Barnabè la série de ses griefs contre son évêque. Nos Pères eux-mêmes furent accusés à la Propagande d'avoir profité de la vacance du Siège.

pour introduire subrepticement les Filles de Marie. et de les favoriser, au grand préjudice de la Cong^e. des Sœurs de la Charité.

Bref, malgré les explications que M^{gr}. Hankinson put fournir à Rome sur les points objectés, l'affaire parut tourner à son désavantage, et il y eut même, semble-t-il, une première décision portée dans le sens de la Mère Augustine, à cause de certaines irrégularités de forme de la part de M^{gr}. Hankinson.

Cependant avant d'aller plus loin et de procéder à la réintégration de la Sœur dans ses fonctions au Couvent de Port-Louis, Rome jugea une enquête nécessaire, et M^{gr}. Maupoint, de retour à Bourbon, se rendit à Maurice comme délégué apostolique, pour examiner les choses et faire son Rapport à la S. C. de la Propagande.

Déjà M^{gr}. Hankinson, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était mort à Douai le 21 sept. 1870. La M^{re} Augustine avait quitté Rome toute triomphante; mais elle avait dû rester à Bourbon, en attendant le jugement définitif que le S. Siège se réservait de prononcer sur la cause ainsi examinée et élucidée.

Le 14 Mai, M^{gr}. Maupoint arriva à Maurice. Pendant une dizaine de jours il dit la messe dans la C^{te} des Sœurs de Charité; leur fit des exhortations pieuses et, selon les instructions qu'il avait reçues de la Propagande, il provoqua un vote de toutes les religieuses, pour connaître leurs dispositions à l'égard de la Mère Augustine et au sujet de sa réintégration. Sur 27 votantes, 21 furent pour, 5 contre et une dernière s'abstint.

Il a été dit cependant que Sa Grandeur ne s'environna pas dans ces circonstances de toute la réserve que commandait une mission si délicate. Ce vote une fois connu au-dehors ainsi que le dessein de Monseigneur de garder comme un juste milieu entre

les sœurs et l'autorité ecclésiastique, il y eut comme une explosion de mécontentement dans toute la colonie. Les journaux, surtout ceux de la classe de couleur, accusèrent Monseigneur de s'être laissé circonvenir; et de n'avoir écouté qu'un parti. Ils allèrent même jusqu'à taxer de partialité le jugement de Sa Grandeur.

Du reste, le vicaire général intérimaire, en apprenant de M^{gr}. Maupoint lui-même l'intention qu'il avait de faire droit aux vœux des Sœurs, avait formellement déclaré à Sa Grandeur que jamais l'autorité ecclésiastique de Maurice ne pourrait consentir à la réintégration de la M^o. Augustine. En outre, prenant l'initiative d'une démarche qui avait manqué dans l'enquête de M^{gr}. Maupoint, M^{gr}. Comerford, par une circulaire adressée à tous les membres du clergé Mauricien, les appela à émettre leur avis sur le différend. Tous les prêtres de Maurice furent d'accord à infliger un blâme sévère aux actes de la M^o. Augustine, et se prononcèrent contre sa réintégration à la charge de Supérieure des Sœurs de Charité dans la colonie.

Le 2^e juin, M^{gr}. Maupoint partit de Maurice, et envoya son Rapport à Rome, en même que M^{gr}. Comerford y envoyait de son côté l'avis du clergé Mauricien. De Bourbon, la Mère Augustine se rendit elle-même une seconde fois à Rome, et c'est là qu'elle se trouve encore aujourd'hui.

Le jugement du S^t. Siège n'est pas encore prononcé, mais on peut déjà le présumer. Le Cardinal Barnabé, en effet, a exigé que la M^o. Augustine reconnût formellement l'acte de désobéissance qu'elle avait commis en partant pour l'Europe, malgré la défense de son évêque, et que cette déclaration fût insérée dans un des journaux les plus répandus du Port-
Louis.

Cette pièce rédigée dans les termes suivants, est du 17 octobre 1871, et elle a été publiée dans le journal le Cernéen du 28 novembre.

« Mon départ pour Rome, malgré la défense de feu Monseigneur, a été une occasion de scandale. J'en demande pardon et désavoue ce fait. J'espère, avec la grâce de Dieu, prouver dans la suite ce que j'avance. »

signé : « M. Marie-Augustine,
Fondatrice des S. de Charité. »

Ce premier acte a été très-favorablement accueilli par toute la population Mauricienne. Cependant comme il laissait entière la question du retour de la Sœur et de sa réintégration, la Sentinelle de Maurice, journal de la classe de couleur, a recueilli des signatures nombreuses pour une pétition demandant à ce que la Sœur ne fût jamais autorisée à rentrer dans la Colonie. Les règlements donnés par elle à sa Cong^e, n'admettent pas, comme Sœurs de chœur, les personnes de couleur, et c'est cette disposition qui a profondément blessé toute cette classe.

Ces difficultés, comme on le pense bien ont eu de fâcheux contre-coups dans le sein même de la C^{te} de Bon-Secours: plusieurs Sœurs ont quitté la Cong^e pour entrer dans d'autres Instituts. La M. Philomène, entre autres, s'est faite Clarisse. Elle se trouvait à Toulouse dans un monastère de cet Ordre, quand elle a reçu l'invitation du Cardinal Barnabo de se rendre à Rome pour l'instruction de la cause. Deux autres de ces religieuses sont aussi venues en France et sont entrées à la Visitation de Chambéry. (S^{ent}. de M^g. Desprez, 24 Déc. 71)

On espère, pour la tranquillité des esprits et le bien des âmes, voir clore bientôt définitivement cette triste et regrettable affaire. (Voir Lett. des 28 juill., 23 août 70, 1^{re} juin. 28 juill. 71.)

Extrait du Cernéen du 5 mai au 2 juin 71. — Cernéen des 28 nov. et 8 Dec 71. — Senti-
nelle de Maurice du 14 Dec. 71.)

— 7. On n'ignore pas que la Franc-maçonnerie, si répandue et si puissante partout, a aussi ses représentants à Maurice. Dernièrement, la feuille la plus catholique de l'île, le Cernéen, a ouvert ses colonnes à une réclame en faveur de la secte. A propos d'un des derniers ouvrages de M^{gr} de Ségur sur les Francs-maçons, un écrivain anonyme a fait paraître dans ce journal une réfutation très-habilement présentée de l'écrit du vénérable Prélat.

Il s'attache à faire ressortir comme imaginaires, puériles ou ridicules les affirmations de M^{gr} de Ségur, sur les intentions secrètes de la Franc-Maçonnerie. Il accuse même le Prélat de fausser tous les textes qu'il cite et d'attaquer ainsi la Franc-Maçonnerie par des allégations calomnieuses. Une inexactitude de citation a malheureusement donné un peu prise de ce côté à la critique du journaliste, bien que, quant au fond et à l'ensemble, ce que dit M^{gr} de Ségur reste parfaitement vrai et inattaquable.

Le E. R. Père a cru utile de porter à la connaissance du Prélat l'article du Cernéen et lui a écrit en même temps une lettre à laquelle M^{gr} de Ségur a répondu par les lignes suivantes:

« Mon très-cher et très-Révérénd Père,

« Je voulais aller moi-même jusque chez vous pour vous remercier de votre bonne lettre de l'autre jour et vous dire pourquoi je ne réponds pas à mes bons amis les Francs-Maçons. Ils ne croient pas un mot de ce qu'ils disent, et dans mon petit livre, qui est parfaitement vrai, il y en a bien assez pour détourner de ces maudits les âmes droites et saines.

« Je vous souhaite une très-sainte année, mon bien cher Père, et non seulement à vous, mais à tous ceux qui

„ vous sont chers en Notre Seigneur que sa croix garde
 „ nos cœurs au-dessus des tempêtes et des secousses de ce
 „ monde qui, plus que jamais, est « totus in maligno positus ».
 „ Daignez ne pas m'oublier au saint autel.

+ L. G. de Segur, Chan. de S. Denis.

Cité de Port-Louis.

1. Personnel. 2. Phase critique du collège. 3. Espérances. Nom-
 bre des élèves. 4. Succursale des Filles de Marie. 5. Distributⁿ des prix.
 Discours du Gouverneur.

— 1. La Cité de S. Louis a vu s'opérer quelques change-
 ments dans le personnel qui la compose. Sur la fin
 de février, le P. Daull est parti pour Bourbon, et le
 P. Limbour est allé le remplacer au séminaire Collège
 du Port-Louis. Au mois de mars, un autre Père de la
 même Cité, le P. Gommenginger, s'embarquait pour reve-
 nir en France.

Sur la fin de l'année, peu de jours après la distri-
 bution des prix du 13 déc. dernier, le F. Narcisse quit-
 tait aussi le collège S. Louis, et au terme d'un séjour d'en-
 viron un mois à Bourbon, il s'embarquait pour l'Europe.
 Nous avons eu l'occasion d'annoncer aux actes offi-
 ciels, son arrivée à la Maison-Mère.

Par suite de ces changements et des arrivées de deux
 membres déjà mentionnés au bulletin de la Cité principale
 de Maurice, le Personnel de l'Établissement de Saint-
 Louis se trouve composé, outre le Supérieur, des P. P.
 Limbour, Power, Garmy, Kempf, Hacquand, Mauger.
 Les Frères, au nombre de 4, sont les F. F. Vital et Marie-Be-
 noit

— 2. Les précédents Bulletins, en racontant les commen-
 cements du collège de S. Louis, n'ont pas laissé ignorer
 les difficultés matérielles que l'œuvre rencontra dès son

début. On pourrait croire que ce ne serait là qu'une épreuve transitoire, mais au contraire, ces difficultés s'aggravèrent au point de menacer même quelque temps l'existence de l'Établissement.

En appelant nos Pères à diriger son collège diocésain, M^g: Hankinson s'était engagé par une convention positive, signée de lui et du E. R. Père, en date du 18 novembre 1867, à pourvoir lui-même aux frais d'installation et d'entretien de l'Établissement et aussi, à fournir à chacun des Pères et Frères employés comme professeurs, un traitement déterminé. En un mot, ce collège avait été accepté par la Cong^g aux mêmes conditions que ceux de nos colonies des Antilles.

Cependant M^g: Hankinson restait sans pouvoir répondre à ses engagements. Il avait compté sur l'Établissement même pour subvenir, à l'aide du boni réalisé chaque année, aux différentes dépenses que l'œuvre entraînerait. Mais ses espérances étaient déçues de ce côté, car loin de se suffire à lui-même, le collège, à cause du nombre encore trop limité des élèves, éprouvait toujours du déficit dans ses finances. Non seulement nos Pères ne recevaient aucun traitement, mais la Cong^g se trouvait engagée pour des avances assez sérieuses.

Une des causes aux quelles nos Pères de Maurice attribuaient le manque d'élèves, c'était la concurrence des Frères des Écoles chrétiennes. Ceux-ci, en effet, comme on l'a dit précédemment, avaient ouvert à Port-Louis une institution d'instruction secondaire, où ils enseignaient le grec et le latin, comme au collège diocésain, et grâce au prix peu élevé de leur pension, en même temps qu'à leur influence auprès des enfants des écoles primaires, ils attiraient naturellement un bon nombre d'élèves. Nos Pères rendirent Sa Grandeur attentive aux inconvénients que pouvait

présenter cette sorte de concurrence. Ils insistèrent même pour obtenir de sa part le retrait de l'autorisation donnée aux Frères d'enseigner les langues mortes. Monseigneur déféra à ces observations, en reconnaissant qu'elles pouvaient être fondées; toutefois, quant à prendre le parti qui lui était suggéré, Sa Grandeur demandait des délais, ayant à ménager les intérêts des Frères, avec lesquels le Prélat se voyait dans la nécessité de compter. Ceux-ci, en effet, alléguaient l'insuffisance de leurs ressources, et ils avaient déclaré à Monseigneur que si l'autorisation d'enseigner le latin venait à leur être ôtée, ils se verraient contraints de quitter la colonie.

Quoi qu'il en soit de l'institution des Frères et des résultats réels attribués à leur concurrence, la situation pour le collège de Port-Louis n'allait pas moins en s'aggravant chaque jour. Le C. R. Père, qui suivait avec sollicitude la marche de cet établissement, voyait avec peine cette sorte d'abandon où le laissait Mgr. Frankinson. Il en écrivit à plusieurs reprises à Sa Grandeur, et rappelant au Prélat les conventions passées avec notre Institut, les sacrifices que la Congrégation s'était imposés, le peu d'espoir d'arriver à fonder l'œuvre du collège d'une manière solide et durable dans les conditions où étaient les choses, il se vit obligé de lui déclarer qu'il retirerait les Pères, s'il ne trouvait dans le concours efficace de l'administration diocésaine les garanties voulues pour assurer le présent et préparer l'avenir de l'établissement.

Lors du voyage de Mgr. Frankinson en Europe, pour le Concile, le C. R. Père vit Sa Grandeur à son passage à Paris, et plus tard, à Rome, il alla encore plusieurs fois l'entretenir de l'affaire du collège. Monseigneur lui donnait toujours de bonnes espérances, en le suppliant d'attendre.

Pour la concurrence des Frères, il promettait

de s'en occuper auprès de la Propagande et du Supérieur général des Frères. — Quant au reste, il ne pouvait rien faire, disait-il, se trouvant lui-même sans ressources; mais il conjurait, au nom du P. Laval, et dans les intérêts de sa Chère mission, de patienter encore, faisant espérer que l'œuvre finirait par réussir et se suffire à elle-même.

Cependant Mgr, souffrant et fatigué, ne prenait et ne proposait même aucune mesure. Et d'un autre côté la situation devenait de plus en plus défavorable à Maurice. Le C. R. Père, se résolut donc, bien qu'à regret, d'après l'avis du Conseil en date du 3 juin 1870, à rappeler les Pères du collège, et à abandonner l'œuvre, si les choses ne changeaient; mais toutefois, pour user jusqu'au bout de ménagements et de prudence, il se contenta de faire rentrer en France le P. Gommenginger, tandis que le P. Chevaux devait aussi s'occuper du départ du P. Power, et du retrait successif et ménagé selon l'opportunité des circonstances, des autres membres attachés à l'Établissement.

Sur ces entrefaites cependant arriva la mort de Mgr Hankinson. Ce regretté prélat, malgré ses promesses, n'avait pu faire honneur à ses engagements. Avec une nouvelle administration ecclésiastique on pouvait garder l'espérance de voir la situation s'améliorer. C'est ce qui déterminait à faire de nouvelles démarches auprès de l'autorité diocésaine de Maurice. Mais, quant aux ressources, ce fut toujours la même impuissance de la part de l'Évêché. En ce qui touchait à des mesures importantes à décider, Mgr Comerford se excusa de ne pouvoir prendre aucune décision définitive, ne voulant pas, disait-il, engager en rien par ses actes, l'autorité diocésaine pendant la vacance du Siège.

Cependant il demandait avec instances à nos Pères de ne rien hâter, leur donnant à entendre que cet état de choses n'était qu'une phase critique, dont le terme ne paraissait pas éloigné.

— 3. La situation en effet, semblait déjà s'améliorer, et les Pères s'accordaient généralement à compter sur des résultats plus fructueux pour l'avenir.

L'envoi du P. Dubois dans la colonie en qualité de Visiteur n'avait pas médiocrement contribué, ce semble, à cette amélioration. Le public, paraît-il, a jugé par là que la Congrégation attachait une importance réelle à cette œuvre, et qu'elle avait à cœur, autant qu'il était en elle, de la faire prospérer, dans l'intérêt du bien religieux de la colonie. Aussi s'est-il opéré comme un réveil de toutes les sympathies en faveur du Collège.

« Les diverses institutions particulières, trouvons-nous dans une lettre de Maurice, s'effraient de ce mouvement de l'opinion pour notre œuvre. En ville, M. Poirier chef d'institution vient de fermer; M. Nicaut ne tardera pas; il compte à peine 40 ou 45 élèves. Reste le collège royal et sa succursale, contre lesquels nous lutterons avec avantage étant pourvus d'un personnel convenable. » (Lett. du 30 juin 71)

« L'institution des Frères semble aussi baisser. Ils ont dû en effet fermer un des deux collèges qu'ils ont à Port-Louis. Quant au second, celui qui avait le plus de vogue, ils craignent, paraît-il, d'être obligés de l'abandonner aussi, faute de ressources pour continuer. Du reste, il est assez probable qu'ils obtiendront de l'administration coloniale la direction des Government School ou écoles gratuites créées par le Gouvernement, pour lesquelles ils ont fait des démarches; et dès lors, par la force même des choses, ils s'en tiendront, comme par le passé, à l'instruction primaire. »

Les élèves de St. Louis se sont peu à peu augmentés en nombre. De 74 qu'ils étaient à la rentrée de 1870, ils se sont élevés à 106 après les petites vacances du mois de juin dernier. On espérait voir ce nombre s'accroître, surtout à la rentrée du mois de janvier de cette année.

Les pensionnaires, que le dernier Bulletin portait à 14, étaient 26 au mois de Juin, et l'on se voyait obligé d'agrandir le dortoir, qui comporte 28 lits, dans l'attente de nouveaux internes. (Soll^e nos 30 Juin et 28 Juill. 71.)

— 4. Pour aider à ce développement du collège, en facilitant l'admission comme élèves d'un plus grand nombre d'enfants, nos Pères de Maurice, de concert avec le P. Dubois lors de sa visite provinciale, ont jugé opportun de joindre à l'établissement une succursale tenue par les Filles de Marie. Dans cette succursale, on reçoit les plus jeunes enfants et c'est là également que sont soignés les élèves malades. Cette disposition permet d'avoir les enfants même dès l'âge de 3 à 4 ans, et de mieux former leurs jeunes cœurs. Les familles les envoient volontiers, sachant qu'ils retrouveront auprès des bonnes religieuses, des soins tout maternels en même temps que les premiers commencements de l'instruction. La maison louée pour cette œuvre est contigue au collège, mais elle en est cependant complètement séparée. Elle possède une petite chapelle servant aux exercices des religieuses. Quatre sœurs sont attachées à cette nouvelle œuvre. La Supérieure principale des Filles de Marie à Maurice fait aussi sa résidence habituelle en cette maison.

— 5. La distribution des prix, qui a eu lieu avec grande solennité, a fait une excellente impression sur le public. Elle contribuera, il faut l'espérer, en gagnant de plus vives sympathies au collège, à

favoriser et à assurer son développement et ses succès.

Dans le dernier Bulletin de la Trinidad, on annonçait que le Gouverneur de la colonie, sir Gordon, devait quitter cette île pour aller à Maurice remplir les mêmes fonctions (Bull. tom. VII. p. 713.) Il a en effet pris possession de son nouveau poste, et c'est lui qui, après avoir assisté à plusieurs réunions de ce genre dans notre Etablissement de Port d'Espagne, allait aussi présider la distribution des prix du Collège de Port-Louis. C'est pour la première fois que cette cérémonie s'est faite avec une pareille solennité.

Voici, d'après le *Paris, Journal de la colonie*, le compte rendu de cette séance, nous donnerons aussi en appendice, à cause de l'intérêt historique que peuvent avoir ces pièces, un extrait du compliment adressé au Gouverneur et la réponse de Son Excellence :

Distribution des prix
au Collège diocésain de Port-Louis.

La distribution des prix de cet Etablissement a eu lieu hier au soir dans le local du collège, avec toute la pompe dont ces sortes de solennités sont susceptibles.

La salle avait été décorée avec un goût exquis par les soins d'un des Frères attachés au collège, le quel a donné, dans la peinture et l'agencement des décors du petit théâtre, la mesure d'un véritable talent de peintre.

S. Exc. le Gouverneur avait bien voulu honorer cette fête de sa présence et en accepter la présidence d'honneur. S. Excellence était entourée de l'honorable maire de Port-Louis, du Recteur du Collège royal, du R^{ev.} Doct. Comerford, Vicaire capitulaire, et de plusieurs membres de la Cong^{g.} du S^{t.} Esprit et du S^{t.} Cœur de Marie et du clergé mauricien.

Au coup de 7 h. 1/2, la musique du collège faisait entendre le God Save S. Excellence, au devant de laquelle s'étaient rendus le Directeur et le personnel des professeurs du collège, faisait son entrée dans la salle.

Un des élèves, le jeune Melchior Herchenroder a adressé en anglais un compliment à son Excellence, qui a bien voulu faire une réponse, partie en français, par une marque de déférence pour l'assemblée, et partie en anglais.

Nous espérons pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte du compliment adressé à S. Excellence et la réponse du Gouverneur.

La soirée a débuté par un drame en trois actes intitulé La Malédiction, et que l'on dit avoir été composé par un tout jeune homme. Si le fait est exact, nos félicitations sincères sont acquises à ce jeune auteur dramatique.

La pièce a marché avec beaucoup d'entrain. Les rôles étaient parfaitement sus. Mais la palme du mérite a été dévolue au jeune L. Bourdin, dont l'entrain et le comique de bon aloi ont réjoui la Salle entière.

Le discours d'usage a été prononcé par le R. P. Limbour, qui a tenu l'Assemblée sous le charme de sa parole savante et éloquente.

Les intermèdes ont été remplis par la musique du Collège sous la direction de son habile chef, M. L. de Clozets, auquel ses élèves font le plus grand honneur.

Après la pièce, a commencé la distribution des prix. Son Excellence a tenu à couronner elle-même quelques élèves, auxquels elle a daigné adresser quelques paroles bienveillantes.

Le Gouverneur s'est retiré à 9 h. 1/2 et la distribution des prix a continué jusqu'à 10 h. 1/2. L'assemblée d'élite qui s'était rendue à l'appel du Directeur du collège s'est retirée sous le charme visible d'une soirée agréablement organisée, et paraissant regretter que, malgré sa longueur, elle lui eût paru aussi courte.

— Voici un passage du compliment adressé par le jeune Herchenroder au Gouverneur, à son entrée dans la salle.

Après avoir remercié son Excellence de l'honneur qu'elle faisait à l'Établissement en présidant elle-même la solennité, le jeune lauréat continuait en ces termes :

« Votre présence en cette occasion est pour nous la preuve que votre Excellence se propose de témoigner à notre collège l'intérêt qu'elle a montré à un collège de la Trinidad, fondé par un de nos compatriotes, le Très-Révérénd D^r Gonon; et sous bien des rapports semblable au Collège diocésain de Maurice. Les deux

institutions ont été établies par des évêques catholiques romains, sagement pieux et éclairés. Leur but était le même, et leur direction en est confiée à des Missionnaires zélés et capables, de la même Société. Notre institution en est au point où en était le Collège de Trés. Révérend 19^e Gorin, au moment de l'arrivée de Votre Excellence dans cette Colonie. Ne pouvons-nous pas espérer avec confiance que bientôt nous verrons le Collège diocésain de Maurice atteindre le rang où est parvenu le Collège Catholique Romain de la Trinitad, sous le gouvernement libéral et éclairé de Votre Excellence.

« En la priant de nouveau d'accepter la bienvenue de notre fête, je dirai à Votre Excellence que nous nous souviendrons toujours avec reconnaissance de l'honneur qu'elle a bien voulu nous conférer si gracieusement, en assistant à cette soirée.

— Son Excellence a répondu en ces termes :

« Monsieur le Supérieur,

« J'aurais bien aimé vous exprimer les sentiments que vient de me suggérer le discours de ce jeune homme, dans cette belle langue française qui est la vôtre, et qui est si familière à tous les assistants de cette belle fête. Mais, je vous prie, par des motifs que vous apprécierez facilement, de me permettre de vous parler dans cette langue nationale dans laquelle vous m'avez complimenté et dont la connaissance se répand de jour en jour à Maurice.

« Je vous remercie de votre bienvenue. Elle me donne la satisfaction d'apprendre que ma présence parmi vous ce soir est pour vous un motif de joie. Pour ma part, c'est toujours un grand plaisir de voir autour de moi ces visages jeunes et rians et de me trouver mêlé, quoique légèrement à une tâche aussi utile et aussi honorable que celle à laquelle vous, M. le Supérieur, et vos collègues, vous êtes voués.

« J'ai assisté à beau coup de réunions du Collège religieux de St^e Marie à la Trinitad. Je trouve ici les mêmes preuves de sollicitude, de soins, d'habileté, dont j'ai été témoin dans cet établissement et je me réjouis de croire que l'esprit libéral qui conduisait les Pères du Collège de St^e Marie, sans aucun sacrifice de principe, à le réunir dans une union intime avec le Collège royal de la Reine, à la Trinitad, ne fait pas défaut sans doute aux membres d'une institution dirigée par le même ordre religieux.

« Je suis heureux de voir que l'Archevêque de Port of Spain n'est pas oublié parmi vous, et je me réjouis de l'occasion que vous me procurez de témoigner mon respect et mon

affection pour ce Prêlat distingué.

« La Grâce et moi n'avons pas toujours été, sur tous les points, de la même opinion, mais je l'ai toujours trouvé anxieux de rendre la plus complète justice à l'intention des autres, toujours libéral, conciliant, modéré et juste.

« Je souhaite longue prospérité à votre Collège. Je sais que les compliments ne vous plaisent pas, M. le Supérieur, et je n'en userai pas avec vous. Mais vous me permettrez cependant d'exprimer l'espoir que vous trouverez, dans l'existence exemplaire et chrétienne de vos élèves, une large récompense de vos travaux déintéressés, et j'espère que ces élèves se rappelleront toujours dans leur carrière à venir les soins patients dont vous les aurez entourés avec la bénédiction de Dieu. » (N: du 14 Dec. 1871)

Ct^e de St^e Croix.

1. Personnel. Retour du F. Wilfrid. — 2. Réparations à l'église — 3. Travaux de la paroisse du P. Laval. — 4. Le nouveau tombeau.

— 1. Comme on la vit au Bulletin de la Cathédrale, le P. Linné, après son arrivée à Maurice, a été placé à St^e Croix, comme aide et compagnon du P. Lambert. Par suite de l'établissement de la succursale des Filles de Marie, pour la direction et l'instruction des plus jeunes élèves du Collège, le F. Vital a pu être détaché quelque temps de cet établissement et être placé à St^e Croix.

Le F. Wilfrid qui se trouvait auparavant dans cette Ct^e, l'a quittée pour se rendre à Bourbon et de là en France. Il s'est embarqué vers la fin du mois d'août de l'année dernière. Mais arrivé à Aden, le 8 sept. et étant descendu pour faire ses dévotions ce jour-là, il manqua le paquebot et fut contraint d'attendre dans cette station, le passage d'un second yacht. Ce cher Frère recut des P. R. P. Capucins d'Aden l'accueil le plus charitable. Ce n'est pas du reste la première fois que ces bons Pères ont eu l'occasion d'héberger, au moins en passant, des membres de notre Cong^o.

et toujours ils leur ont témoigné une charité et des attentions toutes fraternelles.

Après un mois d'attente, le Sr. Wilfrid a pu continuer son voyage et il est arrivé le 24 oct. 1871 à la Mission. Mère, souffrant un peu d'une blessure qu'il s'était faite à la jambe au commencement de la traversée. Comme lui, avaient manqué le paquebot, un prêtre d'Olger et deux Sœurs de St. Joseph, descendus eux aussi, afin de satisfaire leur dévotion le jour de la Nativité de la C. St. Vierge.

— 2. On se rappelle que lors du terrible ouragan déchaîné sur Maurice le 11 et le 12 mars 1868, l'église de St. Croix avait été assez endommagée. Les réparations reconnues nécessaires avaient été évaluées à 10,000 piastres (50,000 \$). Depuis de nouvelles dépenses ont été rendues urgentes. Au commencement du mois d'août de l'année dernière, un des pilastres du dôme s'est écroulé assez profondément. Ce dôme, dont la construction rentre dans le plan primitif, n'est pas encore achevé; et l'on a conçu des craintes sérieuses que ce travail, reposant sur des bases trop faibles, ne pût être continué, et même que l'édifice entier ne vint à s'écrouler dans un temps plus ou moins rapproché.

La municipalité de Port-Louis, informée de l'état du bâtiment, s'en est encore bien plus alarmé que ne l'avaient fait nos Pères. Pendant qu'ils ne songeaient qu'à faire consolider cette colonne, elle a prescrit, sous peine d'exiger la fermeture complète de l'église, que les travaux exécutés sur le dôme fussent définitifs, et que l'on disposât, dans l'intérieur même de l'édifice, des arcs-boutants pour soutenir la partie endommagée du bâtiment.

On a pu heureusement suppléer à cette dernière précaution en bouchant les deux ogives qui se trouvent dans la partie inférieure du transept. Mais

quant au dôme, on s'est vu dans la nécessité de suivre la prescription du Conseil municipal; et, comme on ne pouvait espérer de trouver une somme suffisante pour jeter de nouvelles assises et élever sur cette base plus solide une coupole, telle que le comportait le plan adopté d'abord, on a renoncé à la réalisation de ce premier projet. Le nouveau plan de réparation et d'achèvement adopté, privera, il est vrai, l'église de S^{te} Croix de son principal cachet d'architecture, mais l'ensemble présentera encore, dans un style plus simple, de belles et harmonieuses proportions.

Pour trouver les fonds nécessaires, il a fallu faire une demande au gouvernement. On espère obtenir la somme voulue, c'est-à-dire 5000 piastres ou 25,000^{fr}. Mais le Gouvernement, en accordant cette concession se réservera un droit de propriété sur l'église, laquelle passera au diocèse comme toutes celles de la Colonie. Jusqu'ici, en effet, la Cong^g avait des droits particuliers sur cette église. Elle avait été construite par les soins de nos Pères qui, en provoquant de la part des fidèles, à l'aide de souscriptions, de quêtes et de loteries, d'abondantes aumônes, avaient réuni une somme d'environ 75 à 90 mille piastres. Ils avaient aussi fourni en outre un déboursé de 25,000^{fr}, juste la somme qu'ils sont obligés de solliciter aujourd'hui pour la réparation et l'achèvement projetés. (Procès-verbaux des séances des 24 août et 26 sept. 71)

— 3. Plusieurs fois il a été parlé, dans le Bulletin, du caveau construit à S^{te} Croix pour recevoir les restes de P. Laval. La pénurie des ressources, l'insuffisance des dons obtenus pour cette construction, par suite de la période calamiteuse où se trouvait la colonie, avaient empêché de mener à terme ce travail aussi promptement qu'on l'aurait désiré. Il a été achevé,

cependant dans la seconde moitié de 1870, et le 9 sept. de cette même année ; la translation de la dépouille du Vénéré Missionnaire a eu lieu avec grande cérémonie. Voici la description de cette solennité, d'après le Bulletin de la C^{te} :

„ Cette translation et cette déposition dans le monument funéraire des restes précieux du R. P. Laval, ont eu lieu au sixième anniversaire de sa mort, le jour de la fête du St. Pierre Claver, patron des pauvres noirs confiés à nos soins.

„ Dès 6 h. du matin, les P. P. Chevaux et Bouquel sont arrivés à la St^e Croix pour ouvrir le tombeau provisoire du Vénéré P. Laval et préparer l'exposition qui devait avoir lieu toute la journée dans le sanctuaire, jusqu'au moment fixé pour la translation solennelle dans le monument funéraire. La muraille, qui depuis six années dérobaît à notre vue ces précieux restes, est bientôt percée, et nous nous trouvons en présence du cercueil. Il portait sans doute des signes de vétusté, et l'humidité de la terre l'avait fait un peu souffrir, mais il n'exhalait aucune odeur de corruption, et il restait à peu près intact, sauf une lésion qu'y avait faite une pierre détachée de la voûte : c'était une fente de 2 pieds environ de longueur, qui laissait apercevoir, à l'intérieur, un léger affaissement dans le cercueil en plomb.

„ Nous avons pu, dans cette circonstance trouver une preuve entre mille de la vénération de nos enfants pour le P. Laval. Quelques-uns, accourus pour nous aider, ont ramassé précieusement les débris de la première toile qui avait recouvert le cercueil le jour où deux ans après sa mort, notre saint confrère fut retiré de son tombeau provisoire et déposé dans la crypte de l'église. Ils les ont emportés chez eux comme des reliques qu'ils gardent avec respect et qu'ils ne veulent partager qu'avec

ceux qu'ils reconnaissent comme bons chrétiens.

« Après avoir visité avec soin le cercueil, le P. Chevaux dressa procès-verbal de tout ce que nous avions remarqué. Nous avons ensuite enveloppé le cercueil d'une nouvelle toile, puis nous l'avons exposé dans le chœur de l'église sur un catafalque bien orné, jusqu'à la cérémonie principale, qui devrait avoir lieu vers 4 heures.

« A huit heures et demie, le P. Chevaux chanta la s^{te} messe. Il n'y assistait guère que 300 personnes, parce qu'on n'avait pas voulu annoncer au public la cérémonie du matin. Après la messe, tous ces pieux fidèles vinrent tour-à-tour faire leur prière aux pieds du s^t Missionnaire; un grand nombre même baisaient avec respect le cercueil. Après une demi-heure, l'église se vida presque complètement. Mais ce ne fut pas pour longtemps.

« Vers onze heures, les routes de la S^{te} Croix commencent à se remplir d'une foule de pèlerins qui se dirigèrent vers le pieux sanctuaire. A midi la foule était telle que l'Eglise tout entière et le chœur lui-même furent littéralement envahis. C'était à qui approcherait le plus près de la bière, qui contenait les restes vénérés du Père des Noirs. Un peu plus tard, l'affluence devint si grande, qu'il fut impossible de traverser le sanctuaire. Cet embarras dura jusqu'à 4 h. On fut alors obligé d'arrêter le pieux élan de la foule pour commencer les Vêpres des morts. Jamais on n'avait vu un pareil mouvement à S^{te} Croix. Nous devons ajouter que pendant quatre grandes heures on n'a cessé de faire toucher au cercueil des milliers d'objets de piété; livres, chapelets, médailles, etc.. Chacun voulait avoir quelque chose qui eût été comme sanctifié par le contact du P. Laval.

« Parmi les nombreux visiteurs qui sont venus prier près du catafalque, était une bonne dame qui, plus que

toutes les autres, paraissait désireuse d'arriver auprès des restes du saint Missionnaire. N'ayant pu, pendant longtemps y parvenir, malgré tous ses efforts, elle se dirige vers le P. Buiguel et le prie en grâce de la conduire, n'importe comment, jusqu'au près du cercueil. Il se hasarde à lui en demander la raison. — « Oh ! mon Père, dit-elle, vous ne pouvez pas me refuser cette faveur. Le P. Laval est un saint, il m'a guéri ; il faut bien que j'aie le remercier. D'ailleurs, j'ai encore une grâce à lui demander. Mon Père, ne me laissez pas partir, je vous en prie, sans avoir fait droit à ma demande. » — Notre confrère s'empressa de condescendre à son désir, et marchant devant elle, il fit signe à la foule de faire une petite place. A peine arrivée, près de la bière, la pauvre dame se prosterna en pleurant de joie. Elle embrasse le cercueil et ne se retire qu'après y avoir fait toucher une foule d'objets qu'elle veut emporter précieusement avec elle dans sa maison.

A 4 heures et demie, les prêtres, au nombre de 27, entrèrent au chœur, et les Vêpres des morts commencèrent. M. le Vicaire général, entouré des ecclésiastiques, fit ensuite l'absoute. On chantait et l'on priait en deux chœurs : celui des prêtres et celui des enfants du P. Laval. Après l'absoute, le clergé et toute la nombreuse assemblée des fidèles se rendirent en procession au tombeau qui devait devenir la dernière demeure du saint apôtre des Noirs. On s'avancait au chant grave et mesuré du psaume miserere. Près du tombeau, on avait improvisé une chaire, d'où le P. Becaud adressa aux assistants une allocution d'un à-propos parfait. C'était en même temps une apologie des travaux du vénéré P. Laval et une explication du symbolisme des différentes parties de son tombeau.

Des journaux du pays ont affirmé qu'il y avait à cette cérémonie, de huit à dix mille personnes. Ce

nombre ne doit pas être exagéré; mais ce que nous pouvons dire avec vérité, c'est que cette cérémonie qui a été très-imposante, a fait sur la population Mauricienne une grande et salutaire impression. Nous pouvons ajouter aussi que non seulement, six années après son décès, le P. Laval n'est pas oublié, mais qu'il vit dans le cœur de ses enfants où son souvenir ne s'effacera point.» (Bull. oct. 76.)

— 4. Ce monument funéraire, œuvre de la piété des habitants de Maurice et témoignage de leur filiale reconnaissance pour l'apôtre des noirs, offre à l'œil des proportions assez imposantes et un ensemble de détails qui satisfont un goût même exercé. C'est une espèce de tumulus de forme octogonale, dont les faces latérales, composées de murs en pierres de taille, supportent un entassement de roches brutes, dominées par une grande et belle croix. Cette croix, pourvue d'une image du Sauveur crucifié, est environnée du groupe des quatre Évangélistes. Ils sont debout, adossés à la croix dans différentes attitudes, et tournés, chacun vers un des côtés de l'horizon. Quatre escaliers de pierre mènent près du groupe, jusqu'au pied de la croix, tandis qu'un cinquième descend et pénètre dans l'intérieur du caveau. L'entrée est formée par une porte rectangulaire, encadrée de deux monolithes de granit, taillés en colonnes cylindriques, surmontées d'un fronton de pierre du même genre d'architecture. Devant ces colonnes sont placées deux statues symboliques. Ce sont des personnages égyptiens, qui élèvent chacun une torche au-dessus de leur tête, tandis que leurs pieds reposent sur des socles à faces historiées. Les figures sculptées sur ces socles sont renversées; chacune regarde le ciel, comme un symbole de l'espérance qui, l'œil toujours ouvert vers la patrie céleste, accompagne l'homme jusqu'aux portes du tombeau.

Cel est à l'extérieur l'ensemble de ce monument funéraire: c'est un mausolée et un calvaire réunis dans une pieuse et touchante pensée et réalisés dans l'unité d'une même œuvre.

L'escalier, qui descend dans le caveau, conduit à une crypte, assez spacieuse, éclairée par trois lucarnes percées dans les murs latéraux. A l'opposé de la descente, se trouve le sarcophage où sont renfermés les restes du P. Laval. Une inscription gravée sur la pierre, porte le nom du défunt et celui de la Congr.

Grâce à l'habileté du S. Vital, une statue a été moulée et placée sur ce tombeau. Elle représente le saint missionnaire couché, dans l'attitude d'un paisible sommeil et revêtu du surplis et de l'étole pastorale. De ses mains croisées, il presse un Christ sur sa poitrine.

Cette statue est en plâtre; et les hommes entendus lui reconnaissent un véritable mérite d'exécution. La figure est, dit-on, très-ressemblante. Les noirs surtout aiment à en considérer les traits: ils sont presque ravis en retrouvant ainsi celui dont le souvenir est gravé profondément dans leur cœur plus encore que dans leur mémoire.

Cité du Grand-Port.

1. Personnel — 2. Ministère — Catéchismes — 3. Ecoles — 4. Difficultés p^r un mariage mixte — 5. Voyage du P. Chirosi au Cap. Mont de Mgr. Grimley — aperçu sommaire de l'état du Vicariat.

— Les P. P. Chirosi et Sterremou, qui jusqu'ici composaient seuls la Cité du Grand-Port, avaient depuis longtemps bien besoin de secours. L'arrivée du P. Callu à Maurice a permis de leur adjoindre un troisième Père; le P. Bourget a été choisi pour cette destination.

Malgré les fatigues du ministère considérable qu'ils ont eu à exercer, la santé de nos confrères de Mahébourg s'est bien soutenue et se trouve même meilleure; d'après une lettre du P. Chierse en date du 17 octobre 1871, que les années précédentes.

— Voici, d'après les lettres du P. Chierse, quelques détails sur les travaux de nos Pères du Grand-Port. « Depuis le commencement de l'année 1870, écrit-il au E. R. Père, j'ai fait, soit à l'église de Mahébourg, soit dans les chapelles dépendantes de la paroisse, 300 baptêmes, dont 30 d'adultes. Le P. Stervemou en a fait aussi 150. Nous avons eu encore plus de 200 mariages: c'étaient pour les trois quarts des unions illégitimes que nous avons pu heureusement régulariser.

« Nous avons compté également 250 premières communions. Les communions pascales étaient de 600, plus nombreuses que l'année précédente, et nous avons maintenant 2417 personnes qui s'approchent de la 5^e table. Les catéchismes pour la 1^{re} communion réunissent 300 enfants ou grandes personnes.

« Quant aux instructions et aux catéchismes ordinaires, ils ont lieu comme les années précédentes; seulement le nombre des enfants est plus considérable. A Mahébourg seul nous en avons 535. » (Lett. du 18 oct. 70.)

« Cette année, ajoute le P. Chierse en date du 17 octobre 1871, le ministère a été beaucoup plus actif, à cause du grand nombre des malades. J'ai été même obligé de suspendre pendant 6 mois mes catéchismes, par suite des nombreuses visites qu'il me fallait faire dans les montagnes. Ces courses ne me laissaient jamais sur de mon temps, et d'ailleurs j'en revenais très-fatigué.

« L'effet de la maladie a été de nous ramener quelques brebis égarées. D'un autre côté, les soins qu'il a fallu donner aux malades, ont retenu loin de l'église beaucoup de personnes habituées à rem-
plier

leurs devoirs. Les autres, dépourvus de vêtements, ont été retenus par la misère, plus grande que jamais à Maurice cette année-ci. Déjà l'année précédente, la sécheresse avait fait un très-grand mal au pays. Ni récoltes, ni industries, ni pêche, n'avaient pu préserver les habitants de Mahébourg d'un état de gêne et de souffrances bien pénible. Aussi voyait-on de malheureuses femmes faire un honteux commerce de leur honneur et se livrer à des soldats ou à des employés de chemin de fer, sous prétexte qu'elles trouvaient ainsi des moyens de subsistance qui leur étaient refusés d'ailleurs, »

— 3. « Si nous avions des ressources pour acheter du linge, continue le P. Chiersé au sujet des écoles nous attirerions, tant à l'école qu'au catéchisme, 200 enfants de plus que nous n'en avons. Ces enfants appartiennent à des familles pauvres qui, ne pouvant les vêtir convenablement, les retiennent chez elles. Les Sœurs des Écoles chrétiennes cependant comptent 205 élèves dans leur école. Les Filles de Marie en ont 170.

« Les écoles du Gouvernement à Mahébourg, à la Plaine et à l'Escalier n'en ont que 180: ils viennent au catéchisme. Il y a aussi 80 élèves dans les pensionnats, à Mahébourg même. » (Lett. du 18 oct. 70)

— 4. Cette année, à propos d'un mariage mixte, nos Pères de Mahébourg ont eu d'assez graves difficultés. On sait que d'après diverses défenses portées par l'Église, les mariages mixtes ne peuvent être permis qu'à certaines conditions, et notamment sous la réserve que les époux n'iront, ni avant ni après, au temple protestant. Mais, à Maurice, d'après un usage toléré par les deux derniers évêques eux-mêmes munis, disaient-ils d'une dispense de Rome, ou croyant ne pouvoir agir autrement, on était habitué dans la population

à ne tenir aucun compte des lois de l'Église à ce sujet et les mariages mixtes se célébraient à peu près avec la même solennité que les mariages catholiques : publication de bans, prières et bénédiction à l'Église par le prêtre en surplis etc. Cependant, plusieurs ecclésiastiques avaient des doutes sérieux sur la licéité de cet usage, et la publication de la nouvelle Bulle, relative aux censures, promulguée à l'ouverture du Concile du Vatican, vint encore augmenter ces doutes.

Or, sur ces entrefaites, se présente un cas de ce genre à Mahébourg. Au mois d'avril 1871, un jeune homme protestant, d'origine anglaise, M. Hart, dont le père occupe un rang distingué dans le pays, devait épouser une jeune personne catholique, fille d'un des habitants sucriers du Grand-Port. Les enfants, d'après la convention acceptée par le jeune homme protestant, devaient être élevés dans la religion catholique; mais après s'être mariés à l'Église, les époux, paraît-il, étaient convenus de se rendre au temple protestant. Le P. Chiersé l'ayant appris, eut devoir déclarer qu'il ne pouvait faire le mariage, à moins d'un ordre de l'autorité diocésaine. Le jeune homme se rendit aussitôt au Port-Louis et obtint de M. G^r Cornerford une lettre en ce sens.

Mais il avait été blessé de la difficulté faite par le P. Chiersé, et l'un de ses parents, en apportant à ce Père la lettre de M. le Vicaire g^{al} lui dit ouvertement, que les protestants se disposaient à faire une sorte de charivari contre nos Pères.

Le P. Chiersé cependant n'avait qu'à obéir à l'autorité ecclésiastique. Mais il ne se laissa pas intimider, et pour rappeler les lois ecclésiastiques, il eut devoir dire au Père Stevernon, qu'il avait chargé d'assister au mariage, de donner à cette occasion la lecture publique des règles établies à ce sujet par l'Église, d'après le catéchisme de Quillois.

Les époux et leur famille, vivement offensés de ce qu'ils regardaient comme une insulte, accusèrent les Pères dans les journaux et devant le Vicaire général, et réclamèrent à grands cris le changement immédiat du P. Hervey. M. gr. Comerford, cédant à ces réclamations, demanda en effet au P. Chevreux, de retirer ce Père. Nous eût été donné un blâme public à nos confrères, qui n'avaient fait en définitive que maintenir les lois de l'Église, bien qu'ils eussent mieux fait d'y mettre plus de discrétion; et en outre, eût été inhardi encore davantage les protestants. Le P. Chevreux en fit respectueusement l'observation à M. gr. le Vicaire général, par une lettre du 1^{er} juin 1871, et il ajoutait que si l'administration révoquait de ses fonctions l'un des Pères, ils seraient dans la nécessité de quitter tous les deux le Grand-Port. Sur cette lettre, M. gr. Comerford n'insista plus, et les esprits ont fini par se calmer peu à peu. (Lett^{re} des 5 mai. 1^{er} juin, 19 août 1871)

Nos Pères de Maurice ont consulté depuis la Maison-Mère sur ce cas assez embarrassant. Le C. P. Père, après avoir fait examiner la question, leur a envoyé, d'après les dernières décisions du S. Siège, une réponse qui a été communiquée à M. le Vicaire général, et dont celui-ci a été très-satisfait. Nous n'avons pas ici à traiter cette question théologique. Mais cependant à cette occasion, le C. P. Père recommande à tous les Pères une grande prudence en ces sortes de cas. On doit, en pareille circonstance, exposer exactement les choses à l'autorité ecclésiastique et se conformer ponctuellement à sa décision. C'est là, en effet, une chose du for extérieur, qui relève essentiellement des Ordinaires, et c'est à eux qu'en incombe la responsabilité, selon la clause ajoutée dans les lettres des Souverains Pontifes à ce sujet.

— 5. Nos confrères ont déjà appris par différents

Bulletins, les offres faites à Rome au C. R. Père par M. G. Grimley, vicaire apostolique du Cap, pendant la tenue du Concile. Le désir de M. G. Grimley était de procurer à la population noire, si nombreuse dans son vicariat, et presque totalement abandonnée, de généreux Missionnaires. D'après l'avis du Conseil, et sur la proposition même du prélat, le C. R. Père crut devoir envoyer quelqu'un pour examiner sur les lieux mêmes les chances de succès que pouvait présenter l'œuvre, et il chargea de cette mission le P. Ebersé, comme sachant l'anglais et pouvant s'y rendre facilement de Maurice. Voici, d'après les lettres de ce cher confrère, quelques détails sur son voyage.

« Le 21 Décembre 1870, écrit-il au C. R. Père, je suis parti de Maurice et j'arrivai au Cap le 22 janv. Une furieuse tempête nous assaillit en débarquant. Le jour de mon arrivée était un dimanche et j'eus le bonheur de célébrer le S. Sacrifice. Après mon action de grâces, on m'introduisit auprès de Monseigneur que je trouverai couché et atteint d'une très-grave maladie. Je remercie bien le Bon Dieu, me dit le digne Prélat, après m'avoir fait asseoir près de lui; je vois que votre digne Supérieur général ne m'a pas oublié. Nous nous sommes en effet entretenus ensemble au sujet d'une Mission à fonder dans mon vicariat. D'abord je ne pensais vous donner que les districts de Beauford, de George, de Chamwilliam et de Namaqualand; mais réflexion faite, je me suis dit que, si je divisais ainsi mon vicariat, les noirs, dans la partie qui ne vous serait pas confiée, resteraient encore abandonnés. » Sa Grandeur ajouta qu'elle désirerait avoir de nos Missionnaires pour les noirs du Cap, sa ville épiscopale et la province de Natalmesburg et Wellington. Elle m'invita alors à visiter moi-même les principaux villages de la Province, et me donna un bon guide pour m'accompagner.

„ Je partis donc du Cap, le mardi 24 janv., sur une charrette à deux chevaux, et 8 heures après, j'étais à Malmesburg. La Province de ce nom comprend trois districts: Malmesburg, Pekelberg et Paarl. Le village même de Malmesburg compte 2000 âmes, et, sur cette population 20 catholiques seulement. On y voit une jolie église; mais elle est fermée depuis six ans, faute de prêtre pour la desservir.

„ Je quittai Malmesburg pour faire une excursion environ à 25 lieues dans l'intérieur et voir la contrée. Partout il y a des fermes qui réunissent grand nombre de noirs. Elephantine, une de ces fermes et un véritable village, en compte 300.

„ Le 26, j'étais à Wellington, localité de 2441 âmes, dont 25 catholiques seulement. Le lendemain je visitai Paarl, chef-lieu du district de ce nom. Il y a 5929 habitants, sur lesquels 40 catholiques à peine. Un peu plus loin à l'Ouest, il y a un petit village nommé Klapmuth formé de 400 noirs et de 40 blancs: ce sont des Allemands catholiques.

„ Comme le temps se gâtait, je me suis rendu au chemin de fer de Wellington, pour rentrer au Cap, distant de 60 milles. J'arrivai bien tard dans cette ville. Je trouvai Mgr Grimley au plus mal, car il entraît déjà en agonie. Le dimanche 29 janv. à 6 h. du matin, il succombait à sa maladie, dont les commencements remontaient à son séjour à Rome. Ses obsèques eurent lieu le mardi suivant. Le Prélat fut universellement regretté, car tout le monde, dans son vicariat, les protestants eux-mêmes, lui décernait une véritable estime.

„ Il est regrettable que la mort de ce digne évêque ait suspendu les négociations ouvertes pour l'établissement d'une C.É. dans le vicariat ap. du Cap. Je crois que cette Mission serait une des plus belles que

nous puissions entreprendre. Le climat est excellent, il est très-salubre et la chaleur n'y est pas plus grande que dans le midi de la France. Le pays est très-beau et très-fertile; l'entretien ne serait pas dispendieux, car les objets nécessaires à la vie y sont à bon marché.

« Les blancs qui composent la population sont des anglais, des allemands et des hollandais. Les noirs forment un mélange de Caffres, de Hottentots et de Malais. La langue hollandaise est la plus généralement parlée; l'anglais n'est usité que dans les grandes villes.

« Il y a très-peu de catholiques dans le Vicariat, je ne pense pas qu'ils dépassent 7 ou 8 mille. Les protestants, séparés en huit différentes sectes au moins, ont tout envahi. Profitant de vastes concessions de terrain que leur a faites le Gouvernement anglais, ils y ont établi des temples, et ont morcelé le sol par petites portions qu'ils font cultiver aux noirs. Ceux-ci, pour la plupart, ont été baptisés dans le protestantisme.

« Le clergé catholique ne compte que 8 prêtres Irlandais; j'en ai vu cinq, qui me paraissent bien disposés en notre faveur.

Des églises catholiques, on n'en trouve qu'à Malmesburg, à Winberg, au Cap et en deux autres endroits, dans l'arrondissement de cette ville.

« Les Religieuses de St-Dominique réussissent bien au Cap pour l'école des filles. Les Frères de Marie possèdent aussi un bel établissement d'instruction qui supporterait le parallèle avec les grandes institutions de France.

« A l'aide des écoles on pourrait faire un grand bien dans le pays. On pourrait même par ce moyen se procurer des ressources. Pour 30 enfants, on reçoit 750^{fr} du Gouvernement, et pour 50, la subvention s'élève à 1250^{fr} par an. » (Rapport des 3 fév. et 3 mai 1871.)

— Environ un mois et demi après son arrivée au Cap, le P. Chiensé quittait cette ville. Il s'embarqua le 7 mars et le 8 avril il touchait à Maurice. Son voyage, bien que marqué d'incidents et accompagné de fatigues, par suite de la traversée et de ses excursions dans le pays, l'avait laissé heureux et satisfait de la mission qu'il avait eu à remplir. (Lett. des 3 et 18 fév., et 3 mai 1871)

Nouvelles récentes des Ctes.

Le 1^{er} Mars, M^{gr} Reyné a quitté la Maison du Séminaire colonial, pour se diriger sur St. Nazaire et prendre le paquebot qui doit le ramener dans son diocèse de la Passe-Écorse.

La Grandeur, malgré les malheurs de la France, se réjouit d'avoir pu réunir une somme d'environ 130 mille francs pour les infortunés habitants de la Pointe-à-Titre.

— Ainsi que nous l'avons fait pressentir, le S. Duby, auquel sa santé ne permettait pas de prolonger son séjour en Afrique, a dû rentrer en France. Il vient d'arriver à Bordeaux sur la fin de février.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

Admissions de Novices-Frères. — Par décision du C. R. Père, en date des 1^{re} et 22 février, ont été successivement admis à prendre l'habit religieux de Frères, deux Postulants du Noviciat de Marienstadt :

Schwan, nom de rel. F. Benno,
 Bohnen, n. de rel. F. Quirinus, } du dioc. de Cologne.

— Par autre décision du 4 mars, ont été admis au Noviciat de N. 19. de Langonnet, quatre autres Novices-Frères

Guillot, du dioc. de Vannes, n. de rel. F. Jérôme,
 Joliff, du dioc. de S. Brienc, n. de rel. F. Marie-Martin,
 Le Roux, du dioc. de Paris, n. de rel. F. Octave,
 Thomas, du dioc. de Vannes, n. de rel. F. Manuel.

— A la C. E. du S. Cœur de Marie, viennent aussi d'être admis comme Novices-Frères pour le 19 mars, fête de S. Joseph, par déc. du 7 de ce mois, les Postulants :

Duval, du dioc. du Mans, n. de rel. F. Marie-Léonard,
 Lachapelle, du dioc. de Strasbourg, n. de rel. F. Saturnin.

Nouvelles de la Maison-Mère.

I. Pouvoirs accordés au C. R. Père pour le diocèse de Paris, avec faculté de les communiquer aux membres. (1^{re} Janvier 1872)

Variations à ce sujet sous les divers Archevêques.

Appartenant à une Société religieuse, le nouvel archevêque

de Paris ne pouvait qu'être bien disposé envers les Congrégations établies dans son diocèse. Sa Grandeur vient, en effet, de leur donner une preuve non équivoque de cette bienveillance, par les nouvelles feuilles de pouvoirs qu'il a envoyées aux Supérieurs des divers Etablissements ecclésiastiques. Nous croyons utile d'insérer au Bulletin celle qu'a reçue le E. R. Père; mais auparavant il ne sera pas sans intérêt de rappeler en quelques mots les diverses mesures prises à cet égard par les derniers Archevêques.

— Nous ne savons au juste quel était, relativement aux prêtres du S. Esprit, l'usage suivi avant la Fusion. Nous avons cependant lieu de croire que l'Archevêché donnait au Supérieur tous les pouvoirs ordinaires ordinaires, avec faculté de les communiquer aux prêtres de la C.É. L'un des membres de la Cong. du S. Esprit, M. Boudot, fut même, sous M. de Guélen, vicaire général de Paris, et il jouissait à l'Archevêché, comme auprès de tout le clergé de la Capitale, de la plus grande estime.

Après la Fusion, M. de Sibour accorda, d'abord verbalement à notre Vénéré Père, les pouvoirs qu'il avait dans le diocèse d'Amiens, avec faculté également de les communiquer aux membres. Mais ayant appris plus tard les changements opérés dans les Règles de la Cong. par M. Le Guay, changements qu'il regardait comme contraires à ses droits, il se montra très-mécontent, retira au Vénéré Père la faculté verbale qu'il lui avait donnée pour les prêtres de la C.É., et ne voulut plus accorder que des feuilles personnelles renouvelables chaque année. Et même, pour les nouveaux membres attachés durant l'année à la C.É., ils étaient obligés de se présenter à l'Archevêché pour aller chercher et retirer leur feuille de pouvoirs. (Lett. de l'arch. du 23 janv. 1854. Rép. du V. P. du même jour. Lett. de M. de Nonon, alors Promoteur, du 2 mai 1849.)

Cependant, à la suite d'une explication que le E. R. Père eut avec M. gr. Sibour, en 1854, les dispositions du Prélat se modifièrent à notre égard. Il nous rendit sa bienveillance, et comme marque de confiance envers le E. R. Père, il lui donna des pouvoirs plus étendus et sans limite de temps, avec faculté de communiquer les mêmes pouvoirs aux membres, sous la seule condition d'en envoyer les noms chaque année au secrétariat de l'Archevêché. Sa Grandeur ajouta même de sa propre main le pouvoir, ordinairement excepté pour les prêtres du diocèse, de confesser les religieuses. (Lett. du 3 juill. 1856.)

— Son Eminence le Cardinal Morlot voulut bien confirmer et maintenir les mêmes pouvoirs, et durant tout son épiscopat, il n'y eut pas à ce sujet la moindre difficulté.

— En 1863, M. gr. Darboy fut appelé à remplacer l'éminent Cardinal. Le E. R. Père s'empressa de lui envoyer la feuille de pouvoirs qu'il avait reçue de ses prédécesseurs, et de lui en demander aussi la continuation. (Lett. du 23 avril 1863.) Sa Grandeur voulut bien répondre de sa propre main et envoyer les pouvoirs demandés, en date du 15 mai 1863. C'était à peu près la même formule. Seulement, pour le pouvoir de confesser les religieuses, Monseigneur se réservait de l'accorder sur désignation nominative. (Lett. du 15 mai 63.)

Cependant au bout de quelques années, les dispositions de l'Archevêché se modifièrent à l'égard des Ordres religieux. Au mois de décembre 1867, M. gr. Darboy adressa aux Communautés ecclésiastiques de son diocèse, une circulaire spéciale au sujet des facultés qui leur étaient accordées. Il concédait aux Supérieurs de chaque C. t. des pouvoirs sans limites de temps, mais en restreignant à un mois la permission de les communiquer aux membres de leur

maison. Chacun de ces membres devait, pour le s^t. ministère, avoir directement de l'Archevêché une feuille personnelle de pouvoirs, et ces pouvoirs devaient être renouvelés ou confirmés chaque année, sous peine de nullité. (Circ. et pouvoirs du 26 19^e. 1867.)

Ce n'était là, il est vrai, qu'une formalité, car les feuilles de pouvoirs étaient accordées ou renouvelées sans difficulté pour tous les prêtres de chaque C^{té}, sur la simple présentation de la liste de leurs noms signée par le Supérieur. C'était cependant un peu gênant en certains cas, surtout à l'égard des Pères en passage à Paris pendant un certain temps, et qui pendant cet intervalle étaient demandés pour le s^t. ministère. Et pour l'Archevêché même, le seul résultat de cette formalité, c'était d'occasionner au secrétariat un travail nouveau et assez considérable pour le renouvellement annuel des feuilles de pouvoirs. Aussi, fut-il question, aussitôt l'arrivée du nouvel Archevêque, de revenir à l'ancien usage, comme le déclara M. Petit, secrétaire général de l'Archevêché, quand le P. Barillec lui porta nos feuilles de pouvoirs à renouveler.

Le C. R. Père a reçu en effet de l'Archevêché, au commencement de cette année, une feuille nouvelle qui lui accorde tous les pouvoirs ordinaires, avec faculté de les communiquer aux membres qui demeurent dans la C^{té}, soit d'une manière stable, soit seulement pour un certain temps.

Cette concession pouvant avoir son application pour ceux de nos confrères qui ont occasion de venir à la Maison-Mère, nous en donnons ici le texte:

Joseph Hippolytus Quibert, misericordia divina et gratia
sanctæ sedis apostolicæ Archiepiscopus Parisiensis.

Nos de probitate, scientiâ et prudentiâ admodum Reverendi Patris
Schwindenhammer, Congregationis S. Spiritus et S. Cordis Maria,

Superiora, plurimum in Domino confidenter, ei per presentem litteras, ad beneplacitum nostrum valiturar, concedimus facultatem, in omnibus Diocesis Nostrae Ecclesiis, de consensu Rectorum, missam celebrandi, sacramenta ministrandi, conciones habendi, confessiones fidelium, non tamen monialium, audiendi, eosque à quibuscumque casibus et censuris etiam nobis reservatis absolvendi; eumque, uti Superiorum, ad hoc committimus, ut easdem facultates aliis suae Congregationis Sacerdotibus capacibus et idoneis, in domibus dictae Congregationis residentibus vel tantum ad tempus commorantibus concedere possit, eam tamen conditione ut nomina omnium Presbyterorum residentium quotannis ante primam Januarii diem descripta Nobis exhibeantur.

Datum Parisiis, sub signo et sigillo nostris, ac secretarii Archiepiscopatus nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo secundo, die vero mensis Januarii primo.

+ J. Hippolytus, Arch^{us} Parisiensis

De Mandato Illustrissimi et Reverendissimi O. D. Arch^{iepi} Parisiensis,

H. Pelgé, © b. Sec.^{us}

1^o. Comme on le voit, les pouvoirs accordés par M^{gr} l'Archevêque comprennent la faculté d'absoudre de tous les cas et censures réservés à l'Ordinaire.

2^o. Pour la confession des religieuses, il faut, en principe, des pouvoirs particuliers, selon l'exception portée dans la concession ci-dessus; le C. R. Père les a fait demander pour les Pères qui sont chargés de ce ministère,

Mais, du reste, tout prêtre approuvé pour les confessions des fidèles, peut confesser toute personne qui se présente à son confessionnal, sans aucune exception.

Il résulterait même de la Note ajoutée dans le Bref du diocèse par M^{gr} Darboy en 1868 et qui y a été maintenue, que l'exception posée pour les religieuses ne s'applique qu'aux C^{tes} cloîtrées. Voici cette Note que nous ajoutons ici comme complément de la concession précitée.

13^o. De confessione Monialium in conventu, sive clausura
subjecto, sive non, commorantium.

Presbyter, sive regularis sive secularis, non potest audire confes-
sionem

Monialium in conventu clausurae subjecto commorantium; illasque sacramentaliter absolovere, nisi facultatem specialem ad id assecutus fuerit a D. D. Archiepiscopo.

Moniales quae, licet in conventu congregatae, clausura lege non tenentur, possunt, extra domum conventus⁽¹⁾, absolutionem recipere ab omni sacerdote approbato pro confessione fidelium; confessorius vero quem adeunt, invigilare debet ut regular suae congregationis servent in eo quod attinet ad confessoriorum relectum, nec ab eis recedant nisi ex licentia superioris prudenter praesumpta.

(1) Nous remarquons, en relisant cette Note, qu'on y a ajouté, cette année, les mots *extra domum conventus*, ce qui en modifie le sens.

II. Direction spirituelle des Sœurs de St. Joseph à Paris, rendue à notre Cong^g.

Le Bulletin n^o 45, page 748, ainsi que l'appendice à la Circulaire n^o 44, ont fait connaître, en leur temps, la mesure par laquelle M^{gr} Darbois avait eu devoir nous retirer la direction spirituelle de la Maison Noire des Sœurs de St. Joseph, à Paris, dont nous étions chargés depuis déjà seize ans. Après trois années de prières et de démarches, de la part de ces religieuses, l'Archevêché est enfin revenu sur cette mesure, comme on l'a déjà fait pressentir au dernier bulletin.

Voici, d'une manière sommaire, la suite des faits par rapport à cette question; on y verra comment la divine Providence a conduit et disposé toutes choses. C'est vers la fin de 1868 que M^{gr} Darbois, pour les motifs, apparents ou réels, exposés dans la Circulaire (n^o 44 bis), nous avait retiré nos fonctions à la C^{te} de St. Joseph. Dès ce moment, les Sœurs profondément affligées de cette décision, qu'elles regardaient comme une grande épreuve pour leur Cong^g, commencèrent dans toutes leurs maisons des prières spéciales pour qu'il plût à Dieu de changer les dispositions de l'Archevêché.

à cet égard. Elles ne pouvaient en effet se persuader que l'union établie par les fondateurs eux-mêmes entre les deux Cong.^{es} dût cesser d'exister; et dans l'espoir que le secours spirituel qu'elles venaient de perdre leur serait un jour rendu, elles étaient disposées à profiter dans ce but de toutes les ouvertures de la divine Providence.

L'année d'après, en mai 1869, eut lieu l'élection de la nouvelle Supérieure générale, en remplacement de la R. Mère Javouhey (Rosalie, décédée). Le Chapitre électif se trouvant réuni à cette occasion à la Maison-Mère, le moment parut favorable aux Mères du Chapitre pour faire, au nom de toute la Cong.^e qu'elles représentaient de toutes les parties du monde, une démarche auprès de M^r. Lagarde, vicaire g^l. et leur supérieur ecclésiastique. Celui-ci, qui n'avait pas été tout-à-fait étranger, semble-t-il, à la mesure en question, ne parut pas, au premier moment, entrer beaucoup dans cette demande. Toutefois il ne laissa pas d'être impressionné de cette unanimité de regrets, ainsi que de la souffrance qu'il remarquait dans toute la Cong.^e, par suite de la perte des secours spirituels qui lui avaient été ôtés. Et en conséquence, il ne put pour ainsi dire s'empêcher de promettre une démarche auprès de M^{gr}. l'Archevêque, dans le sens exprimé par les Mères du Chapitre.

Dans sa 1^{re} Circulaire à l'occasion de sa nomination, la R. Mère Marie de Jésus, élue Supérieure générale, fit part à toutes les C.^{tes} de cette demande du Chapitre à M^r. Lagarde et des espérances qu'elle faisait concevoir. En même temps elle recommandait des prières plus ferventes encore, pour sa réalisation, en vue des plus chers intérêts de l'Institut, dont la lourde charge venait de lui être imposée. Elle écrivait en particulier: « Prions toutes, mes bien chères filles, pour que ce germe d'espérance grandisse et devienne une

réalité, car vous le comprenez toutes, il y a certainement un avantage considérable, pour une Cong^g, à être dirigée par des Religieuses, à puiser ainsi à la même source, l'unité d'esprit et de traditions, qui font le soutien, la force des sociétés religieuses. Nous avons déjà, d'ailleurs, l'expérience pour nous; mais il serait à craindre, qu'elle nous servit de peu, si cette ressource continuait à nous manquer au moment où elle nous est le plus nécessaire. Votre dévouement, votre attachement à notre Institut, vous portera, j'en ai la confiance, à redoubler d'instances auprès de Dieu, par le Cœur S^t de Marie et par notre glorieux et puissant Père S^t Joseph, afin que bientôt cette faveur nous soit accordée. En vous intéressant par vos prières et vos bonnes œuvres à la réalisation de nos vœux les plus chers, vous entrerez, dans les desirs, dans les vœux bien connus de notre vénérée Mère Gale Rosalie qui, quelque temps avant sa mort, manifestait, par quelques lignes dont nous ne pourrions jamais perdre le souvenir, ses dispositions à cet égard, lignes, qu'elle nous adressait comme devant former à nos yeux son testament spirituel. Ses enfants sont récompensés dans leur piété filiale; ils sont bénis lorsqu'ils gardent avec un respect plein de vénération la mémoire de leurs parents. Espérons qu'il en sera ainsi pour nous, par suite du soin que nous mettrons à remplir, autant qu'il sera en notre pouvoir, les intentions de Celle que nous devons considérer comme la seconde fondatrice de notre Institut. (Circ. N^o 1. p. 14)

Quelques mois après vint l'époque de la retraite annuelle des Sœurs. Sur la demande de la P. Mère Gale, M^{lle} Lagarde consentit à ce que cette retraite fut prêchée par un des Pères, et que ceux-ci entendissent les confessions, comme par le passé, durant ces saints exercices. Cependant le C. P. Père fut tenu à l'écart,

et ne parut à la C^{te} de S^t. Joseph, ni pendant cette retraite, ni après.

C'était en 1869. Quelques mois se passèrent encore, et M. Lagarde, pressé de nouveau par les Sœurs, promit définitivement de faire une démarche près de M^{gr}. l'Archevêque, pour obtenir de Sa Grandeur que le Noviciat fut remis de nouveau sous notre direction, et il permit de plus que la prochaine retraite générale (1870) fut donnée par nos Pères, comme celle de l'année précédente. C'était toutefois toujours à l'exclusion du E. R. Père, bien que ce fut pourtant l'absence de son concours qui était l'objet principal des regrets des Sœurs.

Les choses en étaient là lorsque les événements de la guerre, puis ceux de la Commune de Paris, vinrent à éclater. C'était précisément le moment marqué par la divine Providence pour amener le changement tant désiré par la Cong^g. de S^t. Joseph. Arrêté, comme otage, M^{gr}. Darbois devint la victime d'une Révolution sanguinaire. Et M. l'abbé Lagarde, à l'école de la rude épreuve à laquelle il fut alors soumis, commença à voir beaucoup de choses sous un autre aspect que par le passé. Puis, comme il a déjà été dit dans un Bulletin précédent, il fut très-sensible aux marques de sympathie que notre E. R. Père lui fit donner à Versailles et du dévouement que lui témoigna le R. P. Le Varasseur, qu'il prit pour son conseiller et son Directeur aussi, selon que le Bulletin l'a pareillement mentionné (p. 291), non content d'exprimer à la R. Mère Générale de S^t. Joseph son regret pour la mesure qui avait été prise à notre endroit, et d'accorder que nos Pères donnassent, comme précédemment, les exercices de la retraite annuelle des Sœurs, il délégua au E. R. Père tous ses pouvoirs, tant pour l'examen canonique des Postulantes

et des novices, la vêtire et la Profession, que pour la présidence des cérémonies, la réceptions des vœux etc.

Ces espérances furent encore augmentées par la nomination, quelques mois après, de M^{gr} Guibert au siège archiepiscopal de Paris. Car ce Prélat ayant été lui-même Oblat de Marie, on avait confiance que, comprenant mieux les avantages pour des Religieuses d'être dirigés par des Religieux, il se montrerait d'autant plus favorable à la demande que la R. Mère de S. Joseph se proposait de lui faire.

Le digne Prélat n'avait pas encore pris possession de son nouveau siège, que déjà M^{gr} de Beauvais, passant par Paris pour se rendre à Bordeaux, eut devoir aller le trouver à S. Sulpice⁽¹⁾ pour lui recommander la Cong^e de S. Joseph et le prier de vouloir bien lui rendre la direction spirituelle des Pères de notre Cong^e. M^{gr} Guibert accueillit cette démarche du digne et respectable M^{gr} Gignoux avec une grande bienveillance, sans vouloir encore rien décider, mais en laissant toutefois entrevoir qu'il était tout disposé à faire ce qui serait en son pouvoir à cet égard, pour le plus grand bien.

Dès le jour même, la R. Mère générale de S. Joseph, à la demande de M^{gr} l'Evêque de Beauvais, faisait rendre compte de cette visite au E. R. Père par les lignes suivantes que nous transcrivons. « En l'abordant, M^{gr} Gignoux a dit à Monseign^r l'Archevêque qu'il venait lui recommander une Cong^e religieuse, dont il était l'ami et le Père, qu'il affectionnait beaucoup, qu'il connaissait depuis sa fondation, à laquelle il avait en quelque sorte participé, et qui avait de nombreux et grands Etablissements dans son diocèse où elle faisait beaucoup de bien.

« Il lui a parlé de l'esprit de dévouement qui distingue particulièrement la Cong^e, et qui lui a

(1) Sa Gran^deur faisait alors sa retraite au séminaire de S. Sulpice.

elle communiquée par ses Mères Fondateurices. Ces Religieuses, a-t-il ajouté, avaient pour Directeurs à la Maison-Mère, depuis de longues années, les Pères du séminaire de S. Esprit, Cong. surtout connue par son esprit religieux et sa vie intérieure. Ils lui ont rendu les plus grands services en les formant à la vie spirituelle, par les retraites générales, les conférences aux Novices et les confessions et directions spirituelles. Je puis dire que j'ai souvent constaté et admiré le résultat des soins des bons Pères, dans les maisons de mon diocèse. Je ne sais pour quel motif M. gr. Darbois a retiré tout à coup à cette Cong. le ministère des bons Pères, et je viens, M. gr., de mander à votre Grandeur de vouloir bien lui rendre ce secours dont elle a si grand besoin pour se maintenir dans le bien et former les Novices.

« M. gr. l'Archevêque a répondu qu'il ne nous connaissait pas, que nous n'avions pas de Maison dans le dioc. de Tours, mais qu'il examinerait la chose, et que s'il n'y avait rien de contraire aux canons et aux lois de l'Église, il ne refusait pas de rétablir les choses comme par le passé; qu'il était personnellement disposé à favoriser les Cong. religieuses, parce qu'il les regarde comme des instruments bien utiles à la Religion dans son diocèse, et qu'il est persuadé que, s'il y a un reste de foi en France, on le doit aux Congrégations religieuses d'hommes, car avec le clergé séculier seulement la foi aurait bientôt disparu; qu'il était religieux lui-même et par conséquent naturellement favorable aux Religieuses. »

De son côté, M. gr. l'Évêque d'Autun s'empressa d'écrire à M. gr. l'Archevêque, aussitôt après son installation à Paris, pour lui adresser la même prière que M. gr. l'Évêque de Beauvais. C'était lui qui, dans le temps, avait beaucoup contribué à nous faire confier, par l'Archevêché, l'aumônerie des Sœurs; et lors de notre

retraite, il en avait témoigné les plus vifs regrets, ainsi qu'on a pu le voir dans la Circulaire N^o 44^{bis}. Cette lettre de M^{gr} de Marguerie, vu les rapports tout particuliers du pieux et dévoué Prêlat avec la Cong^e de St. Joseph, (1) dut sans doute faire aussi une impression très favorable à la cause des Sœurs sur l'esprit de M^{gr} l'Archevêque.

M^{gr} Lagarde surtout, en qualité de supérieur ecclésiastique, pouvait faire aussi beaucoup pour elles dans cette circonstance. Or, comme on l'a vu plus haut, ses manières de voir et ses dispositions avaient bien changé depuis les événements par rapport à cette question. Son concours était donc désormais acquis aux Religieuses pour agir dans leur sens à l'Archevêché; et de fait, ainsi qu'il a déjà été dit dans le dernier bulletin, à l'occasion de l'œuvre apostolique, il se mit à secourir leurs vœux de tout son pouvoir. C'est ainsi que non content de remettre lui-même à M^{gr} l'Archevêque la lettre que la R^{me} Mère Supérieure générale lui écrivit à la date du 8 janvier, pour lui demander la faveur que nos Pères lui fussent de nouveau rendus pour la direction spirituelle de leur Maison-Mère, et d'appuyer cette demande, il tâcha de disposer le mieux possible chacun des membres du Conseil de l'Archevêché. C'est qu'en effet la mesure prise par M^{gr} Darbois ayant été traitée au Conseil, M^{gr} Guibert crut qu'il était opportun de lui soumettre de même la question de savoir s'il y avait lieu de la modifier.

L'affaire fut donc examinée de nouveau par le Conseil Archevêque dans sa réunion du mardi 20 février 1872, et elle fut résolue dans un sens on ne peut plus favorable. Il fut même plus accordé qu'il n'avait été demandé. En effet, il fut posé comme principe que la confession ordinaire, non seulement des Religieuses et des Novices de la Maison-Mère, serait rendue aux Pères de notre

(1) C'est dans le dioc. d'Autun que se trouve en effet l'importante C^e de Chmy, où les Sœurs de S. Joseph ont pris nom.

Cong^s, mais encore que celles de toutes les Maisons des Sœurs dans le diocèse de Paris, telles que la C^{te} de Chiais, où est un Noviciat préparatoire, de Maisons-Alfort etc, leur seraient données sans restriction aucune, ainsi que les retraites, les instructions religieuses.

Quant à M. l'abbé Chicotot, qui nous avait remplacé dans l'aumônerie de la Maison-Mère, il fut accordé, sur son désir, qu'il resterait, pour le moment, aumônier du pensionnat et qu'il continuerait à faire le service ordinaire de la chapelle. Il est juste d'ailleurs d'ajouter, que, loin d'avoir cherché à mettre obstacle à notre retour à St. Joseph, il s'est montré en cette circonstance très-dévoué et désintéressé, en vue d'un plus grand bien.

M. l'abbé Lagarde s'empressa, dès le lendemain de la délibération, d'aller porter lui-même à la R. Mère Générale de St. Joseph la nouvelle de la réalisation de leurs vœux. Ce fut pour elle et pour la C^{te} le sujet d'une grande consolation. Et leur Cong^s tout entière s'associe pleinement à ces sentiments, au fur et à mesure que la nouvelle en parvient aux diverses C^{tes} tant en France qu'outre-mer. Aussi de toutes part des lettres adressées à la R. Mère Marie de Jésus ou à notre E. R. Père viennent apporter des témoignages de pieuse joie et de vive reconnaissance envers Dieu.

M. Lagarde a écrit lui-même au E. R. Père, en date du 24 février dernier, pour lui faire part officiellement de la décision que l'Archevêché venait de prendre relativement à la direction des C^{tes} de St. Joseph dans le diocèse de Paris. D'après cette lettre, conçue en des termes bienveillants pour notre Cong^s, le E. R. Père est autorisé à désigner lui-même les Pères qui doivent être chargés de ce ministère, à la seule condition d'en faire connaître les noms. Ils

ont, par le fait même de cette désignation, les pouvoirs nécessaires pour la confession, avec l'autorisation de donner les instructions réclamées par les besoins des Sœurs.

M. gr. l'Archevêque, de son côté, en écrivit de sa propre main à M. gr. l'Evêque d'Autun. Il tenait à lui annoncer lui-même cette nouvelle qu'il savait lui être très-agréable, à cause de son intérêt tout paternel pour la Cong. de St. Joseph.

Conformément à la décision et à la demande de l'Archevêché adressée à notre C. R. Père, ceux des Pères qui avaient été chargés autrefois des confessions ordinaires à la maison-mère de St. Joseph, tant pour la C. t. même que pour le Noviciat, ont repris leurs anciennes fonctions dans la première semaine du Carême. De plus, les Pères du St. Cœur de Marie ont à remplir ce même ministère à la C. t. des Sœurs à Echaïs, près de Chevilly, où est établi un Postulat et demi-noviciat. Et enfin, le C. R. Père a désigné un des Pères attachés à la Maison-Mère pour consacrer un après-midi chaque semaine, aux confessions de la C. t. de Maisons-Alfort. Le P. Grizard est chargé de cette fonction à la maison de Echaïs, et le P. Eschbach à celle d'Alfort.

Quant à notre C. R. Père lui-même, qui s'en était complètement remis à la divine Providence, ainsi qu'il l'avait déclaré (Circ. N.º 44 bis) il a eu voir dans ce changement opéré, une marque certaine de la volonté divine. Et par suite il a consenti à recommencer de nouveau à prêter son concours, comme par le passé, à la Cong. de St. Joseph. Et il peut ainsi, avec peu de temps relativement, continuer à faire dans cette Cong. le bien considérable qu'il y avait commencé, et cela par ses lumières, ses conseils, son expérience des choses religieuses et administratives. Car son action est plutôt une action générale, qu'un exercice

de fonctions de détails pour le S^t ministère.

— Voilà donc de nouveau rétablis, et en quelque sorte resserrés plus encore que par le passé, les liens qui, depuis les deux Fondateurs, n'avaient cessé d'unir notre Cong^o et celle de S^t Joseph. Nous n'avons pas à redire ici comment ces rapports spirituels avaient commencé déjà du temps de notre Vénéré Père, comment la R. Mère Javouhey, de pieuse mémoire, avait cru que ces rapports spéciaux entre les deux Instituts entraient dans les desseins de la divine Providence, et comment ses pensées et desirs à cet égard s'étaient transmis et réalisés, avec de grandes bénédictions, sous leurs deux successeurs. Tout cela, en effet, a été rapporté au long, tant dans la Circulaire de notre E. R. Père sur les rapports de notre Cong^o avec les Congrégations religieuses, que dans la Notice faite à cet égard par la R. Mère Rosalie Javouhey, qui avait succédé à sa sœur dans le gouvernement de la Cong^o de S^t Joseph.

Cependant, pour compléter ce qui a déjà été dit à ce sujet, nous croyons devoir ajouter ici, sur le même objet, quelques nouvelles preuves que nous extrayons d'une Notice biographique de la Mère Rosalie Javouhey, faite après sa mort. Voici ce qu'on y lit: « Les Pères du S^t Esprit et du S^t Cœur de Marie nous étai-
« envoyés dans le moment le plus propice, le plus néces-
« saire; ils arrivaient à la R. Mère à une époque de
« transition excessivement délicate et qui devait être
« laborieuse. Ces dignes et pieux religieux ne lui étaient
« pas inconnus; elle était parfaitement au fait des
« rapports intimes qui avaient existé entre la R. Mère
« Fondatrice, le Vénéré P. Libermann et le R. P. Le Vavasseur
« à qui notre Vénérée Mère fondatrice avait confié la di-
« rection de son âme dans les dernières années de sa vie.
« Elle savait combien sa chère sœur avait désiré établir
« les liens d'une union spirituelle entre leur Congrégation

„ et la nôtre, afin de procurer à celle-ci une direction vrai-
 „ ment religieuse dont, par suite des circonstances, nous avions
 „ été privées jusque-là. Elle n'ignorait rien de ses intentions
 „ à cet égard, comme le témoignent les lignes échangées entre
 „ elles deux, aussi bien qu'avec leur sœur Marie-Joseph
 „ et quelques autres Mères; lignes que nous avons lues
 „ avec un profond respect et une sincère reconnaissance.
 „ Mais alors plusieurs passages des lettres de la chère
 „ Mère Rosalie, ou nous avaient échappé, ou même nous
 „ étaients inconnus. Plus heureuse aujourd'hui, nous les
 „ relevons avec empressement, afin d'ajouter quelques
 „ nouveaux témoignages à ceux que l'on connaît déjà,
 „ et de montrer, une fois de plus, que les relations qui,
 „ en 1853, se formèrent entre les Pères et nous, étaient le
 „ développement d'une pensée déjà ancienne et une méit-
 „ leure et plus entière réalisation des désirs et des vœux, con-
 „ tinuellement entretenus à ce sujet, par notre 1^{re} Mère
 „ générale, jusque sur son lit de Mort. La R. Mère Ro-
 „ salie écrivait donc, le 11 mai 1844, à la Supérieure
 „ principale de nos C^{ts} de l'île Bourbon:

„ Le Ministère de la Marine a la bome et sainte
 „ pensée de prendre une Cong^e de Missionnaires dont
 „ M. Le Vavas seur est membre. Sous peu vous aurez un
 „ Préfet ap^{qu} de cette Cong^e, dont le chef-lieu est à Amiens
 „ J'ai été avec la chère Mère générale voir le supérieur
 „ qui est venu avec nous à Beauvais chez Monseigneur.
 „ Les choses s'arrangent à merveille. M. Dalmont s'associe
 „ à ces bons Pères; c'est par lui que le renouvellement
 „ des Préfets commencera. Nous aurons aussi en France
 „ des aumôniers du même Institut, en sorte que toute
 „ la Cong^e aura la même direction, en France et
 „ dans les colonies, immense avantage que vous com-
 „ prendrez Ces Messieurs seront nos supérieurs spi-
 „ rituels; c'est Dieu qui a inspiré cette bome pensée
 „ à Mgr de Beauvais. . . . »

(1) Ancien Préfet ap^{qu}, mort, préconisé Vic^{ap} de Madagascar.

Plus tard, M^e disait encore à la même Supérieure:
 « Vous avez sans doute appris la mort toute sainte de
 M^e Courtenier, supérieur du S^t Esprit. Je viens d'ap-
 prendre qu'il est à peu près comme certain que c'est
 M^e Libermann, supérieur des Missionsnaires du S^t
 Cœur de Marie, qui le remplacera. Ma chère Mère
 générale le désire beaucoup; ce saint prêtre est très-
 lié avec M^e G^r de Beauvais qui protège notre Cong^e.
 (lett. du 15 fév. 1845.)

« Notre digne Mère sentait, chaque année, croître
 en elle l'estime que lui inspirait la Cong^e naissante
 des Pères dont l'entretenait souvent sa vénérée sœur.
 Elle prenait le plus sincère intérêt à ce qui concernait
 ses membres, ou à tout ce qui pouvait arriver d'heureux
 à l'Institut en général; leurs épreuves étaient comme
 les siennes propres. C'est ainsi qu'en apprenant la
 perte du vapeur le Papin, arrivée le 7 déc. 1846, elle
 exprimait, comme il suit, sa peine à la R. Mère g^{ale}.
 « Nous avons lu avec effroi le naufrage du bâtiment
 le Papin sur lequel était embarqué M. l'abbé
 Cisserand, missionnaire du bon Père Libermann, qui
 se rendait à Corée et qui est allé tout droit en Para-
 dis par ce naufrage malheureux, avec 74 personnes
 qui ont péri avec lui. Combien j'ai pris part au chagrin
 que vous avez dû éprouver, en lisant cette mort si pré-
 maturée d'un saint missionnaire qui nous semblait
 appelé, par la Providence, à opérer tant de bien dans
 les Missions de l'Afrique! Le Bon Dieu éprouve le bon
 Père Libermann, comme il a éprouvé autrefois S^t
 Vincent de Paul dans ses envois de Missionsnaires à
 Madagascar, c'est donc toujours par les Croix, et
 les croix les plus sensibles que l'œuvre de Dieu se
 manifeste. » (lett. du 7 janv. 1846.)

« Puis, à une date postérieure, revenant encore sur
 les destinées de cette pieuse Cong^e, elle écrivait à l'île

„ Bourbon : „ Rien n'est encore décidé pour le clergé des
 „ Colonies ; néanmoins, c'est toujours la Société des prêtres
 „ du St-Cœur de Marie qui l'importe au Ministère de
 „ la Marine, pour la considération et la confiance.
 „ Leur Supérieur, le P. Libermann, est un saint que
 „ Dieu destine à de grandes choses, dit ma chère
 „ Mère générale, parce qu'il est un saint, » (lett. du 15 juillet 46)

Ainsi qu'on le voit, la vénérée Fondatrice espé-
 rait avoir des Pères de la Cong. pour diriger ses C^{tes},
 non seulement en France, mais en Afrique et dans
 les colonies. La divine Providence s'est chargée, à son
 heure propice, de réaliser ces pieuses espérances ; car nos
 chers confrères savent ce qu'il en est aujourd'hui, par-
 tout où nous avons des C^{tes}, ainsi que les Sœurs, en ces
 divers pays. En France aussi, les rapports entre les
 deux Cong^s se sont un peu élargis en ces derniers
 temps. Ainsi, sans parler de ce qui vient d'avoir lieu
 pour le diocèse de Paris, M. N. S. S. les Evêques de
 Meaux, de Beauvais, de Vannes et de Quimper, ont de-
 mandé au C. R. Père des Pères comme confesseurs ex-
 traordinaires pour les C^{tes} de Lagny, Senlis, Creil,
 Chantilly, Gourin et Châteauneuf. Puisse le
 Bon Dieu continuer à bénir ce ministère, pour sa
 plus grande gloire et le bien des âmes !

III. Visite de M^{gr} Guibert, Archevêque de Paris,
 le 29 février 1872,

et entrevue du C. R. Père avec le Prélat, le 5 mars 1872.

Dès l'arrivée de M^{gr} Guibert à Paris, le C. R. Père
 s'était empressé de rendre ses devoirs au nouvel Arche-
 vêque. Le jour de la réception du clergé par Sa Grandeur
 le C^déc, il envoya, pour représenter notre C^{te}, le R. Père
 Provincial, avec les P. P. Léon Le Navasseur et Peureux.

Malgré le grand nombre d'ecclésiastiques réunis en cette circonstance, ils purent, en passant devant Sa Grandeur, se présenter à Elle et lui offrir au nom du C. R. Père, les hommages de respect et de dévouement de notre Institut. Monseigneur répondit au R. Père Provincial par quelques paroles où il s'estimait heureux de trouver dans son diocèse des Cong^{rs} religieux capables de l'aider de leur concours.

Le C. R. Père se proposait de voir lui-même le Prélat en particulier, dès que Sa Grandeur se trouverait un peu plus libre. Il put, en effet, accompagné du R. P. Provincial, être reçu le 29 décembre par Monseigneur. Le digne Archevêque fut, comme toujours, plein de bonté; il s'enquit avec intérêt auprès du C. R. Père de certains détails au sujet de notre Institut et de la fusion entre les deux Cong^{rs} du St. Esprit et du St. Cœur de Marie, et l'assura de toute sa bienveillance.

Monseigneur a bien voulu à son tour venir nous visiter à la Maison-Mère. Le mercredi 18 février, Sa Grandeur fit annoncer sa venue pour le lendemain. Elle fut fidèle à sa promesse, et, vers 1 h. 35 m., la voiture épiscopale faisait son entrée dans la cour. L'équipage, on ne peut moins somptueux et d'une parfaite simplicité, se composait d'un coupé attelé d'un seul cheval.

Le C. R. Père se présenta au devant du Prélat et le fit monter d'abord dans ses appartements. M^{rs} Reyné encore présent au séminaire et le R. P. Provincial, s'empressèrent aussi de faire cortège à l'auguste visiteur, qui n'avait avec lui que son Secrétaire particulier, M. l'abbé Reulet.

Dans la chambre du C. R. Père, Sa Grandeur fut rendue attentive au portrait de notre Vénéré Fondateur. L'heureuse exactitude du dessin, le nom de M^{rs} de Ségur

qui en est l'auteur, donnent, on le sait, à cette rapide esquisse, un prix tout particulier. M^{gr} l'Archevêque ne vult-t-il point indifférent à l'explication que lui en feroit le E. R. Père.

De sa chambre, le E. R. Père conduisit ensuite Monseigneur dans la salle de réception, où, Pères et Frères, nous nous trouvions réunis. « Ah, dit-il en entrant, ce sont-là vos bons Pères ? » — « Nos Pères et nos Frères, répondit le E. R. Père » — Monseigneur demanda alors ce qu'il fallait entendre sous cette désignation de Frères, « car, ajouta-t-il, dans plusieurs Cong.^{es}, on nomme Frères les membres qui ne sont pas encore Profès. » Le E. R. Père donna l'explication désirée et invita Monseigneur à s'asseoir. Sa Grandeur prit place sur le canapé, ayant à sa droite M^{gr} Reynre, et le E. R. Père à sa gauche, sur un fauteuil.

Eous, nous restions debout malgré l'invitation de nous asseoir que nous fit ce bon Archevêque. — « Mais vous allez vous fatiguer, dit-il aimablement; alors il ne faut pas que je reste longtemps. »

« J'en ai voulu, continua-t-il, venir vous faire ma visite; mais ce n'est pas cependant une visite canonique. » — Le E. R. Père, en remerciant Monseigneur, lui dit que nous n'étions pas exemptés, et que par conséquent Sa Grandeur devait se regarder dans la maison comme chez Elle.

Le digne Prélat nous entre tint ensuite de sa nomination: « Eh bien; dit-il, avec autant de simplicité que d'abandon; après avoir traîné, pendant 30 années d'épiscopat, le char de deux diocèses, celui de Viviers et celui de Coutras, j'ai dû me laisser atteler, malgré mon âge, à celui de Paris. Mais le Gouvernement ne peut pas se flatter de m'avoir séduit. Du reste, il ne m'a fait envisager que de nobles motifs, pour obtenir mon acceptation. C'est M. Jules Simon qui est venu me trouver. Ne pouvant me résoudre à accepter, il finit par me dire, à brûle pour point: « Non-

« seigneur, si vous n'acceptez pas, on saura que vous avez
 « refusé l'archevêché de Paris et l'on dira - oh ! certaine-
 « ment ce ne sera pas moi - mais on dira que vous avez
 « eu peur des balles des Communeux. » - C'était me
 « me mettre le pistolet sur la gorge, et je crus alors que
 « je ne pouvais plus, pour la dignité de l'épiscopat auquel
 « j'appartiens, autoriser à dire d'un de ses membres,
 « qu'il avait eu peur des communeux. »

« Cependant les instances du Gouvernement ne m'a-
 « vaient pas encore décidé, et je résolus d'écrire au St.
 « Père pour faire ensuite ce qu'il me dirait. J'espérais
 « que le bon Pie IX aurait compassion de mon grand
 « âge ; mais non, le St. Père m'écrivit d'accepter, et
 « c'est au Pape que j'ai obéi. - Depuis, le St. Père a
 « pensé au pauvre archevêque de Paris, et il a voulu
 « mettre un peu de baume sur ses plaies. Aussi il m'a
 « écrit deux fois de sa propre main. Il s'est dit
 « sans doute, ce bon Archevêque de Paris doit être
 « bien accablé, et bien : tâchons de l'encourager un
 « peu en lui écrivant. » - Vous le voyez, Il me traite
 « comme un petit enfant ; il me console au moyen
 « de son écriture, et j'avoue que c'est pour moi une
 « douce consolation. »

Ces dernières paroles étaient empreintes d'une hu-
 milité, d'une soumission et d'un attachement envers le
 St. Père, dont l'expression était vraiment touchante.

Monseigneur continua encore de nous entretenir
 et nous parla de ses œuvres, particulièrement de cel-
 le des Orphelins. « Je n'ai pas cru, nous dit-il,
 « devoir faire de distinction entre les orphelins des
 « deux guerres, car un évêque se doit à tout son
 « troupeau. Cependant des Comités s'occupent spé-
 « cialement des orphelins dont les pères appartenaient
 « à l'armée régulière. Aussi, ajouta Sa Grandeur,
 « quand j'ai trop d'enfants, je passe à M^{me} Chiers

« les fils des militaires tués, pour garder un plus grand
 « nombre de petits communs. Pauvres enfants, ils
 « sont innocents des crimes de leurs pères, et il importe
 « de sauver cette génération par la religion. »

La Grandeur parla ensuite du zèle des Congr^s
 religieuses et de leur concours si précieux ; du bien
 qu'opéraient les Congr^s de femmes vouées à l'ensei-
 gnement ou appliquées au soin des malades. « C'est,
 « dit-Elle, un moyen de suppléer à l'action du
 « clergé qui conserve maintenant si peu d'influence.
 Monseigneur se plut néanmoins à constater que la
 Foi ni le dévouement sacerdotal et apostolique
 n'étaient éteints en France. Il rappela le souve-
 nir du séminaire des Missions-Étrangères qu'il a-
 vait connu presque totalement dépourvu de sujets,
 et qui était maintenant en grande prospérité.

Il demanda alors si nous avions nous-mêmes beaucoup
 de sujets. Monseigneur paraissait ne plus bien se
 rappeler la distinction existant entre le séminaire
 des colonies et nos propres maisons de formation.
 Le E. R. Père lui donna de nouveau à ce sujet quelques
 explications, et ajouta que les élèves ecclésiastiques for-
 més au séminaire étaient destinés à M. M. S. S. les évê-
 ques des colonies. Le Prélat dit alors agréablement
 au E. R. Père, en se tournant vers M^{gr} Reyne : « Ah,
 « je comprends maintenant pourquoi Monseigneur
 « se trouve ici : c'est qu'il vient vous faire la cour. »

Le bon Archevêque ne pouvait manquer encore de
 nous parler de notre Vénéré Père, et la suite de l'entretien
 l'y amena tout naturellement.

« Moi aussi, dit-il, j'ai beaucoup entendu parler de
 « votre V. Père Libermann comme étant un homme de
 « Dieu, et j'ai été bien heureux de pouvoir présider à
 « la clôture du Procès de l'Ordinaire.

« Allons, il faut espérer qu'il sera bientôt déclaré.

« vénérable, et ce sera un premier résultat dont nous se-
 « rons tous bien reconnaissants à la divine Bonté. Puis
 « viendra la Béatification; mais pour cela il faudra
 « au moins deux miracles bien constatés. « Eh bien!
 « il faudra faire faire des miracles, il faudra faire
 « guérir les malades; non pas cependant, dit le Prélat
 « avec enjouement, qu'on doive se rendre malade pour
 « se faire guérir. Du reste, ajouta-t-il, je crois que la
 « fondation d'un Institut religieux pourrait bien
 « être comptée comme un miracle. L'Église, qui procède
 « toujours avec la plus grande réserve, ne regarde pas
 « ce fait comme suffisamment miraculeux; mais ce-
 « pendant, c'est bien certainement une œuvre toute sur-
 « naturelle que l'institution d'un Ordre religieux,
 « et sa persévérance dans l'esprit que lui a légué son
 « Fondateur, comme cela existe dans votre Institut »

La Grandeur allait descendre pour voir les séminaristes, quand le C. R. Père la pria de nous bénir. Nous reçûmes à genoux cette bénédiction du Vénérable Prélat qui en prononça les paroles avec lenteur. Mgr. Reyne, debout à sa droite, recevait aussi en silence cette bénédiction. « Mais, Monseigneur, bénissez avec moi, lui dit « La Grandeur. » — « Oh non! Monseigneur, c'est votre « bénédiction que je veux recevoir: c'est à vous seul de « bénir. » — Pour ne pas nous tenir en suspens, l'Arche-
 « vêque continua la formule qu'il avait commencée.
 « Puis, s'adressant à Mgr. Reyne. « Monseigneur, lui
 « dit-il, avec une humble bonne grâce, vous voulez
 « recevoir ma bénédiction, mais c'est que je ne vous la
 « donne pas, ma bénédiction. Comment donc recevoir
 « ce que je ne vous donne pas? »

Les séminaristes étaient réunis au grand parloir, Monseigneur s'y rendit, accompagné de Mgr. Reyne, du C. R. Père et de la plupart des Pères de la C^{te} et y resta encore une dizaine de minutes. Le C. R. Père avait fait

remarquer à Sa Grandeur que le P. Supérieur était lui-même un évêque de Bourbon. Monseigneur félicita les séminaristes d'avoir des Directeurs qui, connaissant les pays où ils étaient appelés plus tard à exercer les fonctions sacerdotales, pouvaient mieux les initier à la nature et aux difficultés spéciales de ce ministère.

Il dit ensuite quelques paroles faisant allusion à des préventions répandues autrefois contre le clergé des colonies. Mais le C. R. Père se pressa d'ajouter que s'il y avait eu quelques abus par le passé, les choses étaient bien changées, surtout depuis l'érection des évêchés coloniaux. Il fit remarquer à sa Grandeur qu'un des Conciles de la Province ecclésiastique de Bordeaux, à laquelle se rattachent les diocèses des Colonies, avait rendu au clergé de ces diocèses le témoignage, qu'il ne le cédait en rien à celui de la métropole; et M^{gr}. Reyné confirma ces paroles — « Ah! » reprit alors M^{gr}. l'Archevêque, c'est là un bien beau et bien glorieux témoignage, et qui passera à la postérité avec les actes du Concile. Eh bien, Messieurs, dit-il aux séminaristes, il faut vous efforcer de le mériter toujours et même travailler à surpasser le clergé de France. »

Le C. R. Père ajouta encore que c'était à notre Fondateur qu'était due principalement l'érection des évêchés coloniaux. M^{gr}. l'Archevêque, heureux de ce nouveau renseignement, fit remarquer l'avantage précieux que l'autorité et le caractère d'un évêque conféraient à un clergé, dans les colonies principalement, où les Prêtres apostoliques, autrefois dépourvus de prestige et d'autorité, ne pouvaient exercer assez d'influence pour se mettre au-dessus des difficultés et des tracasseries administratives que leur suscitait le Gouvernement. Alors l'Archevêque et M^{gr}. Reyné bénirent ensemble les séminaristes; ensuite, avant de se retirer, Sa Grandeur entra dans la chapelle et y

fit une courte adoration, puis elle jeta un coup-d'œil sur la cour et les bâtiments et prit congé de la C. G., en nous saluant avec bienveillance.

— Quelques jours après, le 5 mars, le E. R. Père se rendit à l'Archevêché, afin de remercier M^{gr} Guibert de sa bonne visite, et en même temps de ce qu'il avait daigné faire pour le procès et la cause de notre Vénéré Fondateur. Sa Grandeur recut le E. R. Père d'une manière véritablement amicale et lui exprima combien Elle avait été satisfaite de la visite qu'Elle nous avait rendue. Ces paroles de M^{gr} l'Archevêque ne paraissaient pas une forme banale de politesse, et le E. R. Père put remarquer que le digne Prélat gardait réellement de cette visite à notre Maison Mère une très-heureuse impression. Monseigneur lui manifesta également la satisfaction qu'il avait éprouvée en inaugurant pour ainsi dire les actes de son administration archiepiscopale à Paris, par l'achèvement du Procès de notre Vénéré Père.

Dans cette conversation, comme du reste lors de la première visite du E. R. Père, Sa Grandeur témoigna pour notre Cong^g une particulière estime. Elle sait les développements qu'à pris notre Institut en ces derniers temps, et, selon sa remarque, il faut les attribuer surtout à la sainteté de notre V. Fondateur et à l'esprit religieux qu'il a inoculé à la Cong^g. C'est là, en effet, le plus précieux trésor que nous ait légué notre Vénéré Père. Puisse-t-on le conserver toujours, et sans altération !

Au début de l'entretien, entra M. l'abbé Allain, vice-official diocésain, pour un renseignement à communiquer à l'Archevêque. Il s'agissait d'un empêchement de mariage et d'une dispense accordée de Rome pour des personnes n'ayant pas domicile à Paris. La chose, de peu d'importance en soi, permit cependant

au E. R. Père de remarquer la déférence de l'Archevêque pour le St Siège et son contentement toutes les fois qu'il pouvait régler les actes de son administration d'après les vœux ou décisions exprimées à Rome. « Oh! dit-il, « s'il y a une dispense de Rome, tout est dit: tenons-nous tranquilles. C'est ainsi, continua-t-il en s'adressant au E. R. Père, que j'ai été chargé par le St Siège de régler une affaire au sujet de l'œuvre «.....» comme le nom ne revenait pas à sa Grandeur: « l'Œuvre apostolique », lui dit le E. R. Père, « Cui l'œuvre apostolique. Il y a là une Demoiselle qui, paraît-il, est assez singulière de caractère. J'ai été chargé d'arranger les choses pour la nomination d'un nouveau Directeur central. Je n'avais qu'à exécuter de la part de Rome, de sorte que je n'ai pas eu à examiner par moi-même la difficulté première. La question s'est présentée au Conseil, et ces Messieurs, qui connaissent le caractère de M^{lle} du Chesne, se sont montrés peu favorables. »

Ces paroles de Mgr l'Archevêque, qui paraissait ne plus guère se rappeler que le E. R. Père était engagé dans la question, amenaient pour celui-ci l'occasion de s'ouvrir sur ce sujet à Sa Grandeur. S'enthousiasmant donc, à cause des dispositions exprimées dans ses paroles: « Monseigneur, dit-il, il y a deux choses qui ont été pour moi un sujet de peine sous l'épiscopat de votre Prédécesseur: l'une a déjà été réparée par la bienveillance de votre Grandeur, et je l'en remercie vivement. L'autre, c'est l'attitude de l'Archevêché dans la question de l'Œuvre apostolique. » Alors le E. R. Père rappela sommairement la façon dont M^{lle} du Chesne avait agi envers lui et envers les Dames du Conseil de l'œuvre, et comment Monseigneur Darbois, d'abord peu favorable à cette personne, avait ensuite, à sa suggestion, accueilli la pensée de faire

dépendre l'œuvre entière de l'Archevêché, en la détachant de la Propagande. Ceci parut surprendre M^{gr} Guibert. « L'Archevêché, dit-il, a déjà bien assez d'œuvres, sans en rechercher de nouvelles. » Puis reprenant ce qu'il avait dit précédemment. « Enfin, pour moi, je n'ai pas eu à examiner le fond du différend; je n'ai reçu de Rome que la mission plus facile d'exécuter ce que M^{gr} Profili a fait décider. Et il est bien fâcheux que les choses soient ainsi, car ces Dames du Conseil ne voudront pas se rattacher à M^{lle} du Chesne, et l'œuvre perdra de la sorte M^{me} la Comtesse de Latour-Maubourg. Ce sera très-regrettable à cause du bien qu'elle y faisait par la considération dont elle jouit et sa haute influence. »

Sur cette affaire, M^{gr} l'Archevêque exprima encore au C. R. Père son regret pour les modifications opérées et ses craintes de voir l'œuvre, qui jusqu'ici avait toujours été prospérant, souffrir et décliner à la suite de ce changement de direction.

On voit par là combien M^{lle} du Chesne avait eu intérêt à précipiter la solution; car sous l'administration de M^{gr} Guibert, et vu les dispositions nouvelles de M. Lagarde, l'affaire aurait eu sans doute une autre issue.

Revenant au premier sujet de peine qu'il n'avait fait qu'indiquer en commençant, le C. R. Père parla à sa Grandeur de la Direction spirituelle des Sœurs de St. Joseph, qui nous avait été retirée. À cet égard, il avait tout d'abord à remercier Monseigneur, car, ainsi qu'on l'a vu à l'article précédent, la mesure prise par M^{gr} Darboy avait été rapportée peu de jours auparavant, de l'avis du Conseil archiepiscopal. Le C. R. Père rappela à M^{gr} Guibert le motif, plus spécieux que fondé, mis alors en avant pour donner à cette mesure une couleur en quelque sorte

purement canonique, à savoir : que la direction des religieuses par des religieux était défendue par le droit. A ce propos, M^{gr} Guibert, qui avait eu à examiner la question dans le diocèse de Cours, au sujet des Oratoriens et des Dames de la Retraite dont ils sont les directeurs et Confesseurs ordinaires, dit au E. R. Père, qu'effectivement à Rome il y avait une tendance en ce sens, mais que ce n'était point là une règle générale, et qu'en principe, la défense n'existait que pour les Ordres religieux proprement dits, ou les Cong^{rs} modernes dont les Règles renfermaient expressément cette disposition. Il ajouta itérativement, qu'il était persuadé, quant à lui, qu'il y avait tout avantage pour des religieuses à être dirigées par des religieux, parce que ceux-ci offraient plus sûrement cet ensemble de vertus et de connaissances nécessaires pour ce ministère spécial.

Sa Grandeur rappela alors le souvenir de M^{gr} de Beauvais, dont nous avons mentionné les premières démarches auprès du Prélat à St. Sulpice, pour obtenir la solution désirée. Le E. R. Père put juger, par ce que lui dit M^{gr} Guibert, combien était grande l'estime qu'il portait à ce vénérable évêque qu'il connaissait depuis longtemps, et combien cette initiative de sa part avait dû disposer favorablement l'Archevêque pour rétablir les choses comme par le passé.

Enfin dans toute cette entrevue qui dura environ une demi-heure, le E. R. Père fut heureux de trouver dans M^{gr} Guibert un prélat comprenant l'avantage qu'il avait à tirer pour les intérêts de son diocèse, des instituts religieux qui s'y trouvaient, et parfaitement disposé, non seulement à ne point leur susciter d'entraves, mais à secourir d'un bienveillant concours leurs efforts pour le bien.

Ile de la Réunion.

— de Juin 1870 à avril 1872. —

Clé de la Providence.

1. Difficultés nouvelles avec l'Administration au sujet des œuvres.

1. Situation avant le 4 sept 1870. — nouvel état des choses. — Députés. Conseil g^{al}. — 2. Commission du Budget. Conclusions du Rapporteur M^r Orvabot, contre le Pénitencier, l'hospice et la Lèproserie. — 3. Protestations du P. Dubois. — 4. Accident à l'Îlette. Attaques nouvelles. — 5. Intérêts lésés par la Commis^s. — Opinion g^{al}. — 6. Compositⁿ du Cons^{il} g^{al}. vote. — 7. Protestation du E. R. Père. id. du P. Dubois. Délais. — 8. Nouvel accident à l'Îlette Difficultés nouv^l. — 9. Propositions de la part de l'Administration. Note du 26 juillet maintenue.

— 1. Nos confrères se souviennent assez des événements accomplis à Bourbon vers la fin de 1868, et des rudes coups portés alors à nos principales œuvres dans cette colonie. Après une année entière de difficultés et de luttes contre les prétentions du parti révolutionnaire, le E. R. Père se désistant, par esprit de conciliation, des instances judiciaires commencées, acceptait une transaction sur les bases de l'Arrêté du 8 mars 1869. Le Conseil général, dans son vote du 30 déc. suivant, consacrait le maintien du pénitencier et son transfert à l'Îlette, avec concession d'une indemnité de 10,000 ₣, et donnait aussi des garanties sérieuses pour la paisible continuation des autres œuvres confiées par la Colonie à notre Institut.

(Bull. tom VII. p. 635 et suiv.)

Les malheurs de la France, accompagnés bientôt du triomphe de la République dans la métropole et de sa promulgation aux colonies, virent ouvrir pour nos Pères de Bourbon, une nouvelle ère de difficultés. Parmi les hommes qui nous avient fait opposition,

quelques-uns avaient disparu des affaires. Ainsi M. De Molières, un adversaire déterminé de la Providence, avait donné sa démission de Président du Conseil qui fut alors aussi M. le baron de Reatting, nommé à la Direction de l'intérieur à la place de M. de Lagrange, lors des troubles du 2 déc. 1868, était parti pour France.

Cependant on pouvait redouter encore bien des adversaires, surtout avec les élections qui se préparaient alors. Le parti rouge, en effet, à la première nouvelle de l'extension aux colonies du suffrage universel, s'était mis en démarches pour proposer et soutenir partout, soit à la députation, soit comme Conseillers généraux ou municipaux, des candidats ultra-républicains. Le parti catholique se tenait à l'écart ou agissait maladroitement, tandis que le clergé sentait lui échapper chaque jour davantage l'influence efficace qu'il pouvait exercer sur les populations des différentes localités de l'île. (Lett. du 18 nov. 70)

Aussi, il arriva que M. M. Lasserre et de Mahy, malgré une abstention de plus des deux tiers des électeurs, obtinrent la majorité des suffrages, et furent nommés représentants de la Réunion à l'Assemblée nationale.

Le nom de M. Lasserre, bien connu de nos confrères, indique assez la nuance du parti qui prédominait ainsi et qui se flattait déjà de mériter à Bourbon le glorieux surnom de Colonie démocratique. (Lett. du 28 nov. 70.)

Les autres élections, closes enfin dans les premiers jours de mars, amenèrent dans le Conseil général et dans les Conseils municipaux, ainsi du reste que dans les autres colonies, un mélange d'hommes de couleur et de noirs, partisans nés des idées nouvelles de régénération et de progrès. En somme néanmoins ces secondes élections n'étaient pas aussi mauvaises

qu'on avait pu le craindre. Elles s'étaient accomplies, sinon loyalement, du moins pacifiquement; bien que, si elles eussent duré plus longtemps, on eût eu peut-être des troubles à déplorer. Sur 30,000 électeurs inscrits, 9000 à peine avaient tenu à l'honneur d'user de leurs droits de citoyens. (Sé. du 11 mars 71.)

— 2. Le conseil général débata par la nomination des diverses commissions pour l'examen des matières qu'il y avait à traiter. La préparation du budget était l'une des plus importantes, car il s'agissait d'économies sérieuses à réaliser. Mais, parce que les réformes budgétaires touchaient aux intérêts particuliers d'un plus grand nombre, elles demandaient, de la part de ceux qui les devaient proposer, une garantie d'autant plus sérieuse d'impartialité et d'équité. Or, cette commission fut composée de tout ce qui il y avait de plus radical dans le conseil. Le rapporteur était M. Trouhet, connu pour son hostilité contre toutes les institutions congréganistes, et qui, loin de dissimuler ses intentions à l'endroit de nos œuvres de Bourbon, disait publiquement qu'il voulait en finir avec le P. Dubois. (Sé. des 6 avril et 23 août 71.)

Le 3 juin, le Moniteur officiel de la colonie publiait le rapport et les conclusions de la Commission du budget. Pour ce qui est du Pénitencier, le rapporteur déclarait que l'établissement affecté, dans le principe, aux seuls enfants condamnés criminellement ou correctionnellement, avait été ouvert, contrairement à son institution, à tous ceux qui avaient à subir une peine disciplinaire. Et fallait, d'après lui, réformer cet abus et ramener l'effectif du Pénitencier, aux seuls enfants condamnés par les Assises ou les Tribunaux correctionnels et qui ne pouvait fournir au-delà de 25 ou 30 jeunes détenus. Le nombre de ces enfants

ainsi réduit, il n'y avait pas avantage pour la colonie, à les laisser à l'Oratoire de Guillaume, où d'ailleurs, disait-on encore, l'administration ne pouvait exercer une surveillance suffisante. De là, on concluait à la suppression de ce Pénitencier, pour établir les enfants dans un local attenant à la geôle des femmes. Un membre, cependant avait demandé à ce qu'ils fussent placés à la Providence; mais le rapporteur concluait, qu'en toute hypothèse, la direction de l'œuvre devait être confiée à un gardien chef et à un surveillant, et retirée à nos Pères, parce que, disait-il, elle ne pouvait offrir, dans ces nouvelles conditions, qu'une charge sans dédommagement aucun. L'observation était vraie; mais inutile d'ajouter que ce n'était guère le souci de nos intérêts qui la dictait à M^r Drouhet. (Lettres des 30 juin, 23 août 71 et Monit^r officiel du 3 juin 71)

Deux œuvres encore, l'hospice des vieillards et la Léproserie, étaient atteintes par les autres mesures proposées. Les vieillards devaient être rendus à leurs communes respectives; ce qui entraînait la suppression de l'hospice. Le titre de Directeur de la Léproserie était retiré au P. Stoffel, et avec le titre les appointements y attachés, ainsi que ceux du Frère adjoint à l'œuvre. Pour remplacer le Frère, on proposait un surveillant laïque aux appointements de 1200^{fr}; et le P. Stoffel ne conservait que le titre et le traitement de simple aumônier. (Monit^r officiel 3 juin 71)

— 3. Quand parut le rapport de la Commission, le P. Dubois rentrait de son second voyage à Maurice. Il eut hâte d'écrire à M^r Morel, Directeur de l'Intérieur par intérim, pour redresser les nombreuses erreurs glissées dans ce rapport. Il rappelait que le Pénitencier, fondé en 1856, par M. Houbert et Delisle, alors Gouverneur, avait été dès le principe confié à la direction de nos Pères, et que l'usage, basé sur l'interprétation de la Cir-
culaire

du Directeur de l'Intérieur qui régissait cette matière, avait constamment prévalu d'envoyer à l'Étette, non seulement les enfants condamnés par les Assises et les tribunaux de police correctionnelle, mais ceux contre lesquels les simples Juges de Paix avaient prononcé des peines disciplinaires. Parlant ensuite des préjudices considérables que ne manquerait pas de causer à la Cong.^e l'exécution des mesures proposées contrairement aux conventions formelles faites entre l'Administration et notre Institut, il demandait au Conseil général d'écarter les conclusions du rapporteur, pour se montrer fidèle à tenir les engagements pris par la colonie dans le contrat du 20 oct. 1858 et garanties à la suite de l'arrêté du 8 mars 1869. (Séct. du 19 juin 1871)

Le P. Dubois se rendit aussi auprès du Gouverneur M. de Formel, et celui-ci lui promit de défendre nos œuvres auxquelles il était dévoué et dont les intérêts étaient en péril. (Séct. du 30 juin 70)

— 4 Par malheur, un accident dont nous aurons à parler au Bulletin de l'Étette, la mort d'un enfant tombé dans le Rempart, vint compliquer la situation. Les partisans de la suppression du Pénitencier argumentèrent de ce fait, pour prétendre que nos Pères n'avaient pas le droit d'employer les enfants aux travaux de route, et demander avec de plus vives instances, que les jeunes détenus fussent retirés de l'Étette à Guillaume, où, disaient-ils, tant d'accidents de ce genre s'étaient produits. Pour soutenir les conclusions de son rapport, M. Drouhet ne manqua pas d'alléguer ce spécieux prétexte.

Le Conseil général avait du reste exigé à ce sujet une enquête immédiate. Mais le P. Dubois s'était déjà empressé, par une lettre du 30 juin, de renseigner le Gouverneur sur les circonstances de l'accident, et d'établir le plein droit des Directeurs du Pénitencier à se servir des détenus pour

tous les travaux à exécuter sur la propriété, spécialement ceux de routes. Le résultat de l'enquête fut heureusement très-favorable, et la Commission put constater que toutes les précautions avaient été parfaitement prises, malgré l'accident qui avait eu lieu. (S. M.

du 30 juin 71)

— 5. D'ailleurs l'opinion paraissait alors se prononcer contre les solutions de M. Drouhet. La Commission jalouse de faire son œuvre de réforme économique, avait largement opéré des réductions sur les différents crédits des budgets précédents. Le Gouverneur, beaucoup de fonctionnaires, le Lycée même, l'œuvre de prédilection de M. Drouhet, n'étaient pas sans perdre quelques subsides, dont le retrait disposait plus facilement à une juste critique des combinaisons proposées par la Commission.

Écoutez-fois, les plus maltraités étaient, comme on pouvait s'y attendre, le clergé et les C^{tes} religieuses. Les frères des écoles chrétiennes perdaient les fonds alloués à leur noviciat: et en était de même des Sœurs de St. Joseph et des Filles de Marie. Celles-ci néanmoins obtenaient une compensation qui les avantageait de 600^f. (S. M. du 28 juill. 71)

— Cependant l'opinion opposée aux conclusions du rapport se trouva bientôt privée, au sein du Conseil général, des défenseurs sur lesquels elle aurait pu compter. Les membres bien disposés qui y siégeaient, se retirèrent, laissant le champ libre aux républicains rouges.

Le P. Dubouin vit une seconde fois le Gouverneur, qui dès lors augura mal du vote qui devait être émis sur les propositions de la Commission. Il lui dit avoir causé au sujet de nos œuvres avec un certain nombre des membres du conseil. Tous déclaraient que personne mieux que nous, n'était apte à conduire

ces œuvres, à bonne fin ; mais, ajoutaient-ils, ce sont des prêtres et, en temps de République, il est absurde d'avoir affaire à des prêtres. » (Sé. du 28 juill. 71.)

Enfin, le 26 juillet amena le tour de la discussion, au Conseil général, des mesures proposées par le rapporteur de la Commission. M. Drouhet lut son rapport et le soutint sans trop se donner de peine de dissimuler le véritable mobile qui le faisait agir. M. Morel, Directeur de l'Intérieur par intérim, défendit avec dignité la cause de nos œuvres. Cet homme, alors bien disposé, était le même que nous avait été autrefois contraire dans la Commission d'examen des compensations demandées par le P. Dubois, à son retour de France. Il eut plus tard des entretiens assez intimes avec notre confrère, où il ne lui dissimula pas le peu de considération et d'estime que lui inspirait le Conseil général (Sé. du 22 sept. 71)

Quant à la proposition de M. Drouhet, de substituer aux membres de la Cong. des surveillants laïques, elle ne fut pas prise en considération. Le Conseil vota ensuite la diminution du nombre des enfants à un maximum de 30 détenus, condamnés par les seules Assises ou les tribunaux de police correctionnelle, le transfert dans les anciens bâtiments de la Providence, du Pénitencier ainsi réduit, et enfin la réduction du personnel à un Père et un Frère, pour lesquels il allouait un traitement de 4500 F. (Voir séance du 26 juill. 71 - Monit. de la Réunion, des 17, 18 et 22 Nov. 71)

Ces mesures devaient être mises à exécution à partir du 1^{er} oct. 1871.

Pour ce qui est de l'hospice des vieillards, le Conseil, en avait voté la suppression, dans le sens proposé par la Commission.

Quant à la Leprosie, le titre de Directeur restait au P. Stoffel; le Frère employé dans cet établissement

était maintenu; mais on avait réduit de 3000 à 2000^s les émoluments du Directeur. Toutefois, le même Conseil avait fait une heureuse innovation et accordé la demande qui lui avait été adressée, d'un Frère enseignant de notre Cong^g pour l'école des garçons à la Montagne. (Séss^s des 23 août et 23 sept. 71.)

— 6. Bien que la décision du Conseil général ne fit pas en apparence aussi extrême que les conclusions du rapporteur de la Commission, elle n'en portait pas moins un coup mortel à nos œuvres de Bourbon. Aussi, dès qu'il en eut connaissance, le E. R. Père s'empressa-t-il de recommander au Père Duboin de protester énergiquement auprès de l'administration de la Colonie, afin d'arrêter l'exécution du vote. Et il écrivit lui-même au Gouverneur pour réclamer aussi en vue des œuvres atteintes, contre cette violation des engagements contractés par l'administration, en ajoutant qu'à besoin, il ferait appel aux tribunaux et même, s'il le fallait, au Conseil d'Etat. (Séss. du 23 sept. 71.)

Le P. Duboin, en recevant les lettres du E. R. Père alla trouver le Gouverneur. M. de Lormel, lui dit que nous avions en effet les droits de notre côté, et demanda une protestation écrite, promettant que le Conseil privé il ferait surseoir à l'exécution du vote du Conseil général. (Séss. du 22 sept. 71.)

Immédiatement après, le P. Duboin envoya par écrit au Gouverneur sa protestation, datée du 1^{er} sept. 1871. Le Directeur de l'Intérieur appuya lui-même ces réclamations; il en fit voir l'équité, montra le danger auquel on s'exposerait si l'affaire était portée devant les tribunaux, et en conséquence, le Conseil privé conclut à faire ajourner l'exécution des mesures votées par le Conseil général. (Rapport du Direct: del'Int: au Conseil privé. Sept. 1871.)

— 7. Ce délai laissait les choses en suspens jusqu'au mois de Décembre, époque où devait se tenir la nouvelle session du Conseil général.

Dans l'intervalle, un second malheur arriva à l'Orléans, vint encore consterner nos Pères de Bourbon, et servit de prétexte à de nouvelles accusations de la part des adversaires de l'œuvre du Pénitencier. M.^r Jacob de Cordemoy, l'un des plus compromis, comme on s'en souvient, lors des troubles du 2 Déc 1868 à S.-Denis, et maintenant rédacteur de la Réforme libérale, s'empara du fait pour broder sur ce thème un récit à sa manière. Le P. Duboin crut devoir lui répondre, en rétablissant la vérité sur l'accident survenu et en réclamant l'insertion. En même temps, il adressa au Directeur de l'Intérieur un rapport, dont le Moniteur publia un extrait accompagné d'une consultation du D.^r E. Vinson sur l'état de l'enfant. L'examen de cette affaire ainsi publiquement élucidée, justifia nos Pères une seconde fois des accusations d'imprévoyance et d'incurie qui pesaient sur eux; mais le fait n'en laissa pas moins une fâcheuse impression à beaucoup de personnes, qui acceptèrent dès lors plus facilement l'idée de la suppression, comme Pénitencier, d'un lieu où les accidents étaient si fréquents. (Réforme libérale des 30 oct. et 6 nov. 71. — Moniteur de la Réunion du 4 nov. 71. Lett. du 14 nov. 71)

— 8. Enfin, en Décembre s'ouvrit la session du Conseil général, devant lequel M. de Lormel devait porter la lettre et les observations du P. Duboin. Il expliqua le sursis qu'il avait dû mettre à l'exécution du vote; rappela les précautions que la Colonie avait à prendre pour éviter un procès, au sujet de la suppression du Pénitencier, et, suggérant comme un moyen terme, il annonça que l'Administration proposait pour la Providence un Père et cinq Frères, affectés à la Direction

et la surveillance d'un effectif de 75 enfants.

Quant à l'Hospice des vieillards, le Gouverneur acceptait malheureusement le principe posé de la décentralisation, en vertu duquel les malades de chaque localité devaient être rendus à leur communes respectives. Cependant, tout en admettant ce principe, l'administration laissait les communes libres de retirer leurs vieillards ou de les conserver à l'hospice de St-Denis, moyennant une subvention de 75 cent. par jour et par personne. (Sé. du 11 janv. 1872.) — (Sé. des 15 janv. 1872 et 11 déc. 1871. — Projet de budget pour 1872 présenté par M. Langier, Min. de l'Int., et publié au Moniteur de la Réunion du 13 déc. 1871).

On espérait néanmoins que tout pourrait encore s'arranger assez bien pour les circonstances, quand le vote du Conseil général est venu tromper cette attente.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Dubois dans une lettre du 9 janvier, arrivée récemment à la Maison-Mère :

« Mon Très-Révérend Père, je vous ai tenu au courant de ce qui avait été fait jusqu'à ce jour pour le pénitencier, du vote du Conseil général, de ma protestation, et de la non exécution du vote. L'administration, par suite de ma lettre, n'ayant pas exécuté ce vote, a dû soumettre la chose au Conseil général, en motivant sa proposition sur la crainte du procès. L'affaire a été portée en premier lieu devant une Commission⁽¹⁾, laquelle après avoir examiné toute chose, a conclu qu'il fallait nous laisser les enfants à l'Orléans, que nous y avions droit. Mais, hier 8 février, l'affaire a été soumise une dernière fois au Conseil général, et il a été décidé que le vote de l'an passé serait exécuté. Cette mesure a été prise par sept voix contre sept. Mais comme un membre a voté qu'il s'abstenait de prononcer, le résultat du vote est contre nous et nous sommes évincés. Malheureusement deux Conseillers

(1) C'était la Commission du Budget elle-même.

qui nous étaient favorables se trouvaient absents; s'ils étaient venus à la séance, nous avions la victoire. Il n'y avait à la séance que quatorze membres présents sur vingt-quatre. Vous voyez que c'est une vraie loterie.

« Ainsi donc, c'en est fait, cette fois, du Penitencier de l'île. L'œuvre nous reste sans doute, si nous le voulons, mais aux conditions du vote du 26 juillet dernier. Les jeunes détenus, réduits à 30 seulement, doivent être conduits à la Providence; et là il n'y aura qu'un Père et qu'un Frère reconnus et retribus pour la direction de l'œuvre, le 1^{er} à 3000^s et le 2^e à 1500^s, et nous n'avons par jour pour chaque enfant que 0,50^c, au lieu des 0,75^c donnés autrefois, quand les enfants étaient à la Providence.

« Le Directeur de l'intérieur n'a pas caché au Conseil général que ce vote était très-grave, qu'il allait mettre l'administration dans l'embarras, et que probablement le gouvernement perdrait le procès qui pourrait être intenté. Il a demandé l'autorisation de soutenir au besoin ce procès, ce qui lui a été accordé par le Conseil.

« Pour l'Hospice des Vieillards, je vous disais par la dernière maille, que l'administration, de concert avec l'assistance publique, avait pris un moyen détourné pour paralyser le vote du Conseil au sujet de cet établissement. Ce moyen avait bien l'avantage de nous conserver l'hospice; mais il nous privait d'abord du traitement des sœurs que nous étions obligés de leur faire sur le franc alloué à chaque vieillard, et il nous enlevait le traitement du Directeur et du Frère. Mais ce n'est pas tout, le Conseil va probablement encore, d'après des bruits certains qui me sont parvenus, exiger que son vote soit exécuté purement et simplement par l'administration; c'est pour nous la suppression pure et simple de l'hospice. Du reste, quand même l'hospice

serait maintenu, je suis certain que les principales communes retireront leurs malades et qu'il nous en restera à peine de 30 à 40

« Franchement, quand malgré tous les engagements, ils détruisent ainsi ces œuvres si belles, nous devons à notre dignité de leur en jeter tous les débris au visage et de nous retirer. Tous nos amis ici sont d'avis que nous fassions un procès en règle. Ce matin encore, M. de Villentroy⁽¹⁾ me disait que nous manquerions à notre dignité, si nous ne le faisons pas. Les Communards et révolutionnaires vont bien se récrier; mais il n'y a pas à y faire attention. Du reste, avant la fin du procès, viendra un autre Conseil, et alors, je l'espère, il y aura une nouvelle transaction qui nous indemnifera.

« Ce dernier vote, au sujet de l'hospice, ne se fera pas attendre. Dans une dizaine de jours, je puis être amené à repousser tout ce qu'ils nous proposent au sujet du Pénitencier, et nous nous trouverions ici, à St-Denis, sans maison et sans ressources. » (Sé. du 9 fév. 72)

— Celles sont les dernières nouvelles que nous recevons de Bourbon au sujet des œuvres que l'Administration nous avait confiées en cette colonie. Le P. Dubois avait été autorisé, par décision du G. R. Père et du Conseil, en date du 23 oct. 1871, à en appeler aux tribunaux, si c'était nécessaire pour défendre les intérêts de ces œuvres. Il est probable qu'il aura déjà eu recours à ce moyen. Nous espérons qu'il y aura enfin bientôt une réaction contre la tendance révolutionnaire et anti-religieuse qui domine en ce moment à Bourbon, comme hélas! à peu près partout. Prions ce moment de nos vœux et de nos prières.

— Voici, d'après le Moniteur de la Réunion du 10 février 1872, le procès-verbal de la séance du Conseil gen., dont il est question dans la lettre du P. Dubois.

Séance du 8 février 1872. — Quatorze membres sont présents.

(1) M. de Villentroy est Président de la Cour, à St-Denis.

Après une première question sur le nouvel emplacement à donner aux bureaux de la direction de l'intérieur, le reste de la séance a été presque entièrement occupé par la discussion relative au transfert du Pénitencier. Nous devons nous borner à inscrire sans commentaires le vote du Conseil qui a été pris par sept voix contre sept, malgré les conclusions du rapport et les explications fournies par M. le Directeur de l'intérieur, d'où il résultait que les mesures les plus minutieuses avaient été prises pour éviter le retour des abus dont on s'est plaint. Le Pénitencier sera donc transféré à la Providence. Il est à craindre que cette décision ne jette la Colonie dans un procès dispendieux. Elle nécessitera des dépenses assez fortes pour l'appropriation de l'Établissement de la Providence à cette nouvelle affectation. On n'estime pas ces dépenses à moins de 35,000 \$.

« À la suite de ce vote, M. le Directeur de l'intérieur demande à être autorisé, le cas échéant, à défendre en justice sur le procès qui pourrait être intenté à la Colonie et le crédit nécessaire pour opérer le transfert. Cette autorisation et le crédit sont accordés.

« M. Brunet fait remarquer que si le Conseil général a voté le retrait du Pénitencier de St. Etienne à Guillaume, il n'a pas entendu le retirer des mains des Pères du St. Esprit. Il veut se conformer strictement aux dispositions de l'arrêté de 1858.

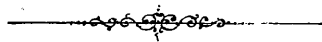
« Le Conseil vote ensuite la seconde proposition de la Commission du Budget, à savoir que le Pénitencier ne recevra que les jeunes détenus condamnés par les tribunaux criminels et correctionnels ou en vertu de la puissance paternelle. Il donne son entière approbation aux dispositions prises par M. le Directeur de l'intérieur en ce qui concerne les enfants condamnés disciplinairement.

« M. B. de Villentroy dépose la proposition suivante.
 « Considérant que le vote du Conseil doit avoir pour
 « conséquence d'enlever l'administration du Péniten-
 « cier aux Pères du S.^t Esprit, je propose au Conseil
 « de voter que les Pères du S.^t Esprit ne dirigeront
 « plus cet établissement. »

« La proposition est repoussée à une forte majorité.
 « Le Conseil passe au vote des crédits proposés par
 la Commission du Budget, soit 3000 ^{l.} pour un Direc-
 teur et 1,500 ^{l.} pour un Frère

« M. le Directeur de l'intérieur fait observer que ce
 crédit ainsi réduit à 4,500 ^{l.} ne lui paraît pas suffi-
 sant. Il ne l'accepte que sous toutes réserves.

« Le Conseil repousse une proposition de M. Porumet
 tendant à élever de 0,50^e à 0,75^e l'entretien et la
 nourriture des jeunes détenus. Le crédit total 9,975^{l.}
 est voté. »



II. Œuvres.

Situation religieuse de la Colonie.

1. Œuvres. Offres de M^{gr} Maupoint. Paroisse. Cuminerie de l'hôpital
 civil. — 2. Collège des Jésuites formé Collège de S.^t Paul. — 3. Influence des
 Franc-Maçons Journal charitatif — 4. Mort de M^{gr} Maupoint. — 5. M. Fura
 nommé à l'Évêché de la Martinique, départ et regrets. — 6. Candidats p.^r le Siège de
 S.^t Denis. Nominations de M.^r Delamoy.

— 1. Les difficultés suscitées par l'Administration
 civile absorbent pour ainsi dire tout l'intérêt du Bulletin de la Providence. En ce qui concerne les œuvres spé-
 ciales de la C^{te}, il n'y a rien de particulier dans la cor-
 respondance. Elles s'étaient du reste à peu près bornées
 jusqu'ici à la direction de l'hospice des vieillards, de
 la C^{te} des Filles du S.^t Cœur de Marie et des Sœurs de
 S.^t Joseph à S.^t Denis.

Cependant, comme l'état des œuvres confiées à

la Cong^e par la colonie allait toujours périliclitant, le P. Dubois crut opportun d'examiner, d'après les ouvertures qui lui étaient faites, celles qu'on pourroit accepter de l'administration diocésaine, afin de ménager à nos missionnaires une situation convenable dans la colonie.

Différentes propositions furent faites à ce sujet par M^{gr} Maupoint, tant au P. Dubois qu'à la Maison-Mère directement. Ainsi, La Grandeur nous offroit ni tûment la desserte d'une paroisse à S^t Denis. Monseigneur aurait adjoint au Père nommé curé, deux de nos confrères pour vicaires, et ceux-ci, à titre de Missionnaires diocésains, auraient été aussi employés dans les paroisses, à la demande du clergé, pour les missions ou les prédications extraordinaires.

(lett^s de M^{gr} Maupoint des 8 av. et 6 mai. - id. du P. Dubois des 6 av. et 3 mai 71)

Le Conseil, en date du 31 août 1871, pensa que ces offres avoient une importance réelle, vu la situation que nous était faite à Bourbon, et il fut d'avis qu'on devoit adhérer à la proposition de La Grandeur, selon que les circonstances le demanderoient. - En vue de la desserte par nos Pères d'une paroisse à S^t Denis, le P. Dubois crut pouvoir accepter déjà une autre proposition qui tendoit à rendre l'œuvre plus complète. Au départ de M^{gr} Fava pour France, M^{gr} Maupoint appela aux fonctions de vicaire général, M. Sage, alors aumônier de l'hôpital civil et il proposa au P. Dubois de faire occuper par un de nos Pères, sa place laissée vacante. Ayant adhéré à cette offre, le P. Sup^e désigna le P. Le Bozec, qui fut nommé par l'évêché à l'aumônerie de S^t Etablissement. Il était déjà du reste chargé de la confession des Sœurs de S^t Joseph qui desservent l'hôpital. Un autre motif qui porta à accepter ce poste, c'est que cet Etablissement est voisin de la paroisse que M^{gr} Maupoint avait le

le dessein de nous confier.

— 2. Déjà auparavant, le Prélat avait beaucoup insisté auprès du C. R. Père, avant de s'adresser aux Lazaristes, pour nous confier une autre œuvre, celle de son collège de St-Paul. Il aurait aussi désiré, nous voir lui venir en aide lors de la fermeture de l'établissement des Pères Jésuites à St-Denis. Mais, avec toutes les difficultés que nous avions déjà, sans parler d'autres raisons, nous ne pouvions accepter des œuvres qui paraissaient privées d'avenir ou condamnées par un insuccès de plusieurs années. Sa Grandeur sans doute ne fut pas sans comprendre la gravité des motifs qui nous avaient retenus. Cependant le zèle qui l'animait pour ses œuvres diocésaines, lui laissait parfois un pénible regret de l'impuissance où nous nous étions trouvés de coopérer efficacement à ces entreprises si dignes du cœur et de la générosité d'un évêque.

— Quant au Collège des Pères Jésuites, le manque de secours suffisants, en face d'un Lycée largement subventionné, l'avait obligé, après une lutte inégale de plusieurs années, à cesser ses cours au mois d'août 1870. Mgr Maupoint avait réclamé vainement auprès des Pères Jésuites en France et à Rome. Ceux-ci répondirent que l'Établissement leur avait déjà occasionné des pertes considérables, et qu'il ne leur était pas possible de continuer, à moins de secours plus abondants. Monseigneur, de son côté, déclarait ne pouvoir faire davantage. Le R. Père Général ordonna donc l'abandon de l'œuvre. Elle avait été commencée en 1851 sous le patronage de Mgr Despres. C'est assurément une perte bien regrettable au point de vue de l'avenir religieux de la Colonie. (Lit 23 juill. et déc. — M. Fava. Malle 4 août 70)

Quant au Collège diocésain de St-Paul, il est bien à craindre aussi qu'il ne puisse continuer. Une institution rivale a été ouverte, dans la même ville, sous la

direction de l'ancien professeur de philosophie du Lycée, M. Jugand. Ce n'est pas là sans doute une importante recommandation ; mais une garantie meilleure de succès pour l'établissement, c'est un crédit de 25,000 ₪. voté sur le budget local. (Séct. 22 sept. et 17 oct. 1870.)

— 3. Les difficultés matérielles ne sont pas les seules, dans les circonstances présentes, à entraver les œuvres entreprises pour l'intérêt du bien et de la religion dans la colonie. L'influence révolutionnaire et franc-maçonnique s semble s'étendre et dominer plus que jamais. C'est là en petit une imitation de ce qui se fait en France. L'ascendant du clergé est de toute part combattue par les idées nouvelles d'indépendance et d'irréligion.

Les loges franc-maçonniques patronnent ces tendances, et elles agissent même en plein jour. Ainsi à la distribution des prix du Lycée, à laquelle assistaient M. Tava et un certain nombre d'ecclésiastiques, la loge « L'Amitié », a décerné un prix et l'a fait proclamer publiquement en son nom. C'est le vénérable de cette loge, un nommé Azéma, homme assez marquant à St-Denis, qui a couronné l'enfant. S'inutile de dire que si M. Tava en avait eu connaissance, il eut fait retirer le prix, ou eut refusé l'invitation. (Séct. M. Tava 27 août 70)

Cet ensemble de choses ne laisse pas d'avoir son côté burlesque. Un journal charivarique du pays l'a parfaitement saisi, et en véritable enfant terrible, ainsi qu'il s'intitule, il décoche à chacun, sous une forme satirique et enjouée les traits d'une judicieuse et spirituelle censure. (Enfant terrible n° 2 du 10 sept. 71)

— 4. A cette situation assez triste en ce qui touche le côté religieux dans le diocèse, sont venues s'ajouter les circonstances regrettables de la mort inopinée de M. g. Maupoint et la vacance du siège.

Le Prélat, comme nous l'avons dit, avait quitté Bourbon vers le milieu du mois de mai, pour accomplir à Maurice la mission spéciale dont il avait été chargé par Rome. C'est peu de jours après sa rentrée dans son diocèse qu'il a été atteint du mal dont il est mort. On n'a pu définir bien exactement sa maladie. Il a éprouvé de fortes fièvres compliquées d'une fluxion de poitrine. On prétend que ces fièvres ne sont autres que les fièvres paludéennes de Maurice, où il en a pris les germes. Sa mort a été très-précipitée, et c'est grâce à la vigilance d'une des sœurs faisant office de garde-malade, que Monseigneur a pu recevoir les derniers sacrements. Le médecin lui donnait encore plusieurs jours de vie, et Sa Grandeur ne se rendait pas bien compte de la gravité de son état. (Soll. Saur. Séraphine 28 juill. 71)

Avverti cependant par M. l'abbé Carmène, Vicaire général, que ses derniers moments étaient proches, M. de Maupoint recut, avec une Foi paisible, les secours de la religion, et dans la nuit de dimanche au lundi 10 juill. il entra en agonie. Cette agonie fut sans secousses ni souffrances, et le lundi, vers 8 heures du matin, il rendit son âme à Dieu.

Après sa mort, il y a eu de la part de la population coloniale une manifestation bien touchante. Jamais on n'avait vu autant de monde à St-Denis; et pendant les trois jours que le corps du regretté Prélat a été exposé dans la chapelle ardente, les fidèles venaient le visiter en grand nombre. On lui a rendu tous les honneurs, et l'administration a fait de bonne grâce, dans cette circonstance, tout ce qu'elle devait. (Soll. m. 28 juill. 71). On trouvera plus loin en appendice un court récit des obsèques de Sa Grandeur, ainsi qu'une petite notice nécrologique

— 5. C'est à M. l'abbé Carmène, premier Vicaire général de M. de Maupoint, que revenait de droit, d'après les Bulles d'érection des évêchés coloniaux, la charge

d'administrer le diocèse après la mort du Prélat. Déjà en effet, par le paquebot d'avril, M^r l'abbé Fava, nommé au Siège de la Martinique, avait quitté la colonie pour se rendre en France. Son départ fut bien vivement regretté, car il avait su toujours se concilier l'estime et les sympathies de tout le monde. Nos Pères plus particulièrement, trouvaient en lui un véritable ami.

Cette nomination de M^{gr} Fava, écrivait le Père Dubou, est un très-grand malheur pour le pays, pour les Filles de Marie et pour nous. Quant à moi personnellement, j'allais à lui comme à un confrère, comme au meilleur ami, et toujours je l'ai trouvé plein de complaisance et de bonté. La Martinique est vraiment heureuse de l'avoir pour évêque. Il est remplacé ici par M. Sage, qui est aussi en très-bons termes avec nous. (Lett. du 6 avril 71)

La mort de M^{gr} Maupoint fit regretter plus vivement encore à Bourbon la nomination qui enlevait M^r Fava à cette colonie, et les habitants exprimèrent le désir qu'il leur fut rendu comme évêque, en remplacement du Prélat décidé. Des démarches actives furent même commencées dans ce but à Rome et à Versailles. Mais le départ de M^{gr} Fava était déjà arrêté, et Son Exc^{se} le Nonce apostolique ne crut pas opportun, vu les circonstances, de le faire différer.

D'un autre côté, M. Jules Simon écrivait à M^{gr} Desprez en date du 4 novembre 1871, que des considérations purement administratives n'avaient pas permis cette translation de la part du Gouvernement. (Lett. de M^{gr} Desprez 11 nov. 1871)

Quel que fût à ce sujet le désir du clergé et des bons catholiques de la Réunion, le Conseil général de l'île paraissait peu soucieux de s'en inspirer. M^{gr} Maupoint venait à peine de passer à une vie meilleure que des membres de ce conseil posèrent la question de

savoir s'il n'y avait pas lieu, par motif d'économie, et sans doute aussi pour d'autres raisons que l'on devine facilement, de demander la suppression du siège et le retour à l'ancien régime des Prêtres apostoliques. Il paraît même qu'une pétition fut adressée dans ce but au Ministre des cultes et recommandée à M. M. Lasserre et Mahy, députés de la Réunion. Inutile de dire qu'elle a eu le sort qu'elle méritait.

Battus sur ce premier point, nos démagogues de Bourbon voulurent poser leur candidat, et ils mirent en avant le nom du curé de la Cathédrale, M. l'abbé Peyron. C'était pour celui-ci un appui peu flatteur et surtout compromettant. Il paraît du reste que les candidats n'ont pas manqué de divers côtés. Il y a eu de 1^{er} à 14 noms mis en avant. Comme on l'a vu par les journaux, *le Minerve*, *le Monde*, le choix du Gouvernement se fixa d'abord, d'après les propositions du Ministère des colonies, sur M. l'abbé Egrégaro, aumônier en chef de la marine. Nous n'avons, pour notre part, qu'à nous féliciter de ce choix. Condisciple du P. Barillec et plus spécialement encore du P. Guilloux, au petit séminaire de S^{te} Anne, M. l'abbé Egrégaro a depuis longtemps des rapports avec nous. Le Ministre des cultes lui écrivait le 31 oct. 1871, que le Décret de sa nomination était déjà tout préparé; on n'attendait plus que son consentement pour le faire paraître. Mais malgré toutes les instances de M^{gr} l'évêque de Vannes et de M^{gr} Reynes, qui aurait voulu l'avoir près de lui à la Martinique⁽¹⁾, M^{gr} l'abbé Egrégaro crut devoir, par une lettre du 13 nov. 1871, décliner le redoutable honneur qui lui était offert.

Une autre candidature, sérieusement soutenue au Ministère de la Marine, fut celle de M. l'abbé Prunier. Un moment même on crut que cet ecclésiastique allait être nommé. Il était question de supprimer la

(1) On regardait alors comme probable la translation de M^{gr} Fava au siège de Bourbon.

Préfecture apostolique de Pondichéry que l'on aurait réunie au Vicariat du même nom. C'était un moyen de réduction de dépenses, et l'administration coloniale s'y prêtait assez volontiers. Mais d'autres considérations graves s'opposaient à cette mesure, que le Ministère des cultes n'était pas aussi disposé à admettre.

Le Gouvernement prit alors conseil de différents Evêques, notamment de M^{gr} Desprez, ancien évêque de St Denis et du digne Archevêque de Cambrai, M^{gr} Régnier. Leurs Grandeurs s'accordèrent avec le Nonce, à proposer le Curé Doyen de St André de Lille, M. l'abbé Delannoy. Après quelques difficultés de la part du Ministère des Colonies, qui aurait préféré quelque ecclésiastique attaché à la Marine ou aux colonies, le nom de M. Delannoy a été accepté, et son Décret de nomination, signé par M. Chiens le 10 fév., a été publié au journal officiel le 15 du même mois.

En écrivant au Nonce à son sujet, M^{gr} l'Archev. de Cambrai, faisait son plus complet éloge, et disait à Son Excellence: « Je le garantis sous tous les rapports. Deux fois déjà à la Maison-Mère, nous avons eu l'avantage de donner l'hospitalité à M^{gr} Delannoy. Il a laissé parmi nous la meilleure impression par son attachement à l'Eglise et au St Siège, sa piété et son aimable simplicité, jointe à quelque chose cependant de recueilli et de grave.

M^{gr} Delannoy n'est pas encore préconisé; mais on pense qu'il pourra l'être peu de temps après Pâques. Il doit être sacré dans son église de Lille par M^{gr} Desprez. Le digne Archevêque de Cambrai, invité à faire lui-même le sacre, répondit agréablement:

« J'ai déjà des fils dans l'Episcopat; je veux avoir des petits-fils. Ainsi il faut que M^{gr} Desprez fasse la consécration. C'est mon fils; vous serez mon premier petit-fils. »

Funérailles et Notice nécrologique
de M^{gr} Maupoint, second Evêque de St Denis (Boubon).

Les funérailles de M^{gr} Maupoint, se sont accomplies avec toute la pompe désirable, et les honneurs civils et militaires prescrits en pareilles circonstances ont été fidèlement rendus à ses dépouilles mortelles. Les restes avaient été soigneusement embaumés et ils étaient demeurés exposés à la vénération des fidèles, depuis le jour du décès. Le jeudi 13 juillet, jour fixé pour la cérémonie d'inhumation, une salve d'artillerie annonça le commencement de la solennité. Le cortège officiel, en tête duquel marchait le Gouverneur, se composait du Conseil privé, du Conseil général, des magistrats du tribunal de première instance, et de tous les chefs d'administration ou de service, auxquels s'étaient adjoints les divers catégories de fonctionnaires.

Les troupes de la garnison et de la milice suivaient et précédaient le char funèbre, autour duquel se groupait un nombreux clergé. M. l'abbé Carméné, vicaire g^{al}, faisait les fonctions d'officiant.

Le corps de l'évêque, à l'entrée de l'église, fut déposé sur un catafalque élevé dans le chœur. Après la messe, l'oraison funèbre et l'absoute, les restes du défunt évêque furent mis dans un caveau creusé en avant du maître-autel, dans le chœur de la cathédrale.

M^{gr} Armand-René Maupoint naquit à Chênehutte-les-Euffeaux, canton de Germes, diocèse d'Angers, le 6 déc. 1810. Il commença ses études classiques au collège de Saumur et les termina au petit séminaire de Beaupréau, puis vint à Paris, fit sa philosophie à Issy et sa théologie à St-Sulpice, avec M^{gr} S^r Marc et M^r Briot de Maillet, depuis curé de St-Philippe du Roule. Avant de s'engager dans les ordres, il voyagea en Angleterre, en Ecosse, s'embarqua sur la mer du Nord, passa le Sund et entra en Allemagne, par les villes anseatiques. De retour dans son diocèse d'origine, M^{gr} Montault des Isles l'attacha à sa personne et le fit ordonner prêtre le 14 mars 1835, par M^{gr} Boyer, évêque de Luçon, qui suppléa l'évêque d'Angers malade. Le jour même de son ordination, M. Maupoint était nommé vicaire de N. 19. d'Angers; il s'occupait dans cette paroisse de l'œuvre des petits Ramoneurs, des salles d'asile et de l'œuvre des domestiques. Le 14 juin 1840, M^{gr} Paysant, successeur de M^{gr} Montault, mit M. Maupoint

à la tête de la paroisse de la Trinité d'Angers. Le jeune curé gouverna cette paroisse pendant neuf ans. C'est là que sur la fin de 1848, M^{gr}. Godefroy de S^t-Marc, évêque de Rennes, alla le chercher pour en faire son grand vicaire, en remplacement de M^r. Nevet, décédé.

Lorsque M^{gr}. Florian Desprez, premier évêque de S^t-Denis, fut transféré à Limoges, un décret, en date 13 fév. 1857, nomma M^r. Maupoint pour le remplacer. Préconisé le 19 mars, il fut sacré le 11 juin suivant dans l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris, par M^{gr}. Saint-Marc.

M^{gr}. Maupoint data de Rennes, le 5 juillet 1857, la lettre pastorale de sa prise de possession et ce ne fut que le 23 sept. qu'il arriva en rade de S^t-Denis. La réception fut magnifique.

Depuis cette époque jusqu'au mois d'avril 1871 M^{gr}. Maupoint a publié 109 Circulaires, lettres pastorales ou Mandements fort importants, surtout ceux qui ont rapport au Carême, aux Visites pastorales et à l'universaire de sa préconisation.

On a encore de M^{gr}. Maupoint plusieurs ouvrages entre autres : Vie de M^{gr}. Montault des Isles, évêque d'Angers, suivie d'une notice sur M^{gr}. Faysant, son successeur, Angers, 1844.

Le Appel d'un prêtre catholique contre l'appel d'un ministre protestant ;

„ Vie de M^r. Forêt, curé de Saumur ;

„ Le Boucher de la foi ;

„ Défense des Sept Sacraments par Henri VIII.

„ Vie de M^{gr}. de Hercé, évêque de Nantes, 2^e édition, Angers et Paris 1864.

„ Madagascar et ses deux premiers évêques, M^{gr}. Dalmon et M^r. Mornet, 2 volumes, Paris, 1864 ;

„ Histoire de la colonie de Bourbon ;

„ Constitution de l'Eglise catholique ;

„ Statuts et ordonnances synodales ;

„ Discours synodaux de 1858 à 1862 et de 1863 à 1869 ;

„ Histoire du dernier Concile de Rome ;

„ Petit Rituel romain, 1^{er} janvier 1863, etc.

On peut dire de ce Prélat que le zèle de la maison de Dieu l'a dévoré. Curé, vicaire général, écrivain apologiste ou ascétique, biographe spirituel et pieux, en tout et toujours il a été à la hauteur de sa mission, Potens in opere et in sermone, comme le disait dans sa circulaire M^r. Carméné, vicaire capitulaire, chargé de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège. Ecut était

était de feu chez M^{gr} Maupoint: son esprit, son cœur, son sang.
 « M^{gr} Maupoint délégué apostolique de la Côte orientale d'Afrique,
 était assistant au Trône pontificale depuis le 22 mai 1862, chevalier
 du St. Sépulcre, chanoine d'honneur d'Angers, de Rennes, de Nantes,
 etc., chevalier de la Légion d'Honneur. (Annuaire de la France ecclésiastique 1872.)

Ctè de la Neuville.

1. Etat de la Paroisse. Ministère à l'extérieur. — 2. Visite du Gouvernement.
 — 3. Ecole et Léproserie. — 4. Mort de M. de Keating. — 5. Changement du Père
 Limboux. Elections à la Montagne.

— 1. La paroisse de St. Bernard a été véritablement
 régénérée par nos Pères, surtout depuis ces dernières an-
 nées. Aussi le P. Limboux se plaignait-il en quelque sorte
 de n'avoir presque plus de ministère à exercer. « Voici ce
 qu'il écrivait en date du 14 août 1870 sur l'état présent
 de la paroisse. « Il n'y reste plus maintenant de mariages
 à légitimer. Presque tous les adultes qu'on pourrait bap-
 tiser, l'ont été. L'école des petites filles est installée, et
 celle des garçons est en train de s'organiser. Que reste-il
 encore à faire à St. Bernard? J'ai parcouru toute la
 paroisse pendant les 15 derniers jours, et j'ai pu constater
 qu'il n'y a plus qu'à maintenir le bien accompli. Je n'ai
 pas eu de sujets, cette année, pour une première Communion,
 moi, qui auparavant, la faisais faire tous les trois mois
 à de nouveaux adultes. J'en ai à peine 25 pour le caté-
 chisme préparatoire au baptême ou à la 1^{re} Communion.
 On trouve encore, il est vrai, de 100 à 200 infidèles dans
 les montagnes; mais ce sont des Malgaches ou des Indiens
 qui veulent retourner dans leur pays et qu'on ne peut bap-
 tiser. » (Lett. au P. Limboux 24 août 1870)

Vers la fin de cette même année 1870, a eu lieu une
 1^{re} Communion à St. Bernard. Le P. Dubouin alla alors
 prêter son concours à notre Confrère de la Neuville.
 Ce fut lui également qui le remplaça pendant une

retraite prêchée à S. André. (Lett. du 17 déc. 1870)

Plusieurs mois auparavant, le P. Limbour avait donné à la Possession une retraite préparatoire à la 1^{ère} Communion. C'est dans cette localité que, l'année d'avant, il avait prêché le jubilé. « La cérémonie de clôture, écrit-il au R. P. Levarasseur, assistant, a vraiment été splendide: 85 1^{ers} communiquants, pour la plupart adultes et convertis lors du jubilé. Cinq ou six cents de leurs parents les accompagnaient à la 5^{te} table. » (Lett. du 27 juill. 70)

Sur le sujet du ministère du P. Limbour à la Montagne, des plaintes, où on l'accusait de célébrer des mariages avant l'accomplissement des formalités civiles, ont été portées contre lui. Le Commissaire de police en a même fait l'objet d'une lettre envoyée à nos Pères. Mais, devant les explications nettes et catégoriques de notre confrère, on n'a pas osé faire des instances. (Lett. du 28 juill. 70)

— 2. M^{re} le Gouverneur de Lormel, en commençant sa tournée dans les communes de l'île, a voulu tout d'abord aller à la Montagne⁽¹⁾ S. Bernard, c'était principalement pour y voir la léproserie. La Gouvernante était de la visite, et elle a montré beaucoup d'intérêt aux œuvres existantes ou même projetées dans la paroisse. « Les choses se sont très-bien passées, écrit le P. Limbour: Discours splendide, déjeuner splendide, assistance splendide. M. Keating était au déjeuner, auquel il n'a pas dédaigné de faire honneur. Nous sommes devenus alors une paire d'amis, un peu comme Hérode et Pilate. La Gouvernante s'est surtout montrée très-bienveillante. Je lui ai écrit et j'ai été la voir au sujet de nos œuvres, afin de profiter de ses faveurs. » (Lett. du 27 juill. 70.)

(1) Le C^{té} de S. Bernard porte aussi, comme on le sait, les noms de paroisse de la Montagne et: C^{té} de la Neuville, en souvenir de la 1^{ère} résidence près d'Amiens.

— 3. Ce fut à cette occasion que la question d'un Frère enseignant pour l'école des garçons à St. Bernard, fut proposée à M. le Gouverneur. Il l'accueillit favorablement, et peu de temps après sa visite, le Directeur de l'Intérieur, M. de Keating, par une lettre du 24 août, mandait de sa part au P. Simbour que le vote du Conseil général devait sanctionner cette mesure, et que aussitôt après ce vote, le Gouverneur pourvoirait immédiatement à l'installation du Frère. Nous savons déjà que la demande a été agréée le 26 juillet, dans la séance du Conseil et un traitement de 1200, \$, alloué pour le Frère instituteur. C'est le F. Héribert que le Père Dubois a chargé de cette école. (Selt. nos 24 août '70 et 11 Déc. 71)

L'institution de l'école des garçons complète l'œuvre de la jeunesse, qui trouve maintenant à St. Bernard tous les avantages désirables d'instruction et de moralisation. L'école et l'orphelinat des jeunes filles, grâce aux soins des Bonnes Sœurs de Marie, vont toujours prospérant. On y compte 50 enfants à résidence fixe et gratuitement reçues. Elles ont fait beaucoup de progrès leurs travaux à l'aiguille sont surtout satisfaisants. (Selt. du 10 Fév. 71.) La piété est en honneur parmi elles et plusieurs sont agrégées à l'œuvre du Sacré Cœur de Jésus pour les Communions réparatrices.

— Les lépreux se maintiennent également dans des dispositions bien consolantes de foi et d'esprit chrétien de résignation et de sacrifice. Ils sont aussi du nombre des réparateurs, et c'est non seulement en suppliants, mais en victimes, qu'ils se présentent devant Jésus. Assurément nulle prière ne s'offre au S. Cœur du divin Maître, en des conditions plus favorables pour être entendue et exaucée. (Messager du S. Cœur. Mars 1872. Selt. du P. Simbour)

Je dois dire cependant, écrit au E. R. Père le Père Simbour que, dans les derniers temps,

la Séproserie m'a donné beaucoup d'occupations. Le tapage du dehors voulait y trouver un écho. Fort heureusement, mon influence et ma parole y sont souveraines, parceque je ne parle et n'agis auprès d'eux qu'au nom du Bon Dieu. La religion opère ici des merveilles, et sur les esprits et sur les cœurs. Le 2 fév. se clôturait une retraite générale par 14 baptêmes et 17 premières communions, avec une communion générale, exposition du E. S. Sacrement pour toute la journée. Quels beaux jours de ferveur, de charité, de sacrifice!!! Les lépreux aussi sont les enfants du vénère Père! » (lett. du 10 fév. 1871).

— 4. Plusieurs mois après sa visite à St-Bernard avec le Gouverneur, M. de Keating, comme on l'a vu au bulletin de la Providence, prenait la Malte pour rentrer en France. Le P. Gommenginger s'était embarqué sur le même paquebot, et Dieu voulut qu'il fut appelé à l'assister à ses derniers moments. « Le 22 mars écrit ce Père, nous entrions dans le port d'Ården. Le lendemain, en me promenant en ville, je fis la rencontre de deux autres passagers qui me dirent que M. de Keating avait été frappé dans la nuit d'un coup d'apoplexie, et que sa famille avait vivement regretté mon absence durant la crise. Je repartis immédiatement, accompagné du R. P. Alphonsius, supérieur des P. P. Capucins et d'un autre Père.

« Nous étions convaincus qu'à notre arrivée la famille nous introduirait avec empressement auprès du malade; mais à notre grande déception, nous reçûmes à toutes nos avances cette seule réponse: « Monsieur
« à souffert beaucoup la nuit dernière; mais il va
« mieux dans le moment, un bon repos ne manque.
« ra pas de le remettre complètement. » Pour n'avoir rien à me reprocher en cas d'accident, je ne me retirai que très-tard dans ma cabine, et sur de nouvelles

affirmations qu'il n'y avait aucune crise prochaine à craindre. Cependant, vers minuit, on vint m'appeler en toute hâte. Je trouvai le malade sans connaissance, une seconde crise venait de le foudroyer subitement. Après lui avoir donné sous condition l'absolution in articulo mortis, j'expédiai aussitôt à Aden quelqu'un pour chercher les saintes huiles. À partir de ce moment jusqu'à l'heure de mon transbordement sur le paquebot de l'Indo-Chine, je n'ai plus quitté le chevet du moribond, espérant toujours que Dieu lui accorderait avant de mourir quelques instants de lucidité pour se préparer à la mort. Mais hélas! mon attente fut vaine; et après être resté pendant douze heures témoin de toutes les horreurs d'une longue agonie, je fus obligé, l'âme navrée de douleur, d'abandonner le mourant, pour m'embarquer sur l'Hoogly, sans avoir eu la consolation de jeter quelques paroles de salut dans son âme. Je priai les P. P. Capucins de retourner auprès du moribond, et j'ai appris depuis qu'il est mort quelques heures après mon départ, sans avoir repris un instant connaissance. Il était âgé de quarante ans environ.

« M. de Keating, paraît-il, n'était pas au fond hostile à la religion; il appartenait à la catégorie des indifférents. Espérons que le Bon Dieu lui aura fait miséricorde, et qu'au milieu des luttes de l'agonie, il a pu se reconnaître intérieurement. Les deux médecins m'ont affirmé à plusieurs reprises qu'il avait sa connaissance, mais qu'il lui était impossible de traduire au dehors ses impressions. S'il en a été ainsi, M. de Keating aura compris la gravité de son état et se sera rappelé avec consolation qu'un prêtre se trouvait à bord et veillait au chevet de son lit de douleurs. »

(lett. du 21 juin 1871.)

— 5. Comme on l'a vu au dernier Bulletin de Port-Louis, le P. Limbour a dû, pendant le courant de mars 1871, quitter St-Bernard pour se rendre à Maurice, où l'appelait sa nouvelle obédience. Il est facile de comprendre le regret bien vif que son départ a causé à tous les habitants de sa paroisse, après tout ce qu'il a fait pour eux.

Le P. Stoffel a été chargé de le remplacer, et il a avec lui le P. Daull. La C^h se compose en outre des F. F. Célestin et Héribert.

— Nous avons parlé au Bulletin de La Providence des menées républicaines à Bourbon, lors de la nomination des députés et des conseillers généraux et municipaux; une lettre du P. Limbour donne à ce sujet de curieux détails pour ce qui concerne les élections de St-Bernard. En voici un extrait sous forme d'appendice:

Les élections de la Montagne.

Récit du P. Limbour — 28 nov. 1870.

« Le mercredi 2 novembre 1870, la Malle de France arrivait à la Réunion, et, le lendemain, la république était solennellement proclamée par M. le Gouverneur. Le Journal officiel annonce en outre que la colonie, dotée par le Gouvernement provisoire, du suffrage universel, eura à se réunir en collèges électoraux pour nommer, le 20 nov. suivant, deux représentants à la future assemblée constituante. Le parti démocratique ne perd pas un moment. Ses émissaires, suivant les traces de l'infatigable voyageur dont il est parlé au Livre de Job, parcourent la terre coloniale dans tous les sens. Dans l'air ce n'est qu'un cri: « il faut voter pour Laserve et de Moahy, » et des affiches multicolores, plaquées partout à profusion, jettent aux passants ce mot d'ordre: « seuls candi- »
« datés: Laserve et de Moahy. »

« Dix jours cependant se passent, quand enfin les catholiques, après certaines hésitations, choisissent pour candidats:

Mo. Mo. Mottet et Bérét. Sur l'avis du P.^r Dubois, je me mets en campagne. D'ailleurs, la révolution avait réussi à gagner quatre misérables et les avait lancés par nos montagnes, dans un but de propagande démocratique. Ils faisaient dans la paroisse un mal immense, répétant les blasphèmes qu'ils avaient entendus dans les clubs républicains de S.^t Denis, ou même répandant sur mon compte d'odieuses calomnies.

« Trois jours seulement avant les élections, je me mis à l'œuvre pour combattre ces manœuvres. Je n'eus pas de peine à persuader tout le monde. Mais j'apprends le lendemain que les meneurs ont repris chez un grand nombre d'électeurs que j'avais visités, usant pour les tromper du plus odieux stratagème. Voici comment ils s'y prirent. Mo. Oscar de Jouvaucourt possède la majeure partie des montagnes de S.^t Bernard, et livre ses terres à un grand nombre de fermiers. Ses agents démocratiques profitant de cela, se font accompagner d'un garde champêtre de Mo. de Jouvaucourt, et vont chez ses fermiers, leur intimant de sa part que s'ils ne votent pas pour Mo. Laserve, ils aient à quitter ses terres. Se figure-t-on tous ces malheureux pères de famille réduits à une pareille extrémité. En apprenant cette impudente fourberie, je vais à S.^t Denis interroger Mo. de Jouvaucourt lui-même, et il me répond que non seulement il n'avait jamais tenu ce langage qu'on lui prêtait, mais qu'il était dans la résolution de laisser à chacun la liberté de son vote.

« Fort de cette déclaration et de retour à S.^t Bernard, je lance une protestation contre ces indignes manœuvres où je couvre de honte leurs auteurs. En même temps, les F. F. Dosithée et Célestin vont retirer les bulletins démocratiques et rendre les premiers. Arrive le dimanche. Je fais les offices comme à l'ordinaire, et convoque tous les électeurs à descendre ensemble vers midi à S.^t Denis. Ils sont fidèles au rendez-vous convenu, et bientôt partant avec eux, je fais mon entrée en ville, à la tête de 150 électeurs, tous munis du bulletin Mottet.

« La démocratie triomphante à S.^t Denis, avait appris avec autant d'inquiétude que de colère, le plein succès de la cause catholique à S.^t Bernard. On savait que je devais moi-même aller voter dans l'après-midi, à la tête de mes paroissiens, aussi s'apprêtait-on à me faire un mauvais parti. Il avait été parlé de bastonnade infligée par des mauvais sujets payés et apprêtés pour cela, pourvu toutefois que le cortège ne fût pas trop

nombreux. Dans le cas où l'on se présenterait en force, il s'agissait pour nos adversaires de fractionner la troupe en petites bandes afin de leurrer à leur aide tous mes pauvres noirs. Prévenu du premier dessein, je ne me défiais pas du second. Je pensais bien qu'on n'oserait pas s'attaquer à ma personne; et en tout cas, c'eût été un malheur pour le parti, tant au point de vue de l'opinion, qu'à cause de l'orage qu'il allait s'attirer en provoquant la vengeance des noirs. « Mes chers enfants, leur avais-je dit, si l'on me vient attaquer, repoussez les agresseurs; mais ce que je vous demande en grâce, c'est qu'il n'y ait ni coups ni injures. » — « Oui, mon Père. » — C'était promis, il n'y eut pas d'attaque. Mais alors de la nombreuse bande, les démocrates poussèrent des cris de stupeur : « C'est effrayant — quel chiffre ! — Ils sont cent, deux cents — c'est de l'oppression — le curé en tête, — et dans le lointain — à bas les jésuites ! » Il n'y avait pas encore d'insultes. En arrivant près de la salle du scrutin, le passage nous est barré, et s'adressant à moi : — « Arrêtez, crie-t-on, pour qui votez-vous ? » — « Messieurs cela ne vous regarde nullement. » — « Vous me pardonnerez, reprend l'individu, car nous devons éclairer les électeurs. » — « Je l'ai déjà fait, répliquai-je, et que cela vous regarde ou non, je vous déclare que nous votons tous pour M. M. Mottet et Bérét. » — « Pour M. Mottet, crient tous les noirs. » — « Entrez. » — En entrant, je me vois cerner par une vingtaine d'individus ayant sans doute pour mission de m'investir, pendant que d'autres tromperont les pauvres noirs. Ici commence une cohue indescriptible. — « Pression électorale ! Réunion en bande de 200 électeurs, illégalité, crient les uns. » — « On fanatise les masses, ajoutent d'autres; on forme opposition au progrès ! » — Clameurs confuses : « à bas les jésuites ! » — Cris menaçants : — « déchirons sa soutane ! » — hurlements d'hommes avinés : — « Enfonçons ! » clameurs plus modérées et dominantes : — « Vous avez eu tort; vous n'avez pas le droit de descendre dans la lice — Votre ministère est tout spirituel... Nous protestons. » — « Messieurs dis-je alors, si vous pouvez prouver que j'ai abusé de mon ministère religieux dans un but d'influence électorale, c'est-à-dire que j'ai soufflé le mot sur ce sujet, soit en chaire soit dans l'administration des sacrements, condamnez-moi. Mais si je n'ai fait qu'user de la légitime influence que me donnent mes droits de citoyen français, qu'avez-vous à me dire ? N'en avez-vous pas fait autant ? » — « Mais, vous avez agi, dirigé les électeurs. » — « Eh ! oui, je

« L'ai fait, je déclare hautement, j'ai fait des démarches et distribué
 « des bulletins catholiques à tous les électeurs de la Montagne; à tous,
 « entendez-vous. Si vous trouvez la chose illégale, nous avons des tribunaux,
 « attaquez, attaquez. »

— « Mais vous avez eu tort de descendre ainsi en grande troupe,
 — « Vous prétendez que j'ai eu tort; et moi je vous prouverai que j'ai eu
 « raison. Vous voyez que ces gens sont calmes et paisibles; vous voyez de
 « quels rangs part le tumulte. Notre marche est donc pacifique. D'ail-
 « leurs, Messieurs, j'ai été prévenu des embûches qui m'étaient dressées;
 « et si nous n'avions pas été assez nombreux pour nous faire respecter,
 « je sais de source certaine que ma personne eût été assaillie. »

— « Ah! vous n'avez rien à craindre. »

— « Ase votre part, Messieurs, certes, j'en conviens, Mais voyez,
 « s'il n'y a pas tout à craindre, d'en exagmènes semblables (et je
 « montrais d'un geste de mépris une troupe de hurleurs avinés, qui
 « me menaçaient toujours). Franchement, à votre place, je rougi-
 « rais de compter de tels membres dans mes rangs. »

« A ce moment, un fils de la Camébière, sâle, en quenilles, ivre
 et les poings fermés, s'avancait vociférant d'une voix de gar-
 gotte. — « Je lui casse la gueule. (sic). » Ce cri surexcite le tapage.
 Le F. Félicien se rapproche et fixant le citoyen des Bouches-du-
 Rhône, il attendait un mouvement de sa part pour lui infliger
 une rude expiation. Les noirs aussi se serrent à mes côtés.

L'un d'eux, ouvrier de l'écluse, murmure à mes oreilles:
 « hein, il est temps? » — « Non, non, gardez-vous en bien. » Un
 autre noir, nommé Alexandre, homme trapu et robuste, fort
 au coup de bâton, fend alors la foule, renverse à demi-deux ou
 trois blancs sur son passage, et pénètre jusqu'au milieu du cercle
 où je me trouve investi, et là il leur dit: « Ça, mon Père, ça;
 « nous t'ont son z'enfants. Qui ça vas, t'ousse à li, malbère, moi, Alexandre! »
 A ces mots, la cohue recommence. Je calme Alexandre; surpant
 de Bruyère (sobriquet d'un de nos républicains modérés) en calme d'autres
 de son parti. Sur les quatre qui avaient travaillé pour la ré-
 publique à St-Bernard, trois se tiennent à l'écart, mais le
 quatrième, enhardi par l'essence alcoolique de la canne à sucre,
 s'avance et crie que nous avons traité les Républicains de ca-
 mailles. — qu'il faut voter pour obtenir le changement de
 P. Limbour de St-Bernard etc.... D'autres s'écrient: — « vous
 « servez mal votre cause, et tout ce z'èle nuit fort à la Religion —
 « la Religion est perdue — C'est un sacrilège. — Oui, le diocèse
 « est un sacrilège (sic) — Ah! le Bon Dieu ne sera pas content. —

- Vous feriez mieux d'aller vous battre en France. »

- « Ah, me battre en France, dis-je alors. Messieurs, je suis Breton. Quelle province, autant que la Bretagne, se soulève aujourd'hui pour défendre la France ! Moi-même, j'ai mes cinq frères sous les armes, qui de vous ici, peut en présenter autant ? Et lorsque je viens voter pour des hommes de principe et de religion, je prétends servir la France, aussi bien et mieux que vous dans vos opinions. Laissez-moi ma liberté ; car en dépit de vos efforts, je voterai pour des hommes religieux conservateurs. »

« Ce discours imposa silence aux clameurs, et même commanda le respect. — « C'est un brave Breton, disent les uns : il ne chantera pas. » — « Nous n'essayons pas de vous ébranler dans votre opinion ; observe Serpent de Bruyère, qui est Breton aussi ; venez voter. » En même temps plusieurs viennent me serrer la main, me félicitant d'avoir montré du courage et de la dignité ; les choses changent, et peu s'en faut qu'on ne crie : « Vive le P. Limbour ! »

« Mais, pendant ce temps, que faisaient nos noirs, ou mieux que faisait-on de nos noirs. Une dizaine qui s'étaient serrés autour de moi, étaient plus disposés à se battre qu'à voter : ceux-là pourtant votèrent bien. Un grand nombre, surtout parmi les vieillards, prirent la fuite et ne votèrent pas. Eous auraient dû en faire autant. Demeurés dans la cour, entourés de sollicitations trompeuses, les uns se sont laissés séduire, d'autres ont faibli, d'autres ont subi la violence, pour déposer la plupart dans l'urne des bulletins Lasserre et de Mahy. Voici comment on s'y est pris pour les dupes.

« Aux uns on arrachait le bulletin Mottet, et on le déchirait ; puis on leur mettait dans la main un bulletin Lasserre. leur Mentor improvisé, les prenant alors par la main qui tenait le bulletin Lasserre, les conduisait jusqu'à l'urne, et ne lâchait prise que quand tout était consommé.

« D'autres n'étaient pas ainsi conduits si impudiquement ; mais après qu'on leur avait déchiré le bulletin catholique, et livré un billet révolutionnaire, on les poussait à le glisser dans l'urne, sans quoi, leur disait-on, ils allaient gagner malheur.

« A ceux qui persistaient avec courage à voter pour la bonne cause, on répondait : allez, vous, n'a point le nom à vous en dessus.

« Mais la palme était aux derniers. — Mon enfant, disait l'un de ces gros hypocrites, vous y vote pour la religion, n'est-ce

pas ? » — « Oui, M'siè », — « vous y fait, mon enfant, acoute toujours tout ça li Père » y dit assemble vous. Li Père la dit à vous donne pas papier assemble personne, rien que assemble à M'siè li président. » — « Oui, M'siè », — « Ah ben, c'è moi, M'siè président: donne vot papier », — « Ah! ça même, prends. » Et ils remettaient le bulletin Mottet; — « Viens v'là in reçu (et il lui rendait un bulletin Laserve) » — « Va, donne M'siè fixe de paix. » — Or, le juge de paix présidait le bureau. Le bulletin tombait dans l'urne, et ces pauvres gens votaient pour la démocratie!

« Voilà le suffrage universel! Quelle dérision, ou plutôt quel escamotage! Après cela on va dire que c'est là l'opinion, Ah! pauvre opinion! Notre vieux Turcy, le vieux Cyrus des Sœurs et tant d'autres votent ainsi pour Laserve! on dira que c'est là leur opinion; et la collection de ces opinions formera l'opinion de la colonie et l'on appellera Bourbon: la Colonie démocratique! Oh fourberie!... »

« Pourquoi donc les ennemis de la Religion ne comprennent-ils pas, ne veulent-ils pas comprendre, que dans le mécanisme gouvernemental, comme dans celui de l'horloge, ils ne sauraient créer un mouvement régulier et durable en dehors du principe religieux. Comment peuvent-ils méconnaître ou oublier ce mot célèbre d'un de leurs plus illustres aïeux, Mirabeau, « Non, la montre n'ira pas. Elle fera du bruit peut-être, mais ne marquera certainement pas l'heure: le grand ressort manque. » Dans la pensée de Erilum de 1789, ce grand ressort était la Religion. »



Ctè de St-Guillaume.

1. Voyage en France du P. Pineau. — 2. Attaques contre les travaux de routes. — 3. Fièvres. Mort de 3 enfants. Deux accidents. — 4. Côté religieux. — 5. Retraite Personnel. — 6. Productions de l'Orlé.

— 1. Par suite du départ pour France du P. Pineau en juillet 1870, le P. Stoffel avait été envoyé quelque temps de la Ctè de la Providence à celle de St-Guillaume. Mais son séjour ne fut que momentané dans cette Ctè, où la fraîcheur du climat n'était pas propice à sa santé. Le P. Duboin dut aller pendant quelque temps remplacer le P. Stoffel à l'Orlé.

Le 24 sept. 1870, le P. Roth s'était embarqué pour

rentrer en France, et d'autres mouvements de personnel eurent encore lieu à Bourbon.

Cependant le P. Pineau arriva le 14 juin 1870 à la Maison-Mère, avait prolongé son séjour en France jusqu'en octobre suivant. Le 30 de ce mois, il put, non sans certaines difficultés, pour la concession du passage, à cause de la désorganisation qui régnait alors dans les différents services, s'embarquer à Marseille, sur le paquebot la Provence faisant route pour Aden. Mgr Maupoint était aussi du nombre des passagers de ce navire. Après une heureuse traversée, le P. Pineau touchait à St-Denis et regagnait son poste à l'Îlette, salué par des souhaits de bienvenue des jeunes hôtes du Penitencier, auprès desquels il reprenait ses fonctions de Père spirituel et de Directeur de l'Établissement.

— Les difficultés soulevées au Conseil général au sujet du transfert et de la réduction du Penitencier n'ont pas été les seules épreuves envoyées à la Cité de St-Guillaume. D'autres attaques injustes, des accidents malheureux, sont venus troubler la marche de ce paisible établissement.

Était-ce jalousie de la prospérité de l'œuvre, ou manie de chercher querelle? toujours est-il, qu'au mois de septembre 1870, le Journal du Commerce, par son ancien rédacteur devenu ingénieur de la Commune de St-Denis, M. Jacob de Cordemoy, a porté une plainte et rédigé un rapport contre l'établissement de l'Îlette. « Les griefs étaient, dit le P. Dubois, que nos déblais dans nos travaux de route, obstruaient la rivière, et qu'en tombant ils dénudaient le rempart, ce qui pouvait altérer la nature des eaux. Une commission se composant de M. l'Ingénieur en chef, de M. le Directeur du Génie et du Président de la Chambre d'agriculture a été nommée par le Gouverneur pour se rendre compte des faits dénoncés dans le rapport.

« Cette Commission devait fonctionner devant le Maire et moi. — Nous sommes allés visiter la rivière, puis nous nous sommes rendus à l'écluse. Mais pour ce dernier examen, le Maire s'est fait remplacer par M. Jacob de Cordemoy. Avant de formuler ses conclusions, la Commission nous a écoutés le Maire et moi. Le Maire n'a fait que lire un long rapport de M. de Cordemoy, où il reconnaissait que notre œuvre était une entreprise magnifique, que nos travaux étaient superbes, surtout notre pont, beaucoup admiré par ces Messieurs, mais que, vu les dégâts occasionnés, il ne fallait pas nous laisser continuer la route de charrette, mais nous forcer à nous contenter d'un chemin de mulet. Ce brave Monsieur s'est livré à des calculs puissants; il a prétendu que nous envoyions au moins 30,000 mètres cubes de déblais dans la rivière. Ce calcul a beaucoup égayé ces Messieurs, qui ont parfaitement prouvé à M. le Maire que son ingénieur n'y entendait rien.

« Après cela, j'ai attaqué moi-même, M. le Maire sur son inqualifiable procédé d'envoyer ainsi, pour le remplacer, un ennemi si avéré de notre Cong. et de nos œuvres. Il était assez embarrassé. Enfin le rapport n'est pas encore livré; mais je viens de voir l'ingénieur en chef, qui est un de nos amis; il m'a dit qu'il était assez favorable. » (Lett. du 22 sept 70)

— 3. La fièvre est allée, dans le courant de Mars et d'Avril 1871, soumettre l'établissement à une nouvelle épreuve. « Après avoir sévi à St-Denis, écrit le P. Dubois, elle est montée jusqu'à l'écluse. Trois enfants ont succombé à cette petite épidémie, un dans le pénitencier, deux à l'hospice où ils avaient été transportés dans un état assez grave. » (Lett. du 11 mars 1871) Le mal a même semblé prendre possession du lieu; au commencement d'avril, nous avions encore tous les jours trois ou quatre enfants d'atteints. La maladie heureusement ne sévit pas

avec intensité. » (lett. du 6 avril 1871)

Deux mois après environ, se produisit le premier des deux accidents dont nous avons parlé dans le Bulletin de la Providence, et dont les conséquences pouvaient être si funestes à notre œuvre, en excitant les dispositions déjà hostiles du Conseil général et l'opinion habilement exploitée par nos adversaires. « Le P. Pineau, dit le P. Dubois, avait fait suspendre les travaux de route, parce que la poudre faisait défaut. À mon retour de Maurice j'avais apporté de la poudre avec moi. Mais avant de nous remettre au travail, je réunis les Pères, pour leur demander, s'il était à propos de reprendre ce travail des routes, et j'ajoutai que, si nous venions à avoir un malheur, notre affaire se compliquerait beaucoup, menacés comme nous l'étions alors, de nous voir expulsés. Les Pères, voyant qu'il ne nous restait que peu de chose à faire et qu'il était très-avantageux pour nous d'avoir au plus tôt ce chemin de charrette, me donnèrent le conseil de reprendre le travail. Tout était bien en train depuis trois jours, quand tout à-coup un enfant étourdi, dans un endroit où il n'y avait aucun danger, se laisse entraîner dans la montagne, et se trouve tué raide par une petite pierre qui lui entre dans la tête. Je ne puis, Mon Très-Rév. Père, vous exprimer la douleur que nous en avons ressentie. — Les Conseillers généraux demandèrent une enquête qui, heureusement, nous fut très-favorable. Moi-même, j'ai écrit deux lettres, l'une au Directeur de l'intérieur, l'autre au Gouverneur. Je prends l'attitude d'un homme qui, sûr de son innocence ne se laisse point intimider et affirme et maintient malgré tout ses droits. » (lett. 30 juin '71)

Par une sorte de calamité que la divine Providence permettait sans doute pour éprouver la confiance de nos Pères, un second malheur, moins grave cepen-

dant

que le précédent arrivait encore à l'Écluse. Comme M. Jacob de Cordemoy, rédacteur de la Réforme libérale, avait dénaturé le fait pour les besoins de sa cause, le P. Duboin réclama dans son journal l'insertion d'une lettre qui était en même temps un récit exact de l'accident et une réfutation de l'exposé plein d'erreurs qu'en avait donné le journaliste.

« Monsieur, lui écrivait le P. Duboin en date du 4 nov. 1871, dans votre numéro du 30 oct. vous avez parlé de l'accident arrivé au jeune Louis-Marie, qui n'a passé que trois jours au pénitencier, dans des termes qui me font croire que vous avez été bien mal renseigné; par le fait, vos abonnés ont été induits en erreur, et vous avez laissé planer sur la direction du Pénitencier, un blâme et une responsabilité qu'elle a le droit de décliner. Je ne doute pas, Monsieur, que, dans votre amour pour la justice (ce mot figure en gros caractères en tête de votre journal), après les explications que je vais vous fournir, vous ne mettiez autant d'empressement à faire connaître la vérité au public, que vous en avez mis à vous adresser au Procureur général » pour le prier de prendre des mesures sévères et promptes. »

« Vous dites « mardi, le petit Louis-Marie était dirigé sur l'Écluse-à-Guillaume. Jeudi, il allait sur les travaux quand le pied lui a manqué; et le malheureux a été précipité d'une hauteur de 1,500 pieds dans la rivière de S.-Denis. »

« De quels travaux parlez-vous, Monsieur? Vous n'ignorez pas qu'on ne travaille plus au chemin de l'Écluse depuis trois mois; comment donc le petit Louis-Marie aurait-il fait pour tomber dans la Rivière de S.-Denis, en allant sur des travaux qui ont cessé complètement? »

« La vérité est que cet enfant, quand il a quitté ses compagnons, quand il s'est enfui, se trouvait sur le

plateau de l'île, à trois kilomètres de l'endroit où vous dites :
 « que le pied lui a manqué. »

« Le matin il s'était pris de querelle avec un autre enfant, et n'avait voulu tenir aucun compte des observations du Frère, qui lui donna pour punition, de manger du riz sec, au repas suivant, et de rester au piquet pendant la récréation. C'est lorsqu'il était au piquet qu'il s'est évadé. Au lieu de suivre le rempart, il aura voulu, pour éviter le gardien qui se trouve à l'entrée du chemin, descendre dans la Rivière par un coteau couvert de bois, et c'est dans ce trajet qu'il se sera blessé.

« Dès la fin de la récréation, son absence était signalée, mais où le chercher ? Nous devions croire qu'il s'était réfugié à St-Denis. D'ailleurs nous n'avons pas pour habitude de poursuivre les enfants qui se sauvent ainsi : ce serait les exposer davantage, ou les accidents du terrain.

« Je suis sûr, Monsieur, qu'après ces explications, vous regretterez d'avoir écrit une partie de la phrase suivante :
 « Le pauvre petit est resté étendu sur les roches et y a séjourné une nuit, sans qu'on s'occupât de lui. »

« Maintenant si j'y ajoute que le lendemain de sa chute il mangeait, que trois jours après il se levait et marchait, que le D^r Eug. Vinson, qui le soigne à mes frais, le trouve en bonne voie de guérison, vous reconnaîtrez aussi que la description que vous avez fait de son état est quelque peu exagérée, et que rien ne vous autorisait à dire « Le D^r Eug. Vinson, qui l'a vu, conserve, dit-on, peu d'espoir de le sauver... Hélas ! rien ne rendra la santé et peut-être la vie à la pauvre victime dont je parle. »

« Pour rassurer vos lecteurs, Monsieur, je vous prie, ou au besoin je vous requiers, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

« Recevez, Monsieur, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très-humble serviteur,
 Signé : Duboin.

— 3. Ces faits se affligeants ont eu un dédommagement, pour nos confrères, dans la piété des enfants. Malgré un changement de Pères, nécessité assez fréquemment par les besoins des œuvres, le soin religieux des jeunes dévotus n'a souffert en rien, on peut le dire, j'ai pu préparer, écrit au E. R. Père le P. Duboin, 100 enfants pour la communion de la fête de la Toussaint. Nous avons fait quatre premières communions et autant de Baptêmes, ce qui a fait monter à plus d'une centaine ceux qui ont fait la 1^{re} communion ou qui ont été baptisés dans le courant de l'année. Il me semble qu'il y a peu de missions dans la Cong: qui présentent une moyenne de cinquante Baptêmes d'adultes par année. Dans ce nombre je ne compte pas ceux qui se font à la Providence et à la Montagne. » (Lett. du 18 nov. 1870.)

— 4. C'est à l'Écluse-à-Guillaume que, selon l'usage, nos Pères et nos Frères se réunissent séparément pour les retraites annuelles. En novembre 1870, celle des Frères fut prêchée par le P. Limbour. Le P. Duboin présidait les exercices; il reçut les vœux perpétuels du F. Célestin, et ceux de cinq ans du F. Oscar. (Lett. du 22 sept. 70)

À la retraite de l'année dernière terminée dans les 1^{ers} jours de janvier, sous les Frères, se trouvaient réunis, à l'exception des F. Tomable et Célestin, remplacés accidentellement par les F. Vital et Narcisse, de passage à Bourbon. Le P. Le Bozec a prêché les instructions à la place du P. Duboin retenu à St-Denis pour les affaires du Conseil général. Les F. Faustine et Michel firent leurs vœux perpétuels et le F. Héribert, ses vœux de cinq ans. (Lett. du 11 janv. 71.)

Le 6 janvier dernier, fête de l'Épiphanie, le P. Daull, au terme de ses 1^{ers} vœux, les a renouvelés

pour cinq ans. Il venait de terminer sa retraite annuelle.

Par suite de la diminution opérée dans le nombre des jeunes détenus, celui des Frères avait dû être réduit en proportion. Cinq Frères se trouvaient ainsi en disponibilité, et, sur une obédience du E. R. Père, ils ont été envoyés à Zanzibar. Ainsi qu'on la vu à la Partie administrative du dernier Bulletin, (tom VIII p. 617.) Ce sont les F. F. Dosithée, Alexandre, Esuac, Hugues et Oscar. Le F. Trénée a été, à la fin de l'année dernière, placé à Maurice, par décision du E. R. Père.

Le personnel des Frères de la vice-Province de Bourbon, outre les F. F. Célestin et Héribert, nommés déjà à la C^{te} de la Neuville, comprend les F. F. Amable, Faustine, Michel-Ange et Olympie.

— 5. La propriété de l'Allette-à-Guillaume, continue plus que jamais à faire l'admiration des étrangers. Ce ne sont pas seulement les travaux d'installation exécutés par nos Frères à l'aide des jeunes détenus, ce sont encore les cultures dont on s'occupe sérieusement depuis deux années environ, qui donnent à ce vaste domaine une réelle importance. Dans le courant de juin 1870, le P. Dubois eut occasion de le faire visiter par le fils et l'aide-de-camp du Gouverneur. Ils furent ravis de leur excursion, et domèrent bonne envie à M. de Lornel de faire lui aussi cette promenade. Il n'a pu cependant, par suite des circonstances, répondre aux invitations du P. Dubois. (lett. du 29 juin 70)

Quand le Conseil général a voté la suppression du pénitencier, il ne restait plus que 300 mètres environ de chemin à ouvrir, ce travail n'a pu être continué. (lett. du F. Dosithée, 20 sept. 71)

Grâce aux légumes récoltés sur la propriété, le

M. Pineau a pu se dispenser en grande partie de compléter ses provisions par des achats à St-Denis. Ses cafières sont magnifiques. On n'en compte pas moins de 40,000 pieds d'une superbe venue. Au moment de la floraison, les fleurs blanches de ces arbustes forment comme un tapis de neige sur la verdure de cette riche végétation. Personne en outre n'ignore combien est suave le parfum de ces fleurs. La vanille pousse bien dans cette région et les quinquinas réussissent aussi.

Nos Pères ont pu également tirer parti des fruits du Bibacier qui vient à l'état sauvage sur les terrains de l'Îlette. Ils ont réussi à en faire une boisson saine et agréable, ayant une certaine analogie avec le cidre.



Nouvelles récentes.

Le F. Nérée, de la Mission du Gabon, revient en France, pour raison de santé, avec les F. F. Claver et Christian, de la C^{te} de Sierra-Léone.

Nous avons eu, cette année, le bonheur de recevoir la Communion pascale de la main de notre C. P. Père, à la messe solennelle du Jeudi-Saint. Il n'avait pu, à son regret et au nôtre, présider cette belle et touchante cérémonie depuis 1867. Ce fut la veille du Jeudi-Saint 1868 qu'il fut atteint de cette longue et cruelle maladie qui le retint plus de trois mois entre la vie et la mort. Et depuis lors le mauvais état de ses yeux ne lui permettait que de dire la messe basse de Vœta. Cette année cependant, sa vue allant un peu mieux, il s'est préparé à cet office, qu'il a pu célébrer sans qu'on ait remarqué aucune difficulté. Pour le C. P. Père lui-même, comme pour tous les Pères, les séminaristes et les Frères, c'est une douce consolation dont nous avons à remercier Dieu après tant et de si cruelles épreuves.

Bulletin Général

Actes administratifs.

1. Décret portant abandon du Collège St Bernard de Gibraltar.
Déc. du 19 mars 1872.

Ainsi qu'il a été dit au Décret d'acceptation de l'établissement de Gibraltar (Tom. VIII, p. 2.), la Maison-Mère n'avait entrepris cette œuvre, qui se présentait alors d'une manière opportune, pour remplacer celle de Santarem, qu'à titre d'essai, et en conservant toujours la faculté de se désister, si le collège ne réalisait pas les espérances qu'il faisait concevoir, soit pour son développement, soit au point de vue du recrutement des vocations. Cette réserve avait même été expressément formulée par le C. R. Père, dans la lettre d'acceptation écrite par lui à M^{gr} Scandella, vicaire apostolique de Gibraltar, pour le cas, notamment, où l'œuvre resterait relativement trop restreinte, eu égard au personnel qu'elle pourrait demander pour sa direction. (Sétt. du 10 juin 1870.)

Ce que l'on avait craint s'est en effet réalisé. D'après les lettres du P. Eigenmann, le nombre des élèves, déjà peu considérable par le passé, s'est encore diminué cette année, et il y a peu d'espoir qu'il puisse jamais se développer. La population même de Gibraltar, peu nombreuse et en grande partie formée de miliciens, ne peut offrir beaucoup d'éléments pour un collège. On avait pensé, d'après les espérances données par M^{gr} Scandella, avoir un bon

nombre d'enfants de l'Espagne par suite de la suppression en ce pays des ordres religieux et de leurs maisons d'éducation. Mais après avoir détruit les Instituts religieux et leur avoir enlevé la liberté de fonder de nouveaux établissements, le Gouvernement espagnol s'empessa de la donner à tous les autres citoyens. A la suite de ces nouvelles lois sur la liberté d'enseignement, il s'est élevé de tous côtés de nouvelles institutions qui se disputent les élèves, et ainsi s'est trouvé à peu près tarie la source sur laquelle on avait surtout compté pour le collège de S^t. Bernard.

Dans ce nouvel état de choses, l'œuvre de Gibraltar ne réunissait plus les conditions auxquelles nous l'avions acceptée, et le conseil général, dans sa séance du 23 octobre 1871, émit dès lors l'avis de l'abandonner au moment opportun.

M^{gr}. Scandella comprit parfaitement lui-même les motifs de cette décision, qui était d'ailleurs autant dans son intérêt que dans le nôtre; et il fut convenu entre Sa Grandeur et le P. Eigenmann, chargé par le E. R. Père de traiter en son nom cette affaire, que nos Pères quitteraient à Pâques, cette année. Le E. R. Père a décidé en conséquence, par l'écrit du 19 mars dernier, l'abandon du collège de Gibraltar et la suppression de la C^{te} fondée en 1870 pour la direction de cet établissement.

— En quittant l'œuvre de Gibraltar, pourrions-nous encore en trouver quelque autre qui puisse la remplacer, soit en Espagne, soit en Portugal? Ce serait sans doute à désirer pour l'extension et le développement de la Cong^g; mais jusqu'à présent nulle occasion ne s'est présentée. Cependant, selon l'avis du conseil, le E. R. Père a cru devoir autoriser le P. Eigenmann à faire dans ce but un voyage d'exploration dans la péninsule, avant de revenir à la Maison-Mère. Prions Dieu que ces démarches ne soient pas sans résultats, si telle est sa sainte volonté.

II. Admission aux vœux.

10'après une décision du C. R. Père, en date du 30 janv. 1872, a été admis à la Profession, M. Gabriel Sere, prêtre indigène de la Mission de Senégambie. Par autorisation spéciale de la Maison-Mère, il a fait ses premiers vœux à St. Joseph de Ngazobil, entre les mains de Mgr. Robès, le 28 février dernier. — Jour fixé pour dire la messe à l'intention du C. R. Père, le 18 de chaque mois.

— Deux novices-Frères ont été admis aussi à la Profession au St. Cœur de Marie, par décision du 17 mars 1872, les F. F. Longin Guennec, du dioc. de St. Brienc, Romain Daniel, du dioc. de Rennes.

— Par décision du 18 mars, le F. Donat Herre, de la C^{te} de Paris, a été autorisé à renouveler ses vœux pour cinq ans.

Nouvelles concernant l'Institut.

I. Envoi à Rome du Procès de notre V^e Père. —
Lettres postulatoires.

M. l'abbé de Richemont, chargé d'office d'apporter à Rome le Procès de notre vénéré Père, s'est vu obligé, soit par raisons de santé, soit à cause de l'œuvre des orphelins de la guerre dont il s'était occupé, de retarder son voyage de plusieurs semaines. Il a pu cependant partir le dimanche des Rameaux, le 24 mars. Il a pris la voie du Mont-Lenis et devrait arriver à Rome le mercredi-saint. Mais en route il a été atteint d'une fluxion et a dû s'arrêter pour une semaine à Florence. Nous espérons qu'il sera enfin arrivé à bon port avec son précieux dépôt.

— Nous continuons à recevoir presque chaque jour de nouvelles lettres-Postulatoires, toutes en général bien favora-
bles

à la Cause. Ce sont là de précieux témoignages qui attestent la grande réputation de sainteté de notre vénéré Fondateur. En commençant à demander ces lettres, on n'avait pas été sans quelque appréhension, craignant de rencontrer plus ou moins d'indifférence, et même peut-être des difficultés et des oppositions. Jus qu'ici, grâce à Dieu, tout a été, pour ainsi dire, selon nos vœux, et dans les circonstances difficiles qui se sont présentées, la Providence a, d'Elle-même, aplani les voies.

— Quelques-uns de nos confrères ont secondé la Maison-Mère autant qu'il leur a été possible, pour l'obtention de ces lettres Postulatoires. Ainsi le P. Hubert, supérieur de la C^{te} de Cellule, vient de nous en envoyer cinq de la part de différents ecclésiastiques et établissements religieux du diocèse de Clermont. Le P. Hourvèty a aussi intéressé à la Cause de notre Vénéré Fondateur l'archevêque de Cashel et d'autres évêques d'Irlande, lesquels ont bien voulu également nous donner des lettres très-favorables.

Cous cependant, nous devons le dire, n'ont pas jusqu'ici montré le même zèle. Nous prions donc de nouveau nos chers confrères, et particulièrement les supérieurs des C^{tes}, de se rappeler les recommandations déjà faites à ce sujet par le E. R. Père.

II. Religieuses de St-Bruno

à N. D. du Gard. Leur vénération par le V^{re} Père.

Le souvenir de la pieuse solitude de N. D. du Gard est sans doute encore vivant dans le cœur d'un grand nombre de nos confrères. Depuis notre départ, cet antique monastère a déjà subi bien des vicissitudes. Nous l'avions cédé, comme on sait à M. de Jennis, chanoine d'Armiens, et à M. Graval, curé-doyen de Picquigny, lesquels y établirent un orphelinat. Mais cette œuvre ne put réussir,

et au bout de quelques années d'essais infructueux, elle fut abandonnée. La propriété fut alors léguée au diocèse, qui l'accepta comme maison de campagne du Grand séminaire. Mais, en comparaison du peu d'utilité qu'elle offrait sous ce rapport, l'évêché trouva bientôt les frais d'entretien et de réparation trop onéreux et songea à s'en débarrasser. Elle fut alors sur le point de nous revenir. Lorsque le E. R. Père était à Rome pour le concile, le Vicaire général de M^{gr} l'Evêque d'Amiens, M. l'abbé Vallière, lui dit que La Grandeur se proposait de nous offrir cette propriété et à peu près gratuitement. Mais sur ces entrefaites, le Prieur Général des Chartreux se présenta pour l'acheter, dans la pensée d'y fonder une maison de religieuses de cet Ordre.

La lettre suivante, écrite au E. R. Père par un des Pères Chartreux, Directeur de ces religieuses, nous apprend que ce projet est en effet déjà mis à exécution. On y verra aussi que le souvenir de notre saint Fondateur est conservé avec la plus grande vénération.

J. M. J. Chartreuse de N. D. du Gard, le 21 fév. 1872.

« Mon Révérend Père,

« J'ignore si vous savez que l'Abbaye de Notre-Dame
 « du Gard, qui fut habitée par votre Cong^e, est devenue
 « l'asile d'une colonie de religieuses de S. Bruno des-
 « servie par deux Pères du même ordre. En arrivant ici
 « l'année dernière, je fus heureux d'apprendre que cette
 « maison avait été habitée par un saint, le V^{re} Père Liber-
 « mann, votre illustre prédécesseur. Dans un caveau de
 « notre petit cimetière on m'a montré la case où son
 « corps reposa plusieurs années. Nous avons été bien édi-
 « fiés à la lecture de sa bienheureuse vie, que nous avons
 « entre nos mains. Nos bonnes sœurs surtout ont une
 « grande vénération pour ce vénéré supérieur et fonda-
 « teur de votre Cong^e. Aussi m'ont-elles prié de vous de-
 « mander comment elles pourraient :

« se procurer ses écrits et la Règle qu'il a faite pour la
 « Cong^g; notre V. Mère Prieure désire beaucoup les connaître »
 « Agréez....

signé: Fr. Didier Pataille, Directeur.

— Peu de temps après cette lettre, le P. Chartreux qui
 l'avait écrite a eu occasion de venir à Paris. Le C. R. Père
 lui a donné les lettres spirituelles de notre Vénéré Fonda-
 teur, qu'il a reçues avec une vive reconnaissance. Nous
 attendons en retour une lettre postulatoire de cette nouvelle
 C^{té}. Nous en avons déjà d'ailleurs du R. P. Procureur
 général de la grande Chartreuse.

Côte orientale d'Afrique.

C^{té} de St. Joseph à Zanzibar.

(de Juin 1870 à Mars 1872.)

1. Réunion des Pères de la Mission. — 2. Fête-Dieu. — 3. Voyage du Frère
 Polycarpe. — 4. Mort de Saïd. Medgid. — 5. Son successeur Saïd-Bargach. —
 Dispositions p^r la Mission. — 6. Générosité des chrétiens p^r la France et l'Eglise.
 — 7. Suppression de l'hôpital. Réduction des ateliers. Bâtimens loués. — 8. Voyage
 du P. Baum en France. Retour. Séjour à Bombon et aux Seychelles. Arrivée
 de cinq Frères. — 9. Livres et don de 3000 f. obtenus du Ministère. — Dons p^r rachat
 d'esclaves. Nouveau livre de M^{gr} Gaume: Voyage du P. Horner en 1866. — 10. Achat
 de 40 enfans sur le marché aux esclaves. Registres de ces achats. Description
 du marché.

— 1. Sur la fin du mois de mai 1870, le P. Horner s'est
 rendu de Bagamoyo à Zanzibar avec le P. Duparquet, dans
 le but d'examiner, avec les Pères des deux C^{tés}, différentes
 questions concernant la mission, son organisation, ses diffé-
 rentes œuvres, les moyens de la développer, les règles à sui-
 vre à l'égard des enfans et des néophytes, la méthode à em-
 ployer pour l'instruction des jeunes latinistes et les moyens
 de préparer un clergé indigène e. l. c. Les réunions, commencées

le 2 juin, se sont continuées durant une huitaine de jours, et le procès-verbal en a été envoyé à la Maison-Mère. Plusieurs des questions examinées ont été déjà résolues d'un commun accord; d'autres sont encore à mûrir par l'expérience. Le temps en montrera la meilleure solution.

— 2. La présence des Pères de Bagamoyo a servi à rehausser la solennité de la procession du E. S. Sacrement, accomplie pour la première fois dans la ville même de Zanzibar, le 16 juin, jour de la Fête-Dieu.

« Les années précédentes, dit le Bulletin local, cette touchante cérémonie avait eu lieu seulement dans l'intérieur de la C.É. Puis, par suite de l'exiguïté des lieux, on s'était vu contraint de renoncer à ces pieuses manifestations d'amour envers N. S. au E. S. Sacrement. Cette année cependant, la tolérance des Arabes permettait de ne craindre aucune irrévérence... de leur part dans les rues de la ville, et l'on était assuré d'ailleurs d'un grand concours de pieux catholiques et d'infidèles attirés par la nouveauté du spectacle. On se met donc à l'œuvre pour préparer la solennité, et tout s'apprête comme par enchantement. Les arbres entiers couverts de leurs fleurs et de leurs fruits sont disposés sur la voie que bordent de verdoyantes ramures arrachées aux belles plantes de ces régions tropicales. Des arcs-de-triomphe s'élèvent de distance en distance. Les maisons se revêtent de tentures parsemées de feuillage et, d'un bord à l'autre de la rue, flottent au-dessus des têtes, des files de banderoles et de pavois aux couleurs les plus variées. Arabes, Indiens, Banians et Portugais, semblent rivaliser d'empressement pour décorer l'extérieur de leurs habitations.

« Enfin les joyeuses volées de nos cloches vont dire aux chrétiens de la ville musulmane que le moment de la procession est arrivé. On vient de partout; les voies publiques sont couvertes d'un peuple avide de contempler, respectueux et recueilli, la scène qui va se déployer à

ses yeux, les terrasses mêmes se chargent de spectateurs. La croix ouvre la marche, suivie des jeunes filles des sœurs, des garçons de nos ateliers et de nos Pères. Les P. P. Duparquet et Roux sont revêtus de chasubles en drap d'or et précèdent immédiatement le St. Sacrement, porté par le P. Hoerner. Les Portugais, des flambeaux à la main, viennent ensuite. Les chants succèdent aux prières, et la musique couvre de ses sons éclatants la vague rumeur qui s'élève du sein de l'immense foule.

« Tout se passa très-bien, l'ordre ne fut pas troublé, et, malgré la presse des curieux, il n'y eut ni confusion ni encombrement. » Pauvre peuple, nous disions-nous, quel n'eût pas été son bonheur s'il eût connu, pour l'adorer, celui qui passait ainsi en le bénissant !

« Le P. Duparquet profita de son séjour pour entendre les confessions des portugais. Une douzaine environ se confessèrent et communierent.

— 3. « Quelques jours après la belle cérémonie de la Fête-Dieu, qui avait laissé dans tous les cœurs une si douce impression, une nouvelle à sensation se répandit à Zanzibar. On annonçait, sans qu'il fut possible de contrôler la vérité de ces bruits, que plusieurs français, conduits par M. M. Roux et Camoin, avaient été massacrés, dans une exploration sur le Djub, fleuve de la région équatoriale. Ce fait, exagéré par la rumeur publique, était de nature à provoquer immédiatement un examen sérieux. Aussi le Consul de France, M. de Nieme, demanda au Sultan son petit vapeur pour aller aussitôt lui-même, à la source de renseignements certains. Ce bâtiment n'avait à son bord qu'un seul mécanicien, lequel déclara ne pouvoir se charger, sans aide, du soin de la machine pendant tout le voyage et désigna le F. Polycarpe comme seul capable de lui prêter un concours utile. M. de Nieme demanda alors pour ce Frère une autorisation de l'accompagner, et le P. Supérieur, vu la circonstance,

se crut en devoir de déférer à son désir. On partit le 13 juillet. Mais craignant, à cause de la mauvaise mer, des avaries pour le navire, le Consul fit relâcher à moitié route, et continua seul le trajet, tantôt à pieds, tantôt sur les embarcations du pays. Arrivé sur les lieux après bien des fatigues, il apprit que la nouvelle du massacre était heureusement contournée et qu'il n'y avait eu qu'une fausse alerte donnée à nos explorateurs français. Le Consul s'empressa de regagner le vapeur et rentra bientôt à Zanzibar, après un mois environ d'absence.

„ Pour rémunérer les services du C. Policarpe, et en même temps dédommager les ateliers de la perte de travail occasionnée par son absence, il donna à la C. l. une somme de 100 piastres (500^s). „

— 5. „ Un malheur bien sensible pour la Mission et pour le pays, un véritable et douloureux évènement, ce devait être la mort du Sultan Saïd-Medjid⁽¹⁾. Elle a eu lieu le 7 octobre 1870. Ce prince avait une santé très-délicate et les excellents soins du Docteur Mac-Auliffe n'avaient pu contribuer qu'à prolonger ses jours de quelques années. Peu de temps avant sa mort il avait eu une crise très-forte d'épilepsie, à laquelle il avait failli succomber. „ (Selt. 6 oct. 70)

„ C'est là une grande perte pour la mission. Ce prince nous avait toujours donné des témoignages de grande bienveillance et d'une générosité digne de son rang. Nous pouvons, à tant d'autres preuves de ses bonnes dispositions, ajouter le trait suivant, arrivé quelques semaines seulement avant sa mort. Un noir élevait des réclamations sur une portion de terre nous appartenant à Bagamoyo, et sur laquelle il n'avait évidemment aucun droit, puisque ce terrain nous avait été donné par le Sultan, seul propriétaire du territoire sur le continent. Mais son Altesse, craignant que cet homme ne nous causât quelque tracas, se fit aussitôt apporter une somme d'argent représentant la valeur du terrain et la lui remettant :

(1) On trouve dans une note sur Zanzibar, publiée dans le Bulletin de la Société de Géographie

« Biens, lui dit-il, voilà la valeur du terrain et aie soin de laisser les Pères tranquilles. » Le prince aimait le progrès et s'efforçait d'introduire dans ses états les arts et l'industrie modernes. Tout en lui respirait la noblesse et la grandeur. Il était d'une libéralité peut-être excessive, et sa générosité envers les pauvres était inépuisable. Il avait des manières si distinguées et si affables qu'il exerçait une sorte de séduction sur ceux qui l'approchaient. Aussi était-ce une véritable fête pour les Européens, d'aller passer, chaque année, les jours de la belle saison à son palais de Dari-Salama, où il les traitait avec une munificence vraiment royale.

« Il était fils de l'Éman Saïd-Saïd, souverain de Mascate et de Zanzibar. À la mort de Saïd-Saïd, ses immenses richesses furent partagées entre ses enfants dont le nombre s'élevait à plus de 60, et deux de ses fils lui succédèrent dans ses états de Mascate et de Zanzibar devenus dès lors indépendants l'un de l'autre. L'Éman de Mascate fut assassiné, il y a quelques années, par son propre fils; et ce dernier fut à son tour détrôné par un ambitieux, qui vint d'être vaincu et mis à mort par Saïd-Eurqui, autre fils de Saïd-Saïd. »

— Saïd-Medgid a été remplacé par son frère Saïd-Bargach, de sorte que les deux trônes de Mascate et de Zanzibar son encore occupés par deux fils de Saïd-Saïd. Quelque temps, on craignit que cette succession ne s'opérât point pacifiquement. Mais tout rentra dans le calme dès qu'on apprit que les choses avaient été préparées pour amener au trône Saïd-Bargach, désigné par Saïd-Medgid lui-même en qualité de successeur. »

« Après les trois jours de deuil prescrits en pareille

(Tome XVI, 5^{me} Série, nov. et déc. 1868 p. 530.) des renseignements intéressants sur Saïd-Medgid, Saïd-Bargach, son frère, les principaux personnages de la Cour du Sultan, et sur toute la Province du Zanguebar.

circonstance, le nouveau Sultan fit hisser le pavillon arabe et commença à recevoir les félicitations et les hommages de ses sujets.

« Dès lors aussi, il laissa pressentir quel serait son genre de politique. On s'était d'abord attendu à le voir devenir l'instrument de la politique anglaise, comme il l'avait promis autrefois, étant encore rival de Saïd-Medjid et son compétiteur au trône. Aujourd'hui il en est tout autrement. Le Consul anglais, revenu depuis peu de la métropole, avait rapporté beaucoup d'instructions de son ministère, relativement à l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs à Zanzibar. Cette question touche beaucoup à la prospérité des Arabes dans le pays, et si elle était acceptée comme elle est proposée par l'Angleterre, il en résulterait la ruine d'un grand nombre de familles opulentes. Aussi le nouveau Sultan a-t-il opposé le refus le plus formel aux ouvertures du Consul en disant que, « quand même toute la flotte anglaise entrerait dans le port de Zanzibar, il ne céderait à aucune proposition. »

« Moins intelligent que son frère défunt, dont il ne partage pas les vices, il semble vouloir tout changer et tout modifier. Il a pour conseillers en cela trois ou quatre marabouts peu amis de tout ce qui est Européen, et très-fanatiques pour les intérêts de la secte musulmane, qu'ils voudraient voir seule existante à Zanzibar. Il suit de là que le nouveau Sultan, plein de ces idées, veut tout réformer, afin de devenir Imam ou chef de religion, comme l'était autrefois son père Saïd-Saïd. Il a déjà commencé par déclarer qu'il ne voulait plus, ou que le moins possible, d'Européens à son service, et il vient, en effet, de renvoyer un de ses capitaines de navire et tous les musiciens portugais. Tout cela fait des mécontents parmi les Européens et chez les sectes arabes, trop relâchés ou peu en faveur auprès du Gouvernement actuel qui voudrait imposer des réformes.

„ On se demande maintenant comment tout cela se terminera et s'il n'y aura pas bientôt quelque bouleversement politique. Déjà une conspiration vient d'être découverte et plusieurs conjurés ont été mis en prison. A leur tête se trouvait un des frères de Saïd-Bargach. c'est lui qui, de sa propre main, devait assassiner le Sultan pour se mettre à sa place. Et y avait en outre au nombre des conspirateurs, les deux grands vizirs de Saïd-Medgid. L'un d'eux, grandement en faveur auprès du Consul anglais, s'est réfugié chez lui, pour se couvrir de sa protection.

„ Quant aux sentiments du Sultan Saïd-Bargach à notre égard, il lui sera difficile d'égaliser envers nous, la bienveillance de Saïd-Medgid. Déjà même, à propos d'une difficulté nouvelle survenue au sujet du terrain concédé à Bagamoyo, nous avons pu regretter le bon Saïd-Medgid, si dévoué aux intérêts de la Mission. Cependant le Sultan actuel, nous est plus favorable que nous n'osions l'espérer au commencement de son règne. Et nous envoie de temps en temps des cadeaux, ce qui entretient toujours les bonnes relations. Le 17 sept. dernier, le P. Hooper l'a vu chez le Consul anglais et on a reçu l'accueil le plus gracieux. Le Sultan lui a fait beaucoup de politesses, et d'une façon même affectueuse. Et a promis alors d'envoyer un de ses navires aux Seychelles porter ou recevoir les correspondances, toutes les fois qu'il le pourrait et que les occasions feraient d'ailleurs défaut. »
(Lett^s des 15 et 17 sept. 71)

— 6 „ Ces relations fréquentes avec l'Europe étaient surtout désirées pendant la cruelle guerre qui a dévasté la France et la révolution qui l'a suivie. L'annonce des premiers revers de notre armée nous fut portée par une frégate anglaise. Ces nouvelles et celles qui suivirent eurent plus que du retentissement dans nos lointains parages; car, même avant la Mission, différentes agences de

commerce en éprouvèrent de funestes contre-coups. Nos chrétiens de Zanzibar, et spécialement les portugais, comprirent que les malheurs de la France portaient atteinte à la cause catholique tout entière, et, malgré leur pauvreté, ils formèrent une collecte de 40^{fr} pour faire dire des messes, dans le but d'obtenir du Dieu des armées, le triomphe de notre infortunée patrie.

Notre chrétienté naissante prit aussi une part bien douloureuse aux épreuves du S^t Siège. À la nouvelle des attentats sacrilèges accomplis contre Rome et la personne auguste du Vicaire de Jésus-Christ, les catholiques se firent d'éloigner par la prière de plus grands maux et d'alléger, par la modique obole de leur pauvreté, la détresse du Chef commun des fidèles. Le jour de la fête du S^t Cœur de Marie, un de nos enfants qui n'avait pu faire la sainte communion vint porter au Père 40 centimes environ, en lui disant: « Je n'ai pu
« communier ce matin pour la S^{te} Eglise, je veux au
« moins offrir quelque chose à notre S^t Père le Pape; puis-
« qu'il est dans le besoin. » Ce trait servit d'exemple, et tout aussitôt une petite quête s'organisa pour le Pape, parmi les autres enfants.

« Plus tard les fidèles de la Mission ont encore réuni une somme de 300^{fr} pour le Denier de S^t Pierre. » (S. M. 3 sept. 71)

— 7. « En prévision d'une diminution certaine dans les subsides accordés à la Mission par la Propagation de la Foi et la S^{te} Enfance, à cause du fléau de la guerre, il a fallu modifier ou même supprimer certaines œuvres et organiser le présent de manière à ne pas compromettre l'avenir. Parmi ces œuvres, l'entretien de l'hôpital de Zanzibar était l'une des plus onéreuses pour la mission. Nous avons jugé sage de supprimer cet établissement qui ne laissait pas d'avoir son côté utile; mais dont le maintien aurait nu à d'autres œuvres d'une plus grande importance. D'ailleurs

nous n'avions plus de médecin pour la visite des malades, car celui qui se trouvait à Zanzibar était rentré en France et il n'a pas été remplacé.⁽¹⁾

« La C^{te} des Filles de Marie, qui n'était attachée, a dû être dissoute par suite de cette suppression. Quatre sœurs sont alors parties pour Bourbon, et trois sont allées renforcer la C^{te} de Bagamoyo.

« Les ateliers ont été aussi réduits à un total de 10 ouvriers ou manœuvres. Une mesure économique que nous avons introduite, consiste à payer nos jeunes gens mariés, plutôt que de leur fournir tout en nature, comme auparavant. Cette façon de faire est préférable. Auparavant, nous ne pouvions jamais les contenter, et il y avait gaspillage de leur part. Maintenant, outre les économies réalisées par ce système, il a l'avantage d'apprendre à nos jeunes hommes le côté pratique de la vie, chose à laquelle leur naturel ne les dispose guère.

« Pour les travaux de forge, nous n'avons pas de grande concurrence à redouter. Le Sultan avait bien fait venir des mécaniciens d'Allemagne, pour établir des ateliers à Zanzibar; mais ayant été mécontent de ces hommes, il en a renvoyé plusieurs. Cette tentative ne lui donnera pas le goût de nouveaux essais. Du reste, il nous envoie toujours des travaux. (Lett. du 19 sept. 71)

« Comme plusieurs bâtiments de la Mission restaient sans usage, le P. Supérieur les a loués. L'ancien hôpital et quelques magasins ont été cédés à différentes personnes, pour un loyer de 1500^{fr} par an. (Lett. du 19 sept. 71)

— 8. « Depuis longtemps, l'état de santé du P. Pour laissait à désirer et un voyage, suivi de quelques mois de repos en France, paraissait utile pour rétablir ses forces. Le 11 mars 1871, il a quitté Zanzibar, pour débarquer le 6 mai à Marseille. N'ayant pu, à cause des troubles de la Commune, rentrer tout de suite à la Maison-Mère, il s'arrêta à Cellule et le 19 août, il

(1) Le médecin avait été attaché à la Mission par le gouvernement. Le Ministère de la Marine a supprimé

arrivait à Paris. Environ un mois et demi plus tard, notre confrère s'embarquait de nouveau avec le Frère Marie-Benoît, pour regagner sa chère Mission.

« Nous avons fait, écrit-il au E. R. Père, une bonne traversée en compagnie de deux Pères Jésuites, d'un Lazariste, le nouveau supérieur du collège S. Paul, et d'un prêtre de Maurice, très-utile au Fr. Marie-Benoît qui se rendait dans cette colonie anglaise.

« A Bourbon, le P. Duboin a pu disposer des cinq Frères que vous destiniez à la Mission du Zanguebar. Comme je n'avais et ne pouvais prévoir aucune occasion d'aller directement de Bourbon à Zanzibar, je me suis décidé à prendre avec eux la Malle jusqu'aux Seychelles, où je devais rencontrer un navire faisant route sur Zanzibar même. Malheureusement ce navire était parti depuis deux jours quand nous arrivâmes. Forcés nous fut donc d'attendre à Mahé une nouvelle occasion. Jugez de notre embarras. Les bons Pères capucins voulaient nous donner l'hospitalité mais nous étions trop nombreux, ils étaient déjà trop encombrés chez eux pour que je pusse me permettre d'accepter. Nous nous établîmes donc dans un hôtel. Comme il nous fallait payer 50^e par jour, je risquai la bourse allait de ce train se vider bientôt, et deux jours après je louai la case d'une pieuse personne pour nous y installer. Les Pères Capucins et les Sœurs de St. Joseph pourvurent à cet installation et furent tout le temps aux petits soins pour nous. Nous formions ainsi une petite C^{te} et faisons nous-même notre cuisine. Les Pères et les Sœurs nous avaient fourni les ustensiles nécessaires ainsi que des matelas.

« Je m'attendais bien à rester ainsi cinq ou six semaines aux Seychelles; mais la E. S^{te} Vierge a tout arrangé. Une neuvaine préparatoire a été ouverte à Mahé en l'honneur de l'Immaculée Conception; nous nous y

associames, priant Marie d'abréger notre séjour dans ce lieu. Or, le troisième jour de la semaine, arrivait un petit vapeur du Sultan pour prendre la correspondance de la Malle. Ce bateau avait aussi à son bord M. de Viennet, Consul de France, rentrant en Europe. L'occasion était propice : cependant nous dûmes attendre encore jusqu'au 17 décembre avant de nous embarquer. (Lett. n° 1629éc. 1871)

« Le voyage fut heureux et le P. Baur et les Frères qui étaient avec lui arrivèrent en bonne santé à Zanzibar, malgré les incommodités de la traversée sur ce bateau assez mal aménagé.

« Pendant l'absence de P. Baur, le P. Horner avait dû résider une grande partie du temps à Zanzibar, avec le P. Machon, appartenant à la C.é., ainsi que les F. F. Polycarpe, Félicien. »

— 9. Avant de partir de France, le P. Baur a obtenu du Ministère de l'Instruction publique, avec l'intervention de la Maison-Mère, un don assez considérable de livres pour la Mission de Zanzibar. En réponse à sa lettre du 8 sept 1871, il a été appelé à faire lui-même le choix des ouvrages qu'il désirait. Plus de 350 volumes, tant livres scientifiques que religieux, lui ont été donnés.

Le C. R. Père a demandé en outre un secours pour la Mission, au Ministère des affaires étrangères. Le Consul français l'avait déjà recommandée lui-même au bienveillant intérêt du Gouvernement. Malgré la pénurie de l'Erésor, le Ministre a bien voulu accorder un secours de 3000^{fr}, en considération des services rendus par nos missionnaires en ces pays lointains. (Lett. au C. R. Père n° Oct. 1871.)

D'autres dons en argent continuent toujours d'être faits à la Mission, pour l'œuvre si intéressante du rachat des esclaves. Nous avons vu que l'ouvrage de

de Mgr. Gaume: Suéna⁽¹⁾ ou la petite esclave africaine enterrée vivante avait puissamment contribué, en 1870, à entretenir la pieuse générosité des catholiques. Les sommes remises seulement à Mgr. Gaume dans le courant des deux dernières années se sont élevées, malgré les calamités de la guerre, à environ 3,640^{fr}. Parmi celles-là, il faut comprendre une allocation annuelle de 200^{fr} fournie pendant cinq ans par la famille de Rouck, de Gand, pour l'entretien d'un noir. Les autres offrandes ont été encore adressées directement à la maison-mère, et, comme on peut s'en convaincre par la lecture des Annales de la Ste Enfance et des Missions catholiques, un certain nombre sont aussi fréquemment envoyées à l'œuvre de la Propagation de la Foi et à M. l'abbé de Girardin.

Pendant son séjour en Alsace, le P. Baur a recueilli, lui-même, une somme de 4000^{fr} environ.

D'un autre côté, le dévouement de Mgr. Gaume à la chère œuvre de Zanzibar est loin de se ralentir. Il a fait paraître, comme nous l'avons dit, (Bull. Tom. VII, p. 581) une très-intéressante relation du voyage du P. Horner sur la Côte orientale d'Afrique en 1866. Il est question maintenant de traduire ce volume en langue allemande, et nul doute qu'il ne reçoive bon accueil de tous les catholiques d'outre-Rhin et des âmes compatissantes au triste sort de tant d'infortunés esclaves.

— 10. Par suite de la défaveur que trouve auprès de toutes les puissances européennes ce honteux trafic de chair humaine, la traite⁽²⁾ des noirs tend à diminuer. Cependant on ne peut encore assigner

(1) La Bibliographie catholique (n. 3 Mars 1872, p. 222.) a rendu compte de cet ouvrage avec éloges.

(2) Un ouvrage intéressant de M. Berlioz: La Traite orientale, publié en 1870 à Paris, chez Guillaumin, 14, rue Richelieu, montre cette classe à l'homme se continuant toujours en Afrique pour les marchés de l'orient. Son auteur reconnaît avec bonne foi que c'est là un des fruits du Mahométisme; un mal que les idées chrétiennes

le jour où cette institution toute païenne disparaîtra devant l'influence du catholicisme. Le P. Hoerner, dans une lettre au P. Labat, pour l'Apostolat de la prière, parle d'un bœuf chargé de 300 esclaves conduits à Zanzibar, dont plusieurs moururent d'inanition sous ses yeux. La faim les pressait tellement qu'ils mangeaient de l'herbe et même de la terre; et l'un de leurs compagnons ayant succombé d'épuisement et de fatigues, fut par eux coupé en morceaux et dévoré. (lett. du 15 juin 1870.)

Nos confrères, dépositaires des aumônes et exécuteurs des intentions des pieux donateurs qui s'intéressent à l'œuvre si touchante du rachat de ces esclaves, sont fidèles à satisfaire en tous points à leurs désirs. « La dernière fois que je suis allé à Zanzibar avec le P. Supérieur, écrit le P. Duparquet, nous avons ainsi racheté une quarantaine d'enfants. (lett. du 9 août 70) Nous tenons un registre sur lequel sont inscrits le nom du bien-facteur, le chiffre de la somme qu'il envoie et la destination particulière qu'il veut y donner. A mesure que ces rachats sont effectués, nous complétons ces premières indications, du nom, pour chaque bienfaiteur, de l'enfant qui a été racheté à son compte. Nous embrassons ainsi d'un coup d'œil toutes les données principales relatives à chacun de nos petits protégés. En outre, ils ont chacun leurs dossiers respectifs dans lesquels nous réunissons tous les renseignements qui les concernent, de sorte que nous sommes à même de rendre compte à chaque donateur de l'emploi de son offrande et de lui fournir les notes de l'enfant racheté par ses aumônes. » (lett. des 9 août 70 et 28 janv. 71)

Nos confrères connaissent déjà, par la description qu'en a faite le P. Hoerner, ce tableau si navrant

peuvent seules efficacement combattre et détruire, la diplomatie et les traités étant reconnus impuissants.

de la vente des esclaves à Zanzibar. Il n'en ont pas moins avec intérêt le récit suivant, extrait d'une Note sur Zanzibar, publiée dans le Bulletin de la Société de Géographie.

Le marché aux esclaves
à Zanzibar.⁽¹⁾

« Rien ne saurait peindre l'état de souffrance, de misère et d'abrutissement des esclaves débarquant à Zanzibar d'un bœuf ou, entassés pile-mêle, sans autre nourriture que quelques grains de riz, ils viennent de passer plusieurs jours à la suite de marches forcées qui les ont amenés de leur pays à la Côte. Hommes et femmes, vieillards et enfants d'une maigreur qui n'a plus de limites, entièrement nus, l'air hébété, les bras serrés contre la poitrine, silencieux et sans forces, sont débarqués à la douane; puis, après l'acquiescement des droits qui sont de deux piastres par tête, conduits chez le crieur de l'encan, après avoir reçu pour se couvrir un morceau de cotonnade bleue. Le marché aux esclaves se tient chaque jour, excepté le vendredi, de quatre heures à six heures, sur la place située derrière le fort, et est toujours des plus animés; mais je défie le cœur le plus dur de regarder sans émotion ces groupes où la souffrance a effacé jusqu'aux sentiments maternels, ces enfants, dont quelques-uns encore à la mamelle, cherchent en vain une goutte de lait; ces pauvres mères dont le regard étint se reporte à peine sur des groupes d'enfants de quatre ou cinq ans, qui seuls sourient au maître impitoyable qui les repousse du pied quand l'acheteur s'éloigne sans rien marchander. Debout, appuyés contre le mur, quelques jeunes filles vêtues de cotonnade de couleur, les sourcils peints avec soin et le front couvert d'une poudre jaune faite de feuilles de roses moulues avec du safran et très-estimée par les coquettes du pays, sont destinées à orner les harems, et, il faut le dire, se montrent fort satisfaites du sort qui leur est réservé et pleines de mépris pour leurs compagnes appelées à de moins hautes destinées.

Les acheteurs ne manquent pas; chacun examine l'individu qui lui convient, de la même façon que l'on examine une bête de somme, le fait marcher, courir, courber, redresser; inspecte les dents, étudie avec beaucoup d'attention l'état de la peau. Pendant

(1) Bulletin de la Société Géographique, tom xvi. 5^{ème} série. Nov. 1868. Note sur Zanzibar, page 530 et suivantes.

ce temps, le crieur prend les esclaves par la main en annonçant d'une voix glapissante leur prix et leurs qualités, et ne néglige rien pour les faire valoir; ce n'est pas à Paris seulement que l'en sait faire l'article. Au bout de trois jours l'esclave est adjugé au plus offrant ou retiré du marché, si le prix ne convient pas au propriétaire. Un homme de quinze à trente ans se paie en moyenne de 20 à 25 piastres, d'une valeur de 5^{fr} 40; un enfant de cinq à 10 ans, de 5 à huit piastres; les femmes sont plus estimées.»

C^{té} de Bagamoyo.

1. Latinistes Bâtiments. Tiers-ordre de la Cong^g. Ecole primaire. — 2. Orphelinat des filles. Noviciat indigène. — 3. Section agricole. Mariages. Village chrétien. — 4. Fête-Vien. Promulgation de la Bulle Pastor æternus. Adresse au St. Père. — 5. Travail des enfants. Plantations. — 6. Difficultés à propos du terrain de la mission. — 7. Nouveau bombardement de Mobély. — 8. Bienveillance du Consul anglais. Le R^{év}. Tozer. — 9. Visites des Consuls et de voyageurs célèbres. Voyage dans l'Oukami. Enfant tué par accident. — Appendice. Relation du voyage. Adresse au St. Père.

— 1. La suppression de l'hôpital de Zanzibar et les réductions opérées sur le personnel des enfants ou jeunes gens attachés aux ateliers, ont achevé de rendre la C^{té} de Bagamoyo le centre des œuvres principales de la Mission. Ces œuvres, l'espérance des missionnaires pour l'avenir, sont: les écoles de garçons et de filles, le noviciat des sœurs indigènes et l'exploitation agricole.

Il a été question déjà de l'installation des jeunes latinistes dans les bâtiments construits spécialement pour eux. « Ces constructions, dit le Bulletin de la C^{té}, ne laissent pas d'être considérables pour le pays. Ce ne sont cependant que de simples maisons en terre; couvertes en pailles, qui ont un caractère tout-à-fait indigène, et dont le principal mérite est de se construire sans trop de dépenses. Mais un avantage sérieux pour l'œuvre; c'est la séparation des petits séminaristes des autres catégories d'enfants, ce qui permet de les former avec plus de soin et de les maintenir plus aisément dans de bonnes dispositions d'esprit de piété et de ferveur.

« Le nombre de ces enfants s'est élevé depuis 1870, de 12 à 20; chiffre qu'il atteignait à la fin de 1871. Sur ces 20 élèves il y en a 4 qui étudient le latin, ils viennent d'achever la 8^{em}, le reste forme deux divisions de français. Celles-ci ne sont pas trop avancées: la lecture, l'écriture, quelques notions de grammaire française, c'est là pour le moment tout leur programme. Le français est la langue qu'ils doivent toujours parler, en classe et en récréation; tout autre idiôme leur est interdit.

« Ces enfants paraissent animés d'excellentes dispositions. Ils sont dociles, laborieux, et déjà suffisamment sérieux pour n'avoir pas besoin d'être surveillés pendant les temps d'étude. Les plus avancés offrent des signes consolants de vocation; de sorte que l'œuvre du clergé indigène donnera bientôt dans la Mission, il faut l'espérer, des résultats satisfaisants.

« Nous avons établi parmi eux, avec l'approbation de la Maison-Mère, une petite association ou tiers-ordre de notre Institut sous le titre de Tiers-ordre du St-Esprit et du St-Cœur de Marie. Son but est de procurer l'exaltation de la St^e Eglise Romaine et la conversion des pécheurs spécialement ceux de la race noire. Les moyens à employer sont la prière, l'enseignement du catéchisme aux infidèles, le concours à prêter aux missionnaires. Le caractère distinctif de ses membres doit être l'amour du St-Siège, l'attachement à ses droits et prérogatives, joints à un grand esprit de piété.

« Le C. R. Père a bien voulu affilier ce Tiers-Ordre à la Cong^e ainsi qu'à l'Archiconfrérie du St-Cœur de Marie de N. D. des Victoires. Heureux de cette grâce, ces chers enfants lui ont écrit le 17 juill. 1871, pour exprimer leur vive reconnaissance et leur désir de bien répondre à la faveur qui leur était accordée. » (Lett. du P. Duparquet 17 juill. 1871)

« Outre ce Tiers-Ordre, nos enfants participent aussi à l'Association de la St^e Enfance. Les trois catégories:

séminaristes, apprentis, enfants des Sœurs, ont fait pour l'œuvre, en 1870, une offrande de 35^{fr.}. (Bull. n^o des 10 août 1870 et 7^{me} sept. 1871. Lett. du 28 déc. 71)

« En dehors des petits séminaristes, il y a une autre section d'enfants, dont le temps se trouve partagé entre l'étude et les travaux des champs. Au mois de juin 1871, elle comprenait 120 élèves. (Lett. du 1^{er} juin 71) Ils sortent de là pour entrer au petit séminaire, s'ils offrent des aptitudes voulues, sinon, pour faire partie de l'œuvre agricole. C'est le P. Gélase qui est chargé de cette catégorie; le P. Duparquet s'occupe principalement des séminaristes, avec le concours du P. Scheuermann.

« L'année scolaire s'est terminée par les examens et la distribution des prix. C'était la première fois que pareille solennité avait lieu dans la Mission; aussi nos enfants en ont-ils été vivement impressionnés, et les vaincus se sont-ils bien promis de prendre leur revanche l'année prochaine. Malheureusement les récompenses étaient bien minimes; les livres demandés en Europe n'étaient point arrivés, et il a fallu se contenter de quelques petits ouvrages brochés, enlevés pour la circonstance, de la bibliothèque des élèves »

— 2. « L'orphelinat des petites filles est organisé sur le même plan que celui des garçons et le séminaire est remplacé par un noviciat de Sœurs indigènes. Les petites filles ont donc aussi leur section de l'école primaire et leur section agricole. Non seulement en effet, elles s'occupent des travaux particuliers à leur sexe, tels que le blanchissage du linge, la couture etc.; mais elles nous aident encore pour les travaux des champs, tels que la récolte et le battage des grains, le sarclage des terres labourées et autres occupations qui n'exigent pas grand déploiement de forces physiques.

« Les petites filles ont eu également, à la fin de l'année scolaire, leur examen et leur distribution de prix. Toutes

à peu près savaient parfaitement leur catéchisme. La plupart lisent et écrivent passablement. Le français est également leur langue usuelle.

« Plusieurs d'entre-elles ayant manifesté de l'attrait pour la vie religieuse, le P. Supérieur, après les avoir longuement éprouvées, en a admis quatre à commencer les exercices du noviciat. Elles sont séparées des autres enfants et sont initiées à la vie religieuse par les Filles de Marie, sans être élevées et entretenues dans les délicatesses des habitudes de la vie européenne. Car elles doivent conserver le genre de vie simple et frugal dans lequel elles ont vécu jusque-là.

« Le même principe est appliqué aux élèves du séminaire. L'expérience, en effet, n'a que trop prouvé jusqu'ici combien il est préjudiciable d'habituer les sujets indigènes aux exigences de la vie européenne. C'est leur créer des besoins qui deviendraient pour la Mission une charge par trop onéreuse. »

— 3. « La section agricole comprend, comme nous l'avons dit, tous les enfants qui ont achevé les cours de l'école primaire ou qu'on a dû en exclure pour manque absolu de capacité. Lors de la réduction des ateliers de Zanzibar, les jeunes ouvriers qu'on s'est vu contraint de licencier, ont été appliqués aux travaux de culture à Bagamoyo.

« Mais ce ne sont pas seulement les enfants, garçons ou filles, achetés par la Mission, qui sont employés à l'agriculture. L'un de ces derniers temps, nous avons pu leur adjoindre un contingent assez notable de jeunes travailleurs que nous a fournis le Consul anglais, M. Kirk. Jusqu'ici les noirs, pris sur les boutres faisant la traite en contravention, avaient été envoyés par les anglais dans leurs colonies, comme engagés libres. Mais ce système, où l'on ne voyait qu'une traite déguisée, avait été toujours regardé comme odieux. La chambre des Lords, saisie de cette question, a décidé que dorénavant les noirs

ne seraient plus dépayés, mais gardés dans les états du Sultan de Zanzibar et répartis par le Consul de Sa Majesté Britannique, entre la Mission catholique et la Mission anglicane. Par suite de cette mesure, le Consul anglais nous a envoyé d'abord 15 enfants: 12 garçons et 3 filles, dans le courant de novembre 1870, et plus tard, au commencement de juin 71, 37 enfants, dont 33 filles et 4 garçons. Il nous a promis de nous en envoyer encore une centaine, tant garçons que filles; mais nous ne savons si nos ressources nous permettront d'accepter son offre. La Mission compte ainsi un effectif de 300 enfants environ, dont 100 filles seulement. (Bull. du 23 nov. 70 et Lett. du 6 juin 71)

Outre le temps consacré à l'enseignement religieux, il y a, pour cette section, une heure de classe par jour. Arrivés à l'âge d'être mariés, ces enfants contractent entre eux des alliances chrétiennes. La Mission s'efforce de les favoriser autant qu'il est en son pouvoir. Elle leur donne un petit terrain, leur construit une case, et soutient le jeune ménage, jusqu'à ce qu'il puisse se suffire à lui-même. Cette année, nous avons ainsi établi neuf jeunes familles. Combien le P. Supérieur était heureux de bénir lui-même ces unions et de voir se développer ainsi cette chrétienté si intéressante du Zanguebar, pour laquelle il a tant travaillé!

« Les jeunes couples, élevés et maintenus avec soin dans la fidélité à leurs devoirs de chrétiens, persévèrent dans la fréquentation des sacrements. Ils vivent éloignés du commerce des infidèles, et l'union, tant au sein de chaque ménage, qu'entre ces différentes familles chrétiennes, n'a point jusqu'ici été troublée. » (Bull. du 10 août et Lett. du 6 juin 71)

— « 4. Le moyen le plus efficace d'assurer les développements de cette société nouvelle de chrétiens indigènes, c'est, nous le sentons vivement, de faire entrer fortement

dans leurs mœurs et les habitudes de leur vie, l'amour et la pratique de notre s^{te} Religion. Aussi ne négligeons nous rien pour les leur inculquer, en rehaussant à leur yeux, autant que nous le pouvons, l'éclat des cérémonies religieuses. Ainsi à toutes les fêtes principales de l'année, nous avons messe solennelle. Il nous faut pour cela une certaine préparation, car peu de nos séminaristes savent encore le plain-chant

« L'an dernier 1871, nous avons eu le bonheur de faire la procession solennelle du E. S. Sacrement. Le P. Scheuermann avait formé selon l'usage de France, une petite troupe angélique, qui nous a permis, avec le concours de la musique instrumentale, de donner une certaine pompe à cette solennité. Bien des choses laissaient encore à désirer, vu notre grande pénurie d'objets de culte et d'ornements sacrés, cependant la cérémonie a été fort convenable.

« Une autre grande cérémonie, que nous nous sommes efforcés de faire avec le plus de solennité possible, a été la publication de la Bulle Pastor æternus. La promulgation du dogme de l'infaillibilité nous avait apporté une trop grande joie pour ne pas donner expansion aux sentiments qui remplissaient tous les cœurs. C'était le 25 juillet, fête de l'apôtre S. Jacques. Quatre arcs-de-triomphe s'élevèrent comme par enchantement dans les différentes cours de l'établissement, chacun d'eux portait une des quatre inscriptions suivantes: Apostolorum Principi Ecclesia capiti — Romano Pontifici Petri Successori. — Supremo Pastorum et fidelium judici. — Doctori infallibili. La Bulle, posée sur un drap d'or, fut portée sous le dais à travers les différentes communautés. A chaque arc-de-triomphe, on entonnait le Tu es Petrus, et la musique instrumentale faisait entendre ses religieux accents. Lorsque l'on fut de retour à la chapelle, la Bulle fut lue en français, puis placée sur un trône au milieu du sanctuaire, et le Père

Supérieur nous a brossa une allocution appropriée à la circonstance. Vint ensuite le chant du Te Deum et la bénédiction solennelle du E. S. Sacrement. L'aulel était orné comme aux plus grandes fêtes. C'est une des plus belles cérémonies que nous ayons eu le bonheur d'avoir ici; elle a vivement impressionné nos enfants.

« Quelque temps après, pour exprimer au S. Père la joie qu'avait causée à la Mission la définition du glorieux privilège des Successeurs de Pierre et l'adhésion au Dogme de l'Infaillibilité de la part de tous les membres de la chrétienté du Zanguebar, le P. Supérieur a envoyé une adresse à Sa Sainteté, dans laquelle il faisait aussi connaître les sentiments d'indignation et de tristesse avec lesquels tous avaient appris la sacrilège spoliation des États du S. Siège et les attentats de Victor-Emmanuel contre Rome. Cette adresse est du 1^{er} août 1870: nous la donnerons à la fin du Bulletin. »

— 5. « Notre œuvre de Bagamoyo, si consolante au point de vue des résultats obtenus jusqu'ici pour le bien des âmes, va aussi prospérant toujours en ce qui touche le côté matériel et le développement des ressources locales de la Mission. Les jeunes ouvriers venus de Zanzibar nous ont beaucoup aidés dans les constructions qu'exige sans cesse l'accroissement des différentes Eglises. En 1871, nous avons élevé, avec le concours de nos seuls enfants, toutes les maisons qui forment le village chrétien, ainsi qu'une vaste grange pour ramasser nos récoltes. Dans peu de temps, nous espérons commencer un nouveau dortoir et agrandir notre chapelle.

« Grâce aux plantations nouvelles qui ont été faites et aux travaux de culture poussés activement, la Mission est en voie de se suffire pour l'alimentation de tout le personnel de Bagamoyo. Le sol de notre propriété est en effet très fertile et propre partout à la culture. La partie sablonneuse qui s'étend au bord de la mer, est excellente

pour les cocotiers. Le reste est propice aux céréales: le manioc y vient aussi admirablement, et les pieds qui donnent 15 kilogrammes de tubercules, sont communs. On en a vu en produire 50 kilo. Cela est très-avantageux pour la Mission où les consommations sont fournies principalement en fruits et en légumes. Quant à la viande, nous nous sommes approvisionnés, à une certaine époque, de chair d'hippopotames, que nous avons salée nous-mêmes. On en tuait alors assez fréquemment et un de ces animaux, du poids de 1500 livres, ne coûte guère que 12 ou 15^{fr.}. Cette viande vaut à peu près le bœuf. Les enfants l'aiment à la folie. (Lett. du 6 juin 71)

« Outre les travaux d'utilité, nous en avons exécuté d'autres en vue aussi de l'agrément et de l'accroissement de valeur de la propriété. Qu'il nous suffise de mentionner une superbe allée de manguiers de 450 mètres de longueur, disposée à dessein pour le parcours des processions. Un jour nous aurons ainsi des ombrages magnifiques; car le mangquier atteint ici des proportions colossales, sans parler des fruits délicieux qu'il porte pour ainsi dire toute l'année. (Bull. du 10 août 70.)

Nous avons aussi enclos toute la propriété d'une haie vive, destinée à la protéger des incursions nocturnes des animaux sauvages et aussi des coups de mains des maraudeurs arabes ou autres habitants du voisinage.

— 6.° Restait un terrain de 6 hectares environ, autre fois concédé à M. Fava. Nous voulûmes le clore également, et l'affaire paraissait simple, quand des difficultés nous ont été suscitées. Les noirs ayant à leur tête un certain Jimbo-Mbile, fils de l'ancien Diombé de Bagamayo, ont voulu s'y opposer. Appuyés par le chef militaire du pays, ils arrachèrent en grande partie les épines qu'on venait de planter pour servir de limite, puis envoyèrent une députation à Zanzibar, dans le but de nous enlever une portion considérable de terrain déjà cultivé, car, disaient-ils, nous

avons pris plus que les 100 hectares concédés. Sans attendre le résultat de cette démarche, ils font irruption sur la propriété, poussent des cris menaçants et se mettent à couper ou à arracher quelques mètres de haie. Le dessein des chefs était d'obtenir de l'argent, en nous irritant; et volontiers ensuite, ils nous auraient sans doute laissés clore en toute tranquillité le terrain contesté. Le P. Hoerner, qui se trouvait alors à Zanzibar, eut hâte de revenir, quoique souffrant. Mais auparavant, il voulut connaître les sentiments de Saïd-Pargach sur cette affaire, par l'entremise de M. de Vienne. Le Sultan écrivit au Consul que son intention était de laisser à la Mission tout le terrain que son frère Saïd-Medgid avait concédé. Vu les dispositions alors plus ou moins équivoques du Sultan, il y avait lieu d'être surpris de cette bienveillance.

« Une seconde fois, les noirs, au nombre de 150 environ, firent irruption sur la propriété. Ils restèrent toujours cependant à une distance respectueuse des habitations, se tenant à un kilomètre environ de notre demeure. Le P. Supérieur et le P. Scheuermann allèrent alors sans armes, au devant d'eux; mais, intimidés, ils se mirent tous à fuir à leur approche.

« Comme nous étions accusés d'avoir pris plus que les 100 hectares concédés, nous voulûmes procéder à un nouveau mesurage du terrain. Or, il se trouva que la première opération, à cause des difficultés qu'offrait le sol non encore défriché, avait été mal faite à notre désavantage; et ainsi, au lieu de 100 hectares, nous n'en avions que 65, y compris toutes les concessions faites jusqu'à ce jour.

« M. de Vienne qui soutenait notre cause avec le plus entier dévouement, essaya de revendiquer les 35 hect. qui nous manquaient. Mais nous ne trouvâmes plus chez le Sultan, la bienveillance que sa lettre au Consul nous avait fait espérer, bien que, pendant toute la durée des

débats, il ne cessait point de nous envoyer des cadeaux, comme par le passé et quelque fois plus souvent. Pour chercher sans doute à justifier les chefs militaires, on essaya mille arguties, dans le but d'infirmes la valeur des titres constatant notre pleine propriété sur les 100 hectares de terrain. Le Sultan prétendit en effet que le premier de ces documents, signé de la main de Saïd-Medgid, ne nous accordait que l'usufruit ou la jouissance de 25 hectares, disant que l'expression *manna*, employée dans cette pièce, signifie non seulement propriété, mais encore usufruit ou simple jouissance. Quant aux 75 hectares ajoutés par le vizir Seliman-ben-Heli, il déclarait que l'acte de concession était nul, comme outre-passant les pouvoirs d'un ministre. Cependant, ayant l'air d'user de conciliation, il nous proposait de renoncer à toute revendication touchant la propriété du terrain, pour nous contenter de la simple jouissance des 100 hectares. Mais nous avons eu garde de souscrire à un pareil engagement. Le Consul protesta de nouveau contre ces prétentions du Sultan, et, après s'être prolongé quelque temps, le différend s'est terminé par un ordre secret de Saïd-Bargach - au chef militaire, de nous laisser en pleine et tranquille possession de tout le terrain que nous occupons.

« Le Sultan nous concéderait volontiers en jouissance autant de terres que nous voudrions: il l'a dit à M. de Nièvre, et l'a même déclaré publiquement. Ce qu'il redoute, c'est de voir la propriété même du terrain acquise par des étrangers, dans la crainte qu'une puissance européenne ne trouve moyen d'arriver par là à établir une station ou un poste militaire dans ses États.

(lett. du 15 sept. 1871)

« Si dans cette affaire, Sa Hautesse Saïd-Bargach ne s'est pas montrée toujours d'une égale bienveillance, du moins Elle a été juste dans la solution dernière. Cette décision, en effet, confirme nos droits et nous laisse la

victoire dans le débat provoqué par les chefs de Bagamoyo, (Sétt. des 1^{er} et 26 juill., 1^{er} sept. et Bull. du 10 août 1871)

— 7. « Durant toutes ces difficultés, nous avons eu à nous louer d'une façon spéciale, du zèle et du dévouement du Consul français, M.^r de Viennet. Son intervention toute pacifique nous a été très-utile. Dans un cas de ce genre, une rude correction, infligée une seconde fois par un navire de guerre français aux habitants de Mohéli, vient de prouver récemment à nos indigènes trop tracassiers, que la France prend encore souci de protéger ses nationaux. Un des Bulletins précédents (tom. vi. p. 297) a parlé déjà des démêlés d'un colon français de l'archipel des Comores, M. Lambert, avec la reine de Mohéli, et du bombardement de Tombony, capitale de l'île, par la frégate l'Indre. Les difficultés au sujet de l'exploitation agricole survenues entre M. Lambert et les indigènes, se sont, paraît-il, renouvelées, et le Gouvernement français a dû intervenir. Le Volta, portant le pavillon du Commandant de la station, a de nouveau bombardé Mohéli; le fort a été emporté de vive force et l'on a fait prisonniers tous les chefs ennemis, qui ont été conduits à la Réunion. Ils étaient, pour la plupart, de Zanzibar; aussi l'affaire a-t-elle fait grand bruit par ici. Les conclusions finales n'ont pas été cependant aussi favorables à M. Lambert qu'il l'aurait désiré. Maîtres de la situation, les français ne lui ont réservé qu'une partie de l'île, au lieu de son étendue tout entière pour ses plantations de cannes à sucre. » (Sétt. du 26 juill. 71)

— 8. « Outre le concours si bienveillant qui ne nous a jamais fait défaut de la part du Consul de France, nous avons eu également beaucoup à nous louer des dispositions du Consul anglais, M. Kirk, si favorables, comme nous l'avons déjà dit, à l'œuvre de Bagamoyo et à la Mission catholique. Il aurait l'intention de nous faire obtenir un terrain, au Nord de Kingani, à

4 lieues environ de Bagamoyo et appelé Kikoga. On pourrait établir là une œuvre agricole magnifique, et l'excellent consul nous offre pour les travaux un personnel de 300 noirs capturés sur les botes, en renforçant chaque année, s'il le fallait, d'un égal nombre, ce contingent de travailleurs. L'œuvre serait bien séduisante, mais nous n'avons pu répondre à aucune avance, faute d'un personnel suffisant. (lett. des 15 et 17 sept. 71)

« To propos d'un chiffre exagéré de secours, sollicités comme subvention auprès du Ministère anglais par le R.^d évêque Cozer, pour l'entretien des noirs confiés à la Mission anglicane, le consul a prié le P. Horner d'exposer, dans une sorte de contre-rapport sur la question, ses vues et son système, et d'évaluer en même temps les subsides qu'il jugerait nécessaires à cette œuvre. Les conclusions du P. Horner, lues conformes aux idées du Consul, avaient en outre l'avantage d'assurer au Gouvernement anglais une importante économie. Aussi M.^r Kirk a-t-il envoyé le travail de notre confrère au Gouvernement britannique qui avait provoqué son avis motivé au sujet des prétentions de l'évêque anglican. Ce deviendra sans doute l'occasion d'offres avantageuses, qui seraient d'un précieux secours à la Mission dans les circonstances difficiles où elle se trouve. Le Père Horner toutefois n'a voulu s'engager en rien, afin de conserver toute sa liberté, si des propositions venaient à être faites. » (lett. du 22 sept. 71.)

— 9.^o C'est à Zanzibar, comme on le sait, que les consuls de France et d'Angleterre ont leur résidence. Plusieurs fois le P. Horner a été les voir chez eux. Le 7 janvier 1871 ils venaient à leur tour prendre tous les deux pied-à-terre à Bagamoyo, afin de se diriger ensuite dans le Kouéré pour une partie de chasse. Quelques jours après, ils rentraient avec les dépouilles d'une girafe, et de plusieurs autres gros animaux.

« M. Kirck, le consul anglais, est un ancien compagnon du docteur Livingstone dans la Zambèze. Il nous a longuement entretenus des peuplades qu'il a visitées, et en particulier des terribles Masitis, qui sont l'effroi de l'Afrique orientale. Selon lui, le berceau de la nation se doit placer sur la rive droite du Zambèze. Une branche s'en est détachée et est allée se fixer au Nord-Ouest du Nyassa. Ce sont ces derniers qui vont exercer des ravages jusque dans le Rhouton et l'Ounyamonézi.

« Nous avons eu encore l'honneur de donner l'hospitalité à plusieurs des courageux voyageurs qui, depuis quelques années, explorent ces contrées de l'Afrique, et nous avons pu apprendre de ces Messieurs les détails les plus intéressants sur les peuples qui nous sont confiés.

« Vers la fin du mois d'octobre, M. M. Roux et Camoin chefs de l'exploration du Zambèze, sont venus pendant quelques jours, se délasser au milieu de nous de leurs fatigues.

« Ils ont visité la ville de Berberah et remonté le fleuve au-dessus du point atteint par l'infortuné baron de Becken. Ils ont encore vu son navire ensablé dans le fleuve, et déjà recouvert de végétation. Le lâche assassinat de ce hardi voyageur a produit un tel sentiment d'horreur sur l'esprit des populations, qu'un chef du pays n'a point voulu habiter plus longtemps cette terre souillée par le crime, et s'est retiré sur la côte, où il a fondé un village nommé Kisimoyo. Au bas du fleuve, les populations sont somalis et mahométanes, mais dans le haut du fleuve on rencontre des tribus Gallas, qui sont douces et hospitalières. Après avoir séjourné quelque temps à Kisimoyo, ces Messieurs se sont rendus à Zanzibar, où ils se sont embarqués pour l'Europe.

« M. Stanley, voyageur américain et rédacteur du New-Herald, a débarqué à Bagamoyo le 5 février 1871, et quelques semaines après, il est parti à la tête d'une

caravane pour le centre de l'Afrique. Il a traversé l'Oukami a passé chez les Simbamini, la reine des Nadingouas, et, d'après les dernières nouvelles, il était arrivé à Kaset dans l'Ouinjamouézi.

« Les Docteur Livingstone se trouve aussi dans ces parages, mais plus à l'Ouest, sur les bords du Congonika. Nul doute que ces deux explorateurs ne procurent à la science les renseignements les plus précieux sur cette partie du continent.

« Enfin M. Brenner, un des compagnons du Baron de Decken, est venu aussi nous demander l'hospitalité. Il est allé, sur sa chaloupe à vapeur, explorer le Bas Kingami jusque chez les Vagaramos, qui lui ont fait bon accueil. Le premier jour, il était accompagné, des P. P. Horner et Scheuermann, qui faisaient une chasse à l'hippopotame; il eut aussi avec lui, pendant tout le voyage, un jeune Gallas du Nord de la Côte. Après quatre journées de navigation dans le Kingami, il est revenu, rapportant la dépouille de deux hippopotames, d'un onagre et de plusieurs antilopes.

« Les Somalis, suivant M. Brenner, s'arrêtent vers Méléma, et le mahométisme avec eux. A Méléma déjà, on rencontre des peuplades Gallas, qui paraissent avoir été séparées du reste de leur nation par les invasions des Somalis. Comme on le voit, dans une très-grande partie de la Mission, nous n'avons à lutter contre le mahométisme que sur le littoral. Tous les peuples de l'intérieur sont païens et par conséquent, sans préjugés contre notre sainte Religion. »

— 10. « Parmi les différentes peuplades de ces régions, le P. Supérieur avait, depuis plusieurs années, formé le dessein de visiter celle du petit royaume de l'Oukami. Le souverain de cet état paraissait très-désireux de nous voir, et il était d'ailleurs disposé à nous céder tout le terrain que nous voudrions. Les circonstances paraissant favorables pour cette exploration, on fit les préparatifs

du voyage. Ils furent malheureusement marqués d'un bien déplorable accident. En préparant les armes pour cette expédition, un des apprentis voulut s'amuser avec un fusil qu'il ne croyait pas chargé, et tira presque à bout portant, sur un de ses infortunés camarades. Celui-ci, mortellement atteint à la tête, tomba baigné dans son sang. Il conserva quelque temps encore néanmoins assez de connaissance pour recevoir l'absolution. Ce jeune homme, du nom de Tomand, était âgé de 17 ans. Il était un des meilleurs sujets de la Mission, aussi sa mort nous a-t-elle tout particulièrement affligés.

« Cependant, le 11 août 1870, toutes les dispositions étaient prises pour le voyage, et le P. Supérieur, accompagné des P. P. Duparquet et Baur, se mettait en route à la tête d'une caravane de 70 à 80 personnes. Nos voyageurs après avoir passé le fleuve Kinyani, entrèrent dans le Kouiri. Ils mirent cinq jours à traverser ce pays, dont l'extrême frontière était encore séparée de Kinolé, résidence du roi de l'Onkani, de cinq autres journées de marche. Cette capitale n'est qu'un misérable village. Là, le roi Kinyaron fit à nos confrères une réception aussi belle que possible. Mais la fièvre les saisit, et ils ne purent guère explorer cette région. Le P. Horner cependant eut soin de recueillir le plus de notes qu'il put sur les lieux, les habitants du pays, leurs mœurs etc. » Après deux semaines de séjour, la caravane reprenait le chemin de Bagamoyo, où elle arriva le 27 sept. Tout lieu des 14 journées mises pour l'allée, nos voyageurs n'en employèrent que 7 pour le retour. Quant à la salubrité du royaume de l'Onkani, les fièvres que nos confrères ont eues dans ce pays, ne prouvent pas que le climat soit malsain. M. de Viennes qui a fait le même voyage n'en a éprouvé aucune atteinte, et d'ailleurs, à cette

époque elles régnaient aussi à Bagamoyo. (Voir lettres des 8, 9 et 18 août, 6 et 8 oct. Bull. du 10 août 1870. Lettres des 4 fév., 12 sept. et Bull. du 1^{er} sept. 1871)

— Voici un récit abrégé de cette longue et intéressante exploration, en attendant une relation plus étendue que nous a annoncée le P. Horner.

Voyage dans l'Oukami,
par les P. P. Horner, Duparquet et Baur,
du 11 août au 22 sept. 1870.

La grande question qui depuis quelque temps préoccupait les membres de la Mission, était un voyage dans l'Oukami. On nous désignait ce pays comme très-sain et très-fertile, et nous savions les habitants bons, bien disposés en notre faveur, et le roi, animé des meilleures intentions pour nous laisser tout le terrain que nous jugerions propre à un établissement dans ses états. Cependant une exploration de ce genre n'était pas sans de très-grandes difficultés, et nous attendions que la divine Providence vint pour ainsi dire elle-même aplanir les obstacles et nous frayer les voies.

Vers la mi-juillet 1870, un fils du roi des Kamis, nommé Slamis, vint au nom de son père, nous exprimer le désir ardent qu'il aurait de nous voir arriver dans ses états. Quelques jours après, le 21 juillet, le roi Kingarou nous envoyait une seconde ambassade composée de 10 de ses fils, pour nous appeler au plus vite auprès de sa personne. Le 24 juillet, arrivée d'une nouvelle ambassade, où se trouvait Mahomet ben Nassor, secrétaire et gendre du roi Kingarou. Il avait pour mission de nous accompagner dans notre voyage avec tous les fils du roi arrivés à Bagamoyo. Enfin le 5, pour presser notre départ, le roi envoya même l'héritier présomptif de la couronne, le neveu de sa sœur. Des messages nous furent encore adressés dans ce même but et nous apprîmes qu'il faisait de très-grands préparatifs pour nous recevoir. Afin de saluer notre entrée dans sa capitale par de joyeuses salves de coups de fusil, il avait fait acheter une grande quantité de poudre. Une ordonnance avait été également publiée dans ses états, annonçant que les blancs ses amis allaient arriver dans le royaume et que quiconque ne leur rendrait pas de très-grands honneurs serait mis à mort. De notre côté, nous fîmes de notre mieux pour bien recevoir la famille du roi. Le gendre

de Ringarou et l'héritier présomptif du trône vinrent dîner à notre table, et nos enfants jouèrent devant eux de la musique instrumentale, ce qui les a jetés dans la plus grande admiration. Ils furent aussi émerveillés en entendant l'harmonium et des morceaux de musique vocale. Aussi le neveu du roi parlait-il de nous envoyer aussitôt 20 petits Hamis pour leur apprendre un si bel art.

Nous ne pouvions résister à de si pressantes instances et perdre une si heureuse occasion d'exécuter ce projet d'excursion conçu depuis longtemps; aussi nous mêmes nous à faire les préparatifs voulus pour un si intéressant voyage.

Le jour du départ venu, le 11 août 1870, nous nous mettions en marche dans l'ordre suivant. En tête de la caravane étaient portés deux drapeaux, celui de la France et celui de Son Altesse. Quelques éclaireurs allaient devant. Marchaient ensuite les 40 ou 50 porteurs chargés de nos bagages, puis les fils⁽¹⁾ du roi Ringarou au nombre d'une vingtaine, chargés de nous accompagner, et enfin les trois missionnaires en compagnie du neveu et futur successeur du roi, de son secrétaire et de Saïd. Magram, Arabe de nos amis; député par le Sultan de Zanzibar pour faire partie de notre escorte. La caravane ainsi composée, ne comptait pas moins de 70 à 80 personnes. Tout le personnel de la Mission nous accompagna, avec la musique instrumentale, jusqu'au lieu désigné comme point de départ. Là se firent les derniers adieux, puis les coups de fusils répétés donnèrent le signal et nous nous à cheminâmes vers le fleuve Rouffu, notre première étape. (Bull. n. 10 août 1870)

À la fin de la première journée de marche, nous rencontrâmes les débris d'une caravane détruite par le choléra. Par prudence nous prîmes alors la direction du Kouïri, chemin plus long, mais que devait nous faire éviter les endroits infectés. (Bull. n. 11. 8 oct. 1870)

Après avoir franchi le fleuve Kinnani, tout rempli de crocodiles et d'hippopotames, nous pénétrâmes dans le Kouïri. Les habitants de cette province forment une toute petite peuplade, dont le pays est borné au Nord par les Wadonés et les Tadiouas, à l'Est par les Wadonés, au Sud par les Varamas et à l'Ouest par les Hamis. Cette contrée est peu accidentée et ressemble assez à un parc anglais. C'est une suite continue de bosquets et entrecoupés de clairières couvertes d'un beau gazon. Ces bois renferment un très-grand nombre de gros animaux, tels que le lion, le tigre, l'hyène, l'éléphant, la girafe, le zèbre d'Onagre, le buffle, le sanglier et une multitude de singes et de gazelles.

(1) Ce bon roi n'a pas moins de deux cents enfants; pour les femmes, on parle de six cents.

de différentes espèces. Le climat nous a paru salubre. Les indigènes habitent de petits villages enfoncés au milieu de fourrés impénétrables. L'issue en est soigneusement défendue par des herbes qu'on abaisse le soir. Chaque village renferme à peine une douzaine de cases, et comme nous mettions un jour à faire le trajet d'un village à un autre, nous en avons jugé que le pays devait être peu peuplé. Cependant nous avons pu remarquer encore des traces d'habitations çà et là le long de la route. Voici les noms des villages où nous avons fait étape: Kihoka, Kissage, Kidago, Mbiki, Kisemo et Kérenguini, sur la rivière du même nom et sur la frontière de l'Oukamu. (Bull. du 1^{er} Sept. 71)

Le second jour du voyage, arrivés à Kihoka, nous avons failli devenir victimes d'une explosion de poudre. Dans la case où nous dormions, il y avait sous la cendre du feu mal éteint, et sans faire attention, on déposa nos paquets sur cette cendre. Pendant la nuit le feu prend à l'une des caisses sur laquelle était lié un baril de poudre, à côté se trouvaient 12 autres barils, et cela tout près de nous. M. H. B., le P. Bauer, réveillé par son ange gardien sans doute, voit le danger. Le baril placé sur la caisse était déjà tout calciné à la surface et le bouchon de liège commençait à brûler. D'un bond, le Père se précipite sur ce baril et le lance dehors. Ce ne fut pas sans se brûler les mains; mais enfin l'explosion était prévenue et la caravane préservée d'une catastrophe dont la seule pensée fait frissonner d'horreur. (Bull. du P. Hooper du 8 oct. 70.)

Nous avons mis cinq jours pour traverser le Kouéri. Il nous en fallut cinq autres pour arriver à Kiindé, y compris une journée employée à faire l'ascension du mont Kungoué. Cette montagne, d'après les calculs faits par M. Brenner, sur nos observations barométriques, à 5832 pieds anglais d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Le village de Rangairi se trouve situé au pied de cette montagne. C'est en passant par ce village que les caravanes de l'Afrique centrale sortent de l'Oukami pour entrer dans le pays des Wasigwas par la vallée de Kiroca. Ces caravanes sont extrêmement nombreuses: il ne se passe pas de journée où l'on n'en rencontre se dirigeant vers la côte, ou s'en retournant. Elles sont ordinairement conduites par un Arabe. Les Bagamoys, elles pénètrent dans toutes les régions baignées par les grands lacs. Il y en a qui vont jusque dans l'Ouganda dont le roi Mtesa est vassal du Sultan de Zanzibar. Ces caravanes mettent ordinairement plusieurs années à effectuer leur retour, mais les Nyamoniés ou gens du pays de la lune, sont habitués à ces sortes de voyages et il y en a qui paraissent ne mener d'autre existence que cette vie toute nomade. On en rencontre en effet qui ont déjà fait un grand

nombre de fois le voyage de la côte.

Malgré les précautions que nous avons prises pour éviter les lieux empestés par les miasmes du choléra, nous avons encore abouti, après nos trois premières journées de marche, à un endroit littéralement jonché de cadavres. Il y avait des morceaux de corps en fait de trépassés : nous en comptâmes jusqu'à 80. C'était une puanteur insupportable et une atmosphère des plus miasmatiques que nous respirâmes. Aussi cinq ou six cas de choléra se déclarèrent dans notre caravane. Grâce à une médication de thé fortement alcoolisé et pris immédiatement, nous ne perdîmes qu'une seule personne. Le P.^e Duparquet eut la cholérine pendant deux jours. Chose singulière, plus nous cherchions à fuir ces charniers infects, plus le hasard ou l'expérience de nos guides marquait notre itinéraire de ces funestes rencontres. Un soir nous fîmes halte à 200 pas environ d'une agglomération d'une centaine de cadavres, que nous avions essayé d'éviter la veille en faisant une demi-lieue de circuit. Vers 2 h. du matin, le vent ayant changé de direction, nous apporta en plein les exhalaisons qui s'en échappaient. Aussi eûmes-nous hâte de replier nos tentes et de partir. (lett. du P. Hoerner 8 oct. 1870)

La dernière étape qui nous restait à faire d'Onkondoué à Kindé a été très pénible. Il nous a fallu gravir et redescendre le mont Mhoya, qui ne paraît pas moins élevé que le Hongoué. Enfin nous pûmes gagner la capitale. Le roi Kinkarou nous fit la plus belle réception qu'il lui fut possible. Cinquante de ses épouses, ses fils et ses soldats disposés en une longue file, sont venus à notre rencontre en mêlant leurs voix au son des instruments de musique. Notre cortège n'occupait pas une longueur moindre d'un quart de lieue. Kindé la capitale, est un village assez insignifiant, pauvre et mal bâti. Mais le pays est vraiment beau et pittoresque. Ce ne sont de tous côtés que hautes chaînes de montagnes, dont le sommet se perd dans les nues. Une fraîcheur et des pluies continuelles développent sur les sommets une végétation vigoureuse qui rappelle les forêts vierges du Gabon. Toutefois les palmiers disparaissent entièrement pour faire place aux fougères arborescentes. Nous avons trouvé à une certaine altitude des plantes qui ne sont pas équatoriales, telles que le framboisier, l'oseille, une sorte de moutarde et des ombellifères. De nombreuses rivières, dont les bords sont couverts de plantations de bananiers, descendent des montagnes et forment de magnifiques cascades en se précipitant de rochers en rochers. Le fleuve Kinkou prend sa source dans le mont Rambasi, à quelques lieues seulement de Kindé. Un grand nombre de rivières, tant du Kouion que de l'Onkanii

lui fournissent le tribut de leurs eaux, entre autres la rivière Kéroungiri qui traverse au nord de l'Onhami les états de la reine Sombaméni souveraine des Vasiqonas. Cette reine est la terreur du pays et, par son influence, elle éclipsé complètement le roi Ringaron. Ainsi l'Onhami se trouve occuper le haut du fleuve Ringani. Le pays est borné au Sud par le Koutou, au Nord par les Vasiqonas et à l'Est par les Ngomous, peuplade sauvages qui habitent le mont Kambasi. L'Onhami paraît être très-peuplé et peut compter de 200,000 à 240,000 habitants, nombre relativement considérable sur sa faible étendue. Cette population est douce et hospitalière et ne compte qu'un très-petit nombre de musulmans. Il y aurait des éléments de succès pour une mission; mais le pays, s'il faut en juger par les fièvres que nous y avons éprouvées pendant notre séjour, nous a paru malheureusement peu salubre, malgré ses montagnes et son élévation au-dessus du niveau de la mer. Le jour de la fête du St-Cœur de Marie nous étions à Kéroulé, tous alités, à cause de la fièvre. Aussi, impossible d'avoir seulement une messe, qui nous dédommageât un peu de la privation de toute solennité religieuse en un jour si cher à notre cœur.

(lett. du P. Bour, 16 oct. 1870)

La maladie nous empêcha donc d'explorer le pays comme nous l'aurions désiré, et au bout d'une quinzaine de jours il nous fallut reprendre le chemin de la côte. (Bull. 1^{er} sept. 71)

tout le temps de notre résidence dans ses états, le roi Ringaron fut pour nous plein de prévenances et de soins. Il nous traita constamment de la façon la plus honorifique. Lui et tous ceux de sa famille sont mahométans et circoncis. (lett. du P. Marcellin, 18 août 70) Il nous a promis de nous laisser toute latitude auprès de ses sujets pour leur évangélisation. Quant au terrain, il nous donne aussi pleine faculté de choisir où nous voudrons et tout ce que nous voudrons.

Un point bien important à connaître, c'était la sécurité dont nous pourrions jouir dans le pays. Questionnée à ce sujet il n'a pu la garantir que dans trois provinces seulement. Et en effet, étant à Kéroungiri, nous eûmes le désir d'aller chez les Vasiqonas, peuplade limitrophe du Kouéri. Nous les fîmes prévenir de notre intention, en demandant aussi la permission de visiter leur forteresse. Tout est accordé et nous nous rendons chez eux en toute confiance. On se donne des poignées de mains, et l'on s'assied. Tout à coup, nos vasiqonas saisissent sabres, fusils etc. en poussant des clameurs menaçantes et s'excitent par des cris de guerre à nous attaquer. Nous n'avions avec nous que dix hommes, qui aussitôt chargent résolument leurs armes. Notre conducteur voulait engager le combat

mais, vu notre petit nombre, et l'horreur que nous inspirait une inutile effusion de sang, le P. Horner l'en dissuade et donne le signal de la retraite. Nous nous repûmes ainsi dans les bois, en faisant bonne contenance et en nous tenant sur une défensive menaçante. Nos adversaires nous suivent, et nous, surveillant toujours leurs mouvements, nous finissons par sortir de la forêt sans échanger un seul coup de feu. Ils n'allèrent pas au delà.

Mais le drapeau français avait été insulté; il fallait une réparation. Nous nous adressâmes pour l'obtenir au chef militaire de Kérouguère, où nous étions campés. Il alla lui-même la demander à nos ennemis. Les Vasiognas, craignant de nous voir armer toute la caravane et les villages voisins, pour marcher contre eux, envoyèrent un tribut et des excuses. Le tribut consistait en une belle chèvre: c'était pour le pays une réparation suffisante, nous nous en contentâmes. (Lett. du P. Horner 8 oct. 70)

L'endroit qui nous a paru le meilleur pour un établissement, semble être Kidago, point d'une de nos étapes. Ce lieu n'est qu'à deux journées de marche de Bagamoyo, et l'on y trouve des pierres pour bâtir, des bois de construction, de magnifiques pâturages de plusieurs lieues d'étendue et de la très-bonne eau. L'établissement dans cet endroit de nos jeunes familles chrétiennes, se ferait très-facilement. La population est, comme les Vakarimis, douce et hospitalière; elle parle la même langue que ceux-ci, à la différence de quelques formes d'un dialecte spécial. La salubrité est aussi plus grande qu'à Kérouguère, ainsi que la sécurité. (Lett. du 8 oct. 70)

Qu'en reste, le Sultan Saïd-Bargach aurait, paraît-il, l'intention d'établir jusqu'au Roulon, le long de la route que nous avons parcourue pour notre expédition dans l'intérieur, des puits de deux en deux lieues et des postes militaires de trois en trois. Son but serait de protéger le commerce en donnant plus de sécurité aux voyageurs. La mission ne manquerait pas de trouver aussi un immense avantage dans la réalisation de ce projet. (Lett. du P. Horner, 14 fév. 71)

Quand pourrions-nous tirer partie des précieuses données que nous a fournies ce voyage, et aller enfin au sein de ces peuplades dont plusieurs désirent vivement nous recevoir, porter le flambeau de la foi chrétienne? Dieu seul le sait, et nous nous en remettons pour cela à la divine Providence et à la toute miséricordieuse protection du Cœur Immaculé de Marie.

Le 27 sept, notre caravane arrivait enfin à Bagamoyo plus d'un mois et demi après notre départ. Tout ce temps, sauf les jours où la maladie nous avait tenus alités, avait été employé à des

observations nécessaires. Nous rentrions tous bien fatigués, mais heureux de notre voyage et surtout reconnaissants envers Marie et St. Joseph, qui nous avaient fait échapper à bien des dangers.

Lettre d'adhésion au dogme de l'Infaillibilité du Pape
et de protestation contre l'envahissement des États de l'Église.

Crès-Saint Père,

La nouvelle de la promulgation dogmatique de l'infaillibilité pontificale au sein du Concile du Vatican, vient de remplir nos cœurs d'une joie d'autant plus grande, que cette définition faisait depuis longtemps l'objet de tous nos vœux.

Bussi le clergé et les fidèles de la Mission du Ganquebar voulurent ils témoigner leur adhésion pleine et entière à la Bulle Pastor æternus, en la portant processionnellement le jour de sa publication, à travers des arcs-de-triomphe érigés sous l'impression de l'allégresse publique. Mais, Crès-Saint Père, notre joie a été mêlée de tristesse, puisque nous apprenions en même temps que le gouvernement subalpin venait de mettre la dernière main à son œuvre de sacrilège spoliation par l'invasion de Rome, la Patrie spirituelle de nos âmes.

Comment, en effet, pourrions-nous rester insensibles aux douleurs du Père commun des fidèles ?

Comment pourrions-nous voir sans émotion, le meilleur, le plus aimé et le plus vénéré des Pères, chargé des chaînes forgées par la révolution ?

Bussi pour flétrir de tels forfaits unissons-nous nos protestations aux protestations si énergiques que Votre Sainteté a faites dans son admirable Encyclique du 1^{er} novembre 1870, contre l'envahissement des États de l'Église. C'est du fond de nos âmes, et au nom des principes éternels du droit, de la justice, de la morale et de l'ordre social, dont le Vicaire de Jésus-Christ est la plus haute personnification, que nous protestons contre cette injuste usurpation.

Nous unissons nos protestations à celles de l'épiscopat catholique, qui a unanimement déclaré que l'exercice de la puissance temporelle du chef de l'Église est nécessaire à la liberté et à l'indépendance de son pouvoir spirituel, nécessité que les événements actuels ne font que confirmer de plus en plus.

Nous protestons aussi avec tous les catholiques qui, depuis tant de siècles ont contribué à faire de Rome la propriété de l'Église universelle. Comme Français, nous protestons contre les impies

et sacrilèges spoliateurs du patrimoine légué à l'Épouse de Jésus-Christ par nos rois chrétiens.

Enfin, comme Missiionnaires, nous protestons au nom de la jeune Église de l'Afrique orientale, qui, fidèle à l'enseignement de ses Pasteurs, partage leur attachement pour les droits et les prérogatives du S^t Siège.

Nous vous prions, Très-S^t Père, de vouloir bien regarder cette protestation comme l'expression des sentiments de notre inaltérable attachement, de notre respectueuse obéissance et de notre piété filiale à l'égard de votre auguste Personne. Sentant notre impuissance à venir à votre secours autrement que par des prières, à l'exemple des premiers chrétiens, nous nous adressons à l'auteur de tout bien, pour qu'il daigne, comme autrefois, délivrer Pierre des liens de sa captivité et hâter le triomphe de son Église.

C'est sous l'impression de ces sentiments que prosternés aux pieds de votre sainteté, nous implorons pour cette mission lointaine jusqu'ici si abandonnée, votre paternelle et apostolique Bénédiction.

Les missionnaires de la Cong^o du S^t Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie, ainsi que les élèves du petit séminaire indigène du Janguebar.

N. N. de Bagamoyo, le 1^{er} Août 1871.

Suivent les signatures.

Inde.

Clé de Chandernagor.

de Juillet 1870 à Avril 1872.

1. Départ de M. André Carey. Arrivée du P. Binder et des S. J. François-Joseph, et Félix. Santé. — 2. Soterie. Difficultés de la part du Gouvernement anglais et de M. Farou.
3. Construct^{ns} faites ou projetées. 4. Bénédict^{ns} de la chapelle des S^{rs} S. Joseph. —
5. Première Commⁿ. Confirmat^{ns} par M^{gr} Steins. Matifs confirmés. — 6. Ecole des natifs et des Européens. Grammaire Bengali. Distrib^{ti} des prix. — 7. Retraite aux S^{rs} de S^t Joseph. Enfants baptisés. Mort de S^r Bertille.

— 1. Depuis le mois de juillet 1870, époque à laquelle s'arrêtait le dernier bulletin de Chandernagor, quelques

changements ont été opérés dans le personnel de la C^{te}.
Le 22 juillet, le F. Marie-André Carey, toujours souffrant
d'une inflammation au foie, s'embarquait pour l'Europe.
Il arrivait le 31 août à la Maison-Mère, et il put repar-
tir peu de temps après pour l'Irlande. A Paris, il eut
le désagrément de se voir arrêté comme prussien par les
gardes nationaux, soumis à un interrogatoire fort en-
nuyeux, puis conduit, escorté par des hommes en armes,
jusqu'à l'ambassade anglaise, qui fort heureusement,
lui délivra une attestation en bonne et due forme de sa
qualité de sujet britannique. (F. et. du 23 juill. 70)

Le F. Marie-André Carey avait été envoyé du Sco-
lasticat d'Irlande à Chandernagor, en 1865, comme
novice-Frère, pour remplacer son propre frère décédé en
cette Mission, le F. François-Joseph. (Cum. IV. p. 814) Depuis, il
a pu reprendre ses études, qu'il avait dû interrompre à
cette époque, et se trouve en ce moment au Grand-Scolasticat.

Le F. François-Joseph destiné par décret du 2 février
1871 à remplacer M. Carey à Chandernagor, éprouva à
Marseille des difficultés pour son passage. Il ne put
s'embarquer que le 19 mars, sur les Messageries nationales.
Il est arrivé le 23 avril, après une heureuse traversée. (F. et.
du 23 fév. et 26 avril 71)

Enfin le 19 nov. 1871, arrivaient encore le P. Binder
et le F. Félix. Ils avaient eu l'avantage de trouver à bord
17 ecclésiastiques, religieux ou religieuses, à destination,
comme eux, des différentes missions de l'Inde et de
la Chine.

Le personnel de la C^{te} se compose maintenant, ou-
tre le P. Parthet supérieur, des P. P. Salles et Binder,
et des F. F. Alphonse, Joachim, François-Joseph et
Félix.

La santé de tous ces confrères s'est assez bien main-
tenue. Le P. Parthet et le P. Salles n'ont éprouvé que
quelques fatigues causées par le climat et par les

occupations que leur créent les nombreuses œuvres de la C^{te}. Mais après un petit voyage à Kishnoghur, le P. Barthet est rentré à Chandernagor bien reposé et bien remis.

(Lett. du 8 sept. 71)

Quant au F. Solphonse, il ne jouit pas d'une santé très-florissante, et un séjour en Europe lui sera peut-être bientôt utile pour retremper ses forces.

(Lett. des 4 oct. 71 et 13 janv. 72)

— 2. Il a été parlé au dernier Bulletin de Chandernagor (Tom. VII. p. 672) d'une grande loterie de 250,000^{rs} à 50,000 billets, entreprise par le P. Barthet, afin de se procurer des ressources pour ses différentes œuvres. Il se proposait de recourir, comme par le passé, à la voie des journaux de Calcutta pour donner à cette loterie une plus grande publicité. Mais une loi nouvelle, établie par le gouvernement anglais en 1870, interdit la publication par les journaux de toute loterie non autorisée par le gouvernement. Nos confrères ne se sont cependant pas découragés. Avec le concours d'un bon catholique de Chandernagor, M^r. Prostan, ils ont réussi à placer des billets dans presque tous les coins de l'Inde. Le 12 février dernier, la loterie a pu être tirée et elle a donné un produit net de 112,000^{rs}. Ce résultat est presque incroyable. Mais il est expliqué par une sorte de passion qu'éprouvent pour les loteries les habitants des pays indiens. (Lett. du 3 mars 72.)

— Il est à craindre cependant qu'à l'avenir, par suite des nouvelles lois anglaises, on ne puisse recourir encore à ce moyen si avantageux de subvenir au développement des œuvres. Un excellent catholique, M. Harrisson, protestant converti et secrétaire du lieutenant-général de Calcutta, écrivant le 11 janvier dernier au P. Barthet, confirmait la déclaration de l'avocat du Gouvernement, touchant la mise en vigueur des lois anglaises sur les loteries, (Lett. du Commissaire de police du 29 Dec. 71) et ne lui laissait que peu d'espoir

d'obtenir directement lui-même l'autorisation exigée.

D'un autre côté, le nouveau Gouverneur des Etablissements Français de L'Inde, M.^r Faron, nommé par décret du 2 août dernier, en remplacement de M. Bontemps, loin de permettre d'espérer de sa part un concours quelconque pour obtenir l'assentiment du Gouvernement anglais, vient d'écrire au chef de service de Chandernagor, M. Durand, une lettre des plus défavorables à ce sujet. (Ann. n. 29 fév. 72.)

— 3. Ce que se proposait le P. Barthet au moyen de ces loteries c'était en effet la construction d'une nouvelle église et la conversion en pensionnat de l'église actuelle. Ce projet goûté de tout le monde, approuvé du conseil de Fabrique et du conseil municipal, et fortement appuyé par le lieutenant Colonel Durand lui-même, a été envoyé au Gouverneur pour être par lui ratifié. Or, voici comment M. Faron répondait à la communication des plans et aux deux lettres dont le chef de service et le P. Barthet les avaient accompagnés.

« Je remarque tout d'abord, dit-il, que la réalisation de cette demande est subordonnée à l'établissement d'une seconde loterie, qui produirait le complément de fonds reconnu nécessaire, et à laquelle je ne saurais donner mon assentiment. Les loteries, vous le savez, sont formellement interdites sur le territoire anglais et ce ne serait, par suite, qu'à l'aide de voies détournées qu'il deviendrait possible d'y faire circuler les avis concernant celle qu'on se proposerait de fonder.

« Le P. P. Barthet devra donc renoncer au projet de construction de la nouvelle église et se borner à la restauration de celle existante, ainsi qu'à l'installation des écoles, vivement désirées par la population. » (Ann. du 29 fév. 1872.)

Et en effet, pour toutes ces différentes constructions, projetées, le P. Barthet évaluait les dépenses à 165,000^{fr} environ; ce qui rendait nécessaire le recours à de nouvelles

loteries. Bien qu'il se propose de revenir sur la question et d'obtenir du Gouverneur une explication nette sur sa lettre à M.^r le Chef de service, notre confrère a dû faire le sacrifice d'une partie de ses projets. « Je me vois ainsi obligé, écrivait-il au E. R. Père, de ne compter que sur ma loterie de février. Alors il faudra se contenter de réparer l'église actuelle le mieux possible, de transformer en pensionnat le local de l'école gratuite et de placer celle-ci dans une maison que j'ai achetée pour l'emplacement de la nouvelle Eglise projetée. Pour moi, je suis presque indifférent à ces modifications, pourvu que je puisse arriver à réunir tout notre C.^{te} dans une même enceinte. » (Lett.^e des 8 sept. 71-13

21 janv. et 8 mars 72)

Après avoir construit l'orphelinat des natifs, le P. Parthet y avait fait amener, en 1870, d'autres bâtiments pour l'école gratuite. Vers la fin du mois d'août dernier, on a pu prendre possession de ce local. Les travaux, toutefois n'ont dû être complètement achevés qu'en janvier ou février de cette année. Ces constructions, avec l'orphelinat terminé en mars 1870, coûteront une somme totale d'environ 35,000^{fr}. au maximum. Et l'on pourra y loger : 1 Père, 3 Frères, 30 orphelins et avoir des classes pour près de 200 enfants.

Il y aurait encore à bâtir un hôpital et un orphelinat pour les filles. ce qui exigerait une dépense d'au moins 40,000^{fr}. Jusqu'ici on est resté dans le provisoire pour le local de ce dernier établissement. (Lett.^e du 8 sept. 71 et Compt.^e rendu à la 3^{le} Enf.^e - Janv. 72.)

— 4. Grâce à la générosité d'une pieuse dame catholique de Serampore, M. Gonsalves (Bull. Tom VII. p. 282.) et au concours dévoué des habitants de Chandernagor, l'ancienne chapelle construite en 1720 par les R. R. P. P. Capucins, et restée longtemps abandonnée, est devenue aujourd'hui une des plus belles de tout le Bengale. Elle est attenante au couvent des Sœurs de S. Joseph, et leur a été

donnée par M^{re} Gonzalez. Une souscription de 5000^{fr}, réalisée dans la ville même, a permis de procéder aux réparations nécessaires. Grâce à l'habile direction de M^r Lépine, ingénieur à Chandernagor, cette chapelle qui servait autrefois d'Église et dont le délabrement, par suite de l'incurie, ou de l'impuissance des propriétaires successifs qui en avaient fait l'acquisition, attristait le regard, a été rétablie dans toute la beauté primitive.

Avant de rendre au culte ce nouveau sanctuaire, on en a fait la bénédiction, le 3 septembre 1871.

La cérémonie faite selon les règles tracées dans le rituel, a été belle et touchante. Le P. Barthelet, à qui revenait la consolation, d'officier dans cette circonstance, a aussi adressé, après l'évangile, aux habitants de Chandernagor, une allocution vive et pathétique, pour les remercier de la générosité de leurs offrandes, et rappeler aux enfants du pensionnat des Soeurs la foi et le recueillement avec lesquels elles doivent prier dans ce sanctuaire consacré presque exclusivement à leurs exercices. (Bull. de la C^{ie}, Janv. 72.)

— 5. Le 1^{er} mai 1871, avait eu lieu une autre cérémonie qui a beaucoup édifié la paroisse et causé à nos confrères une bien précieuse consolation. C'était une première communion de 20 enfants: 8 filles et 12 garçons, parmi lesquels on comptait 6 jeunes natifs, les prémices de l'orphelinat. Personne ne se lassait d'admirer l'attitude pieuse et recueillie de ces jeunes indiens, qui témoignaient ainsi combien ils étaient pénétrés de la sainteté de l'action qu'ils accomplissaient. Au Bengale un préjugé enraciné chez les Européens, tient pour impossible la conversion des infidèles... Hindous. Ce préjugé ne paraît pas sans fondement, quand on pense que, malgré trois siècles de contact avec les peuples d'Europe, les indigènes conservent toujours les vices et les défauts inhérents au paganisme, leurs superstitions et leurs ridicules distinctions de castes. Cependant c'est raisonner naturellement,

et sans tenir compte de la grâce de Dieu, laquelle peut opérer dans les âmes des transformations bien autrement merveilleuses encore. (lett. à la S^{te} Enfance 2 janv. 72.)

Le 30 juillet suivant, dit le bulletin de la C^{te}, Monseigneur Steins, Archev. de Calcutta, donnait la confirmation à 33 de nos enfants. La Grandeur était arrivée seulement la veille de la cérémonie. Nous lui fîmes dans la C^{te} une petite réception, à laquelle prirent part les enfants du pensionnat et de l'orphelinat. Les dames de la ville avaient voulu orner elles-mêmes l'église, et grâce à leurs soins et au bon goût de leurs décors, notre modeste sanctuaire avait revêtu un air de fête. A l'issue de la messe pontificale et avant la confirmation, Monseigneur a exposé les fruits de ce sacrement, sa nécessité, surtout dans les temps d'affaiblissement moral où nous vivons, et enfin les obligations qu'il impose. Un nombre des nouveaux confirmés se trouvaient nos six jeunes Hindous. Peu de temps après, les deux plus grands de ces enfants ont été placés dans des familles chrétiennes, où ils se maintiennent dans une conduite régulière et continuent à s'approcher assez souvent des sacrements. (Compte-rendu à la S^{te} Enfance.)

L'orphelinat des filles pour les natifs comprend une vingtaine d'enfants. Mais aucune d'entre elles n'a encore fait la première communion. « Cette œuvre, dit le P. Barthet, a une grande importance, et je serais bien désireux d'avoir une petite C^{te} de sœurs uniquement occupées à l'éducation des jeunes filles indigènes. Nous sommes ici fort en retard sur les protestants, qui, bien qu'ils n'aient pas des religieuses, ont fondé dans le pays de nombreuses écoles de filles. Il est un fait certain : c'est que tant qu'on ne s'occupera pas de l'éducation de la femme Hindoue, on n'aura rien fait pour la conversion de ce peuple. M. Durand, chef de service de Chandernagor, m'a souvent exprimé les mêmes idées. » (lett. du 26 avril 71)

6. Le 11^e décembre dernier, continue le bulletin, avait lieu l'examen des enfants de l'école gratuite. M. l'Administrateur a voulu présider lui-même ces examens. Les enfants, interrogés successivement sur le Bengali, le Français, l'Anglais, la Géographie, l'Histoire et l'Arithmétique, ont répondu de manière à surprendre toutes les personnes présentes, et surtout M. l'Administrateur, qui n'a pas voulu partir sans leur adresser quelques paroles de félicitation et d'encouragement. Cette école paraît se relever de l'état précaire où elle était tombée depuis un certain temps; le nombre des enfants a beaucoup augmenté depuis quelques mois. Si nous pouvions toujours conserver le même personnel, et même l'augmenter de manière à enseigner sérieusement l'Anglais, nous pourrions compter sur une moyenne d'au moins 200 élèves. Nous en avons 80 maintenant. Pour être utile aux enfants de l'école des natifs, le P. Supérieur a composé une grammaire française en Bengali; dont l'impression sera bientôt achevée. Il se propose aussi, avec le concours du P. Salles, de faire un dictionnaire français-Bengali et Bengali-Français. Mais cet ouvrage demandera au moins deux ans de travail. (Lett. 28 sept. et 28 nov. 71)

Quant à l'école des Européens, l'importance attachée à l'enseignement de l'Anglais est cause que, loin de prospérer, elle tombe de plus en plus. Il y a un an et demi, nous avions 25 pensionnaires, ce nombre, à la fin de l'année 1871 était réduit à huit. Il y a en outre 22 externes, ce qui forme un total de 30 enfants. (Lett. 8 mars 72.)

Malgré l'état de souffrance où se trouve l'œuvre des écoles, notre distribution de prix, qui a eu lieu le 14 déc. dernier, a été magnifique. M. l'Administrateur a bien voulu présider encore cette fête; notre local assez restreint, il est vrai, ne pouvait contenir la foule qui affluait. Avant la distribution, les enfants ont émerveillé l'assistance par la représentation d'un drame français: Virene. Ils

ont joué aussi avec succès une petite comédie anglaise, le Capitaine O'Grady. M. l'Administrateur a encore voulu nous témoigner à tous le grand intérêt qu'il prend à nos œuvres et encourager les enfants à répondre aux efforts et au dévouement de leurs maîtres. Tout le monde s'est retiré tellement content que pendant plusieurs jours on ne parlait que de notre fête, et de la perfection avec laquelle nos enfants avaient exécuté les rôles qui leur avaient été assignés.

— 7. Au commencement des vacances, le P. Supérieur a donné aux Sœurs de St. Joseph les exercices de la retraite; ils se sont terminés à la belle fête de Noël.

« Les bonnes Sœurs continuent à se dévouer avec zèle et succès aux œuvres qui leur sont confiées, et notamment à l'œuvre de la Ste Enfance. Ainsi pendant l'espace des trois derniers mois, la Supérieure, Mère Méricie, a baptisé en secret 12 enfants en danger de mort, et 10 d'entre eux sont allés, presque aussitôt, augmenter dans le Ciel le nombre des petits intercesseurs de notre Mission naissante. Ce bien qui se fait maintenant sur une petite échelle, pourra se réaliser sur une plus grande, si le projet de bâtir une hôpital vient à s'effectuer. Ce serait, au point de vue des baptêmes à conférer en danger de mort, une institution des plus importantes; nous ne pouvons trop la recommander aux prières de nos confrères.

« Dans le courant de l'année 1871, les Sœurs de St. Joseph qui avaient inauguré dans la joie le mois de septembre, par la bénédiction de leur chapelle, l'ont vu se terminer par une douloureuse épreuve. La sœur Bertille, dont la santé avait été plus ou moins altérée depuis cinq ou six mois, est tout-à-coup tombée dangereusement malade, et, après quinze jours de souffrances endurées avec la plus inaltérable patience, elle a rendu sa belle âme à Dieu, le 6 octobre. Par sa bonté, sa douceur, et sa piété, cette sainte religieuse s'était

attiré la vénération et l'amour de tout le monde; aussi la douleur profonde dont on a été frappé à l'annonce de sa mort, et la présence à son enterrement de tous les habitants de la ville, catholiques et protestants, ont-ils rendu un plus expressif hommage à sa vertu que tous les discours.»

Nouvelles récentes des Ctés.

— Les *F. F. Nérée* et *Christian*, dont le dernier Bulletin annonçait le retour en Europe, sont arrivés le 2 avril à la Maison-Mère.

— Le 24 du mois de mars, les Pères qui dirigeaient le collège de Gibraltar ont quitté l'établissement. Le Père *Stoll* est arrivé à la Maison-Mère, le 8 avril, accompagné de quatre aspirants portugais: l'un novice, *No. Polycarpe dos Santos*, un second, postulant scolastique, et les deux autres postulants Frères Un scolastique tuteur Irlandais est rentré aussi avec eux, pour se rendre à *M. D. de Langonnet*. Le P. *Eigenmann* est encore en Portugal.

— Nous sommes heureux d'ajouter ici la Lettre Postulatoire de la nouvelle Cté. des religieuses de *S. Bruno* de *M. D. du Gard*, annoncée au commencement du Bulletin, et qui vient d'arriver à la Maison-Mère.

« Très-Saint Père,

« Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous, Frères *Vidier Pataille* et *F. Jacques Fraui*, prêtres de l'Ordre des Chartreux et Directeurs des religieuses Chartreuses de la Maison de *Notre-Dame* du *Gard*, diocèse d'*Amiens*, en France, venons supplier Votre Sainteté, tant en notre nom qu'en celui de notre Communauté, afin qu'elle d'aigre prendre en considération la Cause commencée par qui de droit, pour obtenir du S. Siège Apostolique les honneurs de la Béatification du *R. P. François-Paul Marie Libermann*, fondateur de la Congrégation des Missionnaires du *Saint-Cœur de Marie*.

« C'est aussi le vœu de toutes les personnes qui, dans ce pays, ont pu connaître ce Serviteur de Dieu et en apprécier les éminentes vertus.

La réputation de sainteté était telle, que plusieurs qui assistaient à ses funérailles ont déclaré qu'elles avaient éprouvé intérieurement une répugnance presque invincible à prier pour le repos de ce Serviteur de Dieu, étant plutôt portées à implorer son intercession, dans la conviction qu'il jouissait déjà de la gloire céleste.

„ Quant à nous, Très-Saint et Bien-aimé Père, nous nous sentons d'autant plus empressés de solliciter cette faveur que la maison de Notre-Dame du Gard a été très-souvent favorisée de la présence du Serviteur de Dieu, qui y avait établi le Noviciat de sa Cong^s, et qu'il avait choisi, en mourant, cette même maison pour le lieu de sa sépulture.

„ Nous n'avons plus, il est vrai, le bonheur de posséder ses précieuses mortelles, mais il nous reste au moins son tombeau vénéré et le doux parfum de ses vertus. Aussi nos pieuses Filles de Saint Bruno, encouragées par la pensée que la maison où elles allaient, avait été habitée par cet éminent Serviteur de Dieu, y sont-elles venues avec bonheur, et depuis qu'elles y sont, leur confiance et leur vénération va toujours croissant. De sorte que, tout en respectant les règles imposées par l'Église, concernant le culte légitime qui doit être rendu aux Saints, ces bonnes religieuses vénèrent déjà d'esprit et de cœur le Serviteur de Dieu, le considérant dans le ciel comme un des principaux protecteurs de leur nouvelle communauté.

„ Dans l'espérance, Très-Saint Père, que nos vœux et nos supplications seront favorablement accueillis de Votre Sainteté, nous lui demandons, humblement prosternés à ses pieds, sa Paternelle Bénédiction pour nous et pour notre nouvelle fondation.

„ Daignez agréer, Très-Saint Père, la profonde vénération, avec laquelle nous sommes,

De Votre Sainteté,

les très-humbles et très-indignes serviteurs et servantes

Frère Didier Pataille, vicaire Fr. Jacques Trau
des religieuses Chartreuses de N. D. du Gard.

Sœur Marie Josephine Durand, Prieure.

Sœur Marie du St. Enfant Jésus Rey, S. prieure.

Suivent les signatures des autres Sœurs.

Chartreuse de Notre-Dame du Gard, dioc. d'Amiens, 14 avril 1879.



Bulletin Général,

Actes administratifs.

I. Œuvre de l'Apostolat de la Prière. — Nomination du T. R. Père comme Directeur Central pour les associations de l'œuvre établies dans les maisons de l'Institut. (15 avril 1872)

Tous nos confrères connaissent suffisamment l'œuvre de l'Apostolat de la prière. Comme le dit le Manuel de l'œuvre, « c'est une Ligue de zèle et de prières qui embrasse, comme sa propre affaire, les intérêts du Cœur de Jésus. Elle propose à tous les associés, pour but spécial de leurs prières, de leurs œuvres et de leurs souffrances, le salut des âmes, le triomphe de l'Église et du St. Siège etc, en union avec le Cœur adorable de Jésus-Christ et le Cœur Immaculé de Marie. »

Cette œuvre, commencée en 1846, compte aujourd'hui des millions d'associés et produit un grand bien.

En 1865, son fondateur, le R. P. Ramière, sollicita pour les associés la faveur d'une participation spéciale aux prières et travaux de nos missionnaires. Le T. R. Père déféra bien volontiers à ce désir, mais en demandant lui-même, en retour, une part spéciale dans les prières de l'œuvre en faveur de toutes nos Missions, et spécialement pour les pauvres noirs. (Bull. Rom. IV. p. p. 467 et 609.)

Depuis lors, une union particulière a existé entre notre Institut et l'Apostolat, et cette œuvre a même été établie avec fruit en plusieurs de nos Missions et autres Maisons.

Selon les desirs qui lui ont été exprimés par le Directeur général de l'Association, le E. R. Père la recommande de nouveau au zèle de nos confrères. Plus que jamais, c'est le moment de faire violence au Ciel par une sainte ligue de vœux et de prières. Cependant tout en priant d'une manière générale pour le bien de l'Église et tous les intérêts du Sacré Cœur de Jésus, nous devons avoir toujours une intention spéciale pour les âmes abandonnées qui nous sont confiées par le Cœur Immaculé de Marie, et plus particulièrement encore pour nos pauvres noirs. Rien n'empêche même de joindre à l'Œuvre de l'Apostolat de la prière l'association établie parmi nous pour la conversion de la race Noire. Ces œuvres, unies ensemble, loin de se nuire, ne peuvent que se fortifier et se féconder. C'est dans cette pensée que le E. R. Père avait accédé aux desirs du R. P. Ramière; et c'est aussi dans ce sens et ces conditions qu'il recommande aux Cèles et aux membres de l'Institut l'Œuvre de l'Apostolat.

On avait pensé d'abord à demander pour la Cong: et ses membres, la faveur d'une agrégation générale à l'œuvre, en vue des nombreuses indulgences qui y sont attachées. Mais, réflexion faite, il a paru plus opportun de laisser cette œuvre, comme cela a été jusqu'ici, au soin des maisons où l'on voudrait l'établir, ainsi qu'au zèle des membres qui désireraient s'y enroter.

— Afin de faciliter la propagation de cette précieuse association dans nos Missions et nos autres établissements, le Directeur général vient d'accorder au E. R. Père le titre de Directeur Central pour toutes les œuvres établies ou à établir dans nos différentes maisons, avec pouvoir de signer et de délivrer des diplômes d'agrégation, de nommer des Directeurs et Zélateurs locaux etc., . . .

Voici l'acte de nomination :

« Reverendo in Christo Patri Superiori generali Congregationis Sancti Spiritus et Sancti necnon immaculati Cordis Mariae.

Cum tuum ad cultum sacratissimi Cordis Jesu in Spiritu et veritate promovendum zelus indubii argumentis se jam manifestaverit, cumque erga Apostolatium Orationis, qui ad intima divini hujusmodi Cordis desideria christianis instillanda et communi conatu implenda institutus est, optime affectum te exhibueris, te hujus Associationis centalem Directorem pro tota Congregatione supradicta eligimus.

Tuum igitur erit cum Ordinarii assensu saltem generali, paræciis, religiosas communitates, et cujusvis generis pias societates, intra dictæ regionis fines, diplomate eis nostro nomine transmissio, Apostolatu Orationis aggregare; valebitque hæc aggregatio a die quo acceptum fuerit hoc diploma, licet aggregatarum communitatum nomina sint ad nos postea, tunc aut quater in anno transmittenda. Tuum, etiam, erit his communitatibus locales Directores præficere; zelatoribus vero et zelatricibus a localibus Directoribus institutis, postquam suæ constantiæ sufficientia indicia dederint, diplomata tradere quibus specialibus indulgentiis ditantur; ipsi schedas aggregationis juxta numerum a nobis approbatum impressas subministrare, ea denique media adhibere quæ ad desideria Cordis Christi implenda et christianorum cordibus inculcanda aptiora videbuntur.

Datum Colosæ, die 15 mensis aprilis anni 1872.

Apostolatus Orationis generalis Moderatoris loco
Ab. Deschamps, S. J. submod. tor gen. l. s.

II. Admissions. — Par décision du 2. mai, rendue d'après l'avis du Conseil, le C. R. Père a admis à la Profession trois Novices-Frères du Noviciat de N. D. de Langomet, avec autorisation d'y émettre leurs premiers vœux entre les mains du R. P. Libermann, sup. de la C. t. à la fête de la Pentecôte. Ce sont les Frères:

Eugène Le Goff,
Noël Pambour,
Jérôme Pichon, } tous trois du dioc. de Vannes.

— Par décision du même jour, deux autres novices de Blackrock viennent aussi d'être admis à la Profession en cette C. t.:

Les F. J. Eobie Fitz Patrick, du dioc. de Waterford,
Oswald Fogarty, du dioc. d'Ossory.

— Par une autre décision du 21 avril, le C. R. Père a également autorisé l'admission à N. D. de Langornet des deux Novices-Frères suivants:

Inguant (Guillaume) du d. de Vannes, n. de rel. C. Nil.

Jéantet (Pierre) du dioc. de Dijon, n. de rel. C. M^{re} Vincent.

— A été admis au s^t habit comme Novice-Frère par décret du 29 avril, un postulant de Blackrock:

Prendergast (Michel), du dioc. de Dublin, n. de rel. Chibaux

N. B. Les admissions de Scolastiques ont été aussi autorisées par le C. R. Père pour la fête de la Pentecôte; mais leurs noms de religion n'ayant point été envoyés à temps, nous en remettons l'annonce au prochain numéro du Bulletin.

Nouvelles de la Maison-Mère.

Procès de Béatification du B. Réginald, sous la présidence
du R. P. Le Varasseux.

Un nouveau procès de Béatification vient d'être commencé à Paris, sous la présidence du R. P. Provincial. Il a pour objet de faire constater et reconnaître le culte immémorial rendu au B. Réginald de St Gilles, l'un des premiers disciples de St Dominique, mort en odeur de sainteté, à Paris, en 1220.

Le souvenir de M^{gr} Armandon, qui avait bien voulu présider le Tribunal établi pour la Cause de notre St Fondateur, a porté les R. R. P. P. Dominicains à offrir au C. R. Père la présidence de la Commission instituée au sujet de la cause du B. Réginald. Le R. Père Faucillon, Prieur du couvent de Paris, est venu le trouver le samedi 20 avril, pour le prier d'accepter cette fonction. Malgré ses occupations, le C. R. Père eut été heureux de se rendre à ce désir, en reconnaissance du bienveillant concours que nous avait donné à nous-mêmes le pieux Archevêque de Théodosiopolis. Mais l'état de sa vue offrait une difficulté. Le R. P. Faucillon a exprimé le désir d'avoir à sa place un autre membre

de la Cong^g., et le R. Père Provincial a été chargé de cette fonction.

Le mercredi, 24 avril, a eu lieu à l'archevêché la réunion préliminaire pour l'érection canonique du Tribunal et la prestation des serments. Trois membres seulement constituaient ce tribunal. Le R. P. Provincial est Juge président, M. Brugère, professeur de dogme à St. Sulpice, Promoteur, et un Père Dominicain, le R. P. Traucher fait l'office de Notaire de la Cause.

Quelques séances suffiront sans doute pour mener à terme ce procès. Les témoins à entendre sont en petit nombre, et ils n'ont à attester qu'une seule chose, l'existence et la continuité du culte du B. Réginald.

Province d'Amérique.

Martinique.

Cité de St-Pierre.

R. B. Vu l'étendue du bulletin de cette Cité, nous le diviserons en deux parties selon les deux années qu'il embrasse.
(1^{re}: De juillet 1870 à juillet 1871.)

1. Insurrection à la Mart^g. Mort de deux anciens élèves. — 2. affaire Lagrange. — 3. Elections : Schoelcher et Topy - Topy. Lett. de M^g: Darbois. — 4. Mort de M^g de Lagrange. — 5. Distrib^o des Prix. Rentrée. nombre des élèves. — 6. Cong^g de la S^g V. Vierge et des S. Anges. — 7. Téléimage au Mont-Rouge. — 8. Départ du P. Emonet. Retour et visite vice-Provinciale. Mutations diversés. — 9. Santé. Mort du P. Raoux. — 10. Retraite. Vaux du P. Colrat. Ordinat^g de Scol^g. — 11. Démission de M. Guesnon, Vicair^e g^{al} Administrat^g.

— 1. Comme en 1848, l'établissement de la République a été marqué à la Martinique, par des désordres et des collisions sanglantes, dont nous devons dire quelques mots, à cause de l'intérêt particulier qui s'attache pour

nous à l'histoire des colonies — Une circonstance entre autres qui servit à exciter les passions, fut la condamnation d'un mulâtre, par les assises, à une réclusion de 5 ans à la Guyane, à la suite d'une rixe avec un blanc. La peine parut injuste aux hommes de couleur, et les parents et partisans du mulâtre condamné, méditèrent une vengeance. L'annonce des désastres de Sedan et la révolution qui en fut la suite, exaltèrent encore les esprits. Des chefs hardis et entreprenants profitèrent de ces circonstances, et excitèrent une insurrection générale parmi les noirs et les mulâtres. Ils voulaient, disaient-ils reconquérir, à la Martinique, leur indépendance politique, comme à St-Dominique. Leur mot d'ordre était l'incendie des propriétés et la mort des blancs. « Il faut, s'écriaient-ils, tout brûler, même les grands-pères et les petits enfants des blancs. » (Les Antilles n. 27 et 30 Déc. 70.)

Le 27 sept. commencèrent les incendies. Dans l'espace de quatre jours, une quarantaine d'habitations devinrent la proie des flammes, et furent en partie ou en totalité détruites. La première victime, frappée parmi les blancs, fut M. Codé, un des juges assesseurs du Tribunal qui avait condamné l'homme de couleur. « C'était, écrit le P. Emonet, un de nos anciens élèves, marié depuis quelques années et bon chrétien. Il a été assassiné avec des circonstances de cruauté inouïe, mais sa mort a été calme, au milieu des supplices, comme celle d'un martyr. Sa femme et une petite fille de 3 ans ont pu être recueillies, après avoir erré trois jours, sans nourriture, dans les bois. » (Ibid. du 7 oct. 70.)

Le Gouverneur, M. Menche de Loiseau, déploya heureusement, dès le début, beaucoup d'activité et d'énergie. Grâce au concours de tous les hommes d'ordre, la résistance fut promptement organisée, et l'on parvint, à l'aide de compagnies de volontaires appuyant les mouvements des troupes et des marins, réduits à de faibles détachements, à comprimer l'insurrection. Outre les massacres dont les insurgés furent

les auteurs, il y eut encore du sang versé en différentes rencontres; et des lettres particulières portent à 140 ou 150 le nombre des hommes tués ou blessés de part et d'autre. Cependant les bandes insurrectionnelles habilement contenues dans le Sud de l'île, finirent par être cernées. On fit de deux à trois cents prisonniers; et le 28 sept., l'ordre était heureusement rétabli.

« Dans l'une des attaques, écrit le P. Emonet, un de nos anciens élèves, le jeune Emile Romanet, fut atteint mortellement de deux balles et d'un coup de Coutelas. Ce jeune homme, sorti du collège depuis six ans, n'avait pas cessé de communier au moins tous les quinze jours. Il l'avait fait la veille du combat, et Dieu lui laissa le temps de le faire une fois encore avant de mourir. On lui a célébré des funérailles magnifiques. » (Lett. du 7 oct. 70)
 Une souscription a été également ouverte pour élever un monument funéraire au lieu où cet héroïque jeune homme a été frappé. (Antilles du 5 oct. 70)

— 2. Les blancs contre lesquels ce mouvement insurrectionnel était dirigé, comptaient néanmoins un des leurs parmi les instigateurs les plus exaltés des haines et des rivalités de caste qui se reveillaient alors partout dans le pays. Nos confrères se rappellent peut-être une découverte sur l'application de l'électricité à l'industrie, mentionnée pour mémoire dans le Bulletin, (Com. VII. p. 678) et dont M. Em. Lagrange, jeune créole blanc de la Martinique, avait soutenu avec succès la thèse intéressante devant une commission de Pères du séminaire-collège. Ce jeune homme se crut appelé à jouer le rôle de médiateur entre les insurgés du Sud et le Gouvernement. Il alla dans ce but se proposer à M. Menche de Loivre. Écarté par le Gouverneur, il s'avisa de revêtir la soutane des Frères de Plœrmel et d'aller tenter ainsi la conciliation, en se faisant accrédi-ter auprès des noirs par l'habit qu'il porte. Il arrive sous ce costume, à l'un des bourgs

du Sud, le Marin, et reçoit l'hospitalité chez le curé. Là se trouvaient en ce moment M. Moura Commandant du Magicien et le procureur de la République, M. Chazot. Eout en voulant jouer son rôle, le prétendu médiateur se trahit maladroitement. Les Frères de la localité déclarent, qu'il n'est pas des leurs, et, jusqu'à plus ample informé, on le met en prison.

Cette grotesque aventure, en le rendant la risée du public, excita son dépit et son désir de vengeance. Boissi, à peine remis en liberté, il fait imprimer dans une des colonies anglaises voisines, un pamphlet incendiaire où, changeant de rôle, il excite les noirs à tenter plus que jamais de s'affranchir de la tyrannie des blancs et du Gouvernement métropolitain. Déféré au Tribunal, il est mis en prison préventive à St-Pierre; c'était le 13 nov. 1870. Le jour même, ses partisans ameutent les noirs, qui veulent le faire relâcher de vive force. Une collision s'engage entre la troupe et ces hommes, et l'un de ceux-ci est tué. Le Gouverneur, averti par le télégraphe, arrive à St-Pierre dans la soirée. Mais son hôtel est cerné par une foule en furie qui fait pleuvoir une grêle de pierres sur la maison, en proférant au dehors des cris et des menaces. Les marins dissipent ces attroupements, cette fois sans effusion de sang; mais le Gouverneur faiblit et relâche Lagrange, moyennant caution. Celui-ci, devenu plus hardi, lance un second pamphlet plus furibond que le premier. Alors il est condamné à 1000^s d'amende et un an de prison. Il ne se tient pas pour battu, et publie un troisième écrit dans le genre des deux premiers. M. de Loigne avait été rappelé en France dans l'intervalle; mais le Gouverneur par intérim, M. Gilbert Pierre, provoque un nouveau jugement qui prononce la déportation de Lagrange. Celui-ci condamné à cinq années d'expulsion, fut, d'après son choix, transporté à St-Domingue, sur un des

Bâtimens de la station; (Sect. du P. Emonet et notes verbales du Secrét. Archivée
du Govt. à Forts, 22. France, avril 79.)

Depuis cette mesure définitive, on a eu moins à craindre des extrémités auxquelles ces excitations pouvaient porter les noirs. Cependant le mal était fait, et un ferment de discord, jeté au sein de cette classe, qu'il était besoin de calmer alors plus que jamais.

— 3. Par suite de cet état général des esprits, beaucoup de personnes demeuraient inquiètes. On redoutait surtout le moment des élections, qui devaient avoir lieu successivement pour les conseils municipaux et le conseil général. Ces dernières élections s'accomplirent le 21 et le 22 janvier. Ce ne fut heureusement pas l'occasion de nouveaux troubles; car la classe blanche, ayant partout retiré ses candidatures, il ne pouvait y avoir lieu à des compétitions et à des rivalités.

Deux mois après environ, le 19 mars 1848, vinrent les élections des députés à l'Assemblée. Les deux candidats élus furent M. M. Schalcher et Pory-Papy, l'un et l'autre anciens représentants en 1848. Le premier, M. Schalcher est parisien de naissance et très connu dans les colonies et dans le monde politique, comme abolitionniste et négrophile. Ayant visité et étudié avant 1848 les différentes colonies françaises et divers pays soumis encore au régime de l'esclavage, il composa plusieurs écrits en faveur de l'émancipation. Après la chute de Louis-Philippe, devenu Directeur des colonies, il prit une part très-active, en qualité de président aux travaux d'une commission, dont les conclusions ratifiées comme Décret, le 27 avril 1848, amenèrent l'affranchissement immédiat des noirs dans toutes les possessions françaises. Il fut alors élu député à la constituante par la Martinique et la Guadeloupe, et il opta pour cette dernière colonie. M. Schalcher, on le sait, a toujours siégé à l'extrême gauche. Cet homme, qu'on pourrait croire étranger à

toute préoccupation religieuse, consacre cependant une partie de ses loisirs à des écrits dans le genre de ceux de Renan⁽¹⁾.

M. Pory-Papj est, comme M. Schwalcher, un républicain, mais, à idées plus sages et plus modérées. « C'est, écrit le P. Renaud, un converti du P. Duprien, resté toujours catholique fervent. Nous avons voté pour lui, parcequ'il a d'excellents principes religieux. D'ailleurs, nous étions assurés qu'il serait élu par ses congénères, qui ne pouvaient manquer de le choisir, à cause de sa capacité relative et surtout de ses antécédents politiques: il a en effet beaucoup participé en 1848 à l'émancipation des esclaves. Cependant sur 35,000 électeurs, il n'a obtenu les suffrages que de 4,800. Il avait pour concurrent le baron de Larinty, notre ancien délégué, lequel a montré tant de bravoure pendant le siège de Paris, et principalement à l'affaire de Montretout. Mais par suite de l'abstention des blancs, il n'a obtenu que peu de voix. »
(Lett. du P. Renaud, mars 1871)

D'autres candidats se proposaient encore comme représentants de nos colonies des Antilles à l'Assemblée nationale; mais sans grande chance de succès. Les dernières lignes que nous ayons reçues à la Maison-Mère de M^{gr} Darboy, sont d'une lettre de recommandation en faveur de deux candidats créoles: l'un pour la Martinique d'où il est originaire, M. le baron de Sajas, ancien député au Corps législatif; l'autre pour la Guadeloupe, M^{rs} de Casamajor, natif de cette colonie.

— 4. Un sujet des hommes de la haute administration coloniale.

(1) Ainsi dans les derniers mois de l'année parée, il a remis à M^{rs} Pory-Papj, qui l'a communiqué aux Pères de la Maison-Mère, une Etude sur St Paul. Rien d'étrange comme cet écrit, qu'il regardait cependant comme irréfutable. On en jugera par les titres suivants de quelques chapitres: Paul 1^{er} des Hérésiaques. Paul 1^{er} des Révolutionnaires. St Paul pris en flagrant délit de mensonge et de fourberie. A tout propos viennent des citations du texte des Epîtres; mais rien de curieux comme les interprétations du nouvel exégète. M^{rs} Pory-Papj avait demandé qu'un des Pères s'occupât de réfuter l'auteur et celui-ci avait même provoqué par son intermédiaire toutes les observations critiques que l'on eût pu en opposer à son écrit. Cependant tout y était si dépourvu de sens que c'eût été vraiment y perdre son temps et sa peine.

dont la mémoire n'est pas étrangère au récit de notre bulletin, nous devons un souvenir spécial et plein de regrets à l'ordonnateur de la Martinique, M. Gaudin de Lagrange l'ancien Directeur de l'Intérieur de la Réunion. Il est mort le 28 sept. 1870, achevant, après 30 années, une carrière toute consacrée aux soins pénibles de l'administration des colonies françaises. « Le Marquis de Lagrange, dit le journal la France, était issu d'une de ces anciennes familles qui ont traversé les siècles en conservant les principes d'honneur et de foi, auxquels la France glorieuse naguère, devra de recouvrer son auréole momentanément obscurcie. » (France n.º du 8 nov. 1870.)

La ne devait pas se lomer pour cette famille, les cruelles afflictions de la mort. Le fils de M.º Lagrange, le jeune Pierre de Lagrange, engagé parmi les zouaves pontificaux, et secrétaire, à Rome, du baron de Charette, tombait, le 2 décembre 1870, à Soigny, tué par une balle. Il fut atteint, tout près du général, dans cette magnifique charge à la baïonnette exécutée aux cris de vive Pie IX et vive la France, et où devaient succomber tant de braves. (Jacquemont. La Campagne des Zouaves pontificaux. Journée de Soigny.)

— 5. Malgré l'état d'agitation où les événements de la France et ceux de la Martinique tenaient naturellement les esprits, le séminaire-collège de St-Pierre put suivre sa marche ordinaire. Le 15 nov. avait lieu la distribution des prix présidée par le Gouverneur, M. de Loizne. Le P. Emonet prononça sur le sujet tout de circonstances, qu'il avait choisi, la Patrie, un éloquent discours.

« La rentrée scolaire du 12 janv., dit le Bulletin de la Cte, semblait s'annoncer dans des circonstances assez peu favorables; cependant nos craintes ont été vite dissipées et nous n'aurions même jamais osé l'espérer si nombreuse. Les hautes classes comptaient plus d'élèves que jamais; 11 en rhétorique, 23 en seconde, 30 en troisième, 33 en quatrième. La cinquième et la sixième eurent même davantage. Pour les basses classes, selon

l'ordinaire, elles sont peuplées durant tout le cours de l'année d'une foumillière de petits évailles qui forment la portion la plus nombreuse et non la moins intéressante de nos élèves.»

— 6. « La fête de S. Joseph a été pour nous bien touchante sous plus d'un rapport. C'est d'abord parceque ce bienheureux patriarche venait d'être déclaré le protecteur de l'Église universelle et que, pour célébrer ce glorieux titre, nous avons déployé une pompe inusitée jusque là; mais c'est aussi parceque en ce jour furent rétablies les deux Congrégations de la C. S. Vierge et des S. S. Anges.

« Depuis plusieurs années, ces deux associations s'étaient entièrement dissoutes. Il y avait lieu de regretter cette lacune, qui privait nos enfants d'un moyen très-efficace pour rester vertueux et se maintenir dans la ferveur. Ceux chez lesquels se manifestait plus particulièrement l'esprit de piété et d'obéissance, se montraient aussi plus sensibles à cette privation. Aussi, sur l'invitation d'un des Pères, une double députation de 20 élèves, grands et petits, des différentes classes, se rendit auprès du Père Supérieur, pour le prier de vouloir bien rétablir les deux congrégations de la S. Vierge et des S. S. Anges, telles qu'elles existaient autrefois. Le P. Supérieur accueillit ce désir comme il le méritait, en félicita les jeunes zélateurs, et promit d'y donner suite le plus promptement possible, il désigna les P. P. Schaal et Renaud pour être les Directeurs des deux associations, les chargeant d'en composer les statuts d'après les anciens réglemens et les règles suivies dans les associations affiliées à la Cong. primaire du Collège Romain. L'installation en fut fixée au dimanche 19 mars, fête de S. Joseph.

Il fut convenu que tous ceux qui avaient fait partie de la députation, ou qui donneraient leurs noms dans la semaine, seraient de droit congréganistes, sans passer par les épreuves préalables, et qu'ils prononceraient leur consécration à la fête de S. Joseph, à la condition

de se confesser et de communier ce jour-là. La cérémonie fut présidée par le P. Supérieur, assisté des deux Pères Directeurs. Après une touchante allocution du P. Grasser, sur ces paroles du livre de Judith: «*En gloria Jerusalem in laetitia Israël, in honorificentia populi nostri*», 26 aspirants de la Congrégation de la Ste Vierge et 12 de la Congrégation des S. S. Anges, prononcèrent leur acte de consécration. Tous communierent ensuite à la messe dite par le P. Schaal. Pendant la journée on nomma les dignitaires des deux associations désignés par les suffrages des membres.» (Procès-verbal du 19 mars 71)

— 7. « Plus d'une fois, les années précédentes, tous les élèves du collège étaient montés en pèlerinage au Morne-Rouge pendant le mois de Marie. Mais cette ascension ne constituait, pour le plus grand nombre, qu'une promenade où la dissipation plus que la piété trouvait son compte. Afin de rendre son véritable caractère à cette visite au pieux sanctuaire de la Délivrante, le P. Sup.^r, de l'avis des autres Pères du collège, résolut de n'accorder cette faveur qu'aux seuls membres des deux congrégations. Le 25 mai, dès cinq heures du matin, nos jeunes et fervents pèlerins prenaient à pieds et à jeun le chemin du Morne-Rouge, ayant à leur tête le P. Grasser, les P. P. Renaud et Schaal, et plusieurs autres professeurs du collège. La Ste Vierge se plut sans doute à favoriser ses enfants, car la journée fut belle sous tous les rapports. La messe du P. Supérieur, tous communierent. L'impression que fait sur l'âme le lieu sanctuaire de N. D. de la Délivrante, la cérémonie de la consécration à la Ste Vierge de plusieurs enfants, aux pieds de la Patronne bien aimée de la Martinique, l'allocution si pleine d'à-propos du P. Blanpin, tout cela a laissé de profonds sentiments de piété dans les cœurs. Puisse nous goûter souvent de semblables satisfactions: elles font oublier, un instant du moins, les peines si nombreuses que demande l'éducation de la jeunesse.»

— 8. Peu de temps après, la distribution des prix, le

25 novembre, le P. Emonet avait quitté la Martinique pour se rendre à N. 19. de Langonnet auprès du E. R. Père, comme il a été dit dans un des précédents Bulletins. (Bull. Tom. VII. p. 307.) Le P. Grasser fut désigné pour le remplacer. Cependant, lors des petites vacances du mois de juin, profitant des loisirs que nous laissait l'interruption des classes, le P. Emonet, que le E. R. Père avait envoyé précédemment comme visiteur à la Guadeloupe, retourna à St. Pierre, dans les premiers jours de juillet 1871, pour commencer la visite qu'il avait aussi mission de faire dans les C^{tes} de la Martinique. On juge aisément de la satisfaction que tous éprouvèrent à revoir leur ancien Supérieur.

D'autres changements de personnel eurent encore lieu dans le courant de cette première période. Avec le Père Emonet, M. Duss, aspirant novice, était rentré en France pour se préparer à la Profession. Le 12 déc. le P. Diquet quittait aussi le collège pour aller à celui de la Basse-Terre; tandis que le 16 avril le P. Riaux arrivait de cette dernière C^{te} à celle de St. Pierre. Après une attente longue et pénible, mais forcément causée par l'état de perturbation des choses en France, plusieurs Pères arrivaient enfin pour prêter un concours bien utile. Le 30 avril, le P. Moricet débarquait à Fort-de-France, et allait remplir provisoirement les fonctions d'aumônier de l'établissement des Sœurs de St. Joseph à St. Pierre. (Lett. du Gén^l 1871.) Avant lui étaient arrivés le P. Jeannet et M. Remain.

Quelques changements avaient eu lieu aussi entre les Pères des différentes C^{tes} de la Martinique. Le P. Vidal avait été envoyé à Fort-de-France; tandis que le Père Colrat était placé temporairement au Morne-Rouge, en remplacement du P. Dessaint. Celui-ci en effet avait été appelé à St. Pierre pour être sous-directeur du petit séminaire et desservir le pensionnat des Sœurs de Saint Joseph, avant l'arrivée du P. Moricet. Il fut plus

tard envoyé à Fort-de-France.

— 9. Les santés s'étaient assez bien maintenues, sauf toutefois celle du bon F. Adrien. Ce cher Frère éprouva une fièvre bilieuse très-forte qui inspira quelque temps de sérieuses inquiétudes. (Lett. du 11 déc. 70) — On eut aussi à déplorer un triste accident pour un domestique de la maison. C'était un noir employé depuis plusieurs années au collège, et chez lequel il s'était manifesté dans les derniers temps des accès de folie. Durant une des attaques, le malheureux alla, la nuit, se jeter dans la mer et se noya. (Lett. du 24 Déc. (bis) 70)

On connaît déjà la mort du P. Raoua. Plusieurs fois, dans les six ou sept mois qui précéderent ses derniers jours, on fut sur le point de le perdre. Vers le milieu de décembre, il éprouva d'abondantes hémorragies, auxquelles il ne paraissait pas devoir survivre. En outre, ce cher Père ne pouvait prendre presque aucun aliment, car il ressentait, après avoir mangé, des douleurs d'estomac très-violentes. Il recut alors le saint Viatique, mais il put recouvrer un reste de force pour aller encore jusqu'à la fin de juillet, en participant à divers exercices de la C^{te}. (Lett. du 24 déc. 70 et Bull. tom. VII, p. 299.) Voici la lettre par laquelle le P. Grasser ap-
prenait au E. R. Père la mort de ce regretté confrère.

« Sans une de mes dernières lettres, je vous ai dit que le P. Raoua recommençait à baisser beaucoup; aujourd'hui j'ai la douleur de vous annoncer que ce cher Père nous a quittés pour aller au Ciel. Il s'est endormi du sommeil des justes, sans le moindre signe d'agonie, le 24 juillet, entre 6 et 7 heures du matin. La veille, il a encore dîné avec toute la C^{te}; le soir, il s'est couché un peu de bonne heure parce qu'il se sentait fatigué. La nuit n'a été ni mauvaise ni bonne. Vers 5 heures, il s'est endormi, et c'est pendant ce sommeil qu'il a rendu le dernier soupir. La Sœur qui le soignait ne s'est aperçu de sa mort que vers 7 h. Il est donc passé à une vie meilleure, sans

que nous l'ayons vu à ses derniers moments. Plusieurs fois il avait reçu le S.^t Viatique, mais pas l'Extrême-Onction; car personne ne le croyait si près de sa fin. Cependant ce cher Père n'est pas mort à l'improviste; il venait tout juste de terminer une retraite de 9 jours, qu'il avait entreprise tout exprès pour se préparer à bien mourir, et quelques jours auparavant il avait fait une confession générale de toute sa vie avec des sentiments de piété et d'amour de Dieu les plus touchants. Nous l'avons enterré le lendemain. La cérémonie a eu lieu au Moine-Rouge, où nous avons réuni ses restes aux chères dépouilles de tous nos autres confrères décédés à la Martinique. » (lett. du 26 juill. 71)

— 10.° Notre retraite annuelle de 1870, ajoutée le Bulletin de la C^{te}, retardée jusqu'au commencement de janvier, par suite du départ du P. Emonet, vint comme d'ordinaire occuper une huitaine de jours des vacances. Tous les membres de la Cong. Pères, Frères et Scolastiques, des 4 C^{tes} de la Martinique y prenaient part, à l'exception, toutefois du Père Dessaint, resté au Moine-Rouge pour les fonctions du saint ministère. Le P. Grasser faisait le matin, sur les vœux et les vertus de religion, des instructions pratiques et pleines de précieux enseignements. Le soir, c'était le P. Planpin qui nous entretenait surtout des vertus de notre S^t Fondateur, qu'il nous proposait comme le véritable modèle à imiter.

« Deux mois après environ, à la fête de S^t Joseph, le P. Colrat émit au collège, en présence des membres de la C^{te}, ses vœux de cinq ans, à l'expiration de ses premiers vœux. (lett. 23 mars 71)

« Nos Scolastiques eurent la faveur, pendant les petites vacances de juin, de participer à une ordination. Ils se rendirent à la Guadeloupe où M^{gr} Reyne se fit un bonheur de célébrer pour eux cette cérémonie. M. M. Jarles et Montefurent tonsurés et minorés à la fois. M. Picarda (Louis) reçut la tonsure et M. Picarda (Mathurin) les ordres mineurs. (lett. du 7 juill. 71)

— 11. A cette époque, le diocèse de St. Pierre, depuis onze ans déjà privé d'évêque, se trouvait plus que jamais sans Pasteur. Dès le commencement de juillet 1870, M. l'abbé Guesdon, administrateur du diocèse, était rentré en France, où l'appelaient des affaires personnelles. La lettre qu'il écrivit à son arrivée au C. R. Père, le 29 juillet, laissait percer son intention de se décharger du lourd fardeau de l'administration diocésaine, à laquelle il s'était employé avec tant de dévouement depuis la mort de M. g^r Forchez.

En effet, peu de temps après cette lettre, M. l'abbé Guesdon, prenant un parti définitif, écrivait à la fois au Ministère de la Marine et au St. Siège pour se démettre de ses fonctions d'administrateur. Il priait en même temps le St. Père de confirmer dans cette charge M. l'abbé Blangex, curé de Tort. de France, auquel il avait laissé ses pouvoirs en partant. (lett. de M. Guesdon 20 sept. 71)

Encore attaché de cœur au diocèse qu'il venait de quitter, M. Guesdon s'est vivement intéressé à la nomination d'un évêque dans la colonie, et c'est avec une joie bien vive qu'il apprit la nomination de M. g^r Fava. Il n'entendait nullement d'ailleurs qu'il fût question de lui pour cette dignité. Rentré en Normandie, il n'a songé qu'à se ménager une humble et paisible retraite, et il a accepté de M. g^r l'évêque de Bayeux, la desserte d'une petite église de campagne. Il est maintenant curé à Soubigny, et c'est avec un sentiment de sincère et touchante humilité qu'il écrivait au C. R. Père, combien il se sentait heureux du modeste mais consolant ministère qu'il exerce. (lett. de M. Guesdon 18 déc. 71 et 30 janv. 72.)

Après des démarches dont le C. R. Père a eu l'initiative au Ministère de la Marine, une pension de 1500^{fr} lui a été accordée sur le budget de ce Ministère. Cependant, comme à titre de curé d'Soubigny, il reçoit déjà un traitement du Ministère des cultes, une difficulté a été soulevée à ce sujet, et pour percevoir les 1500^{fr}, M. l'abbé Guesdon

devra peut-être renoncer à la petite succursale qu'il dessert.
(Lett. de M. l'abbé Guesdon citée plus haut)

2: De Juillet 1871 à avril 1872.

1. Nomination et arrivée de Mgr Java. — 2. Nomini^{on} de vicaires gên^{és}.
P. Grasser Chan. h^{on}re — 3. Contre-amiral Cloué, Youv^{er} — 4. 1^{ère} Comm^{un}
et Confirm^{ation} au collég^e. Distrib^{ution} des prix. — 5. Retraite eccl^{ési}ast^{ique} id. des Pères.
vieux perp^{étuels} — 6. Ministère à l'extérieur. — 7. Mutations. Arrivées et départs. —
8. Rentrée des élèves. Nombre. bon esprit. Fête du V. Père. — 9. Vote du Conseil
g^{énéral} p^{our} un Lycée — 10. Baccalauréat étendu aux Colonies.

— 1. Le long et triste veuvage dans lequel gémissait depuis plus de 10 ans le diocèse de St-Pierre et de Fort-de-France, allait, d'une façon bien inespérée, avoir enfin un terme. Le 25 juill. 1871, un décret de la délégation de Bordeaux, signé Cremieux, Glais-Bizoin et Fourrichon, rapportait celui du 25 août 1860, qui désignait M. Mounicq au siège de St-Pierre et Fort-de-France, et nommait à cet évêché M. l'abbé Java. Cette nouvelle fut accueillie comme un heureux événement, et le C. R. Père, qui avait pour sa part contribué à cette nomination autant qu'il l'avait pu, s'empressait d'adresser à St-Denis ses félicitations au nouvel élu. (Lett. du 11 fév. 71).

Alors encore néanmoins, M. Mounicq ne pouvait se résoudre à abdiquer ses prétentions. Il avait su trouver un défenseur dans le Commissaire spécialement chargé des colonies, et s'il ne put prévenir ni arrêter le décret, il réussit cependant à en retarder la signature de 48 heures. (Lett. de M. g^{énéral} Desprez du 8 fév. 71)

Préconisé dans le consistoire du 6 mars 1871, Mgr Java était enfin sacré le 25 juillet 1871, par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, en même temps que Mgr Le Gain, nouvel évêque de Montauban, dans cette ville cathédrale, chef-lieu de son diocèse. Les deux Prélats assistants furent M. N. S. S. La Carrière, ancien évêque de la Basse-terre et Mgr d'Outremont, promu au Siège d'Agen,

dans le même consistoire, que M^{gr} Fava. (Felt. du P. J. Bru.
motti nos 24 et 25 juill. 71)

Après un certain temps de séjour à Paris et dans le diocèse de Cambrai, Sa Grandeur prenait enfin le paquebot du 14 sept. 1871 pour se rendre à la Martinique.

« Dès les premiers jours d'octobre, dit le bulletin de la Glé-
ite St-Pierre, le Magicien, aviso du Gouverneur, station-
nait en rade de St-Pierre, en attendant l'arrivée du pa-
chet français qui devait amener au diocèse son troisième
évêque. Le bâtiment signalé vers 5 heures du soir le 4 oct,
entra une heure après, mais trop tard ce jour-là pour la
cérémonie de réception. Monseigneur se transporta à bord
du Magicien, où il dut passer la nuit. Dès le matin du
jour suivant, le clergé de la ville, de St-Pierre et de la colonie
presque entière s'était rendu à la cathédrale. Au coup de
canon du Magicien, les cloches sonnent à toute volée, et la
procession s'avance jusqu'au rivage, où un canot paroissial
va bientôt déposer le prélat. Une foule immense, avide de
contempler son premier pasteur, couvre les quais et toute
l'étendue de la place Bertin. Bientôt on aperçoit un
prélat d'une haute taille, à l'air aimable et imposant.
Il s'avance sous un splendide arc de triomphe, pour
y revêtir les ornements pontificaux. La musique militaire
du collège suspend ses joyeuses fanfares, le silence s'é-
tablit et M. Blanger, vicaire-administrateur, adresse
au prélat un discours de circonstance. Après la réponse
de M^{gr} Fava, la procession reprend le chemin de la
cathédrale, au chant du Benedictus. A l'entrée de l'E-
glise, M. l'abbé Gosse, archiprêtre, adresse un second
discours, et Sa Grandeur répond avec un à-propos et
une délicatesse au-dessus de tout éloge. Monseigneur,
après une courte adoration au milieu du sanctuaire,
se rend au trône, où il admet le clergé au baiser
de l'anneau. La bulle de prise de possession est pro-
mulguée, puis le prélat monte en chaire, et laisse tomber

de ses lèvres et de son cœur des paroles que recueille avidement son immense auditoire. Le Salut du Très-Saint-Sacrement termine à l'église la cérémonie, qui ne s'achève que lorsque le prélat a été conduit processionnellement à l'évêché. Là, entouré de son clergé, il adresse encore quelques paroles avec un aimable abandon. Il rappelle même un petit trait de sa vie de missionnaire à Bourbon, en apercevant le Père Moricet au milieu de toutes ces figures nouvelles, et il provoque un instant de franche gaieté. Ce n'est qu'à regret que l'on s'éloigne enfin, car déjà ce Pasteur et ce Père si bon et si affectueux, a su se gagner tous les cœurs.»

Le surlendemain, M^{gr}. Fava faisait son entrée à Fort-de-France, la seconde ville de son diocèse. Quelques lignes du Prélat, encore sous l'impression de bonheur que lui avaient causé les touchantes manifestations de ce double accueil, méritent de trouver ici leur place. «Je suis donc, écrivait-il au E. R. Père le 17 oct., à la Martinique depuis le 4 au soir. Le 5, j'ai été reçu à St-Pierre, et le 7, à Fort-de-France. Le clergé, l'administration, le peuple, sont heureux d'avoir un évêque. Ils en avaient faim et soif: aussi m'ont-ils fait le plus cordial accueil qu'on puisse s'imaginer. C'est une population enthousiaste, fort pieuse au fond, aimant la religion et ses ministres.» (Lett. du 17 oct. 1871)

— 2. En arrivant, M^{gr}. Fava, après avoir reçu de M. l'abbé Blanger la remise des pouvoirs qu'il avait exercés comme vic^{re} administrateur du diocèse, depuis le départ de M. l'abbé Guesdon, le nomma Vicaire gen^l, tout en le laissant curé de Fort-de-France. M. l'abbé Gosse, curé du Mouillage à St-Pierre, reçut aussi la même dignité, sans perdre non plus son titre ni l'administration de sa paroisse. (Lett. de M^{gr}. Fava au 17 oct. 71)

M^{re} l'abbé Blanger avait accompagné à la Martinique

Mgr. Pochez, et il avait exercé déjà sous ce prélat des fonctions de vicaire général. Pendant son administration du diocèse, il avait, au départ du P. Emonet, appelé le P. Grasser à faire partie du conseil de l'évêché. (Lett. 10 janv. 71)
 Mgr. Fava s'est plu lui-même à témoigner la plus grande confiance au P. Grasser. Récemment, à l'occasion d'une promotion de Chanoines d'honneur, datée du jour de sa fête, il lui a décerné le camail. (Lett. 20 7 fév. 72).

Pour ce qui est du E. R. Père, Mgr. Fava lui avait de vive voix confirmé à Paris ses pouvoirs de Vicaire général de la Martinique. Dans sa lettre du 17 oct. dernier, Sa Grandeur lui rappelait de nouveau avec bonheur, le titre qui l'unissait ainsi tout particulièrement à Elle-même et au diocèse. (Lett. 20 17 oct. 71)

— Peu de temps avant l'arrivée du nouvel évêque, la Martinique avait reçu également un nouveau Gouverneur M. Menche de Loïone, qui d'abord s'était montré plein d'activité et d'énergie pour la répression des troubles excités dans le Sud de l'île, avait fini par mollir à l'égard des auteurs ou des complices de ces désordres. Plusieurs actes de son Gouvernement avaient vivement blessé la classe blanche. Aussi celle-ci, prenant ombrage de ce qu'elle jugeait une partialité en faveur des autres classes, s'était séparée du Gouverneur. Elle ne voyait en lui qu'un homme avide de popularité et devenu pour ce motif trop obséquieux envers les noirs et les mulâtres. Du reste, l'insurrection du 22 sept. 1870, l'affaire L'agrange et l'émeute du 13 novembre à St Pierre, avaient rendu la position de M. de Loïone très difficile par rapport au Gouvernement métropolitain. Comprenant tout le côté critique de cette situation, il finit par demander lui-même, du moins officiellement, sa rentrée en France et partit par le packet du 25 avril 1871. (Lett. 20 24 av. 71)

Un temps assez notable s'écoula avant la nomination

de son remplaçant. Enfin le Président de la République, par arrêté du 2 août 1871, lui donnait pour successeur M. le Contre-Amiral Cloué. Le 31 du même mois, celui-ci arrivait à la Martinique. (Univers du 6 oct. 71)

Les sympathies des colons de l'île ont été bientôt acquises au nouveau Gouverneur. En effet, on a pu reconnaître en lui un homme simple, droit, ferme et animé, sans souci de ses propres intérêts, d'une forte volonté de faire connaître et respecter partout les principes d'ordre qui peuvent seuls assurer la prospérité du pays. M. le Contre-Amiral Cloué est marié, et les Sœurs de St. Joseph ont eu en France ses filles dans leur pensionnat. (Propagateur, 25 nov. 71)

— 4. Nos confrères de la C^{te} de St. Pierre avaient voulu attendre l'arrivée de M^{gr} Fava pour la 1^{re} Communion et la Confirmation des élèves du collège. Nous voulions ainsi, dit le bulletin local, donner à la solennité le plus d'éclat possible, et y ajouter une cérémonie de Confirmation. Le 12 oct. M^{gr} Fava, arrivé depuis huit jours à peine, voulut bien présider cette cérémonie et donner la Confirmation à nos enfants. Monseigneur fut reçu à son entrée dans la maison selon le cérémonial fixé pour la circonstance et conduit processionnellement à la chapelle. Le P. Grasser, ayant présenté l'eau bénite et l'encens à Monseigneur, prend la parole pour offrir à Sa Grandeur les hommages de tout le personnel de l'établissement. Le Prélat répond en s'estimant tout d'abord heureux de trouver à la tête de cet établissement diocésain les membres de notre Cong^g dont il a toujours aimé et admiré le dévouement et l'esprit religieux. Ensuite commence la cérémonie. Monseigneur célèbre la messe pontificalement, assisté des P. P. Renaud et Pabet. Au moment de la communion, il montre dans un langage facile et plein des charmes d'une élégante diction, la sagesse de la Providence, fidèle à donner à chaque créature vivante un aliment en rapport avec sa nature et ses besoins. L'âme humaine, ne pouvait être oubliée dans ce grand festin,

et c'est pour elle que « Dieu a préparé un aliment surabondant et en rapport aussi avec ses célestes destinées, le froment des élus, devenu le pain supersubstantiel dont l'homme est appelé à se nourrir. Le Prélat distribue ensuite la sainte communion à vingt-huit enfants, les élus de la fête, et à presque tous leurs condisciples. Puis viennent les parents des élèves qui veulent aussi avoir leur part au banquet divin.

« Avant de conférer la sacrement de confirmation, Sa Grandeur dit aussi des choses bien belles sur les dons de l'Esprit-Saint. Le nombre des enfants appelés à recevoir ce sacrement fut considérable; depuis trois ans il n'y avait pas eu confirmation au Collège.

« Cette double cérémonie terminée, Monseigneur visita en détail l'Établissement, fut complimenté par le plus jeune des élèves du petit-séminaire, et voulut bien recevoir en particulier les félicitations et les hommages des Congréganistes de la S^{te} Vierge et des S. S. Anges. Il répondit à tout avec beaucoup de bonne grâce et de paternelle bienveillance. Ses occupations rappelaient le prélat à l'évêché, et quitta l'établissement presque aussitôt après le dîner.
(Voir Propagateur N^o 14 oct. 71)

« M. l'abbé Blanger, fut le prédicateur de la rénovation des vœux du baptême et de la consécration à la E. S^{te} Vierge. Le P. Grasser dit la messe d'action de grâces le lendemain, adressa des avis aux élèves, puis tous allèrent jouir dans leurs familles des jours de congé, accordés à l'occasion de la S^{te} Communion et de la visite de Monseigneur.

« Environ un mois après, s'ouvrirent les grandes vacances précédées de la distribution des prix. M. g^r Fava et le Contre-Amiral Cloué, gouverneur, auquel Sa Grandeur avait par déférence cédé la présidence, assistaient à la solennité. Le Prélat fit dans cette circonstance un beau discours sur l'unité, principe d'union, de concorde et de paix. C'était comme un baume appliqué sur une plaie ouverte,

et le dessein du Pasteur se traduisait dans un appel pressant et paternel à la fusion des cœurs, au-dessus des antipathies et des préjugés. » (Antilles n.º du 22 nov. 71)

— 5. « Les vacances avaient à peine commencé que presque tous les Pères du collège de St-Pierre durent émigrer : il fallait en laisser les appartements à la disposition des prêtres du diocèse, qui allaient bientôt venir de tous les quartiers de l'île prendre part à la retraite ecclésiastique. Elle eut lieu, en effet, du 11 au 15 décembre. Monseigneur, qui la présidait, fit toutes les instructions, méditations et conférences. Il ne resta au Collège que le Père Supérieur et les P. P. Renaud et Duïllmann. Les uns étaient au Erou-Vaillant, les autres, au Morne-Rouge; quelques-uns enfin furent chargés de la garde des paroisses pendant l'absence de Messieurs les Cures.

« Notre retraite annuelle n'avait pu trouver place ni au commencement ni au milieu des grandes vacances; il fallut la renvoyer à la 1^{re} semaine de janvier. D'ailleurs, une précieuse faveur, celle pour plusieurs Pères d'émettre, dans la C^{te} principale de St-Pierre, les vœux perpétuels auxquels ils avaient été admis en principe, avait été accordée par le E. R. Père, et le P. Emonet, délégué à l'effet de recevoir ces vœux, n'avait pu quitter son poste transitoire de la Guadeloupe avant la fin de décembre. Le mardi, 3 janvier, la retraite s'ouvrit, prêchée et présidée par le P. Emonet. La clôture de ces saints exercices fut faite le lundi soir, 8 janvier, et les P. P. Schaal, Renaud, Le Pelley, Pabet, Robo et Tray eurent le bonheur de prononcer leurs vœux perpétuels. Le lendemain, après plusieurs réunions générales, il était loisible à chacun des membres de rentrer dans sa C^{te} respective.

— 6. « Outre le concours prêté à divers cures pendant la retraite ecclésiastique, plusieurs de nos confrères eurent aussi à vaquer à d'autres ministères. A la Dominique, le P. Brunette prêcha la retraite aux Sœurs de la Vierge Fidèle, dites de la Délivrante, tandis que les P. P. Perno et

« Dessaint préparèrent dans cette île un certain nombre de
 1^{res} Communions et de Confirmations. (lett. du 25 déc. 1871)

« Le P. Pernot, comme on le verra au bulletin de la Basse-
 Terre, avait déjà fait un séjour assez long dans cette colonie.
 Il s'y était arrêté avec le P. Riaux, après leur départ
 de la Guadeloupe, le 20 mars 1871. Mais le P. Riaux
 avait continué seul son voyage, au bout de 3 semaines environ.

« Le jour même de son arrivée à la Mart^{re} avec les P. P.
 Ray et Sigavan, le 19 décembre, le P. Emonet commença
 à prêcher la retraite des Sœurs de St. Joseph, ouverte la
 veille. Il y avait été invité par M^{gr} Fava lui-même;
 et il recut de Sa Grandeur, pendant ce second séjour
 dans cette colonie, tous les pouvoirs de Vicaire g^l. (lett. du P^{re}
 Emonet du 18 mars 72.) La retraite de l'année précédente avait été
 donnée aux Sœurs de St. Joseph par le P. Bruemett. Alors
 aussi le P. Grasser avait prêché ces exercices au Moine-
 Rouge, pour la nouvelle C^{te} des Filles de la Délivrante.
 (lett. des 23 janv. et 25 déc. 71)

« M^{gr} Fava, qui avait demandé le P. Le Belley pour
 prêcher le carême à la cathédrale, (lett. 10 déc. 71) a donné lui-
 même les instructions pendant la station.

« Une autre petite station a été prêchée par le P. Emonet
 à la Ermité, l'une des plus importantes paroisses de la
 colonie. » (lett. du P. Emonet, 18 mars 72)

— 7. — Durant cette seconde période, divers changements
 avaient été effectués encore dans le personnel par suite de
 départs et d'arrivées de Pères ou autres membres de la Cong^g.
 Étaient en effet rentrés successivement en France, le Père
 Le Douarin et M. Humbrecht, et plusieurs mois après, eux,
 le P. Riaux, accompagné de M. Picarda (Mathurin). M.
 M^{re} Montel et Guth s'embarquèrent aussi à des dates
 diverses pour l'Europe, ainsi que le F. Arcade. Les vides
 furent comblés par l'arrivée des P. P. Duss, Caust, Contoz,
 Réuel et Bonjean et du F. André, répartis plus tard en-
 tre les diverses C^{tes}.

« Le P. Perrot, à son retour de la Dominique et après avoir fait à Fort. de France l'intérim de supérieur du collège pendant le voyage du P. Brunetti et son séjour en France, a reçu à St Pierre, l'aumônerie du pensionnat et de la C^{te} des Sœurs de St Joseph, en remplacement du P. Moricet. Celui-ci, qui devait se rendre à la Guadeloupe, a pu s'embarquer enfin pour cette colonie le 13 mars dernier. Le P. Le Belley, que l'état de sa santé aurait peut-être obligé à rentrer en France, a été placé au Morne-Rouge, et le P. Colrat a pu ainsi rentrer au Collège. Comme M^{gr} Fava demande très-fréquemment nos Pères pour des prédications extraordinaires, le P. Sup^r a cru utile d'augmenter d'un Père le personnel de la C^{te} du Morne-Rouge, et le P. Dessaint a été de nouveau adjoint aux P. P. Blampin et Le Belley. (Séss. du 17 janv. 72.)

— 8. « C'est le 16 janvier au matin que les classes ont recommencé, pour cette année, au séminaire-collège de St-Louis de Gonzague. La rentrée a été fort bonne: dès le premier jour on comptait 250 enfants. Au 1^{er} février, 288 élèves étaient présents, et il y en a eu 301 en mars (Séss. du P. Emonet 12 mars 72.)

« Nous aimons aussi à constater une amélioration de plus en plus sensible, dans le bon esprit et la piété de nos jeunes créoles. Ces heureux résultats sont dus en grande partie, aux deux Congrégations de la S^{te} Vierge et des Saints Anges.

« Elles furent rétablies, comme on l'a vu, le jour de la fête du grand St-Joseph; mais l'année entière s'écoula sans qu'il y eût un jour spécialement solennisé comme fête patronale de la Cong^g de la S^{te} Vierge. Il convenait de combler cette lacune. Parmi les fêtes nombreuses que l'Eglise consacre au culte de la Mère de Dieu, celle du 2. Février se désignait tout spécialement à notre choix. Pour nous, enfants du V^e Père, combien de motifs, en effet, n'avions-nous pas de suspendre les travaux scolaires, à l'imitation de nos maisons de France, pour mieux vaquer aux pieux exercices de cette fête. Aussi la

proposition du P. Supérieur de compter le 2 février au nombre des fêtes les plus solennelles de l'Établissement, fut acceptée de tout le monde, avec la plus grande satisfaction. Vers 6 heures du matin, il y eut ce jour-là grande réception d'Enfants de Marie et des Saints longes. Le P. Emonet la présida et adressa aux enfants une courte mais chaleureuse exhortation sur l'objet de la cérémonie, puis le P. Grasser célébra la 1^{re} messe où se fit la Communion générale des membres des deux Congrégations. A neuf heures, grand' Messe avec musique militaire et grand sermon. Le Père Emonet fut à la fois célébrant et prédicateur. Après avoir esquissé le parfait idéal d'une mère, il nous le fit contempler en Marie, Mère de Dieu et des hommes. Puis en terminant, quand il recommanda aux prières de son auditoire la Cause du V^e Père, qu'il parla de sa sainteté, de sa grande piété envers Marie, nos âmes, à nous, furent profondément attendries, et l'on vit dans bien des yeux briller des larmes de bonheur.»

— 9. L'importance, comme maison d'éducation, du collège de St. Pierre, qui semble entrer en de si bonnes voies de prospérité matérielle et de progrès au point de vue religieux et disciplinaire, ne fera, il faut l'espérer, que s'accroître encore à l'avenir, non seulement pour la colonie, mais même pour toutes les Antilles. Il est vrai que le Conseil général de la Martinique, docile en cela aux errements des patrons et zélateurs de l'enseignement laïque, a voté à Fort-de-France l'érection d'un lycée colonial à l'instar de celui de Bourbon. Ce vote a eu lieu pendant la session qui s'est terminée le 23 décembre. Dans la discussion, les promoteurs du projet se sont permis des paroles injustes et blessantes à l'endroit des établissements ecclésiastiques. Le Directeur de l'Intérieur, M. Erillard, créole de la colonie, homme très religieux et ami de nos œuvres, a protesté énergiquement en faveur de l'enseignement congréganiste, et sa protestation a été insérée au procès verbal

de la séance; cela n'a pas empêché que le Lycée ne fût voté à l'unanimité. Mais ce n'est encore qu'en principe, car les fonds publics de la colonie ne permettent pas de se passer encore un tel luxe. Un membre a néanmoins proposé d'allouer 100,000^s. sur le budget de l'année pour commencer les travaux de construction; sa motion n'a rallié que trois voix contre seize. La réalisation de ce dessein rencontrera, il faut l'espérer, des difficultés assez sérieuses pour se voir ajournées d'année en année, et le projet tombera avec les hommes qui l'ont conçu et le patronné. (Sé. du P. Bannetti du 3 janv. 73.)

D'ailleurs l'existence de ce Lycée serait peut-être un avantage, plutôt qu'une source de préjudices pour nos établissements. Alors en effet, on pourrait aviser, sans être obligé à autant de ménagement à l'égard des familles, à une épuration et même à un choix de sujets, rendus impossibles par suite du manque de maisons d'éducation à la Martinique. Alors aussi les parents pleins d'exigences, pourraient comparer les deux systèmes d'éducation; et nul doute qu'ils ne vinssent bientôt à rabattre de leurs prétentions. (Sé. du 17 déc. 71)

— 10. Par suite d'une mesure provoquée depuis longtemps au ministère, et concertée entre le Président de la République et les deux ministres de l'Instruction Publique et de la Marine, un décret du 26 oct. 1871. vient d'accorder aux colonies la faculté de conférer dans le pays même, le diplôme de bachelier es-lettres et es-sciences.

C'est le corps enseignant de l'île de la Réunion qui, à plusieurs reprises, sous l'empire, avait poussé à cette décision, en réclamant contre l'ancien ordre de choses. Jusqu'ici en effet, les sujets arrivés au terme de leurs études pouvaient obtenir un certificat ou brevet de capacité, délivré à la suite d'épreuves diverses et d'examens; à peu près semblables à ceux qu'on exige en France des candidats au baccalauréat.

Ce brevet, toutefois, n'avait de valeur que dans les colonies seulement, et le sujet arrivant en France pourvu de son titre, devait pour obtenir l'admission aux écoles et l'accès aux études supérieures de droit ou de médecine, se munir à nouveau du diplôme de bachelier-ès-lettres ou-ès-sciences. La décision du 19 oct. abolit cette infériorité du brevet, comme on peut en juger par l'article 1 de l'arrêté, et assure le titre et les prérogatives de bachelier à tous les sujets qui, dans la colonie même et devant une commission d'examen désignée ad hoc, subiront avec succès les épreuves exigées dans les Universités de la métropole.

Le collège de St-Pierre trouvera dans cette institution un élément nouveau de développements et de progrès, car la perspective d'un grade universitaire à conquérir sans être obligé d'aller en France, servira de stimulant, et entretiendra une application plus sérieuse et plus soutenue, principalement chez les élèves des cours supérieurs. (voir lettres 17 janv. 72. Propagateur du 8 nov. et Antilles du 22 nov. 71)

Clé du Grand-Séminaire.

De Juillet 1870 à avril 1872.

1. Embellissement de la chapelle. — 2. Grands et petits séminaristes réunis à St-Pierre. Personnel.

— Un bulletin arriéré de la Clé du Trou-Vaillan! parle de divers embellissements donnés à la chapelle de l'établissement. Elle avait été en partie restaurée et complètement repeinte au mois de juin 1869, par les soins de l'administration, qui s'était employée avec beaucoup de bienveillance à toutes les réparations demandées dans les bâtiments du grand séminaire. M. Humbrecht y ajouta de nouvelles peintures et entre autres, deux tableaux d'un excellent effet: l'un représente l'Assomption; l'autre est un

S. Joseph: Une lampe, appartenant déjà au sanctuaire, a été richement dorée. En outre, on a élevé derrière l'autel la statue de la S.^{te} Vierge qui se détache sur le fond étoilé de la route, au milieu des rayons brillants d'une gloire; auparavant d'un très. médiocre effet.

Ces dernières améliorations ont été faites en grande partie sous la direction d'un des hôtes momentanés du grand séminaire, M. l'abbé Rigaud. Ce jeune ecclésiastique, neveu de M.^{gr} Poirier, avait été ordonné prêtre avant d'avoir vu toute sa théologie, il est resté pour la continuer au grand séminaire de la Martinique; jusq'au retour de M.^{gr} l'évêque de Roseau à la Dominique, après le Concile du Vatican. (Bull. juill. 70)

— 2. On a vu que les difficultés résultant des événements avaient empêché la Maison-Mère de fournir assez tôt un personnel suffisant aux divers établissements de la Martinique. On dut par suite retarder la rentrée de 1871 d'une quinzaine de jours. Ce délai fut encore insuffisant, et de concert avec l'autorité diocésaine, le P. Grasser prit le parti de réunir en une même C.^{te}, le grand et le petit séminaire.

Le bâtiment du petit séminaire, construit dans l'enceinte même du collège, servit donc à recevoir aussi les grands séminaristes. « A force de chercher, écrit le Père Grasser, j'ai pu y faire établir 10 cellules très convenables. De cette façon, nous pouvons faire une économie considérable. Tout en remplaçant le P. Emonet comme supérieur, je reste professeur de dogme: ce que je n'aurais pu faire, si le grand séminaire eût été maintenu au Croix-Vaillant. » (Bull. du 6 janv. 72)

Les P. P. Buisson et Maîtrejean habitent le séminaire comme Directeurs, et sont chargés, le premier, d'une classe au collège; le second, du cours de Morale. Le P. Düllmann y donne les leçons de philosophie. (Bull. de sept. 1871)

Cette réunion des grands et des petits séminaristes

dans un même local pourra se prolonger toute cette année encore, à cause des difficultés matérielles qui obligent l'administration diocésaine à compter pour un sérieux avantage les économies réalisées de la sorte. Il est même heureux que les choses soient maintenues dans ces conditions, car il a été sérieusement question au ministère, à cause des réductions opérées dans le budget de la Marine, de supprimer entièrement les allocations données au grand séminaire de la Martinique.

— — — — —

Ct^é de N. D. de la Délivrande.

De Juillet 1870 à avril 1872.

1. Personnel. Etat de santé — 2. Acquisition d'une maison par la Cong^g. — 3. Ministère 1^{er} Comm^{is}. Retraites dans les paroisses. — 4. Don d'une statue de St Joseph. Cloches nouvelles. Peintures par M. Hombrecht. — 5. Ex-Voto. Son historique. Inauguration le 13 oct. 70. — 6. Foterie. — 7. Visite de M^{gr} Java. — Discours du P. Blanpin.

— 1. Le P. Blanpin, supérieur de la Ct^é de N. D. de la Délivrande, a maintenant depuis quelque temps avec lui deux autres Pères pour l'aider dans la desserte de la chapelle et le ministère paroissial: ce sont les P. P. Le Belley et Dessaint. Le P. Colrat y a été durant un certain temps, à la place du P. Dessaint, mais la fatigue l'a obligé, après quelques mois de ministère à aller se reposer, pendant une quinzaine de jours, aux eaux du Pêcheur. Plus tard, il est rentré au collège.

Le F. Marie-Joseph, qui est depuis 1856 au Morne-Rouge, et dont le concours est si précieux pour les apprêts des différentes fêtes et des cérémonies religieuses, se voit lui-même menacé d'anémie et contraint de rentrer bientôt peut-être en France. (2 oct. 17 janv. 72)

— 2. Le local, servant de résidence à nos Pères des autres Ct^{és} pendant leur séjour au Morne-Rouge, n'était jusqu'ici que la maison même du presbytère, et quelque fois, durant les vacances, une maison louée à cet effet,

pour deux ou trois mois. Déjà cependant en 1865, pendant l'intérieur que fit à la Martinique le P. Pernot, en qualité de supérieur, on avait pensé à l'acquisition par la Congrégation même, d'un immeuble affecté définitivement à cette destination, mais la chose resta à l'état de projet.

En face de la porte principale de l'Église, un ancien Conseiller général avait fait bâtir une maison en pierres. Ce conseiller venant à mourir, ses enfants, anciens élèves du collège, en proposèrent l'acquisition au P. Emonet. Elle avait coûté près de 27,000 \$, et ils l'offraient pour 12,000. Sans se laisser séduire par cette proposition, et malgré la crainte de voir l'immeuble passer entre les mains de personnes, dont la résidence près de l'Église aurait constitué un fâcheux voisinage, le P. Emonet, qui n'avait pas assez de temps pour recourir à la Maison-Mère, refusa l'offre. On ne pensait plus à cette affaire, quand de nouvelles ouvertures ont été faites, et cette fois on acceptait de traiter sur le pied de 8000 \$. Le C. R. Père, d'après l'avis du Conseil, a autorisé cette acquisition, par décision du 7 juin 1870.

Cette maison est située à 30 mètres au plus de la résidence des missionnaires. Elle est en pierres et couverte en tuiles; elle offre 12 chambres et deux salons qu'on peut convertir en chambres ou laisser comme parlours. On trouve de plus, dans l'enclos fermé d'un mur, une citerne, une remise, et, sous la maison, un sou-bassement ouvert et pavé, qui pourrait au besoin servir de salle de récréation. (Informat. du 7 mai 70.)

— 3. Pour ce qui est du ministère spécial: 1^{ères} Communions ou retraites, le bulletin et les lettres ne donnent, à notre regret, que peu de renseignements, et pour une époque assez reculée. Le mois d'octobre 1870, dit le Bulletin, a eu sa solennité traditionnelle des 4 dimanches. Pour les prédications nombreuses que comporte le pèlerinage, le concours des Pères du collège, qui nous est

si utile, ne nous a point fait défaut. Une 1^{re} Communion de 54 enfants des deux sexes : a terminé le mois d'oct. Le 20 novembre suivant, seconde Communion et admission des 1^{res} Communiantes à l'association de la Persévérance. Le P. Emonet qui était attendu ne put venir, mais le P. Le Strat, venu de Cayenne à la Martinique pour remettre sa santé, fit cette réception à laquelle il sut donner, en vrai missionnaire, un cachet tout particulier.

„ Peu de jours après la solennité de la Toussaint, le P. Blanpin allait à la Trinité prêcher une retraite de 1^{re} communion, du 6 au 10 novembre, puis une seconde, au François, du 17 au 20. »

— 4. — L'année 1870 a été marquée par des dons et des embellissements nouveaux faits au pieux sanctuaire de N. D. de la Délivrande. Le 8 mai, fête du Patronage de S^t Joseph, nous bénîmes solennellement une nouvelle statue du S^t Patriarche, richement dorée, offerte par la P.^{de} Mère Onésime, supérieure principale des religieuses de S^t Joseph à la Martinique. On alla chercher processionnellement cette statue chez les Sœurs, et le Père Emonet fit un sermon de circonstance bien goûté des nombreux auditeurs.

„ On avait besoin d'une cloche. Comme le collège de Fort-de-France en possédait une qui ne pouvait être d'aucun usage dans cet établissement, la paroisse du Morne-Rouge en fit l'acquisition. Elle avait été donnée par M. Bertier, ancien gouverneur de la Martinique, et portait le nom de Mexicaine, car c'est un ancien trophée de la campagne du Mexique. Le 3 juillet, M. l'Administrateur la bénit solennellement avec une autre plus petite. La marraine donna son nom à la Mexicaine, qui ne s'est plus appelée dès lors que Marie Joséphine. La plus petite a été baptisée Augusta, du prénom du Maire de S^t-Pierre, M. Auguste Desbarreana-Verges.

„ L'élégant clocher du Morne-Rouge, possède maintenant

trois cloches, et l'on espère en recevoir une quatrième. Rien ne remplit l'âme d'un sentiment religieux comme, aux jours des principales fêtes, ce carillon aérien que le souffle des grandes brises qui règnent sur ces hauteurs, emporte au loin et répand sur toute la campagne, du côté de St-Pierre.

« Ce qui a contribué principalement à donner au sanctuaire de N. D. de la Délivrande, un lustre nouveau, ce sont les peintures et les décorations dont la voûte a été partout ornée. Le 13 mai 1871, M. Humbrecht, commençait sur la voûte de l'abside une grande fresque: la glorification de l'Immaculée Conception; il la terminait le 2 juillet fête de la Visitation.

« Peu après, il entreprit de développer en 12 tableaux ou médaillons séparés et peints sur place, l'enchaînement des principales circonstances de la vie de Marie, jusqu'à sa glorieuse Assomption. Ce second travail répondit pleinement, comme conception et exécution, au succès du premier tableau. Restait à encadrer ces médaillons d'ornements variés, afin de lier toutes ces peintures en fondant harmonieusement leurs couleurs trop vives sur la nudité de la voûte. Ce fut l'œuvre d'un artiste décorateur en renom dans la colonie, M. Deymier, qui réussit très-bien dans son travail.

« A partir du 18 août, il avait fallu renoncer à célébrer à l'église les offices du dimanche aussi bien que les messes de chaque jour. Toute la nef en effet, était comme le chœur, occupé par les échaffaudages. La nouvelle maison de la C^{te} des Filles de la Délivrande offrit un local assez spacieux pour une installation provisoire, et pendant trois trois semaines, cette chapelle improvisée servit d'église. Le 11 sept. recommença le service dans le sanctuaire en partie dégagé, et, le 30 du même mois, les décorations entièrement achevées permettaient de débarrasser tout l'intérieur. L'œil put alors saisir dans son ensemble et admirer

l'œuvre qu'il n'avait jusque-là appréciée que par fragments isolés.»

— 5. « Quelque importance qu'on peut attacher à ces travaux de peinture, ils ne pourraient exciter dans le cœur des habitants du Morne-Rouge et des autres quartiers de la colonie un si puissant intérêt que l'érection et l'inauguration de l'Ex-voto dédié à N. L. de la Délivrande par la Martinique entière.

« En 1866, pendant que le choléra sévissait à la Guadeloupe avec une fureur sans égale, la Martinique, merveilleusement protégée, voulut élever à Marie un monument pour attester à la fois sa miséricorde et sa puissance qui avaient écarté le fléau. La première pensée d'un ex-voto fut conçue par le P. Dufrien, et un certain nombre de laïques distingués et influents, prenant l'initiative de l'exécution, formèrent un comité sous la direction de l'autorité diocésaine, à l'effet de recueillir les dons des fidèles. Toutes les paroisses étaient invitées à concourir à cette souscription, et la plupart y participèrent par une large et généreuse offrande. On put, avec la somme réalisée commander à l'une des principales maisons d'Italie, un magnifique trône de marbre de Carrare du prix de 20,000 fr. (Mandement de M. Blanger, 24 sept. 70.)

« Cependant sur ces entrefaites, le P. Dufrien parti pour France vint à mourir, et des difficultés naquirent au sujet des conditions du marché passé avec les sculpteurs. Grâce aux avances et aux garanties sérieuses fournies par un laïque qui avait été chargé de négocier l'affaire, les entrepreneurs pressèrent l'exécution de l'ex-voto, et au commencement de 1870, il put être embarqué à Marseille sur le Louis-Félicité. Par un nouveau malheur, après une journée de traversée, ce navire va donner sur des écueils et est sur le point de sombrer. Un vapeur réussit à le dégager en le remorquant et le ramène

au port pour réparer ses avaries. Cela fait, le bâtiment reprend la mer. Mais, sans la protection de Marie, il n'aurait peut-être pas évité un second naufrage plus funeste que le premier, sur les brisants de la Martinique près du Bourg de Trébuchan. Enfin le 11 juin, le Sous. Felicie faisait son entrée en rade de St. Pierre. Les 35 caisses renfermant les diverses pièces du monument et du poids total de 16000 k. furent heureusement débarquées. Restait à les charrier au Morne Rouge, et ce n'était pas une petite besogne. Cependant le zèle des pieux habitants du Pèlerinage ne fit pas défaut, et le 29 juin tout était transporté. Quelques légères fractures, qu'on réussit à dissimuler en com. posant l'ex. voto, furent les seules avaries.

Le 7 juin déjà, on avait commencé au Morne Rouge la première assise du monument. M. Gardy, Commandant du génie à St. Pierre, vint sur invitation du Père Plampin examiner l'état de cette maçonnerie; elle fut trouvée dans de bonnes conditions. Le 12 août, la statue de N. D. de la Délivrante occupa définitivement sa place d'honneur sur le nouveau trône. Dès lors on vit se presser aux pieds de la Reine des Antilles des groupes sans cesse renouvelés de pèlerins, accourus pour admirer le monument et prier la meilleure des Mères.

La cérémonie de l'Inauguration devait être l'occasion d'un nouveau rendez-vous de la Colonie tout entière aux pieds de la Patronne aimée de la Martinique. Par suite de différentes circonstances fâcheuses, et principalement à cause des troubles de septembre, cette cérémonie fut ajournée jusqu'au 13 octobre. En publiant une lettre pastorale pour fixer cette date, M. l'administrateur du diocèse ordonna aussi un triduum de prières dans toutes les paroisses.

(Mandem. du 24 sept. 70.)

On n'avait rien négligé pour donner de l'éclat à cette fête. Mais les temps n'étaient plus les mêmes que pour la cérémonie du couronnement en 1868. Aussi y eut-il

une différence bien notable dans le nombre des communions. Au lieu de 6000, on en compta à peine 600. M.^r Blanger officia solennellement; et le P. Maîtrejean fit un discours très-goûté de toute l'assistance. La statue de la S^{te} Vierge fut ensuite portée en procession et, à la rentrée à l'église, M.^r l'Administrateur procéda à la bénédiction du monument. Cinquante ecclésiastiques répondant à son appel, avaient assisté à la cérémonie.

Le 18 octobre, un photographe a pris avec assez de succès une vue intérieure de l'Église et du monument. (Bull. Déc. 70.)

— 6. Par suite des différentes dépenses causées par tous ces travaux et ces embellissements, la paroisse s'est trouvée avec un passif d'une dizaine de mille francs. La pieuse générosité des fidèles comblera bientôt ce déficit, il faut l'espérer. En attendant, le P. Cochat, pendant son séjour au Moine-Rouge, a provoqué quelques dons au moyen d'une loterie. Elle comptait guère en tirer qu'un millier de francs; le bonis a été de 4 000 ^{fr.} (Bull. 23 mars 71.)

— 7. Un seul fait se présente encore pour être mentionné, c'est la visite qu'a faite au Moine-Rouge le 19 oct. M.^r g^e Tava. On juge aisément de la joie du P. Blanpin en introduisant dans le sanctuaire de N. D. de la Pèlerine, le protecteur dévoué et souvent le compagnon zélé de son apostolat à Bourbon. Son discours rend bien l'impression de bonheur qu'il éprouvait alors; il est d'ailleurs plein d'intérêt sur l'œuvre du pèlerinage, le voici tout entier.

Discours
du P. Blanpin à M.^r g^e Tava
19 oct. 1871.

Monsieur,

Le jour de votre arrivée dans ce diocèse, lorsque du haut de la chaire de votre cathédrale, vous bénissiez pour la première fois votre peuple, soudain votre pensée s'est portée vers Notre-Dame de la

Délivrande et vous lui avez envoyé le premier salut de votre respect, de votre confiance et de votre amour. Ce salut, Monseigneur, a retenti sur ces montagnes, il a fait tressaillir tous les cœurs et il a retenti; j'en suis sûr jusqu'au cœur de notre bien-aimée Patrone.

Aujourd'hui, Notre-Dame de la Délivrande, dont je suis le très indigne serviteur, m'envoie pour vous saluer en son nom et vous introduire dans ce sanctuaire béni où, depuis de longues années, sont venus s'agenouiller d'innombrables pèlerins et où Marie étend sa main protectrice sur la colonie entière, car c'est à elle que la reconnaissance du peuple de la Martinique, si dévoué à son culte, aime à attribuer d'avoir été préservé des fleaux qui ont si souvent ravagé les colonies voisines.

Monseigneur, ce sanctuaire ne doit pas son origine à un de ces éclatants miracles qui ont illustré d'autres pèlerinages, devenus célèbres dans le monde entier. Mais si son origine est plus modeste, ce sanctuaire n'est pas moins cher aux fidèles de votre diocèse; et je ne crains pas de le dire, il le sera toujours au cœur de nos évêques qui bien souvent tourneront leurs regards vers cette montagne sainte. Pourquoi? Parceque ce pèlerinage doit son existence au premier cri de détresse de notre premier évêque. Mais dans ce cri de détresse du noble et saint évêque, il y avait une immortelle confiance dans Marie et tant d'amour que ce cri est devenu le souffle créateur d'une œuvre magnifique, et féconde de toutes les bénédictions du Ciel.

Celle est, Monseigneur, l'origine du pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande. A mesure que s'élevaient les murs de ce temple sur ces hauteurs, autrefois solitaires, couvertes de bruyères et de forêts impénétrables; une population honnête et laborieuse est venue se grouper à l'entour, défrichant les bois et les transformant en une riche et verdoyante campagne. Les deux Evêques dont la colonie bénit encore la mémoire, sont venus fréquemment pour stimuler et encourager les pèlerins et les missionnaires et pour demander à Marie d'être l'inspiratrice et la protectrice de leurs œuvres. Messieurs les administrateurs sont venus souvent pour déposer aux pieds de la Délivrande le lourd fardeau qui pesait sur eux, pour continuer et diriger l'impulsion donnée et pour développer de plus en plus le mouvement qui portait la population vers ce sanctuaire de Marie. Aussi Marie a-t-elle récompensé leurs efforts et leur zèle dans ce jour à jamais mémorable du couronnement de N. D. de la Délivrande.

Oui, en ce jour, leur âme a dû tréssaillir d'un saint et légitime orgueil lorsque à leur appel ils ont vu groupés autour d'eux sur ce plateau presque un quart de la population de la Martinique. Les prêtres du diocèse y ont terminé leur synode et depuis y sont venus tour à tour, tantôt seuls pour demander à Dieu de bénir leur ministère, tantôt précédés d'une longue procession de fidèles de leur paroisse. C'est ainsi que peu à peu ce pèlerinage est devenu un centre d'attraction vers lequel se portent volontiers les aspirations de l'âme pieuse et fervente qui vise à la perfection, du pécheur repentant qui implore le pardon, du cœur ulcéré ou dans la détresse qui demande secours et consolation à celle qu'on n'a jamais invoquée en vain.

L'année dernière enfin presque à pareil jour, M. l'Administrateur, aujourd'hui votre 1^{er} vicaire général, a fait revivre le beau jour du couronnement en bénissant solennellement le monument que la Martinique a voulu offrir à sa Patronne, comme gage de sa reconnaissance.

Laissez-moi, Monseigneur, vous rappeler ici le nom de mon devancier à qui je suis lié par les liens de la fraternité et qui pendant plus de 12 ans avait mis son âme et sa vie à la prospérité de cette œuvre. Si je tais son nom, ces murs, témoins muets de son zèle infatigable, de son ardent amour pour Marie, ces murs qui ont tant de fois réenti de sa puissante parole, trouveraient une voix pour vous faire entendre le nom du P.^r Duprien.

Comme vous le voyez, Monseigneur, le pèlerinage de N.^o de la Délivrande est l'œuvre de tous. Il est l'œuvre de la piété et de la munificence de nos Evêques et de nos administrateurs; il est l'œuvre de la piété et des dons des fidèles, du riche et du pauvre; tous y ont travaillé avec amour, tous jus qu'aux pieux artistes qui viennent d'achever la gracieuse décoration de la voûte et qui bien souvent ont tourné leurs regards vers Marie pour demander l'inspiration et la prière de guider leur pinceau. Sans doute, Monseigneur, quand vous aurez ce temple vous trouverez qu'il ne peut rivaliser avec les chefs-d'œuvre que le culte de Marie a inspirés à l'art chrétien dans notre Mère-Patrie. Mais du moins vous reconnaîtrez que, sur ces rives lointaines, notre bien-aimée Patronne possède un sanctuaire digne d'Elle et digne de la piété de votre peuple.

Alors vous bénirez avec joie tous ceux qui ont contribué à cette œuvre et vous éprouverez d'autant plus de bonheur en donnant cette bénédiction qu'il vous faudra bénir tous vos enfants

de la Martinique. Mon cœur de Pasteur de cette église, Monseigneur, vous demande une bénédiction spéciale pour les habitants de cette paroisse. La population du Morne-Rouge, si chrétienne et si dévouée à Marie, s'est toujours montrée fière du trésor confié à sa garde. Jamais elle ne s'est lassée de contribuer, dans de larges proportions, à la construction et à l'ornementation de l'église. Les habitants de cette paroisse ont fait plus encore que de contribuer de leurs dons. Ces pierres qui sont devenues des murs, ils les ont cherchées dans des ravines éloignées et les ont apportées jusqu'ici. Les poutres énormes, cachées sous le toit et dans le clocher, les marbres nombreux qui décorent le sanctuaire, ils les ont traînées depuis le rivage de la mer jusque sur ces hauteurs par des chemins difficiles et souvent par des temps affreux. Aussi je ne crains pour la solidité de cette édifice, ni les coups de vent, ni les tremblements de terre; car ces murs sont cimentés par la sueur des habitants de cette paroisse.

Vous bénirez aussi, Monseigneur, les Frères et les Sœurs des deux Congrégations qui nous prêtent un si heureux concours et se dévouent avec tant de zèle à l'instruction et à l'éducation des enfants de la paroisse. Cette bénédiction sera douce à leur cœur; car si nous savons apprécier les soins qu'ils donnent à la jeunesse, il n'y a que Dieu qui puisse récompenser leur dévouement et leur abnégation.

Vous bénirez aussi la petite Cong. des Filles de Notre-Dame de la Délivrande, humble fleur éclose à l'ombre des autels de Marie; vous bénirez ces vierges chrétiennes, qui n'ont d'autre ambition que de mettre à vos pieds leur dévouement pour le salut des âmes et le soulagement des misères humaines.

Entrez maintenant, Monseigneur, entrez dans ce sanctuaire où Marie vous attend et venez répandre votre âme auprès d'elle. Pendant que votre cœur d'Evêque s'élèvera vers le trône de notre divine Mère, nos cœurs vous suivront.

Naquirez lorsque vous étiez agenouillé aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, priant avec amour pour votre nouveau peuple, vous semblez regretter de ne pas pouvoir mourir pour vous élaner dans les cieux. Aujourd'hui, Monseigneur, je l'espère, quand vous aurez prié Notre-Dame de la Délivrande, vous ne regretterez plus de ne pas pouvoir mourir; car vous aimerez la terre, cette terre de la Martinique qui vous est désormais confiée. Et alors vous voudrez rester longtemps parmi nous pour le bonheur de votre peuple, pour la gloire de Dieu et pour l'exaltation du doux et saint Cœur de Marie.

C^{te} de Fort-de-France

T ———

De Juillet 1870 à avril 72.

1. Nouveau collège achevé. Historique depuis la fondation. — 2. Rentrée nombre des élèves. A^{re} Comm^r. — 3. Ministère en ville et aux environs. — 4. Personnel. Voyage du P. Brunetti en France. — 5. Distribution des prix. — 6. Dispositions du Conseil g^{al}. Journal le bien public. — Description du nouveau collège. Cérémonie d'inauguration.

— 1. Les derniers mois de l'année 1870 auxquels nous avons à remonter pour rattacher ce bulletin au précédent, se sont écoulés sans rien de bien saillant dans l'Établissement de Fort-de-France. Poursuivés activement, grâce à la subvention de 15 000 ₮ fournie par le Conseil général pour l'achèvement des travaux du collège, les constructions se terminaient enfin vers le milieu de janvier 1871. Elles avaient ainsi, par suite d'arrests forcés, occupé un intervalle de cinq années. car la première pierre de l'Établissement fut posée en janvier 1866.

Fondé en 1855 par M^g Le Moerpuur, le collège Sainte Marie de Fort-de-France fut d'abord installé dans une assez petite maison de la rue Joyeuse, et ensuite transféré dans un local plus vaste de la rue S^{te} Catherine. Pendant huit ans, il fut dirigé par des prêtres séculiers. Au commencement de 1864, M. l'abbé Guesdon, Administrateur du diocèse, voulant mettre plus d'unité dans la direction des deux principaux établissements scolaires de la Colonie, confia à la Cong^g celui de Fort-de-France, comme l'avait fait M^g Porchez pour le collège de Saint-Pierre.

La nouvelle installation de la rue S^{te} Catherine laissait encore beaucoup à désirer. Aussi résolut-on, à cause de l'extension que semblait devoir prendre l'Institution S^{te} Marie, de l'établir ailleurs et dans de meilleures conditions. En 1865, écrit le P. Brunetti, nous n'avions pas le premier sou de la somme relativement énorme que devaient

exiger les travaux. Dieu est venu à notre aide. Une souscription, provoquée par une pieuse Dame, M^{me} 1^{re} Galpin, nous a d'abord donné 10,000^{fr}, qui ont servi à l'achat du terrain. 20,000^{fr} nous ont été accordés par la colonie à titre de subvention. La vente de l'ancien local a produit 30,000^{fr}. Les dons en faveur de la chapelle, ainsi que la loterie se sont élevés à plus de 10,000^{fr}, et les quelques emprunts faits par le diocèse, avec ce qu'a pu fournir l'établissement, portent la somme dépensée à 150,000^{fr}. Nous avons encore quelques dettes, mais nous espérons pouvoir bientôt les couvrir.

(Lett. du P. Brunetti à son père.)

— 2. Bien que l'installation fut assez incomplète, la rentrée de 1871 eut lieu le 16 janv. dans les nouveaux bâtiments du collège. Peu de jours après, le 26, une cérémonie d'inauguration, dont nous donnerons les détails en appendice, vint consacrer solennellement cette prise de possession. On put compter au début environ 75 élèves. En mars, ce nombre atteignit la centaine. (Lett. du 10 mars 71) On profita du premier mois qui suivit la rentrée pour préparer alors une première Communion. Elle eut lieu le 18 fév. et compta 33 jeunes élèves. M. Blanger, administrateur de Fort-de-France fit la cérémonie, et le soir il y eut, avant la rénovation des vœux du baptême, une exhortation adressée par M. l'abbé de Cavata, aumônier de l'hôpital militaire.

— 3. D'autres fois encore, ce digne ecclésiastique fit entendre au collège sa parole pleine de force. Veni en France pour rétablir sa santé, il passa à la Maison Noire une quinzaine de jours vers la fin d'avril, et rentra à la Martinique après quelques mois de résidence dans le diocèse de Siviers. Il est mort peu de temps après son retour, bien regretté de nos Pères pour lesquels il avait de l'affection; il portait aussi un véritable intérêt au collège de Fort-de-France.

Tout le mois de janvier, et à partir de la fin d'avril, pendant un temps assez considérable, nos Pères eurent à lui prêter leur concours pour le service de l'hôpital militaire,

Ils usèrent aussi de la même charité à l'égard de M. l'aumônier de l'hospice civil qui avait demandé leur assistance durant le mois de février. Quant au ministère en ville et dans les paroisses voisines de Fort-de-France, on peut mentionner encore quelques prédications dans la paroisse et dans une des succursales, du nom de Case-Navire, ainsi qu'une retraite prêchée par le P. Brunetti au Lamentin, l'une des principales localités de la colonie. (Séss. du 14 janv. 71 et Bulletin.)

— 4. Dans le courant de cette période de près de deux années, divers changements furent accomplis dans le personnel: les P. P. Le Belley et Traoux, qui en faisaient partie, furent placés à St-Pierre et remplacés par les P. P. Vidal et Dessaint. Le P. Le Douarin quitta à son tour pour rentrer en France. Le personnel, nouvellement constitué à la rentrée des classes de 1872, se compose maintenant du Père Brunetti, supérieur, et des P. P. Jeannet, Duss, Cauet et Bonjean; de M. M. Farles et Pernot, scolastiques, et du F. André. Celui-ci, chargé du matériel et d'une partie de l'économie, est arrivé le 23 novembre dernier à la Martinique.

C'est dans cette Cité que se trouve aussi le P. Sigavan depuis qu'il a quitté la Guadeloupe avec le P. Emonet. L'état de sa santé ne lui permet de vaquer à aucun emploi. M. Noil, scolastique, atteint également d'une maladie de poitrine, fait encore partie de la Cité.

Dans la seconde moitié de l'année dernière, le P. Pernot rentre, comme on l'a vu, de la Guadeloupe à la Martinique, à fait l'intérim des fonctions de supérieur, pendant l'absence du P. Brunetti. Ce dernier, en effet, fatigué de plusieurs années de travaux dans les colonies, avait besoin pour se remettre d'un séjour de quelques mois en France.

Il a quitté la Martinique le 8 juin 1871 et est arrivé à la Maison-Mère le 27 du même mois, il est reparti pour Fort-de-France vers la mi-octobre. Le jour de la Coussaint il débarquait à St-Pierre, après une heureuse

traversée et se rendait le surlendemain au Collège de Fort-de-France.

— 5. Le Bulletin, ni les lettres de cette C.^{te} ne mentionnent rien de particulier jusqu'à la Distribution des prix de l'année dernière. Elle eut lieu le 26 novembre et c'est ce jour-là que l'Établissement eut le bonheur de recevoir pour la première fois la visite de M^g: Fava. M^r: le Gouverneur, le Contre-amiral Cloué, assistait aussi à la cérémonie avec sa famille et la présidait. Une députation de six membres du Conseil général, parmi lesquels se trouvaient les Maires de St-Pierre et de Fort-de-France, était aussi présente.

Après quelques paroles de M^r: le Gouverneur, adressées aux enfants, M^g: Fava prononça un discours ayant pour but d'inspirer à cette jeunesse l'amour de la vérité et de l'étude. Rien ne manqua à cette fête car outre les discours il y eut aussi des chants et de joyeuses fanfares. (Propagateur du 13 nov. 71)

Après deux mois de vacances, la rentrée s'effectuait le 13 janvier 1872. Le nombre des élèves n'a pas égalé celui des années précédentes, mais il pourra s'augmenter encore.

— 6. C'est au collège St^e Marie que M^g: Fava doit séjourner toutes les fois qu'il descendra à Fort-de-France. Comme cette ville est le centre administratif de toute l'île, et que par suite l'Évêque a besoin de s'y rendre assez fréquemment, M^g: Fava avait adressé au Conseil gal une requête dans le but d'y obtenir un pied-à-terre fourni et entretenu aux frais de la colonie. Outre ces exigences du service ecclésiastique, le titre même que porte Sa Grandeur d'évêque de St-Pierre et de Fort-de-France, semblait plus que justifier la concession désirée. Mais la demande, renvoyée à la Commission financière, n'a pas été accueillie. (Propagateur du 25 nov. — Feuille des 17 et 24 nov. 71, et 3 janv. 72.)

Ce refus, qui n'aurait sans doute pas eu lieu avec

un Conseil général autrement composé, indique bien les dispositions des hommes que le suffrage universel du mois de novembre 1870 a placés à la Martinique à la tête de la Colonie. Déjà au mois de mars 1871, ils avaient refusé la subvention de 10,000 ^{fr.} accordée à l'unanimité par la précédente assemblée au Collège de St. Marie. « Le conseil actuel, dit le P. Brunetti, formé presque exclusivement d'hommes de couleur, nous trouve, comme ils disent, un peu trop jésuites. (lett. du 10 mars 71) Les projets de ces hommes sont mauvais et leurs intentions plus mauvaises encore : faire un Lycée, abolir l'impôt personnel, abolir l'immigration, qui fournit des bras aux grandes propriétés, grever ces propriétés d'impôts, enlever au clergé tout ce qu'ils pourront enlever, tels sont leurs desseins. Le Directeur de l'Intérieur lutte avec énergie, mais que peut-il faire contre des hommes qui ne comprennent pas ou qui ne veulent pas comprendre? Le Gouverneur, avec lequel j'ai causé aussi très-longuement et qui a été charmant à notre égard, est bien disposé; il me disait, en allant au concours de St. Pierre: « Si ces hommes continuent, je me verrai dans l'obligation de prendre une grande mesure, je dissoudrai le conseil général, et si on me blâme à Paris, je m'en irai. »

« Vous voyez, mon Révérend Père, que nous passons par la crise de Bourbon. Ils ne pourront pas aller aussi loin, mais leurs intentions sont les mêmes. Nous avons donc besoin de beaucoup de calme et de prudence, de beaucoup de retenue et de condescendance à l'égard de ce monde surtout. C'est dans ce but que j'ai invité le conseil général à notre distribution des prix et ils y sont venus neuf. Le président a répondu à mon invitation par une lettre très-gracieuse que je conserve. » (lett. 24 nov. 71)

Ces hommes et les partisans des idées qu'ils représentent, ont un organe dans la colonie: c'est le Bien public. Journal démagogique du pays, dans le genre de ces

(1) 2 sont noirs sans être députés d'office par le conseil.

productions malsaines que font naître en France les doctrines révolutionnaires. Les rédacteurs ont cependant à cœur de se dire catholiques. Mais leur profession de foi doit être sans doute à l'avenant de leurs idées politiques et par conséquent fort sujette à caution. Du reste, un fâcheux démêlé survenu entre le maire et M. le curé de Fort-de-France, a permis de voir ce qu'il en était au juste des idées et sentiments religieux que professe la feuille républicaine. (Voir nos 20 au Bien public des 13 et 17 oct. 14 nov. 71)

Description et inauguration

du nouvel Établissement.

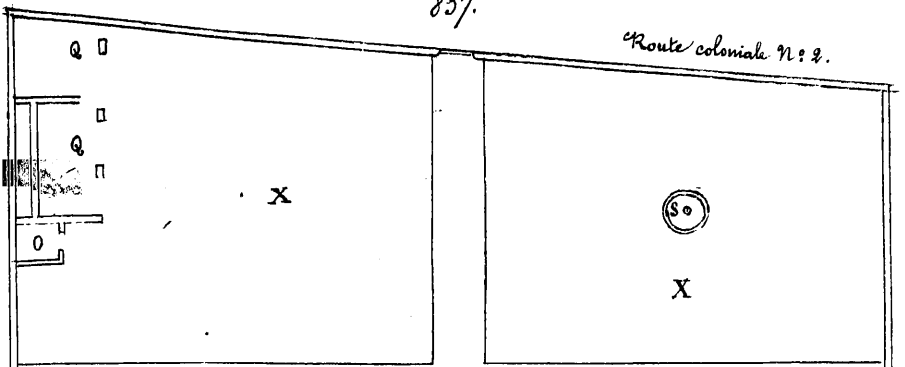
(Extrait d'une lettre de L. Brunetti à son frère.)

Mon très-cher Frère,

Je viens vous dédommager de mon long silence avec vous, en vous donnant d'amples détails sur notre nouvel établissement de Fort-de-France. Vous prendrez intérêt, je l'espère, à ce qu'un indifférent dédaignerait comme des riens. Pour un membre de notre chère Cong^g, pour vous tout particulièrement, ces riens ne sont point sans valeur ni sans attrait.

En arrivant à Fort-de-France par le paquebot de St-Nazaire, on aperçoit au Nord-Ouest de la ville, sur un petit plateau adossé à une colline qui court du Nord au Sud, une grande et belle maison, dont la façade est surmontée d'un élégant clocheton. C'est notre cher Établissement. Les voyageurs qui viennent nous visiter et qui débarquent au Port, ont à traverser Fort-de-France, en passant sur la grande savane, au milieu de laquelle s'élève la statue de l'Impératrice Joséphine, crêole de la Martinique; puis, il leur reste à gravir notre morne, dont la pente est assez rude et que l'on a appelé avec justesse le morne Paix-bouche⁽¹⁾. Le chemin ainsi parcouru est d'environ 1000 m. Arrivé au haut du morne, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer peut être de cinquante à soixante mètres, il se déroule devant vos yeux un admirable panorama. À vos pieds et du côté de l'Est, est la ville de Fort-de-France entière; plus loin, dans la même direction, le port et le Fort St-Louis, construit par le P. Sabat, puis la rade, une des plus belles que j'ai vues, où sont mouillés de nombreux navires. À droite, e. à d. au Sud, la mer des Antilles,

(1) Pour indiquer la raideur de la montée qui essouffle et contraint presque au silence.

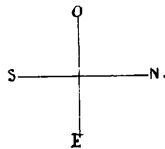
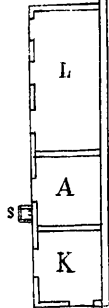
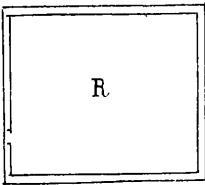


Légende.

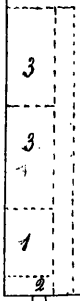
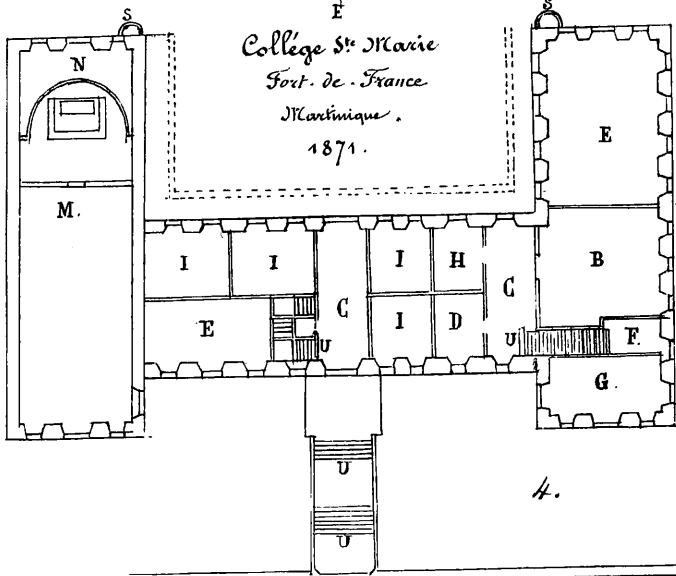
- | | |
|------------------------|---------------------|
| A. Cuisine | M. Chapelle. |
| B. Réfectoire. | N. Sacristie. |
| C. Corridore. | O. Fontiller |
| D. Economat. | Q. Cuviers. |
| E. Salles d'études | R. Bassin projeté. |
| F. Dépense. | S. Bassins |
| G. Parloir. | T. Portes d'entrée. |
| H. Librairie. | U. Escaliers. |
| I. Classes. | V. Cour des enfants |
| K. Salle de bain | X. Jardin. |
| L. Salle de récréation | Y. lieux d'aisance. |

Constructions en projet

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1° Fontaine | 3. Parloir des élèves. |
| 2° Petite porte d'entrée. | 4. Jardin réservé aux Pères. |



Collège St^e Marie
Fort. de France
Martinique.
1871.



à gauche, au Nord, une riche et gracieuse vallée que domine le fort D'Issaia, et enfin, formant le fond d'un splendide tableau, les pitons du Carbet et les montagnes du Sud de l'île.

Maintenant que nous nous sommes reposés et que nous avons repris haleine, pénétrons, par la grande porte d'entrée et l'escalier en pierres de taille, dans l'enceinte de l'Établissement. Gardez votre manteau, si vous transpirez, et enveloppez-vous la gorge, car ici l'air est toujours vif et frais, le vent d'Est qui règne aux Antilles presque toute l'année, y souffle sans cesse et y circule à son aise.

Faisons maintenant l'étude de notre local. Du côté de la ville sur le devant de la maison, il y a une esplanade de 15 mètres de longueur sur 60 de largeur. Cette esplanade sur laquelle nous cultiverons des fleurs pour la chapelle, est soutenue dans toute sa longueur par un mur très-solide de 3 m. d'élevation. Vous voyez que l'enclos entouré de murs, à la forme d'un trapézoïde dont le plus grand côté parallèle a 120 mètres de longueur sur une largeur de 60 m. Sur le devant est la maison principale; les cours des enfers à l'Ouest du bâtiment, occupent le milieu de l'enclos. À l'extrémité opposée est le jardin, l'écurie et la basse-cour. La cuisine et le magasin sont dans une dépendance de 24 m. de long sur 6 m. de largeur, à quelques mètres en arrière de l'aile gauche.

L'établissement a la forme d'un double I, c'est un corps principal de bâtiment de 24 m. de long sur 10 m. de larg. et deux ailes de 26 mètres de long sur 9 m. de larg. Au rez-de-chaussée de l'aile droite se trouve sur la façade le salon, puis le réfectoire et la grande salle d'étude et au 1^{er} l'infirmerie des enfants avec le dortoir qui peut contenir 60 lits.

Le rez-de-chaussée du bâtiment principal est occupé par l'économat, la librairie et deux classes. Au 1^{er} se trouvent les chambres des professeurs au nombre de neuf et la bibliothèque de la Ct^e.

La chapelle occupe l'aile gauche en entier. Sa largeur est donc de 26 m., y compris la sacristie, sa largeur de 9 mètres, et sa hauteur au milieu de la route d'environ 11 m. Notre chapelle blanche, élancée, est favorable au recueilllement; le Bon Maître y demeure depuis le 26 janvier. L'autel, en style gothique du meilleur goût, s'élève vers le ciel dans un spacieux sanctuaire aux dalles de marbre blanc, et aux jours de fêtes, lorsque la fumée de l'encens l'enveloppe, la croix dont il est surmonté apparaissant au dessus d'un nuage parfumé, rappelle la croix lumineuse de Constantin.

Tout dans ce petit-sanctuaire, qui nous est particulièrement cher est pieux et frais. Les deux autels de la S^{te} Vierge, du même style que le maître-autel, ne sont pas encore achevés. Deux grandes cérémonies, nos belles urnes et nos vases en marbre d'Italie, sont remplis de fleurs artificielles toutes fraîches, toutes blanches, toutes dorées. Le grand tapis de 5 mètres carrés, offert par les enfants à l'occasion de ma fête, et confectionné en entier par les mères et sœurs des élèves, est, par ses vives et brillantes couleurs, d'un très-bel effet dans le sanctuaire. Et lorsque notre Chemin de croix en relief polychrome sera arrivé, notre chère et bien-aimée chapelle sera sans contredit ce qu'il y aura de mieux en ce genre à la Martinique.

— « C'est le 16 juin, continue le bulletin local, que parents et élèves commencèrent à gravir la pente assez raide qui conduit à notre Établissement. Dès le lendemain les classes furent ouvertes, et tout commença à fonctionner malgré les embarras d'une installation encore inachevée. Le P. Supérieur se réservait de faire sans trop de délais la belle cérémonie de l'Inauguration. Elle fut fixée au 26 mai.

« Le 25 au soir la chapelle était toute transformée sous les décors que des mains habiles et dévouées avaient su disposer avec un goût exquis. Capis superbes, riches candelabres, fleurs magnifiques, dentelles pendantes en festons, banderolles couvrant la voûte de l'abside et déroulant en lettres vives toutes les paroles de la prière o Jesus vivens in Maria, si chère à notre V. Père, écussons garnis de devises ou armoriés aux armes du S. Père, statues de la S^{te} Vierge, de S^t Joseph, de S^{te} Chantal, de S^t François de Sales, en cadrées elles-mêmes de guirlandes d'un vert feuillage et d'autres ornements variés : tel est l'ensemble de cette parure vraiment séduisante qu'avait revêtu le délicieux sanctuaire avec son autel gothique et ses fenêtres à ogives.

« La nuit fut encore tout entière employée à mettre la dernière main à ces préparatifs. Le lendemain 26, le temps nous favorisa d'un ciel superbe et d'un de ces soleils des tropiques dont la lumière éblouissante décuple la vivacité des couleurs.

« Vers 9 h., l'écho fidèle nous apporte les accords d'une musique militaire; c'est celle du collège de S^t Pierre qui débarque du bateau à vapeur pour traverser la ville au son retentissant de ses fanfares. Le P. Glaxler, plusieurs autres Pères et des scolastiques en congé du mois, sont avec eux. Les P. P. Grasser et Blanquin et M. Collière, curé de S^t Etienne à S^t Pierre, étaient

arrivés dès la veille. Bientôt d'illustres invités et une foule avide se présentèrent sur le plateau. C'est avec peine que nos 75 élèves purent fendre la presse qui leur ferme les abords du collège. M.^r de Loirne, Gouverneur, avec son aide-de-camp, prend place dans le sanctuaire. Des sièges dans le chœur sont aussi occupés par d'autres invités appartenant aux plus hautes régions administratives de la colonie.

„ Enfin tout est préparé. L'entrée au chœur est saluée par la musique instrumentale, laquelle pendant toute la cérémonie nous fit entendre à diverses reprises, les plus beaux morceaux de son répertoire. Un diacre et un sous-diacre accompagnent l'officiant dans la cérémonie de Bénédiction, la messe qui la suit est une messe basse. Nous essayâmes dans l'intervalle des morceaux de musique militaire, divers chants de motets ou autres sujets religieux.

„ Après le dernier Évangile, M. Collière, curé de St. Étienne du Centre, donna lecture d'un discours préparé pour la circonstance. Après quoi, il y eut Salut solennel avec diacre et sous-diacre, et enfin la bénédiction du local et de toutes les portes de la maison.

„ De retour au sanctuaire, M.^r l'Administrateur, entouré du clergé qui l'avait accompagné, adressa quelques paroles d'encouragement à nos enfants.

„ La cérémonie étant alors terminée, la foule s'écoula rapidement, tandis que M. M. les invités venaient s'asseoir au banquet offert par M. l'Administrateur.

„ C'était, outre M. le Gouverneur, M. le Directeur de l'intérieur, M. l'Ordonnateur, le Procureur général, le Contrôleur, M. le Maire de la ville de Fort-de-France et le médecin de l'établissement. Nous comptions aussi M. Benzemberger qui avait eu la complaisance de toucher le harmonium en ce beau jour.

„ A la fin du repas, M. le Gouverneur porta un toast en ces termes. « Je bois à la santé des Pères. J'ai été heureux d'assister à la cérémonie d'inauguration de ce nouvel Établissement, qui sera plus tard un foyer de lumières et de vertus pour la jeunesse de la Martinique. La jeunesse, c'est l'avenir de notre chère colonie. Or cette avenir est entre les mains d'une Cong.^g que tout le monde apprécie et qui a déjà rendu de grands services au pays; confié en de pareilles mains, cet avenir est assuré. »

„ La présence de M. l'Administrateur dispensait le P. Supérieur de répondre à des paroles aussi gracieuses. Mais comme il se trouvait à gauche du Gouverneur, il lui en exprima sa reconnaissance. M. l'Administrateur ne répondit pas directement

aux paroles du digne Chef de la colonie, mais il le remercia du concours que l'Administration coloniale avait su donner au clergé de la Martinique. « Sans le clergé et sans la religion, » dit alors M. le Gouverneur, la prospérité n'est pas possible dans le pays. » La fête se termina bientôt après l'assistance nombreuse commença à s'écouler et nous laissa avant la fin du jour à toutes nos impressions douces et consolantes.

Nouvelles récentes des C^{tés}.

— La C^{té} de N. D. de Langonnet a eu à déplorer presque coup sur coup la mort de deux G^{ds} Scolastiques titulaires, M. M. Guillamat et Carey. Tous les deux commençaient leur Théologie, mais ils comptaient déjà de huit à dix ans de C^{té}. M. Guillamat a succombé le 14 avril, dimanche du Bon Pasteur, à la suite d'une phthisie pulmonaire. M. Carey l'a suivi dans la tombe dix jours après, repris d'une maladie qu'il avait déjà eue à Chandernagor. Tous les deux ont rendu leur âme à Dieu dans les dispositions les plus édifiantes, après avoir eu le bonheur de faire leur Profession avant de mourir. Le E. R. Père les recommande aux prières des C^{tés}, et spécialement des maisons de formation, selon la Circulaire N.º 32.

— Mardi dernier 30 avril, le P. Rayser, de la C^{té} de Sierra-Leone, est arrivé à la Maison-Mère, où il avait été autorisé à revenir pour raison de santé.

— Le Procès du B. Réginald dont nous annonçons le commencement dans le présent Bulletin, a été clos le vendredi 3 mai, dans une séance tenue à l'Archevêché. D'après le rapport du R. P. Provincial, chargé comme juge d'y présider, Mgr l'Archevêque a rendu un Décret reconnaissant et constatant le culte immémorial rendu à ce Bienheureux.

— Au moment d'achever les dernières feuilles du

Bulletin, nous apprenons la mort du Fr. Sylvain Pivac, décédé à S. Etienne le 5 mai, des suites d'une hydrophisie de poitrine. Ce cher Frère, ancien membre de la société des Frères de S. Etienne, était dans sa 61^e année, et avait dans la Cong. 16 ans de Profession. Le C. R. Père recommande de faire pour le repos de son âme les prières prescrites.

Requiescat in pace!



Bulletin Général

Actes administratifs.

I. Indult accordant au Supérieur général le pouvoir d'autoriser en nos maisons l'érection d'un oratoire privé. (14 avril 1872.)

Le E. R. Père vient de recevoir du St-Siège une nouvelle faveur des plus précieuses pour nos C^lés, et qui témoigne de toute la bienveillance de Sa Sainteté pour notre Congrégation. Ses Ordres religieux à vœux solennels ont le privilège de pouvoir ériger dans leurs couvents, outre leur église ou chapelle publique, un oratoire privé dans l'intérieur de la maison. Mais c'est une faveur que le droit commun n'accorde qu'aux Réguliers proprement dits, et dont par conséquent les Congrégations modernes ne jouissent pas, à moins d'indults spéciaux qui s'obtiennent difficilement, du moins d'une manière générale.

Or, tel est le privilège que le St-Siège vient de nous octroyer. Voici à quelle occasion. L'an dernier, comme on le sait, le P. Freyd avait demandé pour le E. R. Père, à cause de son état de santé, le privilège de l'oratoire privé personnel, lequel fut accordé par Indult du 22 oct. 1871. (N^o 64. p. 361) En remettant ce Prescrit au P. Supérieur du Séminaire français, M^g Siméoni, Secrétaire de la Propagande, l'engagea à faire la même demande, d'une manière générale, pour toutes nos maisons, s'offrant lui-même à porter cette suppli-
que

à Sa Sainteté. (Lett. du 28 oct. 1871) Cette offre fut acceptée, comme on le pense bien, avec empressement. Mgr. Siméoni, après avoir attendu le moment favorable, a, en effet, déposé notre demande aux pieds du St-Père, qui a daigné l'accueillir avec bienveillance. En voici le Rescrit:

Beatissime Pater,

Ignatius Schwindenhammer, Superior generalis Congregationis S^{ti} Spiritus et Immaculati Cordis Mariæ, ad pedes Sanctitatis Vestre provolutus, supplex postulat facultatem pro se suisque Successoribus, concedendi oratorium privatum, quatenus opportunum fuerit, omnibus et singulis ejusdem Congregationis domibus jam erectis vel in posterum erigendis, ut earundem domuum sacerdotes inibi sacrum facere et fratres laici aliique ibidem degentes missas audire, atque etiam si vel ægra valetudo aut alia rationabilis causa id exegerit, prædicti omnes præcepto quoque Ecclesie satisfacere valeant.

Quod Deus...

Ex audientia S^{smi} diei 14 Aprilis 1872.

S^{smus} D. N. Pius Divina Providentia P. P. IX, referenti me in scripto S. C. de Propaganda Fide Secretario, benigne annuit pro gratia juxta petita, servatis de jure servandis.

Dat. Romæ ex Ord. die S. C. die et anno quibus supra

• Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

Joannes Siméoni, Secretarius.

Les conditions à observer dont il est ici question se résument en ces mots ajoutés à la suite de l'Éndult personnel accordé au E. R. Père: « In loco Kamen a domesticis viribus segregatis decenter exstructo et ornato. »

Les E. R. qui désireraient avoir ainsi, à l'intérieur de la maison, un oratoire privé, devront en faire la demande au E. R. Père par une information spéciale, exposant d'une manière exacte la disposition du lieu où l'on se propose d'établir cet oratoire.

II. Admissions aux vœux perpétuels. — Par décision du 6 mai, ont été admis à la faveur des vœux perpétuels:
 les PP. Guérin, de la C^{té} de Louis,
 Delpuech, de la C^{té} de Cayenne,
 Salles, de la C^{té} de Chandernagor.

III. Admissions aux vœux de cinq ans et à la Profession. — D'après l'avis du conseil en date du 6 mai, a été autorisé à renouveler ses vœux pour cinq ans, le F. Salomon Maguire, de la C^{té} de la Trinidad.
 — Par décision du même jour, le C. R. Père a autorisé l'admission à la Profession de trois Nov. Frères de Rockwell, en accordant en même temps au P. Houvéty la délégation nécessaire pour recevoir leurs vœux en cette C^{té}. Ce sont les Frères:

Marie-Paul, Mac-Grath, } du dioc. de Cashel,
 Jean-Pierre Bowes, }

Marie Eugène Sullivan, du dioc. de Kerry.

— A été admis également à la Profession, par décision du même jour, un Novice Frère de Marienstadt, le F. Gérion Meyer, du dioc. de Rottembourg.

IV. Admissions de Scolastiques. — Ont été admis à faire leur première consécration comme Scolastiques:

Au Grand-Scolasticat, par décret du 21 avril,

M. M. Vivier, du dioc. de S^t-Prienc, P. de rel. S^t-Joseph,
 Heintz, P. de r. S^t-Joseph,
 Lorber, } du dioc. de Strasbourg, P. de r. S^t-Louis,
 Wurtz, } P. de rel. S^t-Éléophile,
 Vuillaume, du dioc. de Metz, P. de rel. S^t-Stanislas Kostka.

Au Petit-Scolasticat de N. D. de Liangonnet, par décret du même jour.

M. M. Richert, du 19. de Strasbourg, P. de rel. S^t-Pierre-Claver,
 Pillard, du 19. de Paris, P. de r. S^t-Paul,
 Prono, du 19. de Vannes, P. de r. S^t-François-Xavier,
 Heitzlin, du 19. de Strasbourg, P. de r. S^t-Louis de Gonzague,

Mr. M. Le Gall, Victor, du dioc. de Quimper. P. de r. Jean-Joseph,
Kieffer, du dioc. de Strasbourg, P. de r. S. Louis de Gonzague,
Jublanc, du dioc. de Rennes, P. de r. S. Benoit le Maure,
Kuhn, du dioc. de Strasbourg, P. de rel. S. François Xavier.

— Et par une décision subséquente, du 11 mai,
Mr. M. Martin, du dioc. de Vannes, P. de rel. Joseph-Marie,
Antunès, du Patriarchat de Lisbonne, P. de r. S. François Xavier.

Au Scolasticat de Rockwell, par décret du 11 mai

Mr. Sullivan, du dioc. de Waterford. P. de rel. S. Stanislas Kostka.

V Admissions de Novices. Frères. — Ont été admis par déci-
sion du même jour, en qualité de Novices-Frères, à la C^{te}
de Rockwell, les postulants dont les noms suivent :

Lonergan, du dioc. de Waterford. Nom. de rel. F. Condé,
Gondon, du dioc. de Waterford. N. de r. F. Raoul,
Kealy, du dioc. d'Ossory, N. de r. F. Sabin,
Heffernan, du dioc. de Cashel, N. de r. F. Landry,
Mahoney, du dioc. de Cashel, N. de r. F. Mordach.

Nouvelles de la Maison-Mère.

Procès du 1^{er} Père.

Traduction. Cardinal Lönent. Lettres-postulatoires.

Nous avons été inquiets pendant quelque temps au
sujet du Procès de notre V. Père. Mr. l'abbé de Richemont,
qui était chargé de le porter à Rome, était parti de Paris
le 24 mars, et trois ou quatre semaines s'étaient déjà écou-
lées sans qu'on eût de ses nouvelles, ni à Rome ni à Paris.
Enfin, après un séjour de près d'un mois en diverses
villes d'Italie, il est arrivé au Séminaire français le
18 avril. Dès le lendemain, le P. Freyd s'est empressé de
porter aux bureaux de la S. C. des Rites le précieux dé-
pôt. Il l'a remis au sous-secrétaire, M. gr. Ciccolini,

qui s'est montré plein de bienveillance.

La première chose dont il y avait à s'occuper, c'était de faire traduire les dépositions. L'avocat que nous avons choisi pour la cause et qui y porte un grand intérêt, M. Minetti, a, dès le même jour, fait l'instance voulue pour obtenir que l'on procédât à cette traduction¹⁾. Cette demande a été reçue sans difficulté, et aujour- d'hui le procès se trouve entre les mains des traducteurs. Tout le français doit être traduit en italien. C'est un travail qui, d'après l'avocat, demandera environ qua- tre ou cinq mois. (Séss^{ns} du 20 avril et 6 mai 72.)

Il y avait ensuite à faire nommer le Cardinal Ponent. On appelle ainsi celui qui est chargé de présenter à la S. C. des Rites l'état de la Cause, c'est comme Rapporteur officiel. Ce doit toujours être un Cardinal, et il est nommé par le S. Père lui-même.

Nous avons pensé, à la Maison-Mère, à proposer pour cette office l'éminent auteur de la vie de notre Véné- rable Père, le Cardinal Petra. Mais M. Minetti a pressé pour le choix d'un Cardinal romain plus à même de s'occu- per de la chose. Et sur ses instances, le P. Freyd a prié S. E. le Cardinal Capalti de vouloir bien accepter cette fonction. Le Cardinal Capalti a été autrefois secrétaire de la S. C. des Rites, puis de la Propagande. Il est ainsi très-au courant de ces sortes de causes, en même temps qu'il connaît aussi très-bien notre Cong^o. C'était l'un des Présidents du Concile du Vatican. Il a accepté avec bienveillance la proposition qui lui a été faite par le P. Freyd. Et le S. Père a daigné lui-même le nommer Cardinal Ponent pour la Cause de notre Vénérable Père. (Séss^{ns} du 20 avril et 6 mai 1872.)

— Nous continuons à recevoir de divers côtés de nom- breuses lettres postulatatoires en faveur de la Cause de notre Vénérable Fondateur. Le P. Hubert, supérieur de la C^o de Cellule,

(1) 20' après le compte remis par l'avocat, les frais préliminaires de ces pièces montaient à 80 f. On voit qu'il en coûte de toute manière pour arriver à faire des saints.

en a recueilli à lui seul, en ces derniers temps, jusqu'à trente-deux, qu'il a obtenues de divers établissements et C^{és} religieuses et d'ecclésiastiques ayant connu le V. Père. Les prêtres de cinq cantons du diocèse de Clermont se sont unis à ces vœux par des lettres collectives. Plus tard, le Père Hubert a été autorisé par le C. R. Père à aller assister à une réunion d'ecclésiastiques tenue à Bourges le 15 avril, dans le but d'établir une alliance entre les maisons d'éducation chrétienne. Il y a parlé de la cause de notre S^t Fondateur et a su y intéresser les membres de la réunion. Déjà il a reçu plusieurs lettres très-favorables de la part de plusieurs supérieurs d'établissement.

Le P. Leman, de son côté, a fait aussi des démarches qui ne seront pas, on l'espère, sans résultat. Il nous a déjà transmis une belle lettre de M^{gr} l'Archev. de Moudoul, qui parcourait l'Irlande pour recueillir des secours en faveur de sa Mission. Il en attend aussi une du Recteur de l'Université catholique de Dublin. S. E. le Cardinal Cullen en aurait aussi fait une à sa demande, s'il n'eût été membre de la S. C. des Rites. Nous donnerons plus tard le relevé général de toutes les lettres qui auront été recueillies, tant par la Maison-Mère que par les différentes C^{és}.

— M^{gr} Maret, vient aussi de s'offrir à joindre ses vœux aux nôtres pour la cause du V. Père. Depuis assez longtemps déjà on lui avait envoyé, comme aux autres évêques de France, une demande de lettre protestatoire. On n'avait pas de réponse, et l'on n'y pensait plus, lorsque le lundi 13 mai, M^{gr} l'évêque de Sura s'est fait annoncer au C. R. Père. Après s'être excusé de son silence sur une longue absence qu'il avait dû faire, M^{gr} Maret dit qu'il avait voulu venir voir lui-même s'il était temps encore de le réparer. Il ajouta qu'il avait eu à S^t Sulpice quelques relations avec notre V. Père, et qu'il gardait

toujours pour sa mémoire une profonde vénération, augmentée encore par la lecture de sa vie.

L'un des buts de sa visite était aussi dit-il, de faire un pieux pèlerinage au tombeau de notre St. Fondateur qu'il croyait être en notre maison de Paris. Apprenant du E. R. Père que nous avions au moins son cœur et sa langue, il demanda à les voir et à les vénérer. Le E. R. Père l'introsuit alors dans son cabinet où se trouvent conservés ces reliques si précieuses pour nous. M^{gr}. Maret se mit à genoux devant elles et resta quatre ou cinq minutes en prière dans un pieux recueillement.

La conversation se continua ensuite quelque temps encore non sans difficulté, car on sait que M^{gr}. Maret est atteint de surdité, et Sa Grandeur se retira en promettant une lettre des plus favorables.

Nous avons déjà, comme on sait, le témoignage du dernier représentant de la vieille Sorbonne dans la déposition de M. l'abbé Glaire. Nous aurons, par M^{gr}. Maret, celui de la Sorbonne actuelle, bien déchue il est vrai, de sa splendeur passée.

Guadeloupe.

Cité de St-Pierre.

1. De Juillet 1870 à Juillet 71.

-
1. Départ du P. Ray; Mort de M. Mo. Hamon et Montel. 2. Maladies des P. P. Fernot et Riaux. — 3. Sortie avancée. Cession des prix par les élèves. Satisfaction du Gouverneur. — 4. Vacances au Camp Jacob. Abandon de ce poste. — 5. Retour. Nombre des élèves. Arrivée du P. Emonet. — 6. Réceptif de M^{gr}. Reyne à la Bassé-Côte. Visite au Collège. — 7. Article du Commercial, au sujet du P. Emonet. — 8. Mutations. Arrivées. Départ du P. Fernot et du P. Riaux. — 9. Ordinat. Fête de la Pentecôte. — 10. Voyage des PP., Fernot et Riaux à la Dominique.
- 1. La seconde moitié de l'année 1870 a. été pour nos

compères de la C^{té} de St-Pierre à la Basse-Ceure, une série d'épreuves et de souffrances. L'état des santés principalement réduisit le personnel à une sorte de détresse. Le P. Ray avait dû rentrer en France par le packet du 20 juillet, et il laissait les autres Pères bien fatigués eux-mêmes. Alors aussi, le F. Innocent relevait à peine de maladie.

La fièvre jaune n'avait pas encore, à cette époque, complètement quitté la colonie. Un de nos scolastiques, M. Hoamon, en fut atteint, et malgré les soins qui lui furent donnés, il succombait le 29 sept. Sa mort fut bien consolante par les dispositions de piété et de résignation qui édifièrent en ce cher aspirant de notre Congrégation. (Lett. des 10 et 27 oct. 70.)

Trois semaines plus tard environ, M. Montel, jeune séminariste, envoyé de France peu de temps auparavant employé comme professeur au collège, rendait aussi le dernier soupir, à la suite d'une angine couenneuse compliquée de mauvaise fièvre.

Avant cette mort une nouvelle atteinte de fièvre jaune s'était produite dans la C^{té}, mais fort heureusement sans conséquence grave. Saisi de ce mal le 7 oct. le P. Riaux fut, trois ou quatre jours après, transporté au Camp-Jacob, où des soins intelligents et dévoués parvinrent assez promptement à le rétablir. Il commençait à peine à se remettre que le P. Pernot tomba malade à son tour, et dut lui aussi aller en traitement au Camp-Jacob.

— 2. L'embarras, on le comprend, était devenu extrême et le P. Pernot se vit contraint de faire avancer la sortie. Un avis signé de M. La combe, vicaire général administrateur, et inséré dans la Gazette officielle du 11 oct., fixait au 13 du même mois le commencement des vacances. Il n'y eut aucune solennité pour marquer cette fin d'année: les noms des lauréats furent purement

et simplement publiés dans la feuille officielle de la colonie. (N.º du 18 oct. 70) Cela suppléa à l'impression du palmarès. Quant aux prix, les élèves avaient offert, pour le soulagement des blessés, la somme de 400^f. que le collège devait affecter à l'achat des livres. A cette occasion, les Pères avaient ajouté un don de 90^f. à cette offrande. Le P. Pernot se plut à constater la spontanéité avec laquelle les élèves du collège avaient fait cession de leurs prix, et il écrivit au Gouverneur une lettre pour accompagner l'envoi des 490^f. Cette lettre insérée à la Gazette officielle était conçue en ces termes:

„ Monsieur le Gouverneur,

„ Je suis heureux d'avoir à vous faire part d'un acte
 „ tout spontané et tout patriotique des Elèves du Séminai-
 „ re. Collège. Ces jeunes gens viennent de me prier de vou-
 „ loir bien consacrer au soulagement des blessés de l'ar-
 „ mée française l'argent que l'établissement aurait dé-
 „ pensé pour l'achat des livres de la distribution des prix.

„ J'ai grandement applaudi à une démarche si
 „ louable, et les ai remerciés au nom de l'Empereur et
 „ en votre nom.

„ Je ferai transmettre cet argent avec le montant de
 „ la souscription ouverte par M. l'Administrateur du
 „ diocèse.

„ Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec
 „ lequel j'ai l'honneur d'être,

„ Monsieur le Gouverneur,

„ Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

„ Pernot.

Prasse-Coeur, Séminaire-collège, le 23 août 1870.

— A la suite de cette lettre, le Journal officiel ajoutait les lignes suivantes:

„ Cet acte spontané de patriotisme fait honneur
 à la jeunesse créole, qui annonce bien une génération
 digne de ses pères. Il n'honore pas moins les respec-
 tables

religieux qui savent inspirer de tels sentiments aux enfants dont l'éducation leur est confiée. (Gazette officielle 23 août 70)

Déjà le 15 du mois d'août, dernière fête de l'Empereur, un grand dîner avait été donné par le Gouverneur. Par une distinction exceptionnelle, il invita le P. Supérieur du séminaire-collège, chose qui ne s'était encore jamais vue. Le P. Pernot se rendit à cette invitation et fit venir les musiciens du collège pour jouer pendant le dîner quelques morceaux de leur répertoire. C'était une gracieuseté à laquelle le Gouverneur et les invités se montrèrent d'autant plus sensibles que la musique du collège est la seule qui existe à la Basse-Terre. Ils le témoignèrent par les paroles les plus flatteuses à l'adresse des Pères et de l'établissement.

— 3. Pendant les vacances, nos confrères de la Guadeloupe s'étaient transportés, pour se reposer et respirer un air plus frais et plus sain, dans les hauteurs du Camp-Jacob.

On a vu dans les précédents bulletins (Tome VII. p. 357.) que sur la proposition de M. Genestet, Vicaire général administrateur du diocèse pendant la vacance du siège le C. R. Père avait autorisé le P. Pernot à placer un Père comme desservant de la paroisse du Camp. Mais, vu certaines difficultés qui surgirent au sujet de ce poste et la réduction survenue dans le personnel du collège, le C. R. Père crut qu'il y avait lieu d'abandonner cette œuvre. Le P. Bonnet étant parti pour France le 20 nov. l'occasion s'offrit ainsi de décharger nos Pères de leur ministère paroissial, et quelques jours avant cette date, ils furent remplacés dans leurs fonctions au Camp-Jacob. (Let. du P. Pernot, 20 nov., de la S.^t Athanasie 17 nov. 70.)

— 4. Cependant les vacances commencées le 23 oct. devaient finir le 15 décembre. Par suite des tristes événements de France qui causaient tant d'embarras à la Maison-Mère pour l'envoi des sujets dans les

différentes C^lés d'outre-mer, le personnel de la Guadeloupe, toujours incomplet, fut contraint de reprendre les exercices de la nouvelle année scolaire avant l'arrivée d'aucun renfort. Le nombre des élèves qui avait baissé d'une façon assez sensible vers la fin de l'année scolaire précédente, ne laissait pas espérer une bien florissante rentrée. Et en effet, la marche du collège pendant les premiers mois de la nouvelle année fut assez languissante. En février 1871, l'établissement ne comptait que 96 élèves au lieu de 120 ou 130 du commencement de l'année précédente. (Ex. du 26 fév. 71)

Cependant ce temps d'épreuves que traversait l'établissement de la Guadeloupe préoccupait péniblement le C. R. Père. Mais les circonstances dans lesquelles on se trouvait par suite des événements de la guerre, la dispersion des membres, la difficulté de correspondre et d'obtenir les passages, ne lui permirent pas de faire, comme il l'aurait désiré, la distribution et les envois du personnel.

M^og^r Reyne lui-même s'était vu obligé de prolonger son séjour en Europe. Cependant au mois de janvier 1871, il se disposait à aller enfin prendre possession de son diocèse. Il importait de faire tous les efforts pour relever en même temps le collège de la Basse-Cour. Le C. R. Père se décida alors à envoyer à la Guadeloupe, en dehors du renfort destiné à l'Établissement, le P. Emonet, qui venait d'arriver le mois précédent de la Martinique, et il le chargea en même temps de la mission de Visiteur. Il devait prendre le packet de S^t-Nazaire, afin de faire le voyage avec M^og^r Reyne. Mais le paquebot, sans qu'on en fut informé à temps, avait avancé du 16 au 14 janvier la date de son départ. Le P. Emonet n'eut d'autre ressource que de s'embarquer sur le steamer anglais. Il partit le 17 janvier de Southampton,

et le 2 février, notre confrère et un scolastique qui l'accompagnaient, M. Julien, débarquaient à la Basse-Terre, après une traversée des plus heureuses. Sur le bâtiment, et bien que dans un milieu presque uniquement composé de protestants, le P. Emonet avait reçu un accueil non pas simplement poli, mais plein d'égards et de respectueuse considération,

(lett. 17 janv. et 9 fév. 71)

— 5. Quant au paquebot français, une brume épaisse avait retardé de 24 heures son départ de St-Mazaire, et il avait dû relâcher 2 jours en Espagne. Ces retards permirent au P. Emonet de précéder Mgr. Reyne à la Guadeloupe et de se trouver à la réception de Sa Grandeur. « L'avis de la station, écrit-il au C. R. Père, qui était allé à la Martinique prendre Mgr. Reyne n'était pas encore de retour à mon débarquement, mais j'eus à peine le temps de me rendre au Collège et de célébrer la S.^{te} messe qu'un coup de canon signala le bâtiment, lequel entra en rade de la Basse-Terre vers 10 heures. Mgr. Reyne, cependant n'est descendu à terre qu'à 4 heures de l'après-midi. Le clergé était nombreux pour recevoir Sa Grandeur et la réception s'est faite bien convenablement. Cependant à cause des tristesses et des malheurs de la France, on avait supprimé, d'après le désir même de Monseigneur, tout ce qui pouvait appeler luxe de réception et explosion d'enthousiasme. Il m'a semblé que la population entière était heureuse de l'arrivée de son nouvel évêque. A la cathédrale, Mgr. Reyne n'a pas, comme il se pratique ordinairement, adressé la parole aux fidèles, il s'est contenté de faire lire par M. Gravier, son vicaire général, un mandement pour sa prise de possession. En répondant aux divers discours, Mgr. Reyne s'est fait remarquer par la bienveillance, la simplicité et la

rectitude de son langage. Quand le clergé lui a été présenté, je me trouvais à une extrémité et il rencontra d'abord le P. Supérieur: « où est le P. Emonet, demandea-t-il, alors? Je me présentai en lui exprimant mon désappointement de n'avoir pu voyager en compagnie de Sa Grandeur. Mgr. Reyne a été très-gracieux pour nous tous et notamment pour le P. Pernot et moi. Le soir nous étions tous invités à dîner à l'évêché avec tout le clergé venu à la Basse-terre pour la réception de Sa Grandeur. Tout s'est passé comme à l'ordinaire. » (lett. du 9 fév. 71 - Voir aussi Gazette officielle de la Guadeloupe du 9 fév. 71)

« Le dimanche suivant 4 février, à 3 h. Sa Grandeur faisait sa visite officielle au collège. Les Pères avaient préparé convenablement toute chose. Le compliment adressé à Sa Grandeur était vraiment bien, et la musique quoique peu nombreuse à cause des vides qui se produisent toujours au commencement d'une année était plus que passable. Elle avait joué au débarquement et aussi pendant le dîner. Monseigneur a très-bien parlé aux enfants, leur faisant sentir combien ils devaient s'estimer heureux de se trouver sous la direction de religieux qui étaient pour eux de véritables Pères. » (lett. du 9 fév. 71)

— 6. Cependant le retour du P. Emonet aux Antilles et son séjour à la Basse-terre occupait favorablement l'opinion publique, qui rattachait à son voyage un projet d'établissement à la Pointe-à-Pitre. C'est dans cette ville que les Frères de Ploërmel ont fondé un externat, lequel, à l'abri de toute concurrence, se trouvait alors en assez grande prospérité. Le projet attribué au P. Emonet d'abord par le Propagateur, journal de la Martinique, puis par une feuille de la Guadeloupe, le Commercial, éveilla, on le pense bien, des appréhensions chez les Frères. Ils ne purent

se défendre d'en laisser transpirer quelque chose, et un article du Commercial qui s'inspirait assez maladroitement de ces préoccupations, voulant montrer les difficultés réservées aux débuts d'un nouvel établissement à la Pointe-à-Pitre, ne divulqua que trop ces inquiétudes.

Vers cette époque, le P. Emonet eut l'occasion de passer dans cette ville, pour se rendre à la Paroisse du Moule. Quelque précaution qu'il prit afin de ne pas éveiller les esprits sur cette question, il lui fallut bien peu de temps pour reconnaître combien nos Pères étaient désirés à la Pointe; et combien l'établissement des Frères inspirait peu de confiance. (Voir Propagateur du 4 et Commercial du 22 et lett. du 26 fév. 1871)

— 7. Ce fut dans les premiers jours de mars qu'arrivèrent au collège de la Basse-Corre les P. P. Ray et Leguay, envoyés en cette Cité par le E. R. Père. Ils furent suivis du P. Leconte, destiné d'abord à la Martinique, et du P. Jaouen, lequel après environ deux mois de séjour à St. Pierre débarquait le 27 avril 1871 à la Guadeloupe. Comme on l'a vu au Bulletin de la Martinique, le Père Diquet avait aussi été détaché du collège de St. Pierre et envoyé le 12 nov. 1870 à celui de la Basse-Corre. Ces arrivées de Pères furent rachetées par les départs simultanés des P. P. Pernot et Riaux. Ils s'embarquèrent tous les deux le 20 mars à bord du packet anglais afin de se rendre à la Martinique. Cependant pour répondre au désir de M^{gr} Poirier, évêque de Roseau, lequel demandait le concours de nos Pères, ils relâchèrent à la Dominique. Au bout de trois semaines environ, le P. Riaux continuait son chemin et débarquait le 16 avril à St. Pierre. Le P. Pernot y était attendu par le packet anglais du 2 mai. Mais M^{gr} Poirier avait tenu à le garder encore pour les prédications du mois de Marie. Sa Grandeur a voulu reconnaître par une distinction flatteuse les services de notre confrère et la nomme chanoine honoraire de Roseau. (V. lett. de la Martinique des 24 avril et 6 mai 71 et lett. P. Pernot 26 avril 71)

Une lettre du P. Pernot à l'un des Pères de la Guadeloupe donne d'intéressants détails sur ses travaux et ceux du P. Rieux pendant les trois semaines qui suivirent leur arrivée. Nous la reproduirons en appendice.

— 8. A la Ermité, M^{gr} Reyne donna le diaconat à M. l'abbé Girard, un des professeurs de l'établissement, et la tonsure à M. M. Risch et Julien, scolastiques. (S^{est} 22 mai 71)
La cérémonie eut lieu dans la chapelle de Monseigneur.
Le P. Emonet se proposait, pour faire conférer les ordres mineurs à nos deux Scolastiques, de profiter de l'ordination à la prêtrise de M. l'abbé Girard, laquelle devait avoir lieu assez peu de temps après. (S^{est} du 10 juin 71)

La fête de la Pentecôte fut célébrée avec une pompe tout extraordinaire cette année par nos confrères de la Basse-Terre. M^{gr} Reyne, écrit le P. Emonet au C. R. Père, a eu la gracieuseté de mettre la cathédrale entièrement à notre disposition. C'est moi qui ai officié toute la journée. Nos élèves ont chanté la messe et fait de la musique. Le P. Ray, qui a pris à tâche d'apprendre l'harmonium, et qui en peu de temps a fait des progrès vraiment merveilleux, a tenu l'orgue et s'en est très-bien tiré. Au Salut du S^t Sacrement, nos élèves ont fait un essai de musique vocale, c'était assez bien M^{gr} Reyne a été si content qu'il a envoyé 50^s pour régaler les musiciens. A midi, nous recevions au collège. J'avais invité ces Messieurs de l'évêché et tout le clergé de la ville. Pas un seul n'a manqué de se rendre à mon invitation. Au dessert, nos élèves ont joué quelques morceaux en l'honneur de Sa Grandeur; et je lui ai porté un toast. Il le fallait bien, car c'était la première fois que Monseigneur mangeait au collège. Je n'ai dit que quelques mots très-simples qui ont paru faire plaisir. Je m'arrêtai surtout sur cette pensée à laquelle Monseigneur a été sensible: son dévouement et son tendre attachement.

au S.^t Père. La Grandeur reprit cette idée en me répondant avec une émotion visible. Elle parla également de son affection pour vous, mon E. P. Père, et pour la Cong.^g. Tout le clergé nous a paru content et bien à l'aise. (Lett. du 10 juin 71)

Mission des P. P. Lermot et Piaux
dans le diocèse de Roseau.

Lettre du P. Lermot au P. Cadoret (26 av. 71)

Bien cher Père,

Mes travaux et mes courses évangéliques m'ont empêché d'écrire à la Guadeloupe par le dernier packet. En effet, pour la première fois de ma vie, je puis me flatter du titre de missionnaire apostolique. Hélas! combien les besoins des âmes sont grands ici et quel bien réel et solide à y produire! Croiriez-vous qu'il y ait toute une partie de l'île qui est sans prêtres! Monseigneur y envoie bien de temps à autre un de ses missionnaires, mais qu'est-ce que cela, pour satisfaire à tant de besoins! Ces pauvres gens naissent, se marient, meurent sans aucun secours de la religion. Ce sont donc bien là des âmes abandonnées. Aussi Monseigneur a-t-il été heureux de notre arrivée et il a profité de l'occasion pour nous envoyer passer quinze jours parmi ces pauvres gens. Quelle joie et quel bonheur pour eux de nous posséder! Mais ce voyage mérite quelques détails.

Il s'agit d'aller de Roseau au côté opposé de l'île. Ici point de chemin de fer, pas même de voitures; et la mer étant habituellement trop mauvaise, au vent de l'île, il n'est pas possible d'y aborder en canot sans s'exposer à faire vingt fois le plongeon. Par terre, ce ne sont que montagnes abruptes qui paraissent infranchissables, de sorte qu'on serait tenté de croire qu'il n'y a guère moyen de voyager qu'en ballon dans cette Suisse tropicale. Cependant chose à peine croyable, les anglais ont trouvé le moyen de tracer des chemins praticables dans ces montagnes coupées de ravins innombrables. C'est vraiment une folle entreprise qui, réalisée constitue une merveille. L'île est entourée d'un chemin ou plutôt d'un sentier qui en général suit autant que possible

le bord de la mer; puis trois ou quatre voies à peine battues, traversent l'île de part en part, en franchissant tous les obstacles imaginables et inimaginables.

C'est sur une de ces dernières routes que nous nous hasardons. Il est 9 h. du matin; nous enfourchons nos chevaux et nous voilà partis, trois ou quatre nègres sont déjà devant nous, portant sur leurs têtes des paniers pleins de provisions; car sur notre route il n'y a ni hôtellerie ni auberge, ni pied-à-terre: il ne faut même pas penser trouver au vent de l'île, du pain, du vin ou de la viande.

Pendant une heure, cela va assez bien, nous montons, nous montons toujours; mais la pente est assez douce et le chemin est passable; du moins un être humain peut s'y aventurer. Mais bientôt nous voilà au milieu des montagnes et dans les grands bois. On nous montre devant nous la hauteur qu'il nous faudra gravir: c'est la moitié de notre route; nous devons ensuite descendre, descendre continuellement. Il n'est pas possible qu'une route conduise là-haut, direz-vous: détrompez-vous, cher Père, c'est le chemin de la Reine qui passe par là; mais quel chemin! Il longe sans cesse le flanc des montagnes; d'un côté vous avez cette pente escarpée qui se dresse devant vous comme une muraille, et de l'autre, c'est un précipice continu, où vous risquez de rouler presque à chaque pas.

Enfin, à force de détours et de contours, nous voilà au point culminant de notre ascension, 4000 mètres à peu près au-dessus de la mer. Nous descendons pendant un quart d'heure environ et nous nous trouvons en face d'un beau et grand lac. Là nous mettons pied-à-terre et nous nous restaurons; il est bientôt 1 h.. Notre repas fini, nous remontons à cheval.

J'avais trouvé le chemin horrible jusque-là, mais ce n'était rien encore, il fallait descendre et toujours descendre et encore combien de rivières à traverser!: c'est surtout à l'approche de ces torrents que les accidents de ces chemins défient toute description. Il faut pour ainsi dire se contourner sur soi-même comme un serpent. Deux voyageurs à quelque pas de distance, se trouvent à peu près l'un sur la tête de l'autre, et celui qui est derrière peut croire que son compagnon est tombé dans un précipice.

Mais voici un petit bout de chemin de 200 mètres qui est plat; nous allons avoir bonne route: en effet, ce n'est pas trop mal, les roches à franchir ne sont pas trop grandes, et votre

cheval va d'un pas presque assuré. C'est fort heureux, car vous êtes sur une crête de montagne assez basse qui en relie deux autres. À droite, vous avez un précipice de 200 à 300 mètres et à gauche un abîme de 3 à 400. Entre ces deux gouffres, le chemin est juste assez large pour que le cheval puisse passer; mais qu'il n'ait pas l'imprudence de faire un faux pas, autrement vous rouleriez tous les deux jusqu'au fond, quel que soit le côté qu'il choisisse pour tomber.

Enfin à force de monter, de descendre, de tourner, de passer rivières et précipices nous arrivons. Il est près de 6 h. du soir; voilà que nous étions à cheval depuis 7 h. environ. Je descends; à terre, je cherche mes jambes et je me demande si elles tiennent encore à ma personne. Quant au P. Riaux, il s'était tellement identifié avec sa monture, qu'il ne pouvait s'en détacher, et s'il avait paru devant la bonne bourguignonne qui croyait que le cavalier et le cheval, « ça ne se remuait pas », il eût été longtemps avant de lui prouver le contraire.

L'endroit où nous étions arrivés est une habitation appartenant à la Mission: là se trouvent une église et un presbytère, c'est le pays que le P. Riaux doit évangéliser. À notre arrivée, on avait sonné la cloche, et toutes les bonnes gens d'accourir. Après s'être un peu remis de ses émotions, le P. Riaux commence sa mission vers 7 h. par une petite instruction. Quant à moi, je me reposai un jour, et je partis pour me rendre à un poste qui se trouve à 4 heures de marche de St. Sauveur, et nommé la Plaine.

Pendant 12 jours, le P. Riaux et moi, nous avons prêché, confessé, marié, baptisé et enterré: c'était une bénédiction; et encore pour bien faire il eût fallu pouvoir nous transporter à différents postes intermédiaires, mais le temps était trop court et déjà le P. Riaux était resté plus longtemps qu'il ne le devait. Le lundi de Pâques nous devions retourner à Roseau. Nous nous étions donné rendez-vous pour faire la route ensemble; mais voilà que le dimanche de Pâques, dans la soirée, on m'appelle auprès d'une femme qui va mourir et distante seulement de 3 lieues de la Plaine, du côté tout opposé du chemin que je devais prendre pour rejoindre le Père Riaux. J'enfourche mon cheval, et me voilà parti par les chemins que je vous ai décrits. J'arrive à la tombée du jour, je confesse et administre ma malade qui meurt dans la nuit.

Dans l'endroit où je venais d'arriver, à Victoria, se trouvent une chapelle et un presbytère: on sonne la cloche, je prêche et je confesse jusqu'à 10 h. du soir, puis le matin, depuis 5^h/₂ jusqu'à 8 h. Jedis

ma messe et je donne la communion à une cinquantaine de personnes; je déjeune et me voilà parti pour Roseau par le chemin directement opposé à celui que suivait le P. Ricana. Mais tout chemin conduit à Rome, et nous nous rencontrâmes le soir à Roseau.

Le lendemain je commençai, dans cette ville, la retraite aux religieuses de la Délivrande. Elle se termina le dimanche de Quasimodo. Quel bien il y aurait à faire dans ce pauvre diocèse de Roseau! Mgr. Poirier n'a presque pas de prêtres: c'est là vraiment une œuvre abandonnée. Ces bonnes gens auraient bien voulu nous retenir; ils ont même fait des pétitions à Monseigneur. Pour eux, le prêtre est tout, c'est leur Père, leur roi, leur juge de paix; et un homme un peu zélé en ferait tout ce qu'il voudrait. S'il y en avait seulement trois du côté de l'île que nous avons visité, quel bien ils feraient!»

signé: Pernot.

Roseau, le 26 avril 1871.

De Juillet 1871 à Avril 1872.

1. Incendie de la Pointe-à-Pître. Projet de reconstruction. — 2. Don du Collège par les incendiés. Départ p. France de Mgr. Reyne. — 3. Maladies des P. P. Sigavan et Jaouen. — 4. Nombre des élèves. — 5. Distrib.^{on} des Prix. — 1^{ère} Comm.^{on}. — 6. arrivées de Pères. id. du P. Guillon. — 7. Voyage à Antigue des P. P. Diquet et Rodier. Personnel. — 8. Rentrée. Nombre des élèves. — 9. Ammonerne des S^{rs} de St Joseph. confiée à la Cong^o. Retraites aux C^{tes} religieuses. — 10. Retour de Mgr. Reyne. P. P. Emonet et Guillon nommés Chanoines. — 11. Subvent.^{on} de 10,000^{fr} refusée. Représentants à l'Assemblée. Troubles à Marie-Galante. Cable télégraphique sous-marin. — Rapport au Conseil g^l sur l'incendie de la Pointe-à-Pître.

1. Le second semestre de l'année 1871 s'ouvrit par une de ces calamités publiques dont l'histoire de la colonie de la Guadeloupe a eu si souvent à enregistrer les funèbres dates. Le 18 juillet éclatait un formidable incendie qui se propagea avec rapidité et, en moins de 13 heures, la ville de la Pointe-à-Pître, à l'exception de 3 ou 4 bâtiments publics, était réduite en cendre.

Le P. Emonet, invité par Mgr. Reyne, accompagna Sa Grandeur à la Pointe, le 19 juillet. Le 26, il écrivait au C. R. Père: «La ville est tellement rasée, que c'est à

peine si j'ose dire qu'il en reste des ruines. Les Frères de Ploumel qui venaient d'acheter et de payer huit jours avant une maison de 31,000 ₣ et quelque temps auparavant une autre de 25,000 ₣, ont tout perdu. Il ne reste plus rien de ces deux maisons et le mobilier, le linge de leur externat n'a pu non plus être sauvé. Même perte pour les Sœurs de St. Paul de Chartres, dont la maison était près de l'hôpital: elle a été brûlée avec le linge et le mobilier. Quant aux Sœurs de St. Joseph, elles ont été l'objet d'une protection visible de leur St. Patron. Un vent d'ouragan poussait les flammes de leur côté avec une rapidité effrayante, et toutes les cinq minutes une nouvelle maison prenait feu dans leur direction. Déjà la maison contiguë à leur établissement était noyée par la flamme, lorsque tout à coup le vent changea et rejeta dans la direction opposée toute l'ardeur de l'incendie. (Extr. du 26 juill. 71.)

C'est la troisième fois que la ville de la Pointe-à-Pitre subit ainsi une totale destruction. La première eut lieu en 1780 et fut produite également par un incendie. La seconde fut causée par le trop célèbre tremblement de terre du 8 février 1843; enfin le 18 juillet 1871, marque la date de cette troisième et non moins sinistre catastrophe. Cette fois cependant on n'a eu à déplorer la mort d'aucune victime. On trouvera à la fin de ce Bulletin un Rapport lu au Conseil général sur ce lamentable événement.

Victimes de trois désastres successifs, les infortunés habitants de la Pointe-à-Pitre songent à réédifier leur ville, en se préoccupant de la mettre désormais le plus possible à l'abri des deux genres de destruction qui l'ont ainsi anéantie. Après le premier incendie de 1780, les maisons avaient été rebâties en pierres; mais le tremblement de terre du 8 janvier 1843 discrédita ce mode de construction, et l'on était revenu aux maisons en bois. Aujourd'hui, après le nouvel incendie du 18 juillet der-

on voudrait ne plus tenter une expérience comme celle de 1843. L'on pense donc assez sérieusement à une façon d'édifices et de maisons où le fer servirait non pas seulement pour la charpente, comme cela se pratique à Paris, surtout, mais encore pour toute la structure des bâtiments, de manière à éliminer le plus possible le bois et la maçonnerie. Pour remédier à l'échauffement que le métal exposé aux rayons du soleil des tropiques ne manquerait pas de développer dans l'air des appartements, on isolerait le fer, par des revêtements intérieurs de briques, ce corps étant, comme on le sait très-mauvais conducteur de la chaleur. Le projet est ingénieux, mais qui sait à quels inconvénients nouveaux l'application n'en serait peut-être pas encore sujette, (Gazette off. du 25 août 71)

— 2. Aussitôt après l'incendie de la Pointe on ouvrit partout, à la Guadeloupe et dans les colonies voisines, des souscriptions en faveur des incendiés. Le collège de la Basse-Terre figure sur une des listes pour 300 \$, dont 100 donnés par les élèves. Le collège de St-Pierre eut aussi son offrande de 500 \$. Touchante attestation de la sympathie et de la générosité dont ce malheur éveilla dans tous les cœurs les nobles sentiments.

Non content de ce que pouvait faire le Gouvernement et les Comités privés en faveur des infortunés habitants de la Pointe-à-Pitre, Mgr. Reyne résolut encore de venir en France intéresser à cette portion si éprouvée de son troupeau les fidèles des divers diocèses de la Métropole. Il partit par le paquebot du 8 août, et après s'être arrêté quelque temps en Bretagne, Monseigneur arrivait à la Maison-Mère le 3 septembre.

— 3. Le malheur éprouvé par les Frères de la Pointe-à-Pitre dans la perte totale de leur externat, amena un accroissement dans le nombre des élèves du collège de la Basse-Terre. Un personnel plus complet devenait ainsi nécessaire, et malheureusement l'état des sants ne

répondait pas au travail surérogatoire qu'on était obligé de s'imposer. On a vu dans la partie précédente que le P. Sigavan était arrivé en mars à la Guadeloupe. Pendant la traversée, un refroidissement éprouvé par manque de précaution lui donna un fort rhume qui dégénéra en pneumonie. Il dut bientôt faire d'assez fréquents et d'assez longs séjours à l'infirmerie et son mal empirant, il lui devint impossible de professer. Le Père Émonet jugeant qu'à la Martinique il pourrait plus facilement se reposer et prendre soin de sa santé, l'a amené avec lui au mois de décembre, en se rendant dans cette colonie. (Lettres diverses)

Le P. Jaouen a été également très-éprouvé. C'est encore une maladie de poitrine dont on n'a pu enrayer les progrès, et qui l'affaiblit sensiblement. Au mois de mars, il a dû pour recevoir des soins plus assidus et plus efficaces, entrer à l'hôpital afin de se faire traiter. Il n'en est guère sorti qu'afin de s'embarquer pour France, le 23 avril. Le samedi 18 mai suivant, il arrivait à la Maison-Mère, sans avoir été trop fatigué de la traversée.

— 4. Pendant cette seconde partie de l'année 1871, l'état du collège alla toujours prospérant. « Le nombre de nos élèves, écrit le P. Émonet le 2 8^{bre} 1871, a presque doublé depuis le mois de mars dernier. En y comprenant une douzaine d'enfants qui ont quitté dans le courant de l'année, nous atteignons presque 140 élèves.

« Les Frères essayent toujours de nous faire concurrence; mais ils perdent de jour en jour. Ne sachant que faire, des 22 Frères qu'ils employaient à leur externat, sans compter six séculiers, ils ont créé de nouveau une institution à la Pointe et une autre au Lamentin. Ils nous ont ainsi arrêté une douzaine d'élèves qui nous étaient destinés. On peut dire que nous sommes très-aimés des parents des élèves. » (Lett. des 25 et 28 oct. 71)

« Le 2 octobre nous avons eu une fête communion

composée de 24 enfants. C'est la plus nombreuse qui ait eu lieu jusqu'ici au collège. Les enfants étaient bien préparés, et toute l'assistance a été ravie de leur bonne tenue et de leur piété. Les autres élèves ont accompagné leurs jeunes camarades à la s^{te} table; et cette journée du 2 oct. a été un jour de joie et de bonheur non seulement pour le collège, mais pour toute la ville de la Basse-Terre. M. Lacombe, vic. g^{al}, a chanté messe et vêpres et, après avoir donné la retraite aux enfants, j'ai prêché le matin de la Fête. Le soir, ce fut un des curés de la ville. J'ai bien regretté que M^{gr}. Reynre ne fût pas ici, car nous aurions pu avoir une confirmation de 40 enfants. » (Lett. du 6 oct. 71)

— 5. Les deux mois qui s'écoulèrent encore de la première communion à la distribution des prix furent sans rien de particulier. Dans cet intervalle cependant le P. Emonet se plaisait à constater de heureuses améliorations opérées et, dans l'esprit d'application et de piété des élèves, un progrès réel et sensible. (Lett. du 25 nov. 71)

La solennité de la distribution des prix compensa cette année-là la simplicité avec laquelle avaient été clos les travaux scolaires de la précédente. Elle eut lieu le 6 décembre. Outre le Gouverneur et les principaux chefs de service et fonctionnaires de la colonie, le Père Emonet avait invité l'état-major d'une corvette suédoise, la Josephine, et tous les officiers assistèrent en grand uniforme à cette cérémonie. La pièce: « Le départ pour la Californie », les morceaux de chant et de musique vocale réussirent très-bien, et l'auditoire, après quelques paroles du Gouverneur, eut encore l'avantage d'entendre un beau discours du Père Emonet. Revenant sur le sujet qu'il avait traité l'année précédente au collège de St-Pierre du Patrie, il s'appliqua cette fois à signaler en très-beau langage et avec une noble élévation de pensées, les causes des revers de la France, et à montrer, dans la religion et la fidélité aux

traditions chrétiennes qui avaient rendu le pays si grand autrefois, le remède unique à la décadence des mœurs et de l'esprit publics, et la garantie certaine d'un retour à une glorieuse prospérité. (Gazette officielle 12 déc. 71)

— 6. Toutant qu'il l'avait pu, le E. R. Père avait répondu, même avant la fin de l'année scolaire, aux besoins qui s'étaient fait sentir dans le personnel de la C.é, par l'envoi de nouveaux membres. C'est ainsi qu'arrivèrent successivement à la Guadeloupe, les P. P. Costès et Pambour, le 31 oct., et dans la nuit du 24 au 25 nov. le F. Léon. La mission du P. Emonet étant achevée à la Basse-Erre, le E. R. Père avait aussi pourvu à son remplacement comme supérieur du collège, et nommé à cet effet le P. Guilloux. Celui-ci s'embarqua à St Nazaire le 14 nov. amenant avec lui le P. Coquet, et ayant aussi pour compagnon de voyage jusqu'à St Thomas le P. Lang, destiné à la C.é de Port-au-Prince en Haïti. « Le 30 nov., écrit le P. Coquet au E. R. Père, nous arrivions à St Thomas, et le 2 déc. à la Guadeloupe. La traversée eut été des plus heureuses sans un petit accident arrivé au P. Guilloux. A St Thomas, au moment du transbordement du grand paquet sur le petit paquebot intercolonial, le pied lui manque et il tombe à la mer. Heureusement il savait nager et il réussit à se maintenir sur l'eau jusqu'à ce qu'un canot vint le recueillir; il en fut quitte pour changer de vêtements. » (Lett. du 18 Dec. 71)

L'arrivée du P. Guilloux à la Guadeloupe, où il a exercé autrefois le ministère et où il avait laissé d'excellents souvenirs, a été parfaitement accueillie dans la colonie. Mgr^e Reyne tout particulièrement fut heureux de ce choix. Le 3 janv. 1872, il écrivait au E. R. Père: « le P. Guilloux a été reçu avec enthousiasme à la Guadeloupe: Merci une fois de plus de me l'avoir donné. » (Voir Lett^e de Mgr^e Reyne des 5 nov. et 3 janv. 72.)

— 7. Les vacances, en procurant aux membres de la C^{té} un repos bien désirable, permirent aussi quelques petits voyages dans les colonies voisines. Ainsi peu de temps après la distribution des prix, le 12 déc., les P. P. Diquet et Rodier s'embarquèrent pour Antigue. Cédant aux désirs de M. g^r Poirier, le P. Emonet les avait envoyés dans cette colonie anglaise prêcher une retraite à une C^{té} religieuse qui s'y dévoue à l'éducation des jeunes filles. En 1869, le P. Emonet y était allé lui-même accompagné du P. Renaud. (Bull. Tom VII. p. 298.) Les P. P. Diquet et Rodier furent contents de leur petite mission, et, après avoir prêché la retraite aux 10 ou 12 sœurs qui composent la C^{té}, ils en donnèrent une seconde aux enfants du pensionnat. (lett. du P. Emonet, 25 Dec. 71)

Le 6 janvier ils étaient de retour à la Guadeloupe; mais comme la petite vérole était sur le paquebot venu d'Europe qu'ils avaient pris à Antiques, ils ne purent descendre qu'après sept jours de quarantaine, passés sur un îlot auprès de la Basse-Écorse. (lett. 6 janv. 72.)

Le 18 décembre, comme on l'a vu, le P. Emonet, accompagné des P. P. Sigavan et Ray, s'était rendu à la Martinique. Le P. Ray devait émettre ses vœux perpétuels à St-Pierre pendant la retraite annuelle et rentrer ensuite à la Basse-Écorse.

Retardé de huit jours à cause de la quarantaine imposée aux P. P. Diquet et Rodier, la retraite des Pères commença le 14 janvier. Peu de temps après le P. Rodier partit pour la Martinique ainsi que M. Risch, afin de rentrer en France l'un et l'autre. Le personnel de la C^{té} pour l'année qui allait s'ouvrir, se composait ainsi du P. Guilloux, supérieur, des P. P. Diquet, Cadoret, Lecomte, Ray, Coquet, Costes, Pambour, des F. F. Louis de Gonzague, Innocent et Léon, d'un scol^{que}, M. Julien, et de deux ecclésiastiques du diocèse, M. M. LePape et Girard.

— 8. La rentrée des élèves eut lieu le 2 février, fête de la Purification. A la messe, célébrée ce jour-là par le P. Guilloux, assistaient déjà 85 enfants et le lendemain il y en avait 96. (lett. du P. Cadoret 3 et 6 fév. 72.) Ce nombre s'est encore accru plus tard. « Notre rentrée, écrivait le P. Supérieur au E. P. Père, est bonne, Nous avons maintenant 120 élèves et quelques autres nous sont annoncés. Les enfants me semblent assez faciles à conduire. » (lett. 23 fév. 72.)

Une autre lettre du P. Guilloux du mois de mars portait ce chiffre à 130. Les élèves toujours animés d'un bon esprit, se disposaient alors à faire leurs Pâques pendant la Semaine sainte. (lett. in 23 mars 72.)

— 9. C'est dans le courant du mois de mars qu'est arrivé de la Martinique le P. Moricet, destiné par le E. P. Père à remplir auprès des Sœurs de S^t Joseph les fonctions d'aumônier. Depuis l'arrivée de nos Pères à la Guadeloupe, ces bonnes religieuses avaient beaucoup désiré les avoir pour directeurs; comme dans les autres colonies. Mais à l'évêché, les vœux exprimés par les Sœurs n'avaient amené aucune décision favorable, ni de la part des vicaires généraux administrateurs, ni d'abord de la part de M^{gr} Reyné. C'est pendant son séjour en France que Sa Grandeur a voulu régler définitivement les choses à ce sujet et confier aux membres de la Cong^g la direction spirituelle et l'aumônerie de la principale maison des Sœurs dans la colonie. C'est un très-bel établissement appelé Versailles, qui comprend outre la C^g des religieuses, le grand pensionnat qu'elles dirigent à la Basse-Terre. Quelque temps, les vicaires généraux administrateurs avaient rempli eux-mêmes les principales fonctions d'aumônier dans cet établissement. M^{gr} Reyné avait même nommé à ce poste, peu de temps après sa prise de position du diocèse, son Vicaire général, M. l'abbé Guavier, et celui-ci a partagé avec un autre ecclésiastique, plus spécialement

chargé des enfants, les soins de cette aumônerie jusqu'à l'installation définitive du P. Moricet, laquelle a eu lieu peu de jours après son arrivée. (Voir lettres des 20 nov. 70 - 9 et 26 fév., 25 av. 71 - 23 fév. et 23 mars 72)

Cette année, avant l'arrivée du P. Moricet, le Père Guilloux, sur l'invitation de M. Gravier, avait prêché la retraite aux Sœurs de S. Joseph, et, l'année précédente vers la même époque, ces exercices leur avaient été donnés par le P. Pernot. Lui et le P. Guilloux ont aussi prêché les deux dernières retraites des Sœurs de S. Paul de Chartres: la 1^{re} en janvier 1871, la seconde aux derniers jours de février de cette année. (Lett. du Père Emonet 9 fév. 71. P. Guilloux 23 fév. et 23 mars 72)

— 10. Nous avons annoncé dans un des précédents Bulletins (Tom. VIII. p. 667) le départ de Mgr. Reyne, le 1^{er} mars de Paris et le 7 de S. Nazaire. Après une heureuse traversée, Sa Grandeur est arrivée à la Martinique où l'avis de la station de la Guadeloupe est allé la recevoir. Monseigneur est arrivé à la Passe-Cerve vers le 24 mars, et n'a voulu, comme la première fois, aucune réception solennelle. Tout le clergé et tout le diocèse ont été heureux de revoir enfin Sa Grandeur après une absence de plus de sept mois. Malgré la détresse où se trouvait alors la France, Monseigneur avait pu réunir une somme d'environ 130,000^{fr.} pour ses infortunés diocésains.

Sa Grandeur, quelque temps après son arrivée, pour exprimer au P. Guilloux l'estime et l'affection qu'elle lui porte, l'a élevé à la dignité de chanoine honoraire. L'année précédente, au mois de mars, Sa Grandeur avait accordé cette même distinction au P. Emonet. (Lett. de Mgr. Reyne du 7 avril 72 et du P. Emonet 22 et 26 mars 71)

— 11. Cette relation du Bulletin du séminaire ecclésiastique de la Guadeloupe se complète de quelques traits relatifs aux rapports de l'établissement.

avec la colonie, ou aux faits généraux de l'histoire du pays.

Une demande de 10,000 ^{fr.} a été faite par M. Lacombe au conseil général, pour la création et l'installation au collège, d'un cabinet de physique. Cette demande fut portée et soutenue, devant le conseil général, par M. le Directeur de l'Intérieur. Mais, pour différentes raisons, le conseil déclara vouloir ajourner à des temps plus heureux son vote en faveur de la subvention désirée. (Gazette officielle du 9 mai 1871)

— Plus heureuse que la Martinique, la Guadeloupe n'a pas eu de troubles bien sérieux à déplorer, à l'occasion de la proclamation de la République; cependant elle a vu, elle aussi, une certaine agitation se produire dans les esprits. Quelque temps on a cru trouver dans l'incendie de la Pointe-à-Pitre, des menées criminelles qui s'inspiraient à la même source que les attentats des pétroleurs et des assassins de la Commune.

Les élections des députés à l'Assemblée nationale, ont eu lieu pacifiquement. Les deux noms sortis des urnes électorales avec la majorité des suffrages, sont ceux de M. Rollin et Bloncourt. Moins connus que les deux représentants de la Martinique, ils appartiennent comme eux au même parti politique et défendent les mêmes théories républicaines.

On peut dire au sujet de la composition des conseils municipaux ou du conseil général, que les choses se sont passées tranquillement dans la colonie. Cependant à Marie-Galante, petite île relevant du Gouvernement de la Guadeloupe et qui ne compte que deux communes et 14000 habitants, des troubles ont eu lieu à l'occasion des élections faites en mai 1871. Les gendarmes et les soldats réunis pour maintenir l'ordre à St-Louis, la seconde localité du pays, ont été assaillis à coups de pierres par les noirs. Ils ont riposté par des coups de

fusil, et, des agresseurs, un a été tué et et cinq ou six ont été blessés. Une circonstance tout-à-fait regrettable a en outre marqué ce tragique incident: le vicaire de l'endroit, M. l'abbé Roth, a été, à cause de certaines imprudences, arrêté et mis en prison. Ces désordres heureusement n'ont pas eu de suites, et la colonie est restée partout ailleurs tranquille et paisible. (Sekt. P. Emonet des 8 et 22 mai et du P. Cadoret, 22 mai 71)

— Au mois de Juin, un véritable événement pour notre lointaine colonie a été la pose du câble télégraphique sous-marin, reliant la Guadeloupe et toutes les principales îles de l'archipel des Antilles avec les États-Unis et par cet intermédiaire avec l'Europe. Le 30 mai 1871, le steamer anglais, le *Dacia*, mouillait sur la rade de la Basse-terre, et commençait l'immersion du fil télégraphique. L'opération s'est continuée les jours suivants et le 4 juin, la Guadeloupe était rattachée avec Antiques. La ligne s'étend ainsi jusqu'à la Martinique, et c'est par Cablogrammes, (on appelle ainsi les dépêches transmises au moyen du câble sous-marin) que la terrible nouvelle de l'incendie du 18 juillet, a été reçue, et immédiatement répandue à St-Pierre et communiquée à Fort-de-France. La pose du câble a été faite pour ces deux colonies, à la suite d'un traité passé avec la Compagnie télégraphique, The West India Panama telegraph (Voir Commercial du 10 juill. et Gazette officielle du 14 juill. 71)

Rapport

sur l'incendie du 18 Juillet.

La Pointe-à-Pitre s'étendait, comme on sait, entre le canal Vatable et la mer. C'était une ville percée de rues droites, se coupant obliquement et bordées de maisons construites en bois, occupant toute la profondeur des terrains, sans cours intérieures. La partie riche et commerçante était bornée par la rue de l'église, la place de la Victoire et la mer. Au delà se trouvent encore aujourd'hui le théâtre, la caserne, l'arsenal

et les maisons formant le quartier appelé la Nouvelle-Ville.

« L'incendie s'est déclaré le 18 juillet, à huit heures et demie du soir, au premier étage des dépendances d'une maison située au centre du quadrilatère formé par la rue de l'Hôpital, la rue de Nozières, la rue Peynier et la rue Trébauld.

« Au premier cri d'alarme, les secours les plus prompts ont été portés sur les lieux du sinistre par la compagnie de pompiers, les brigades des douanes, les troupes de la garnison, la division d'incendie du vapeur le *Castor* et la population tout entière, encore sous le coup de l'émotion produite par un précédent incendie. Ces secours furent infructueux. Un instant on espéra se rendre maître du feu; mais activé par une brise d'Est inégale et violente, l'incendie gagna l'une des maisons de la rue de Nozières, en même temps qu'il se propageait par la rue Peynier et se communiquait à la pharmacie Napias, située à l'angle de cette rue et de la rue Trébauld; malheureusement on n'avait pu débarrasser à temps cette pharmacie des produits inflammables qu'elle contenait.

« En ce moment le feu était si intense que l'air dilaté produisait des courants concentriques, de véritables tourbillons, qui, plus violents que la brise elle-même, entraînaient et projetaient au loin des débris enflammés de toute nature.

« L'incendie s'attaquait aux maisons de la rue Nozières, au vent et s'avancait dans la rue Trébauld; en même temps que les flammèches traversaient en diagonale la place du marché et mettaient en feu les maisons Planel-Bernoux et Jugla, placées dans la rue d'Arbaud, qui s'embrasait à son tour dans toute sa longueur jusqu'aux quaiis.

« Dès lors il n'était plus possible d'arrêter le fléau: on proposa d'essayer de sauver la ville en abattant quelques maisons à l'aide du canon; mais on dut renoncer à ce moyen comme dangereux et inefficace dans une ville construite en bois. Cependant les troupes de la garnison, la compagnie de pompiers, le détachement de la gendarmerie luttèrent encore, tandis que les officiers et les hommes du *Castor* étaient rejetés dans la rue Trébauld, sans autre espoir que celui de protéger les maisons de l'Ouest. L'une surtout, la maison Champy, semblait résister par sa construction particulière; mais les murs seuls sont encore debout comme pour attester la violence de l'effroyable incendie qui a anéanti la ville. Devant le rayonnement des flammes qui s'élevaient à toute hauteur de l'autre

côté de la rue, nul ne pouvait se maintenir à si petite distance d'une telle fournaise. L'eau projetée se vaporisait instantanément ou, se décomposant, ne faisait que 'alimenter la flamme', alors que le vent lançait dans toutes les directions d'innombrables étincelles.

« Les mansardes de cette maison s'éclairèrent d'abord entre les lames des persiennes, puis bientôt jetèrent des flammes et le bâtiment tout entier s'embrasa.

« Cet épisode s'est plusieurs fois reproduit, et l'on a vu des maisons s'enflammer en même temps sur toutes leurs lignes, comme une pièce d'artifice, et s'effondrer en quelques minutes.

« Les efforts devenaient impuissants. Ni la largeur de certaines rues, ni même des espaces considérables, comme la place du marché et le quartier précédemment incendié, ne pouvaient arrêter les flammes. Il ne restait plus qu'à sauver les édifices publics et quelques provisions pour subvenir aux besoins d'une population qui allait se trouver sans asile et sans pain.

« Pendant que le maire, parcourant la rue Trébault et les quais, faisait jeter à la mer les matières explosibles existant chez quelques commerçants et les vivres déposés dans les magasins déjà menacés, un détachement d'infanterie de marine sauvait les archives de la Banque et aidait à renfermer les fonds de service courant dans le caveau de sûreté, qui heureusement devait résister aux attaques du feu. En même temps l'on mettait en sûreté les registres de la conservation des hypothèques, cette garantie de la fortune publique, les archives de la mairie et des autres services. De leur côté, les hommes du Casor portaient les caisses du trésor sur les quais, où elles furent laissées sous la surveillance de l'avisé et sous la garde d'un factionnaire.

« En ce moment, deux heures du matin, la rue d'Arbaud tout entière était en feu, et les magasins des quais brûlaient d'un bout à l'autre; les bâtiments accostés à ces quais s'enflammaient à leur tour et s'en allaient en dérive après la destruction de leurs amarres. Le Casor, mouillé à deux cents mètres du rivage, était lui-même sous une véritable pluie de feu. Les débris enflammés qui se projetaient jusqu'à cette distance, les chalands, les gabares, les navires déjà embrasés que le courant portait jusqu'à lui, l'exposaient à de graves dangers auxquels il eut succombé sans une surveillance incessante.

« La ville alors n'était plus qu'une vaste fournaise aux extrémités de laquelle deux édifices restaient seuls intacts: le palais de justice et l'hôpital.

« Le dernier bâtiment, environné de tous les côtés par les flammes, était menacé par les maisons en face des pavillons d'entrée et surtout par le logement des saurs, construit en bois et attenant par une galerie couverte qui n'avait pu être abattue qu'en partie au commencement de l'incendie. Le feu y prit plusieurs fois durant la nuit, et c'est grâce aux plus courageux efforts que l'on parvint à arracher à l'incendie cet édifice qui abrite aujourd'hui plusieurs services publics et qui est resté comme une barrière pour préserver l'entrepôt, que le personnel des douanes défendait de son côté.

« Le palais de justice, situé au vent, et gravement menacé durant la nuit, n'avait pas encore été attaqué à 5 h. du matin; mais à ce moment la caserne de gendarmerie et la maison située à l'angle de la rue de l'ancien canal brûlaient et devenaient un danger imminent pour cet édifice qu'il fallait à tout prix sauver. Le découragement était profond; mais quelques hommes de cœur, ranimés par les paroles du maire, firent un effort suprême et arrêtèrent l'incendie qui déjà gagnait le bâtiment. Cet effort ne devait pas être le dernier. À 7 h. le feu prenait encore; mais des hommes de bonne volonté parvinrent à démolir une partie de la toiture, que le jet des pompes ne pouvait atteindre, et enlevèrent à l'incendie les moyens de se propager et de consumer, sans aucun doute, les quelques maisons encore debout dans les faubourgs.

« Cependant l'incendie, tournant la rue des Francs-Maçons, regagnait encore le haut de la rue Trébault et menaçait les quartiers voisins. Enfin à 9 h. l'on parvint, grâce au concours infatigable de tous, à abattre les maisons qui formaient l'angle de la rue Trébault et de la rue des Francs-Maçons.

« L'incendie avait accompli son œuvre: le désastre était complet. Des ruines encore fumantes attestaient seules que là il existait la veille une ville florissante et prospère, qui faisait l'orgueil de ses habitants.

« Dans le périmètre que nous avons décrit plus haut, huit cents maisons avaient été détruites; il ne restait plus que des murs calcinés, des balcons tordus, des candelabres brisés ou fondus, et, chose sans exemple peut-être, de tous ces édifices pas un morceau de bois que l'effroyable incendie n'eût réduit en cendres. Sur tout le prolongement des quais de l'entrepôt des douanes à la darse du carénage, tous les magasins avaient disparu. Des richesses qu'ils renfermaient, on ne voyait

plus que des débris fumants de tonneaux, et de caisses brûlant avec les marchandises qu'ils contenaient; des matières grasses enflammées projetant vers le Ciel des gerbes immenses; des amas de sucre roulant vers la mer des torrents de feu qui, plus tard, prenaient l'aspect de laves refroidies; des pierres calcaires qui, sous une chaleur intense, devenaient lumineuses comme si elles brûlaient à leur tour.

„ Ce spectacle sinistre a duré plusieurs jours. Pendant ce temps, toute une population de 12,000 âmes se trouvait sans asile, n'ayant pour refuge que l'abri insuffisant des maisons basses des faubourgs, qui remplacent aujourd'hui ces riantes demeures où le luxe européen se mariait si bien avec les nécessités de la vie coloniale. Plus d'un négociant, la veille encore habitué à toutes les aises d'une vie facile, se voyait forcé de chercher un refuge sur les bords malsains du canal Vatable.

„ Là où s'élevait une cité que nous nous plaisions à entendre appeler la reine des Antilles, n'existe plus qu'un amas de débris. Le cœur se serre d'une indicible tristesse quand on parcourt ces ruines désertes à l'heure où le travail a cessé, rappelant ces villes que la mort a touchées depuis longtemps et que l'on montre encore à la curiosité du voyageur.

„ Moins puissant que les calamités qui nous accablent, l'esprit public se raidit contre l'adversité. L'activité commerciale se manifeste avec énergie; chacun s'est remis à l'œuvre au lendemain du désastre, et veut arracher au sort ce qu'il nous a ravi.

„ Le Gouverneur, accouru avec les chefs d'Administration au premier avis de la catastrophe, quand la ville brûlait encore, ranime les courages par ses généreuses paroles; tandis que son infatigable prévoyance assure les premiers besoins, et qu'il fait partager à tous son inébranlable confiance.

„ Tant de noble résignation, de constance dans l'infortune, une foi si persistante dans l'avenir ne peuvent rester impuissantes. Dieu aidera le courage, et la Pointe-à-Pitre renaîtra de ses cendres.

Cette lecture faite, la Commission nommée pour se rendre compte des causes et des suites de l'incendie, atteste l'exactitude des faits qui sont énoncés dans ce rapport.

Le Rapporteur
E. Nesty.

Trinidad.

Ct^é de Port - d' Espagne.

de Juillet 1870 à Avril 72.

1. Affiliation au collège royal. Avantages - Examens de Cambridge. - 2^o Constructions, et Réparations. Dons divers. - 3. Prières p^r l'Église. Denier de St. Pierre. Prédications. Bénédiction des nouveaux bâtiments du Collège. - 4. Distrib^o des prix. - 5. Epidémie de petites vérole. Rentrée. - 6. Retraites. Vaux perpét^{ls} Personnel. - 7. Paroisse de Diego. Martin confiée à nos Pères. - 8. Retraites prêchées aux S^{rs} de St. Joseph, à Castrie (St^e Lucie).

— 1. Au dernier Bulletin de la Ct^é de Port - d' Espagne, il était parlé des propositions faites au P. Corbet par le Gouverneur, Sir Gordon, pour obtenir l'affiliation du collège dirigé par nos Pères, au collège royal qu'entre-
tient le Gouvernement anglais dans la colonie. La question méritait d'être prise en considération, tant à cause des avantages que présentait cette affiliation pour l'établissement et les élèves que par suite des vœux des familles catholiques et des intentions et des desirs de l'autorité ecclésiastique diocésaine elle-même. M^o le C. R. Père, après mûr examen des propositions faites par l'Administration coloniale, a-t-il autorisé le P. Corbet à les accepter. C'est au mois d'octobre 1870 que le Conseil d'éducation déclara dans une de ses séances, l'établissement affilié au collège royal. Bien que cette aggrégation ne constituât pas alors un engagement un engagement définitif, elle n'en assurait pas moins dès lors au collège les avantages et les privilèges qu'elle comporte. (Lett. 8 nov. 70.)

« Nous n'avons, dit le Bulletin de la Ct^é, qu'à nous louer de cette mesure. Elle n'entraîne pour notre collège ni contrôle ni surveillance, ni immixtion d'aucune sorte de la part du Gouvernement, et elle apporte d'importants

avantages. Le seul inconvénient à signaler consiste dans les examens communs qui doivent avoir lieu trois fois par an entre nos élèves et ceux du collège royal. Mais nous ne croyons pas que ces trois examens soient conservés long-temps, et la petite expérience que nous venons de faire le prouve déjà; car il n'y en a eu que deux pour cette année, et il ne doit y en avoir qu'un seul dans le courant de 1872. D'ailleurs, lors même que ces examens seraient conservés, ils n'offrent qu'un inconvénient relatif qui peut facilement se changer en avantage, si nos élèves l'emportent sur leurs concurrents.

« Mais triompher aux examens voilà le point difficile: car nous ne sommes pas ici en face d'une école ou d'un collège purement nominal, comme cela se voit dans d'autres pays. Le collège royal, avec lequel nous avons à lutter, est installé de manière à nous faire maintenant et long-temps encore une concurrence très-sérieuse. Ce collège d'abord a un personnel tout-à-fait anglais et assez distingué; puis, que les maîtres possèdent tous des titres et des grades universitaires. Ensuite les études qu'on y fait sont très-solides, on ne saurait le contester, surtout sous le rapport des mathématiques, et jusqu'ici les élèves de ce collège ont remporté chaque année de brillants succès aux examens de l'Université de Cambridge.

« Les choses ne sont pas encore définitivement réglées et établies par rapport à nos examens communs, le Gouverneur précédent, Sir Gordon, avait proposé comme examinateurs deux ou trois professeurs de chaque collège. On n'en a pas tenu compte, et les examens ont été faits, les copies corrigées par les seuls professeurs du collège royal. Le P. Supérieur en a fait l'observation au Gouverneur, qui a reconnu la justice de cette réclamation, et nous pouvons espérer que prochainement tout va être arrangé pour le mieux.

« D'un autre côté, les avantages de cette affiliation sont sérieux, et d'abord par les secours pécuniaires qu'elle nous procure. Chaque mois, en effet, le Supérieur reçoit 1000[£] d'appointements, soit 12,000[£] par an. Une somme à peu près égale est encore obtenue par le collège, comme résultat des examens. Un second avantage qui résulte de l'affiliation, c'est la faculté que nous avons de présenter des élèves aux examens de l'Université de Cambridge et de Londres, où ils peuvent recevoir un grade universitaire.

— 2.^o Cet examen, par son importance répond à peu près à ceux du Baccalauréat dans les Universités de France. Il est tout entier par écrit et comprend une douzaine de compositions, auxquelles les élèves consacrent une semaine entière. Les matières de ces compositions sont envoyées de l'Université de Cambridge; et c'est à cette Université que sont adressées les copies des candidats pour être corrigées et classées. Jusqu'ici nos élèves n'ont pas été heureux à ces examens. En décembre 1870, nous n'avons eu qu'un sujet admis, sur cinq qui se présentaient. Il est vrai que leur préparation n'avait été que de 6 mois environ. Le lauréat est parti pour Dublin où il fait ses études de médecine aux frais de la colonie, car un des avantages assurés par le pays aux quatre premiers élèves reçus, c'est une subvention annuelle de 3750[£] fournie pour trois ans et au moyen de laquelle ils peuvent s'ouvrir une carrière en achevant leurs études en Angleterre ou en Irlande.

« Cette année, nous n'avons pas obtenu d'admission au dernier examen de Cambridge. Le collège royal au contraire en a eu trois, et les sujets reçus ont passé avec honneur. Dans le pays, où l'on juge en général sur la simple apparence des choses, cela semble donner une grande supériorité au collège royal sur notre établissement. Mais les hommes sérieux reconnaissent

cependant que nos élèves, au lieu d'être inférieurs à ceux du collège royal, ont un meilleur fond d'instruction: ils l'ont fait voir du reste aux examens communs. Cette différence dans les succès universitaires résulte donc d'une certaine manière plus habile de préparer aux difficultés spéciales des examens, pour lesquels, soit dit en passant, nous avons lieu de croire que tout ne se passe pas d'une façon bien loyale. Le P. Supérieur en a fait des observations au Gouverneur et il compte sur un décret pour obtenir de sa part certaines améliorations désirables. (Voir lett. 8 oct. et 8 nov. et compte rendu 1870 - lett. 26 av. 72.)

« Au commencement de l'année 1872, il a fallu faire subir une petite modification au règlement suivi jusqu'alors. En effet, le Gouvernement a fait venir d'Angleterre deux professeurs de Physique et de Chimie pour le collège de la Reine. Comme nous ne pouvions mettre ces deux cours sur le même pied dans notre établissement, le E. R. Père nous a autorisés à conduire nos élèves au collège royal, à la condition de prendre les précautions voulues pour qu'il n'y ait ni mélange, ni rapports. Plus tard, nous l'espérons, il nous sera donné d'échapper à cette sujétion en établissant les cours d'une manière aussi complète que cette concurrence semble l'exiger. » (lett. 7 et 8 oct. et 8 déc. 71)

— 2.^o Dans le courant de l'année 1871 différents travaux de réparation ou de construction rendus nécessaires pour le collège, ont été autorisés par le E. R. Père, et exécutés grâce à un heureux concours de circonstances vraiment providentielles. Il s'agissait d'abord, comme réparations, de couvrir en zinc galvanisé une partie des bâtiments et de restaurer le mur de clôture en y ajoutant une espèce de hangar ou de galerie couverte.

« Pour réunir au moins une partie des fonds nécessaires, » je me hasardai, dit le P. Corbet, à écrire au Gouverneur, lui exposant la détresse où nous étions,

et le priant de me faire percevoir les arriérés de mon traitement de supérieur depuis le jour où notre affiliation avait été prononcée par le conseil d'éducation de la colonie, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1870. Eût le monde m'en dissuadait, parceque, disait-on, il n'y avait pour nous d'allocation votée sous ce titre, qu'au budget de 1871 j'adressai néanmoins ma lettre au Gouverneur, en recommandant aux Sœurs de St. Joseph de prier leur P. Pâtion pour le succès de cette démarche. Deux jours après, je reçois de Son Excellence une réponse des plus bienveillantes, par laquelle il me mandait d'aller au Trésor toucher mon traitement. Ce fut une somme de 2500 \$ qui me fut aussitôt payée.

« Le même jour, le fils d'un riche négociant de la ville, M. Lombard, que j'avais assisté à son lit de mort, vint me remettre un billet de 2500 \$. C'était un legs que son Père avait fait en notre faveur. Je devenais ainsi, d'une façon bien inattendue, possesseur de 5000 \$ aussi eûmes-nous soin de remercier St. Joseph avec une vive reconnaissance, et aussitôt je fis commencer les travaux. En outre, un Monsieur de la ville nous a offert tout le bois nécessaire pour la construction du hangar. » (Lett. du 20 janv. 71.)

« Ce Monsieur s'est aussi offert à nous fournir les principales pièces de bois à employer pour la construction d'une des ailes qui nous restait à élever afin de compléter le bâtiment du collège. Cependant comme il s'agissait de construire surtout en bois, ces pièces principales ne pouvaient former qu'une portion réduite des matériaux nécessaires. Aussi le P. Supérieur a-t-il de nouveau recouru au Gouverneur, sollicitant de Son Excellence la faveur de couper dans les forêts de la Couronne les bois qu'il nous faudrait employer pour l'achèvement de notre maison. La pétition a obtenu un gracieux

accueil et l'autorisation a été accordée. De plus, un des habitants de Port-d'Espagne, M. Paul Giuseppi, a voulu faire transporter à ses frais jusque chez nous les bois coupés dans la forêt; de sorte que nous n'avons eu à payer que la main d'œuvre des hommes employés à l'abattage. Les travaux ont marché rapidement, et, dans les premiers jours de décembre, une aile longue de 60 pieds et large de 24 se trouvait ajoutée au bâtiment principal. (Lett. n. 24 mai, 8 août et 8 oct. 71)

Non content de nous transmettre le legs pieux qu'avait fait son père, M. Ambard, qui a toujours été bien dévoué à notre établissement, voulait nous acheter le terrain voisin de notre maison. Il en offrait 10,000^{fr} au propriétaire, et certes, celui-ci retrouvait ainsi largement la valeur de son immeuble. Mais il a voulu élever ses prétentions à 15 mille francs, et l'affaire n'a pu se conclure. Depuis, M. Ambard est parti pour Marseille où il a l'intention de se fixer avec sa femme. Avant de quitter la Trinidad, il nous a fait divers cadeaux d'assez grande valeur et nous a laissé, entre autres dons, sa vaisselle qui lui a coûté plus de 2000^{fr} en France, il y a trois ans. Il nous a aussi répété qu'il ne renonçait pas au projet de nous faire obtenir le terrain désiré. (Lett. n. 24 nov. 71)

— 3. Pendant la durée des tristes événements qui ont désolé notre malheureuse patrie, nous avons gémi sur les désastres et les humiliations dont la France était frappée. En fils dévoués de la Cong^g, nous avons pris également une part bien vive aux épreuves qu'a eu à subir notre maison-mère, et aux pénibles angoisses causées par cette triste situation à notre E. P. Père et aux Supérieurs majeurs de notre Institut. Enfin la pensée des malheurs de l'Eglise et des persécutions endurées par le Souverain Pontife, a encore contribué à nous jeter dans le plus grand accablement et la plus profonde

tristesse. Désirant venir en aide, nous aussi, à la pauvreté du Père commun des fidèles, nous avons imaginé de donner une soirée en faveur du Denier de St-Pierre. Nous en avons fait imprimer le Programme et les billets d'entrée, les élèves les ont ensuite distribués moyennant finances. Cette petite industrie nous a réussi au-delà de nos espérances, et la soirée a produit la jolie somme de 800^{fr.}.

Le Gouverneur et sa femme, ainsi que tous les notables de la ville et de la Colonie, ont bien voulu nous honorer de leur présence. Nos élèves ont été chaleureusement applaudis dans leurs déclamations anglaises, françaises et espagnoles. A la séance se trouvait aussi le Principal du Collège royal. Quelques jours après, il a dit au P. Supérieur, qu'il n'aurait jamais cru qu'on pût obtenir parmi nos créoles cette perfection de déclamation qu'il avait admirée chez nos jeunes acteurs.

Au commencement du mois de mai, M^{gr} Gonin, Archev. de Port-d'Espagne, avait ordonné un Triduum de prières pour l'Eglise et le St-Père. Tout le collège se rendait à la cathédrale pour les exercices religieux, et la musique instrumentale de l'établissement jouait pendant les cérémonies. Durant le triduum, il y a eu offices solennels et sermon deux fois par jour. Monseigneur lui-même a prêché le premier, et le P. Supérieur, invité pour la circonstance, a donné un sermon sur le Pape ce même jour, à la cérémonie du soir. L'assistance a été très-nombreuse.

Le 4 août 1871, fête de St-Dominique, le P. Sup^{er} a été encore invité à prêcher le panegyrique du Saint-fondateur des Frères Prêcheurs. Il y avait eu grand concours de prêtres et de fidèles ce jour-là à la cathédrale. M^{gr} Gonin et les Pères Dominicains se sont montrés bien satisfaits de la solennité, et ils ont remercié avec effusion le P. Supérieur de la part pour laquelle il y avait

contribué par sa belle prédication.

« L'an dernier, 1871, la fête de l'Immaculée-Conception a été célébrée en notre collège avec un éclat inaccoutumé. A la solennité de la Fête patronale, s'ajoutait celle de la Bénédiction de la nouvelle maison. Nous avons eu deux Archevêques pendant la journée : Mgr l'Archevêque de Caracas⁽¹⁾ (Vénizuela) a officié pontificalement le matin, et Mgr l'Archevêque de Port- d'Espagne a fait la Bénédiction de la maison et a donné le salut du S: Sacrement. Les personnages les plus influents de la colonie se sont rendus à l'invitation du P. Supérieur et ont passé avec nous au collège la plus grande partie de la journée.

« Avant le salut, qui a suivi immédiatement la Bénédiction de la maison, le P. Supérieur a pris la parole, et dans une allocution tout entière sur l'Education et l'Instr. telle, qu'elles sont données au collège, il a rappelé aux parents leur devoir et leur mission auprès des enfants ou des jeunes gens une fois que ceux-ci ont quitté les bancs du collège. L'avis a été bien reçu par les auditeurs et jugé très utile et très à propos, puisqu'il y a tant de parents qui se montrent si faibles pour leurs enfants et si peu soucieux d'exercer la vigilance comme il conviendrait.

— 4. « La distribution des prix a eu lieu le 15 décembre dernier. C'est la seconde fois qu'elle se fait sans la solennité usitée par le passé. Mgr l'Archevêque et le P. Prieur des Dominicains y ont seuls assisté. Le nombre de livres de prix avait été aussi considérablement réduit. Les distributions solennelles, comme on les a en France, ne sont nullement en usage en Angleterre, et l'on n'a pas non plus distribué cette quantité de livres qu'on donne dans nos collèges français. Il n'y a qu'un seul prix pour chaque matière générale :

(1) Mgr l'archev. de Caracas, a été chassé de son diocèse à la suite des troubles excités depuis longtemps dans la République de Vénizuela, par le parti révolutionnaire. C'est à la Trinidad que Salazar attend le rétablissement de l'ordre pour pouvoir rentrer au sein de son troupeau maintenant sans Pasteur. Malgré le rapprochement des deux pays, la Trinidad reste complètement étrangère aux commotions politiques dont souffre la République Colombienne. (Sept: 24 mai et 8 Dec. 71)

par ex. un prix pour le latin, un pour le grec, un pour l'histoire, un pour les mathématiques etc. etc.. Une sérieuse raison qui nous a fait abolir les grandes Distributions des prix, c'est le manque de temps pour les préparer. La Distribution des prix est immédiatement précédée de huit jours d'examen de concours, pendant lesquels les élèves sont très-occupés. Il leur serait donc impossible de se livrer aux préparatifs que demande toute réunion publique qui doit être solennelle.»

— 5. « Nous avons hâte de voir arriver les jours de vacances, à cause de l'épidémie de la petite vérole qui existait dans le pays depuis deux mois déjà, et qui commençait à sévir au mois de décembre de manière à répandre la consternation dans toute la ville.

« Nos élèves sont allés en vacances sains et saufs, mais l'épreuve les attendait chez eux. Un grand nombre, en effet, ont été atteints du cruel fléau et deux ont succombé.

« Dès que l'épidémie a commencé à sévir avec force, aucun paquebot n'a voulu recevoir des passagers. Si peine pouvait-on trouver à s'embarquer sur les navires marchands; et encore, à leur arrivée dans les colonies voisines, ces bâtiments étaient soigneusement mis en quarantaine. Cette difficulté d'entretenir avec la Trinidad les relations commerciales, fit beaucoup enchérir les denrées d'importation étrangère, et ce fut pour le pays une période deux fois calamiteuse qu'il eut à traverser. Cette sorte d'interdit, jeté sur la colonie dans le courant d'octobre dernier, n'avait pas encore été levé au 26 avril de cette année. (Selt. du 26 av. 79.)

« Grâce à la protection des S. S. C. C. de Jésus et de Marie et à St Joseph, personne dans la C^{te} n'a été même légèrement atteint; et cependant non seulement nous étions entourés, de maisons où le mal faisait de nombreuses victimes; mais les Pères étaient fréquemment appelés auprès des malades pour leur donner les secours et les

consolations de la religion. La mortalité a atteint, à une certaine période, les chiffres effrayants de 30 à 40 victimes par jour. Rien d'horrible et d'extraordinaire comme les caractères que revêtait ce mal hideux : c'était moins, au dire des médecins, une petite vérole simple qu'une sorte de peste compliquée de cette maladie. (Séct. du 8 déc. 71)

« Le fléau n'a guère été en décroissant que vers le milieu de février. Nous avions fait notre rentrée dès le 15 janvier, et grâce à Dieu, nous n'avons pas eu à nous repentir de cette mesure, malgré les craintes que nous exprimaient les médecins. Cependant peu d'élèves ont osé faire acte de présence dès les premiers jours, de sorte que le premier semestre s'écoulera sans que nous réunissions peut-être la moitié de nos jeunes étudiants. (Séct. 21 janv. 72.)

« L'année dernière, à pareille époque, l'établissement comptait 115 élèves, dont 55 internes et 60 externes. Plus d'une quinzaine d'enfants appartenaient à la République de Vénéguela. » (Compte-rendu de 1870.)

— 6. « Dans le courant de 1871, nous avons eu deux grandes retraites de huit jours. La première faite pendant la semaine sainte, était celle de 1870, que nous n'avions pu placer pendant les vacances de Noël de cette année-là. Au terme de ces exercices, le F. Auguste prononça ses vœux perpétuels. (Séct. 24 mai 71) La seconde de ces retraites a eu lieu en décembre dernier. Nola célébra la cérémonie de clôture, tous les membres de la C.^{te} firent avec ferveur la rénovation de leurs saints engagements, et le P. Brown eut le bonheur d'émettre ses vœux perpétuels. Le C. R. Père l'avait autorisé à se rendre à la Martinique, pour se joindre aux Pères qui devaient, à St-Pierre, prononcer ces mêmes engagements entre les mains du P. Emonet; mais, par suite de la défense portée à bord des paquebots de recevoir des passagers, il ne put profiter de cette faveur. (Séct. 21 janv. 72)

« Pendant cette seconde retraite nous est arrivé;

le 22 décembre, le P. Conyngham, parti le 29 oct. de la Maison-Mère. Ce cher Père était annoncé et attendu depuis longtemps, et notre impatience à le recevoir nous rendit plus heureux de sa venue. Ayant fait la traversée à bord d'un navire à voiles, il s'était trouvé bien fatigué du voyage, mais, comme ce bâtiment était à destination de la Martinique, notre confrère a pu se reposer pendant quinze jours à la Cité de St. Pierre, en attendant le packet anglais qui devait nous l'amener à la Trinidad.

« Malgré l'arrivée du P. Conyngham, nous eussions désiré plus de renfort pour nous permettre de mieux répondre aux différentes œuvres confiées à la Cité. »

— 7. Un nouveau ministère est en effet venu absorber les loisirs que pouvaient laisser les occupations du collège. Il avait été convenu avec l'autorité diocésaine lors de l'acceptation du collège de la Trinidad, que lorsque les circonstances le permettraient, nos Pères pourraient aussi s'occuper du ministère paroissial. Aussi dans ces derniers temps le P. Supérieur, avec l'autorisation du E. R. Père, demanda à Mgr. Gonin la desserte d'une paroisse. C'était afin d'étendre notre action pour le bien des âmes et en même temps avoir un lieu de repos et de changement d'air pendant les vacances ou dans des cas de maladie. Il nous fallait, dans ce but, une paroisse rapprochée de la ville et dans un quartier salubre. Monseigneur a pleinement répondu à nos désirs. Il avait déjà promis l'an dernier, au P. Supérieur de nous céder la paroisse de Diego Martin, dès qu'il pourrait la rendre vacante. Le E. R. Père de son côté, ayant autorisé l'acceptation, Monseigneur nous confia, le 1^{er} juin 1871, l'administration de cette paroisse. Le quartier où elle est située est réputé le plus sain de la Colonie. La population, presque tout entière catholique, est bonne et très-dévouée au prêtre. Il y a cependant une église anglicane

et un ministre résidant dans la localité.

« La paroisse a été diversement éprouvée dans ces derniers temps. Un souvenir bien sinistre qui s'y rattache, c'est l'assassinat du curé de l'endroit, M. l'abbé Jouin, prêtre zélé qui avait rempli avec dévouement pendant 4 ans, auprès des habitants de cette localité, les fonctions de son ministère. Nous avons déjà porté à la connaissance de nos confrères cet horrible attentat, qu'un affreux mystère enveloppe toujours. (Bull. Tom VII. p. 711) C'est le 10 février 1870 que le crime a été commis. Les assassins supposés et ceux que l'opinion publique charge de ce forfait, ont comparu devant la justice; mais faute de pièces et de preuves décisives, ils ont été acquittés par le jury.

« Ce malheur, joint au peu de sympathie qu'a su inspirer le successeur du pauvre abbé Jouin, a produit une impression des plus pénibles dans tous les esprits et a refroidi la piété chez beau coup d'habitants du lieu. Mais, quand ils ont appris la nomination d'un des Pères du collège, ils ont partout donné des marques non équivoques de la satisfaction la plus vive.

« C'est le P. Muller qui a été présenté à Mgr. L'Archevêque par le P. Supérieur pour être plus spécialement chargé des fonctions de curé, et Sa Grandeur l'a agréé immédiatement et l'a fait inscrire au cadre du clergé paroissial de la colonie. Les prêtres du diocèse, loin de voir cette nomination de mauvais œil, en ont été au contraire très contents.

« Le P. Supérieur, au nom de Mgr. l'Archevêque, a installé le P. Muller dans sa paroisse et dans son église, le dimanche de la S^{te} Trinité. Cette cérémonie a bien fait la joie de tous les paroissiens.

« Cette joie de leur part n'est pas un sentiment stérile, car ils ont donné avec empressement leur concours pour la construction d'une école et d'une maison

destinée aux Sœurs. Cette construction, pour laquelle les paroissiens ont fourni presque tous les matériaux, touche à son achèvement, et, dans un mois environ, on pourra ouvrir cette école si désirée du Pasteur et des fidèles.

Le P. Muller a déjà fait un grand bien dans la paroisse, malgré le peu de temps qu'il a pu y consacrer, étant resté Professeur au collège jusqu'à la fin de l'année 1871. Il se propose du reste, de donner plus tard, pour le bulletin, un petit aperçu sur les œuvres et l'état religieux de la localité. (Lett. 8 juill. et 8 sept. 70 - 12 et 24 mars 71 - 8 mars 72)

— 8. Comme ministre extraordinaire, nous devons mentionner ici la retraite que le P. Corbet a prêchée en janvier 1871 aux religieuses de St. Joseph à Castries, chef-lieu de l'île St^e Lucie. Ce séjour a été très-consolant pour le P. Supérieur à cause du bon esprit qu'il a pu constater dans cette C^{te} comme lors de sa 1^{re} retraite, donnée en 1869. Cette C^{te}, composée de 14 religieuses, dépend de la maison principale des Sœurs à la Erinidad. Le P. Supérieur a reçu également une gracieuse hospitalité de la part de M. l'abbé Erouette, curé de Castries, lequel a longtemps habité la Erinidad et a toujours conservé avec notre maison les meilleures relations. Le P. Supérieur a donné aussi quelques prédications à l'église paroissiale.

„Après avoir terminé la retraite à St^e Lucie, il avait à attendre quelque temps encore l'arrivée du packet pour s'en retourner à la Erinidad; mais le jour même de la clôture s'est présentée une occasion pour la Martinique, et il a été heureux d'en profiter pour voir et embrasser nos chers confrères des différentes C^{tes} de cette colonie. Il leur est arrivé à l'improviste, mais n'en a pas moins été accueilli avec une touchante cordialité. Le séjour a été des plus agréables. L'arrivée

du paquebot anglais sur lequel le P. Supérieur devrait prendre passage l'a forcément abrégé. Après 4 jours passés à la Martinique, le P. Corbet arrivait, le 4 février 1874, à Port. d'Espagne.»



Nouvelles récentes des Ctes.

— Le C. R. Père a reçu de Zanzibar, une lettre où le P. Baur annonce d'épouvantables ravages causés, le 15 avril, par un furieux ouragan. Presque tous les bâtiments de la Mission, soit à Zanzibar soit à Bagamoyo, ont été détruits ou gravement endommagés et la majeure partie des récoltes est perdue. Grâce à Dieu, nos confrères n'ont eu à déplorer aucun accident pour les personnes, tandis que l'on compte ailleurs un très-grand nombre de victimes.

N. B. — Les diverses Ctes de France sont priées d'envoyer leurs bulletins à la Maison. Mère pour le 1^{er} juillet au plus tard, et les autres maisons d'Europe pour le 20 du même mois.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Décret portant acceptation de la direction du Petit-Séminaire de Port-au-Prince (Haïti), ainsi que de la desserte de la paroisse Ste Anne de la même ville, et érigeant à cet effet deux nouvelles C^{tes}. (Déc. du 19 mai 1872, Fête de la Pentecôte).

Depuis quelque temps déjà, deux nouvelles œuvres ont été confiées à nos Pères d'Haïti. La plus importante est celle du Petit-séminaire S^t-Martial, fondé par M^{gr} du Cosquer, à Port-au-Prince, en 1865. Le Prélat nous en avait dès lors offert la direction, en même temps que celle de son grand-Séminaire à Paris. Il comprenait que pour cette œuvre des plus importantes pour la régénération morale et religieuse de sa Mission, mais aussi des plus difficiles et des plus pénibles, dans les pays tropicaux surtout, il ne trouverait pas facilement des prêtres séculiers disposés à s'y dévouer. À ce point de vue, c'était une œuvre qui rentrait bien dans nos fins, de même que les établissements du même genre que nous avons en d'autres colonies. Le E. R. Père avait d'abord accepté, mais ensuite, il crut devoir se dégager, soit à cause du nombreux personnel qu'il aurait fallu fournir, soit à cause des difficultés qu'il craignait dans les rapports de nos Pères avec l'Archevêque d'Haïti, lesquelles se produisirent en effet plus tard.

M^{gr} du Cosquer commença donc son petit-séminaire avec les prêtres qui l'avaient suivi dans sa Mission.

Mais la plupart préféraient naturellement le 5^e ministère, qui, avec une position moins assujettissante, leur présentait à la fois plus d'avantages et plus d'attraits. Aussi pour donner à l'œuvre les garanties nécessaires de stabilité et de succès, l'expérience montra la nécessité de recourir à une Cong.^e religieuse.

Le Supérieur même du Petit-Séminaire, M. l'abbé Ribaud, comprenait particulièrement cette nécessité, et dans le voyage qu'il fit en Europe en 1869, il s'en exprima plusieurs fois au C. R. Père, à Rome, en manifestant en même temps le désir de nous remettre cette œuvre entre les mains.

Celle était aussi la pensée de Mgr. Guilloux, et lorsque après la mort de Mgr. du Cosquer, il fut placé par le Souverain Pontife à la tête du clergé d'Haïti, il en écrivit en ces termes au C. R. Père, par une lettre du 6juill^t 1870: " Je m'empresse de vous demander un service pressant pour nous, et qui mettra en Haïti votre chère Cong.^e à même de réaliser un grand bien. Je voudrais vous confier la direction de notre Petit-Séminaire collégé. C'était là ma pensée dès le début, je l'avais communiquée à Mgr. du Cosquer. Aujourd'hui, je sens de plus en plus combien il serait avantageux pour cette œuvre d'être remise entre vos mains, "

Mgr. Guilloux devait bientôt venir en France pour se faire sacrer et traiter des affaires de sa mission. Dès son arrivée en Europe au mois de Décembre 1870, il se rendit à M. L. de Langonnet, où se trouvait alors le C. R. Père, pour s'entendre avec lui spécialement au sujet de son œuvre de prédilection; et plus tard, il alla encore le trouver à Solençon, durant les événements de la Commune, au mois de mai 1871.

Tout en réservant l'avis du Conseil qu'il ne pouvait en ce moment réunir, le C. R. Père ne crut pas devoir se refuser aux instances du Prélat, et il accepta, du moins

conditionnellement et provisoirement, pour la Cong^g, la direction du Petit-Séminaire de Port-au-Prince, comme étant le complément de l'œuvre du Grand-Séminaire Haïtien que nous avait confié M^{gr} du Cosquer, en la joignant au séminaire du St-Esprit à Paris.

Plus tard cependant, M^{gr} Guilloux déclara qu'il ne pouvait continuer l'établissement du Grand-Séminaire, comme l'avait fait M^{gr} du Cosquer. D'autre part il y avait encore à régler les conditions relatives au Petit-Séminaire lui-même. Ce qui fit de nouveau remettre en question l'acceptation de cette œuvre. (Conseils des 21 juill. et 31 août 1871 - Lett. du C. R. Père du 23 juill. 1871.)

Néanmoins, avant de repartir pour Haïti, M^{gr} Guilloux fit de nouvelles démarches auprès du C. R. Père, en priant de ne pas abandonner une institution aussi utile pour le bien et l'avenir religieux de sa Mission. Nos Pères d'Haïti, consultés eux-mêmes à ce sujet, exprimèrent, d'après l'essai déjà commencé, un avis conforme aux vœux du Prélat, par une information du 21 sept. 1871. Le Conseil, en conséquence, a cru devoir les autoriser à continuer, du moins jusqu'à nouvel ordre.

— On a vu également au Bulletin d'Haïti (Poul. tom. VII. p. 348) que nos Pères exerçaient à Port-au-Prince le ministère paroissial. Dès le 17 sept. 1869, M^{gr} Guilloux les avait appelés à desservir tout un quartier de la ville désigné sous le nom de Morne-à-Eau. Plus tard, le jour de Pâques, 17 avril 1870, M^{gr} Guilloux érigea cette desservance en paroisse sous le vocable de St-Dunne, et elle vint tout récemment, (mai 1872,) d'être reconnue officiellement comme telle, par le Gouvernement Haïtien. (Lett. du L. Lang. 9 mai 72.)

Ce quartier assez considérable, offre au zèle de nos missionnaires une population nombreuse à évangéliser. Ce sont en général des gens pauvres, dénués d'assistance spirituelle, auprès desquels il y a un bien sérieux à faire. Nulle œuvre

ne pouvait nous mieux convenir, eu égard à la fin spéciale de la Cong^g. D'autre part la proximité du Petit-séminaire et de Pétionville offre à nos Pères la facilité de se voir et de s'entre-aider au besoin. Le C. P. Père a donc cru devoir accepter la desserte de cette paroisse, tout en conservant d'ailleurs le poste de Pétionville que nous avons depuis notre arrivée en Haïti.

— Nous avons donc en ce moment dans cette île, trois maisons différentes : celle du Petit-séminaire-collège, celle de la paroisse *S^te Anne*, et celle de Pétionville ou de la Coupe. D'après la décision du C. P. Père, en date du 1^r jour de la Pentecôte, 19 mai 1872, elles sont constituées comme il suit :

La maison du Petit-séminaire est érigée en *C^te de Pères et de Frères*, selon les besoins de l'œuvre, sous le titre de *C^te de S^t-Martial*, Patron de l'Établissement,⁽¹⁾ et établie, à cause de son importance, comme chef-lieu de nos diverses *C^tes d'Haïti*.

La maison chargée de la desserte de la paroisse *S^te Anne* est établie en vice-*C^te de Pères*, sous le même vocable de *S^te Anne*.

Enfin la maison de Pétionville est également établie en vice-*C^te de Pères*, relevant, comme la précédente, de la maison principale de *S^t-Martial*.

II. Admissions de Scolastiques. Ont été admis par le C. P. Père à faire leur oblation comme scolastiques :

Au Petit Scolast^t de Blackrock, par décret du 23 avril.

Mr. No. Concannon, Pat. de rel. *S^t-Patrick*. M^{re} Joseph,⁽²⁾

Carey (Patrick), Pat. de rel. *S^t-François-Xavier*,

Fogarty, Pat. de rel. *S^t-Louis*,

Gleeson, Pat. de rel. *S^t-François-Patrick*.

C. Gorman, Pat. de rel. *S^t-François-Xavier*.

(1) Vocable donné à l'œuvre du nom de M^{gr} du Cosquer son fondateur.

(2) Nous n'avons pas reçu l'indication des diocèses de ces scolastiques de Blackrock.

Au Petit Scolt de Marienstadt, par Déc. du 16 mai)

Mo. Faxel, du dioc. de Limbourg, Pat. de rel. S. Louis de Gonz.

Au Petit scolt de Cellule, par Déc. des 18 et 26 mai :

Mo. Mo. Lux, du dioc. de Strasbourg, Pat. de rel. S. Louis de Gonz.,

Backès, du dioc. de Belley, Pat. de rel. M^{ie} Augustin,

Costès (Julien), du dioc. de Rhodéz, P. de rel. M^{ie} Joseph,

Audrieux, du dioc. de Clermont, P. de rel. S. Alph. M^{ie} de Lig.

Larger, du dioc. de Strasbourg, P. de rel. Eugène-Léon.

III. Admissions au Noviciat des Frères. Ont été admis à recevoir l'habit religieux comme novices-Frères à Marienstadt, par décret du 16 mai, les Postulants :

Sontag, du dioc. de Paderborn, N. de rel. F. Libère,

Meier, du dioc. de Cologne, N. de rel. F. Madoalt,

Muller, du dioc. de Limbourg, N. de rel. F. ^{Gyßler}
Gebhard.

Nouvelles de l'Institut et de la Maison Mère.

I. Fête de la Pentecôte à la Maison-Mère,
présidée
par S. Ex. M^{gr} Chigi, Nonce ap^o.

Cette année, à cause des douloureuses épreuves de l'Église et de la France, le C. R. Père n'a pas voulu donner à notre fête patronale de la Pentecôte toute la solennité des années précédentes. Neuss a-t-on supprimé la plupart des invitations que l'on faisait d'ordinaire, et l'on s'est borné à appeler à cette fête de famille les membres du Tribunal érigé pour la Cause de notre V. Père, avec un ou deux autres ecclésiastiques.

Le privilège que nous avons depuis si longtemps de recevoir le Nonce ce jour-là, ne devrait pas être sacrifié cependant. Comme toujours, M^{gr} Chigi répondit avec

bienveillance à l'invitation que lui adressa le C. R. Père, et nous eûmes le bonheur de le posséder depuis midi jusqu'à 6 h. du soir. La Fête étant célébrée plus simplement que d'ordinaire, on s'était borné à inviter Son Excellence pour le dîner et le Salut. La Grand' messe a été célébrée par le R. P. LeVavas seur, Assistant.

Au dîner, outre S. E. M^{gr} Chigi, il y avait encore M^{gr} Capu, auditeur de la Nonciature et M^{gr} Luciardì, prélat romain, secrétaire du Nonce. Des membres du Tribunal, trois seulement avaient pu répondre à l'invitation du C. R. Père, ainsi que l'aumônier des Sœurs de S. Joseph, M. l'abbé Chicotot.

Après la récréation, vers 2 h 1/2, Son Excellence voulut bien, pour perpétuer encore une heureuse tradition, adresser quelques paroles aux séminaristes, réunis cette année dans la salle de théologie. M^{gr} Chigi commença par manifester la joie qu'il ressentait toujours à se trouver au milieu de nous et la pieuse édification qu'il trouve en nos cérémonies. Il félicita ensuite les séminaristes d'avoir comme Directeurs les Pères de notre Cong: pour les former à cet esprit qui la distingue, de dévouement et d'attachement inviolable, au S. Siège. Puis rappelant aussi son récent voyage à Rome, il parla du S. Père, à peu près dans les termes suivants: « Il y a quelques jours à peine, nous dit-il, j'avais le bonheur de me prosterner aux pieds du Souverain Pontife. Je puis vous dire qu'il se porte à merveille. Au milieu des troubles que l'environnement, il conserve tout son calme, toute son énergie. Quoique enfermé dans le Vatican comme un prisonnier, sa parole retentit jusqu'aux extrémités de l'Univers, et il conduit toujours la barque de l'Eglise que J. C. lui a confiée. C'est bien en effet pour Pie IX une prison que le Vatican. Quelque beau que soit ce palais, c'est une prison dont il ne peut et ne veut pas sortir.

„S'il quittait Rome, que deviendraient tant de trésors en-
 „ core respectés dans les églises, à St. Pierre principale-
 „ ment, parce que la majesté du St. Pontife semble ar-
 „ rêter les sacrilèges spoliateurs?

„ C'est là une cruelle épreuve; mais espérons qu'elle
 „ ne sera pas pour la mort, et, bien au contraire, qu'elle
 „ servira à faire éclater la gloire de Dieu sur la terre.
 „ *Hæc infirmitas non est ad mortem, sed ut manifestetur gloria Dei.* Espérons
 „ que Dieu lui donnera la grâce de vaincre avec la prière.
 „ Comme les premiers chrétiens, lorsque St. Pierre était en
 „ prison, prions nous aussi; et, s'il le faut, Dieu enverra
 „ un ange pour délivrer le Pasteur suprême de tous les
 „ fidèles.

„ Quant à vous, ajouta Son Excellence, en s'adres-
 „ sant spécialement aux élèves, vous avez aussi besoin
 „ de prières, car vous devez être des apôtres qui porterez
 „ la lumière de l'Évangile dans des pays lointains; je
 „ prie Dieu qu'il vous éclaire et vous embrase des ar-
 „ deurs de son Esprit-Saint.

„ Je vais vous donner ma bénédiction, à vous, à la
 „ Cong. tout entière, à vos familles..... *Benedictio etc.* „

Son Excellence, après nous avoir bénis au nom
 du Vicaire de J. Ch. rentra dans les appartements mis
 à sa disposition, en attendant la cérémonie du Salut.
 Les Vêpres célébrées à 3 h. furent chantées par M. gr.
 Capri. À 5 h. enfin, Son Exc. le Nonce donna le salut
 solennel, et nous quitta, peu d'instant après, nous
 laissant sous le charme de son exquise bienveillance et des
 sympathies si vraies pour nos amies et la Cong., fidèle
 d'esprit et de cœur au St. Siège et à l'Église.

I. Direction des Colonies.

Démission de M. Zaepffel. — Nomination de M. Benoist d'Azay.

Nos confrères ont déjà appris par la voie des journaux

le changement récemment opéré au Ministère de la Marine, dans la direction des colonies. C'est M. Augustin Benoist d'Azy qui a été appelé aux fonctions de Directeur par décret du 18 mai dernier, en remplacement de M. Zapffel, nommé par le même acte officiel à une place de Conseiller-Maître à la Cour des Comptes. (Moniteur 21 mai)

M. Zapffel, avant de faire partie du Ministère de la Marine, était, en Algérie, Préfet du Département de Constantine. Un mois après la création du nouveau Ministère de l'Algérie et des colonies, formé par décret du 24 juin 1858 et confié au prince Napoléon, il fut appelé par nomination de l'Empereur du 29 juillet et sur la proposition du Prince Ministre, à la charge de Directeur des affaires civiles de l'Algérie. Le 22 décembre suivant, ses fonctions étaient changées en celle de Directeur de l'Intérieur au même département. Le 24 novembre 1860, le récent Ministère de l'Algérie et des colonies fut supprimé et la Direction des colonies réunie comme par le passé, au Ministère de la Marine. Cette Direction fut confiée alors à M. le baron de Rouvoux, autrefois Directeur de l'Intérieur à l'île de la Réunion. Mais il ne resta dans cette charge que peu de temps et fut remplacé le 26 av. 1862 par M. Zapffel.

Pendant la durée de son administration, le C. R. Père, son compatriote d'ailleurs, n'a eu qu'à se louer de ses rapports avec lui, du moins comme dispositions personnelles. Car on aurait pu, pour la direction des affaires, désirer dans ses actes quelque chose de plus efficace pour le bien et une initiative plus dégagée d'une certaine circonspection et de la crainte de se compromettre.

Fatigué et même malade à la suite des commotions politiques des derniers temps, M. Zapffel songeait à se retirer des affaires pour une position plus tranquille. La place de Conseiller-Maître à la Cour des Comptes rentre bien dans ses vues à cet égard, et elle lui assure

encore un traitement assez élevé (15,000^{fr.}).

Son successeur, M. Augustin Benoist d'Azy arrive à la charge importante qui lui est confiée, avec les meilleurs recommandations et les garanties les plus favorables aux intérêts religieux des colonies. C'est le fils du Comte Benoist d'Azy, aujourd'hui 2^{em} vice-Président de l'Assemblée nationale qu'il a dirigée à son ouverture à Bordeaux, comme Président d'âge. Lieutenant de vaisseau, depuis plusieurs années déjà, retiré du service actif, il compte néanmoins un temps assez notable de navigation⁽¹⁾. Il possède donc une certaine expérience des traditions de la Marine par rapport aux colonies et aux pays de Missions, et cela lui permettra dans l'occurrence de mieux apprécier la part des intérêts religieux dans le système d'administration de nos possessions d'outremer, et dans les relations bienveillantes de son Ministère avec les établissements de missionnaires protégés par la France en ces lointains parages.

Mais ce qui, au point de vue religieux, peut surtout faire bien espérer de M. Benoist d'Azy, c'est qu'il est membre à la fois des deux conseils centraux de la Propagation de la Foi et de la Ste Enfance. Nos missions et nos œuvres ne sont donc étrangères ni à ses souvenirs ni à ses sympathies.

Ce qui donne un peu le secret de la nomination, on peut le dire impievue, de M. Benoist d'Azy à la charge qu'il exerce maintenant, c'est indépendamment de la notoriété du nom qu'il porte, ses relations intimement amicales avec le Ministre de la Marine, le vice-amiral Pothuau. Pendant le siège de Paris, M. Augustin Benoist d'Azy a été, tout le temps, aide-de-camp de l'amiral. Le Ministre avait à récompenser des services dévoués, et sans doute il n'a pas cru mieux faire, ni pour M. Benoist d'Azy, ni pour son département, que de le

présenter

(1) Né le 20 mai 1829, il est entré au service en 1844.

à la nomination du Président de la République pour la Direction des Colonies.

Il y avait toutefois à prévoir les clameurs ordinaires de la presse de l'opposition. Elle n'ont pas manqué en effet de se produire, à l'instigation des députés radicaux des colonies. La République française, le Siècle, le National, sans parler d'autres journaux, ont présenté cette nomination comme une injustice et un passe-droit faits au 1^{er} chef de Bureau, M. Michaud, qui, au dire de ces feuilles, exerce depuis plusieurs années au Ministère les fonctions de sous-Directeur.

Après avoir comme protesté auprès de l'amiral Pothuau, lequel les a éconduits en se couvrant de la décision présidentielle, les partisans de M. Michaud, par l'organe de M. Schoelcher et de Mahy, ont demandé à M. Echiers lui-même qu'il ne fût pas donné suite à la nomination de M. Benoist-d'Azzy. Le Président a répondu en disant que le Décret était promulgué et qu'il ne pouvait plus revenir sur ce qu'il avait fait. Mais en politique aimant à équilibrer pour régner, M. Echiers a fait, dit-on, à ces Messieurs la promesse de leur sacrifier le premier Gouverneur des colonies qui encourrait leur blâme et leur disgrâce.

Mardi dernier, 5 juin, le C. R. Père et le R. Père Le Varasseur sont allés faire visite au nouveau Directeur des colonies, M. Augustin Benoist d'Azzy les a reçus avec beaucoup de bonne grâce et d'égards. Le C. R. Père lui disant dès l'abord, qu'il venait lui présenter ses hommages et faire sa connaissance. « Mais je vous connais déjà, reprit-il aussitôt, je connais vos œuvres, et en ce moment même je m'occupais à régler certaines affaires concernant le Gabon. » — La conversation a été très-amicale et M. Benoist-d'Azzy s'est plu à donner au C. R. Père l'assurance qu'il pouvait compter sur lui. (Bulletin de l'Algérie. Univers des 16, 21 et 22 mai. Note de M. Gaullier de Claubry 23 mai 1872.)

Guyane.

Cité de Cayenne.

de Juillet 70 à Juillet 71.

1. Petite vérole à Cayenne. — 2. H. dans les quartiers. Secours religieux. —
 3. Fêtes 1^{ères} Comm^{ons} et Confirm^{ons}. — 4. Chapelle des Brs de St Joseph bénite.
 Ouvroir fondé. — 5. L'Infaillibilité définie. Guerre Projets du gouvernement arrêtés.
 — 6. Santé de nos confrères. P. P. Le Strat et Pommepeuy à la Martinique.

— 1. La seconde partie de l'année 1870 a été assez pénible pour nos confrères de la Guyane, tant à cause des fatigues du ministère que par suite de l'épuisement même qui en est résulté pour la santé de quelques Pères. La fièvre jaune, qui avait semblé faire une apparition aux Iles du Salut, ne franchit pas heureusement le cercle de ces îles, et finit même par disparaître vers la fin de juin. Mais, par contre, une épidémie nouvelle, la petite vérole, se montrait dans le pays. (Sect. du P. Hervé 30 juin 70) Elle fut portée à Cayenne par le navire La Seine qui en était infecté, et, de la ville, le mal se répandit ensuite dans les quartiers. On avait négligé de prendre dès le commencement les précautions voulues, de sorte que les victimes se comptèrent bientôt en grand nombre à Cayenne. Par mesure de prudence, nos confrères se firent vacciner de nouveau, à l'exception de ceux qui avaient eu autrefois la petite vérole, et grâce à Dieu tous furent préservés. Le cuisinier de la maison mourut cependant, bien qu'il eut été par le passé déjà atteint de cette maladie. Un autre domestique dut être envoyé à l'hôpital pour recevoir des soins. (Sect. du P. Hervé 31 août et Bulletin 1870)

Le R. P. Préfet ne négligea pas non plus de tourner vers Dieu les cœurs des pieux fidèles, et il prescrivit des prières publiques à réciter chaque jour à l'issue de la S^{te} Messe, afin d'attirer par l'intercession de Marie

et de S^{te} Anne la miséricorde divine sur la population tout entière. (Bull. 1^{er} Déc. 70)

Comme des quartiers on apportait un grand nombre de malades à Cayenne, l'Administration municipale fit établir une ambulance à l'une des extrémités de la ville. Le P. Ledhui fut chargé d'y assister les pauvres mourants.

— 2. Cependant l'épidémie sévissait fortement sur divers points dépourvus de prêtres. Aussi, indépendamment des courses qu'il fallait faire sans cesse auprès des malades de la ville, il y avait encore à se rendre dans les quartiers environnants. Les P. P. Ledhui et Pomme-puy furent spécialement appliqués à ce ministère. Le Père Ledhui, avec une ardeur infatigable, se transportait quelquefois hors de Cayenne à 6 et 7 lieues de distance. (Lett. du P. Hervé 31 août 70.)

La paroisse de Matourie, desservie par nos confrères, fut bien cruellement frappée. (Bulletin 1^{er} Déc. 70) Il en fut de même du Canal-Corcy : les hommes tout particulièrement y furent décimés. Quant à Remise, paroisse toute proche de Cayenne, où reposent les cendres et où se perpétue le souvenir vénéré du bon P. Neu, qui fut l'apôtre de cette localité, l'épidémie n'y a presque point fait de victimes. Dès l'apparition de la maladie à Cayenne, le P. Pomme-puy avait fait faire une procession en l'honneur de la C. S^{te} Vierge, patronne du lieu. Le mal ayant cessé partout aux environs, la reconnaissance des habitants ne tarda pas à se manifester par de touchants témoignages et de sincères démonstrations de pitié.

Dans les quartiers éloignés cependant, la nouvelle des ravages de l'épidémie n'arrivait que très-tardivement à Cayenne. Ainsi la paroisse de Oyapock était depuis trois mois en proie à cette épidémie, qu'on l'ignorait encore au chef-lieu de la colonie. Le curé de l'endroit, M. l'abbé Coudray, prêtre plein d'un zèle

tout apostolique, se trouvait alors en France, où il avait dû se rendre pour rétablir sa santé. Le R. Père Hervé détacha immédiatement le P. Pommepuy de la C^{té}. de Cayenne et l'envoya dans cette localité, et sur tous les parages de la rivière Ouanarie. Sur près de 200 personnes qui forment la population fixe de la localité, appelée Ouanarie, il en mourut un peu plus d'une cinquantaine. Les noirs ont été presque exclusivement atteints. Car la maladie n'a frappé que très-peu les négresses et elle a entièrement respecté les Indiens Coolies qui forment une portion des habitants. Heureusement que notre confrère put administrer les derniers sacrements à la majeure partie de ces infortunées victimes. Il eut aussi la consolation de bénir des unions illégitimes, de conférer le baptême à quatre jeunes enfants et à une vingtaine d'adultes et de faire une 1^{re} communion de garçons et de filles. Vers la fin d'oct. il rentrait dans la C^{té}. de Cayenne. Le mal, à partir du mois d'août, alla en baissant d'intensité et les cas, vers la fin de décembre, étaient devenus assez rares. (Lett. au P. Hervé du 1^{er} nov. et Bull. Déc. 70.)

— 3. Outre ce ministère, auprès des varioles, nous avons à mentionner différentes cérémonies : fêtes, 1^{res} communions, confirmations etc., qui se rapportent à cette seconde moitié de l'année.

« En juillet, dit le bulletin de la C^{té}. de Cayenne, eut lieu une 1^{re} communion de près de 200 enfants. Elle eut lieu le 6 décembre au terme d'une retraite très-bien suivie, et, le même jour, après les Vêpres, le R. P. Préfet donna la confirmation.

« Le 8 septembre, nouvelle solennité du même genre à l'hospice du Camp St-Denis, dirigé par les Sœurs de St-Paul de Chartres. Le T. Ledhu, aumônier de l'Établissement, avait donné lui-même la retraite aux 1^{ers} communicants.

« Dans les paroisses voisines de Cayenne, le R. P. Priet avait eu soin de faire coïncider la cérémonie de confirmation avec celle de la 1^{re} communion. Le 10 juin, il s'était rendu à Macouria et avait donné la confirmation dans cette localité. Le 24 juillet suivant, il allait à Remire. Plus de trente personnes firent alors leur 1^{re} communion et furent confirmées. Le soir, il y eut grande réception aux confréries du scapulaire.

« Le jour de Noël avait été choisi pour le Banat-Eorcy. Le R. P. Hervé y donna aussi la confirmation à un certain nombre de personnes que le curé de l'endroit avait bien préparées à la réception de ce sacrement.

« A Matourie, paroisse du P. Ledhuc, notre confrère avait aussi préparé une belle 1^{re} communion. Pendant l'épidémie il avait déjà admis plusieurs de ses malades au sacré banquet. La femme d'une de ces pauvres victimes de la variole ayant assisté à la 1^{re} communion de son mari, fut aussi témoin de sa mort paisible et douce. « Mon Père, dit-elle alors au P. Ledhuc, si mon mari est mort si content, c'est parce qu'il avait fait sa 1^{re} communion: eh bien! moi aussi, je veux faire la mienne; car je veux vivre et mourir heureuse comme il l'a été. » Notre confrère, on le pense bien, ne se fit pas prier pour déférer à son désir. (Bull. Déc. 70)

« Diverses retraites ont été données soit à Cayenne soit dans les paroisses environnantes. Comme préparation à des fêtes de confréries, ou pour mieux disposer la jeunesse à certaines grandes solennités, celle de l'Immaculée-Conception par exemple. Elles ont produit toujours de très-bons résultats.»

— 4. « Entre autres cérémonies pieuses, nous devons mentionner la bénédiction d'une chapelle, élevée par les Sœurs de St-Joseph et destinée aux exercices de leur C^{te}. Cette bénédiction fut faite le 8 sept.

« L'église de Cayenne s'est enrichie pendant le mois

de juin, de deux nouveaux autels magnifiquement peints; ils sont dédiés l'un à St. Joseph, l'autre à St. Anne.

„ Les œuvres de charité ont été soutenues et même développées d'une façon consolante. A la prière du R. P. Hervé, M^{me} Loubère, femme du Gouverneur, quitta elle-même à la messe le jour de la Fête-Dieu la collecte destinée aux pauvres, atteignit le chiffre de 600^{fr.}

„ L'association de St. Anne, qui entretient un certain nombre de ces pauvres a fait une autre quête, le jour de la fête patronale de la confrérie. De plus, le 4 août, plusieurs dames de cette association se sont réunies sous la présidence du R. P. Hervé pour s'occuper de la fondation d'un ouvroir. Cette œuvre a pour but de fournir du travail aux jeunes personnes, à leur sortie de l'école ou du pensionnat des Sœurs de St. Joseph, et, en les préservant de l'oisiveté, d'assurer leur persévérance. Elle a été confiée au dévouement de ces Religieuses, tout en restant sous la haute direction du R. P. Préfet. Les associées assistent aux réunions générales et fournissent par mois, si elles le peuvent, une aumône d'un franc. » (Bull. 7 oct. Prospectus).

— 5. « Séparés de la Mère-Patrie par près de 2000 lieues, nous ne cessons, continue le Bulletin, d'avoir les yeux fixés sur Rome, attentifs aux travaux du St. Concile du Vatican. Le 29 août nous apprenions enfin la définition tant désirée de l'Infaillibilité Pontificale. Ce fut un sujet de joie pour nous et tout le clergé de la colonie. Cependant le même packet nous annonçait aussi les hostilités avec la Prusse. A cette occasion, le R. P. Préfet fit une circulaire demandant de prier pour le succès des armées françaises. A Cayenne il y eut aussi une souscription ouverte en faveur des victimes de la guerre; et comme on craignait que les Etats-

Unis, se mettant de la partie contre la France, ne fissent quelque tentative sur la colonie de la Guyane, un corps de volontaires fut formé sous le nom de Francs-tireurs. (Bull. du 7 oct et lett. du R. P. Hervé.) — Cette annonce de guerre arrêta différents projets élaborés alors dans la colonie. Il s'agissait entre autres de réduire le nombre des communes, et partant celui des paroisses. Les allocations accordées pour traitements de curés, les frais de culte et d'entretien de presbytères allaient se trouver ainsi, pour une certaine somme, retenus au trésor, à titre de réductions économiques réalisées sur le budget. On se proposait, paraît-il, d'arriver de la sorte à exercer une certaine pression sur la population des quartiers et à l'amener peu à peu à se concentrer davantage dans la ville de Cayenne. On disait ce projet d'inspiration ministérielle. Le Gouverneur s'en ouvrit au R. P. Hervé, et celui-ci avait déjà préparé ses notes, que M. Loubère lui avait promis de joindre à son rapport au Ministre, lorsque la guerre tourna les esprits à d'autres préoccupations. Il n'est plus officiellement question du projet. Cependant on peut craindre de le voir reparaître plus tard, quand les circonstances permettront de le reprendre.

— 6. L'état de fatigue où avait réduit nos Pères le laborieux ministère exercé pendant ce second semestre de l'année, avait occasionné différentes indispositions et même d'assez graves maladies. Le P. Gujodo à peine sorti de l'hôpital, où il avait fait un séjour de deux mois et demi, avait dû se livrer auprès des malades à des courses incessantes. Les P. P. Le Strat et Le Beller le suivirent à l'hôpital, celui-ci pour une semaine seulement, le P. Le Strat pour quinze jours. Mais le mieux éprouvé par le P. Le Strat fut bientôt suivi d'une rechûte, et les médecins ordonnèrent son départ pour une des colonies des Antilles. Ils lui avaient

indiqué comme lieu de séjour le Camp-Jacob à la Guadeloupe. Parti le 2 nov. à bord du paquebot intercolonial, le P. Le Strat arriva cinq ou six jours après à la Martinique, où il se fixa pour toute la durée de sa convalescence. L'action des eaux thermales lui a été très-salutaire ; et, jointe au repos et aux soins dont il fut l'objet dans nos C^{tes} de la Martinique, elle produisit une très-heureuse amélioration dans son état. (Séss. nos 7 nov. et Bull. 76)

« Le séjour fait par le P. Pommepuy à l'Oyapock avait aussi beaucoup éprouvé sa santé. Rentré à Cayenne vers la fin d'octobre, il voulut encore célébrer la F^{te} de l'Épiphanie au près de ses bons paroissiens de Rémire. La fièvre le contraignit ensuite à entrer à l'hôpital ; et le 20 décembre, il obtint un congé de convalescence qui lui permit d'aller passer quelque temps à la Martinique. Comme pour le P. Le Strat, ce séjour a été bien profitable à la santé de notre confrère. »

II. De Janvier 71 à Mai 72.

1. Retour des P.P. Le Strat et Pommepuy. Arrivée du P. Delpuech. — 2. Fête de S. Joseph. Statuts eccl^{és} 1^{ers} Comm^{es} Confir^{ms} Retraite. — 3. Couronné du P. Hervé à Kaw, à Mapa, au Maroni, à Mana. — 4. Distrib^{on} de prix. — 5. Retour en France des P.P. Hervé et Kroumer. Santé. — 6. Adresse au S. Père. Elections. Députés. — 7. Projets de réduction sur l'hôpital et les écoles — Appendice. Adresse au S. Père. Relation du voyage du P. Hervé à Mapa et de son naufrage. (1)

— 1. Au terme de leurs congés de convalescence, les P.P. Le Strat et Pommepuy rentrèrent successivement à Cayenne : le premier, au commencement de janvier, et le second dans les premiers jours de mars 1871. Le personnel de la C^{te} de Cayenne s'accrut aussi à la fin de juin par l'arrivée du P. Delpuech, débarqué le 29 à Cayenne, après une heureuse traversée. Notre confrère, parti de S. Nazaire le 3 juin, avait relâché successivement à Fort. de France et à Port. d'Espagne.

(Séss. du P. Delpuech 11 juill. 1871)

(1) Voir à la suite du Bulletin de Mana.

Son arrivée portait à huit le nombre de nos Pères de la Guyane. Voici le ministère attribué à chacun, du moins en règle ordinaire, car bien souvent la maladie ou la nécessité d'aller remplacer d'autres prêtres obligent à modifier cette répartition. Les P. P. Gujodo, Le Strat et Delpuech sont spécialement chargés du service paroissial de la ville, où M. l'abbé Mahé reste toujours curé⁽¹⁾. Le P. Ledhui dessert l'hôpital civil du Camp St-Denis, à 20 ou 25 minutes environ de la maison de la Préfecture qu'habitent nos Pères. Il est chargé en même temps de la prison des hommes et de celle des femmes, et de la paroisse de Matouri, appelée encore Cour-de-l'Île. Remire est desservie par le P. Pommepuy. Après le départ pour France de M. l'abbé Bonis, curé de Mont-Sinery, il a dû en outre, concurremment avec le P. Le Strat et le P. Delpuech, prendre soin de cette paroisse jusqu'au retour du titulaire.

Le P. Le Beller est professeur du cours d'instruction secondaire (latin, grec etc.) au collège de la ville tenu par les Sœurs de Ploërmel. Il est en même chargé de la confession des enfants de cette institution et du cours de conférences religieuses. Mais en outre, il a souvent à prêter son concours pour le St-ministère. C'est ainsi que maintenant il va tous les dimanches évangéliser la paroisse de Comégrande à 7 lieues de Cayenne.

Quant au P. Kramer, c'est à Mana qui l'exerce son ministère jusqu'au 23 juillet. A cette époque, il a été provisoirement remplacé par M. l'abbé Cyprien, et rentré à Cayenne, il s'est occupé de desservir le quartier de Remire, à la place du P. Pommepuy. (Note du P. Le Beller.)

Note. A Cayenne se trouve encore M. Cherrier, prêtre séculier, aumônier de l'hôpital militaire et trois Pères jésuites. La colonie entière compte 14 prêtres séculiers, 16 Pères jésuites et 8 de nos Pères: en tout 32 ecclésiastiques. Ses Pères jésuites sont, comme on sait, spécialement affectés aux services des Pénitenciers.

— 2. Les fêtes ou autres cérémonies religieuses de l'année 1871 qui ont offert quelque particularité marquante sont les suivantes: la fête de St. Joseph, pour lequel le glorieux privilège de protecteur de l'Église universelle, décerné par Pie IX, avait excité une ferveur nouvelle de dévotion. Par décision du R. P. Préfet, chaque prêtre de la colonie a dit à l'issue de la Messe, pendant tout le mois de mars, cinq ave Maria, suivis de l'invocation à St. Joseph. La solennité du 19 mars fut aussi belle que possible.

Le R. P. Koerve voulut dater de ce jour une Lettre Circulaire portant promulgation des nouveaux statuts de la Préfecture apostolique de la Guyane, substitués par lui aux réglemens provisoires suivis depuis la retraite ecclésiastique du mois de septembre 1869. (Voir Bull. Tom. VII. p. 328.)

Le dimanche de la Passion, il y eut 1^{re} Communion et Confirmation d'un certain nombre de personnes âgées, réunies et préparées par les soins du Père Guyodo. En octobre, il y eut encore nouvelle 1^{re} Communion de personnes de cette catégorie, grâce toujours aux soins de notre confrère. Ce cher Père s'est occupé particulièrement des Indiens immigrants ou Coolis, importés de l'Inde pour les travaux de culture dans les colonies françaises d'Amérique. Ses efforts pour opérer des conversions parmi eux ont été récompensés, cette année encore, auprès d'un certain nombre. Après avoir abjuré leur grossier paganisme, ils ont communiqué et ont été confirmés en même temps que quelques noirs ou mulâtres créoles, préparés aussi par le P. Guyodo.

Cette année 1872, le P. Delpuuch a pu s'employer aux mêmes soins auprès de quelques noirs Wolofs, originaires de Gorée. On ne saurait dire leur joyeuse surprise d'entendre le Père leur parler, si loin de leur pays, leur langue maternelle. Notre confrère était

heureux lui-même, de cette occasion où il pouvait de nouveau parler cette langue qu'il a apprise pendant son séjour en Afrique.

Enfin, le 15 du mois d'août 1871, avait encore lieu à Cayenne, à la suite d'une retraite donnée à 500 enfants des deux sexes, une 1^{re} Communion et une Confirmation des plus nombreuses. (Bull. 71)

Vers la fin de l'année est venu le tour des retraites. Le P. Guyodo a prêché à Cayenne celle de la Confrérie du St. Rosaire et des Cordeliers de St. François. Le Père Delpuech, celle des jeunes filles pauvres réunies par les Sœurs de St. Joseph; le P. Le Bellor, celle de ces deux mêmes confréries, à Remire; où le tiers-Ordre de St. François a été institué par le P. Neveu. Il semble du haut du Ciel protéger toujours cette association dont la piété et l'accroissement numérique vont progressant. (Bull. 71)

— 3. Les courses que le P. Hervé a dû faire en dehors de Cayenne ont été, cette année, plus longues et plus fatigantes que l'année précédente. Le 16 juin, il partait pour la paroisse de Kaw, à 23 lieues de Cayenne par mer. Là le curé avait préparé un certain nombre de personnes à la 1^{re} Communion et à la Confirmation. Cependant à son arrivée, le R. P. Prêtre le trouva couché depuis quinze jours, en proie à une forte fièvre. Il prêcha lui-même la retraite et disposa tout pour la cérémonie, qui, le jour venu, fut très-belle. Cinquante personnes firent leur 1^{re} Communion et furent confirmées. Le R. P. Hervé partit alors pour Cayenne où il n'arriva qu'après une traversée assez difficile.

„ Au commencement de juillet, nouvelle tournée de confirmation, et voyage long et périlleux poussé cette fois jusqu'à Mapa, à 130 lieues de Cayenne, dans cet immense pays qui forme le terrain contesté entre la France et le Brésil.

Au mois de juin de l'année précédente, deux Pères Jésuites, les P. P. de Marguin et Gonnat, étaient partis pour évangéliser quelques points de cette région. Après s'être arrêtés successivement à Cachipour, à Conani et à Mapa, ils rentrèrent à Cayenne, heureux des fruits de cette mission, qui avait duré environ deux mois.

(Lett. du P. Hervé, 31 août 71)

Depuis cette époque, M. l'abbé Loudray, curé de l'Orapock, restait seul chargé de ces vastes contrées. Se sentant très-malade, il voulut se rendre à Cayenne pour s'y faire soigner, mais à peine embarqué, il comprit qu'il ne pourrait supporter toutes les fatigues du trajet et voulut se faire déposer à l'Approvaque, afin d'être assisté d'un confrère s'il venait à mourir. Il n'eut pas le temps d'arriver dans cette localité, et rendit le dernier soupir sur l'embarcation qu'il montait. Son corps a été porté de l'Approvaque à Cayenne, où on lui a fait de belles funérailles. (Lett. du P. Hervé, 31 août et 13ull. 71)

Ce n'est que plusieurs mois après que le R. P. Prefet a pu lui donner un successeur, M. l'abbé Canneur. En attendant, il voulut se transporter lui-même dans cette lointaine région et partit le 4 juillet avec le P. Le Strat, sur une goëlette Xapouye⁽¹⁾. L'embarcation relâcha successivement à Conani et à Mapa. «
 à Conani, écrit le P. Hervé, nous eûmes la consolation d'obtenir 9 baptêmes, 6 mariages, 66 communions, 81 confirmations et de donner les derniers sacrements à 5 personnes. Je pus aussi bénir la grande église dédiée au St. Esprit, au St. Cœur de Marie et à St. Antoine de Padoue. Nous désignâmes ensuite un lieu pour le cimetière, le presbytère et l'école. Ces bonnes gens, sous la présidence de leur capitans, nous votèrent une somme annuelle de 12,00 \$ pour l'école,

(1) Le mot Xapouye signifie habitants des Caribets, sortes de cases ou de hangars des Indiens d'Amérique. Cette population est formée des anciens sauvages de cette partie du Continent, pour la plupart chrétiens aujourd'hui, et d'esclaves échappés du Brésil.

sans parler des avantages qu'ils promettaient au missionnaire qui se fixerait au milieu d'eux.

« To Mapa, il y eut 15 baptêmes, 9 mariages, 150 communions et autant de confirmations. Ici encore bénédiction de l'église dédiée au S.^t Esprit, au S.^t Cœur de Marie et à S.^t Joseph.

« En quittant Mapa, mon intention était d'aller à St. Georges de l'Ojapock; mais le lendemain de notre départ la goëlette fit naufrage sur un banc de vase, et nous fûmes fort heureux de trouver un bateau pêcheur pour nous ramener à Cayenne où nous arrivâmes le 29 juillet » (Lett. du P. Hervé à la Propag.^o de la foi 31 août 71)

« Environ deux mois et demi après, je me transportai de l'autre côté de la Mission, à St. Laurent du Maroni, et à Mana. J'avais pris passage pour aller au Maroni, sur un vapeur de la station. Le 14 oct. avait lieu à St. Laurent une exposition agricole, présidée par le Gouverneur, M. Loubère, et à laquelle je dus assister. Le lendemain, je montai avec le chef de la colonie sur la canonnière S.^te Anne, pour aller à Mana et à la léproserie de l'Acarouany. Pendant tout ce voyage, j'ai eu constamment à me louer de la bienveillance et de la gracieuse pleine de courtoisie du Gouverneur » (Bull. 71. Feuille de la Guyane française du 28 oct. et 4 nov. 71)

Ces divers voyages en réalisant un grand bien au sein des populations, en montraient toute l'utilité, et ne faisaient que provoquer dans les différents quartiers, et même de la part des infidèles, le désir de recevoir la visite du chef ecclésiastique de la colonie. Dans le courant de novembre, le grand Man des Bonis, escorté d'une députation des siens, se rendit à Cayenne. Le Gouverneur, après les avoir reçus avec honneur, les envoya auprès du R. P. Préfet, qui leur promit d'aller dans

(1) Le P. Hervé a adressé à la Maison-Mère sur ce voyage et l'accident dont il fut marqué une intéressante lettre que nous donnerons à la suite du Bulletin de Mana.

leur pays au mois de mars et leur commanda la confection de trois canots. (Sekt. 1^{er} 10^{ic}. 71)

— 4. C'est dans l'intervalle du voyage à Mapa et de la tournée de confirmation au Mbaroni, qu'eurent lieu les différentes distributions de prix de Cayenne. Le 18 et le 21 sept. ce fut à l'école primaire et au pensionnat des Sœurs de St-Joseph. Dans cette dernière, à laquelle assistait le Gouverneur, le R. P. Hervé prononça un discours où il signalait les maux de notre époque en montrant l'éducation religieuse comme le principal remède pour les combattre. (Voir Feuille de la Guyane française, 30 sept. 71)

L'année précédente, dans la même circonstance, il choisit pour sujet de son allocution les précieux avantages d'une éducation chrétienne au point de vue de la famille. (Feuille de la Guyane française n^o 4 oct. 70)

À Mont-Sinery, le P. Pommepeuy, aidé du Maire de la localité, a organisé une petite distribution de prix pour les enfants de l'école, dirigée par une pieuse personne de Cayenne et déjà d'un certain âge. Il y eut déclamation de quelques petites pièces et distribution des récompenses, ce qui attira beaucoup de spectateurs.

— 5. Vers la fin de l'année 1871, le R. P. Hervé se proposait de se rendre encore en différentes paroisses pour donner la confirmation, mais sa santé ne le lui permit pas. Son voyage à Conani et à Mapa l'avait beaucoup fatigué, et la fièvre dont il fut saisi dans les derniers jours de novembre, le contraignit à entrer à l'hôpital. Son état inspirant des craintes, les médecins jugèrent utile un séjour de quelques mois en France. Il partit donc de Cayenne le 11 déc. à bord d'un bâtiment à voile la Virginia, qui le déposa à la Martinique. Son départ fut accompagné de beaucoup de marques de regrets, et déjà son état de souffrance avait inspiré à tous la plus

river sympathie. Le Gouverneur spécialement avait mis beaucoup d'empressement à aller s'enquérir lui-même des nouvelles de sa santé, et le jour où le R. P. Prêtre quitta Cayenne, il envoya son aide-de-camp le conduire dans sa voiture jusqu'à l'embarcadere. Et avait voulu le faire en personne, mais le R. P. Hervé avait réussi à l'en dissuader.

« A la Martinique celui-ci fut rejoint par le Père Kriener, qui avait besoin, lui aussi, après quatorze années de résidence non interrompue dans la Guyane, de venir retremper ses forces dans un climat plus sain. Partis de Fort-de-France le 8 février, nos deux confrères arrivaient le 26 à la Maison-Mère.

« Nos autres Pères de Cayenne ont eu également à souffrir pour leur santé, durant cette seconde période qu'embrasse le Bulletin de la C. de Cayenne. Au mois de mars, le P. Ledhui, frappé d'un violent accès de fièvre, était tombé de l'autel pendant la célébration du saint sacrifice. Entré alors à l'hôpital, il n'en sortit parfaitement rétabli qu'un mois après.

Mais le plus éprouvé de tous, fut encore le Père Le Strat, si rudement traité par les fatigues du voyage à Mapa. A peine rentré à Cayenne, il subit de nouveau une longue et dangereuse maladie, et depuis, il est resté dans un état de grande débilité, qui ne lui permet plus de prêcher ni de chanter la messe ni d'entendre en confession... un grand nombre de personnes qui s'adressaient à lui. Son ministère se borne aux catéchismes des jeunes filles chez les Sœurs, à la direction des confréries établies parmi elles et à quelques confessions. On comprend ce que cet état doit avoir de pénible pour notre confrère, dont la vie de missionnaire a toujours été si occupée et si active.

Il rend toujours néanmoins de très importants services; en effet, outre les fonctions qu'il remplit à l'intérieur de la C^{te}, il est encore chargé de la procure de nos maisons de la Guyane, sans compter les commissions des prêtres séculiers dont il possède toutes les sympathies.

— 6. Nous avons vu que les événements de France avaient eu dans la Guyane un douloureux retentissement. Plus pénibles encore furent pour nos confrères les désolantes nouvelles qui annoncèrent les malheurs de l'Eglise et les indignes traitements infligés au Vicaire de J. Ch. S'inspirant à la fois de sa piété pour le S^t Père et de la vive indignation qui remplissait les cœurs catholiques, le P. P. Hervé voulut adresser à Sa Sainteté au nom du clergé et des fidèles de la Préfecture apostolique de Cayenne une lettre empreinte des sentiments de leurs regrets et de leur douleur et formant aussi une énergique protestation contre les actes sacrilèges de l'envahisseur subalpin.

Le S^t Père a daigné répondre à cette lettre avec sa charité paternelle accoutumée. Nous regrettons de ne pas avoir cette réponse pour l'insérer avec l'adresse au Souverain Pontife, à la suite du bulletin de la C^{te}.

— A Cayenne, comme dans les autres colonies françaises, le mot de république ne laissa pas de réveiller cette agitation des passions révolutionnaires qui a toujours répondu dans nos possessions d'outre-mer aux divers essais du régime républicain. Il n'y eut cependant pas de troubles à regretter. Les élections amenèrent d'abord à la députation M. Schalcher, nommé également par les conseils électoraux de la Martinique. Il avait pour concurrents M. Mark, homme des théories saint-simoniennes, et M. Waseleur candidat des hommes d'ordre. Nos Saint-Simoniens de Cayenne, écrit le P. Hervé, surent agiter...

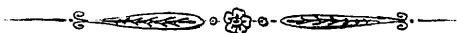
aux yeux des noirs le vieux fantôme de l'esclavage, et les liqueurs enivrantes faisant le reste, ils votèrent tous pour Schalcher. Soldats, marins, surveillants des transports, ont voté comme les noirs. (Séct. 4 av. 71)

M. Schalcher ayant opté pour la Martinique, le représentant définitivement nommé pour Cayenne a été M. Martz, désigné par la majorité des suffrages dans de nouvelles élections

— 7. La déclaration de guerre, avons-nous dit plus haut, avait arrêté certains projets de réformes économiques. Les modifications à opérer au budget de la Marine amenèrent de nouveau l'étude de certains plans tendant au même but. Entre autres réductions de personnel, on proposait, pour l'hôpital militaire, la suppression d'un nombre assez considérable de sœurs, celle de l'aumônier titulaire, et son remplacement par un prêtre du clergé de la ville, auquel il ne serait fourni dans l'établissement ni la nourriture ni le logement. Ce projet, mis en avant après le départ du Père Hervé pour France, fut combattu par le P. Guyodo, chargé comme vice-Prefet de l'administration de la Mission, dans une lettre du 30 janvier 1872, adressée au Gouverneur. L'on est pour le moment revenu sur la décision qu'on comptait prendre, et quelques sœurs seulement ont été retranchées au personnel de l'établissement.

Un autre projet, d'initiative tout-à-fait locale, a eu également cours à Cayenne au sujet des écoles. Une Commission avait été nommée en 1871 pour aviser à certaines améliorations dans le programme des études. Le R. P. Prefet en faisait partie de droit avec faculté de se nommer un délégué, et il désigna à cet effet le P. Guyodo. Or les membres de cette Commission pensèrent qu'il n'était pas opportun que les élèves des écoles fussent, les dimanches et jours de fêtes, conduits aux

divers offices de la paroisse. Le P. Guyodo réclama fortement, et déclara même que si les choses se passaient ainsi, les élèves ne seraient pas admis à faire leur 1^{re} communion. De Paris, le P. Hervé en a écrit lui-même au Gouverneur, et l'affaire n'aura pas de suite, on l'espère, ou du moins la mesure se limitera simplement à l'office des Vêpres. Dans une récente lettre adressée à notre confrère à Paris, M. Loubère lui en a réitéré la promesse. (Note du P. Hervé, Paris. Juin 72)



Cité de Mana.

De Juillet 1870 à Mai 1872.

1. Visite d'un chef noir. — 2. Affaire des Empoisonnements. — 3. Etat des Confréries. — 4. Dons pour différentes œuvres. — 5. Petite vérole à l'Acarouany. — 6. Gisements aurifères. — 7. Difficultés avec les hommes de couleur. — 8. Retour du P. Kraemer à Cayenne. — 9. Visite du P. Préfet.

— 1. Le Bulletin de la Cité de Mana mentionne en première date pour l'année 1870, la visite d'un chef noir des tribus de l'intérieur. « Ce chef, écrit le P. Kraemer, accompagné d'un de ses capitaines, a sous sa domination la peuplade des Nègres Polygoudoux. Nous nous connaissons depuis 1863, et nos relations sont toujours restées très-amicales. Soit différentes reprises, je suis passé dans la région qu'il habite, et toujours il m'a fait un accueil dont je n'ai eu qu'à me louer.

« On se rappelle peut-être les dangers que courent chez les nègres-Bozo le P. Neu, dans une de ses excursions au sein de ces peuplades sauvages. Moins heureuse que moi, il n'avait rencontré que des dispositions de défiance et de haine, et s'il ne fut pas massacré, il le dut à la générosité d'un des chefs de la tribu, lequel, au péril de sa vie, combattit le dessein qu'avaient formé

les autres se le faire périr.

« Mes deux visiteurs, après avoir passé trois jours avec moi, s'en retournèrent, en me recommandant de ne les point oublier. » (Bull. 16 juill. 70)

— 2. Depuis le départ du P. Le Belle pour la C.^{te} de Cayenne, en octobre 1869, le P. Kraemer se trouvait à Mana, avec M. l'abbé Michaud aumônier de la léproserie de l'Atocarouany. (M. 19 oct. 1870.)

« Quelque temps cet ecclésiastique eut avoir été victime d'un empoisonnement et pour faire diversion aux préoccupations que son état maladif lui inspirait, le R. P. Préfet l'appela à résider momentanément à Cayenne. De retour à Mana, il fut peu après chargé de desservir Comégrande et, successivement, d'autres localités.

« Alors à Mana, la rumeur publique s'occupait beaucoup de certains crimes commis par des empoisonnements et dont les souvenirs évoqués d'un passé de près de six ans, troublaient assez les esprits. » L'affaire des piangurs, empoisonneurs, écrit le P. Kraemer, depuis longtemps ensevelie, est de nouveau remise sur le tapis. Voici à quel occasion. Deux individus, regardés comme les chefs des piangurs, se firent un jour de querelle. Dans la chaleur de la dispute, ils se firent des reproches réciproques, s'accusant mutuellement d'avoir empoisonné et nommant les victimes. La chose alla si loin que la justice eut devoir s'en mêler; et plusieurs individus sur lesquels planaient de graves soupçons furent arrêtés et conduits à la prison de Cayenne. Le procès était ouvert; mais l'un d'eux, le chef, n'attendit pas son jugement: un matin on le trouva pendu aux barreaux de sa cellule. Il aurait écrit, dit-on, sur les murs du cachot, les noms des personnes empoisonnées par lui, et ceux des Sœurs Ignace et Edwige, des religieuses de St-Joseph, figurent sur cette funèbre liste. Il peut y avoir du vrai dans ces bruits, mais je ne crois

pas me tromper en disant que des sentiments de rancune et des désirs de vengeance cherchent à faire leur profit de toutes ces histoires. Cependant, le médecin de la léproserie et sa ménagère ont failli, eux aussi, être empoisonnés par des Indiens qu'ils avient à leur service.

— 3. Nos efforts pour porter les âmes au bien, continue le P. Kramer, sans avoir de succès éclatants, sont néanmoins récompensés d'une façon consolante. Le jour de la fête du S. Cœur de Marie (1870), j'ai reçu à la chapelle des Sœurs de S. Joseph 11 postulantes des Enfants de Marie. Le 2 décembre ces Enfants de Marie virent s'ouvrir pour elles une retraite préparatoire à la Cîte de l'Immaculée Conception. Deux postulantes encore se consacrirent alors à la C. S. Vierge.

La confrérie du Rosaire et celle du Ciers-Ordre de S. François urent pour elles deux une série d'exercices à la suite desquels 4 postulantes furent admises dans la confrérie du Rosaire; une postulante et deux novices dans celle du Ciers-Ordre. Le nombre des femmes faisant partie, comme titulaires, de cette dernière agrégation, est de 16.

« Grâce au bon exemple que donnent les membres des différentes confréries, l'état religieux de la paroisse est en général satisfaisant. Il serait bien meilleur si l'impulsion au bien venait de ceux qui sont à la tête de l'administration locale »

— 4. « Ce qui rend témoignage des bonnes dispositions qui sont au fond des âmes, ce sont les dons généreux qui sont faits pour les œuvres de religion et de charité. Ainsi pendant cette année, au sein d'une population de 750 personnes à peine et pauvres pour la plupart, j'ai réussi à réunir la somme de 1001, \$ 10^e. En voici la répartition: 160^e pour le Concile, 174, \$ 50 pour le Denier de S. Pierre; 70, \$ 40 d'aumônes pour Pâques; 131, \$ 60 pour la Propagation de la Foi; 143, \$ 10^e

pour la Ste Enfance; enfin 321^e pour l'armée. Cette dernière collecte m'avait singulièrement valu l'estime et l'affection du Commissaire. Le Commandant, après un premier essai infructueux de souscription en faveur de l'armée, avait reçu ordre d'en faire une seconde. Découragé, il vint me trouver: « Ah! dit-il, si j'avais votre influence, je ferais quelque chose, car, à moi les nègres ne donneront rien. Dites un mot à l'église, vous mettez la chose en train. » J'acceptai, et en moins de trois jours, le Commandant tout hors de lui, et ne sachant comment m'exprimer son bonheur, pouvait adresser à son chef de service à Cayenne la jolie somme portée plus haut de 321^e. (Bull. 19 oct. 70)

— 5. Dieu a eu pour agréable la générosité de la population, et sa Justice qui aurait trouvé sans doute bien des coupables à punir dans mon petit troupeau de Mana, a détourné les coups dont nous étions menacés. La petite vérole, après avoir sévi dans les quartiers environnants, frappa la léproserie de l'Abouamy pendant le bourg de Mana fut préservé.

« L'épidémie a fait plusieurs victimes parmi les lépreux. Vers cette époque, ceux-ci n'étaient que 36 environ, plus tard d'autres ont été envoyés dans l'établissement. Le Gouvernement qui ne peut le laisser disparaître, cherche néanmoins à économiser le plus possible. En effet, cette léproserie ne compte environ qu'une cinquantaine de ces pauvres malades, tandis qu'on évalue à près d'un millier le nombre des lépreux dans toute la colonie. » (Bull. 14 fév. 71.)

— 6. Le chiffre de la population du bourg et des environs tend d'ailleurs à s'accroître par suite de certains essais d'exploitation de gisements aurifères tentés en ce moment. Au mois de juin 70, un mutatre de Cayenne voulut essayer de chercher de l'or, dans les parages du haut de la rivière de

Moana. Sa tentative, en partie du moins couronnée de succès, excita la cupidité d'un certain nombre d'autres personnes, qui se firent immédiatement assigner par le Gouvernement des placers, ou terrains propres à l'exploitation du minerai. Cette région paraît être riche à en juger par les sons dit. Les concessionnaires sont tout feu pour leur entreprise à laquelle ils emploient bon nombre de manœuvres. Une goëlette de Cayenne, la Souisa Amma, en a amené un contingent d'une quarantaine.

(Sult. 19 oct. 70)

— 7. Mais si cette nouvelle source de richesse peut devenir précieuse pour le pays, à coup sûr elle ne favorise ni l'esprit religieux, ni la moralité parmi les habitants. Ces Messieurs les chercheurs d'or se voient déjà trop puissants favoris de la fortune pour épargner leurs dédains à ce que les bons noirs aiment et vénèrent? le prêtre, le Pape, l'Eglise, toute la religion en un mot. Sans compter que livrés pour la plupart à leurs criminelles passions, ils ne rougissent pas de tendre des pièges aux jeunes personnes qui font partie des différentes réunions de piété. Mais Dieu s'est plu à déjouer en cela leurs tentatives coupables.

Leurs accointances avec quelques mulâtres du bourg ont accru les prétentions de ces derniers. Ceux-ci fiers de la situation qui leur est faite par l'inauguration de la République du 4 sept., voudraient bien encore voir les choses tourner tout de bon au socialisme, afin de se partager toutes les propriétés du quartier. Quant à la religion, au clergé, aux religieuses, leur compte est d'avance tout fait dans les calculs de ces égalitaires. A leur tête est un nommé Météo, dont le P. Kraemer a, depuis longtemps, bien sujet de se plaindre. Au mois de mai 1869 cet homme et quelques autres avaient trouble l'exercice de clôture du mois de Marie. Notre confrère adressa sa plainte au Procureur impérial, qui envoya

au maréchal des Logis, l'ordre de faire juger à Moana Mbéto et les autres prévenus. Mais le Maréchal était devenu l'ami de Mbéto, et l'affaire n'eut pas de suite. Enhardis par l'impunité, Mbéto et les siens continuèrent leurs agissements de désordre et la proclamation de la République favorisera davantage leurs menées.

« Que peut-on nous faire, disaient-ils, maintenant que nous sommes libres, puisque nous voilà en République. »
 A Noël 1870, nouveau tapage dans l'église, accompagné d'actes coupables. Le P. Kranner protesta une seconde fois auprès du Maréchal-des-Logis, en demandant une juste répression de ces désordres. Mais on se borna comme la première fois à interroger les coupables sans les punir. Les choses allèrent de plus en plus mal. Le St. Jour de Pâques 1871 et le dimanche suivant, le scandale fut poussé si loin que toute la population paisible en était indignée. Le premier dimanche après Pâques, un homme adjoint au suisse, pour lui prêter son concours fut frappé en rentrant chez lui; et, son affaire ayant été jugée, il se trouva de faux témoins qui le firent condamner quoiqu'il n'eût été que victime. Alors le P. Kranner se décida à réclamer encore énergiquement, et il s'adressa au Commissaire Commandant. Sa plainte fut par lui envoyée au Maréchal-des-Logis, lequel est à Moana l'auxiliaire du Procureur de la République en qualité d'officier de police. Mais ce fut toujours la même négligence de la part de l'autorité civile, et notre confère recut même deux lettres insultantes, l'une du Maréchal-des-Logis, en date du 1^{er} juin 1871, l'autre, datée du 9 du même mois, signée par Mbéto.

La faiblesse ou l'insouciance des magistrats, rendit cette situation assez pénible. (Séan^{ce} 4 et 12 juin 71.)

— S. Scussi le P. Kranner demanda au R. P. Kœrre d'être provisoirement retiré de Moana. Comme il se trouvait seul depuis un certain temps, pour ne pas le priver

plus long temps des avantages de la vie de C^{te}, et dans la pensée du reste de l'envoyer bientôt en France, passer quelques mois de repos impérieusement demandés par l'état de sa santé, le P. Préfet consentit à l'appeler à Cayenne. Il put quitter Mana vers la fin de juillet 1871. Toute la population honnête de Mana, le vit s'éloigner avec bien du regret. Les Sœurs de St. Joseph principalement, furent très sensibles à son départ. Il arriva même que quelques-uns de ces hommes qui lui étaient opposés, changèrent de dispositions, et, chose digne de remarque, Métro lui-même alla lui faire ses excuses demandant pardon de sa conduite. (Note du P. Kranner juin 72.)

« Dans la traversée, pour me rendre à Cayenne, écrit le P. Kranner, nous fûmes l'objet d'une protection merveilleuse de la part de St. Joseph. La goïlette que nous montions va donner sur un rocher à fleur d'eau et bientôt la consternation est générale, tout le monde se croyant perdu. Une demi-heure se passe en inutiles efforts pour la dégager. Alors je m'adresse à St. Joseph, et j'engage tous ceux qui étaient à bord à l'invoquer comme moi. A l'instant même où je promettais au St. Patriarche d'envoyer une relation du fait au Messager de St. Joseph, s'il nous aidait à nous tirer de ce péril, le bâtiment se dégage et peut reprendre sa route. » (lett. du 1^{er} août 1871)

C'est M. l'abbé Cyprien qui remplace le P. Kranner à Mana. Son séjour ne sera que provisoire et en attendant que nos Pères y soient envoyés de nouveau.

— 9. Au mois d'octobre dernier, comme on l'a vu au Bulletin de Cayenne, le R. P. Préfet s'est rendu à Mana avec le Gouverneur, M. Loubère. Descendu le premier à terre, il fut reçu et conduit processionnellement du débarcadère à l'église. Là, il attendit le Gouverneur, auquel il adressa, en le recevant sous le dais, quelques

paroles pleines d'apropos.

Le lendemain il se rendit avec le Gouverneur à la Fê-
proscrite de l'Ascrouany. Il put adresser à tous, aux lé-
preux et aux Sœurs qui se dévouent à leur donner des soins,
des paroles de consolation et d'encouragement. Le soir
même on rentrait à Mana. Le lendemain 18, eut lieu
une confirmation de 33 enfants, garçons et filles, à laquelle
assista le Gouverneur. Cette visite et les cérémonies qui eu-
rent lieu à cette occasion, comblèrent de joie tous les habi-
tants du quartier. (Semble de la Guyane française du 4 nov. et Bull. de Cayenne 1871.)

Protestation

contre l'envahissement impie des Piémontais.

Lettre du P. Hervé au Card. Barnabò.

Cayenne, le 11 novembre 1870.

Eminence Révérendissime,

Permettez au dernier de vos enfants et au plus petit de vos
serviteurs, de venir, à l'occasion de l'attentat inouï qui vient de se con-
sommer contre le Saint-Siège, la prier de déposer aux pieds du S.^t
Père l'expression de ses sentiments, de ceux de son clergé et des fide-
les de la Guyane.

Veuillez lui dire, Eminence, que nous sommes profondément affligés,
profondément indignés de voir une nation catholique envahir avec une
hypocrisie et un machiavélisme ignobles, sans aucun prétexte plau-
sible, le domaine sacré et tant de fois séculaire du S.^t Siège. Nous
sommes indignés de voir qu'en s'en emparant, ils aient détruit
le seul État qui restait encore debout au milieu de la déplorable
apostasie de toutes les nations catholiques.

Nous sommes indignés de voir qu'en enlevant ce seul moyen
d'indépendance qui restait au S.^t Père dans les circonstances actuel-
les, ils aient soumis forcément à un État impie Celui qui, de droit
divin, ne dépend d'aucun souverain de la terre.

Nous sommes indignés à la pensée que nous et tant d'autres
Cretes éloignées et dispersées du berceau du Christ, nous ne puissions
plus correspondre librement avec Celui dont les décisions infail-
libles doivent régler notre foi et diriger nos actions.

Nous sommes affligés de voir, qu'en ce moment du moins, les
nations de l'Europe, dont les intérêts religieux sont si profondé-
ment

blessés par cet attentat sacrilège, demeurent impassibles et l'épée dans le fourreau.

Dites au St. Père, Eminence, que nous ne cessons de prier et de faire prier pour lui dans toutes les églises de la Guyane.

Oserais-je vous dire en terminant, Eminence, que j'ai quelque argent à envoyer à Sa Sainteté, savoir. les 500^{fr} du clergé domés annuellement jusqu'à nouvel ordre, et quelques sommes pour le Denier de St. Pierre; mais il me paraît prudent d'attendre avant d'effectuer cet envoi, dont les Malanissimes pourraient bien s'emparer.

Je suis avec un profond respect de Votre Eminence Révérendissime, le très-dévoilé serviteur,

Hervey, Préfet ap^{tes}.

Voyage à Mapa et Conani
et naufrage des P. P. Hervey et Le Strat.

Cayenne, le 31 juillet 1871.

Mon Très-Révérend Père,

Mon grand voyage est terminé, après avoir duré du 4 Juill. jusqu'au 29 du même mois. Mon dessein était de me rendre à Conani pour revenir ensuite à l'Oyapock, but officiel de mon excursion. J'avais averti de ce projet les habitants de Conani et ceux-ci avaient expédié pour me prendre à Cayenne une goëlette du pays. Après trois semaines de mer, pendant lesquelles le bateau subit toutes sortes d'avaries, nos marins arrivaient enfin au chef-lieu. Mais circonstance fâcheuse, je me trouvais alors en tournée à Flam, pour une 1^{re} Communion et une Confirmation. Je rentrai enfin, mais absorbé par de nouvelles et pressantes occupations, je dus imposer à mes hommes, impatientés à m'amener avec eux, un nouveau retard de quinze jours. Enfin le 4 juillet, je m'embarquai avec le cher P. Le Strat pour cette aventureuse expédition.

Ces goëlettes tapouyes, mon Très-Rév. Père, ne sont point des embarcations où l'on peut compter sur un aménagement tant soit peu confortable. C'est la plus élémentaire et la plus pauvre expression de ce qu'on est convenu en terme de marine, de désigner sous la dénomination de goëlette. De surface pontée, vous n'avez que celle que forment des solives mal jointes, rapprochées les unes des autres. Quant à quelque chose qui ressemble à une cabine, rien absolument, à moins qu'on ne veuille gratifier de ce nom une espèce de réduit, étroit, infect, étouffant, où l'on se croit plutôt dans un four que sous un abri véritable.

Enfin nous voilà en route, le P. Le Strat et moi, installés comme nous le pouvons, mais en vrais missionnaires, plus heureux que Chagrin des mésaventures que semblait déjà nous promettre notre navigation. Vents et courants nous furent d'abord favorables, et après cinq jours, nous relâchions à l'embouchure de la rivière Conani. Cela tenait du prodige, sur la durée. de la traversée de Cayenne à ce point est 99 fois d'un mois. Aussi, mon C. R. Père, nous remarquâmes avec bonheur la coïncidence de notre arrivée, avec le jour même de la fête de N. D. des Portages.

Conani, localité qui emprunte son nom du nom de la rivière, était encore à 6 lieues de notre point de mouillage. La marée n'était pas propice; et, comme il nous eût fallu attendre longtemps un flux favorable, je montai seul sur un petit canot, laissant le P. Le Strat avec les hommes de la goëlette, et je continuai ma route.

Les habitants de Conani si désireux de nous recevoir, désespéraient presque de voir leur attente satisfaite. Ils croyaient la goëlette perdue à la suite de quelque accident de mer. Aussi divers équipages d'autres goëlettes, qui avaient retardé leur départ pour attendre notre arrivée, avaient pris le large, afin de se livrer à leurs pêcheries ordinaires, ou aux transactions commerciales dont ils s'occupent.

Cependant nous remontions rapidement le cours de la rivière entourée sur ses rives de larges zones de palétuviers, derrière lesquelles se cachaient de distance en distance les carbets ou cases des nos indigènes tapouyes. Nos canotiers ramaient à l'envi, ou hélèrent de l'embarcation les habitants des bords de la rivière. Ceux-ci avaient bien vite compris ce dont il s'agissait, car ordre avait été donné de signaler notre apparition, et partout sur notre passage rétentissaient bientôt des détonations de coups de fusils et se répétaient les cris d'une vive et joyeuse alerte. Nous n'étions pas encore à Conani, que déjà on nous saluait d'avance de ces salves répétées, s'entretenant à la sonnerie continue d'une cloche dont je leur avais fait don deux ans auparavant et fixée entre deux poteaux élevés en guise de clocher.

Tout le monde avait afflué sur le rivage et notre réception fut marquée de nombreux transports de joie et de reconnaissance.

Bien qu'il fût 1 heure de l'après-midi, j'étais encore à jeun afin de dire la S.^{te} messe: je la fis suivre d'une instruction. À peine avais-je achevé qu'on vint me chercher pour deux personnes qui se mouvaient non loin de l'église. La maladie de ces personnes, coïncidant avec mon arrivée à Conani, frappa tout le monde

Le pays est sain en effet et l'on n'y voit presque jamais de malades. C'était donc une disposition miséricordieuse de la divine Providence qui envoyait la mort choisir ces victimes purifiées auparavant par la grâce des sacrements. Je ne manquai pas de tirer parti de cette circonstance et cela servit à la conversion de quelques personnes. Sur quatre malades que nous vîmes, trois moururent, soit pendant notre séjour soit peu après notre départ.

Le lendemain de mon arrivée, le P. Le Strat débarquait à Conani. Nous résidâmes une semaine dans la localité, prêchant, faisant des catéchismes et disposant notre monde à recevoir les sacrements. La langue que parlent les habitants de ce quartier est le portugais. J'avais appris les mots à employer le plus fréquemment; et je me faisais d'ailleurs aider, pour les explications plus longues et plus difficiles à donner, du Concours d'un Brésilien d'excellente éducation, un marquis d'origine portugaise, el signor Emano.

Une des cérémonies les plus marquantes fut la bénédiction de la grande église de Conani. Tout se passa très-bien. Sur la demande des habitants, elle fut dédiée au S.^t Esprit; au S.^t Cœur de Marie et à S.^t Antoine de Padoue.

Une chose pour nous bien digne de remarque chez ces populations, c'est le culte qu'elles rendent au S.^t Esprit et au S.^t Cœur de Marie. Cette dernière dévotion est bien nettement exprimée dans leur langage et le S.^t Cœur de Marie, Coração de Maria, désigné comme l'objet spécial des hommages et des invocations de leur piété. Pour ce qui est du S.^t Esprit, je trouvai à Conani trois autels enrichis de l'emblème symbolique dont voici en deux mots la description. Tirez-vous, mon E. R. Père, la belle couronne de la S.^te Vierge que vous avez à Paris; c'est quelque chose de semblable; remplacez la petite croix qui la surmonte par une petite colombe et vous ferez une idée de cet emblème. Il est en métal et il repose sur un bassin fait exprès pour le recevoir. — Autre détail intéressant: des montants de cette couronne, partent de longues tresses flottantes que les fidèles vont baiser avec respect en s'approchant de l'autel. En outre, une sorte de sceptre portant à l'une de ses extrémités la colombe emblématique que le prêtre présente à la vénération du peuple, complète cet insigne vraiment remarquable à tous égards.

Que penser de cet emblème et comment ne pas reconnaître en cette double dévotion profondément enracinée dans le cœur de nos chrétiens japonais, si désireux d'avoir des prêtres, l'appel de Dieu lui-même, et, de la part de cette population, une attente à

laquelle nul ne peut mieux répondre que les missionnaires du St-Esprit et du St-Cœur de Marie.

L'église bénite, il fallut régler avec eux divers points touchant la célébration des fêtes et de leurs octaves. Ils me firent spontanément la promesse, en présence de leurs capitans, que, pendant toute la durée de ces octaves ils se réuniraient à l'église pour prier et chanter des cantiques. Ce devait être aussi pour eux un temps de repos, sanctifié par de continuelles exercices de piété. Du reste, circonstance à noter ici : ces chrétiens observent non seulement le jour du dimanche, mais ils gardent le repos du samedi, comme une pratique de dévotion qui leur a été inspirée au Brésil en l'honneur de la Ste Vierge.

Restait un point pour eux très important à déterminer, à savoir : lequel des habitants de Conani garderait les clefs de l'église et aurait le privilège d'ouvrir et de fermer les portes chaque jour. Jusqu'ici un vieillard, dont la case était proche de l'église, avait joui de cette faveur, mais d'autres trouvaient qu'elle eût bien convenue aux chefs eux-mêmes ou capitans. La chose se débattait en ce sens. Je ne voulus pas frustrer le vieillard de la possession des clefs qu'il avait jusque-là soigneusement gardées; mais je réglai qu'à sa mort elles passeraient au 1^{er} Chef indigène. Ce bon vieillard mourut le surlendemain de notre départ.

Pendant tout notre séjour, ces pieux chrétiens furent admirables d'assiduité auprès de nous. C'était plaisir de les voir se réunir à l'église pour nous entendre, et après nos instructions dire des prières et chanter des cantiques. Quant à leurs prières, ils ne les récitent pas chacun en son particulier, c'est plutôt une sorte de psalmodie en commun, ou même un chant en faux bourdons.

Grâce à leurs bonnes dispositions notre ministère eut de consolants résultats. En moins de huit jours nous pûmes compter : 9 baptêmes, 6 mariages, 66 communions; 81 confirmations et un enterrement. Au nombre des mariages que nous fîmes, il y eut celui du pilote de notre goëlette. Déjà auparavant tout avait été préparé pour ses noces, lorsque apprenant notre prochaine arrivée, il voulut s'embarquer exprès pour nous venir chercher. Comme on avait cru à Conani la goëlette perdue, lui-même on l'avait cru mort; et sa jeune fiancée en était dans la plus amère affliction. Aussi quelle joie, le jour de mon arrivée et le lendemain surtout, quand la goëlette mouilla à Conani, ayant à bord celui qu'elle avait tant pleuré. Toute la population prit part au

bonheur de ce jeune couple.

Nous nous occupâmes aussi auprès d'eux de choisir l'emplacement du cimetière, et celui de la future école, et du presbytère. Bien que parlant portugais, ils veulent que le français soit enseigné à leurs enfants. Une somme de 1200^{fr} me fut votée en présence des Capitans pour subvenir à l'établissement d'une école. Quant au missionnaire qu'ils me demandaient avec de pressantes instances, ils me dirent que tout chez eux serait à sa disposition: le gibier de leur chasse, le produit de leur pêche, leur couac, sorte de farine de manioc d'un apprêt spécial, leurs goïlettes enfin, tant pour aller chercher à Cayenne ses provisions ou autres objets, que pour le transporter lui-même dans ses voyages. Il m'en coûtait de ne pouvoir de ne pouvoir répondre au gré de leurs desirs, car ces offres étaient généreuses et leurs promesses sincères.

La population de Comani, à peine de 200 âmes, est intelligente et active. Les hommes exploitent de riches forêts et sont, pour des indigènes, d'excellents constructeurs de marine. A eux seuls ils possèdent onze ou douze goïlettes. Ils se livrent à la pêche d'une espèce particulière de poisson, le machouaram, très-abondant dans ces parages, à quelque distance de l'embouchure de la rivière. Ils salent ce poisson et en retirent une colle estimée, qu'ils vont vendre ensuite très-loin, au Parisis, dans la Guyane hollandaise ou dans les colonies anglaises de ces contrées. C'est là à peu près toute leur denrée d'exportation.

Cependant, il fallait songer au départ. Mon séjour avait été prolongé à Comani pour laisser le temps aux goïlettes tapouyes sorties avant mon arrivée de rentrer de leur expédition, afin que nous puissions voir les hommes qui les montaient et leur faire recevoir les sacrements. Ces goïlettes revinrent successivement presque toutes, et j'eus le bonheur de trouver dans leurs équipages les mêmes dispositions de foi vive, de respect et d'attachement pour le missionnaire.

Nous quittâmes enfin Comani pour aller à Mapa. Le P. Le Strat me donnait certaines inquiétudes à cause de son état de santé. Au lieu de rester couché, il me prêtait, avec un zèle peut-être au-dessus de ses forces, son concours pour tout ce que j'avais à faire. Aussi se trouvait-il très-fatigué. Je voulais le faire reconduire à Cayenne; mais il insista pour m'accompagner jusqu'à Mapa.

Les habitants de Comani furent tout chagrins de nous voir

nous éloigner. Des musiciens formant un Orchestre complet nous suivirent longtemps sur un canot en jouant de douces symphonies. N'était-ce pas un trait de la voluptueuse Venise, avec ses gondoles de fête, mêlé, par un étrange contraste, à des usages d'une civilisation toute primitive encore?

Il nous fallut quatre jours de navigation pour atteindre Nipa. Les Pères jésuites, qui avaient passé avant nous dans cette localité, nous avaient fortement dissuadés de nous y rendre, nous disant que nous pouvions craindre des habitants un très-mauvais accueil. En mêmes, ils en avaient fait l'expérience. Cependant ce furent les mêmes ovations pour nous qu'à Conani; même réception cordiale de la part du Capitain; même empressement de tous pour se réunir à nos instructions et se préparer à recevoir les sacrements. Nous voulions partir après quatre jours de résidence; mais le chef avait envoyé avertir de notre arrivée les habitants des bords du fleuve, jusqu'à 3 et 4 journées de canotage de Mapa. Au lieu de 4 jours, nous dûmes en passer 7 au milieu de cette population.

Je fis, comme à Conani, la bénédiction de l'église, consacrée également au S. Esprit et au S. Cœur de Marie. Les habitants voulaient pour troisième patron S. Antoine de Padoue. Je plaidai la Cause de S. Joseph avec éloquence; et je dus au grand Saint de réussir à les convaincre.

À Mapa je remarquai le même emblème du S. Esprit que j'avais admiré à Conani. Celui-ci cependant, tout en argent massif, était incomparablement plus riche et pouvait valoir 600 P. Autre circonstance du plus grand intérêt: il existe parmi les habitants une confrérie en l'honneur du S. Esprit. Tous les principaux de l'endroit en font partie et le capitain en est comme le président de droit. Les confrères se revêtent, pour les cérémonies, d'un habit distinctif. C'est un manteau rouge, non pourvu de manches, qui enveloppe tout le corps.

Les cœurs de ces chers chrétiens s'ouvrirent à nos paroles, et sur une population de 1200 âmes, nous obtîmes pendant les 7 jours que dura notre mission: 15 baptêmes, 9 mariages, 150 communions et autant de confirmations. Ici pour le ministère, je fus plus embarrassé qu'à Conani, car je n'avais plus pour me faire comprendre le concours de mon intelligent marquis, el dignon Eduardo.

Ce qui sembla justifier à nos yeux la défavorable impression que les jésuites avaient gardée de Mapa, ce fut une tentative d'un assassinat commis la veille même de notre arrivée. Les deux complices

avaient pris la fuite, laissant la victime presque expirante. La mort n'eut pas lieu cependant, et ce pauvre jeune homme entra bientôt en voie de guérison. Nous lui parlâmes de se confesser; mais le désir de se venger était plus fort que les dispositions que nous voulions lui suggérer: « mon Père, me disait-il, je ne puis leur pardonner; c'est plus fort que moi; et me confesser avec ce désir, je ne le puis pas non plus: ma confession serait mauvaise. » Ces paroles indiquaient du moins le sentiment d'une foi profonde.

Le jour de notre départ, nous eûmes deux conversions d'Européens. L'un était un français, vieillard qui se mourait; l'autre un portugais, notre hôte. Celui-ci qui vivait dans le concubinage, se maria.

Il y eut, quand nous songeâmes à prendre congé de cette population hospitalière, une scène d'adieu que je n'oublierai jamais. Tous s'étaient concertés pour nous offrir des présents et nous faire cortège au moment de notre embarcation. Une mère m'amenait ses petits enfants dont l'un, trop jeune pour marcher, était encore dans ses bras. Elle avait réparti entre eux une partie des dons de la famille, et chacun en effet me présenta: le plus petit, un œuf; un autre plus grand, trois; leur frère une cage renfermant 9 jolis oiseaux, enfin, je reçus du père et de la mère une poule et je ne sais quelle offrande encore. Rien ne me toucha comme la grâce naïve de ce charmant petit nourrisson, qui jouait avec son œuf sur le sein de sa mère, jusqu'à ce que celle-ci l'invita, en lui prenant la main, à me remettre son trésor. Le Capitain, venant à son tour, me donna, au nom de tous les habitants, un jeune bœuf de deux ans, acheté caprés pour moi. Ils entretiennent dans leurs savanes des troupeaux nombreux de ces animaux, et l'on compte jusqu'à 100 têtes de bœuf dans un seul parc.

Au milieu des divers groupes pressés autour de moi, se trouvait celui des musiciens. Ils formaient, comme à Bonani, un orchestre assez complet: violons, clarinettes, cornet à piston, basses et contre-basses. Il semble vraiment étrange qu'en plein pays contesté, on puisse entendre d'aussi agréable musique. Un mot donne la clef de cet énigme: cette population en effet est, comme je l'ai déjà dit, presque toute composée d'anciens esclaves émigrés des Para et du Brésil, et dans ces contrées, on aime si passionnément la musique, que les maîtres la font apprendre à leurs serviteurs, pour charmer leurs loisirs. Comme à Bonani, notre ambassadement eut lieu au son de leurs beaux corolles brésiliennes.

Nous partîmes donc montés de nouveau sur notre goëlette tapouye. Nous devions einglex vers le Nord, et je me réservais de régler en mer notre itinéraire définitif, soit pour rentrer directement à Cayenne, soit pour nous rendre auparavant à l'Orapock. Une fois parti, je remarquai que deux des hommes de l'équipage manquaient à bord. Je demandai la cause de leur absence et il me fut dit qu'ils étaient restés à Mapa pour être de la danse qui devait avoir lieu le soir même.

Les habitants de Mapa qui sont passionnés pour cet amusement, s'en étaient abstenus tout le temps de la Mission. En les quittant, je leur avais fait à cet égard toutes mes recommandations, mais il avait fallu transiger un peu et leur permettre de danser cette fois-là.

Notre capitaine avait voulu être lui aussi de la partie; il trouvait la chose toute naturelle; et j'avais dû user de contrainte pour le retenir à son bord.

Nous naviguâmes toute la nuit, profitant à notre départ, pour descendre le fleuve du flux de la marée, appelée *Doudant* par les indigènes. Le lendemain nous étions encore dans l'embouchure, non loin de la grande île de Maraca, séparée de la côte par un bras de mer où s'engouffrent les eaux des *Somazones*, de manière à produire un remous encore très-sensible et même dangereux, au point où nous étions.

Jusqu'à là, nul incident fâcheux n'était venu contrarier notre route. Il avait bien fallu crier un peu contre nos trois conducteurs, dont nous étions forcés de subir maints caprices; nous armâmes aussi de résignation contre les incommodités de cette pénible navigation; mais enfin notre patience heureusement n'avait point fait naufrage contre ces écueils. Nos mariniers n'allaient pas avoir le même bonheur pour leur goëlette.

Il était huit heures du matin et nous filions bon vent, quand tout à-coup notre bateau vada domer sur un banc de vase et se couche sur le flanc droit. L'accident était sérieux vite tout le monde est à l'œuvre et nos efforts s'unissent pour dégager la goëlette. Vains essais; elle est prise dans l'épaisse couche de limon qui forme le lit de la rivière. Déjà nous prévoyons un nouvel accident: la goëlette en effet envahiee comme elle l'est, ne pourra suivre le niveau de la marée montante; elle va être submergée. Nous suivons consternés le flux envahisseur qui monte peu à peu et couvre bientôt tout l'arrière du bâtiment. L'avant émergeait; néanmoins il fallut s'y réfugier. Mais la crue des eaux gagnant toujours, il ne resta

plus hors des flots qu'un étroit espace où nous avions peine à nous maintenir tous les cinq. On m'avait pourvu d'une planche de sautoir, dont je devais tirer parti pour me soutenir sur l'eau. Mais au lieu de monter à califourchon sur la planche, je m'y étais assis les deux jambes d'un côté. J'enfonçai immédiatement : « À cheval, signor, me crièrent nos marins. » Je pris l'attitude qu'on me conseillait; mais j'enfonçai de nouveau; alors je crus plus prudent de me cramponner le plus solidement possible au bâtiment et d'abandonner la planche.

Cependant la goëlette continuait à se mouvoir au gré des flots, s'enfonçant tantôt par une extrémité tantôt par l'autre : on eut dit un jeu de bascule. Cela ne nous amusait guère; car notre position si peu intéressante déjà devenait alors plus périlleuse : il fallait en effet quitter promptement la partie submergée et gagner l'autre, en prenant garde de ne pas glisser sur la surface arrondie de la coque. Pour tâcher, si l'on perdait pied de se ramener sur la partie flottante, on saisissait tout ce qui tombait sous la main. C'est ainsi qu'un moment, trouvant sous l'eau un pied dont je ne connaissais pas le propriétaire, je l'étriquai avec force, cherchant à me hisser jusqu'à l'avant. Ce pied était tout bonnement celui du P. Le Strat. J'aurais pu l'entraîner avec moi, mais il tint bon, et se balant au moyen d'une corde jusqu'à la partie découverte du bateau, il réussit à se mettre à flot et moi avec lui.

Ce ballotement dura plus de deux heures. Les évolutions qu'avait faites le bâtiment avaient fini par le mettre sans dessus dessous. C'est ainsi que les mâts plongeaient droit sous l'eau, tandis que la quille était à découvert. Mais cette immobilité même du bâtiment allait rendre notre aventure fatalement tragique. Nous comprîmes tout de suite le très-grave danger qui nous menaçait. La marée montante n'avait point en effet achevé son ascension et notre bateau désormais retenu dans la vase par les mâts et les agrès, allait être submergé. Que faire? que devenir? Le P. Le Strat n'était guère habile qu'à se soutenir un peu sur l'eau. Quant à moi, je ne savais point nager. Nos matelots pouvaient se tirer d'affaire tout seuls; mais il n'y avait pas à compter sur leurs secours; ils étaient petits et grêles et trop faibles pour nous amener au rivage sur leurs épaules. Si encore l'eau n'avait eu à atteindre qu'un niveau peu élevé, nous aurions pu, en nous maintenant toujours sur la coque de la goëlette, attendre là, assez longtemps au besoin, le passage de quelque embarcation. Mais hélas!

une trace noirâtre de limon, marquée sur les palétuviers des bords du fleuve, nous fixait l'impitoyable niveau. Nous comparions cette hauteur à notre taille; pour moi, j'étais trop petit; le P. Le Strat-pouvait seul espérer de garder la tête hors de l'eau, une fois ce niveau atteint. Mais nous n'osions même compter, notre position restant la même, de nous maintenir jusqu'à cette extrémité, sur l'étroite espace où reposaient nos pieds. Les eaux gagnaient sensiblement; j'en avais déjà au-dessus des genoux, et elles montaient toujours. Le flux et le courant des Amazônes nous envoyaient leurs vagues, contre lesquelles il fallait avoir soin de se butter énergiquement pour ne pas être entraîné; et nous voyions le moment où la masse d'eau devenant trop considérable, nous serions impuissants à résister.

Nous n'avions point attendu jusque-là pour nous recommander à Dieu. Nous le fîmes avec plus de ferveur encore, nous rappelant, avec une joie pleine d'espérance, que le lendemain était la fête de S^t. Anne (1). La Sainte et Marie l'étoile de la mer, protectrice des pauvres naufragés, ne laisserent pas de nous exaucer. A notre grande satisfaction le navire se détache du fond et vient à fleur d'eau: c'était un commencement de salut. Mais le mouvement de bascule d'arrière en avant recommence et nous sommes de nouveau soumis aux mêmes évolutions et aux mêmes périllets qu'au début. Cependant si nous n'avions plus à craindre d'être submergés sur place, un autre danger nous menaçait pour le moment du reflux. Nous risquions d'être entraînés par la marée descendante et de voir la goëlette emportée dans la haute mer. Alors j'engageai mes hommes à l'amarrer au tronc d'un vieu palétuvier qui apparaissait à quelque distance dominant les flots. Mais comment trouver une corde? Sur mes instances ils se mirent à plonger, fouillant l'intérieur du bâtiment pour mettre la main sur la corde désirée. C'était plaisir de les voir car ils nageaient et plongeaient comme de vrais poissons. Tous essayèrent de cette pêche qui fut à la fin heureuse: ils ramènèrent successivement divers morceaux de cordes, dont ils formèrent une amarre assez solide, que l'un d'eux alla ensuite fixer là où nous en étions convenus.

Nous en étions là de nos efforts et de nos perplexités, quand enfin, vers le haut de la rivière, nous découvrons deux petits

(1) Avant mon départ de Cayenne, j'avais présent la célébration au mois de S^t. Anne par des prières quotidiennes dites à son autel.

canots. Quel bonheur, nous allions être sauvés ! On cria, on agita des signaux de détresse, et nous voyions avec joie que nous sommes aperçus. Les pagayeurs font force de rame; bientôt ils sont à nous. Ils étaient trois et deux d'entre eux n'étaient autres que nos deux matelots du bord, restés à Mapa pour la danse. Ils nous prennent dans leur pirogue, et laissant là leurs camarades se débrouiller comme ils peuvent, ils nous conduisent à bord d'une goëlette qui descendait le fleuve. Avec celle-là naviguait de conserve d'autres bâtiments de pêche du même genre, nous montés par nos habitants de Mapa. Il fallait voir comme ils étaient consternés de l'accident dont nous avions failli être victimes et en même temps heureux de nous voir échappés à la mort.

La flotille ayant mouillé à un point du fleuve qu'on ne pouvait franchir sans la marée haute, tous les mariniers allèrent prêter main forte aux matelots de la goëlette naufragée. La nouvelle de l'événement avait été bientôt aussi portée jusqu'à Mapa, de sorte que, mettant à l'eau toutes leurs embarcations, les habitants du quartier couvrirent le fleuve de leurs canots, empressés qu'ils étaient de voler à notre secours. Ils venaient d'abord à notre bateau et, après nous avoir serré les mains avec effusion, ils continuaient leur trajet jusqu'au lieu du naufrage. Là, une véritable manœuvre de sauvetage s'était organisée. Grâce à leurs efforts combinés, ils réussirent à mettre la goëlette sur sa quille et à la vider petit à petit.

Nous croyions nos objets perdus, entraînés par les flots; ils les retrouvèrent tous, endommagés il est vrai par l'eau de mer, mais enfin conservés: nos provisions seules avaient entièrement péri. Quant à nos jolis oiseaux, à nos poules de Mapa, les vagues avaient entraîné leurs cages et les pauvres bêtes n'avaient pas dû survivre longtemps à leur naufrage. Fort heureusement que le jeune boeuf que m'avait offert le Capitaine au nom de tous les habitants, avait pris passage sur une autre goëlette à destination de Cayenne.

Cependant l'affaire de notre Capitaine n'était pas claire. Un homme, porteur d'un pli fermé, était venu le trouver de la part du Capitaine, avec ordre pour lui de se rendre immédiatement à Mapa où il devait être jugé. Le capitaine obéit, mais, sentant que sa position était critique, il voulut recourir à médiation. Je m'empressai d'intervenir en sa faveur et il me suffit d'un mot pour arrêter la procédure.

Enfin nous pûmes reprendre, sur notre nouvelle goëlette, la route de Cayenne, la traversée fut encore fatigante et même

périlleuse: les hommes de barre en effet avaient ramarré le gouvernail et dormi toute la nuit, laissant le bateau errer au gré des vents et des courants. Mais la Providence veillait toujours sur nous. La goëlette, entraînée par un fort courant, alla prendre très-loin au large des vents favorables qui nous poussèrent droit sur Cayenne. Nous étions rendus.

Si ce voyage avait été marqué de bien des péripéties et nous laissait fatigués, surtout le P. Le Prat, que de consolations il nous devait procurer en retour! La foi des bons habitants de Comani et de Mapa, leur attachement au Missionnaire, leur pitié dont notre passage parmi eux avait éveillé les sentiments; les secours religieux que nous avons pu leur prodiguer, tous ces souvenirs, sans parler de la vive impression de reconnaissance que nous gardions pour Marie et Ste. Anne, nos protectrices dans cette périlleuse traversée, ces souvenirs étaient un stimulant à nos souffrances passées, un fruit durable de nos labeurs d'un instant.

siqñ: Hervé, Préfet ap^{qu}.

Nouvelles récentes des Crés.

Sont arrivés à la Maison-Mère: le 5 juin, le Père Pineau, de Bourbon, et le 15, le F. Claver, de la Mission de Sierra-Léone, autorisés à rentrer en France pour raisons de santé.

— Le procès qu'on avait dû intenter à la municipalité de Coulon, pour obtenir la réparation des dégâts commis dans notre Etablissement de cette ville, vient enfin de se terminer et à notre avantage. Le 23 mai, jeudi de l'octave de la Pentecôte, le tribunal a rendu un jugement qui condamne la ville à payer les dommages et intérêts qui nous sont dus. On en fait en ce moment l'expertise.

Bulletin Général.

Nouvelles générales de l'Institut.

I. Cause du V.^{ie} Père.

Guérison de S.^t Marie-Etienne.

Lettres postulatoires - Instructions aux Missionnaires.

Maintenant que l'introduction de la Cause de notre V.^{ie} Père est en bonne voie, c'est le moment de demander à Dieu, avec plus de ferveur que jamais, qu'Il daigne attester et confirmer la sainteté de son Serviteur. Déjà plusieurs guérisons et autres grâces extraordinaires ont été obtenues par l'intercession de notre S.^t Fondateur. Voici un nouveau fait qui doit exciter davantage encore notre zèle à réclamer et faire invoquer son secours auprès de Dieu. C'est une guérison opérée sur une religieuse de la Martinique. Nous laissons le P. Grasser nous la raconter lui-même.

« Il y a trois semaines, écrit-il, au C. R. Père, sous la date du 8 mai, j'ai reçu la visite de la Supérieure des sœurs de S.^t Paul de Chartres résidant à Fort-de-France. Dans sa visite, elle me fit part de sa peine, au sujet d'une de ses sœurs devenue paralytique. « On est obligé, me dit-elle, de la porter
« comme une petite enfant; les médecins n'ont au-
« eun remède à donner, et déjà l'on désespère de
« sa guérison. »

Je pensai tout de suite à suggérer une neuvaine au V. Père. « Nous poursuivons, dis-je à la sœur, le procès de Béatification du V. Père Libermann, notre St. Fondateur, mais pour qu'il soit béatifié et plus tard canonisé, il faut des miracles. Demandez donc au Bon Dieu qu'il glorifie notre Père, en guérissant par son intercession, votre sœur paralysique. »

La Mère supérieure eut hâte de suivre le conseil que je lui avais donné, et elle remit à la sœur malade une relique de notre V. Père que je lui avais prêtée pour la durée de la neuvaine. Or, voici la lettre qu'elle m'écrivit peu après, pour me faire part du résultat obtenu :

« Fort-de-France, le 26 avril 72.

« Mon Révérend Père,

« J'ai la joie de vous annoncer la guérison de notre très chère sœur Marie-Etienne, par la protection visible du V. Père Libermann. Du jour même où elle a porté la St^e relique sur elle, elle a été de mieux en mieux. Demain 27 avril, nous ferons, toutes, la St^e communion en actions de grâces, pour remercier Dieu par l'entremise de son saint Serviteur. Nous vous remercions de toutes vos prières et de celles de nos Pères.

Veuillez agréer.....

Sœur Gonzague.

Le P. Grasser, en terminant sa lettre, nous annonce une relation détaillée et authentique de cette merveilleuse guérison. Nous espérons qu'elle ne tardera pas.

— De nouvelles lettres postulatoires sont arrivées à la Maison-Mère, depuis la dernière mention faite à ce sujet dans les précédents Bulletins. Elles rendent toutes de précieux témoignages aux vertus et à la sainteté de notre V. Père.

En C.É. de Cellule en est en ce moment à sa 42^e lettre

et en attend encore quelques-unes.

Le P. Simonet nous a aussi envoyé d'Haïti trois lettres d'une importance particulière : l'une est de M^{gr} Guilloux et de son clergé. Elle a été signée en réunion synodale, à la demande du Prélat lui-même. La seconde est des Pères de la Compagnie de Marie, de St-Laurent sur Sèvres; et la troisième enfin, qui vient de nous arriver, est du Président de la République Haïtienne, Nissage-Saget. Nous en parlerons plus loin, au Bulletin de Port-au-Prince.

— Une autre bonne nouvelle à annoncer à nos confrères, c'est qu'enfin l'impression des Instructions aux Missionnaires, annoncée au Bulletin (N^o 65, p. 470) se trouve achevée. Il en était temps, car voilà plus de six mois que la chose avait été entreprise par M^{gr} Robès dans son voyage en Alsace. Ce long retard est dû à divers contraires temps, et notamment au changement de M. l'abbé Simonis, alors curé de Rixheim, qui s'était chargé de corriger les épreuves, et qui peu après fut nommé supérieur des Sœurs de Niederbronn.

L'ouvrage forme un volume petit in-douze, de 300 pages environ. Il est imprimé pour la Cong^g à 600 exemplaires, dont 400 pour les Pères et 200 pour les Frères. On en enverra aux différentes C^{tes} par les premières occasions favorables qui se présenteront.

II. Allocations de la Propagation de la Foi et de la 5^{te} Enfance à nos Missions.

Nous avons annoncé dans un des numéros précédents du Bulletin (Tom. VIII, p. 477) une première allocation faite à chacune de nos Missions sur l'exercice de 1871-1872. Cette allocation n'était qu'un à-compte auquel on espérait joindre un complément définitivement déterminé après recouvrement complet

de toutes les recettes de l'année 1871. Nous venons de recevoir avis des sommes assignées à nos Missions, et nous sommes heureux de remarquer que, malgré un déficit de près d'un million dans le produit total des différentes aumônes, aucune réduction n'est opérée sur les dons faits à nos œuvres. C'est un nouveau témoignage de la haute bienveillance de M. M. les membres des deux conseils centraux, et une preuve aussi de l'intérêt qui inspirent ces œuvres et des espérances qu'elles font concevoir. Voici la part des aumônes dévolues à chacune de nos missions par l'œuvre de la Propagation de la Foi :

Vicariat de la Sénégambie.	24,500.
" " Sierra Leone.	28,500.
" " des Deux-Guinées.	17,200.
Préf. ap ^{tr} du Zanguebar	21,000.
Mission des Indiens à la Guyane.	4,000.

A l'occasion de ces distributions de secours, les membres des Conseils de l'œuvre rappellent de nouveau aux missionnaires la nécessité d'envoyer un rapport ou Compte-rendu annuel sur chaque Mission. Ce rapport doit être expédié de manière à ce qu'il arrive à Paris au plus tard le 1^{er} février. Nos chers confrères des missions feront en sorte d'éviter tout retard.

— L'œuvre de la S^{te} Enfance vient aussi de clore son exercice courant par la distribution de ses aumônes pour l'année 1871-1872. Nos Missions n'ont pas été oubliées, et ici encore une large part de subsides qui leur a été faite, démontre la bienveillance du Directeur et des membres du Conseil de l'œuvre. La somme totale qui leur a été dévolue s'élève à 72,093, ⁵/₂₅. En voici la répartition par Mission :

Deux-Guinées.	11,730.
Sénégambie.	27,540.

Sierra-Léone	8000, ,
Zanguebar	22-823, 25.
Chandernagor	2000, ,

— A cette occasion, nous croyons utile de rappeler ici à ceux de nos confrères qui pourraient recueillir des aumônes pour la Mission du Zanguebar, un avis inséré au Bulletin des Missions catholiques (n^o du 31 mai 1872), et au dernier numéro des Annales de la S^{te} Enfance, (n^o de juin 1872).

Les lettres du P. Homer au sujet des pauvres enfants vendus sur le marché de Zanzibar, ont provoqué d'abondantes aumônes pour le rachat de ces enfants. Mais après avoir racheté ces infortunés esclaves, il faut encore les élever et les entretenir. Et si nos missionnaires se trouvaient obligés de consacrer exclusivement au rachat de nouveaux enfants toutes les aumônes qu'ils reçoivent, il ne leur resterait plus de quoi subvenir à leur entretien. On peut donc présumer à bon droit que l'intention des bienfaiteurs n'est pas en général absolument exclusive. Cependant pour prévenir toute objection, nos Pères ont désiré qu'un avis fût publié à ce sujet. Tout en continuant à recueillir les aumônes adressées pour la Mission du Zanguebar, comme pour nos autres missions, on doit donc, à l'occasion, prier les bienfaiteurs de vouloir bien laisser aux missionnaires le soin d'en faire l'application soit au rachat de nouveaux esclaves, soit à l'entretien des esclaves déjà rachetés, selon qu'il sera convenable.

III. Concession de livres du Ministère.

Au mois de novembre de l'année dernière, une circulaire de M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, était adressée aux Evêques, pour les engager à envoyer à son Ministère des Rapports

relatifs à l'établissement et au soin des ambulances formées pendant la guerre dans les petits et grands séminaires, maisons et C^{tes} religieuses de leurs diocèses. Le C. R. Père voulut profiter de cette circonstance pour donner un exposé sommaire de la part qu'avait prise notre Cong^g dans cette œuvre de dévouement, à la fois patriotique et chrétienne, et il adressa au ministère des cultes une lettre à ce sujet.

C'était en même temps une occasion favorable pour faire une demande de livres. Le Ministère de l'Instruction publique fait publier depuis plusieurs années des documents sur l'histoire de France et d'autres ouvrages importants. Ces ouvrages étaient précieux à avoir pour notre bibliothèque de la Maison-Mère. Le C. R. Père en fit la demande à la suite de sa lettre sur l'ambulance du séminaire du St. Esprit. Cette demande, appuyée par la bienveillance du sous-chef de Bureau chargé de cette partie, M. Kleine, a obtenu le meilleur accueil. Une lettre du 8 juin dernier mettait à la disposition du C. R. Père un nombre de 24 ouvrages, formant plus de 40 volumes in 4°. Ce sont entre autres: le Cartulaire de Notre-Dame de Paris; les Ouvrages inédits d'Abélard, le Troisième des Templiers, l'architecture monastique au moyen âge; la collection des dictionnaires topographiques et des répertoirs archéologiques de la France, etc.)

Le Ministre de la Marine nous a offert aussi un exemplaire des Notices sur les colonies françaises avec atlas. Cet ouvrage n'est pour nous dépourvu ni d'intérêt ni de prix, à cause de nos œuvres dans les possessions françaises d'outre-mer. (Lett. de M. Benoist d'azy, 9 juin 72)

(1) Voici du reste la nomenclature complète de ces ouvrages. Archives administratives et législatives de Reims. Cartulaire de N. D. de Paris, Cartulaire de St. Bertin, Cartulaire de St. Victor de Marseille, Cartulaire de Redon, Cartulaire de Savigny, Cartulaire de Beaulieu, Cartulaire de St. Huques, Chronique du religieux de St. Denis, Conférence de Souvigny, Croisade contre les albigeois, Eclaircissement de la langue française par Palsgrave, Famille d'outre-mer de Boucange, Mystère ou Siège d'Orléans, Monuments de l'architecture

Haïti.

Ct^e de St. Martial à Port-au-Prince.

De Juillet 1870 à Juillet 1872.

1. Commencements du Petit-Séminaire. Nouveau local. — 2. Départ p^r France de M^g Guilloux. M^r Rouvel, vic. administr. Nos Pères au Petit-Sém. — 3. Personnel. Renvois de 4 élèves. Installation dans les nouveaux bâtiments. — 4. Retour de M^g Guilloux. Réception. Visite au Petit-Sém.^r. — 5. Pères de la Compagnie de Marie en Haïti. — 6. Subsidés fournis par le Gouvt. Conditions. Concurrence. — 7. 1^{er} Comm.^o. Examens. Distrib.^o des prix. — 8. Personnel complété. Ministère pendant les vacances. — 9. Synode diocésain. — 10. Retour des élèves. Nombre. Translation au Petit-Sém.^r des reliques de St. Pie. — 11. Sœurs de St. Joseph. Ecoles et Pensionnat. Sœurs de la Sagesse. — 12. Etat politique. — 13. Rapports du Président avec M^g Guilloux et nos Pères. — Lettre postulatoire du Président Nissage-Saget.

— 1. Comme on l'a vu par le Décret publié au dernier Numéro, la Ct^e de St. Martial a été érigée pour la direction du Petit-Séminaire de Port-au-Prince. Cet établissement, qui fut l'objet des premiers soins de M^g Cestard du Cosquer, avait d'abord été placé en dehors de la ville, du côté de la Coupe. Lors de la guerre civile de 1868, on fut contraint de l'installer à l'Archevêché et ce fut, grâce au zèle et au dévouement de M^g Guilloux, alors seulement Vicaire administrateur du diocèse, que l'œuvre dut de traverser sans périr, cette phase d'agitation et de troubles. Jusque-là, du reste, malgré les subventions, bourses et traitements de professeurs données par le Gouvernement, le Petit-Séminaire n'avait pas été en grande prospérité. Le rétablissement de l'ordre ouvrit une phase nouvelle pour cette institution, et bientôt elle compta

militaire des croisés en Syrie, Ouvrages inédits d'Abélard, Privileges accordés par le St. Siège, Trois des Empereurs, Iconographie chrétienne, Architecture monastique au moyen âge, Instructions sur l'architecture antique. Collection des dictionnaires topographiques et des répertories archéologiques de la France, Recueil des mémoires lus à la Sorbonne

un nombre de 150 élèves, dont 50 pensionnaires.

L'archevêché, où l'œuvre restait toujours provisoirement installée, n'offrait plus qu'un local trop étroit, et comme d'ailleurs M^{gr} Guilloux ne trouvait à louer aucune maison convenable, il se résolut à bâtir. Le développement inespéré du Petit-séminaire était une bénédiction du Ciel qui semblait en promettre d'autres plus abondantes encore. Un terrain suffisamment vaste et situé à une petite distance de la cathédrale lui fut concédé par le Président Nissage, et Sa Grandeur recourut à une souscription pour obtenir une partie des fonds nécessaires. Un don de 25,000^f vint heureusement s'ajouter aux offrandes des généreux souscripteurs, ce qui permit à Monseigneur d'entreprendre alors les travaux. Le 7 août 1870, eut lieu la pose solennelle de la première pierre du nouveau bâtiment. Les constructions allèrent assez rapidement : vers la mi-octobre, peu de temps par conséquent avant le départ pour France de M^{gr} Guilloux, un bâtiment secondaire était achevé, l'entourage de l'enclos partout posé, et les soubassements du corps principal de l'établissement presque finis. (Informatⁿ du 15 oct. et Lett. du 4 août 70)

— 2. Cependant M^{gr} Guilloux, dont on avait appris en Haïti au mois de juillet 1870 la préconisation à Rome, s'éloignait de Port-au-Prince, dans le courant d'octobre suivant, pour aller se faire sacrer en France. Son désir avait été pendant long temps, de laisser au P. Simonet, en qui il avait toujours trouvé un conseiller si fidèle et si dévoué depuis le départ de M^{gr} du Cosquer, la difficile charge d'administrer l'archidiocèse pendant son absence. Mais malgré

(1) Le séminaire collége est située à 10 minutes de marche de la Cathédrale, à 20 de St^e Anne à 19 du Convent des Sœurs. De St^e Anne à l'établ^t des Sœurs on compte 30 minutes environ. De St^e Anne à Télianville, la distance à cheval est de 1 h. 10 m. à peu près. (Lett^s du 4 août 70 et 3 fév. 71)

ses instances, le C. R. Père, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici, n'avait pas cru la chose acceptable et le P. Simonet se trouva ainsi trop heureux d'éviter la si lourde responsabilité qui aurait pesé sur lui. Ce fut sur M. l'abbé Ronvel, curé de la ville des Cayes, que se porta le choix de Mgr le Vicaire Apostolique. Ce digne ecclésiastique, qui s'était fait remarquer pendant la dernière guerre par une conduite pleine de fermeté et de prudence dans l'administration de sa paroisse, devait aussi remplir avec la même sagesse l'intérim qui lui était confié. Nos Pères, tout spécialement, n'eurent qu'à se louer de leurs relations avec lui.

M. l'abbé Ronvel, employa à poursuivre les travaux du petit séminaire les ressources dont pouvait disposer l'administration diocésaine. Les dons volontaires étant insuffisants, il avait fallu recourir à des emprunts: ces secours permirent de donner une assez bonne impulsion à l'achèvement des constructions. (Lett. 22. av. 71)

Cependant la rentrée de 1871, effectuée le 8 fév., se fit cette fois encore dans les bâtiments de l'archevêché. L'acceptation du C. R. Père à titre d'essai, laquelle eut lieu peu de temps après, détermina M. Ronvel à faire des instances auprès du P. Simonet, pour que les Pères prissent possession du petit séminaire immédiatement après les petites vacances de Pâques. A cet effet il pourvut de postes, dans les paroisses, pour l'exercice du St ministère, tous ceux des ecclésiastiques attachés comme professeurs à l'établissement. Le supérieur, M. l'abbé Ribault, qui avait toujours désiré nous voir au séminaire collège, fut nommé curé de la cathédrale. A cette époque toutefois l'état des travaux du nouvel établissement ne permettait pas de réunir les élèves, et

le personnel dont pouvait disposer le P. Simonet était des plus réduits. Néanmoins pour ne pas prolonger la fermeture du séminaire-collège, ce qui aurait nuï aux intérêts de l'œuvre, le P. Supérieur, se décida, le jeudi 13 avril 1871, à se rendre aux instantes sollicitations de M. Romvel, et le lundi suivant les élèves effectuèrent leur rentrée. Ce dut être toujours à l'archevêché.

— 3. Le personnel ne comptait alors que trois Pères, savoir : outre le P. Simonet, supérieur de l'établissement et des autres C^{tes}, les P. P. François et Weick. Le P. Weick, embarqué le 14 mars 1871, à St. Nazaire, était arrivé le 11 avril à Port-au-Prince, après avoir touché successivement à la Martinique et à la Guadeloupe. Quant au P. François, il n'était qu'accidentellement attaché au séminaire collège, et ne pouvait y faire une résidence continue, à cause de la desserte de Pétionville, où le rappelaient le samedi et le dimanche de chaque semaine, les soins de son ministère. A nos confrères étaient encore adjoints un prêtre séculier, ancien élève du séminaire Haïtien de Paris, M. l'abbé Küscher, et un Frère de Plœümel, le F. Corentin.

On avait craint quelque défection parmi les élèves. ce fut à peine sensible. Leur nombre, qui déjà auparavant était tombé de 150, à une centaine environ, se trouva être de 95, dès les premiers jours de la nouvelle rentrée. L'esprit de l'établissement toutefois laissait beaucoup à désirer. Après avoir cherché par des moyens de persuasion et de douceur à triompher de leur indiscipline, le P. Supérieur crut bon d'en expulser quatre des plus insubordonnés. Cet exemple fut salutaire et à la fin de l'année, la marche du séminaire était en général satisfaisante. Le 19 mai, le P. Audrim et M. Schuster débarquaient

à Port-au-Prince : c'était un renfort impatientement attendu. Ils furent suivis, environ un mois après, de M. M. Sainté et Beaugé, deux jeunes prêtres indigènes d'Haïti et anciens élèves du séminaire Saint-Martial à Paris. Après être restés pendant la guerre étrangère avec le P. Léon LeNavasseur, dans le sein de sa famille en Normandie, ils avaient reçu le sacerdoce le 4 juin, à Vannes, des mains de Mgr Guilloux lui-même, et avaient pu partir ensuite pour leur lointain diocèse. Arrivés le 30 juin à Port-au-Prince, ils n'entrèrent au séminaire collège, auquel Sa Grandeur les destinait, qu'à la fin des petites vacances de juillet.

Ces vacances commencèrent le 21 pour finir le 3 août. Le 21 était la fête de St. Alexis patron du nouvel Archevêque de Port-au-Prince. Avant la clôture des exercices du semestre et la rentrée des élèves chez leurs parents, il y eut fête religieuse au collège : grand messe chantée par M. l'abbé Romvel, prédication, communions nombreuses etc.

Comme Mgr Guilloux devait bientôt arriver et prendre possession de son diocèse, il devenait urgent de lui laisser libre son palais archiepiscopal. Le petit séminaire n'était pas encore entièrement achevé ; cependant on pouvait y loger convenablement. Aussi le P. Simonet voulut profiter des petites vacances pour opérer le déménagement et l'installation nouvelle. Et en effet, le 3 août, la rentrée s'effectuait dans le nouveau local, à la grande satisfaction des professeurs, des élèves et de tout le public.

Le concours prêté par M. Beaugé et Sainté, permit de laisser le P. François aux soins de sa paroisse de Pétionville. Il cessa donc, à partir de ce moment, le service si fatigant qu'il exerçait depuis trois mois, avec une abnégation toute religieuse.

— 4. On avait pressé l'installation nouvelle à cause de l'arrivée prochaine de M^{gr} Guilloux en Haïti. Le Prélat, en effet, qui, le 4 août avait quitté la France et s'était embarqué le 10 à Liverpool sur le Californian, touchait le 30 du même mois à Port-au-Prince. Tout aussitôt le P. Simonet s'était joint à M. l'abbé Ronvel, et accompagné du clergé de la ville, ils s'étaient rendus à bord du steamer pour présenter leurs hommages à Sa Grandeur. Sa réception officielle eut lieu le lendemain 31 août. Sa Grandeur haranguée au débarcadère par M. le Magistrat communal, se dirigea ensuite processionnellement et revêtue des ornements pontificaux vers la cathédrale où l'attendait le Président de la République. A la porte de l'Eglise, M. l'Administrateur du diocèse complimenta Monseigneur, il le fut également par M. l'abbé Ribault, ancien supérieur du Petit-séminaire et alors curé de la cathédrale. La réponse de M^{gr} Guilloux fut pleine de bonne grâce. Le prélat se plut à apprécier les services rendus pendant son absence, et pour mieux marquer sa satisfaction, il nomma M. l'abbé Ronvel, Chanoine honoraire et Vicaire général du diocèse des Cayes; M. l'abbé Ribault fut aussi créé Chanoine honoraire, et il devint peu après secrétaire général de l'Archevêché.

Ce fut dans la soirée même que Sa Grandeur alla faire sa visite au Président. Monseigneur lui remit alors le titre et les insignes de la décoration de Grand-Croix de l'Ordre de S^t Grégoire le Grand, qu'il avait obtenue du S^t Père pour Son Excellence.

« En sortant du Palais national, dit le ^{13^e volume} religieux d'Haïti, M^{gr} Guilloux alla visiter son nouveau Petit-séminaire collège. Il y fut reçu et complimenté à la porte extérieure par le P. Simonet, à l'intérieur un jeune élève adressa au Prélat un charmant petit discours et les élèves chantèrent une délicieuse cantate.

Par une lettre Pastorale datée du 31 août, le jour même de sa réception à Port-au-Prince, Mgr Guilloux annonçait à toute la population haïtienne son heureuse arrivée et sa prise de possession de son Archidiocèse. Il saluait et félicitait en même temps son clergé et nos Pères et tous les coopérateurs à ses travaux apostoliques en Haïti. (Lett. past^{le} du 31 août - Bull. relig. d'Haïti du mois de Déc. - Moniteur du 9 et lett. du 9 sept. 71)

— 5 Pendant son séjour en France, Mgr Guilloux avait travaillé à se procurer des ouvriers évangéliques pour sa mission toujours assez dépourvue de prêtres. Aussi ramenait-il avec lui onze ecclésiastiques presque tous bretons, et parmi lesquels M. l'abbé Billion, ancien supérieur du petit séminaire de St. Anne, qu'il avait précédemment connu à Ploërmel. Celui-ci a été nommé vicaire général.

Tout nombre des onze ecclésiastiques étaient également trois religieux de la Compagnie de Marie⁽¹⁾: les R. P. P. L. Rappin, Boulanger et Henry. Mgr Guilloux les appelait à desservir le diocèse de Port-de-Paix, l'un des cinq établis dans le pays par le dernier concordat. (Bull. relig. Déc. 71)

Comme on l'a vu précédemment, Mgr Guilloux nous avait offert à nous-mêmes le soin spirituel de cette portion de son troupeau. Mais outre la difficulté du personnel à fournir, en conservant nos autres œuvres, c'était un ministère inconciliable avec la vie de C^{te}, à cause de la dissémination de la population. Le E. R. Père se vit donc contraint de refuser l'offre de Mgr Guilloux qui s'adressa alors aux missionnaires de

(1) La compagnie de Marie a été fondée par le V. Grignon de Montfort, à St. Laurent sur Sèvres (Vendée). Le Serviteur de Dieu avait des relations toutes particulières avec M. Foulhard, ses Places, fondateur de la Cong^g. du St. Esprit. Ce fut même du séminaire du St. Esprit qu'il tira ses premiers missionnaires, et de là vient qu'on leur a souvent donné le nom de Missionnaires du St. Esprit.

S^t. Laurent. Le diocèse de Port-au-Paix qui leur est confié, sous la juridiction de M^{gr}. l'Archevêque de Port-au-Prince n'a encore que 4 prêtres, répartis dans trois localités, où ils résident à poste fixe. (Bull. relig^e. Mars 72.)

Nos Pères ont eu le plaisir de recevoir les dignes religieux de la Société de Marie.

— 6. Le personnel dont M^{gr}. Guilloux disposait à son arrivée de France lui permit d'adjoindre aux membres de la C^{te}. du collège, deux séminaristes, M. M. Jaumouille et Mazeau. (lett. du 8 oct. 71) L'établissement allait du reste prospérant toujours : à partir des vacances de Pâques le nombre des élèves, constamment au-dessus de la centaine, tendait à s'accroître encore.

Quant à des subsides fournis par le Gouvernement, une loi avait été de nouveau votée au mois d'août 1871, et elle assurait des traitements de 200^{fr}. par mois au supérieur du séminaire collège, de 150^{fr}. à l'économiste, de 100^{fr}. à chacun des professeurs, reconnus au nombre de 6. En outre, la loi portait à 15 le nombre des bourses accordées à l'établissement à raison chacune de 50^{fr}. par mois. Cependant l'État en soin de se ménager, à titre de compensation, l'entrée gratuite de 30 élèves externes, admis à suivre les cours du collège. (lett. 23 sept. et 8 oct. 71)

Le petit séminaire n'est pas seul privilégié, il subit la concurrence de deux institutions rivales : le Lycée et l'Établissement Rivevalois qui détournent à leur profit la sympathie de beaucoup de députés et mieux encore la majeure partie des subsides alloués par les chambres. (lett. du 8 oct. 71)

En outre, vu l'état toujours plus ou moins précaire des choses en Haïti, on ne peut guère compter avec assurance pour l'avenir sur la continuation des secours actuellement accordés. Ainsi le Gouvernement qui faisait une subvention de 1200^{fr}. par an et par personne, pour deux de nos Pères, à titre de Missionnaires

diocésains, a supprimé cette allocution, à la suite d'un vote de l'assemblée législative (Séssⁿ Nov. 71).

— 7. Pendant la seconde moitié de l'année 1871, les derniers mois principalement, on pouvait remarquer dans l'esprit des élèves plus de subordination et plus de piété. M. l'abbé Héillon, vicaire général, prêcha au collège la retraite de 1^{re} communion. Cette cérémonie et celle de la Confirmation eurent lieu le 21 novembre. Vingt-trois enfants y prenaient part. (Bull. relig. Dec. 71.)

Le mois de décembre amena la préparation des examens de fin d'année et la distribution des prix dont ces examens allaient être suivis. M^{gr} Guilloux avait désiré présider lui-même une des séances de l'examen; se trouvant indisposé, il dut se borner à une courte apparition pendant l'un de ces exercices. Les résultats ont été assez satisfaisants.

Le 17 décembre, eut lieu la distribution des prix. L'assistance était des plus nombreuses et comprenait tout ce qu'il y avait de plus considérable en Haïti. Outre le clergé, à la tête duquel était M^{gr} Guilloux, le Président de la République, les secrétaires d'Etat, nombre de députés s'y trouvaient. Les auditeurs applaudirent de bon cœur une petite pièce de comédie, jouée avec succès, et surtout une cantate *Stou Staine*, très-heureusement réussie. La musique de la ville avait été mise par M. le Magistrat municipal à la disposition du P. Supérieur.

M^{gr} Guilloux prit la parole et fit une allocution sur l'importance et les soins à donner à une bonne éducation chrétienne. (Bull. rel. Janv. 72.)

— 8. Peu de temps après la distribution des prix, le 20 décembre 1871, le P. Lang arrivait à Port-au-Prince. Il s'était embarqué le 14 novembre à St. Nazaire avec les P. P. Guilloux et Coquet et avait touché au Cap-Haïtien, dès les premiers jours de décembre. Le manque

de moyens de transport l'avait obligé de séjourner près de trois semaines dans cette ville. Un mois plus tard environ, le 17 Janvier 1872, le P. Caragnat, parti de France le 14 décembre, ainsi que les F. F. Marie-Stanislas et Bénédicte, arrivaient aussi à Port-au-Prince. Le même contre temps qu'avait eu le P. Lang, un séjour forcé de trois semaines au Cap-Haïtien vint aussi les contrarier. (Bull. relig., Janv. et Fév. 72.)

Nos Pères utilisèrent les loisirs de leurs vacances s'employant à quelques soins du St. ministère. Le P. Audrin alla prêcher à l'Ancaïre, à 15 lieues environ de Port-au-Prince, une retraite de 1^{ère} communion. Le P. Weick se rendit à Léogane, pour aider le curé de cette paroisse qui s'était cassé un bras en tombant de cheval. Le Père Lang s'adjoignit au P. François à Pétionville. Les Pères de la C^{lé} de St. Anne furent aidés quelque temps par M. Jaumouille, séminariste, attaché au personnel du collège et ordonné prêtre le 24 septembre par M^{gr} Guilloux. (Lett. du 22 Déc. 71)

9. La Grandeur avait voulu profiter des vacances du Petit séminaire pour réunir en Synode les prêtres de son diocèse. Par une circulaire datée d'octobre, en la fête de St. Rosaire, Monseigneur annonça la convocation de cette assemblée ecclésiastique, la première qui allait se tenir en Haïti. Le 18 Janv. fête de la chaire de St. Pierre était le jour choisi pour l'ouverture des séances. Le 1^{er} Janv. le synode fut inauguré par une procession où l'on porta solennellement de l'Archevêché à la cathédrale les reliques de St. Cargien, martyr, et celles de St. Pie, jeune enfant immolé aussi en haine de la Foi, restes précieux données à Rome par le St. Père à M^{gr} Guilloux. Le Président de la République, entouré d'un brillant Etat-major et d'autres personnages de distinction, ajoutaient par leur présence un nouvel éclat à cette fête.

Reentrée de la cathédrale à l'Archevêché où se trouvait

la salle synodale, le clergé sur la proposition de Mgr Guilloux, signa d'abord une adresse au Souverain Pontife, puis, avec le même empressement, une lettre postulatoire pour l'introduction de la Cause de notre V. Père. Le Dimanche 21 Janvier, jour de la clôture des réunions, Mgr Guilloux fit, à la cérémonie du soir, le renouvellement de la consécration de son Archidiocèse à N. S. des Victoires. Déjà une première fois, Mgr du Cosquer l'avait placé sous la protection du Cœur immaculé de Marie. Ce fut le Père Simonet qui prêcha dans cette circonstance. (Bull. ul. 2. fév. 72)

— 16. La fin des travaux du synode précéda d'assez peu de jours la rentrée des élèves du petit séminaire. Placée le 15 février, elle fut marquée, dès le lendemain même, par la présence de 107 élèves. Mgr l'archevêque voulut bien célébrer la messe du S. Esprit et adresser quelques paroles aux enfants. Leur nombre a été tous jours en augmentant et, le 23 avril dernier, il atteignit le chiffre de 180. Sur ce nombre, 50 sont pensionnaires; 20, demi-pensionnaires; les autres, externes.

Quant aux fonctions, elles sont réparties comme il suit entre les membres de la Cité: P. Simonet, Supérieur, P. Boudin, professeur de H. C., P. Caragnat, de 5^{ème}, Père Weick, de 7^{ème}; P. Lang, de 8^{ème} et de musique; M. Schuster, professeur d'anglais; F. Marie-Stanislas, du cours préparatoire, et F. Benedict-aide-surveillant. (Bull. ul. 1. 1. fév. 72. H. C. 1872.)

On a vu plus haut la translation des reliques du jeune martyr S. Pie. Les précieux restes de jeune Serviteur de Dieu, dit le Bulletin religieux d'Haïti, ont été récemment découverts dans les catacombes de Rome, avec la fiole de sang, indice de son martyre. Le Très-Saint Père, comme gage de l'intérêt paternel qu'il daigne porter à la Mission d'Haïti, a bien voulu en faire don à Mgr l'Archevêque de Port-au-Prince, par l'entremise de Mgr Marinelli Archevêque de Porphyre in partibus, Prélat

sacriste de Sa Sainteté. Le nom propre de cet enfant bém., appelé, si jeune, à rendre témoignage à J. C., étant inconnu, S. G., pour perpétuer la mémoire de la pieuse libéralité du St Père envers son Eglise, lui a fait donner le nom de Pie, et pour que la jeunesse haïtienne eût en sa personne un protecteur et un modèle, Monseigneur a voulu qu'il reposât dans son Petit-Séminaire-College.

« Après les Vêpres du saint jour de Pâques, Sa Grandeur exposa, dans une courte allocution, les enseignements donnés par le jeune héros dont la dépouille mortelle allait recevoir les solennels hommages, puis une brillante procession partit de la Cathédrale pour se rendre au Petit-Séminaire-College. Les confréries de la ville et les élèves ouvrant la marche, se déployaient sur deux lignes, accompagnés et suivis d'une foule immense. Une urne modeste qui renferme les reliques du St martyr, était portée sur un brancard décoré de rouge, par deux prêtres revêtus de chasubles de même couleur. Elle fut déposée dans la chapelle provisoire de l'établissement sur un trône, près de l'autel.

« Après la Bénédiction du E. S. Sacrement, Sa Grandeur monta à la galerie du bâtiment principal, et invita les fidèles à visiter quelques tableaux et autres objets mis en loterie, pour achever de couvrir la dette de la maison, qui se monte encore à la somme considérable de 5,700 piastres, (30,381 francs). On remarquait, au centre de cette exposition, un petit tableau peint sur fond d'ajour, dans un encadrement de bronze doré. C'est un cadeau du St Père, qui a daigné encourager ainsi la loterie ouverte en faveur du Petit-Séminaire-College, (Bull. relig. avril 1872)

— 11. Indépendamment du séminaire-college, nos Pères sont encore chargés des soins spirituels des deux établissements des Soeurs de St Joseph. Leur pensionnat compte 120 élèves, confessées et catéchisées par le P. Simonet, qui

garde aussi la direction des Sœurs. Le catéchisme de persévérance est fait par le P. Audouin. C'est le P. Caragnat qui est chargé des enfants de l'école communale de la ville, où les Sœurs réunissent encore 130 élèves. (Sest. du 23 fév. 72.) Le dimanche 15 oct. 1871, 77 de leurs enfants recevaient la confirmation et 40 faisaient la 1^{re} communion. (Bull. relig., 15éc. 71)

À Jacmel, où la révolution les avait contraintes de fermer leur école, les sœurs l'ont rouverte au mois de novembre 1871, et peu de temps après, plus de 200 enfants se sont fait inscrire pour suivre les cours. (Bull. relig., 15éc. 71)

Un autre Institut religieux de femmes devait, en ces derniers temps, être introduit en Haïti, c'est celui des Sœurs de la Sagesse, fondé comme la Société de Marie, par le Vén. Grignon de Montfort, et dont les membres sont dirigés par les Pères de cette Cong^g. En février 1872, M^g Guillaume annonçait au P. Simonet leur prochaine arrivée pour le diocèse de Port-de-Paix. (Sest. 23 fév. 72.)

— 12. Depuis la terrible période de révolution traversée par le pays, le calme règne en Haïti, mais sans offrir toutefois une grande garantie pour l'avenir. Entre le Président, revêtu du pouvoir exécutif, et les Chambres, les rapports sont assez tendus. Les membres des deux assemblées sont en général opposés au maintien de l'usage à la Présidence. Il ne se fait pas illusion lui-même sur les difficultés de sa position; mais il se montre décidé à la défendre, fallût-il pour cela arriver par un coup d'État à la dictature. C'est ce qu'il disait lui-même dans un banquet officiel. Néanmoins il sait user de tempérament et de prudence. Ainsi, au mois de juin 1871, il a dû sacrifier à l'opposition deux de ses ministres, celui des finances et celui des Cultes. Le mois suivant, des troubles éclataient à la ville du Cap, et il fallut faire plusieurs arrestations, et plus tard, user d'une répression énergique, car le complot ourdi dans cette localité,

comptait des affidés sur divers points populeux de la République. (Lett. 9 avril 72.) Les réfugiés haïtiens s'armaient aussi dans la partie Dominicaine de l'île. Ces manifestations n'ont pas eu de suites bien sérieuses, sinon peut-être un acte de vengeance du parti révolutionnaire contre le Président, dont le nouveau palais a été dévoré par un incendie, le dimanche 7 janvier 1872. (Bull. n. 31^e année 1872 et Lett. des 6 et 21 juillet 71)

Ce n'est pas seulement contre le Président Nissage que les Représentants de la République haïtienne s'occupent à guerroyer. On a vu plus haut que la chambre législative avait supprimé les traitements alloués à deux de nos Pères en qualité de missionnaires diocésains. Une motion toute anti-concordataire avait été faite en vue de la suppression du grand et du petit séminaire. Son auteur, le député Dumbar, l'a retirée avant la discussion.

— 13. Les rapports de l'autorité ecclésiastique avec le Chef du pouvoir exécutif et son entourage paraissent bons. M^r Guilloux a su tout spécialement se concilier la bienveillance du Président Nissage. Celui-ci est aussi en bonnes relations avec nos Pères. Désireux d'obtenir du chef de la République haïtienne une lettre postulative en faveur de la Cause de notre V^re Père, le P. Simonet, dont le zèle avait été déjà si heureusement couronné de succès, auprès du synode et des Pères de la Compagnie de Marie, est allé lui faire visite et lui a manifesté ce vœu. Le Président après s'être fait expliquer la nature et l'objet de pareilles suppliques, s'est prêté de bonne grâce à ce qui lui était demandé. Le dernier packet des Antilles a porté à la Maison-Mère une très-belle lettre, ornée, en tête, des armes et trophées de la République haïtienne, et signée de la main de Nissage-Saget. Nous l'insérons ici, comme couronnement du premier Bulletin de la nouvelle Cité de St. Martial.

957.

Liberté, Egalité, Fraternité.
République d'Haïti.

N.º 21. Port-au-Prince, le 2. Mai 1872, an 69^{ème} de l'Indépendance.

Monsieur Sages—
Président d'Haïti,
A Sa Sainteté le Pape Pie IX.

Très Saint Père,

J'ai eu l'avantage d'apprendre que depuis quelque temps on s'occupe en France des informations préliminaires au Procès de Béatification et de Canonisation de François-Marie-Paul Libermann, mort en odeur de sainteté, à Paris, en 1852.

La renommée des éminentes vertus de ce prêtre a traversé les mers et est arrivée jusqu'à notre île.

Mais ce qui fait surtout ressortir sa grande charité et nous le rend particulièrement cher, c'est que depuis sa conversion du Judaïsme jusqu'à sa précieuse mort, il ne cessa de travailler avec une ardeur que rien ne put rebuter, à l'évangélisation et à la moralisation de la race africaine: de concert avec un autre prêtre, de douce mémoire, l'abbé Cisserand, Haïtien d'origine, pour avoir des héritiers de son zèle vraiment apostolique, il institua une société de missionnaires, dont plusieurs sont déjà venus en Haïti travailler, non sans succès, à la régénération de notre population.

Il me serait donc extrêmement agréable, Très-Saint-Père, que votre Sainteté daignât ordonner l'introduction de la Croix de Béatification et de Canonisation de cet homme de Dieu.

J'ai l'honneur d'être,

Très-Saint-Père,
en vous demandant très-humblement la Bénédiction apostolique,

de Votre Sainteté,

le fils très-devoté et très-obéissant,

Monsieur Sages—

Cte de Ste Anne.

De Juillet 1870 à Juin 1872.

1. Etat et étendue de la paroisse — 2. Ministère en 1870. — 3. Arrivée du P. Aymonin. — 4. Ministère. Difficultés p^r les 1^{ères} Communions. Mariages, Enterrements — 5. Fêtes. Chapelle du Carrefour bénite: Triduum. — 6. Prêtre apostat. sa mort. — 7. Francs-maçons et protestants à Port-au-Prince. — 8. Projet d'une nouvelle église. Difficultés au sujet du terrain. Paroisse reconnue — 9. Chapelle actuelle menaçant ruine, interdite. — 10. Pierre tumulaire p^r le P. Chenay à Jacmel.

— 1. Le dernier Bulletin d'Académie (Bull. tom VII. p. 714) mentionne déjà l'établissement de nos Pères à Port-au-Prince pour la desserte de la paroisse St. Anne. Cette paroisse comprend la partie Sud de la ville et tous les mornes qui confinent avec les localités de Jacmel, de Léogane et de Pétionville. Elle peut avoir une population de 20 à 25 000 âmes. En ville, elle a sur son territoire l'hôpital et le palais du Pré-sident. Dans la banlieue se trouvent trois petites chapelles, dont deux commencées seulement. C'est d'abord celle du Carrefour ou Bizoton, à deux lieues environ de la ville. Le point est un excellent endroit de changement d'air. Plus loin, dans les montagnes, on rencontre Chauffard et Clémenceau. La chapelle de Chauffard, restée inachevée, est due à l'initiative du P. Chenay, le compagnon si dévoué du P. Pascal, et dont le souvenir vit encore dans toute cette vaste région des mornes, connue sous le nom de Fond. Fernier (Informat^{ns} 19 fév. 69 et 12 nov. 70.)

— 2. Jusqu'au moment où nous eûmes remise l'œuvre du petit séminaire, le P. Simonet s'occupait de ce quartier avec le Père Maistre. En peu de temps, ils y avaient déjà opéré un bien considérable.

Le 21 novembre 1870, dit le Bulletin local, nous eûmes une 1^{ère} Communion d'une quarantaine de personnes, préparées par nos soeurs. Quelque temps après, le P. Simonet

prêchait à la cathédrale les exercices de la retraite pour ceux des élèves du lycée et du collège, et autres enfants qui devaient faire leur 1^{re} communion.

« Quelques fêtes célébrées avec concours de peuple, entre autres, celle de S^{te} Anne, fête patronale, à laquelle assistaient le Président et sa femme, les prédications d'Érent ont contribué à former une assistance régulière à nos offices, et à créer dans cette portion de la ville, encore bien désertée après les ravages de l'incendie de 1869, un véritable esprit de paroisse, lequel ne sera pas sans effet pour la prospérité même matérielle du quartier.

Au commencement du mois d'août 1870, le P. Supérieur fit aussi une mission dans les environs, à Chauffard et à Clémenceau. Elle dura une semaine et produisit des fruits. (Bull. 70)

— 3. Au mois d'avril 1871, le P. Simonet avait dû prendre en main la direction du séminaire-collège et laisser seul le P. Maistre, qui se trouva ainsi surchargé d'occupations. Ce ne fut que le 14 juillet suivant, qu'arriva le P. Symonin, appelé à lui donner son concours. Depuis le 1^{er} juin, il se trouvait au Cap-Haïtien où il avait débarqué, sans pouvoir, selon son obéissance, continuer son voyage jusqu'à Port-au-Prince. Le curé de la localité se trouvant et ailleurs malade, il avait cru bien faire de s'employer auprès de ses paroissiens pour les fonctions du s^t ministère, en attendant une occasion de se rendre dans la capitale. Il partit enfin sur un navire de guerre haïtien, La Corvée. En arrivant à Port-au-Prince, il fut, en qualité de vicaire, adjoint au P. Maistre, qui, au titre de vice-supérieur de S^{te} Anne, réunit celui de curé de la paroisse.

— 4. « La grande étendue du territoire à évangéliser, dit le Bulletin de la C^{té}, le nombre sans cesse croissant des conversions, nous fournissent d'incessantes occupations. Tous les dimanches, nous avons régulièrement deux messes: la

première à 4 h. ou 4 h 1/2, l'autre à 8 h. Il y a toujours instruction à la première messe, et l'assistance y est généralement plus nombreuse qu'à la grande messe. L'enceinte de l'église étant trop étroite, une foule de fidèles ne peuvent trouver de place au-dedans et sont contraints de se masser au-dehors et par-dessus les tombes. Cependant malgré la presse et la gêne qui en résultent, jamais un cri, toujours le silence et le recueillement de la prière. De petits bouts de bougie achetés par les bonnes femmes éclairent ces pieuses réunions que l'âme du missionnaire ne contemple pas sans attendrissement.

« A la grande messe se font les annonces des fêtes de la semaine, les observations particulières, les publications de bans, etc., sans compter le prône. Immédiatement après l'office, se fait le catéchisme; il y assiste bon nombre de fidèles, tant de la ville que du dehors. Rien ne leur profite autant que ces explications simples et précises des vérités de notre sainte religion.

« Dans l'après-midi, nous avons comme partout, les vêpres et le salut du St. Sacrement. Le temps resté libre est rempli par l'audition des confessions et l'administration du St. Baptême.

« Pour ce qui est de la banlieue, chaque dimanche, pendant la belle saison, et seulement tous les quinze jours pendant l'hivernage, un des Pères, à tour de rôle, après avoir dit à St. Anne la messe de 4 h., va desservir la chapelle du Carrefour. Cette chapelle dédiée à St. Charles, a, comme l'église de St. Anne, ses fêtes et ses petites solennités. C'est là que se concentrent les habitants des mornes, qui ne peuvent, à cause de la longueur et de la difficulté des chemins, se rendre jus- qu'à Port au Prince. Le Carrefour reçoit ainsi dans la saison des grandes chaleurs, bon nombre de familles de la capitale, c'est une campagne fraîche et agréable.

« Le nombre des baptêmes pour l'année 1871 a été de 734, dont quelques-uns d'adultes et il y a eu aussi 205 premières communions, tant d'hommes que de femmes. Deux de celles-ci étaient âgées de plus de cent ans. Pour les communions, nous en avons eu cette année un total de 6,600.

« Depuis le retour en Haïti de M^g: Guilloux, nous avons eu une confirmation, le 10 janvier 1872: elle comprenait 207 personnes.

« C'est surtout parmi les grandes personnes que nous avons recruté jus qu'ici nos sujets pour la 1^{re} communion et la confirmation. Pour les enfants, il y a un catéchisme spécial chaque jeudi à l'église; mais nous avons peine à obtenir de la part des maîtres et maîtresses d'écoles, qu'ils y conduisent leurs élèves. Ces instituteurs, peu ou pas du tout chrétiens eux-mêmes, n'ont malheureusement qu'un médiocre souci de favoriser l'enseignement religieux. Aussi la conduite des enfants, comme on le pense bien, ne manque pas de s'en ressentir.

« Qu'il serait à souhaiter que nous eussions sur la paroisse deux bonnes écoles, l'une de Sœurs pour les filles, l'autre de Frères pour les garçons. La paroisse de la cathédrale réunit tout chez elle: Lycée, école polynatique, séminaire, collège, école des Frères de Plœrmel, pensionnat et école des Sœurs de St Joseph, et d'autres pensions encore, et nous, nous n'avons rien de tout cela. Cependant le général Samitié Lubin, nous a proposé, pour une école de jeunes filles, la concession d'un terrain avantageusement situé. L'offre a été communiquée à M^g: Guilloux; mais le prélat a été arrêté par certaines difficultés qui n'ont pas permis de donner encore suite au projet.

« Un autre abus des plus funestes à la moralisation du pays, ce sont les exigences des agents et

fonctionnaires civils du gouvernement, touchant les rétributions exorbitantes qu'ils demandent pour l'accomplissement des formalités légales du mariage. Bien des pauvres gens voudraient vivre dans une union chrétienne, contractée ou légitimée régulièrement; mais ils trouvent un obstacle dans leur impuissance à payer les honoraires dus à ces employés. Tous les prêtres du pays ont dénoncé depuis longtemps cet abus à l'autorité ecclésiastique. Cependant M^{gr} Guillou n'a pu encore réussir, auprès du Gouvernement, à le faire supprimer.

« Le S^{te} Anne, malgré ces difficultés, les mariages célébrés pendant l'année 1871 ont été de 50.

« Les sépultures ecclésiastiques ont été de 180 pour la même période. Mais ici encore, des pratiques coupables, où la débauche trouve son compte et auxquelles la superstition n'est peut-être pas étrangère, arrivent à soustraire aux cérémonies religieuses beaucoup d'enterrements. Aussi en dehors de la ville de Port-au-Prince, nous n'avons eu à faire que de rares inhumations. En Haïti, il existe, comme on le sait, des hommes appelés Papa-Davanes, dont le métier est de chanter, dans les cimetières ruraux, des prières pour les morts, et cela aussi souvent que la dévotion des familles les y convie. Ils sont en outre appelés pour les enterrements. Ainsi quand un pauvre approche de ses derniers moments, partout grand émoi dans les environs. Il s'agit de savoir en effet comment les funérailles auront lieu et les dépenses qu'entraînera le repas servi aux invités et aux chanteurs. Mais ces repas sont de véritables orgies; et dès lors, grand soin de la part des parents du défunt pour que le prêtre soit tenu le plus loin possible de ces agapes d'un singulier deuil, et ne vienne pas troubler les convives et les danseurs. On se passe ainsi de son ministère. »

— 5 « Parmi les fêtes ou cérémonies religieuses à mentionner encore pour la paroisse, vient d'abord, le 26 juillet 1871, la fête patronale de S^{te} Anne. Nous eûmes à dîner M. l'abbé Rouvel, vicaire-administrateur, et le clergé de la cathédrale. Nous avons eu beaucoup de communions ce jour-là; nous en comptâmes davantage encore à la fête de l'Assomption.

« La retraite des enfants des sœurs qui se disposaient à leur 1^{re} Communion pour le 15 oct. fête de S^{te} Éthérèse, leur fut prêchée par le P. Azymonin. Il fut heureux d'ajouter ce soin à ceux d'un ministère déjà bien occupé. Il avait fallu en effet préparer au Carrefour une 1^{re} communion de personnes âgées. Elle eut lieu, ainsi que la confirmation, le 4 nov. 1871. En même temps M^g Quilloux fit la bénédiction de la chapelle, objet principal de la cérémonie.

« Le dimanche, 7 janvier de cette année, nous commençâmes à l'église de S^{te} Anne, le triduum de prières, avec exposition solennelle du b. S. Sacrement, ordonné par M^g l'Archevêque à l'occasion de la prochaine ouverture du Synode. Tout se fit avec la plus grande piété; chaque soir l'affluence des fidèles était considérable. Les trois instructions furent données par M. le Vicaire général, M. le curé de la cathédrale et le P. Azymonin. Pour rehausser nos cérémonies, nous avons emprunté l'harmonium du petit séminaire. L'arrivée du P. Sang ne pouvait être plus à propos: il réussit à préparer, avec quelques professeurs du séminaire-collège, des morceaux de chant choisis pour la circonstance et qui ont été très bien exécutés. Nous avons été heureux du grand nombre de confessions et de communions qui se sont faites durant ces trois jours. Pour éclairer l'avenue de notre église, le P. Maistre avait improvisé une magnifique illumination à l'entrée du portail du cimetière intérieur. Une

grande croix recouverte de papier d'argent surmontait triomphalement cette espèce de monument tout tapissé de mousse, et aux angles duquel flottaient les drapeaux rouge et bleu de la république.

« L'incendie du Palais de Nissage, lequel eut lieu le second jour du Eriduum, nous avait fait craindre pour notre solennité du lendemain. Mais tout se passa pour le mieux. Monseigneur nous arriva vers 7 h. du matin et la cérémonie de confirmation couronna ces trois jours de prières et de pieuses fêtes. »

— 6. Quelque temps auparavant, la main de Dieu venait de frapper un prêtre apostat, nommé Quine, ancien vicaire à la cathédrale. « Ce malheureux, écrit le P. Aymonin, vivait publiquement dans le concubinage à Port-au-Prince, perpétuant au vu et su de tout le monde, le plus honteux scandale. Il importait de faire décider son expulsion de par le Gouvernement. M^r le Comte de Lémonte, de Besançon, chargé d'affaire de France, qui avait été, paraît-il, insulté par lui dans une circonstance, finit par l'obtenir, et l'ex-abbé Quine dut quitter Haïti au mois d'août 1871. Il se rendit à New-York, ainsi qu'un autre apostat, le nommé Hooly, créé par les protestants pasteur épiscopalien. Aux yeux des protestants d'Amérique, la défection de l'abbé Quine était pour ceux qui y avaient contribué, un acte de prosélytisme dont ils se plurent à récompenser le pasteur Hooly en l'élevant à la dignité d'évêque. A New-York, l'abbé Quine est naturalisé américain, il prêche dans les temples et se fait octroyer le titre de pasteur de la Réforme. Puis tous deux, évêque et pasteur, rentrent à Port-au-Prince, sous le couvert de la nationalité américaine et avec la recommandation des titres qu'ils portent. La première prédication du pasteur Quine parut être le prélude de glorieuses victoires pour la cause anti-catholique. Aux protestants se

poignaient les Français. Aacon, et le journal des loges célébra la courageuse énergie du prêtre rebelle et apostat, brisant ouvertement avec ce qu'il appelait la tyrannie religieuse des intelligences et des cœurs, imposée par l'Eglise catholique. Mais bientôt les choses tournèrent au plus mal. Le pasteur Quine, gravement malade, inspirait les plus vives inquiétudes. Une dame de nos meilleures paroissiennes, dont il avait été le directeur autrefois, vint me trouver en secret, le 7^e décembre, et me dit qu'il était à toute extrémité. Je me rendis en toute hâte au domicile du mourant, et malgré la consigne, je pus approcher de son chevet. Je l'exhortai de mon mieux, lui rappelant les engagements sacrés de son sacerdoce, le bien qu'il avait fait, alors qu'il était prêtre fidèle, la joie et le triomphe de l'Eglise et le bonheur de tous ses anciens pénitents, s'il revenait à l'unité, leur douleur et celle de sa famille, s'il avait le malheur de mourir impénitent. Quelques pieuses personnes, qui avaient par le passé connu plus particulièrement ce pauvre prêtre, m'aidaient de leurs prières et de leurs efforts. Deux fois, je me crus sur le point d'obtenir une abjuration et deux fois la malheureuse qui le dominait, parut au chevet de son lit, et fit évanouir ses sentiments de repentir. « A demain, » avait-il dit cependant, quand je le quittai : mais le lendemain il était trop tard.

« Je suis persuadé qu'il serait revenu à la Foi sans les persécutions de cette malheureuse créature et la surveillance très-active des pasteurs protestants. Car le lendemain de ma visite, il avait répondu qu'il verrait volontiers le prêtre qui lui avait rendu visite la veille. Malheureusement toute tentative devint inutile. Les pasteurs protestants avaient fait fermer la maison et y restaient eux-mêmes auprès du

moribond.

« Le 14 décembre, continue le Bulletin, à quelques pas et en face de notre C^{te} eurent lieu ses funérailles. Deux autres pasteurs et l'évêque protestant présidèrent la cérémonie. Le char funèbre de la loge maçonnique, conduisit ses restes au temple de l'église réformée et de là au lieu de la sépulture. Le spectacle était triste et douloureux: aussi nos bonnes femmes, ses anciennes pénitentes, qui en étaient témoins, firent entendre plus d'un gémissement. »

— 7. « Le fait de personnes mourant dans l'impénitence finale n'est malheureusement pas rare en Haïti. De plus en plus nous voyons avec peine les hommes qui se sont laissés affilier aux loges franc-maçonniques, s'endurcir dans leur égarement et se passer du prêtre au moment de la mort. Ils ont pour accompagner leur deuil, les amis et compagnons de la secte, et les Vénérables, pour présider aux cérémonies de leur enterrement civil.

« D'autre part, les protestants ne se contentent plus de prêcher dans leur temple: ils courent les rues, de jour ou de nuit, s'installent n'importe où, et déclament impunément contre les catholiques et leurs superstitions, toujours, bien entendu, au nom de la vérité dont ils seraient seuls dépositaires. Ils inondent notre ville et la campagne de brochures impies, qu'ils distribuent gratuitement avec leurs bibles. Que résultera-t-il de cette lutte générale contre la 1^{re} Eglise de Jésus-Christ? Puisse l'Esprit-Saint et le Cœur immaculé de Marie briser les efforts de cette propagande toujours funeste aux âmes, quelque discréditée d'ailleurs qu'elle soit aux yeux du plus grand nombre! »

— 8. « Un autre côté cependant; la foule des fidèles va se grossissant de jour en jour, si bien que l'enceinte de la chapelle est devenue trop petite pour contenir

tous les assistants, les dimanches et les jours de fête
 L'an dernier déjà, la demande avait été faite d'un ter-
 rain, en vue d'une prochaine construction, et le Président
 Missage avait concédé, au mois d'avril, un spacieux
 emplacement sur une grande place publique, près
 du cimetière intérieur. Ce terrain fut aussitôt clôturé
 à l'aide d'une palissade. Cependant des difficultés
 survinrent de la part du magistrat communal op-
 posé à cette concession, et pour s'épargner de nouveaux
 désagréments, le P. Maître, à l'invitation de M. l'abbé
 Romel, alors vicaire administrateur de l'archidio-
 cèse, renonça au projet de planter une croix sur ce ter-
 rain, comme une prise de possession. Cependant il
 fallut avertir la population, qui se faisait déjà une
 fête de cette cérémonie, et motiver l'abandon de ce des-
 sein. Malgré la charité d'expression le P. Maître
 mit à faire cette communication et la généralité où il
 resta, nombre de députés et le magistrat communal
 se tinrent pour offensés de ses paroles. Il en furent
 un grief dont la chambre fut saisie le lendemain,
 avec plaintes et récriminations de leur part. Le terrain
 fut déclaré inaliénable, et l'acte de donation du pré-
 sident, illégal et non avenue. (Sé. du 24 juill. 71)

Cependant pour sauver un peu les apparences, les
 chambres ont voté 800 piastres (4000^s) pour la construc-
 tion d'une future église; mais c'est à peine le dixième
 de ce qu'il faudrait pour commencer sérieusement les
 travaux. A cette question se joignait celle du presbytère.
 Nos Pères en effet n'avaient pu obtenir du gouvernement
 la concession gratuite d'un logement, et ils payaient eux-
 mêmes à raison de 150^s par mois, le loyer d'une maison.
 Un acte récent de l'autorité civile, qui vient de recon-
 naître enfin l'existence légale de S^{te} Anne comme pa-
 roisse, mettra fin, il faut l'espérer, à ces difficultés.
 (Sé. du P. Sang 9 mai 72.)

Il était, à l'expiration de leur bail dans la maison qu'ils occupaient, le 10 sept. 1871, nos Pères s'étaient installés dans un nouveau local plus rapproché de l'église. Le bâtiment comporte un rez-de-chaussée, une galerie fermée et trois chambres. (Bull. 72)

— 9. D'après les récentes lettres arrivées d'Haïti en date des 29 avril et 9 mai, une situation plus fâcheuse encore vient de compliquer les difficultés et les embarras matériels. La chapelle dont la construction n'offrait pas déjà de grandes garanties de solidité, a été trouvée menaçant ruine. C'est au point qu'il a paru urgent à l'autorité diocésaine d'y interdire la célébration des offices. « Cet état de chose, continue le P. Simonet, est bien regrettable: cette paroisse commençait à bien se former. le désarroi va s'y mettre, car on va se diriger de nouveau vers la cathédrale. Ce sera à recommencer plus tard. Jusqu'à nouvel ordre, les offices vont se faire à la chapelle de la prison. Je vais aviser, d'entente avec le vicaire général, pendant l'absence de M. G. Guilloux qui visite son diocèse, aux mesures à prendre pour sortir de cet embarras. (Lett. du 29 avril 72)

« Le P. Maistre, de son côté, travaille activement à obtenir la concession d'un terrain et à tirer parti de ce contre-temps pour arriver plus vite à avoir une grande et belle église » (Lett. du P. Lang, 9 mai 72.)

— 10. Nous plaçons à la C^{te} de S^{te} Anne, en souvenir du ministère exercé en Haïti par les P. I. Pascal et Chenay, le détail suivant qui se rattache à la mémoire de ce dernier. On se rappelle peut-être que ce zélé missionnaire avait rendu le dernier soupir et avait été inhumé à Jacmel, (Bull. tom. IV. p. 843.) au mois d'août 1865. Là, une simple croix portant les noms et prénoms du défunt, marquait la place où reposaient ses restes. Une pierre tumulaire vient enfin d'être

posée sur la fosse, et le lundi 13 mai 1872, un service a été célébré pour notre cher missionnaire.

« Le P. Simonet s'était transporté à Jacmel pour cette circonstance, afin de surveiller les travaux et d'organiser la cérémonie. Tout s'est très-bien passé. » (24. 10 mai 1872.)

Ctè de Pétionville.

De Juillet 1870 à Juin 1872

1. Ministère en 1869-70. — 2. Bénédiction de la chapelle des Cadets.
- 3. Communions à Noël

— Nous n'avons presque aucun détail sur le ministère du P. François à Pétionville, pendant le long intervalle qu'embrasse le présent bulletin. Un court passage d'une lettre de M. g. l'Evêque, du 26 juillet 1870 à la Propagation de la Foi, y constate les résultats suivants. « L'année dernière (1869) écrit Sa Grandeur, le chiffre des mariages s'élevait à 71 dans cette paroisse. — Et j'a eu de semaines, j'y faisais ma visite diocésaine. Cette localité est une de celles qui ont été le plus maltraitées par la Révolution. Une heureuse surprise m'y attendait, à la suite d'une procession splendide, près de 700 fidèles s'approchaient de la St. Table, et j'emposai les mains à 500 personnes environ. » (Annales de la Prop. de la Foi Janv. 71)

— 2. On a vu plus haut comment le P. François avait pu prêter son concours au personnel du Collège, avant l'arrivée des Pères destinés à en faire partie. Déchargé de ses fonctions de professeur, il eut désormais plus de loisirs pour s'occuper de ses bons paroissiens de Pétionville et des œuvres propres à la localité.

Une chapelle dite Chapelle des Cadets, avait été commencée sur la paroisse depuis 1868. Le 1^{er} oct. 1871 elle fut

enfin être béni par M^{gr} Guilloux. Voici les détails donnés à ce sujet par le P. François dans une lettre et publiés dans le Bulletin religieux d'Haute. (N^o 1^{er} Dec. 1871)

« En janvier 1868, un bon chrétien, de la section des Cadets m'invitait à planter une croix sur un terrain qu'il mettait de grand cœur à la disposition de l'autorité ecclésiastique. Et se chargeait même d'y construire une chapelle. Bientôt, secondé par le concours de plusieurs fidèles, il se mit à couper des bois, à scier des planches, etc.; mais, hélas! il avait compté sans la terrible révolution qui vint tout entraver. La plupart des matériaux même avait disparu.

« Cependant la vraie charité est patiente et ne s'arrête pas facilement dans sa course.

« Avec les jours de la paix et du calme reprirent les travaux, qui, cette fois, furent conduits à bonne fin. Le 11 oct. dernier, la bénédiction solennelle d'une chapelle fort convenable de 30 pieds environ sur 15, couronnait, en la récompensant dignement, la pieuse et constante persévérance de ces généreux chrétiens.

« La veille, M^{gr} l'Archevêque partait de Pétionville, accompagné de M^r le vic^gal, du P. Sup^r et de votre humble serviteur, et arrivait sur l'habitation de M. Juré, après une course de quatre heures. Et avait fallu gravir des monts abruptes, dont l'ascension se fit heureusement sans accident, grâce à la bienveillante courtoisie du commandant de la commune, M. le général Rémi St-Pierre, qui avait tenu à honneur de guider lui-même le Pontife dans cette course apostolique.

« A notre arrivée, agréable surprise! A la tête de nombreux fidèles rangés processionnellement, le digne fondateur de la chapelle, M. Benjamin, devenu chef de la section, et revêtu de l'uniforme de capitaine, présenta la croix à baiser à Monseigneur, non sans avoir, au préalable, adressé un petit compliment au vénérable

Pontife, qui représente si bien, dans sa douceur et sa tendre sollicitude, le divin Pasteur des âmes.

„ L'après-midi fut consacré à entendre les confessions. Toutefois, sur l'invitation pressante de M. Bouquand, Sa Grandeur daigna se rendre avec M. le Grand-Vicaire, dans son habitation, située à quelque distance, pour y bénir la nombreuse famille de ce zélé et généreux fidèle. Là, trois générations s'inclinèrent sous la main émue du Pontife, qui leur dit quelques-unes de ces paroles du cœur que chacun est toujours si heureux de recueillir. Sa Grandeur se retira ensuite dans l'habitation, pour y réciter avec son Vicaire général, une partie de l'office divin.

„ Pendant ce temps, le respectable patriarche Bouquand, à la tête des siens, était resté à genoux pour réciter à haute voix le chapelet et chanter des cantiques. N'est-ce pas là un spectacle digne des premiers siècles chrétiens ?

„ Le lendemain, malgré une pluie torrentielle de la veille et d'une grande partie de la nuit, une foule nombreuse se pressait aux alentours de la chapelle, dans l'attente de la cérémonie. L'heure est venue. De la maison proprette qui avait été mise à sa disposition, le Prélat revêtu de la chape et de la mitre, le bâton pastoral en main, est conduit au seuil de la nouvelle maison de Dieu. Dans une allocution bien sentie, il fit comprendre les prières et les cérémonies de la bénédiction, qui se fit ensuite au milieu du recueillement le plus parfait.

„ Pendant le Saint-Sacrifice de la messe qui commença alors, des cantiques et de pieuses hymnes s'échappaient de toutes les bouches et montaient jusqu'au trône de Dieu. On peut mesurer, à la manière dont sont récitées les prières et dont s'exécutent les chants, le degré du sentiment religieux, de la foi et de l'amour.

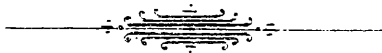
qui les produisent. Heureuses les populations qui comprennent ainsi les choses spirituelles, et qui placent leurs espérances au delà des choses si périssables de la terre !

« Cent cinquante personnes s'approchèrent de la Sainte Table.

« La bénédiction du 1^{er} sacrement, puis la bénédiction du Pontife mirent fin à cette belle journée, toute pleine des plus touchants souvenirs.

« Nous ne terminerons pas sans constater avec bonheur la présence et l'attitude à la fois digne et respectueuses des autorités civiles et militaires

— 3. Au mois de décembre suivant, il y eut à la solennité de Noël un nombre très-consolant encore de pieux communicants. Le Bulletin religieux d'Haïti les porte à 625. Le zèle connu de notre confrère nous permet de penser que les autres fêtes ou cérémonies particulières qui ont eu lieu pendant cette période de près de deux années, ont obtenu les mêmes fruits et les mêmes consolants résultats.



Nouvelles récentes.

— On connaît déjà en plusieurs Eglises, la douloureuse nouvelle de la mort du P. Sigavay, décédé au Sém.-Collège de St-Pierre (Martinique), d'une violente pneumonie le 31 mai, jour de l'écluse de la Vierge, à l'âge de 62 ans, après une crise des plus cruelles, que le P. Emonet appelle un véritable martyre. Ce cher Père n'était âgé que de 28 ans et n'avait que 21 mois de Profession. Il a eu le bonheur avant de mourir, de faire ses vœux perpétuels. — Cette annonce suppléera au billet de décès pour les Eglises qui n'en ont pas encore reçu.

— Le P. Le Berre et le F. Henri, de la Clé du Gabon, rentrés en France pour raisons de santé, sont arrivés à la Maison-Mère le 25 juin, après une heureuse traversée.

— Le P. Le Douarin a reçu son obédience pour le Sém.-Collège de Port-au-Prince, et il est parti le 28 juin de la Maison-Mère pour le Havre, à destination d'Haïti.

— Des difficultés pour l'enregistrement des Bulles de Mgr. Delamoy, au sujet d'une formule que le Gouvernement ne voudrait pas accepter, apportent un retard indéfini à son sacre.



TABLE DES MATIÈRES

du tome VIII^{ème} du Bulletin.du 1^{er} 61 au 1^{er} 74.

1870 - 1872.

PARTIE GÉNÉRALE

Avis généraux.

Avis à l'occasion de la reprise du Bulletin après la guerre.....	7.
Modification p ^r la publicat ⁿ de la Partie générale.....	85.
Ob. touchant les Notices biog ^{ra} ph ^{iq} ues des membres.....	86.
Adresses à laisser en cas de voyage.....	92.
Avis relatif à l'expédition du Bulletin.....	199.

Actes administratifs.

Actes relatifs à la Cong^g en général.

Indult autorisant le Sup ^r g ^{al} à faire ordonner extra tempora les sujets de l'Institut quoties opus fuerit. (9 juill. 1871).....	87.
Id. à faire ériger en nos E ^t és plusieurs chemins de Croix (9 juill. 1871).....	89.
Prescription de prières p ^r l'Eglise et le S ^t Siège. (8 Déc. 1871).....	459.
Décret fixant les jours de messe ou de communion à l'intention du Sup ^r g ^{al} . (13 Déc. 1871).....	461.
Catériau des messes à dire ainsi chaque jour.....	465.
Œuvre de l'Apostolat de la prière - Le C. P. Père nommé Ev ^q . cent ^{es} (1 ^{er} jan. 72).....	791.
Indult autorisant en nos E ^t és l'érection d'un oratoire privé. (14 av. 72).....	843.

Actes relatifs aux Provinces et C^lés.

Abandon de Santarem et acceptation du collège de Gibraltar. (11 août 70).....	2.
Suspension de la mission du Congo et projet p ^r le Cap-de-Bonne-Esp ^{er} ance. (1 ^{er} 4).....	4.
Transfert provisoire du g ^r scol ^r à Langt et du Novat des Pères à S. Olan. (8).....	8.
Autorisation légale d'un emprunt hypoth ^é caire à Langomet. (11 ^{er} jan. 72).....	611.
Pouvoirs au C. P. Père p ^r le dioc. de Paris, avec faculté de les communiquer aux membres.....	669.
Abandon du collège de Gibraltar. (19 mars 1872).....	739.

Acceptation du Petit-Sém.^{re} de Port-au-Prince (Haïti), et de la paroisse
S.^{te} Anne, et érection à cet effet de deux nouv.^{es} C^hés. - 19 mai 1872 - . . . 891.

Actes relatifs aux D^{ix}es.

- Admis aux vœux perp^{ts} - P. P. Gommenginger, Walter, Jouga, Meyer,
Girod, Carrie, Gaepfert, Richert, Cogniard, Costes, Heillorat,
Besserat - p. 8 et 9 - P. P. Browne, Stoffel (Ignace), Schwab. . . 91.
- P. P. Le Beller, Richard, Brunetti (Antoine), du Plessis, Dessaint,
de Courmont, Metz - p. 271 - P. Ray - 467 - P. P. Guérin, Delpuech,
Lalles. . . 845.
- Admis au vœux de cinq ans. - P. P. Garmy, Kempf, Schuermann,
Delpuech, Bonnet, Colrat. . . 9.
- P. Roth - p. 91 - P. P. Daull, Riaux, Cadoret, Rodier, Lecomte. 467.
- Admis à la Profession. - P. P. Claus, Saini, Kumbrecht, Audrin, Jaoum,
Siganan, Bertsch, Wenger, Conyngham, Weich, Jeannet, Haquant,
Koulaghan, Couje. . . 9.
- P. P. Coquet, Nuenburger, Rivas, Pambour, Mauger, Caragnat,
Genex, Oster, Rientzler, Chuet, Binder, Costes, Heruel, Morin,
Duss, Cauet, Contoz, Bonjean - p. 271 - P. Sène. . . 741.
- Nominations. - P. P. Eigenmann, sup^{re} à Gibraltar; - Libermann,
Dir. du g^o scol^l - p. 9 - Girard, Dir. du Nov^t; Ermonet, Visi-
teur aux Antilles; Remot, sup^{re} à Fort-de-France; Dhyèvre,
à Sierra-Léone. . . 10.
- P. P. Libermann, sup^{re} à Lang^l; Burg, au S.^{er} Cœur de Marie; Strub,
Vice-Proc^l d'Allemagne et Sup^{re} de Marienstadt; Bigot à Marienthal;
Grasser, V. prov^l à la Martinique. . . 272.
- P. Guilloux, sup^{re} à la Guadeloupe, p. 360. P. Duboin, v. prov^l à
Maurice, P. Stoffel, sup^{re} à Bourbon. . . 616.
- P. P. Peureux, Proc^l g^l; Besserat, vice-proc^l. . . 615 et 616.
- Rénovation triennale des pouvoirs des sup^{rs}. Avis à ce sujet. . . 615.
- Mutations. - P. P. Stoll à Gibraltar, Brunetti, p. 9, Carrie et du Plessis
à Langomet, Richard et Roth à Bordeaux, Armonin en
Haïti, Delpuech à Cayenne, Moriet à la Mart^l, puis à la Guad^l,
Gommenginger à Sierra-Léone, Daull à S.^{er} Bernard, Limbour au
Collège de Maurice, p. 10, - Riaux à la Martinique, Diquet à la
Guadeloupe. p. 11. - P. P. Collin à la Maison-Mère. 272 - Lecomte
à la Guadeloupe, Carrie au Gabon. . . 273.
- P. P. Callu à Maurice, Speisser en Sénégambie, Langen Haïti. 360
Fritsch à Bordeaux. p. 467, Riaux à Langomet. 463, Le Douarin en Haïti. . . 972.
- Placements des nouveaux Profès. - P. P. Conyngham à Gibraltar . . . 9.
puis à la Trinidad. . . 273.

- P. P. Wenger à St. Jean, Ligaran à la Guadeloupe, puis à la
 Mart^{re}, Jaouen à la Mart^{re}, Audrin et Weick en Haïti,
 Hoacquart et Saini à Maurice, Bertsch au S. Paul de Marie,
 Humbrecht au Sém. colonial 11.
- P. P. Clauss à Rockwell, Genere au Noviciat, Morin au g.
 Scol. (Langonnet), Munenburger à St. Michel, Oster à Blackrock,
 Duss, Cavit, Contoz et Jaumet à la Mart^{re}, Pambour et Costes
 à la Guadeloupe, Binder à Chândermagor, Ehuet à St. Louis. 273.
- P. P. Mauger à Maurice, Coquet à la Guadel., Hénel et Boyean
 à la Mart^{re}, Caragnat en Haïti. 360.
- P. P. Rivas et Kienzler à Cellule, 468 - P. Sine à Ngazobil. 741.
- Retours en Europe - P. P. Brunette, Tritsch, Carrie, Richard, Roth,
 Aymorin, Delpüsch, Gommenginger, 70 - Piana, p. 468 - Hoge
 Robé, p. 521 - P. Walter p. 544 - P. P. Hervé et Kraemer, p. 609,
 - Duby, p. 667. - Le Douarin, p. 815, - Kayser, p. 841. - Jaouen, 864.
 - P. P. Pimeau, p. 936 - Le Berre, 972.

Actes relatifs aux Frères.

- Admis aux vœux perpétuels. - F. F. Gaudens, Lazare, Gustave, Edouard,
 Sélicien, Célestin, Jacob, Rodolphe, Sidore, Calixte, Abélton,
 Remy. p. 71 - F. F. Michel-Ange, Isaac, Faustin, Henri. 91
- F. F. Eaton, Aignan, Laurent, James, Kieran. 273.
- F. F. Silas, Norbert, Fernand, Adolphe, Benoit. 274.
- F. Engelbert. 67.
- Admis aux vœux de cinq ans. - F. F. Conrad, Christian, Benoit,
 Junéval, Cléophas, Paulin, Marie-Stanislas, Alexis, Sébas-
 tien, Félix, Barthélemy, Laurent, James, Rodriguez, Egel-
 mon, Willfid, Oscar, Joachim, Norbert, Vincent-de-Paul. 12.
- F. F. Leo, Héribert, Florian. 91.
- F. F. Suitbert, Fructueux, Elyzar, Marie-Ambroise. 274.
- F. F. Florent, p. 359 - Wenceslas, Arnold, Jean-de-la-Croix, Nicomède,
 - Stanislas, p. 617. - F. F. Donat. 741 - Salomon. 845.
- Admis à la Profession. - F. F. Richard Reilly, Osmond, Murphy,
 Celse Mac-Cabe, Malachie Baker, Canut Kerry, Maximin
 Thomas. 12
- F. F. Constant Bydat, Eus Blum, Théodose Haemmerlé,
 François Hallmann, Marie-Liguéri Moore, Maternus Kraemer,
 Thomas d'Aquin Caudan, Marie-Benoît Hartmann, Benedict
 Gribot, Gérard Claffy, François-Joseph Nesbitt, Congal Gleeson,
 Bruno Zeppenfeld, Bernhard Bleser, Fridolin Schieffer,
 Adelphe Rogge, Pius Orbans, Sabbas James, Marcus Truch-
 lock, Aidan Ryan, Lucas Rech. 13.

- F. F. Heermann, Joseph Wilhelm, Wolfgang Blattner. 91.
 Léon Munsch, Baptiste Hourighan, Vincent Ja, Erasme Weber,
 Marie-Abel Schaeffer, Noalo Guillou, Marie-Guillaume Quellec,
 Rumbert Hillecke, Gaëtan Machin, Gaspard Reilly, Jean-Marie
 Wagner. p. 274. - F. F. Chomasi Auffret, p. 359. - Marie-Antoine
 Wilms, p. 617. - Longin Guennec, Romain Daniel. 741.
 - F. F. Eugène Le Goff, Noël Pambour, Marie-Jérôme Pichon,
 Eobie Fitz-Patrick, Oswald Fogarty. 793.
 - F. F. Marie-Paul Mac-Grath, Jean-Pierre Bowes, Marie-Eugène
 Sullivan, Géréon Meyer. 845.

- Placements et mutations. - F. F. Gozime à Rome, François-Joseph à Chan-
 demagog, M^{ie} Liguori à Sierra-Léone, Vital à Maurice, Fortunat,
 Félicien, Gélase à Zanzibar, Victorin à St-Michel, Maxence à
 St-Élan, p. 14. - René à Coulon, Thomas à Bordeaux, Marie-
 Benoît à Maurice, Donat et Adolphe à Paris, Gaëtan et
 Gaspard à Blackrock. 274.
 - F. F. Hilaire à Langonnet, Rumbert à St-Élan, Félix de Cant-
 à Chand^{re}, André à la Mart^{re}, Léon à la Guad, M^{ie} Stanislas
 et Bénédicte en Haïti, J^e Marie et Chomasi à St-Michel. 366.
 - F. F. Dosithee, Alexandre, Isaac, Hugues et Oscar à Zanzibar. 617.
 Retours en Europe. - F. F. Laurentin, André, M^{ie} Kevin. 14.
 - F. F. Armand, M^{ie} Armand, Wilfrid. p. 358. - F. Narcisse. 617.
 - F. F. Nécée, Christian. p. 789. - Claver. p. 936. - Henri. 979.

Actes relatifs aux Novices et Scolastiques,

- Admis au Nov^t - M. Coquet. p. 14. - Wunenburger. p. 142. - Duss. 144.
 M. Picarda (Mathurin), p. 359-148. - Montel. p. 815. - Polycarpe des Saints. 789.
 Au G^d Scol^t. - M. M. L'écit, Chanlon, Pallier. p. 14. - Ém^t. Rühle. 275
 Rochette. p. 359. - Vivier, Heintz, Lorber, Wurtz, Guillaume. 845.
 Au Petit Scol^t de Langonnet. - M. M. Leugel, Sellain, Friederich, Barbot,
 Klein, Dangelzer, Riaux, Strebler. p. 14. - Huber, Picarda,
 Verdier, Vatrian, Bambara, Schurrer, p. 15. - Dagon, Strebler,
 Cromelin, Neu, Kolmer, Gouviou, Martin. p. 359. - Richert, Pillard,
 Promo, Hirtzlin, Le Gall, Kieffer, Jublanc, Ruhn, Martin, Armes. 845.
 - à Cellule. - M. M. Dijardin, Bennetot, Montel, Picardet, Carogue,
 Noël, Pille, Ussel, Dunoyer, Riffaud. p. 15. - Kizell, Dufaur, Storian,
 Spamm, p. 501. - Lux, Backis, Costes, Boudrieux, Langer. 895.
 - à Marienstadt. - M. M. Kempf, Rüpper, Otten, Nies, Kreutzer,
 Böhner, Hoas, Waldner, Rohnen, Faber, Schmitz, Göllner. 15.
 Texel. 895.
 - à Blackrock. - M. M. Griffin (Patrick), Griffin (Gerald). 15.

- M. M. Pennecfather, O'Donohoe, Barry, Murphy, Schwensy, Griffin (Jahru),
Carmody, O'Coole, Brennan, O'Sullivan, Pembroke. 16.
- M. M. Conaty, Schannon, p. 468. - Concannon, Carey, Fogarty,
Gleson, O'Gorman 894.
- à Rockwell. - M. M. O'Dowda. p. 16. - Sullivan. 846.
- à St Joseph de Ngazobil. - M. M. Bissey, Gigue, Sala, Boubakar,
Fall, Bocandé, Benga, Ekomas. 16.
- Envoi en maison. - M. M. Petit à Cellule, Luyes à Gibraltar,
Julien à la Guadel., Schuster en Haïti. p. 16. - Haas à Blackrock,
Blatterer, Kolder, Schill à Cellule. 275. - Wolf, Noël à la Hart^{re}. 833.
- Émot à Cellule, Rooney à Gibraltar. 275.

Actes relatifs aux Nov.-Frères.

- Admis au Novt du St. C^t de Marie. - F. F. Vincent, Erasmi, M^{ie} Dorothee,
M^{ie} Abel. p. 17. - M^{ie} Léonard, Saturnin. 669.
- à N. D. de Langonnel. - F. F. Thomasi, Longin, M^{ie} Guillaume, Oruphre,
Malo Franc. d'Assise, Mathurin, Eug dual, Jérôme-Marie, Noël. 17.
- Érôme, M^{ie} Martin, Octave, Manuel. p. 669. - Nil, Marie-Vincent. 794.
- à Cellule. - F. F. Savinien, Romain, Erophime, Eulrope. 17.
- à Marienstadt. - F. F. Othmar, J. Kermann, Kunibert, Marie -
Antoine, Vendelinus, Willibald, Gebhard, Hauder, Gèreon. 17.
- F. F. Damas. p. 91. - Benno, Guirinus: p 669. - Sibere, Hodoalt,
Gebhard (Müller). 895.
- à Blackrock. - F. F. Anthere, Gaëtan, Gaspard, Cassianus,
M^{ie} Patrick, Brendan, Oswald. 17. - Gallus. p. 468. - Chibault. 794.
- à Rockwell. - F. F. Cobie, M^{ie} Ignace, J. Pierre, M^{ie} Eugène,
Épiphane. p. 18. - Conde', Raoul, Sabin, Landry, Mordach. 846.
- à St Joseph de Ngazobil. - F. F. Dominique, M^{ie} Mathieu, Joseph,
Benoît, Elstan, M^{ie} Adolpouse, Adolpise. 18.

Nouvelles de l'Institut.

I. Du 8^e Père.

- Ses Restes. - Ossements enfouis à Chevilly avant le Siège. 98.
- Reconnus avant la Commune. p. 122. - Replacés après au monument. 275
- Cœur et langue cachés à Paris. 153.
- Procès. - Etat. Transcription continuée. Nouvel archevêque attendu
p^r la reprise des travaux. 476.
- Démarches p^r l'approbation du Tribunal. p. 468. - Lettre du C. F.
- Père à M^{gr} Guibert. Tribunal confirmé (13 janv. 1872) 575.
- Sessions (39^e et 40^e) les 15 et 22 janv. 72. 577.
- Sessions (41 et 42) 31 janv. et 7 fév. 72. - Fin du collationnement.
- Session 43^e - 14 fév. 72. - Clôture. Cérémonial. M. l'abbé de Richemont
not. 618.

- Paroles de l'Apôtre sur le V^{ic} Père. 621 et 690
- Départ p^r Rome de M. de Richemont et envoi du Procès. 741
- Son arrivée Procès à traduire en italien. Le Card. Capalti, Card. Bonini. 846.
- Lettres postulatoires. — Recommandations à ce sujet. p. 278. — Utilité de ces lettres p^r la dispense du délai de 10 ans. 580.
- Extraits des lettres post. des P. P. Champion, sup^r q^r du S. Sacrem^t et Rubillon (S. J.) — Cause en faveur en Alsace. Article du Volksfreund. 278.
- Lett. post. de M. J. Pichenot, év. de Carbes. 469.
- Autres lettres Citation de celle de M. l'abbé Baudry. 579.
- Lettre des Religieuses de S. Bruno de N. D. du Gard. 739.
- Lettres obtenues par les P. P. Nouvèty's p. 742. Simonet, p. 956. — Hubert et Leman. Vénération p^r le V. Père de M^{gr} Maret. Promesse d'une lettre. 847.
- Lett. du Président Missage (Haïti). 957.
- Guérisons attribuées au V^{ic} Père. — Guérison du S. Nov. Mathurin Rouinel. 471.
- C^o. de la S. M^{ie} Etienne, à la Martinique. 937.
- Ecrits du V^{ic} Père. — Impression du Commentaire sur S. Jean. Des Ins-
tructions aux Missionn^{es}, avec double édition, dont une p^r les Relig^{es}. 470.
- Publication 939.

Du G. R. Père.

- Sa santé. Nouv^{es} à N. D. de Lourdes, à la retraite annuelle. 24.
- Départ de Paris (6 sept. 70). Séjour durant le siège. 29
- Séjour durant la Commune à Solençon, à Maison-Neuve. Retour à la Maison-Mère. (2 juin) 46
- Option p^r la nationalité française. 64.
- Santé. Rhumatismes. Traitement du Doct^r Wecker p^r les yeux. 296.
- G^r-messe le Jeudi-Saint. 738.
- Privilège de l'oratoire privé personnel. 361.

La Maison-Mère.

pendant les deux guerres.

- Durant le siège de Paris (de sept. 70 à mars 71). — Retrait comm^u des Pères et des Frères, malgré les événements. p. 23. — Travaux d'emballage à Paris et Chevilly. Départs avant le siège. Personnel resté à Paris. — Le G. R. Père à La Selve-de-Lougé, Solençon, St. Olan, Langonnet. — Incident de voyage et réception à Lang^t. — Difficultés des correspondances avec les C^{tes}. — Armistice. Retour vers Paris. 29.
- Durant la Commune. — (de mars à juin 71) — Personnel rentré à Paris, dispersé. Asile providentiel trouvé par le P. Provincial au G^r sem^{en} de Versailles. — Déménagement et installation. Personnel resté à Paris. P. Peureux fait évader le fils de M^{gr} Zoëffel. — Communications entre nos C^{tes} de

- Paris, Chevilly, Versailles et Abloncon - Visite de M. gr. Mabile - Relations avec M. Lagarde - Secours relig. aux soldats - Personnel de Chevilly enfin à Versailles - Soins aux blessés. Le E. R. Père à Abloncon. Rési- tation sur sa résidence. - Va à Bouison - Ablfort avec le P. Delaplace - Le séminaire colonial complètement envahi. P. Besserat et F. Jean- Baptiste échappés de Paris - Rentrée à Chevilly et à Paris. 51.
- Protection provid.^{te} sur les Scol. et Freres. - Scolastiques d'abord envoyés chez eux, puis réunis à Langonnet, St. Olan, Cellule, Blackrock, Mariens- tadht. Ordinat.^{ns} à Cellule, Soleure, Varnes, Clermont. Freres fr.^{cs} atteints par les lois militaires. Engagés dans les ambulances. Freres et Scol. allemands réfugiés à Langonnet à St. Olan. 52.
- Effets des évènements p^r la Cong^e. - Difficultés p^r l'administ.^{on} g^él. Pertes matérielles à Chevilly, à Paris. Vocations entravées. Regrets p^r nous de la perte de l'Alsace. 60.
- Contre-coup pour nos missions. - Nécessité de réduire les œuvres et d'éco- nomiser. Secours accordés par la Propag^e de la Civ. et la S^{te} Inf^{er}. 65
- Ministère des Pères dispersés. - En Alsace; PP. Bertsch, Erny, Duby, Fritsch. En Allemagne; PP. Staub, Bigot, Eschbach, Kumbrecht. Auprès des S^{rs} de St. Joseph: P. P. Moricet, Delaplace, Ornel. - Tassum: PP. Delpuech, Le Vavasqueur (Léon), Feymonin, Roth, Richard, Hacquard, Claustr, Laine. 74.

Nouvelles et faits divers.

- Du St Père. - Lettre du E. R. Père à Pie IX, contre l'envahissement de Rome. 18. - Réponse du Pape. 91.
- Postulatum p^r faire mémoire à l'office de l'Infaillibilité. 93.
- Audience à M. Bonis. nouvelles du E. R. Père demandées par Pie IX. 362.
- Archevêché. - Pouvoirs accordés p^r le dioc. de Paris. Historique. 669.
- Visite de M. gr. Guibert. Id. du E. R. Père au Prélat. 686.
- Ouvre apostolique. - Apretives démarches de M^{te} Duchesne. Commission de cinq Cardin.^s. Décision contraire aux précédentes. 20 août 1870. Soumis- sion du E. R. Père. Sa démission de Direct^{eur} g^él. Lett. au St. Père. Id. du Nonce au Card. Barnabò. Démission acceptée. Disposit.^{on} de l'Arche- vêché. M. gr. Gaume, nouveau Direct^{eur} g^él. 694.
- M. gr. Guibert chargé de l'organisation nouv.^{le}. Entretien avec le E. R. Père à ce sujet. 694.
- Direction spirituelle des S^{rs} de St. Joseph renuie à la Cong^e. - Démarches des Sœurs à ce sujet. Pères accordés p^r la retraite, mais à l'exclusion des E. R. Père. M. Lagarde mieux disposé. Démarches de M. gr. de Beauvais auprès de M. gr. Guibert. Lettre de la Sup^{re} g^él. S. jam. 79. - Réponse favorable de l'Archev. Pères de nouveau chargés des Confessions ord. Pensées de la Fondatrice sur ces rapports. 674.

Ministère de la Marine. — M. Rigault de Genouilly remplacé par M. Fouchon. Difficultés avec la délégat. de Cours et de Bordeaux. Le Vice-Amiral Pothuau, ministre. Réduction sur l'allocation du sém. col.	70.
— M. Sazerac remplacé par M. Michaud. (Demande des entres aux colonies).	474.
— M. Jaepffel, par M. Benoist d'Azy à la Direct. des Colonies.	897.
— Bons de livres des Ministères de l'Instruct. publ. et de la Marine.	944.
Retraites annuelles. des Pères et des Frères au S. Cœur de Marie en 1870.	233.
— Id. des Pères à la Maison-Noire (1871).	281.
— des Frères et Nov.-Pères au S. Cœur de Marie. Ordin. ^{ne} par Mgr.	
— Règne et Prof. (1 ^{er} oct. 1871).	287.
Pentecôte. — Fête à la Maison-Noire (1872). Mgr. Chigi. Nonce ap. st .	395.
Retraites prêchées. — (1871) aux Fr. de S. Joseph. — aux Fr. de l'Adoration Réparatrice à Paris. — Id. aux Fr. de l'Immac. Conception. — Id. aux Augustines de l'Assomption, à Auteuil.	291.
Secours aux Missions. — Par la Propag. de la Foi, pour 1870-71. . . . p. 65-	477.
— Pour 1871-72.	439.
— Par la S. ^{te} Enfance, pour 1870-71. p. 65-298. — Pour 1871-72.	440.
Archives. — Nouvelle installation.	944.
Ex-Voto à Marie Préservatrice. Historique.	267.
— Décision du C. P. Père à ce sujet.	285.
Ordo. — Nouvel ordo de 1872. — Historique du rite et du Calendrier de l'Institut depuis l'origine.	478.
Mgr. Gaume. — Ses ouvrages sur la Mission du Zanguebar, Suima et voyage en P. Hoornen en 1866 sur la Côte orientale d'Afrique.	755-581.
Cause du Bienh. Réginald. — Procès présidé par le P. Le Navasseur Fr.	793.
— Fin du Procès.	841.
N. D. du Gard. Relig. ^{ns} de S. Bruno à N. D. du Gard, leur vénération par le V. ^{re} Père.	742.

Nécrologie.

Pères. — Dupraz, mort le 7 juin 1870, à S. Marie du Gabon	582.
Baumgartner, le 31 août 1870, à Sierra-Leone.	79-546.
Couzi, „ le 2 oct. 1870, à S. Ném. (Ille-et-Vilaine) . . .	79.
Doussot, „ le 3. oct. 1870, à Richebourg (Seine-et-Oise) . . .	„
Houlughan, „ le 9 oct. 1870, à Langomet.	80.
Roux, „ le 24 juill. 1871, à S. Pierre (Martinique) . . .	299-805.
Ligavan „ le 31 mai 1872, ibid.	972.
Frères. — Bernardin, mort le 4 janv. 1871, à Pontivy.	80-314.
Arvère, „ le 16 avril 1871, à Langomet.	80-323.
Marie-Hyacinthe „ le 19 août 1871, ibid.	299-324.
Sylvain, „ le 5 mai 1872, à S. Olay.	842.

1871.	
Scolastiq ^e - M. M. Barry, mort en mai 1870, en Irlande . . .	441
Kamon, mort le 29 sept. 1870, à la Barse. Cèrre . . .	81-850.
Riton, " " 19 nov. 1870, à Cellule . . .	81-341.
Chanat (Pet. Scot. " " 29 nov. 1870, ibid. . .	81-342.
Sombrière, " " 7 déc. 1870, ibid. . .	81-343.
Garnier, " " 31 mai 1871, Langonnet.	81.
Dozat, " " 4 juin 1871, Cellule.	82.
Guillamat, " " 14 avril 1872, Langonnet.	841.
Carey, " " avril 1872, ibid.	"
Etrangers. - L'abbé Faillon (Sulpicien), à Paris . . .	82.
L'abbé Pouix, mort le 26 déc. 1870, à Montech.	83.
M. Mercier, vic. g ^l de Clermont, le 10 av. 1871, à Clermont.	344.
M. l'abbé Martinet, le 17 juin 1871, à Montgargay.	83.
M. Chénier (Bienfaiteur) à Colmar.	84.
M. g ^e Maupoint, le 10 juill. 1871, à St-Denis (Bouillon) p. 713. notice.	718.
M. g ^e Hankinson, le 21 sept. 1871, à Douai	637.

REVUE DES C^tés.

France

C^té du St-Cœur de Marie.

De Mars 1870 - Août 1871.

- I. - Déménagement à l'approche des Prussiens. - Objets laissés, enfouis. - Départ du personnel - Aspect du plateau - Redoute des Hautes. Bruyères et du Moulin à Saquet - Maison de Mons. Juy démolie. 95.
- II. - Combats et bombardement. - Retranchem^{ts} des Prussiens à Chevilly et sur la propriété. - Combat de Chevilly le 30 sept. - Sorties de ce côté. 102.
- III. - Travaux des Prussiens sur la propriété. - Front de défense - sur les 3 cités Nord, Nord-Est, Est. - Murs crénelés, fossés, barricades. Voies de retraite : tranchées, chemins couverts. Travaux de reprise : 3 grandes brèches faites au mur - Casernes contre le bombardement - Batteries. 106.
- IV. - Bruits répandus sur l'Exalt. - Visite aux Pères à Paris d'un aide-de-camp du général Crochu - Attaque de La Liberté - Réponse du P. P. Collin. 110.
- V. - Etat de la propriété aux 1^{ers} jours de l'Armistice - Bâtiments d'entrée, Chapelle, manège, Scolasticat, Noviciat. Ferme et chalets. - Curiosités et inscriptions. - Murs de clôture. Bosquets et allées. - Champs de culture. Tombes de soldats allem^{ts}. - Mobilier. Boiseries. -

Objets cachés - Statues et images de piété respectées. - Ed. des Restes du Vri Père. 114

- VI. - Entrée à Chevilly - Le P. Speisser et 9.9. Frères s'y installent, (15 mars) - Situation par suite des événements de la Commune. - Excursion des Fédérés à Chivis - Frères envoyés à Versailles - Perquisition le 24 avril. - Danger couru - Crainte d'une nouvelle perquisition. - Bombardement. - Départs p^r Versailles. - Retour à Rungis. - F. F. Agapit et Salpice à Chevilly - Ministère à Rungis - Rentrée à Chevilly - Régats causés par les obus des insurgés. 122.
- VII. - Travaux de culture et de débâchage. - Rentrée des Nov. Pères et des Nov. Frères. Install.ⁿ nouvelle Nouveau Curé, M. Durastel. . . 139.

Noviciat des Pères.

- Personnel Prise d'habit - Ordination - Dispersion - Install.ⁿ provisoire à St. Olan. Retour au S.^c de Marie - Lett. du E. P. P. aux Nov.^s. 142.

Noviciat des Frères.

- Prise d'habit. Prof.^s le 19 mars 1870. Vœux p.^s du St. Jozime - Dispersion, retour. 146.

Maison du Séminaire colonial

De Mars 1870 à fin d'Août 1871.

- I. Faits de Mars à Sept. 1870. - Mort du P. Weckel. Ministère. Ordinat.^s par M. N. S. G. Erioche et Haupoint. Pentecôte. Paroles du Nonce. Séminaristes entrés dans les ambulances. M. Cardinal à l'urnée. 147.
- II. - Personnel des Pères et Frères durant le siège. - Travaux d'aménagement - Objets cachés. 150.
- III. - Gardes nation^x logés, 16 sept. - Exercices dans les cours. - Difficultés. - Dispositions à notre égard. - Leur départ. 153.
- IV. - Ambulance. - Offres aux Ministères de la Marine et de la Guerre. Affiliat.^s aux ambulances municipales - Offres du D.^r Ozanam - Annexion à l'ambulance de la Marine - M. M. Ozanam, Gaultier de Claubry et Raynaud - Concours des S.^s de St. Joseph. cⁿ installa.ⁿ - Difficultés p.^r avoir des blessés. - Ed. à cause des traitements homéop.^{tes} - Remarques de M. Ozanam - Dépendance de l'hôpital d. la Trinité - Malades (52 lits) Sept morts - Evacuation, le 27 fév. 1871. 158.
- V. - Aumônerie. - Pères proposés à l'Archer. P. P. Heillorat et de Courmont aux ambulances volantes. Soins relig.^s aux gardes nation^x et aux mobiles. P. Heillorat aux Hôtes Bruyères et à Chevilly - P. de Courmont prisonnier à Châtillon - Soins spirituels et 11^{es} pansements - Confess.^s et Commun.^s à l'ambulaⁿ Desserte du Val de Grâce. 171
- VI. - Vie intérieure. - Incendies et combats nus des combles. - F. allons cap.^{ts}. Ed. montés et non montés. Cⁿ nonnante de nuit. - F. la lion.

- extérieures. Parloirs prêtés p.^o élections, lettres par ballons. Dépêches par pigeons voyageurs. — Priverions. Viande de cheval. Pain. La composit.^o — Maladies. Occupations. Bombardement. — Barrique d'essence enflammée. — Installation dans les caves. Obus tombés au séminaire. 187.
- VII. — Frères. — F. F. Agapit et Romuald de la garde nationale, à la gare aux Beaufs, au Bourget, à Montretout. — Frères infirmiers au Gros-Cailillon — Bienville. ^o. du 4^o Janvier. Occupations. Maladies. 216
- VIII. — Sous la Commune. (Mars 1871.) — Parloir livré p.^o les élections. — Perquisition chez les F. P. jésuites. — Inquiétude. — Déménagement. — Relations par le F. Sulpice avec Chevilly. — P. Peureux arrêté au Val-de-Grâce. — Perquisition au séminaire le 4 mai. — Scellés mis à Bibliothèque et au musée. — Casernement des sapeurs mineurs (10 mai 71). — Leur vie. Bris des scellés. — P. Besserat et F. J. Baptiste quittent le sémin.^o — Caveau découvert. — Leur évasion à Charenton. — Explosion de la poudre du Luxembourg. — Entrée des troupes dans Paris, le 24 mai 1871. — Attaque et occupation du séminaire par le 114^e. de ligne. — Communeux tué dans la cour. — Soldats inhumés dans le jard. 216.
- IX. — Rentrée, 25 mai. — État de la maison. — Dégâts. — Crous de balles et d'obus. — Soldats du 46^e. casernés au sémin.^o — Évacuation, le 7 juill. — Exhumation des corps des soldats. — Incendie de l'ancienne chapelle du scol.^o — Protection de 99 personnes compromises. — Ex-voto à Marie-Préservatrice. — Statue placée en 1879 au vestibule d'entrée par le V.^o Père. 258.
- N. D. de Langonnet.
- Mars-Sept. 70. — Prise d'habit de post. Frères et de Petit. Scol.^o. — Fêtes et 1^{ère} Comm.^o — Fête du P. Sup.^o. — Don de 600^{fr}. Maladie du P. Sup.^o. — Distrib.^o des prix. — Vacances. 300.
- Année scolaire de 1870-71
- Arrivée de Pères et Scol.^o. — Difficultés au sujet de la conscription. — Enrôlements. — Rentrée. — Arrivée des R. R. F. F. Le Varasseur et Saembruch, puis du C. R. Père. — D. de divers Pères, de Mgr. Guilloux. — Rebraite. — Vœux perpét.^o. — Vacances de Noël. — 1^{er} de l'an. — Epiphânie. — 2 Fév. — Fête du C. R. Père. — Ses paroles aux Scol.^o. — Calice offert par les élèves. — Messe et instruction aux Sœurs de S.^t Joseph à Gourin. — Départ du C. R. Père. — Visite de Mgr. Guilloux. — Confirm.^o. — Prise d'habit. — Fête du 25^e anniversaire de Pie IX. — Décès. — Erreurs dans l'Établ.^o. — Normin.^o du R. P. Libermann comme Supérieur. 303.
- Maison du Grand-Scolastique.
- 1870-71. — Dispersion. — Ordinat.^o. — Réunion à Lang.^o Installat.^o. — Ordinat.^o de la Pentecôte. — Adresse au S.^t Père. — Mort de M. Garnier.

Maladie du R. P. Libermann. - Personnel des Pères. 316.
Cité de St-Michel.

Mars 70 - Sept. 71. - Personnel - Retraites et Père Comm. - Visite du
E. R. Père. Maladie. Petite vérole - Mort de 4 colons. - Enrô-
lements. - Nombre des colons. - Nouvelle bâtisse. - Trav. agricoles.
Visites d'Inspect. - Secours du gouv. - Décès. 319.
Cité de St-Élan.

Mars 70 - Sept. 71. - École agricole sup. re. suspendue - Mutat. dans
le personnel. - Frères requis p. le service militaire. - Difficultés.
Arrivées du G. R. Père, de Frères, de Scol. de Pères. Séjour des Fr. et
mands - Préfet et Maire nouveaux - Incendie. - Départ du
E. R. Père et Novic. à St-Élan pend. la Commune. - Ordin.
par Mgr David. - Maladie du F. Olivier. - Accident. - Visite
de l'Inspecteur. - Don. - Commission de Patronage. Moulins. 324
Cité de Cellule.

Mars - oct. 70. - Passage de Mgr Hobès et du E. R. Père. - Jubilé. -
Prise d'habit. Pentecôte - Distrib. des prix - Pères partis
p. la Maison-Mère. - Départs de scol. et de Frères p. le service.
Gardes-mobiles logés. Retraites et émissions de vœux. 333.
Année scolaire de 1870-71.

- Rentrée. Gr. et Petits Scol. - Ord. Bénédic. de la nouv. chap. le
par Mgr de Charbonnel. Chemin de Croix - Statues - Variole. -
Mort de M. Riton. - Id. de M. Chanat. - Licenciement - Mort de
M. Lombrière et d'un orphelin. - Maladie du P. Costes et du F.
Eugène. - Retour en jami. - Prise d'habit. - Mort de M. Mercier.
Id. de M. Gozat. - Départ des Scol. et Novices. - Pères en pas-
sage. Fête de Pie IX - Distrib. des prix. - Mission. - Dons - Acci-
dent du chem. de fer. - Orage - Procès-verbal de la Bénédic.
de la chapelle. 338.
Cité de Bordeaux.

Mars 70 - Sept. 71. P. Gravière au Mont-Dore. Pères en passage. -
Mésavent. du P. Lassetat. Gouv. à Bord. - Visite du nonce et de divers Evêq.
Commune de Paris. Craintes p. le Muir-mère. Ministère - Œuvres. 353.
Cité de Toulon.

I. Mars - sept. 70. - Passage du E. R. Père. - École et Patronage. - Père Com.
Cité ouvrière. - Disposit. relig. - L'écrinage à n. 49 du Hai. - Ciers.
Ordre de St-Franç. - Maison des Sœurs réparée. - Allocation. - Con-
cess. - Dons p. les chapelles. - Fièvre typhoïde du P. Metz. - Re.

- traite. - Personnel. Nouveau Cons. municipal et nouveaux Prêtres. . . 362.
- II. Expulsion du personnel. Maison mise sous séquestre - Arrivée du P. Guillaud à St-Eben. - Son Rapport au C. R. Père - F. E. Mathieu et Donat arrêtés et expulsés de France. 366.
- III. Etablissement entre les mains de la ville. - Regrets exprimés par M. J. Jordany - Agent p. la surveillance. - Retour du C. R. Denis. Objets cachés - Saisie des papiers p. la mairie. - Bibliothèque. - Casernement des mobiles. Dégâts Pillage. incendie. Profanation. - Immeuble réparé par le P. Guillaud avant indemnité. 377.
- IV. Démarches p. rentrer et obtenir justice. - M. Roland mandataire. Visite au maire. Nouveaux Prêtres. - Entrevue avec le Prêtre. - Séjour à Mars. Lettres stériles. - Lettre du C. R. Père au Ministre appuyée par M. de Broglie. Arrêtée rapportée. - Rentrée. - Indemnité. - Procès. - Appendice. - Lett. du C. R. Père au Ministre. Réponse. - Arrêtée. . . 381.
- V. Reprise des œuvres. - Offices. - Patronage. - Ecoles communales congréganistes supprimées. - Personnel de la Cte. . . 393.

Cité de Rome.

- Mars - Sept. 70. - Fin du Concile. Séance du 18 juill. - Succès des élèves. - Acte public de M. Le Gallé. - Vacances. Retraite des Pères et Frères. . . 395
- Sept. 70 - Nov. 71. - Rome envahie. - Perquisition domiciliaire. - Personnel. - Départ du P. Frey. - Protestation des Recteurs. - Inondation. Secours aux inondés. - Audience du S. Père. - Retour du P. Frey. - Cours du S. Père - Cêtes. Retraite. - Anciens élèves. Evêques. - P. Eschbach Rapport. de l'Évêq. 398.

Cité de Marienstadt.

- Mars 70 - Nov. 71. - Visites marquantes. - Retraites. - Prise d'habit. Vaux. - Situation lors de la guerre. - Frères emboîlés. Scolast. exemptés. - P. P. Staub et Bigot aumôniers militaires. - Scolasticat. Cours professés par les P. P. Eschbach et Humbrecht. - Mort de deux orphelins. - Affluence de pèlerins. - Fête du 25^e anniv. de Pie IX. - Visite de M. J. de Limbourg. - Mon. du P. Laurent Hecht. - Personnel. Mutations. Étonctions. - Appendice. Ministères surpris des prisonniers de guerre français. - P. Bigot à Ludwigsboung. P. Staub à Mayence. 417.

Cité de Marienthal.

- Mars 70 - Nov. 71. - Procession de Wässon. Retraite du Ciers. ordre de St. François. - Cête du 25^e anniv. de Pie IX. - Personnel. - Démenties. . . 438.

Cité de Blackrock.

- Mars 70 - Nov. 71. - Mort de M. Barry, Scol. 9^e. - Santé du P. Reffé. - Personnel de la Cte. - Collège. nombre. 67. - Petit Scolast. - Nouveau moyen de recrutement. . . 441

Cité de Rockwell.

- Mars 70 - Nov. 71. - Vocis de St. Joseph et de Marie. - Cong. de N. Same et des S. S. Anges. Retraite. - Maison du Scol. - Mort de M. Sighe, sem. écossais. - Distribut. des Prix. - Personnel. . . 444.

Santarem.

Mars à Juill. 70. Abandon de Santarem - Visite du P. Eigenmann à Gibraltar - Préparatifs du départ. Rentrée du P. Poussot en France. Regrets. - Départ. 447.

Cité de Gibraltar.

Juill. 70 - Nov. 71. Arrivée: év. de Mg^r Scandella - Historique et description du Collège - Directeurs successifs - Installation. Personnel - Elèves. genre d'études. - Rapports avec Mg^r et les anciens profess^{rs} - Fêtes: Sm^e - Concept: St. Joseph. Semaine. St. Lén. técote. Ordin^e et Confirm^e - Examens - Vacances. Voyage en France du P. Eigenmann. 451.

Sénégal.

Cité de St. Louis.

Mai 70 - Déc. 71. - Maladies et rentrées en France. Personnel actuel. Ministère. 1^{er} Comm^e. Rétirés. - Ministres protestants. Succès. Promulgation de la République. Attaques de la Gironde contre le Gouverneur - Suppression projetée de la Direct^{re} de l'Intérieur. - Affaire de la Fabrique - Député. M. Lafon de Jonquier. Echec de M. Faïdherbe - Guerre du Cayor. Etat actuel des possess^{rs} franç^{es}. Œuvres. Ecoles des Frères - Orphes. Ecoles musulmanes. - Appen- dice. Du mahométisme en Sénégambie. 483.

Cité de Gorée.

Mai 70 - Déc. 71. - Personnel. Nombres en passage. Maladie du S. Omand. Prières du soir en Wolof. Ministère. 1^{er} Comm^e. Baptêmes - Conversions de jeunes musulmans. év. du maire de Gorée: Etat de cette chrét^é. 494.

Sénégal.

Cité de St. Joseph.

Mai 70 - Déc. 71. - Retour et réception de Mg^r Robès - Adresse p^r l'en- faillibilité - Réduct^{rs} du personnel - Consécrat^{rs} à St. Joseph et au Sacré- Cœur. Vaux p^{rs} du P. Jouga. Scolasticat. Prêtrise de M. M. Sène et Giraud. Prise d'habit. Nov^{rs}. Frères. - Filles du St. Cœur de Marie. Vaux. Vêture. Bénédict^{rs} de leur chapelle - Pose de 1^{re} pierre d'une église. Statues - 1^{er} Comm^e, Conf^e. - Mariages. Difficultés avec les parents des enfants - Ministère dans les villages. Sœurs à St. Benoît. Chapelle. - Santé. Retour de Mg^r Robès en France. Personnel. 501

Cité de Joal.

Mai 70 - Déc. 71. - École des garçons et des filles. Ministère à Joal et aux environs. Confirmat^{rs}. - Essai d'établiss^{em} d'une mosquée - Mort du roi de Sine Son succés^s - Grammaire en langue Sérère 542

Station de Rufisque.

Historique de 1860 - 1870. - Concession et dégrèvement d'un terrain.

Son p^r l'entretien du missionn^r et la chapelle. — Ministère. 19is.
posit^{ns} du gouv^t militaire p^r défendre Rufisque. — Appendice. 19es
postes franç^s de Sénégambie.

53.

C^{té} de Ste Marie de Gambie.

Mai 70 - Déc. 71. — Ministère paroissial. Et. auprès des infidèles et des
protestants — Ignorance. Superstit^{on} des païens. — Vol. sacrilège.
Arrogance des marabouts — Cession de Gambie à la France re-
tardée. — Nouveau gouv^t catholique. — Retour du P. Lacombe et
du Fr. Florentin. — Maladie et départ du P. Walter. — Vaux perp^{ls} du
F. Edouard. Personnel.

539.

C^{té} de Fricé - Town.

Mai 70 - Déc. 71. — Rentrée du P. Fritsch. — Mort du P. Baumgartner.
Maladies. — Arrivée des P. P. Dhivère et Carrié venant du Congo.
Personnel actuel — Ecole de garçons. 19 distrib^{ts} des prix. Examens
subsides. Projet d'orphelinat agric^l. — Ecoles des Filles p^r les
S^{rs} de St. Joseph. — Bienveill^{es} du gouv^t et de plusieurs protestants.
Oppositions des ministres — Ministère dans la ville, à bord du vaisseau-
école américain. Excursion à Benty, à Wellington, à Gambie. 19is.
positions de ces localités. — Appendice. Relation du voyage du P. Dhivère. 545.

Guinée.

C^{té} de Ste Marie du Gabon.

Mai 70 - Janv. 72. — Mort du P. Dupray. — Personnel. — Santé de M^{gr} Bédieu.
Mort de deux Sœurs — Propriété concédée et construct^{ns} p^r les S^{rs}. Sub-
sides retranchés. Bonnes dispositions de l'Amiral Bourgeois. — Difficul-
tés matérielles. Ecoles. Latinistes — Pahouins — Ministère, résultats. —
Consécration de la Mission au Sacré-Cœur. Retraites. 582.

Mission du Congo.

Mai 70 - Janv. 72. Maladie des P. P. Dhivère et Carrié à Loanda — Départ p^r
Landana. Site et importance de la ville. Disposit^{ns} relig^{us} des ha-
bitants. — Visite au Mambouque. Rixe sanglante. Traité de paix.
Voyage à Cabinda. Visite aux deux principaux chefs Malembe —
Arrivée de M. Laborde. — Difficultés survenues à Loanda. — Re-
tour en France. — Nouveau départ du P. Carrié — Séjour à Lis-
bonne. Voyage — Arrivée à Landana. 593.

Maurice.

C^{té} de la Cathédrale.

Juin 70 - Mars 72. — Arrivée de Pères. Personnel — Voyage et visite du
P. Duboin. — Ministère à la Cathédrale. Id. aux chapelles. —
Filles de Marie — Mort de M^{gr} Hamblin. Son successeur: M^{gr}
Scaurbrick — Affaire de la Mère-Augustine. — M^{gr} de Ségur
et les Francs-Maçons de Maurice. 632.

Cité de Port-Louis.

Jun 70-Mars 72. Personnel. Thèse critique du collège - Espérances. Nombre des élèves - Succursale des Filles de Marie - Distribut^{ns} des prix. - Discours du Gouverneur. . . 643.

Cité de Ste Croix.

Jun 70-Mars 72. Personnel. Retour du P. Wilfrid - Réparations à l'Eglise - Translation des restes du P. Saval - Le nouveau tombeau. . . 652.

Cité du Grand-Port.

Jun 70-Mars 72. Personnel. Ministère. Catéchismes. - Ecoles. - Difficultés p^r un mariage mixte - Voyage du P. Chiersé au Caf. - Mort de M^{gr} Grimley - Aperçu sommaire de l'état du vicariat. 659.

Réunion.

Cité de La Providence.

Jun 70-Avril 72. - I. Difficultés nouvelles avec l'Administration au sujet des œuvres. Situation avant le 4 sept. 70. - Nouvel état des choses - Députés. Conseil g^l - Commission du budget. Conclusions du Rapport de M^{gr} Louchet, contre le Pénitencier, l'hospice et la Léproserie - Protestation du P. Dubois - Accident à l'Élette. Attaques nouvelles. Intérêts lésés par la Commission. Opinion générale. - Composi^{on} du Conseil g^l voté. - Protestation du E. P. Père - etc. du P. Dubois. Délais. - Nouvel accident à l'Élette. - Difficultés nouvelles. - Propositions de la part de l'Administⁿ. Voté du 26 juill. maintenu. 697.

II. Œuvres. Situation religieuse de la colonie.

Œuvres. Offres de M^{gr} Maupoint. Paroisse. Cuminerie de l'hôpital civil - Collège des Jésuites fermé. Collège de St-Paul. - Influence des Français-Maçons. Journal charivarique. - Mort de M^{gr} Maupoint. - M. Fava nommé à l'évêché de la Martⁿ, départ et regrets - Candidats p^r le siège de St-Denis - Nomination de M^{gr} Belamoy. . . 710.

Cité de La Neuville.

Jun 70-Avril 72. - État de la paroisse. Ministère à l'extérieur. - Visite du Gov^{er} - École et Léproserie - Mort de M. de Keating. Changem^{ts} du P. Limbour - Elections à la Montagne. . . 720.

Cité de St-Guillaume.

Jun 70-Avril 72. - Voyage en France du P. Pineau - Attaques contre les travaux de routes. - Étière. Mort de 3 enfants. Deux accidents. - Côté relig^{ieux} - Retraite - Personnel - Productions de l'Élette. 730.

Zanguébar

Cité de St-Joseph.

Jun 70-Mars 72. - Réunion des Pères de la Mission - Fête-Dieu. - Voyage du S. Polycarpe - Mort de Saïd-Medgia. Son success^{eur}. . . 744

Saïd-Bargach - Disposit^{ns} p^r la Missⁿ. Générosité des chrétiens
 7^e. la France et l'Eglise. - Suppressⁿ de l'hôpital. - Réductⁿ des ateliers.
 Bâtimens loués. - Voyage du P. Baur en Europe. - Retour. Séjour à
 Bourbon et aux Seychelles. - Arrivée de 5 Frères. - Livres et Don de
 3000^f obtenus du Ministère. - Dons p^r l'achat d'esclaves. - Nou-
 veau livre de M^g Gaume: Voyage du P. Hornu en 1866. - Achat de
 40 enfants sur le marché des esclaves. - Registre de ces achats.
 Description du marché. 744.

Clé de Bagamoyo.

Jun 70-Mars 72. - Latinités. Bâtimens. - Sers-ordre de la Congⁿ. - Ecole
 primaire - Orphelinat des filles. Noviciat indigène. - Section agr^{ic}.
 Mariages. Village chrét. - Fête-Dieu. - Promulgatⁿ de la Bulle
 Boston et omnis. - Adresse au St Père. - Travail des enfants. Plan-
 tations. - Difficultés à-propos du terrain de la Mission. - Nou-
 veau bombardement de Mohély. - Bienveillance du consul angl^s.
 Le Rév. Eoger. Visites des consuls et de voyageurs célèbres. Voya-
 ge dans l'Onkani 758.

Inde.

Clé de Chandernagor.

Juill. 70-Avril 72. - Départ de M. André Carey. Arrivée du P. Binder.
 et des C. F. François-Joseph et Félix. - Santé. - Loteries. - Difficultés
 de la part du gou^v angl. et de M. Taron. - Construct^{ns} faites ou projetées
 Bénédictⁿ de la Chap^l des S^s de St Joseph. 1^{re} Comⁿ, Confirm. par
 M^g Stins. Natifs confirmés. Ecole des natifs et des Européens. -
 grammaire Bengalie. Distribⁿ des prix. Retraite aux Sœurs
 de St Joseph. - Enfants baptisés. - Mort de Sœur Bertille. 780.

Martinique.

Clé de St-Pierre.

Juill. 70 - Juill. 71. - Insurrection à la Mart. Mort de deux anciens élèves
 Affaire Lagrange. Elections. Schœlcher et Pory-Papay. - Lett. de
 M^g Du boy. - Mort de M. de Lagrange. - Distribⁿ des prix. Ren-
 trée. Nombre des élèves. Congⁿ de la S^{te} Vierge et des S. S. Longes. -
 Pèlerinage au Morne-Rouge. - Départ du P. Emonet. - Retour et vi-
 site vice-Prov^{ic}. - Mutat^{ns} diverses. - Santé. - Mort du P. Raoux.
 Retraite. Vœux du P. Colrat. - Ordin. des Scol^s. - 1^{re} Missⁿ. de M.
 Guesdon, vic. g^l administr^r. 795.

Juill. 71-Avril 72. - Nomin^{at} et arrivée de M^g Fava. - Nominatⁿ de Vic^g
 g^r. F. Grasson, Châin. hon. - Contre-Amiral Cloué, Gouv^r 1^{re} Comⁿ et
 Confir. au collège. - Distribⁿ des prix. Retraite eccl^s. Id. des Pères.
 Vœux perp^{ls}. Ministère à l'exterⁿ. - Mutations. Arrivées et Départs. Ren-
 trée des élèves. Nombre, bon esprit. Fête du V. Père. Voté du conseil
 g^l p^r un Lycée. Bacca lauréat étendu aux colonies. 808.

Cité du Grand-Séminaire.

Juill. 70-Avril 72. Embelliss^{mt} de la chap^{lle}. Grand et Petits séminaristes réunis à St. Pierre - Personnel. 81.

Cité de N. D. de la Délivrande.

Juill. 70-Avril 72. Personnell. - Etat de santé. - Acquisit^{on} d'une maison par la Cong^g. - Ministère. - 1^{re} Comm^{is}. - Retraites dans les paroisses - Don d'une statue de St. Joseph - Cloches nouvelles - Peintures par M^r. Humbrecht - Ex. voto. son historique. - Inaugurat^{on} le 13 oct. 70. - Soierie - Visite de M^{gr}. Fava - Discours du P. Blanpin. . . . 82.

Cité de Forç-de-France.

Juill. 70-Avril 72. - Nouveau collège achevé. - Historique depuis la fondat^{on}. - Retraite des élèves. 1^{re} Com^{is}. - Ministère en ville et aux environs Personnel - Voyage du P. Brunetti en France - Distrib. des Prix. - Dispositions du Conseil gal. - Journal de Bien public. - Description du nouveau collège - Cérémonie d'inaugurat^{on}. 83.

Guadeloupe.

Cité de St-Pierre.

Juill. 70-Juill. 71. - Départ du P. Ray. - Mort de M. M. Hamon et Montel. - Maladies des P. P. Pernot et Riaux - Sortie avancée. - Cession des prix par les élèves. - Satisfact^{on} du Gouver^{neur}. - Vacances au Camp-Jacob. - Abandon de ce poste. - Rentrée. Nombre des élèves. - Arrivée du P. Emonet - Récept^{on} de M^{gr}. Reyne. - Articles du Commercial sur le P. Emonet. - Ordin^{on} Cété de la Pentecôte. - Voyage du P. Pernot et du P. Riaux à la Dominique. 84.

Juill. 71-Avril 72. - Incendie de la Pointe-à-Pitre. - Projet de reconstruct^{on}. - Don du collège p^r les incendiés. - Départ p^r France de M^{gr}. Reyne. - Maladies des P. P. Sigavan et Jaouen. - Nombre des élèves. - Distrib. des prix - 1^{re} Comm. - Arrivées de Pères. O. D. du P. Guilloux. - Voyage à Antiques des P. P. Diquet et Rodier. - Personnel. - Rentrée. Nombre des élèves. - Nouv^{elle} m^{on}nerie des P^{res} de St. Joseph confiée à la Cong^g. - Retraites aux Cités relig^{ieuses}. - Retour de M^{gr}. Reyne. - P. P. Emonet et Guilloux nommés chanoines. - Subvent^{on} de 10,000^{fr} refusée. - Représent^{on} à l'Assemblée - Troubles à Marie-Galante. - Cable télégraphique sous-marin. - Rapport au Conseil gal sur l'incendie de la Pointe-à-Pitre. & Trinidad.

Cité de Port-d'Espagne.

Juill. 70-Avril. - Affiliat^{on} au collège royal. - Avantages. - Examen de Cambridge. - Constructions. - Réparations. - Dons divers. - Prières p^r l'Église. - Vœux de St. Pierre. - Prédicat^{on}. - Bénédict^{on} des nouveaux bâtiments du collège. - Distrib^{on} des prix. - Epidémie de petite vérole. - Rentrée. - Retraites. - Vaux pers^{on}ls. - Personnel. - Paroisse de St. Diego-Martin confiée à nos Pères. - Retraites arch^{evê} 8.

aux Sœurs de St. Joseph, à Castrie (St. Luc). 876.

Guyane.

C^{te} de Cayenne.

juill. 70 - Juill. 71 - Petite vérole à Cayenne. Id. dans les quartiers. Secours relig.^x - Fêtes. 1^{res} Comm.^{es} et Confirm.^{es} - Chapelle des S^{rs} de St. Joseph bénite - Ouvroir fondé - 1^{re} Infaillibilité définie - Guerre - Projets du Gov.^t arrêtés - Santes de nos confrères: P. P. Le Strat et Pommepeuy à la Martinique. 901

juill. 71 - Mai 72. - Retour des P. P. Le Strat et Pommepeuy. Arrivée du P. Welpuech - Fête de St. Joseph - Statuts ecclésiast.^{es} - 1^{res} Comm.^{es} Conf.^{es} - Retraite - Journée du P. Hervé à Kaya, à Napa, au Maroni et à Mana - Distrib.^{es} des prix - Retour en France des P. P. Hervé et Kræmer - Santes. Adresse au St. Père. Elections. Députés - Projets de réduction sur l'hôpital et les écoles. Opposants. Adresse au St. Père. Relation du voyage du P. Hervé à Napa et de son naufrage. (p. 925). 907.

C^{te} de Mana.

juill. 70 - Mai 72. - Visite d'un chef noir - Affaire des empoisons - Néméti. États des confréries. Dons p^r différentes œuvres. Petites vérole à l'Acarouany. Grevements aurifères - Difficultés avec les hommes de couleur - Retour du P. Kræmer à Cayenne - Visite du P. Prêst. 917

Haïti.

C^{te} de St-Marcial.

juill. 70 - Juill. 72. - Commencem^t du Petit-Sém.^e Nouveau local - Départ p^r France de M^{gr} Guilloux - M. Rouvel, vic. administratif - Nos Pères au Petit-Sém. - Personnel. Renvoi de 4 élèves. Installat.^{es} dans les nouveaux bâtiments. Retour de M^{gr} Guilloux. Récept.^{es} - Visite au Petit-Sém. - Pères de la Compagnie de Marie en Haïti - Subsidés fournis par le Gov.^t - Conditions. Concurrence - 1^{re} Comm.^{es} - Examen. Distrib.^{es} des prix - Personnel complet. - Ministère pendant les vacances. Synode diocésain - Retour des élèves. Nombre. Examen lat.ⁱⁿ au Petit-Sém. des reliques de St. Pie. Sœurs de St. Joseph. Écoles et pensionnat - Sœurs de la Sagesse - État politique. - Rapports du Président avec M^{gr} Guilloux et nos Pères. Sett. juridicat. du Président - Message. Sagesse. 943.

C^{te} de Ste Anne.

juill. 70 - Juin 72. - État et étendue de la paroisse - Ministère en 1870 - Arrivée du P. Aymonin - Ministère - Difficultés p^r les 1^{res} Comm.^{es} - Mariages. Enterrements - Fêtes. Chapelle du Carrefour Bénite - Tridium - Prêtre apostat, sa mort. - Franco-Maçons et

992.
protestants à Port-au-Prince - Projet d'une nouvelle église. -
Difficultés au sujet du terrain. - Paroisse reconnue - Chapelle
actuelle menaçant ruine interdite - Pierre tumulaire p^r le
P. Chenay, à Jacmel 95

Cité de Pétionville.

Juill. 70 - Juin 72. - Ministère en 1869-70 - Bénédiction de la chapelle
des cadets. - Communions à Noël. 96



97. B. Ce tome du Bulletin se trouvant terminé, on
fera bien d'en réunir et faire relier aussitôt tous les numé-
ros, afin qu'il ne s'en égare aucun.

Si dans quelque Cité on n'avait pas reçu l'un des
numéros envoyés, on doit réclamer sans retard.

— Les C^{tes} des Côtes occidentales d'Afrique sont priées
d'envoyer leurs bulletins par le courrier qui suivra la
réception de cette C^{able}.

A. M. D. G.

